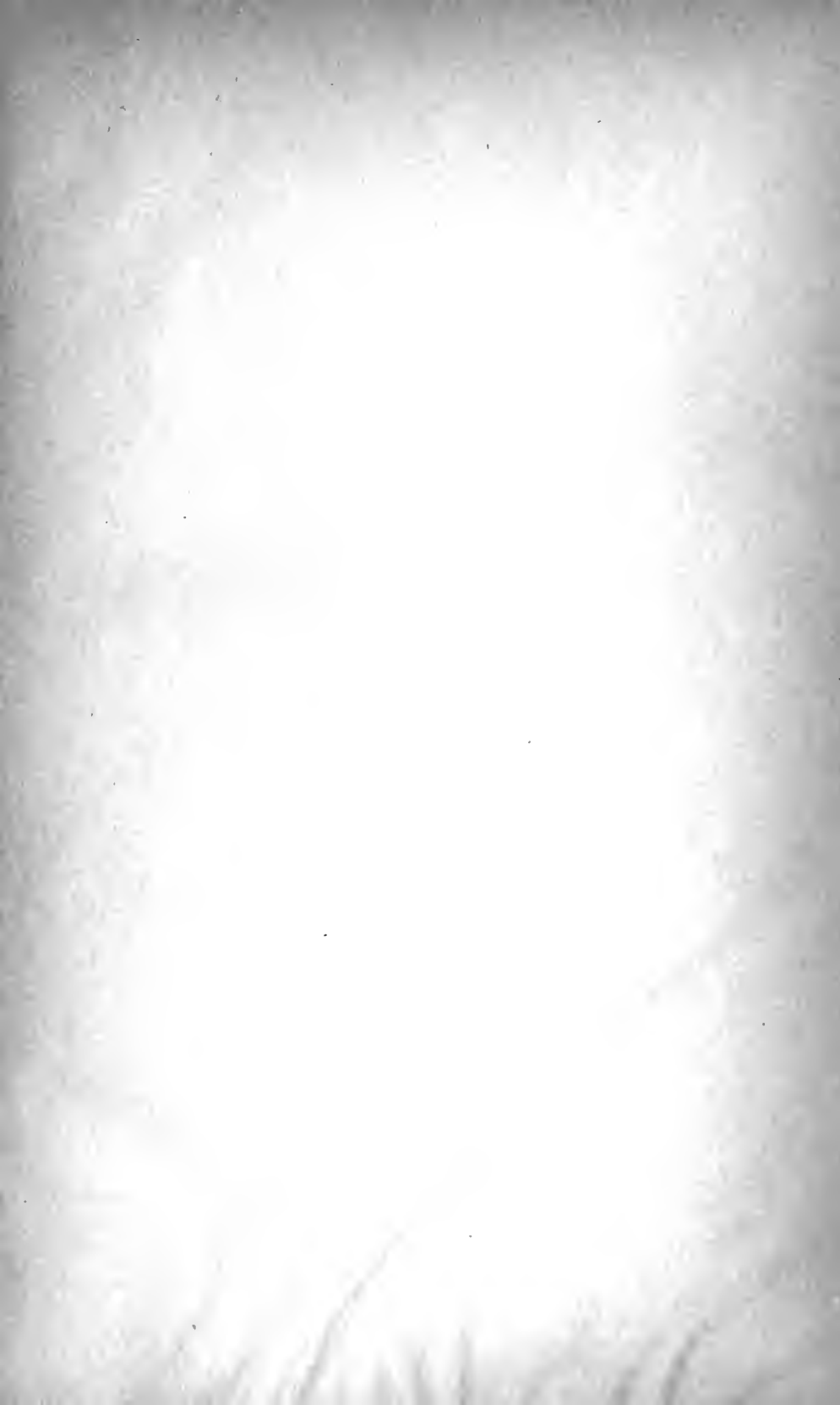








Digitized by the Internet Archive  
in 2008 with funding from  
Microsoft Corporation



*Don*  
*de l'Institut Catholique*  
DE PARIS

# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

---

TOME LIV

---

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C<sup>ie</sup>  
Rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

---



# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

---

XXVIII<sup>e</sup> ANNÉE

TOME LIV. — MAI-AOUT 1891



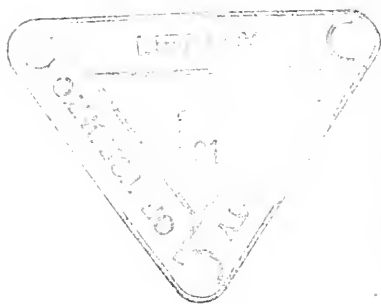
PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX & FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



11  
10  
7  
1874

*Don*

*de l'Institut Catholique*

DE PARIS

# SAINT LOUIS DE GONZAGUE ÉTUDIANT

---

A PROPOS DE SON TROISIÈME CENTENAIRE

---

## I. — FLORENCE ET ALCALA

L'approche du troisième centenaire de saint Louis de Gonzague a fait surgir, à l'étranger et chez nous, de nombreuses publications relatives à la mémoire toujours vivante et toujours aimée de l'angélique jeune homme. Une des plus intéressantes est le recueil de trente ou quarante lettres, dont dix inédites, signées *Aluigi Gonzaga*, que Mgr Oliviero Iozzi, un des plus ardents promoteurs des solennités commémoratives du 21 juin 1891, faisait paraître naguère à Pise<sup>1</sup>. En Italie, en Allemagne, en France, les anciens travaux des Cepari, des Ribadeneira et des Bollandistes ont inspiré des biographies nouvelles, où l'illustration essaye de rivaliser avec le texte. En même temps, dominant ce concert de louanges des érudits et des écrivains, une voix auguste adressait un enseignement à l'univers chrétien. Léon XIII parlait.

Le monde catholique n'a pas entendu sans émotion le vénérable Pontife associer tous les fidèles aux souvenirs personnels de sa « tendre jeunesse », alors que Joachim Pecci, étudiant au Collège Romain, y honorait « avec un zèle tout particulier » celui qui, deux siècles et demi avant lui, y avait passé comme passent les saints. Par sa *Lettre apostolique* du 1<sup>er</sup> janvier 1891<sup>2</sup>, le Pape nous montre en saint Louis de Gonzague à la fois un modèle et un patron. Les exemples de cette vie de vingt-quatre ans à peine, vie si

1. *Lettere di S. Luigi Gonzaga, con annotazioni del Sac. Prof. Oliviero Iozzi*. In Pisa, Ungher, 1889. Br. in-16 de 108 pages. — Déjà le P. Ugo Molza (Bergame, 1881) avait augmenté le nombre des lettres publiées.

2. Cf. les *Études* du 15 février 1891, p. 342 et suiv.

courte et si remplie, prêchent en effet aux jeunes gens la lutte contre les passions, le mépris des vaines grandeurs, le travail et le dévouement; ils leur apprennent « dans quel esprit et avec quelle énergie ils devront se *livrer aux études*,... avec quelle affection filiale ils devront rester attachés à l'Église ».

En tournant ainsi les regards de la jeunesse chrétienne vers cette virginale et radieuse figure, Léon XIII se conforme — lui-même le rappelle — aux déclarations d'un de ses prédécesseurs, Benoît XIII, de douce mémoire. Dans son bref du 21 juin 1725, le Pape qui, l'année suivante, canonisait le bienheureux Louis, daignait déjà le donner pour « spécial patron à toutes les universités, gymnases et collèges de la Compagnie de Jésus, comme un modèle d'*application à l'étude*, d'innocence et de chasteté<sup>1</sup> »; et par un autre bref du 22 novembre 1729<sup>2</sup>, il établissait saint Louis « principal patron » de toutes les écoles quelconques qui lui avaient voué ou lui voueraient à l'avenir un culte spécial.

Entre saint Louis de Gonzague et la jeunesse étudiante, il y a donc un double lien, deux fois reconnu par l'autorité la plus sacrée, le lien de protecteur à client et celui de modèle à imitateur.

Mais de quels traits se compose ce type céleste qui nous est donné à imiter, non moins qu'à admirer? Les documents authentiques nous les ont également tous indiqués. Les panégyristes et les biographes, au contraire, paraissent avoir laissé les uns dans l'ombre pour mettre en lumière les autres. Chose étonnante : dans cet adolescent studieux, patron des enfants et des adolescents studieux, presque personne jusqu'ici n'a semblé se soucier de nous faire admirer l'écolier laborieux. Léon XIII voulait-il tout à l'heure évoquer à nos regards la physionomie du saint élève du Collège Romain, il n'avait garde de passer sous silence cette existence de « scolastique » idéal, consacrée « aux études et aux exercices de piété ». Mais ailleurs on ne

1. Cf. Boero, *della Vita di San Luigi Gonzaga, edizione arricchita di nuove giunte*, 1862, in-8, pp. 253 et 258.

2. Boero, pp. 532-3, en rapporte le texte, dans un décret de Clément XII confirmant le bref de Benoît XIII (21 novembre 1737).

rencontre d'ordinaire que l'éloge exclusif de la piété, et rien ou peu de chose sur le travail. Les termes abondent pour célébrer le noble désintéressement et le fier mépris du jeune marquis de Castiglione, aîné de sa maison, et dédaignant assez la couronne où la perle alterne avec la feuille d'ache, pour abdiquer un fief d'empire en faveur de son cadet Rodolphe. Quel artiste n'a point éclairé un coin sombre de sa toile avec ces fleurons d'or foulés aux pieds ? D'autres se sont plu à faire épanouir, dans des pages pleines de fraîcheur, ou dans de symboliques compositions, l'enfant gardant son lis et le lis sa blancheur. Et comme la fleur de pureté croît sur les épines de la mortification, ils nous ont représenté, avec le graveur Jérôme Wierx, l'angélique novice de Saint-André du Quirinal, priant devant un crucifix gracieux fait de tiges de lis entrelacées <sup>1</sup>. Frère Luigi agenouillé ou debout, mais toujours en oraison ; frère Luigi tenant à la main, lui innocent, une discipline de pénitent, sont les thèmes préférés qui ont tenté, à toutes les époques, pinceau, plume ou burin <sup>2</sup>. On cherche sans le trouver, parmi ces œuvres, saint Louis de Gonzague à sa table de travail. Ne serait-elle donc pas aussi digne de nous occuper que les cachettes du bûcher de Madrid transformées en oratoires, cette cellule, ou plutôt ce réduit du Collège Romain, où il n'y a pour tous meubles et livres que le strict indispensable <sup>3</sup> ? A force de se défaire de son prétendu superflu, l'étudiant en théologie avait fini par ne plus garder que la Bible et la *Somme* de saint Thomas. Encore les *Sommes* étant venues à manquer par suite du trop grand nombre de « scolastiques », frère Luigi obtint-il de son recteur le privilège de passer la sienne à un condisciple : il ne conserva que la seule Bible <sup>4</sup>. Jamais il ne laissa ce livre de chevet sortir de sa chambre. Que dis-je ? elle n'était pas même à lui, sa chambre ! Un compagnon en partageait avec lui l'étroitesse, et frère Luigi, dans son désir d'apprendre, l'avait transformée en classe

1. P. Clair, pp. 139, 175, 184.

2. *Ibid.*, pp. 116, 152, 223, 233, etc.

3. Boero, pp. 133-4.

4. Détail remarquable en un siècle où les protestants avaient si souvent reproché au clergé catholique de négliger l'Écriture Sainte.

permanente, ayant demandé et reçu un compagnon avec lequel il pût parler le plus élégant latin<sup>1</sup>. Pendant la dernière année d'études théologiques, qui fut aussi la dernière de sa vie (1590-91), Luigi logeait au haut d'un escalier, dans un vrai trou, un *piccol buco*, vieille mansarde sombre et basse, avec jour sur le toit, et contenant à peine un méchant lit, une chaise de bois et un prie-Dieu ; mais de ce prie-Dieu il avait fait son bureau ; cette mansarde était le sanctuaire du travail<sup>2</sup>.

Dans saint Louis de Gonzague, il y a eu un travailleur, peut-être même le saint a-t-il dû plus d'une grâce de préservation à son travail. Cette démonstration se fera d'elle-même, à mesure que nous parcourrons la vie scolaire de l'enfant, puis du jeune homme dans le monde, et du religieux dans la Compagnie de Jésus. Aujourd'hui, nous ne le suivrons que de Florence à Milan.

## I

La *rocca* de Castiglione delle Stiviere, où naquit, le 9 mars 1568, le premier fils de don Ferrante Gonzaga et de donna Marta Tana, des comtes de Santena, en Piémont, était une demeure à l'aspect tout militaire. Mais outre cette forteresse dont ils avaient fait leur principale résidence, les marquis de Castiglione possédaient dans la ville un palais. Dans quelle mesure le goût des arts et des lettres, si répandu alors parmi les seigneurs de la haute Italie, avait-il pénétré dans la vieille habitation féodale, il serait difficile de le déterminer. Trop de ruines ont été entassées par les guerres. Nous savons seulement que le mouvement de la renaissance classique, qui dès le quinzième siècle avait transformé la péninsule, y substituant partout la prééminence du savoir à celle de la naissance, s'était fait sentir jusque-là. Plus qu'aucune autre maison ancienne, les Gonzagues s'étaient laissé entraîner au puissant courant qui emportait l'élite de la nation, noblesse et bourgeoisie, officiers des municipes et

1. Bocero, p. 140.

2. Bocero, p. 184.

princes souverains. Sans renoncer à la gloire militaire, ils en poursuivaient, avec les papes et les Médicis, une autre plus durable et plus élevée. Généreux envers les réfugiés de Byzance, ils avaient reçu, en échange de leur hospitalité, le trésor de l'hellénisme. Sous cette influence, la cour de Mantoue était devenue une sorte d'école où les princes eux-mêmes faisaient profession d'être les premiers à s'instruire. Sur leur trône, a-t-on dit justement, ils firent asseoir la science avec eux. Mais cette science, qu'ils traitaient ainsi en souveraine, n'était point la science sans la foi. Pour timbre de leur écu, Ferdinand et Scipion de Gonzague avaient choisi, à la prière des sociétés académiques d'Italie, la montagne de l'Olympe avec l'exergue : ΟΛΥΜΠΟΣ, et, au sommet, l'autel de la Fidélité surmonté de la légende : FIDES; ingénieuse allégorie qui aujourd'hui encore n'a point perdu toute sa portée<sup>1</sup>. La théorie prétendue moderne, dite des milieux, n'était pas moins familière aux Mantouans. Ils se plaisaient à se vanter autour de leurs princes d'être nés sous un climat si favorable au génie. Un instant, ils avaient éprouvé cette légère crainte que leur heureuse contrée, ayant produit Virgile, ne fût à jamais épuisée de cet effort. La crainte avait été de courte durée. Un auteur de bucoliques et de poèmes divers ayant vu le jour, au quinzième siècle, sous le ciel chanté par l'immortel poète des *Eglogues* et des *Géorgiques*, un buste de marbre couronné de laurier avait été érigé par François IV, au nom de la patrie reconnaissante, à Battista Spagnoli, dit le Mantouan, cet autre Virgile !

Ce n'était pas seulement sur les bords du Mincio et aux environs d'Andes, que les Gonzagues se piquaient d'être littérateurs et Mécènes. Le concile de Trente vit le légat de Pie IV, Hercule de Gonzague, cardinal à l'âge de vingt-deux ans, se distinguer par son érudition et son éloquence. Un autre haut dignitaire de l'Église, qui allait à son tour revêtir la pourpre, Scipion de Gonzague, le futur introducteur de don Luigi au noviciat de Rome, se délassait des fatigues de la politique en s'adonnant à la poésie. Ses productions, qui

1. P. Clair, p. 56. — Bollandistes, *Acta SS., Junii*, t. V, p. 712 — *L'Eco di S. Luigi, per le feste del terzo centenario*, Milano, n° 4, p. 5. — Cabinet des Titres, *Pièces originales*, vol. 1359, fol. 273.

auraient suffi à établir sa renommée, sont auprès de la postérité le moindre titre d'un prélat qui protégea Torquato Tasso, Marc-Antoine Muret et Guarini.

Non contents d'avoir transformé la cour de Mantoue en Olympe ou en Parnasse, les Gonzagues en avaient fait encore une manière de Capitole. Lodovico Ariosto y avait reçu un triomphe pareil à ceux que Rome décernait autrefois aux vainqueurs et maintenant aux poètes. Mantoue, qui copiait les institutions de Rome, n'espérait sans doute point se les approprier; elle eût aspiré plus sérieusement à être une petite Florence. Sous le gouvernement pacifique de François, quatrième marquis de Mantoue, elle avait été décorée de monuments superbes, et, dans ses galeries, avaient été réunis de riches musées et des bibliothèques renommées.

Les prétentions de Castiglione étaient plus modestes. Toutefois ses marquis, de la maison de Gonzague, touchaient de trop près, et par les liens du sang et par les rapports entre les deux pays, à leurs très honorés protecteurs, les sérénissimes seigneurs de Mantoue, pour ne s'être pas conformés, suivant leur fortune, peut-être même au-delà, à ces goûts héréditaires. Un Gonzague d'une autre branche collatérale, Vespasien, duc de Sabioneta (1531-1591), avait enrichi sa terre de monuments et fait de la capitale de son duché une nouvelle Athènes. Même dans une contrée perdue, un Gonzague illettré ou sans culture artistique eût dérogé. Don Ferrante tenait trop aux traditions de sa race pour leur imprimer pareille flétrissure. Estimé bon *condottiere*, il excellait encore dans les lettres<sup>1</sup>. Le simple billet adressé par lui à Guillaume III, duc régnant de Mantoue, pour lui rendre grâce d'avoir consenti à être parrain de son fils Luigi, et de s'être fait représenter, pour le tenir sur les fonts, par leur commun parent Prosper de Gonzague, suffirait à prouver avec quelle élégance le marquis écrivait dans sa langue maternelle<sup>2</sup>.

La marquise n'avait pas l'esprit moins cultivé. A l'époque où le Piémont était sous la domination française, elle avait

1. *Excelluit magna virtute et scientia litterarum.* — *Acta SS., Jun.*, t. V, p. 730.

2. *L'Eco di San Luigi*, n° 6, p. 3.



été conduite par son père, le comte Baldassare Tana<sup>1</sup>, à la cour de Catherine de Médicis, et elle avait vécu dans ce Louvre des Valois, où l'Italie, écrasée et ravagée par nos expéditions, s'était vengée en conquérant à son tour ses barbares vainqueurs.

L'entourage de Henri II ne rappelait guère que par un parfait contraste cette fin déjà si lointaine du quinzième siècle, où, d'après Brantôme, les gentilshommes contemporains de Charles VIII « abhorroient les lettres ». Mais quelle que fût l'ardeur universelle avec laquelle on s'était mis à *italianiser*, les femmes l'emportaient de beaucoup sur les hommes en passion pour la belle antiquité. Marguerite, sœur du roi et nièce de la première Marguerite, reine de Navarre, avait su de bonne heure toutes les langues, l'hébreu excepté<sup>2</sup>. La duchesse de Guise s'était instruite à Ferrare avec une Olympia Morata, qui composait en grec et en latin. Dans cette société de princesses érudites avait grandi Élisabeth, fille du roi Henri II, et son éducation, comme celle de tous les enfants royaux, avait été particulièrement dirigée dans cette voie. Son précepteur était ce même Monsieur de Saint-Estienne<sup>3</sup>, qui comptait parmi ses plus brillantes élèves la fiancée du dauphin, Marie Stuart, et c'est à sa « mie et bonne sœur Élisabeth », que la « reinette écossaise » adressait sous forme épistolaire ses curieux thèmes latins, faits à l'âge de douze ans. Marie y soutient qu'il est bienséant aux femmes de s'adonner aux lettres et aux arts libéraux ; elle apporte en exemple les Italiennes modernes : Cassandra Fidele, Proba Valeria, Battista Malatesta et d'autres. Élisabeth apprenait avec elle le latin et même le grec<sup>4</sup>. « Elle avoit ung beau scavoir, dit Brantôme ;... elle ay moit fort la poésie et à la lire. Elle parloit bien, avec ung fort bel ayr, tant françois que

1. Cabinet des Titres, collection Chérin, vol. 192, n° 3789.

2. *Les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, par Édouard Bourciez. Paris, 1886, in-8, p. 150.

3. Nous ne savons pourquoi M. Bourciez est si peu affirmatif (*Mœurs polies*, p. 154). Brantôme dit expressément : « La Reyne sa mère l'avoit faicte bien estudier par M. de Saint-Estienne, son précepteur, qu'elle a tousjours aymé et respecté jusques à sa mort. » *Oeuvres*, t. VIII, *Discours*.

4. *Le Traité de Cateau-Cambrésis*, par le baron A. de Ruble, 1889, in-8, p. 229.

hespagnol et y avoit une fort bonne grâce. Son langage hespagnol estoit aussi beau, aussi friand et aussi attirant qu'il estoit possible, et l'aprint en trois ou quatre mois qu'elle fust là<sup>1</sup>. » Avec la paix de Cateau-Cambrésis (1559), Elisabeth, que son père Henri II avait toujours réservée à une alliance royale, avait quitté en effet la France pour être remise au roi d'Espagne, Philippe II. Lors de son mariage, qui eut lieu en France le 22 juin, elle avait été traitée en reine et le roi lui avait constitué une maison digne de sa grandeur. Une de ses treize filles d'honneur était « Marthe Taune (*sic*) Damoiselle de Santena<sup>2</sup> ». Sans en conclure que donna Marta ait été une femme savante comme sa maîtresse Élisabeth, ou comme le furent tant de femmes de la maison de Gonzague, il semble difficile d'admettre qu'elle soit restée étrangère à cette « merveilleuse sapience » qui faisait autour d'elle tant d'illustres écolières.

En attendant que bientôt l'exposition aloysienne, annoncée pour le centenaire, nous permette d'avoir sous les yeux des lettres de la *marchesa di Castiglione*<sup>3</sup>, nous savons qu'elle avait du goût pour la lecture<sup>4</sup>. Ce fut par ce genre de distraction que, revenue en Italie peu de mois après son mariage (1567)<sup>5</sup>, elle charma, durant son premier séjour à

1. Brantôme, t. VIII, *Discours*, p. 18. M. le baron de Ruble vante surtout dans la reine son goût pour la peinture : « Le véritable artiste de la maison des Valois fut Elisabeth. » *Première jeunesse de Marie Stuart*, 1891, in-8, p. 82.

2. Liste des *Officiers domestiques ordonnez pour le service de Madame Elisabeth de France Reyne d'Espagne, fille du Roy Henry II : Depuis le 17 Juin 1559 qu'elle a demeuré en France, jusques au 3 Janvier ensuivant qu'elle entra en Espagne*. Cette pièce a été publiée, d'après la copie de la collection Clairambault (vol. 836, f. 2795), par M. le baron de Ruble, dans le *Traité de Cateau-Cambrésis*, p. 341. La liste comprend quatre dames, une gouvernante des filles, treize filles et demoiselles aux gages de *deux cents livres*, neuf femmes de chambre, etc. L'ensemble des gages monte à la somme énorme de 34 300 livres tournois.

3. *L'Eco di San Luigi*, n° 14, p. 3.

4. Elle imitait en cela la reine Élisabeth qui « aux François parloit tousjours françois, ne l'ayant jamais voulu discontinuer, mais le lisoit tousjours dans les plus beaux livres qu'on luy pouvoit faire avoir de France, dont elle estoit curieuse d'en faire porter. » Brantôme, *Discours*, p. 18.

5. Sur le séjour de sept années en Espagne que fit donna Marta auprès de

la *rocca*, les heures trop lentes qui précédèrent la naissance de son Luigi.

Peu de détails chez les historiens sur les premières années, assez cependant pour témoigner de l'intelligence qui présida de la part des parents à cette période rudimentaire. Notre temps, qui se flatte d'avoir découvert la science pédagogique, y trouverait une leçon utile. La formation religieuse fut mise au début, parce que l'âme humaine a le devoir de connaître au plus tôt Dieu, qui a droit à ses hommages. La formation physique vint ensuite, parce que les facultés intellectuelles, pour être aptes à s'appliquer, requièrent l'aide d'organes puissamment organisés. Le surmenage prématuré est le pire obstacle au naturel et final développement. Deux noms se gravèrent avant tous autres dans la mémoire de Luigi : ceux de Jésus et de Marie ; il apprit à réciter le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et plusieurs prières que ne savent peut-être pas aujourd'hui des enfants plus avancés. Les premiers exercices corporels auxquels il se livra furent des jeux militaires. Ordinairement, les enfants « sages » ne sont pas une moindre anomalie que les enfants « prodiges ». Le marquis,

la reine Élisabeth, on trouverait les détails les plus précis et qui permettraient, pour certaines périodes, de reconstituer sa vie presque jour par jour, dans le *Journal privé d'Élisabeth de Valois*, adressé à Catherine de Médicis par une des dames françaises qui avaient suivi la fille de Henri II. Des extraits en ont été publiés par le comte Hector de la Ferrière : *Deux années de mission à Saint-Petersbourg*, 1867, in-8, pp. 17 et 234. — On doit rapporter à la même donna Marta Tana *de Santena* un passage de Brantôme où son nom francisé reparait sous une forme différente : « Les dames et filles qui, à la mode française, ne se peurent contraindre de demeurer à ung pays estrange, et qui s'en voulurent retirer en France, (la reine) leur fist donner... à chascune d'elles quatre mill' escus pour leur mariage... Celles qui voulurent demeurer s'en trouvarent mieux, comme mesdamoiselles de *Saint-Ana* et de *Sainet-Légier* qui eurent cet honneur d'estre gouvernantes de mesdames les infantes, et furent mariées richement avec deux grands seigneurs d'Espagne ; et celles furent les plus sages. » Rapprochez de l'orthographe de Brantôme celle de l'acte de naissance de saint Louis : *Illmus D. Aloisius G. Illmi D. D. Ferdinandi Gonzagae March. Cast., a Stiv. III. et sacri Imperii Principis, etc., et Illmae D. D. Marthae de Tana a SANCTANA, natus est die IX hora XXIII, cum tribus quartis, mensis martii MDLXVIII. Baptizatus vero, etc.* Cet acte, conservé à l'église de Castiglione delle Stiviere, est reproduit par le P. Nannerini, *Vita di S. Luigi Gonzaga*, Siena, 1891, p. 16, note 2.

prétendant élever son fils en soldat, l'arracha, entre sa quatrième et sa cinquième année, aux mains trop molles des femmes et de sa mère, puis lui ayant fait fabriquer de petites arquebuses, de petites bombardes et autres armes à sa taille, il l'emmena au camp de Casal Maggiore. Là, devant trois mille fantassins réunis pour l'expédition de Tunis, le petit marquis de Castiglione, cuirasse au corps et pique sur l'épaule, passait la revue, à la plus douce joie du grand-amiral et des troupes. Plusieurs fois, ses expériences d'artillerie faillirent lui coûter la vie. Elles ne lui enlevèrent rien de ses goûts belliqueux ; occupations et récréations continuèrent à Castiglione comme à Casal. Il en fut ainsi jusqu'à l'âge décisif de sept ans.

A cette époque, Luigi, comme il le racontait ingénument plus tard, se convertit. La devise des Tana, qu'il avait reçue de sa mère, était : DE BIEN EN MIEUX. C'est aussi le mot de cette conversion.

Avec des idées plus sérieuses et une piété plus profonde, il commença sans doute à prendre des habitudes plus réglées de travail. Malheureusement, le troisième témoin entendu au procès de Castiglione, Rodolphe de Petrochinis<sup>1</sup>, nous apprend bien quelles prières Luigi faisait chaque jour et comment il s'agenouillait ; il nous le montre récitant, aussitôt levé, l'*Exercice quotidien* prolongé par maintes oraisons, entendant de même la messe chaque matin et prêtant son gracieux concours au prêtre à l'autel ; il n'oublie qu'un point : ses travaux. La seule indication qu'il nous fournisse est le nom de son maître : don Giovanni Albertinelli, de Castiglione.

A huit ans, Luigi fit une maladie. Mais si la fièvre quarte qui l'éprouva pendant dix-huit mois et le retint longtemps au lit, ne l'empêcha point de rester fidèle au programme très chargé de l'*Exercice quotidien*, des psaumes, graduels et pénitentiels, et du petit office de Notre-Dame, il est probable qu'elle interrompit en partie ses études.

A peine était-il remis que le marquis, revenu de Tunis, fut envoyé par les médecins aux eaux de Lucques. Il s'y

1. *Acta SS.*, p. 799.

rendit, accompagné de ses deux fils les plus âgés, Luigi et Rodolphe. Un des mobiles de son voyage était de les conduire à Florence et de les y installer. La marquise se plaignit vivement de ce qu'on lui enlevât des enfants si jeunes pour les fixer loin de leur mère. Le père fut inflexible.

Pourquoi ce choix irrévocable de Florence comme ville d'études? Ceparì en indique deux raisons : l'une, que don Ferrante y voyait un moyen d'entretenir l'ancienne amitié contractée par lui avec le grand-duc de Toscane, François de Médicis, à la cour du roi catholique; l'autre, que là ses fils apprendraient plus facilement la langue toscane<sup>1</sup>. Ce second motif nous semble le principal; une preuve en est que seul il se trouve rapporté par le deuxième témoin de Castiglione, lequel fut camérier des jeunes Gonzague durant leur séjour de près de trois ans à Florence<sup>2</sup>. C'était là, hâtons-nous de le dire, un trait de véritable sagesse pratique, à l'honneur de don Ferrante. Partout les enfants ont besoin de connaître, mieux qu'aucune autre, la langue de leur propre pays. Qu'il fût excellent de posséder les langues mortes, on ne l'eût guère contesté en plein milieu de ce seizième siècle où elles avaient paru revenir à la vie; mais pour un Italien sensé, ni grec, ni latin, ni langue étrangère quelconque ne devait prévaloir sur le bon italien. Un futur homme d'école aurait pu, à la rigueur, se confiner dans les langues ressuscitées par les humanistes au siècle précédent; un fils de prince suzerain, destiné par sa naissance à gouverner ses fiefs, ne le pouvait pas. Le mérite du père est ici d'avoir compris que ses fils ne garderaient la distinction imposée à leur rang qu'à la condition de s'exprimer parfaitement et dans le plus beau dialecte, celui qu'avaient immortalisé Dante et Machiavel, Boccace et Guichardin, les quatre grands écrivains de l'Italie, tous quatre nés à Florence. Chez nous, la question de supériorité entre les parlers provinciaux avait été depuis longtemps tranchée par la politique; la langue d'oc avait cédé la primauté à la langue d'oïl, la langue d'oïl au parler de l'Île-de-France, le parler de l'Île-de-

1. « Perchè i figliuoli quivi più facilmente imparassero la lingua toscana. » Bocero, p. 12.

2. *Acta SS.*, p. 803. *Ut linguam addisceret Tuscã.*

France au langage de la cour. Tout, dans notre nation qui allait se centralisant, se faisait de plus en plus à l'image du roi. Mais dans l'Italie morcelée du moyen âge et de la Renaissance, aucun État particulier n'avait été assez fort pour conquérir cette prépondérance. Dante, qui discute les titres respectifs des dialectes régionaux, donnait plutôt la palme à Bologne et voulait que la langue distinguée des cours, *cortigiana*, empruntât quelque élément à chacun. Dans la première moitié du seizième siècle, Castiglione, l'auteur du *Cortigiano*, ce code de politesse qui, après avoir régi les cours d'Urbin, de Ferrare et de Mantoue, avait franchi les Alpes et faisait loi à la cour de France, parlait toscan. Un écrivain de la même famille d'esprits, et plus rapproché encore de l'époque de Luigi, qui composa pour la société lettrée de Rome, Florence et Venise, le pendant de l'œuvre de Castiglione, le poète Giovanni della Casa (1503-1556), vient à traiter ce sujet dans son *Galathea*. Tout fier d'être né aux environs de la cité florentine, il invite quiconque aspirerait à en parler *naturellement* le dialecte, à désespérer. Mieux vaut, à l'en croire, se résigner, est-on natif de Lombardie, à s'exprimer supérieurement dans son patois, qu'à vouloir faire de l'éloquence dans une langue dont la complète possession ne s'acquiert pas; le présomptueux qui prétendrait la rendre sienne n'aura jamais le mot propre « comme nous autres Toscans<sup>1</sup> ». Luigi avait donc des efforts réels à faire, et il les fit<sup>2</sup>, pour se rompre à la parfaite habitude de ce brillant et difficile langage. Ses efforts, à en juger par ses écrits et par le beau témoignage que leur a rendu l'Académie de la *Crusca*<sup>3</sup>, furent couronnés de succès. Il avait, il est vrai, un meilleur secours que les livres, et ceci prouve combien les calculs paternels avaient été justes. A l'école qu'il fréquentait, les fautes même de prononciation et le plus léger accent défectueux ne pouvaient guère se produire. Si jadis, au

1. « Perchioche più acconciamente favellerà un Lumbardo nella sua lingua, quale s'è la piu difforme, che egli non parlerà Thoscano, o d'altro linguaggio; pure percio, che egli non harà mai per le mani, per molto che egli si affatichi, si bene i proprii et particolati vocaboli, come habbiamo noi Thoscani. » *Trattato de Costumi*, édit. de Lyon, 1573. — 2. « Attese con diligenza alla lingua latina ed alla toscana. » Boero p. 13. — 3. Nannerini, p. 27, note 1.

camp de Casal, il avait appris au milieu des soldats quelques mots grossiers, perpétuel remords pour son exquise délicatesse, maintenant il avait entrée à la cour la plus raffinée, et c'est en compagnie des enfants de Son Altesse le grand-duc qu'il passait, au palais des Médicis, ses jours de fête. Il y rencontrait deux jeunes princesses : Eléonore, depuis duchesse de Mantoue, et Marie, plus tard épouse de Henri IV, reine et régente de France, à qui il refusait parfois de jouer au jardin ou au palais, pour construire de petits autels. Parfois aussi, nous le verrons bientôt, il jouait, et de très bon cœur, en compagnie des princes et des princesses. C'était là son académie de la Crusca, ce que fut, cent cinquante ans après et en France, pour Bossuet, le salon bleu à l'hôtel de Rambouillet. Qui sait si, comme Jacques-Bénigne, prêchant si tôt et si tard, Luigi, parmi ces pieux divertissements dont parle Ceparì<sup>1</sup>, ne risqua point parfois une homélie enfantine sur la fête du jour, prononcée devant l'autel construit de ses mains, et en présence de la sérénissime *donna* qui demandera sa canonisation<sup>2</sup>.

Il n'eût tenu qu'à don Ferrante que ses deux fils eussent reçu un logement au palais ; mais le marquis entendait qu'ils fussent tout à leurs études, et plutôt que de les exposer dans un âge encore si léger aux distractions inséparables de la vie de cour, il avait décliné les offres du grand-duc qui faisait instance pour les retenir auprès de lui. Son Altesse, agréant les motifs du refus, avait loué pour les jeunes Gonzague une maison hors de la cour, dans une rue baptisée d'un nom prédestiné : la *via degli angeli*<sup>3</sup>. Les deux enfants y avaient été laissés par leur père à la garde d'un gouverneur, le *signor* Pier Francesco del Turco, depuis majordome de don Jean de Médicis, et d'un camérier, le *signor* Clemente Ghisoni. Pour

1. Boero, p. 13.

2. La lettre de Marie de Médicis, écrite de Nevers, 12 août 1622, à Grégoire XV, est analysée dans les *Acta SS.*, p. 762.

3. Aujourd'hui : *via degli Alfani*. La maison subsiste ; mais le maître actuel ne permet plus de visiter la chambre du saint, convertie en chapelle. Cette demeure est un palais de l'ancienne corporation du métier de la laine (*dall'arte della lana*), comme l'indique le mouton du gros écusson. Sur la façade, un peu à gauche, vers le premier étage, un médaillon ovale contient un portrait de saint Louis.

précepteur, ils n'avaient pas celui que nous avons connu à Castiglione, attaché à la personne de Luigi. La mort avait emporté Giovanni Albertinelli. Il avait été remplacé par un excellent prêtre de Crémone, Giulio Bresciani. C'était lui le maître de deux sciences bien différentes, mais dont chacune avait une égale importance : le latin et la bonne conduite <sup>1</sup>. Le latin était de première utilité pour un jeune seigneur appelé par sa naissance, non seulement à gouverner sa petite principauté, mais encore à se distinguer en Espagne, en Italie, en Allemagne. L'humanisme avait pénétré partout. Lorsque Tasso, dans sa *Gerusalemme liberata* (ch. I, st. 19), nous dépeint son héros, Godefroy de Bouillon, grand pourfendeur de Sarrasins et encore plus grand épistolier, jouant de la plume autant que de l'épée, rédigeant de continuelles dépêches et écrivant « lettres sur lettres », il nous représente les souverains de son propre temps.

Le latin était encore et surtout la langue de l'Église, la langue de la philosophie et du droit civil et canonique. Pour aucun de ces motifs Luigi ne pouvait ni ne voulait l'ignorer. Déjà en son cœur il avait renoncé au monde, et un jour il avait déclaré à sa mère qu'il serait religieux. Un religieux devait être bon *latineur*.

Avec le latin, nous serions curieux de savoir s'il apprit déjà le grec. Il semblerait étrange qu'au sein de cette Florence où avait fleuri l'Académie Platonicienne, le descendant des Gonzagues n'ait vu encore, dans l'exergue ΟΑΥΜΗΟΣ des monnaies de Mantoue, qu'un signe de néo-paganisme et une lettre fermée. Le silence des biographes ne permet que des conjectures.

Mais plus encore que la langue de Cicéron ou du divin Platon. Florence même était un livre vivant où Luigi, ainsi que l'avait sans doute voulu son père, recevait par les yeux mille leçons utiles de choses. Dans la pompeuse cité des Médicis, tout était occasion de fêtes publiques, de cortèges

1. « E per la lingua latina e de' costumi. » Boero, p. 12. — Le mot *costumi* (habitudes, mœurs) n'a guère d'équivalent. Le *Galathea* de Giovanni della Casa, sorte de manuel de civilité puérile et honnête, qui contient des avis sur les usages du monde et sur les *arti cavalleresche*, est intitulé : *Trattato de costumi*.



mythologiques et chevaleresques, auxquels affluaient de toutes parts pèlerins, étrangers et curieux. Il faut entendre avec quel ton de fierté l'auteur du *Gentilhuomo* nous décrit ces splendides représentations, par exemple le tableau de la *Piazza*, un jour de fête de saint Jean <sup>1</sup>. Les yeux de Luigi contemplèrent plusieurs de ces spectacles. C'est à l'impression produite sur son imagination de dix ans par une magnifique cérémonie, que nous devons sa première lettre qui nous soit parvenue. Elle est adressée de Florence à son Illustrissime Seigneur le marquis de Gonzague, à Castiglione. La date, qui fait défaut, a été fixée avec certitude au mois d'avril 1578. Les enfants venaient d'assister aux funérailles de Jeanne d'Autriche, grande-duchesse de Toscane, fille de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> et épouse de François-Marie de Médicis, morte le 6 avril de cette année. Luigi, l'aîné des frères, en envoya à leur « seigneur et père » une relation charmante de naïveté et d'observation. Après avoir remercié avec respect et affection des dernières lettres de son père et de sa mère, il raconte qu'il a été la veille « voir les obsèques de la grande-duchesse »; il les a trouvées « très belles », et il remarque qu'elles ont duré « trois heures »; il en décrit l'ordonnance et insiste, à la manière des enfants, sur les costumes et le nombre des figurants.

« D'abord, il y avait l'étendard de San-Lorenzo et puis la croix, et ils étaient accompagnés de cinquante pauvres vêtus de deuil, avec les torches allumées. Après eux suivaient les *frati*, non seulement ceux de la cité, mais tous ceux des environs, à trois milles alentour, lesquels étaient en tout de dix-huit observances, avec des cierges blancs d'une livre. Après suivaient les *piagnoni* (pleureurs) avec leurs queues ordinaires. En arrière d'eux suivaient les pages, cavaliers et courtisans, tous vêtus de deuil, avec les torches. Après suivait le corps sous un baldaquin, et le corps était porté par des seigneurs titrés, et le baldaquin par des gentilshommes de la cité. Derrière étaient le grand-duc en *gramaglia* (manteau de deuil) et en barrette de ville, le restant de la cour

1. *Il Gentilhuomo* del Matio Iustinopolitano. In Venetia, 1575, in-4, p. 96.

et la garde armée; et quand il eut accompagné le corps à San-Lorenzo, il se retira au palais<sup>1</sup>. »

La fin de cette lettre témoigne en trois mots que Luigi savait, après ces innocentes distractions, se remettre à la prière et au travail avec entrain : « Nous continuons nos exercices de piété et nos études; nous nous portons bien. »

Une seconde lettre, datée de Florence, quatre mois après, par le même Luigi, nous fait entrer davantage dans l'intimité de cette existence qui avait ses heures de franc épanouissement. Les fêtes auxquelles les enfants assistaient n'étaient pas toutes des cérémonies funèbres. Cette fois, c'est à des courses qu'ils furent conduits; le plaisir qu'ils y prirent se trahit, et par les détails sur le prix, et plus encore par le jeu plaisant auquel ils se livrèrent. On y retrouve les princesses avec leur ardeur entraînant, mais on y reconnaît aussi le Luigi du camp de Casal, à qui les chevaux paraissent plaire autant que jadis les manœuvres militaires. Nous sommes heureux de le redire, il ne jouait pas toujours à l'enfant de cœur, et parfois l'ancien enfant de troupe reprenait ses droits. Ses naïfs récits de parties de plaisir et de régals sont entremêlés, comme des fleurs sauvages dans un bouquet, de disparates et pieuses réflexions sur le jubilé et les offices. Son âme candide et ouverte confie toutes ses joies. Comme cette lettre, publiée pour la première fois par Mgr Iozzi<sup>2</sup>, paraît encore inédite en français, nous la traduisons tout entière :

Ill. Seigneur Père,

Dimanche, nous nous retrouvâmes avec le Signor Don Giovanni<sup>3</sup> sur l'estrade même du Sérénissime Grand-Duc, pour voir courir le prix de Sainte-Anne, lequel fut une étoffe rouge; et il fut gagné par le cheval du Signor comte de Bagno. Vendredi nous allâmes chez le Sig. Don Giovanni : et comme il ne voulut pas sortir dehors, il passa le temps ensemble avec nous à cuisiner (*cucinar*) beaucoup de choses. Mais lui n'en mangea point, parce qu'il jeûnait pour un Jubilé ordonné par le

1. *Lettere di S. Luigi Gonzaga, con annotazioni* del Sac. Prof. Oliviero Iozzi. In Pisa, 1889, p. 3.

2. *Lettere*, p. 5.

3. Don Giovanni de Médicis, dernier frère du grand-duc, était alors âgé de treize ans. On le retrouve dans l'histoire du saint, à Rome.

Pape, qui absout de la peine et de la coulpe; en priant pour que Dieu mette la main dans les affaires malheureuses de la Flandre, pour l'extirpation de l'hérésie et la conservation des princes chrétiens. Et nous aussi nous le gagnerons la semaine qui vient : et dans nos prières nous nous souviendrons de Vous : comme nous avons toujours fait, et ferons continuellement. Hier, nous nous retrouvâmes avec le Signor Don Giovanni au palais Pitti : et pendant que ledit Signor D. Giovanni s'amusait avec nous à une fontaine, arrivèrent là-dessus les princesses, qui apportaient beaucoup de chiens, parce qu'elles voulaient faire courir le prix des chiens. Et pendant qu'il se courait, vint le grand-duc par la porte du jardin, avec seulement quatre de ses gentilshommes, et il était à voir la fête. Tout le monde courait, les princesses, le Signor D. Giovanni, et nous autres; la fête dura jusqu'à la soirée. Ces jours de fête, nous avons été à la messe à la Nunziata<sup>1</sup>, et nous l'avons priée qu'elle Vous donne bonheur et contentement, avec tout accroissement de consolation. Nous sommes bien portants; nous nous appliquons à nos études; et pour faire une fin, nous baisons les mains de V. S. Illustrissime.

De Florence, le jour 17<sup>e</sup> d'août 1578.

De V. S. Illustrissime

Le fils très obéissant

ALUIGI GONZAGA.

L'adresse<sup>2</sup>, identique à celle de la lettre précédente, nous traduit, aussi bien que les termes de la clause, les sentiments et le ton de respect que les enfants d'alors gardaient à l'égard de leurs parents et qui n'enlevait rien à leur tendresse réciproque.

Santé et application, telle est la vie du jeune écolier à Florence, dépeinte par lui-même. La piété, qui est utile à tout, y faisait la part de Dieu. Luigi aimait à proclamer que la ville de l'*Annunziata* avait été la mère de sa dévotion<sup>3</sup>. Elle le fut aussi de ses habitudes de travail.

1. Église de l'Annonciation, où l'on vénère une image de la sainte Vierge représentée dans ce mystère.

2. « All' Ill. Sig. Padre Sig. mio osservandissimo il Sig. Marchese di Castiglione in Genova. »

3. Bocro, p. 13.

## II

Après trente mois de gai séjour<sup>1</sup> dans cette belle capitale de la Toscane, Luigi et Rodolphe furent rappelés par don Ferrante, qui venait d'être nommé gouverneur de Montferrat. Ils partirent en 1580, pour se rendre auprès du sérénissime duc Guillaume III, à qui leur père devait cette faveur, et pendant quelque temps ils habitèrent à Mantoue le palais de l'abbé de Gonzague. Mêmes exercices là qu'à Florence<sup>2</sup>. Mais une cruelle maladie, traitée par une diète excessive, ébranla, si elle ne les détruisit à jamais, les forces de Luigi. Le pieux et studieux enfant s'en servit de légitime prétexte pour fuir nombre de divertissements auxquels il eût été contraint de se prêter dans la société du duc, son parrain. En même temps, le désir de la vie religieuse l'envahissait de plus en plus. Dans cette pensée, il écrivit au marquis son père, le pressant de le délivrer des embarras de la cour, afin de pouvoir plus commodément s'adonner à l'étude<sup>3</sup>. Les chaleurs de l'été, qui dispersaient chaque année les princes de Gonzague à la campagne, décidèrent don Ferrante à faire revenir ses fils à Castiglione. Son espérance était que l'air natal rétablirait la santé gravement atteinte de l'ainé. Il n'en fut rien qu'en apparence. Désormais, ce n'est plus l'idéal antique de l'âme saine dans un corps sain qu'il nous sera donné d'admirer ; un plus triomphant spectacle se découvre : une âme forte logée dans un corps brisé.

La grâce surnaturelle de la première communion (vendredi 22 juillet 1580) compensa, et au delà, pour Luigi les souffrances de la nature. Rien de plus touchant que la rencontre de deux saints. Tout Castiglione contempla l'angélique enfant recevant le pain des anges des mains du cardinal Charles Borromée. Luigi s'était préparé à ce grand acte par

1. Du 1<sup>er</sup> novembre 1577 au 31 avril 1580. Ces dates, qui ont été relevées sur les registres de la corporation de la laine par le P. Baldinucci, nous portent à abandonner la chronologie de Cepari, reconnue erronée. Cf. *L'Eco di San Luigi*, n° 17, p. 1.

2. « E seguitando gli esercizi, e il modo di vivere, che in Firenze aveva cominciato. » Boero, p. 18.

3. « Per potere più comodamente attendere agli studii. » *Ibid.*, p. 19.

de plus ferventes et plus constantes prières. Signe de maturité croissante dans son esprit : son oraison a gagné en méthode et en réflexion. Il médite.

Ses études ne pouvaient que profiter de cet heureux développement. Un instant, et d'une manière bien inattendue, elles faillirent être quelque peu ralenties ou dévoyées. Un conseil donné au docile écolier de treize ans, par son saint directeur, l'archevêque de Milan, en fut l'occasion. Dans l'illustre cardinal, il y avait un réformateur parfois extrême. Sous son énergique impulsion, tout, en son diocèse de Milan, était entré dans la voie nouvelle tracée par le récent concile de Trente. Fonder des séminaires et des collèges, remanier les règlements et les programmes, avait été un des principaux objets de son active sollicitude. Le cinquième concile de Milan, tenu sous sa présidence, il y avait de cela sept ans (1573), avait décrété que pour se conformer aux prescriptions des derniers conciles œcuméniques, en matière d'instruction, un livre de doctrine chrétienne serait joint aux rudiments de grammaire<sup>1</sup>.

Poussant encore plus loin cette préoccupation, le cardinal jugeait, au dire de Cepari<sup>2</sup>, devoir mettre aux mains de la jeunesse des écoles le catéchisme romain publié par ordre de Pie V, en vue de le substituer à Cicéron et à d'autres auteurs profanes. Ainsi, pensait-il, avec la pure latinité, la piété pénétrerait dans les esprits. Il conseilla à Luigi la lecture de ce catéchisme, et le saint enfant, qui ne savait qu'obéir, se mit à lire et à faire lire. Il goûtait et la sainteté de la doctrine et le caractère si chrétien des enseignements ; l'auteur n'ajoute point : et le charme réel du style. De fait, cet essai pédagogique du système prôné naguère en France, qui consiste à remplacer par des écrivains ecclésiastiques, chez

1. *Ludimagistri, quo commodius præsent, quod, ex concilio Lateranensi, in synodo nostra provinciali tertia, eis, ad pueros in doctrina pietateque christiana recte instituendos, præceptum est, decernimus, tum hanc ipsam decreti partem, tum conscriptum de eadem doctrina libellum cum libris rudimentorum grammaticæ conjungi eisdemque agglutinari.* — Sur l'histoire des catéchismes latins et grecs de cette époque et sur leur mode d'emploi comme livres de classes, voir plusieurs pages fort intéressantes du P. Ch. Daniel, *Études classiques dans la société chrétienne*, 1853, in-8, pp. 289-291.

2. Boero, p. 23.

lesquels la langue ne vaut pas le génie, les auteurs païens chez qui l'éclat littéraire ne fait pas toujours oublier la faiblesse de la morale et des idées, ne réussit point. Dans son propre séminaire, le cardinal Borromée en fit l'expérience, et il eut la loyauté de retourner aux maîtres de l'antiquité classique, quitte à ne leur demander que ce qu'ils peuvent donner.

Il en fut de même, avec le temps, de Luigi que nous verrons bientôt goûter, soit pour leur forme séduisante, soit pour la sagesse de leurs maximes, des philosophes anciens tels que Sénèque, Plutarque et Valère-Maxime<sup>1</sup>. Il se servait même à l'occasion des exemples qu'il y rencontrait pour exhorter les autres à la vie chrétienne ou morale, en tirant des discours si judicieux sur la vertu et les choses de Dieu. devant plusieurs personnes ou seul à seul, que tous, étonnés de son talent de bien dire et de l'ardeur de sa parole, déclaraient trouver en lui la science infuse, tant sa capacité était supérieure à son âge. Ce résultat prouve combien l'antiquité étudiée avec intelligence, loin de nuire à l'esprit ou au cœur des écoliers, leur offre d'utiles ressources. Comment le cardinal Borromée avait-il pu l'ignorer, lui qui dans sa jeunesse, « faisait des Recueils des plus belles sentences des philosophes, et particulièrement des stoïciens, qui est la secte la plus pure et la plus austère pour la vertu, avoit toujours entre les mains le Manuel d'Épictète, et dans cette lecture affermissoit son âme au mépris des choses que tous les hommes adorent ». Lequel de ses historiens parle ainsi ? Godeau, évêque de Vence<sup>2</sup>. Mais on peut croire que l'archevêque de Milan voulait précisément réagir contre le paganisme exagéré de sa propre éducation. Luigi n'eut jamais de ces repentirs ni de ces scrupules. Jeune religieux, il écrivait cette phrase significative dans sa *Méditation sur les saints anges* : « Sénèque, philosophe païen, s'adressant à un de ses amis, et lui offrant un moyen d'être sur ses gardes dans ses actions et dans ses paroles, lui enseigne à s'imaginer toujours qu'il a devant les yeux Caton comme un censeur sévère de

1. Boero, p. 30.

2. *La Vie de S. Charles Borromée*, par Messire Ant. Godeau, év. de Vence : nouv. éd. Paris, 1748, t. I, p. 42.

sa conduite. Cet enseignement, nous avons, nous chrétiens, bien plus de raison d'en profiter, nous imaginant dans toutes nos actions que nous avons toujours devant nous nos Anges gardiens, comme des censeurs sévères de notre conduite<sup>1</sup>. »

Toute la réfutation des théories remises en honneur de nos jours est contenue dans cet exemple. En le citant, notre but, nullement polémique, était de faire ressortir la manière dont Luigi étudiait. Jamais il ne lisait d'ouvrages malséants ou frivoles. Ses lectures pieuses se faisaient dans les Vies des saints par Surius et Lipoman. En ce moment, nous le retrouvons à Casal où il a rejoint, vers la fin de l'été, son père qui y réside en qualité de gouverneur de Montferrat. Pendant les six mois qu'il y demeure, sans refaire sa santé compromise, il s'applique, comme par le passé, à l'étude du latin, et son biographe nous apprend qu'il y avait d'assez bons commencements<sup>2</sup>.

De Casal il revint à Castiglione.

Il s'y trouvait, à la fin de juin 1581, lorsque la sérénissime Donna Maria d'Autriche, se rendant de Bohême en Espagne, invita don Ferrante et donna Marta à faire partie de sa suite. La fille de Charles-Quint, veuve de l'empereur Maximilien II et sœur du roi Philippe II, se faisait accompagner à la cour de son frère par un cortège de princes et de seigneurs italiens vassaux de la couronne. Le marquis et la marquise emmenèrent leurs trois plus jeunes fils<sup>3</sup>, leur fille Isabelle, qui fut dame d'honneur de la célèbre infante Isabelle-Claire-Eugénie, Rodolphe et Luigi<sup>4</sup>.

1. *OEuvres de S. Louis de Gonzague*, éd. Pruvost, p. 47.

2. « Oltre all' attendere agli studii della lingua latina, nella quale era di già assai bene introdotto. » Bocro, p. 26.

3. C'est à tort que l'on y a vu Jacques (Diego), né plus tard à Madrid, et ainsi appelé en l'honneur de l'infant, fils de Philippe II.

4. Il est inexact de dire, avec plusieurs historiens, que Luigi fit *tout* le voyage d'Italie en Espagne avec l'impératrice Marie. Une lettre de lui publiée par Iozzi est datée de *Mantoue*, 18 décembre 1581. Or, la princesse avait quitté Marseille dès le 12 décembre et le même jour elle était débarquée à Collioure (Colibre); le 6 janvier 1582, elle arrivait à Barcelone où elle séjourna un mois. C'est peut-être là que Luigi la rejoignit; ce que nous savons positivement par une nouvelle lettre de lui (*Iozzi*, p. 15), c'est qu'il se trouva avec elle à Saragosse où l'on entra le 5 février pour en repartir le 10. La

Ce dernier avait alors treize ans et demi. Il approchait de l'âge où l'on terminait ses humanités. Charles Borromée, par exemple, avait fini les siennes à quinze ans, et commencé aussitôt son droit à Pavie. Arrivé à la cour de Madrid, Luigi se remit avec une grande ardeur à l'étude des belles-lettres. Il est probable qu'il avait consacré les loisirs de son voyage de deux mois à apprendre la langue espagnole. Donna Marta et don Ferrante, qui avaient fait de longs séjours à la cour, étaient à même de la lui enseigner parfaitement, et les fonctions auxquelles Luigi allait être appelé lui faisaient de cette étude une obligation urgente. Il arriva promptement à savoir le castillan aussi bien que le toscan <sup>1</sup>. Mais pour parvenir à posséder cette langue, il ne trouvait point nécessaire de recourir aux romans de chevalerie dont l'idiome castillan est si riche. Un jour qu'il avait reçu en présent de magnifiques volumes remplis d'exploits et de galanterie, sans se laisser prendre à leur élégante apparence ni à la beauté des caractères, il les jeta aussitôt dans les flammes <sup>2</sup>. Louis aborda ensuite les sciences qui forment le couronnement de l'enseignement secondaire : les mathématiques et la philosophie <sup>3</sup>. Pour professeur ou lecteur de *logique*, il eut un prêtre, inconnu de ses biographes, et qualifié de « fort lettré ». Le mathématicien du roi lui-même, un nommé Dimas, fut son maître de *sphère*. Tous deux lui donnaient leurs leçons en particulier. Je ne sache pas que ce sphériste ait laissé aucun ouvrage qui nous permette de juger de sa valeur ; mais son

question qui se pose ici est de savoir si Louis de Gonzague demeura à Saragosse avec sa mère, arrêtée par une indisposition du marquis Ferrante, ou s'il continua avec le cortège qui, après avoir passé par Guadalaxara, Alcalá de Henares et le Pardo, faisait son entrée à Madrid le 7 mars. Nous possédons trois lettres de Louis, datées de cette ville, les 18 et 28 mai et 25 juin. — Voir *San Luis Gonzaga en Zaragoza y Madrid*, par le P. Fidel Fita, dans le *Boletín de la real Academia de la Historia*, janvier 1891, pp. 55-75.

1. « E perchè le circostanze richiedevano che apprendesse anche il castigliano, si mise a studiarlo con tanto ardore che in breve lo imparò perfettamente. » *Il Gonzaga nel secolo*, Siena, 1891, p. 56.

2. *Ibid.*

3. « Oltre al corteggiare, attese con diligenza grande alli studii delle lettere. » Bocro, p. 39.



titre de mathématicien royal nous en est assez garant. Philippe II ne tolérait pas l'ignorance autour de lui. Comme des gentilshommes de sa cour et d'autres personnes étaient empêchés par leur moindre connaissance du latin de suivre les cours de sciences qui se faisaient alors en cette langue, il avait mandé le savant Jean-Baptiste Labaña pour leur enseigner les mathématiques en langue vulgaire. Il avait donné également ordre à Pierre Ambroise Onderiz de publier, dans la langue comprise et parlée par tous, ses principes de perspective et de géométrie<sup>1</sup>.

Chaque jour, après dîner, avait lieu la leçon de philosophie et de théologie naturelle de Raymond Lulle. Ce choix de Lulle ne laisserait pas d'étonner ici, comme auteur de théodicée, si nous ne nous rappelions les efforts de ses compatriotes pour réhabiliter son orthodoxie, et la grande vogue dont sa doctrine jouissait auprès d'eux à cette époque<sup>2</sup>.

Il était d'autant plus méritoire à Luigi de faire de solides études qu'il lui était plus facile de se laisser prendre au tourbillon de la vie mondaine. Autour de lui tout l'y portait. Donna Marta n'avait pas retrouvé la reine Élisabeth de France, qui eût reporté sur l'enfant la faveur prodiguée jadis à la mère. La bonne princesse était morte le 3 octobre 1568, peu après la naissance de Luigi, et « morte, dit Brantôme, au plus beau et au plus plaisant apvril de son aage ». Mais don Ferrante avait repris ses fonctions ordinaires de chambellan, et ses deux fils aînés avaient été créés *menins* ou pages du prince don Diego, fils du roi Philippe II. Cette charge n'était pas un simple honneur; le *menino*, outre l'obligation de faire assidument sa cour à l'enfant, était encore élevé avec lui. Au début, Luigi en fut réduit à prendre sur le temps, sacré pour lui, de ses prières accoutumées, et à renoncer à une fréquentation aussi habituelle des sacrements. Il ne parvint

1. Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*, édit. 1783-88, articles Labaña et Onderiz.

2. Voir de curieux renseignements dans Gabriel Vasquez, *Commentariorum ac disputationum in 1<sup>am</sup> S. Thomæ libri*. Ingolstadii, 1609, *quæstio* 22 et suiv. L'auteur, ce qui est rare en ces sortes d'ouvrages, raconte ses souvenirs personnels sur les controverses portées à Rome, alors qu'il s'y trouvait, en 1590, et conclut : *adhuc vero sub judice lis est*.

qu'ensuite et grâce aux conseils de son directeur, le P. Paterno, à concilier ses devoirs d'état avec ses dévotions. La constance de son application fut seule à ne se démentir jamais. Dans une lettre testimoniale du même P. Paterno, écrite en 1594, on remarque cette déposition : « Le frère Luigi fut toujours le plus grand ennemi de l'oisiveté, occupé qu'il était sans cesse à quelque bon exercice, et notamment à l'étude de l'Écriture Sainte, en laquelle il se délectait grandement<sup>1</sup>. »

Nourrie par ces travaux et ces lectures, la conversation de Luigi était grave et sérieuse, avec une pointe d'esprit et d'à-propos. Un jour le menin osa faire à don Diego une répartition qui fut applaudie du roi catholique, et pourrait bien avoir servi de premier thème, avec la magie du style en moins, à la célèbre légende de la *Rose de l'infante*.

Hélas ! le pauvre petit prince des Asturies, auquel Luigi avait rappelé que tout ici-bas n'appartenait pas à Son Altesse, mais à Dieu, fut lui-même une preuve que les rois ne commandent pas plus à la vie qu'aux éléments. L'héritier des nombreuses couronnes de Philippe II fut enlevé par une fièvre à l'âge de neuf ans (21 novembre 1582), et Luigi, moins d'un an après son arrivée, l'accompagnait avec toute la cour d'Espagne aux caveaux de l'Escorial<sup>2</sup>.

Le menin du prince défunt se trouvait libre de ses obligations, et il chercha à en profiter pour se retirer du monde. Mais son père s'opposa à ce projet. Il est donc fort probable que Luigi, sans être attaché à l'enfant de quatre ans qui devait régner sous le nom de Philippe III, conserva au moins ses fonctions de page, et c'est sans doute en cette qualité qu'il fut choisi pour paraître, en présence de tous les courtisans, dans une mémorable circonstance. Philippe II, que ne lassait ni la bonne ni la mauvaise fortune, venait d'ajouter un nouveau royaume à ses immenses États. En trois semaines, le duc d'Albe lui avait soumis le Portugal, et l'union des deux

1. Boero, p. 40.

2. Voir Boero, p. 49, et la seconde étude du P. Fita, dans le *Boletín* de février 1891, intitulée *San Luis Gonzaga en el Escorial y en Perpiñan*, pp. 167-177. Le savant académicien y donne des détails très précis sur la mort et les funérailles de Diego, p. 169.

pays semblait un fait accompli. Le 29 mars 1583, « l'invincible Philippe, roi des Espagnes et autres terres », fit son entrée à Madrid. Le jeune marquis de Castiglione, Luigi Gonzaga, fut choisi pour le féliciter officiellement. Sa harangue, prononcée en latin, nous est parvenue. L'autographe même est conservé au collège des théologiens de la Compagnie de Jésus, à Louvain. Le texte, traduit en français par le P. Pruvost<sup>1</sup>, est reproduit dans la langue originale par le P. Boero<sup>2</sup>. Ces dix pages manuscrites qui, imprimées, en forment trois ou quatre de grand in-8, constituent pour nous un précieux *criterium* littéraire.

Sans banalité ni affectation, ce discours (*oratio*) énumère la série de victoires et de succès politiques qui ont illustré les vingt-sept années de règne du successeur de Charles-Quint. Les grandes idées de république chrétienne, d'extension de la catholicité, de guerre contre la révolution religieuse, y sont mises en lumière et éclairent de haut les parties secondaires. Les tentatives de Philippe II pour extirper l'hérésie du royaume de Marie Tudor, la victoire de Saint-Quentin et la modération du vainqueur envers le roi de France, la répression de la révolte des Maures, le triomphe de la croix sur les Turcs à Lépante, la prise de Tunis et l'union du Portugal avec l'Espagne, sont loués tour à tour par le jeune orateur, sans éloges outrés, sans abondance stérile. On sent une imagination guidée par la droite raison, un esprit à la recherche de la seule vérité. De modestes excuses, dites avec ingénuité et dans un sobre langage, attestent la dignité de caractère du harangueur officiel.

L'œuvre a ses imperfections : locutions d'une latinité douteuse, erreur de nom propre, imitation trop plastique de Cicéron, citations trop fréquentes de Valère-Maxime ou de Plutarque. L'ensemble dénote un talent facile, un jugement sévère et des dons naturels rehaussés par des qualités acquises.

Une seconde solennité d'un genre tout différent, mais ni moins imposante par son appareil, ni moins glorieuse dans

1. *Oeuvres de saint Louis*, p. 115.

2. Boero, p. 465.

ses résultats, fit briller publiquement le savoir de Luigi. En quittant l'Espagne pour retourner en Italie, après avoir dit adieu à Madrid, il repassa par Alcalà de Henares, l'ancien *Complutum*.

L'Université d'Alcalà était pour les Espagnols du temps de Philippe II « la huitième merveille du monde <sup>1</sup> ». Le cardinal Ximènès en avait posé la première pierre (1498). Gumièl, un des architectes de l'Escorial, en avait tracé le plan. Les bâtiments des divers collèges s'élevaient, vastes et magnifiques, remplis d'une jeunesse studieuse qui désertait pour eux Salamanque, la ville aux sept mille étudiants, antique Athènes de l'Espagne <sup>2</sup>. On y conférait ces grades en philosophie, en médecine et en théologie, au-delà desquels on apercevait, comme dit le contemporain La Cerda, les honneurs du siècle et les prébendes de l'Église <sup>3</sup>. Le corps professoral n'y acquerrait jamais le droit au repos, car tous les quatre ans les maîtres changeaient. Les écoliers se ruinaient la santé en purs excès de travail <sup>4</sup>. Devant la perspective des examens, plusieurs préféraient la mort à la défaite <sup>5</sup>. Ces épreuves y étaient plus redoutées que dans aucune Université d'Europe, et même qu'à la Faculté de théologie de Paris <sup>6</sup>. Ximènès, le Richelieu de l'Espagne, l'avait voulu ainsi pour sa maison de Sorbonne. Les *renuntiationes* d'Alcalà étaient renommées dans le monde entier, et pour cause <sup>7</sup>. A Paris, le candidat digne de son grade était admis avec plus ou moins de dis-

1. *Le Cardinal Ximènès et l'Église d'Espagne*, par le Dr Héfélé, 1856, in-8, p. 84.

2. *Ibid.*, p. 83.

3. La description d'Alcalà, par le P. Melchior de la Cerda, a été insérée par André Schott (1552-1629) dans son *Hispaniæ bibliotheca seu de Academiis ac Bibliothecis*. Francofurti, 1607, in-4.

4. *Dici non potest quantos illi bacchalaurei labores suscipiant, quas exsorbeant difficultates, quantis se frangant vigiliis; sæpe in medio cursu... fracti confectique laboribus intereunt.* — *Hisp. Bib.*, p. 58.

5. *Non libros solum et codices legendo versandoque, sed seipsos in Phisicis, in metaphisicis, in Philosophiæ libris conterunt, et exhauriunt valetudinem, Cum in examini's discrimen adducendi sint, et mori malint, quam ullum dedecus et ignominiam reportare, cum etiam condiscipulis unusquisque antecollere omni ratione contendat.* — *Ibid.*

6. *Le Cardinal Ximènès*, p. 91.

7. *Hisp. Bib.*, p. 58.

inction; mais en général il se trouvait seul à briguer les suffrages des docteurs. A Alcalà de Henares, les palmes étaient au concours. Sur quatre-vingts candidats au baccalauréat, on en recevait neuf ou dix. C'était vraiment une concurrence à mort.

De ces joutes scolastiques, la plus fameuse, la plus terrible était la bataille dite *concertation* des théologiens. Tenants et assaillants y apportaient la trempe d'un tempérament aguerri par l'usage et par l'âge. Les assaillants étaient triés parmi les meilleurs professeurs, tous experts à poser les objections les plus ardues et à ne laisser aucun subterfuge au répondant. La rigueur des termes était obligée et tout y était pris au pied de la lettre<sup>1</sup>. Mais de ces mêlées théologiques elles-mêmes, faut-il dire : la plus épique, ou la plus dramatique? c'était l'*Alphonsine*. Elle durait un jour entier, sans que le soutenant eût plus d'une heure de répit sur douze<sup>2</sup>. Pour charmer la longueur des séances ou pour voir clair jusqu'au bout, on les fixait au printemps.

Une de ces *disputes* avait lieu quand Luigi, qui avait déjà soutenu ses thèses de philosophie<sup>3</sup>, se retrouva de passage à Alcalà<sup>4</sup>.

Il y a dans l'histoire des lettres françaises au dix-septième siècle, une scène pleine de grandeur. Un soir de janvier 1648, le vainqueur de Rocroi et de Lens, le prince le plus avide des émotions de la guerre et le plus ami des plaisirs de l'esprit, est parti de l'hôtel de Condé, accompagné de ses petits-maitres et s'est rendu au collège de Navarre, pour honorer de sa présence une *tentative* dont il a daigné agréer la dédicace. Il n'est pas sans se rappeler, avec une fierté mal contenue, sa thèse de philosophie soutenue avec

1. *Nihil ibi loci est subterfugendi difficultates; summo iure et ad vivum omnia resecantur.* — *Ibid.*

2. *Unius dici spatium præoccupant, nunquam puncto temporis a gymnasio discedent propugnatores, neque interquiescente, nisi ad horam unam ad summum ex duodecim, et amplius nullam.* — *Ibid.*

3. *Hoc ipso tempore operam dabat privatis domi suæ Magistris, sub quorum disciplina studebat logicæ ac mathematicæ, easque scientias, propositis conclusionibus, prout illa ferebat ætas, sibi defendendas sumpsit.* Déposition du deuxième témoin de Castiglione. *Acta SS.*, p. 814.

4. Boero, p. 39.

éclat à l'âge de quatorze ans. La présente épreuve roule sur des questions théologiques : trinité et unité en Dieu ; les anges. Le candidat qui, ce dernier examen subi, sera admis au baccalauréat, se nomme Jacques-Bénigne Bossuet. Il parle quatre heures et demie durant. Et en le voyant toujours prêt à parer l'objection, toujours déjouant les attaques insidieuses ou découvertes des opposants, le grand Condé a peine à maîtriser son ardeur militaire ; il voudrait intervenir lui-même dans le combat et provoquer à son tour en personne un si digne adversaire.

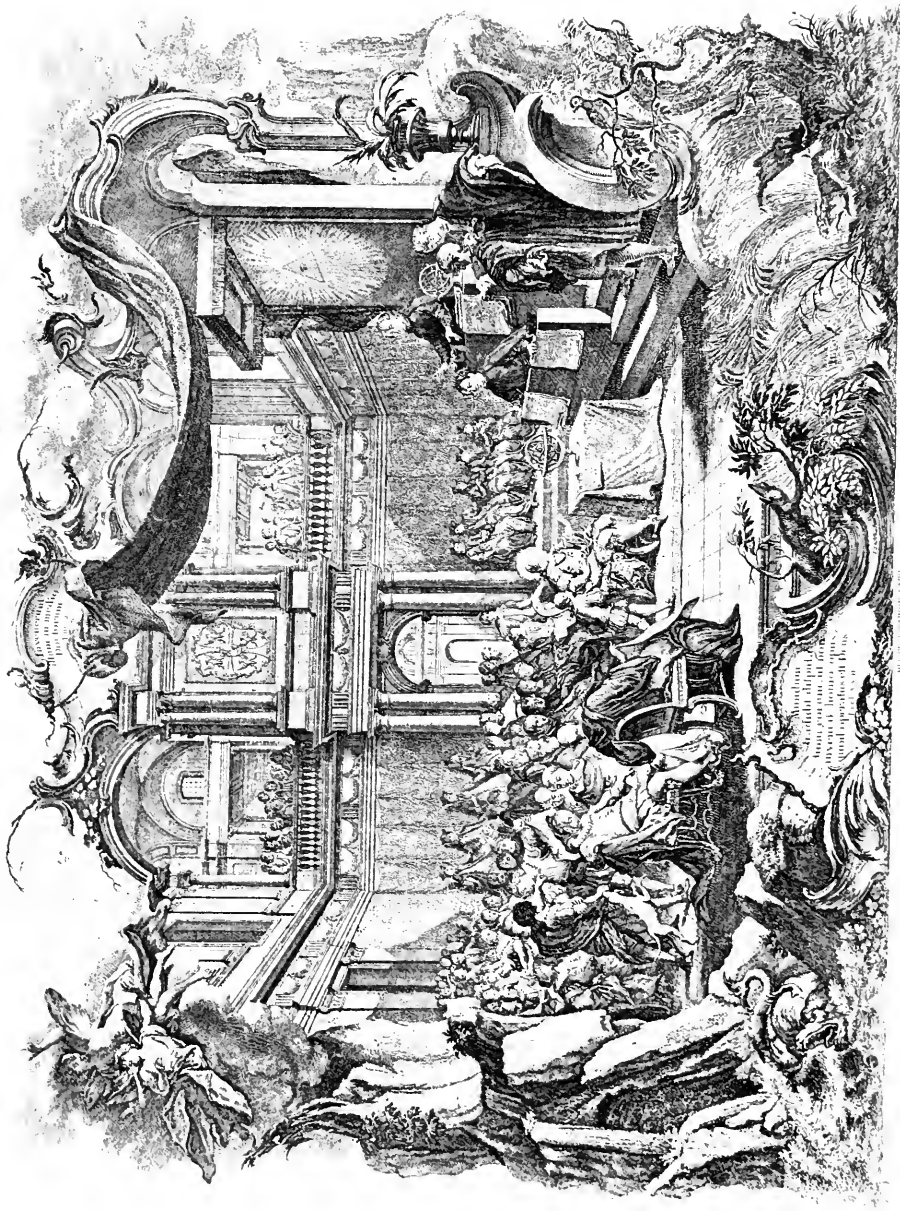
Ce qui se passait à Alcalà fut comme une esquisse anticipée de ce tableau. Pour en faciliter la représentation à nos lecteurs, nous avons cru pouvoir mettre sous leurs yeux une vieille estampe qui, à défaut de valeur historique, leur permettra de reconstituer d'une manière idéale cette *dispute* scolaire où figura mieux qu'un héros : un saint.

Nous prendrons occasion de chacun des détails de cette rarissime gravure<sup>1</sup> pour amener les faits que les historiens nous fournissent.

L'auteur du dessin est Jean-Wolfgang ou Wilhelm Baumgartner. Cet artiste tyrolien, né à Kufstein, en 1712, se forma lui-même et parvint à une qualité assez rare : la fermeté du trait, qualité mise chez lui au service d'un réel talent d'invention. Établi à Augsbourg, il peignit d'abord sur verre des paysages ou des vues de monuments, remarquables, comme la gravure qui nous occupe, par des effets de perspective et des décors d'architecture. Mais il était capable de réussir en plus d'un genre, et dans la suite il se voua à la peinture à l'huile ou à fresque. Heineken se trompe lorsqu'il le montre « s'appliquant *entièrement* au dessin et travaillant pour les fonds des marchands d'estampes, tant à des sujets de thèse qu'à d'autres ouvrages<sup>2</sup> ». La vérité est qu'il tra-

1. L'unique exemplaire connu en France est celui de Grenoble ; grâce à l'obligeance du possesseur, il a pu être héliogravé, pour nos lecteurs, à Paris, dans l'atelier de M. Dujardin. L'existence de cette pièce avait échappé aux savantes recherches de l'auteur de *l'Essai sur l'Iconographie de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1875, in-8. Les dimensions de l'original sont : hauteur de la partie gravée, 520 ; largeur, 700.

2. *Dictionnaire des artistes dont nous avons des estampes* (par Heineken). Leipzig, 1788, in-8, t. II, p. 244.



MOYSIS, PHILOSOPHUS DISCEPANS  
MOYSIS, PHILOSOPHUS DISCEPANS  
MOYSIS, PHILOSOPHUS DISCEPANS  
MOYSIS, PHILOSOPHUS DISCEPANS





vailla pour les églises. Celles de Gersthofen et d'Eggenhausen, aux environs d'Augsbourg, ainsi que celle de Petershausen, lui doivent leur décoration. Il peignit également le plafond du palais épiscopal de Mersebourg.

Il dessina beaucoup de sujets de thèse, entre autres un saint François de Borgia. Celui de ses ouvrages le plus intéressant pour nous et qui lui donnait droit à ne point passer ici inaperçu, est son tableau représentant : *Saint Louis proclamé patron de la jeunesse par le pape Benoît XIII*<sup>1</sup>. Il est gravé, de même que l'*Aloysius disputans*, par un des Klauber<sup>2</sup>. Nous sommes porté à croire que notre gravure servit de frontispice à une thèse soutenue à l'occasion de cette proclamation (1729), ou quelques années plus tôt, lors de la canonisation (26 avril 1726). Mais il y a cette différence entre les deux œuvres que l'une, se rapportant à un événement contemporain, pouvait ne pas manquer de couleur locale ; l'autre en est dépourvue. Malgré de vagues analogies d'architecture et quelques ressemblances de costume, ce serait commettre plus d'un anachronisme de prétendre retrouver dans la grande salle d'Alcalá mise sous nos yeux, celle que nous ont décrite les auteurs du seizième siècle et qu'on admire encore aujourd'hui.

La *Dispute* de Baumgartner se termine à des contours en rocaille, d'une composition assez tourmentée, mais dont le mérite est le symbolisme ; sous la fantaisie transparente se découvre toujours une idée. Au-dessous du titre : *Aloysius philosophus disputans*, on lit au sommet ce texte de saint

1. Reproduit par le P. Clair, p. 317.

2. L'*Aloysius disputans* est revêtu des deux signatures suivantes : à gauche, *J. W. Baumgartner delin.* ; à droite, *Klauber Cath. sc. et excud. A. V.* (Augustæ Viudcliorum). Les pièces qui portent cette dernière signature sont classées au Cabinet des Estampes dans le portefeuille intitulé : *Supplément des frères Klauber*. On rencontre, en effet, dans leur œuvre des estampes signées : *Jos. et Joa. Klauber Cath.* Il y en a une qui porte *Gæz et Klauber Cathol.* L'abréviation *Cath.* dans l'*Aloysius* ne semble donc pas répondre, comme on serait tenté de le croire, à *Catharina Klauber*, graveuse sur cuivre, dont la vie est peu connue. Voir, sur cette famille d'artistes, le *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, édit. Nagler, Munich, 1835, t. VII, p. 37 et suiv., et l'*Essai sur l'Iconographie S. J.*, par le P. Hamy, p. 195.

Luc ingénieusement appliqué à la circonstance : *Invenerunt illum in medio Doctorum.* (Luc., II.)

Des deux côtés apparaissent les deux luminaires célestes : à gauche, un soleil à face humaine dans un puissant rayonnement ; à droite, la lune dessinant une figure de profil et présentant son fin croissant à l'astre qui l'éclaire ; le reste de son disque est noyé dans les ténèbres où scintillent quelques rares étoiles. Ce sont là les deux lumières de l'intelligence, celle qui vient à nous sans voile, ou plutôt celle qui, le voile étant tiré par la *révélation*, nous arrive directement de Dieu. L'autre, simple et indirect reflet de l'intelligence divine, est la raison. C'était sur la détermination des rapports de ces deux lumières et sur la part respective à leur faire dans la plus haute de toutes les connaissances, à savoir la connaissance de la nature intime de Dieu, que Luigi allait prendre la parole. Nous l'expliquerons tout à l'heure.

La paroi latérale de gauche est couronnée par un vol de personnages allégoriques planant au milieu de nuages et de draperies flottantes ; elle vient se buter à des rochers escarpés terminés en aiguille. De ces déchirures hérissées, aux rares touffes de verdure, une source abondante tombe en cascade d'étage en étage, et se perd dans une mer agitée qui bat le pied de la falaise. Un monstre marin émerge des vagues écumeuses et cherche avec rage à se mordre la queue, image du sophisme nommé cercle vicieux. Le cartouche inférieur porte l'inscription : *Mundum tradidit disputationi eorum, ut non inveniat homo opus quod operatus est Deus.* (Eccl. III, v. 11.) Interprétée dans ce sens très accommodative, elle fait penser au mot d'un des bons humanistes espagnols du seizième siècle, Louis Vivès : « On dispute avant le diner, on dispute pendant le diner, on dispute après le diner ; on dispute en public, en particulier, en tout lieu, en tout temps. »

L'encadrement de droite est soutenu par des volutes s'élançant d'un fouillis de verdure où s'entrelacent les broussailles de la scolastique, avec une large échappée sur la campagne féconde. L'argument spécieux et la querelle de mots sont représentés par un perroquet sur son huchoir de branches ; le paralogisme léger par un lièvre qui s'enfuit.

Entrons dans le temple de la science.

Une foule curieuse se presse aux abords, et les appariteurs ont peine à réprimer les flots envahissants. En avant, au premier plan, de graves personnages sont assis et prennent un visible intérêt à tout ce qu'ils entendent. On reconnaît à leurs plis onduleux l'ample robe du bénédictin et le costume oratoire du dominicain. Moins en vedette, on aperçoit une tête sculpturale de franciscain. L'air de famille est saisi dans chacune de ces physionomies. Un jésuite, au type espagnol très prononcé, rappelle, par la forme de la soutane et du manteau, l'époque de saint Ignace de Loyola.

Ce seigneur entre deux moines, et qui semble confus des compliments dont ils l'accablent, n'est-ce pas don Ferrante lui-même ; il a derrière lui son nain. Mais une grande dame, plus loin, est sur le point de s'évanouir. Un *sangrador* lui prodigue les soins de son art, et fait jaillir de son bras, avec la lancette, un filet de sang qu'une jeune fille reçoit dans une sébile d'argent. Quelle autre que donna Marta serait tombée ainsi en pâmoison devant la gloire de son fils ?

Un des petits frères, avec la liberté d'un enfant, s'est avancé jusqu'auprès de Luigi et le tire par la manche. Mais le grand frère, le *philosophe disputant*, est tout entier à son action et rien ne l'en peut distraire.

Luigi est bien le centre du tableau, comme le point de mire de tous les spectateurs. Assis sur un siège d'honneur, il se tient avec grâce et noblesse, et suit sa pensée avec un geste d'une aimable assurance. La modestie, mieux qu'une auréole, fait resplendir son front. L'inscription gravée sur un rouleau nous apprend que telle est bien l'expression cherchée par l'artiste. *Modestia vestra nota sit omnibus.* (Philip. IV.) Pour nous, il nous semble que le style incisif de Bossuet a, mieux encore que le burin de Klauber, tracé le portrait que nous rêvons : « Un jeune homme (ayant) la modestie peinte sur le visage... lui parle-t-on de quelque chose qui regarde la gloire de Dieu, il ne cherche point de vaines défaites, il s'y porte incontinent avec cœur. O qu'il est aimable !<sup>1</sup> »

En face de Luigi, sur la droite, deux personnages se

1. Deuxième sermon pour le vendredi de la Passion, édit. de Versailles, t. XIII, p. 238.

tiennent debout; l'un appuie sur un vase de fleurs une de ses mains chargée de la masse du bedeau, et montre de l'autre à son interlocuteur la sphère céleste exposée sur la table. Cet interlocuteur ne serait-il pas le mathématicien du roi, Dimas? A gauche, cinq *attaquants* attendent le moment de figurer à leur tour à la place de Luigi. Ces jeunes religieux paraissent peu observer la règle du silence; sans doute ils ne résistent pas au besoin de se communiquer leurs sentiments d'admiration; l'un d'eux va jusqu'à applaudir. Les quatre professeurs assis de l'autre côté du grand portique, au bas de la salle, gardent mieux leurs impressions. Au-delà de la table, sur une première tribune d'où retombent les exemplaires des thèses, est assis le *répondant*, qui paraît, l'imprudent, faire des concessions à l'attaquant et n'est pas loin de se déclarer vaincu.

Derrière le répondant et au-dessus, pareil au président de nos assemblées parlementaires dominant la tribune des orateurs, dans le *suggestum* qui faisait le plus bel ornement de l'*aula maxima*<sup>1</sup>, siège sous un dais le président de l'acte, le professeur dont le répondant soutient la thèse. A son attitude, il est manifeste qu'il intervient pour porter secours à la défense et s'efforce de ramener la victoire de son côté. Ce personnage, nous le connaissons, et ici nous sommes dans le domaine de la certitude : c'est Gabriel Vazquez<sup>2</sup>. Le théologien qui fut appelé l'*Augustin de l'Espagne* est trop connu pour que nous ayons à parler de ses ouvrages. Peut-être aurons-nous occasion d'entrer dans plus de détails à son sujet, lorsque nous le retrouverons au Collège Romain, lecteur de théologie de Luigi, scolastique de la Compagnie de Jésus. Disons seulement ici que l'acte d'Alcalà devant nécessairement se placer en mars ou mai 1584, l'éminent professeur n'avait pas encore trente-trois ans. C'était sa première année d'enseignement public à Alcalà (1583-1584), mais depuis sept ans il enseignait

1. *Hisp. Bib.*, p. 54.

2. «E fece tanto profitto che...mentre uno studiante difendeva alcune conclusioni di teologia, alle quali presedeva il p. *Gabriel Vasquez* (che fu poi suo maestro in teologia nel collegio di Roma), fu invitato Luigi ad argomentare in quella età così tenera... » Boero, p. 39.

la théologie : à Ocaña de 1575 à 1577, à Madrid de 1577 à 1579, et enfin à Alcalà, où il avait fait pendant trois ans un cours *intra muros* aux jeunes religieux de son Ordre<sup>1</sup>.

Nous savons également de source certaine au moins une des *positions* défendues par le soutenant. Quand Luigi eut pris place, il invita son adversaire à exposer sa doctrine sur cette question, la trente-deuxième de la première partie de la *Somme* de saint Thomas, la vingt-deuxième des *Commentaires et disputes* de Vazquez<sup>2</sup> : « Si la Trinité des personnes divines peut être connue par la raison naturelle<sup>3</sup>. » Objections et réponses se trouvent tout au long dans le savant et volumineux ouvrage, mais exposées sous une forme moins sèche et de lecture plus facile que la plupart des traités du même genre. Nous avons là, vraisemblablement, toute l'argumentation de Luigi et toutes les répliques qui lui furent opposées. Serait-il téméraire de supposer que Luigi, élevé à l'école de Raymond Lulle, ne résista point à la tentation de déplacer le terrain du débat et de passer à une question connexe qui suit presque immédiatement<sup>4</sup>? « Si sans une révélation particulière de Dieu, en cette vie mortelle, la Trinité peut être démontrée à l'évidence. » Ici comme précédemment, le défendant, fidèle écho de son maître, eût répondu en affirmant l'impossibilité et de la connaissance et de la démonstration. Il n'en est pas du mystère de la sainte Trinité comme de l'existence de Dieu. Les philosophes païens ont pu arriver par les seules forces de la nature à cette dernière vérité, parce que la raison, en présence de l'univers, proclame la nécessité d'un Être, principe des êtres. Mais les créatures ne nous fournissent aucun élément de preuve dès qu'il s'agit de la distinction des personnes dans l'unité d'essence, notion toute surnaturelle et hors de la portée de notre faible entendement. Cependant il est à remarquer que Vazquez n'hésite pas à admettre

1. Communication du R. P. Rivière.

2. Édition précitée, t. I, p. 145.

3. « Ed argomentò (Luigi)... pigliando a provare per modo di disputare, che il misterio della santissima Trinità si poteva conoscere con ragioni del lume naturale. » Bocro, p. 39.

4. Vazquez, *Dispute* 133.

que la notion de la Trinité se rencontre dans l'antiquité païenne, et il en conclut à une tradition primitive ou à des révélations subséquentes<sup>1</sup>.

La manière dont Luigi avait argumenté charma et ravit les assistants<sup>2</sup>. Vazquez en fut frappé sans doute plus que personne, et le souvenir qu'il en garda ne sera peut-être pas plus tard sans influence sur l'envoi du précoce écolier, âgé d'à peine vingt ans, à son cours supérieur de théologie.

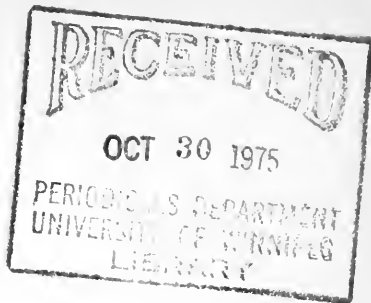
En juillet 1584, Luigi est de retour à Castiglione. Pendant un an et demi, sa vie n'est plus qu'une lutte contre les résistances du marquis Ferrante qui lui refuse l'entrée du noviciat. Un voyage aux cours d'Italie ne changea rien aux désirs de l'un ni à l'opposition de l'autre. La vue des mortifications auxquelles se livrait le jeune saint triompha enfin de son père effrayé. Luigi, déjà investi par l'empereur du marquisat de Castiglione, abdique en faveur de son frère Rodolphe, et en attendant que cette affaire soit définitivement conclue, il reprend à Milan le cours de ses études.

1. Arrivé au terme de ces discussions, Vazquez revient à Raymond Lulle, qu'il a toujours cherché à épargner tout en le réfutant, et il juge d'ensemble cet écrivain si controversé, dont Giordano Bruno ressuscitait l'*Ars*. « Lulle, dit-il, commet ici une erreur sur la Trinité ; mais souvent il a eu l'esprit de Dieu, comme l'indiquent ses écrits *de Philosophia amoris, de Amico et amato, ses grandes Contemplations, etc.* Il a pu cependant parfois tirer plusieurs choses non de l'esprit divin, mais de son propre cerveau, lesquelles, bien que catholiques et vraies, n'ont pas été par lui assez bien exprimées ni expliquées. »

2. « Ed argomentó con molta grazia e maraviglia de' circostanti, » Boero, p. 39.

(A suivre.)

H. CHÉROT.



LES

## FORMES NOUVELLES DU PATRONAGE

---

La question sociale est avant tout une question morale : il faut donc, pour la résoudre, recourir d'abord aux moyens moraux. Elle est née de l'antagonisme entre les classes laborieuses et ceux qui possèdent; il importe donc avant tout de rapprocher les travailleurs et ceux qui les emploient, et de concilier leurs intérêts. Le moyen le plus efficace d'atteindre ce but, c'est la pratique intelligente du patronage.

Nous n'avons pas l'intention de traiter à fond ce sujet; il y faudrait un livre, et nous ne voulons lui consacrer que quelques pages. Force nous est de nous borner et de nous attacher aux formes de patronage qui amèneront plus sûrement la paix sociale dans la société.

Nous appelons patronage un ensemble d'institutions, inspirées et soutenues par la religion et par la charité privée, et destinées à garantir l'ouvrier contre la perversion morale d'abord, puis contre les suites de son imprévoyance ou des accidents du travail.

Les institutions patronales sont nécessaires aux travailleurs. Même avec des salaires élevés, l'ouvrier, pour peu qu'il chôme ou que la maladie frappe à sa porte, ne peut d'ordinaire, par ses propres forces, échapper à la misère. L'hiver si dur que nous avons traversé a fait toucher du doigt combien, dans certains cas, la charité légale est impuissante, et quelle folie c'était aux jacobins du siècle dernier de liquider les institutions opulentes, que la sagesse de nos pères avait multipliées sur tous les points pour parer aux besoins imprévus du peuple.

On a tout détruit; c'est la cause du malaise actuel. Il faut donc à tout prix remplacer la tutelle perdue. Du reste, cette question est pour la nation tout entière une question de vie

ou de mort. Un peuple sans patronage court à la guerre sociale, et une aristocratie, quelle qu'elle soit, territoriale, d'épée, ou même d'argent, qui ne le pratique pas, est condamnée à périr par ses vices, par son inutilité et par le soulèvement de l'opinion.

L'antagonisme entre les travailleurs et leurs employeurs présente un phénomène contre nature : deux classes d'hommes, dont les intérêts sont intimement liés, arrivant à une guerre déclarée. Les patrons, les propriétaires et, en général, tous ceux qui possèdent la fortune, ne sont-ils pas, les premiers, responsables de cette anomalie? N'ont-ils pas trop oublié la pratique, autrefois si fort en honneur, du patronage chrétien? En quoi consiste cette pratique à notre époque pour les classes aisées en général, pour les propriétaires fonciers, pour les capitalistes et pour les industriels? Ici nous touchons au nœud de la question sociale, la réforme de l'atelier. Cette grande œuvre suppose des industriels gagnés aux idées de réforme chrétienne. Mais s'ils demeurent, comme ils le sont trop souvent, hostiles à ce mouvement, faut-il renoncer à régénérer l'industrie? Ne peut-on pas, pour ainsi dire, l'attaquer par le dehors et l'entourer d'œuvres qui, saisissant les classes laborieuses de tous les côtés à la fois, finiront par faire sentir leur influence, même dans les mines et dans les ateliers, dont on nous interdit l'entrée? Le lecteur a sous les yeux la marche de nos idées, il en suivra maintenant plus facilement le développement.

## I

Ni l'ouvrier ne peut se passer du patron, ni le patron de l'ouvrier. Une des chimères qui hantent le cerveau des ouvriers, c'est l'idée de supprimer le patron et d'attribuer le capital à la collectivité. Les uns veulent y arriver d'un bond, par le collectivisme pur; les autres croient y parvenir plus sûrement, en préluant par des sociétés coopératives de production, où le capital et le travail seraient entre les mains des ouvriers.

Mais l'expérience dissipe impitoyablement tous ces rêves. Des essais de communisme tentés huit fois aux États-Unis,



sur une grande échelle, rien n'est resté que 4 000 quakers, préservés d'une entière dissolution par leur discipline de communauté religieuse, 1 800 disciples allemands de l'Amana, 40 harmonistes de l'économie et 400 séparatistes. Les Icaïriens, disciples de Cabet, les perfectionnistes, partisans de l'amour libre, et les phalanges de Fourier ont disparu. Quant aux sociétés coopératives de production, presque toutes ont sombré, et les seules qui aient surnagé n'ont dû leur salut qu'au maintien d'un patron revêtu de pleins pouvoirs, comme à Guise et à Angoulême<sup>1</sup>, ou à la résurrection d'un patron, dans la personne d'un ouvrier chef et responsable.

Rien n'est donc mieux démontré; sans la direction unique du patron, sans son expérience, sans la compétence que lui donnent ses longues études, sans les débouchés qu'ouvrent ses relations, l'industrie végète et meurt.

Parmi tous les facteurs qui préparent le résultat, le produit, l'ouvrier occupe un rang, mais pas le plus important; et lorsqu'il s'écrie : « Le patron est un vampire qui se nourrit de ma sueur et de mon sang, » il oublie qu'il touche lui-même, sans aléa, le fruit des sueurs du patron et des ancêtres du patron, et que, si le gain de son maître et de ses associés dépasse le salaire d'un ouvrier, il est loin d'égaliser l'ensemble des salaires, qui monte souvent à 35, 40 ou même 50 pour 100 du capital, tandis que les capitalistes ne touchent souvent que 4, 3, 2 pour 100 de leurs fonds, quand ils ne sont pas en perte<sup>2</sup>.

Le même phénomène se reproduit dans l'agriculture : là aussi il faut un patron, une tête qui étudie, prévoit et dirige, une puissance qui avance des fonds, une initiative qui arrache les paysans à la routine et les mette sur la voie du progrès.

Si l'ouvrier a besoin du patron, celui-ci à son tour dépend

1. Cf. *Réforme sociale*, 16 mars et 1<sup>er</sup> avril 1891. Études sur les usines de Guise et sur la papeterie coopérative d'Angoulême.

2. Ces vérités ont été mises en pleine lumière cette année par M. Cl. Janet dans ses articles du *Correspondant* : le peu de profit que trouvent les capitaux dans l'industrie est une des raisons qui multiplient les sociétés anonymes, où les risques sont répartis sur un grand nombre d'actionnaires.

de l'ouvrier. Ils sont solidaires l'un de l'autre. Un travail accompli de mauvaise grâce ne vaudra jamais le travail accompli de bon cœur, et l'ouvrier débauché ne rendra jamais ce que rend l'ouvrier sobre et rangé.

Quel étrange spectacle ! Voilà deux classes qui ne peuvent se passer l'une de l'autre, et dont les intérêts sont identiques, et cependant elles sont à couteau tiré ! D'où peut venir un pareil désordre ? De l'anarchie des idées, me dirait-on. Soit ; mais je demande alors d'où vient cette anarchie des idées. On me répondra peut-être : Du travail des sectes, de la mauvaise presse, de l'indifférence religieuse, des souffrances des ouvriers. Toutes ces causes sont réelles ; mais n'oublie-t-on pas la plus active de toutes, le patron, le capitaliste, le propriétaire ?

On a sans doute souvent exagéré et généralisé les torts de quelques patrons égoïstes et cupides ; on a trop facilement traité les patrons d'exploiteurs, oubliant les efforts généreux et souvent admirables de beaucoup de grandes compagnies et d'industriels. Mais, cette justice rendue à qui de droit, ne faut-il pas avouer qu'il y a eu, chez ceux qui font travailler, beaucoup d'abus, beaucoup de laisser-faire, beaucoup d'indifférence et de dédain à l'égard des besoins de la classe ouvrière ? Ces fautes n'excusent pas, mais elles expliquent bien des excès de la part des travailleurs. La passion la plus intraitable chez eux, ce n'est pas l'amour du gain, c'est souvent l'amour-propre. Le communisme de beaucoup n'a d'autre raison d'être qu'un orgueil froissé.

Lorsque l'ouvrier sent qu'il n'est pour l'industriel qu'un numéro d'ordre ou une machine, que son chef ignore tout de lui, excepté sa fonction, que les actionnaires et les propriétaires, satisfaits pourvu qu'ils touchent leur dividende ou leurs rentes, ne savent rien et ne veulent rien savoir de son sort physique ou moral, comment veut-on qu'une imprécation ne monte pas à ses lèvres et que la haine ne cherche pas une issue dans des rêves sinistres ?

Le premier remède à une situation si tendue sera de reprendre partout, à la campagne comme à la ville, les traditions de bon vouloir et de patronage qui ont fait la vieille France.

Cette réforme serait bien vite accomplie, si ceux qui possèdent prenaient le christianisme au sérieux. Car le christianisme nous enseigne que nous avons, à l'égard des classes laborieuses, deux devoirs également impérieux : la justice, qui respecte tous leurs droits, et la charité, qui allant au devant d'elles, les aide de notre amour et de notre bien. « Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de toute votre âme et de tout votre cœur. » C'est le premier commandement ; mais le second lui est semblable : « Vous aimerez le prochain comme vous-même. »

Voulant la fin suprême pour moi-même, je dois la vouloir pour les autres, qui ont pour y tendre les mêmes raisons que moi et ont été comme moi aimés et rachetés par Dieu. Mais ce ne serait pas la vouloir sérieusement que de leur refuser les moyens d'y tendre, quand ils sont impuissants à se les procurer, et que je puis les leur fournir sans dommage notable pour moi.

Jusqu'où va ce devoir ? c'est une question délicate, que les théologiens cherchent à préciser, en mettant en regard l'échelle des nécessités et l'échelle des biens que ces nécessités nous obligent à sacrifier. La nécessité *extrême*, c'est-à-dire telle que le prochain ne peut absolument en sortir, entraîne de notre part l'obligation de prendre, non sur le nécessaire, mais sur l'utile. La nécessité *grave*, c'est-à-dire telle que le prochain ne peut s'en délivrer que par un effort extraordinaire, nous impose l'obligation de le secourir, si personne autre ne peut le faire, ce qui est toujours sous-entendu, pourvu que cet acte n'ait pas pour nous des conséquences graves. La nécessité *ordinaire*, c'est-à-dire celle dont, moralement parlant, le pauvre ne s'affranchira pas, nous oblige à prendre sur le superflu.

On sait à quel point l'Évangile presse l'exécution de ces lois, en faisant porter sur elles tout le poids du jugement au dernier jour. Remarquons cependant en passant que, dans la pratique, les théologiens et l'Église ont laissé la détermination des devoirs stricts de charité dans une demi-obscurité ; aucun théologien, par exemple, n'a osé fixer la quantité de superflu que chacun doit donner ; l'Église a pensé sans doute que, sans parler de la difficulté de la chose, il vaut mieux

ouvrir les cœurs à la charité qui, par elle-même, portera les âmes bien au-delà du devoir rigoureux.

Évidemment les biens de la fortune, une grande situation, l'influence, sont des moyens destinés par Dieu à l'accomplissement de grands devoirs, et celui qui en dispose ne peut avoir le droit de les jeter au vent. Qu'il n'en puisse user pour le mal, cela est trop clair, car personne n'a le droit d'être immoral ; mais qu'il ne puisse les gaspiller, ne l'est pas moins, puisque personne n'a non plus le droit d'être absurde.

Le devoir de la charité matérielle est encore, grâce à Dieu, passablement compris : ce que l'on saisit moins facilement, c'est le devoir de la charité spirituelle. Et pourtant, si les besoins des corps réclament notre sollicitude, ceux des âmes ne sont-ils pas plus sacrés ? A quoi bon secourir les corps, si les âmes se perdent ? Or, elles ne peuvent se sauver que par la foi. Mais que ne fait-on pas pour déraciner la foi de l'âme des peuples, depuis la persécution qui s'attaque au Pape, jusqu'à celle qui voudrait tarir le recrutement des prêtres et affamer les religieuses ! Il y a là un péril pressant, une nécessité qui n'attend pas ; il s'agit de savoir si la France restera catholique ou non. Comment se persuader que dans telle localité, où déjà les populations chancellent, où les enfants sont entamés, l'homme opulent qui y habite n'ait pas un devoir à remplir !

Autre exemple de devoirs imposés par les circonstances. L'homme riche a toujours, quoi qu'on fasse, la substance des libertés essentielles. Les lois ne l'atteignent pas, ou bien il les élude. Mais ceux qu'elles broient sans pitié, ce sont les petits et les pauvres. Eux, ils n'ont la liberté ni de servir Dieu, ni d'élever leurs enfants à leur gré, ni de conserver leur foyer, ni de mourir assistés par le prêtre ou soignés par la sœur de charité ; leur défenseur naturel, c'est celui qui possède l'indépendance de la fortune.

Mais nos contemporains songent-ils beaucoup à tout cela, et les grandes lois de la responsabilité des richesses ne sont-elles pas tombées en désuétude parmi eux ? Ne serait-il pas opportun de traduire à leur usage les reproches que deux hommes d'État, M. Gladstone et M. Carnegie, adressaient récemment à leurs compatriotes d'Angleterre et d'Amérique,

en leur disant : « Vous ne donnez pas assez ! » Sous le coup de ces reproches, nous avons vu ces deux grands pays faire publiquement leur examen de conscience, et par l'organe de leurs revues et de leurs journaux, se frapper la poitrine et confesser qu'en effet ils ne donnent pas assez. En face de cet aveu, tous les Français oseraient-ils répondre : Eh bien ! nous, nous donnons assez !

« Chaque année, dit M. Gladstone, nous mettons de côté une somme fabuleuse (d'après M. Giffen, le revenu des Anglais, en dehors des salaires, serait de quinze milliards <sup>1</sup>) ; et en face de cette prospérité sans exemple s'étale un paupérisme sans parallèle dans le monde. La loi juive de la dime n'existe plus, car elle a fait place à une loi plus large et plus généreuse, celle de la charité ; mais cette loi de la charité, nous ne l'observons pas assez : l'Angleterre changerait de face, si nous prélevions seulement un dixième de notre épargne. »

Un millionnaire américain, M. Carnegie, faisant écho à cet appel, presse à son tour ses compatriotes millionnaires de restreindre les dépenses de luxe, et, une fois prélevée la part raisonnable de la famille, de distribuer de leur vivant leurs richesses aux œuvres les plus utiles.

« Voilà, s'écrie le cardinal Manning, l'antidote de l'égoïsme du capital, la mort du virus socialiste. Ce qui exaspère les multitudes, c'est de voir l'argent et les terres entre les mains d'hommes qui jouissent sans paraître se soucier d'elles. Cet état de choses anormal et contraire à la loi de Dieu, ils le confondent avec l'essence de la société et jurent alors de détruire cette société égoïste et rapace. *Le remède à ces folies n'est ni dans la législation, ni dans l'économie politique, ni dans la charité légale, mais dans l'initiative et dans le sacrifice personnels.* » — « *Le remède*, dit encore mieux M. Gladstone, *ce n'est pas le minimum de salaire*, mais le minimum de charité, prélevé par chacun sur son épargne. » Le revenu des particuliers en France serait, abstraction faite des salaires, d'après les calculs de M. de Foville <sup>2</sup>, de 8 à 9 milliards. A Paris, 421 revenus dépassent 260 000 francs ; 1 413 varient

1. De trente milliards avec les salaires.

2. *France économique.*

de 260 000 à 133 000 ; 3 049 varient de 133 000 à 70 000 francs. — La fortune mobilière et immobilière va de 200 à 220 milliards. Il n'y a que deux pays au monde, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui puissent justifier d'une richesse plus considérable.

La charité privée en France, et notamment à Paris, est merveilleuse, et cependant on pourrait appliquer à Paris ce que M. Gladstone dit de Londres : « La fortune de Londres, dit M. Gladstone, s'accroît tous les ans dans des proportions gigantesques, et la charité privée souscrit des sommes énormes. C'est la prière des dix justes qui sauve Sodome ! Mais sur les listes de souscription figurent toujours les mêmes noms, et nous en cherchons qui manquent toujours à l'appel, bien qu'ils représentent des fortunes colossales. Puis à côté de noms connus, défile toute une armée de noms obscurs, qui sont le vrai soutien des œuvres. »

Donner, mais donner à propos, en appuyant de préférence les œuvres qui ont le plus de portée, et pour cela prendre sur la part faite au sport, au plaisir et au luxe, voilà le devoir général, le patronage naturel de la richesse. Mais n'y a-t-il pas des devoirs particuliers de patronage attachés aux titres de propriétaire, de capitaliste et de chef d'industrie ?

## II

Dans l'ancienne France, la propriété était ce qu'elle doit être dans toute société bien ordonnée, l'élément stable et résistant et comme l'ossature intérieure du corps social. De plus, grevée au profit des classes laborieuses, de juridictions non rétribuées, qui allégeaient le budget et faisaient de l'homme riche le serviteur du peuple, elle était une véritable charge. La Révolution s'empessa de la dépouiller de ces attributions bienfaisantes.

Mais si les fonctions officielles échappent au propriétaire foncier, rien ne peut lui arracher ces fonctions naturelles de protecteur, de conseil, d'arbitre des paysans, que la force des choses lui confère, pourvu qu'il réside et ne soit pas un roi fainéant.

On se préoccupe avec raison d'organiser les œuvres ou-

vrières dans les villes et de réformer les ateliers; mais que sont, de grâce, les trois millions sept cent mille ouvriers de la grande industrie, en comparaison des dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille travailleurs des champs? Confiner la question sociale dans les villes, n'est-ce pas se tromper étrangement, et sur la France, qui est un pays agricole, et sur le problème lui-même, qu'on aborde ainsi par les petits côtés?

Malheureusement, très peu comprennent la grandeur de la mission sociale réservée à celui qui possède de grands domaines. Que de propriétaires en France, dont on pourrait dire ce qu'un prêtre de Londres disait de certains landlords irlandais: « Ils apparaissent de loin en loin comme des mangeurs de rentes; ils semblent croire qu'aucun devoir ne les lie à l'égard de leurs tenanciers; jamais ils n'ont soupçonné que, s'ils touchent des revenus, c'est non seulement pour jouir et pour manger, mais pour gouverner. La seule idée les ferait bondir: Allons donc! suis-je donc le gardien de mon frère<sup>1</sup>? »

Les épreuves que traverse en ce moment l'agriculture auront du moins ceci de bon, c'est qu'elles retremperont l'aristocratie territoriale, en la forçant de résider sur ses terres et de les faire valoir.

Par la résidence, par les œuvres de patronage bien entendues; par des secours donnés à propos aux petits propriétaires, pour les empêcher d'être vendus et d'aller grossir le nombre des ouvriers nomades des villes; par l'introduction du métayage, quand il est possible; par le développement des syndicats agricoles, les seuls qui aient réussi; par des unions de propriétaires, et surtout en préparant leurs fils, par de fortes études, à l'agriculture et à l'influence politique, les grands propriétaires amortiront les effets de la crise agricole, forceront les Chambres à tenir compte de leurs vœux, prépareront la représentation des intérêts agricoles, affranchiront les terres de charges injustes et inégales<sup>2</sup>, sans

1. M. Barry, *Catholic Times*, 27 février 1891.

2. D'après les comptes rendus de la Société des agriculteurs, l'agriculture paye en impôts de 25 à 30 pour 100 de son revenu, l'industrie 17 et la banque 13. — L'impôt foncier est si mal réparti que dans certains départements

proportion avec celles qui pèsent sur l'industrie et sur la banque, et rendront enfin à la propriété son prestige.

Mais, pour Dieu ! qu'ils préfèrent pour leurs fils, comme pour eux-mêmes, l'indépendance royale du propriétaire à la servitude du fonctionnaire ; qu'ils les élèvent dans l'idée qu'ils auront à remplir une grande mission ; qu'ils se gardent d'échanger la terre, qui est toujours un titre de noblesse, contre une fortune mobilière exposée à tous les vents !

Les propriétaires d'immeubles dans les villes n'ont-ils pas, à l'égard de leurs locataires pauvres, des devoirs de justice et de charité, et cette forme de patronage n'est-elle pas bien méconnue ?

La justice est-elle satisfaite quand, au mépris du contrat, le propriétaire néglige toute mesure d'hygiène et s'ingénie à faire rendre 7 ou 8 pour 100, plus que ne rendent, proportion gardée de l'espace, des immeubles princiers, à des trous infects, où plusieurs personnes de tout âge et de tout sexe vivent, ou plutôt meurent lentement dans une horrible promiscuité ?

La justice comme la charité n'ont-elles rien à réclamer, quand le propriétaire, toujours au courant de tout, s'il s'agit de solvabilité, ne veut rien savoir de la moralité de ses hôtes, quand il donne à son concierge l'ordre monstrueux de repousser les enfants ou les familles nombreuses, et quand il aménage ses appartements de telle sorte que tous les domestiques, hommes et femmes, soient rélégués aux mansardes ? La réforme de tous ces abus offrira aux propriétaires d'immeubles un champ d'action et d'influence très important.

Mais le propriétaire est souvent capitaliste, et, comme tel, il a de nouvelles obligations. Dans notre société contemporaine, constituée en dehors de l'action de l'Église, les sources du capital privé sont parfois empoisonnées par de graves abus. Les fortunes féériques qui nous étonnent sont souvent des colosses dont les pieds d'argile trempent dans la boue. Que d'honnêtes gens souscrivent sans scrupule à des

la terre paye le double de ce qu'elle paye dans d'autres. (Cf. de Foville, *France économique*, p. 360.)



affaires déshonnêtes ! Est-ce qu'il n'y aurait de loi morale que pour l'immeuble et, pour s'en affranchir, suffit-il donc de liquider ?

La raison et la foi répondront que tout acte humain relève de la morale, que toute coopération est un acte dont les conséquences engagent la conscience ; que l'argent qu'on prête est une marque de confiance d'abord, puis un encouragement et une force. Cette force, peut-on la mettre indifféremment au service de toute cause ? Poser cette question, c'est la résoudre.

S'agit-il d'un actionnaire, sa responsabilité est plus grave encore. Ne déclamons pas contre les sociétés anonymes : elles n'ont rien d'immoral et sont souvent inévitables ; elles permettent de concentrer plus de capitaux, tout en limitant les risques de chacun, et sont souvent le seul moyen d'échapper à la liquidation forcée de la succession.

On a dit que dans les sociétés anonymes le patronage était impossible ; que les directeurs, personnages mythiques pour l'ouvrier, ne voyaient dans le travailleur qu'un chiffre surmonté d'un coefficient.

Dans ces termes généraux, l'accusation est une calomnie, car, on le sait, beaucoup de compagnies anonymes se sont au contraire signalées par le développement de leurs œuvres patronales. Il faut pourtant avouer qu'il y a dans cette sphère beaucoup d'abus et d'iniquités, même à côté d'intentions et d'œuvres excellentes : témoin le travail du dimanche dans les compagnies de chemin de fer, d'ailleurs si bienveillantes pour leurs ouvriers.

Mais sur qui doit retomber la responsabilité de ces abus ? Nous répondons hardiment, sur les actionnaires principalement, car ils sont les maîtres, puisque chaque année, à l'assemblée générale, l'administration leur présente les comptes sous forme d'un bilan et se fait réélire par eux.

Mais cette assemblée, où ils sont tout puissants, ils ne s'y rendent même pas ; mais ce bilan, ils ne l'étudient pas ; mais ce directeur et ce conseil élus par eux, ils ne leur demandent qu'une chose, c'est d'enfler le coupon ; mais les administrateurs qui leur promettent de gros dividendes, ils les applaudissent, sans réfléchir que les gros revenus se payent

avec de gros risques, dont les petits actionnaires seront les victimes.

Eh bien, qu'ils se réveillent enfin! Qu'ils s'entendent avec ceux dont la conscience commence à protester contre ce laisser-faire; qu'ils exigent qu'on leur présente le bilan moral de l'entreprise; qu'ils réclament des institutions tutélaires; qu'ils se liguent contre l'esprit de secte et de routine, qui est le seul obstacle au repos du dimanche; qu'ils ne craignent pas de régler le travail; ils ne sont pas un corps public, et dans cette voie il n'y a pas à craindre de socialisme d'État. Qu'ils réclament courageusement contre la vente de livres et de brochures immoraux dans les gares.

Pourquoi n'irions-nous pas plus loin? Pourquoi ne dirions-nous pas que, si une entreprise a fait ses preuves, et que ses actions soient accessibles, des hommes capables et riches qui s'y assureraient la majorité pour y établir les réformes sociales, feraient œuvre patronale intelligente et de grande portée?

Du reste, même en minorité, comme des exemples récents le prouvent, des hommes qui choisiront bien leur terrain réussiront presque toujours à faire triompher leurs idées. Ils échoueront d'abord; ils seront mal accueillis; l'abus qu'ils dénonceront, on le niera; la mesure qu'ils réclameront, on la déclarera impossible; mais l'enquête établira la réalité de l'abus et la facilité de la mesure, et leur réforme finira par s'imposer. Le progrès étonnant qu'a fait la question du dimanche dans les gares, leur est une garantie du succès sur d'autres points.

### III

Du patronage dans les sociétés anonymes, nous passons naturellement au patronage dans les usines particulières.

Quelques industriels disent : « J'ai rempli les conditions du contrat de travail, donc je suis quitte : j'ai fait mon devoir. — Non pas, s'écrient à la fois la morale naturelle et le christianisme, car il y a des devoirs tout aussi impérieux qui résultent, non comme on l'a dit à tort, du contrat de travail, mais de ce que vous avez affaire à des hommes et à des chrétiens. »

Le patron, l'industriel doit à ses ouvriers la justice, c'est-à-dire le respect de tous leurs droits; or, le premier de ces droits, c'est la libre tendance à la fin suprême, l'indépendance de la conscience et de la foi. Le patron ne tolérera donc rien qui puisse entraver ou opprimer leur liberté religieuse, et ne souffrira pas qu'on porte atteinte à la loi du dimanche, que réclament à la fois la religion, la famille et la santé. Il veillera sur la moralité comme sur l'hygiène dans l'usine; il exigera la décence, évitera la promiscuité des sexes, défendra la vertu de ses ouvrières, et, par l'emploi des moyens admirables que la science et l'association lui fournissent, il s'étudiera à prévenir plus encore qu'à réparer les accidents du travail. Tout cela, la justice l'exige; c'est le *non occides* appliqué à l'âme et au corps.

Son devoir s'arrête-t-il là? Non, car nous n'avons rien dit du principal, celui que lui impose la charité. Le travail fait, si je donne à mon ouvrier le salaire convenu, et si j'ai veillé sur lui, comme je l'ai dit, la justice est satisfaite; mais pas la charité. Celle-ci s'enquiert si, dans certaines circonstances, quand l'ouvrier est chargé d'enfants, ou quand sa femme est malade, l'ouvrier peut vivre avec ce prix convenu, et alors, ce salaire juste mais insuffisant, elle le relève par des institutions ingénieuses et libérales, comme la société de consommation, et surtout par la création du patrimoine individuel et collectif de l'ouvrier.

La sollicitude paternelle qui veille à la sauvegarde des droits des ouvriers et les entoure d'institutions protectrices, forme ce qu'on peut appeler le patronage dans l'industrie. Établir ces institutions, quand elles n'existent pas, après avoir réprimé les injustices, c'est ce que nous appelons réformer l'usine et l'atelier. Nous sommes ici au cœur de la question ouvrière.

L'expérience à la main, nous ajoutons que cette réforme, pour donner le fruit qu'on en attend, la paix sociale, doit être religieuse, c'est-à-dire qu'il faut commencer par la religion et continuer par l'économie sociale.

Il y faut la religion, parce que si la conscience n'est pas le ressort qui remue tout, nous bâtirons sur le sable et nous ne maîtriserons ni la mobilité des pensées, ni l'inconstance

des volontés, ni la violence des passions. Il n'y a qu'un frein pour les crimes secrets, disait Voltaire, c'est la confession, et il n'y a qu'un moyen connu de transformer les hommes, c'est la vie chrétienne et la communion. Beaucoup de sociétés et de patrons ont tout mis en œuvre pour réformer leurs usines et ne sont pas arrivés à la paix sociale : ils n'avaient oublié qu'une chose, l'influence religieuse. Étrange oubli ! car enfin de quoi s'agit-il, sinon de faire cesser l'antagonisme entre ouvriers et patrons et de changer leurs mœurs, et comment ne serait-ce pas une œuvre religieuse ? Du reste, les faits le proclament avec une éloquence incomparable : sans la religion, rien n'a réussi ; avec la religion, tout a réussi.

Comment s'opérera la réforme religieuse de l'usine et de l'atelier ? Je réponds : en faisant à la religion la part qui doit lui revenir, en accordant au prêtre une large influence, en donnant l'exemple, puis enfin par l'association ou la corporation religieuse.

Il faut obtenir pour l'usine un aumônier qui lui consacre ses soins, quand le clergé paroissial ne peut se charger de ce rôle ; remettre en honneur le dimanche et la messe des ouvriers ; arborer hautement le drapeau de la foi, en plaçant à l'entrée de l'usine et dans les salles de belles statues du Christ et de la sainte Vierge ; tenir à ce que l'aumônier instruisse, deux fois la semaine, tous les enfants, jusqu'à dix-sept ans, et soit auprès de la jeunesse le dispensateur des primes du travail<sup>1</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le patron attachera à ce qui regarde les mœurs une importance extrême, se réservant l'admission et le renvoi des ouvriers, séparant les sexes, et faisant tout au monde pour se procurer des contremaîtres et des dames maîtresses irréprochables.

Mais alors, le patronage religieux est-il fondé ? Non, car seule l'association religieuse abattra le respect humain, qui enchaîne le cœur de l'ouvrier, et le protégera contre les sectes qui le guettent ; seule elle obtiendra la stabilité, en faisant de l'usine et de l'atelier une famille, où l'affection abaisse les

1. L'usine Férou-Vrau à Lille et l'usine de MM. de Baillencourt à Douai, ont chacune leur aumônier.

barrières et où l'attachement double le respect et enchaîne le cœur de l'ouvrier nomade<sup>1</sup>.

Composée de patrons, d'employés, de contremaitres et d'ouvriers, embrassant au besoin la population de plusieurs usines, pour obvier au va-et-vient des ouvriers des villes, dirigée par un conseil, où ces divers éléments sont représentés, la confrérie de Notre-Dame de l'Usine à Tourcoing, de Saint-Nicolas à Lille, forme une véritable corporation, dont les règles ont été admirablement formulées par les patrons du Nord.

La première, c'est que l'association doit être mixte, c'est-à-dire composée de patrons et d'ouvriers, toute association isolée tendant à amener la scission; la seconde, c'est que dans l'administration, les patrons devront s'effacer, l'ouvrier se désintéressant de tout ce qui n'est pas son œuvre; la troisième, c'est que l'ouvrier d'élite, l'ouvrier apôtre doit être l'âme de tout, et qu'avant d'avoir trouvé et fortement trempé cette élite dans des retraites fermées d'ouvriers, il vaut mieux ne rien tenter.

Quand vous aurez façonné votre élite, créez la corporation religieuse, mais n'en restez pas là, et si vous voulez que le cœur de l'ouvrier vous demeure fidèle, hâtez-vous d'aborder les intérêts du travail et, sur votre corporation chrétienne, greffez les institutions économiques, que gouvernera le conseil corporatif.

Commencez par établir le patrimoine corporatif, qui sera le soutien du patrimoine individuel, la ressource des mauvais jours, la providence du chômage, et qui empêchera l'ouvrier de glisser jusqu'à la misère.

Dans les différentes œuvres économiques, quel but immédiat doit-on se proposer? Sans doute d'unir l'ouvrier au patron, de concilier la liberté du travail avec une certaine fixité de salaire et avec la permanence des engagements; d'amener l'ouvrier à l'épargne, à la constitution d'un patrimoine transmissible à ses enfants.

Du reste, inutile d'aller chercher au loin nos exemples : nous n'aurons qu'à copier ce qu'a si bien organisé l'industrie française.

1. *Manuel de l'Association du Val-des-Bois.*

J'emprunte ici beaucoup d'idées au beau travail de M. Gibon sur le patrimoine de l'ouvrier, et au livre de M. Fougereux sur les œuvres patronales de quarante-neuf des premières maisons de Paris. Les patrons de ces grandes industries n'ont pas inauguré leur œuvre par la réforme religieuse, et en ceci nous croyons qu'ils ont fait fausse route, mais ils ont compris que nos sociétés modernes se meurent d'égoïsme, et qu'à cet égoïsme il faut substituer la solidarité entre le patron et l'ouvrier.

Dans cet ordre d'idées, ils ont été amenés à préférer le travail à la tâche au travail à la journée. En effet, le patron ne peut espérer un concours franc que s'il associe l'intérêt de l'ouvrier à son travail. Dans le travail à la journée, l'ouvrier n'a aucun intérêt à produire plus ou mieux; dans le travail à la tâche, le patron peut, par un système de primes habilement combinées, récompenser et la perfection du travail et l'habileté qui a su éviter les déchets, le gaspillage de la force motrice, ou l'usure des machines.

De cette façon, l'accord du travail et des intérêts est complet, et d'ailleurs, un système où l'ouvrier peut mathématiquement calculer ses profits, vaudra toujours mieux pour la paix sociale.

Quel que soit le mode de rémunération, le patron intelligent aura soin de favoriser la permanence des engagements, en accordant des encouragements aux ouvriers qui ont longtemps persévéré, sous forme de primes, de logements à bon marché, ou de charges peu onéreuses, dont le salaire, combiné avec l'allocation de la caisse de secours, fait au vétéran du travail une situation enviée.

Le grand mal de l'ouvrier des villes, c'est son imprévoyance<sup>1</sup> : il n'épargne pas, et plus il reçoit, moins il épargne. La première des charités à lui faire serait de lui apprendre à épargner, à constituer un patrimoine transmissible.

L'usine de Mazières, société anonyme, dont les actions appartiennent à la famille de Vogüé, marchant sur les traces de la Société générale d'assurances, a inauguré un système

1. Cf. là-dessus le témoignage de M. Gibon dans son opuscule : *Sur le patrimoine de l'ouvrier*. Le paysan, le petit commerçant français épargnent, mais l'ouvrier est imprévoyant.

nouveau, qui substitue le patrimoine transmissible à la pension viagère et en fait la récompense de la permanence des engagements. Pour cela, la société constitue avec les cotisations des ouvriers une caisse de prévoyance, à laquelle elle alloue telle part des bénéfices qu'elle veut; en cas de sortie, l'ouvrier retrouve ce qu'il a versé, avec un intérêt de 3 p.100; s'il meurt, le capital qu'il aurait touché est versé à ses héritiers.

Le moyen le plus pratique de créer dans l'industrie le patrimoine de l'ouvrier serait, d'après M. Gibon, de greffer l'épargne sur la société de consommation. En Angleterre, seize sociétés de consommation ont inauguré cette méthode ingénieuse : elles font pour 160 millions d'affaires par an et gagnent 40 pour 100 du capital. Le coopérateur anglais de ces sociétés paye volontiers un peu plus que le prix courant, pour avoir son épargne constituée. S'il dépense 2 000 francs dans l'année, il trouve à la fin 800 francs à son actif.

En France, les sociétés de consommation donnent ordinairement un profit de 10 pour 100 : 1 000 francs de dépense laisseraient à l'ouvrier 100 francs d'épargne par an, lesquels placés à intérêts composés pendant trente ans, lui apporteraient une somme de 6 642 francs.

Plusieurs amis des travailleurs voudraient acheminer l'ouvrier à la société coopérative de production, en passant par la participation aux bénéfices. Ce système a de grands avantages : il unit plus intimement le patron et les ouvriers, il perfectionne la main-d'œuvre et accroît la productivité, il amène la stabilité des engagements et constitue rapidement le patrimoine de l'ouvrier. Mais il faut avouer aussi que cette méthode se propage bien lentement, puisque depuis cinquante ans l'on ne compte que deux cents maisons dans le monde et quatre-vingt-dix-huit, en France, qui la pratiquent; s'obliger à associer les ouvriers au bénéfice, n'est-ce pas s'obliger à le déclarer, et s'il n'y en a pas, à étaler ses pertes? C'est là sans doute ce qui arrête le mouvement. On ne peut donc compter sur la participation aux bénéfices pour réformer le travail d'une manière normale. Voilà ce qu'il importe de dire bien haut. De plus, là même où elle est le mieux organisée, comme à Guise ou à Angoulême, elle

ne produit son plein effet que pour une élite d'ouvriers (125 ouvriers sur 800), et il n'y a guère que la moitié des travailleurs qui participent aux bénéfiques, même au premier degré. Enfin, en mettant les choses au mieux, il y a là pour l'ouvrier un terrible point d'interrogation : car enfin, qui peut répondre de l'avenir d'une industrie? Et si tout le patrimoine des ouvriers est engagé dans cette industrie, ne sont-ils pas exposés à un aléa bien redoutable? Pour toutes ces raisons, la participation aux bénéfiques ne peut nous donner la solution du problème du travail. Elle ne sera jamais qu'un palliatif<sup>1</sup>.

S'il est difficile de fixer l'ouvrier à l'usine, on peut essayer de le river au sol par le foyer, par un logement sain, riant et à bon marché. Comment s'attacherait-il à ce logement d'un prix exorbitant, où six ou sept personnes étouffent entassées dans un ignoble pêle-mêle? Et dire qu'il y a à Paris 60 000 de ces logements, contre lesquels protestent à la fois l'hygiène, la pudeur et la charité!

Le patronage dans l'usine doit donc s'efforcer avant tout de procurer à l'ouvrier le foyer, le *home*, l'élément essentiel de la famille, le secret des vraies joies et de l'épargne.

On se trouve en présence de deux systèmes : de petites maisons, entourées de jardins et louées un prix très doux, 60 francs par an, ou amorties par une surlocation. Mais, à la mort de l'ouvrier, grâce au partage forcé, la maison, vendue pour rien, devient la proie d'un spéculateur, qui y entasse trois familles : tout est à recommencer.

Nous retombons alors sur des maisons ou sur des appartements sains et à bon marché, préparés et possédés d'une manière permanente par des sociétés anonymes.

Mais où trouver l'argent? Ce ne peut être une difficulté, puisqu'il s'agit ici d'une bonne œuvre, qui est en même temps une bonne affaire. En effet, à Londres et à Paris, de nombreux essais ont démontré qu'on pouvait bâtir de belles maisons, louer les appartements très bon marché et, tous frais payés, distribuer 4 pour 100 aux actionnaires. Sur ces 4 pour 100, que la direction prélève 1 ou 1 1/2 p. 100,

1. Cf. *Réforme sociale*, 1<sup>er</sup> et 16 avril 1891.



pour constituer une réserve et prévoir les cas de non-solvabilité, et la garantie sera parfaite. On aura du 3 pour 100 placé sur première hypothèque <sup>1</sup>.

Dans ces conditions, mais dans ces conditions seulement, on pourrait examiner l'idée d'employer sur place, à cette œuvre des maisons ouvrières, une partie des fonds des caisses d'épargne. Mais on se heurtera longtemps à l'opposition des gouvernements, qui ont pris de longue date l'habitude d'acquiescer entre leurs mains toutes les ressources du pays <sup>2</sup>.

#### IV

Jusqu'ici, nous avons supposé que, dans la réforme de l'usine et de l'atelier, le patron est de notre côté. Mais dans beaucoup de grands centres, il est plutôt hostile à nos idées, et cependant, rien ne sera fait pour la solution de la question ouvrière, si la réforme ne pénètre pas dans l'atelier, dans l'usine.

Nous ne pouvons y entrer de vive force, mais nous pouvons pour ainsi dire en faire le siège.

On peut, selon l'expression d'un industriel chrétien, troubler la conscience des patrons indifférents, et y éveiller le remords. Souvent cette indifférence ne tient qu'à l'ignorance de leurs devoirs. Il en est de même de l'ouvrier : il blasphème ce qu'il ignore ; pour dissiper ces ténèbres, il faudrait la parole du prêtre, et cette parole, il ne l'entend pas, parce qu'il ne va pas à des sermons qui ne sont pas faits pour lui ; — il l'entendrait peut-être, si on s'attachait partout à créer des carêmes d'hommes et des conférences d'hommes ; — puis, parce qu'il a peur du prêtre, et surtout parce que le prêtre a peur de lui.

Or, si le prêtre pénétrait dans le monde du travail avec son sourire paternel, avec l'amour des âmes et avec le

1. V. le n° 65, boulevard de Grenelle, bâti par la Société philanthropique, dont le président est le prince d'Artemberg.

2. Il est juste d'observer qu'en Angleterre la loi devient de plus en plus exigeante sur ce point, et, sans mettre l'épargne entre la main du gouvernement comme en France, exige absolument l'emploi des fonds des caisses d'épargne en valeurs de premier ordre, *Parliamentary securities*.

dévouement, qui est son auréole incomparable, et disons-le, avec la science des questions ouvrières, qu'il n'étudie pas assez, il serait mieux accueilli qu'il ne croit, et chacune de ses visites lui vaudrait une conquête. Il n'y a pas de patronage qui vaille ou qui puisse suppléer le patronage du prêtre.

En attendant, il a en mains de puissants moyens pour préparer dans la population le réveil de la conscience et de la foi, et d'abord les sacrements. Quand il aura baptisé les adultes qui ne le sont pas (200 adultes ont été baptisés en 1890 à Plaisance-Paris), quand il aura rallié les adultes retardataires qui n'ont pas fait leur première communion, et marié ceux qui vivent en concubinage, la puissance du mal sera singulièrement amortie; qu'il y ajoute des missions d'ouvriers, des conférences laïques et la propagation d'un journal franchement catholique, mais qui ait un peu de sel et d'esprit, avec le concours d'un patronage laïque bien organisé.

S'il est souvent impossible d'aborder l'ouvrier adulte, l'enfant est toujours accessible; mais tous les patronages d'enfants et de jeunes gens ne donnent pas les mêmes fruits. Ici encore, il faut le prêtre, l'autel et le confessionnal.

L'idéal du patronage, tel que l'ont conçu des hommes éminents, comme l'abbé Le Prévost de Paris, l'abbé Timon David de Marseille, et l'abbé Le Boucher d'Angers, c'est le prêtre âme de l'œuvre où il réside, recevant la jeunesse ouvrière dès l'enfance, l'élevant et la conduisant jusqu'à l'âge viril, jusqu'au mariage, et même alors conservant avec elle des liens de tendresse et d'amitié.

Non loin de Paris, dans une grande ville, un prêtre qui porte un beau nom et possède quelque fortune, réalise de nos jours cet idéal. Il remplace pour les jeunes ouvriers la famille absente ou désagrégée, et leur donne un foyer, une famille, un père.

Le foyer, c'est ce beau patronage, rebâti à ses frais, où deux cent cinquante enfants viennent librement, et où plusieurs trouvent l'hospitalité, moyennant une faible pension prise sur leur salaire. La famille, c'est cette association de jeunes gens, qui grandissent unis par la même foi, par les mêmes joies. Le père, c'est le prêtre qui les élève, les forme,

les place, les encourage, les gronde, les prêche et les absout, et les nourrit de la sainte Eucharistie; qui plus tard les aide à se bien marier, car ils ne savent pas bien choisir, et si l'occasion se présente, à s'établir petits patrons.

Déjà l'influence de ce prêtre inquiète la franc-maçonnerie : pour la lui faire expier, on lui a fait payer une patente d'aubergiste; on y lit : « M. le marquis de X..., gargotier de neuvième classe ». Le prêtre en a ri : c'est un titre de noblesse de plus, qu'il a affiché dans son salon.

A côté du patronage des jeunes gens, le patronage des jeunes filles, de l'usine ou des ateliers.

Les religieuses reçoivent les jeunes filles le dimanche et offrent à celles qui n'ont pas de mère, ou qui vivent dans un milieu peu chrétien, une hospitalité généreuse, acquittée par les deux tiers de leur salaire. D'autres religieuses entreprennent la visite des malades, ou, à l'exemple des petites Sœurs de l'Assomption, réunissent leur clientèle misérable d'hommes dans leur chapelle, où elles la font évangéliser et convertir.

Voilà une forme nouvelle de patronage et une tactique que nous croyons devoir recommander : dans nos villes, partout où le prêtre ne peut pénétrer, établir un poste avancé de ces femmes aimables et dévouées, qui enchantent les souffrances du pauvre et apparaissent dans sa mansarde comme l'annonce et l'aurore de Jésus-Christ et de son Église. Il faudrait à Paris cent de ces postes avancés dans les quartiers populeux.

Ce qui nous émeut et nous console singulièrement, c'est l'extrême vitalité des œuvres de charité en France; leur vigueur rappelle la végétation dans les forêts vierges du Brésil; les œuvres y surgissent comme par enchantement. Les petites Sœurs de l'Assomption, l'hospitalité de nuit ne sont que d'hier, et leur développement n'a point ralenti l'élan d'autres fondations.

L'année dernière, un catholique éminent avait émis le vœu de voir les œuvres de Paris reliées par un office central de charité, qui pût les compléter, sans empiéter sur aucune, et leur éviter les surprises et les doubles emplois. La charité est une fée merveilleuse : à peine exprimé, le désir fut

exécuté. L'office existe, servant pour ainsi dire d'homme d'affaires à toutes les œuvres et mettant au service des ouvriers une de ses branches qui se charge de populariser parmi eux les combinaisons ingénieuses des assurances, et même de recueillir à domicile ces quelques sous, qui un jour se traduiront par une pension de 600 francs, et qui seraient certainement jetés au fond d'un verre d'eau-de-vie. Ce même office doit ouvrir, avenue de Versailles, une colonie de travail pour les hommes, à l'imitation des colonies allemandes de travail qui ont rendu de si grands services; les ouvriers inoccupés y seront admis à gagner quelque chose, jusqu'à ce qu'on leur trouve un emploi.

Étendons sur tous les quartiers de nos grandes villes ce réseau d'œuvres patronales, et il sera comme impossible que ce ferment ne travaille pas la population et ne fasse pas naître, soit chez les patrons de l'industrie, soit chez les ouvriers, des volontés généreuses. Ce sera le moment de grouper ces forces éparses et d'assurer les premiers avantages par l'organisation corporative.

Mais si nous voulons pénétrer résolument dans la place, c'est-à-dire dans l'usine, deux œuvres nous y conduiront tout de suite et feront plus, pour résoudre la question sociale, que toutes les autres ensemble. Formons de bons chefs d'atelier, de bons contremaîtres et de bons patrons. Voilà les trois œuvres qui auraient le plus de portée.

Trois écoles d'arts et métiers forment en France les chefs d'atelier : toutes les trois sont détestables. Pourquoi les catholiques n'ont-ils encore presque rien tenté de pareil? Des cours professionnels du soir, à l'usage des jeunes ouvriers, prépareraient de bons contremaîtres. Or, le contremaître, c'est le sergent de l'ouvrier. Celui-ci ne peut pas plus éviter sa persécution sourde et féroce, que le simple soldat celle du sous-officier. Tous les efforts d'un patron ou d'une grande compagnie viendront souvent se briser contre la mauvaise volonté d'un contremaître. Choisir de jeunes ouvriers intelligents et, par des cours du soir gradués, en faire d'habiles contremaîtres, voilà une œuvre relativement facile, et dont les conséquences seraient incalculables.

L'Association catholique des patrons du Nord, sortie du

mouvement fécond des retraites fermées, est maintenant l'âme des grandes réformes qui ont été opérées dans beaucoup d'usines des régions voisines. Elle a porté son activité sur trois objets principaux. Elle étudie, sous la direction de plusieurs théologiens, dont l'un préside toutes les réunions, les graves problèmes du travail, avec une compétence particulière que personne ne peut lui contester ; elle précise les conditions d'existence des syndicats chrétiens et en provoque la fondation ; enfin, elle étudie et assure la réforme morale et religieuse des ateliers.

Mais, avant d'asseoir la corporation chrétienne, et pour qu'elle soit une institution bienfaisante, il est nécessaire d'assainir l'atmosphère morale de l'atelier, qui presque partout est devenu un enfer et un foyer de corruption : un enfer, parce qu'on y travaille sans les espérances de la foi, sans joie et souvent sans repos ; un foyer d'infection, c'est la triste conséquence des grandes agglomérations et du mélange des sexes, de la licence des propos, de la tyrannie des sectes et des meneurs, qui n'a souvent de comparable que la lâcheté des bons. Le mal est si invétéré, que beaucoup de patrons chrétiens en ont pris leur parti.

Mais les patrons du Nord ont résolu de briser les chaînes de ce honteux esclavage et, par leur exemple, ont réveillé la conscience chez nombre d'autres industriels.

Pour réformer les ouvriers, ils disposent de deux moyens incomparables, la retraite fermée et volontairement acceptée par les ouvriers<sup>1</sup>, et dont l'association fait les frais, et l'union entre les patrons et les ouvriers.

L'étude des problèmes contemporains devait vivement préoccuper ces hommes dévoués et intelligents. Ils ne peuvent se désintéresser de ces redoutables questions, ni comme industriels, ni comme membres des syndicats, ni comme Français, surtout depuis qu'elles sont devenues le thème des discussions populaires. Ceux qui ont eu la bonne fortune de recevoir les comptes rendus de leurs conférences ont pu voir avec quel bon sens exquis ces hommes pratiques ont traité ces questions délicates et écarté les doctrines

1. L'année dernière, 1400 patrons et ouvriers ont suivi les exercices de la retraite au Château Blanc.

hasardées, dont les applications pourraient jeter le trouble dans les masses qu'ils veulent apaiser et gagner.

Une des plus belles œuvres qui soient sorties de leurs délibérations, c'est la création, auprès de l'Université catholique de Lille, d'une haute école industrielle. Placée sous la direction d'un colonel retraité, ancien élève de l'École Polytechnique, cette école, dont les cours sont au niveau de ceux de l'École centrale, comptait cette année trente-huit jeunes gens, tous appelés à jouer dans l'industrie un rôle important. Elle donne la main à l'école d'agriculture, établie également sous la direction de l'Université catholique.

Il y a là deux idées fécondes, que les catholiques doivent appuyer et propager. Que les parents comprennent enfin qu'il peut y avoir d'autres carrières pour leurs fils, que l'armée ou les places du gouvernement; que les carrières indépendantes de l'industrie et de l'agriculture sont après tout plus nobles et plus importantes que beaucoup de fonctions rétribuées; que les échecs éprouvés par plusieurs tenaient surtout à leur incompetence; que, pour réussir, il faut de fortes études et une longue préparation.

Voilà ce qu'on ne comprend pas : un jeune homme, auquel la Providence a ménagé l'indépendance de la propriété foncière, va courber sa tête sous le joug des fonctions officielles, et, seconde aberration, le stage si long qu'on fait pour la diplomatie ou le barreau, on le croit inutile quand il s'agit de la carrière d'agriculteur ou d'homme politique. On se prépare à tout, mais on s'improvise propriétaire, conseiller général ou même député!

Que les catholiques modifient l'éducation de leurs enfants, qu'ils élargissent un peu leurs horizons, qu'ils les façonnent de bonne heure à ne compter que sur eux-mêmes, qu'ils les rendent plus sérieux et plus virils, et leur inspirent le désir d'être autre chose que des fonctionnaires.

Terminons par une pensée reconfortante. Les réformes que nous avons esquissées exigeront certainement de grands efforts : mais loin de nous en attrister, songeons que cette lutte, tout en nous rendant meilleurs, sera dans un avenir prochain couronnée par d'importants résultats. La vue des transformations accomplies stimulera notre ardeur. Car par-

tout où l'on a résolument tenté la réforme économique et religieuse de l'atelier, la question sociale a été résolue. Ne citons pas l'exemple très beau mais trop rebattu du Val-des-Bois, de peur de ressembler à un pauvre homme qui n'a qu'un habit du dimanche; citons plutôt vingt-cinq autres usines, maintenant modèles, comme celles de MM. Féron-Vrau, à Lille; de MM. de Baillencourt, à Douai; de M. Dutilleul, à Armentières; de M. Delattre, à Dorignies. La paix sociale et le bonheur des ouvriers y sont complets, et, lors des grèves si menaçantes de l'année dernière, on a vu les ateliers réformés demeurer immobiles au sein de la tourmente, comme des rochers au milieu des vagues en fureur. Ce résultat inespéré, comment l'a-t-on obtenu? Par la loi, par l'intervention de l'État? non, mille fois non; mais, l'industriel apôtre qui a créé le Val-des-Bois le sait mieux que personne, par le patronage chrétien, par l'initiative individuelle des patrons éclairés et transformés, combinée avec l'association.

J. FORBES, S. J.

# LE CONCILE DU VATICAN

(Deuxième article.)

---

ACTA ET DECRETA SACRORUM CONCILIORUM RECENTIORUM. COLLECTIO LACENSIS. Tome VII : Acta et decreta SS. Concilii Œcumenici Vaticani.

## I

Le 8 décembre 1869 fut un grand jour pour le monde catholique. C'est celui que le pape Pie IX avait fixé pour l'ouverture du concile œcuménique du Vatican. Répondant à l'appel du Pasteur suprême, les évêques étaient accourus et se trouvaient réunis autour de leur chef. L'Église n'avait pas vu encore de concile aussi complet. L'épiscopat tout entier était là, auprès des cendres de saint Pierre, rendant ses hommages de respect et d'obéissance au successeur du prince des apôtres. La cérémonie fut des plus imposantes. Aux prières de la liturgie se joignirent un excellent discours de Mgr Puecher-Passavalli, de l'ordre des Capucins, archevêque d'Icône, prédicateur du palais apostolique<sup>1</sup>, et une belle allocution de Pie IX.

Dès le lendemain de cette première session commencèrent les congrégations générales sous la présidence des cardinaux légats. Le premier jour on distribua aux Pères le *schema* ou projet de constitution sur la doctrine de la foi, et l'on s'occupa, ainsi que dans les réunions suivantes, de l'élection des quatre députations mentionnées dans la bulle *Multiplies inter*.

Pour ne pas travailler au hasard, au risque de consumer en ces opérations préparatoires un temps précieux, une di-

1. Son discours se trouve dans la *Collectio lacensis*, col. 764. — L'allocution du Souverain Pontife est insérée parmi les actes de la première session, col. 26.



rection était nécessaire ; d'abord parce que les prélats venus de tant de contrées différentes étaient pour la plupart inconnus les uns aux autres. Puis, pourquoi le dissimuler ? le concile se trouva, dès le principe, divisé en deux partis bien distincts. Les uns, et c'était la grande majorité, tenaient pour les privilèges du Saint-Siège, qu'il fallait conserver et proclamer dans leur intégrité ; ils refusaient de plus tout compromis avec les adversaires de la doctrine catholique, qu'ils voulaient voir définie dans toute sa pureté, et complètement dégagée des nuages amoncelés par le libéralisme. L'autre parti, que l'on pourrait appeler celui des politiques, si une telle dénomination était convenable pour des évêques orthodoxes, semblait exalter les prérogatives de l'épiscopat aux dépens de la monarchie pontificale, et, de plus, croyait utile d'user de ménagements en n'affirmant pas avec trop de rigueur les dogmes de la foi.

L'élection des membres des députations fut l'occasion naturelle de se compter. Les évêques les plus influents de la majorité se consultèrent pour composer des listes et les présenter à leurs collègues ; et ces listes passèrent avec un très grand nombre de voix<sup>1</sup>.

De là scandale dans le camp adverse, mais plus en dehors que dans le sein du concile. La presse libérale s'indigna ; elle cria sur tous les tons à l'oppression de la minorité. Il semblait qu'un concile fût une assemblée parlementaire appelée à discuter sur des intérêts variables et dépendant des libres volontés des hommes, et où, par conséquent, les intérêts des minorités ont droit à être défendus non seulement dans les délibérations publiques, mais aussi dans les études préparatoires des commissions. Les Pères se troublèrent peu de ces clameurs, persuadés que, plus il y aurait d'unité dans les députations, plus serait assurée la marche régulière du concile. D'ailleurs, les sentiments de leurs collègues sur les diverses questions et leurs arguments étaient assez connus, et l'occasion de les défendre au plein jour ne leur manquerait pas. Toutes les nations catholiques furent représentées

1. A la colonne 1646, la *Collectio lacensis* donne le curieux récit de la manière dont furent composées dans les deux camps les listes des candidats pour les diverses députations.

dans ces députations, en proportion de leur importance.

Ce fut le 28 décembre, à la quatrième congrégation générale, que s'ouvrirent les délibérations sur la première constitution dogmatique rédigée par la commission préparatoire. Le projet portait pour titre : *Schema constitutionis dogmaticæ de doctrina catholica, contra multiplices errores ex rationalismo derivatos*<sup>1</sup>. C'était un magnifique travail d'ensemble. Pour en comprendre l'économie, quelques explications sont nécessaires.

La société moderne est envahie par toutes sortes d'erreurs, qui facilement se ramènent à deux espèces : les unes tombent sur les vérités primordiales de l'ordre moral et religieux : l'existence de Dieu, ses attributs, la création, la Providence, la révélation et ses dogmes, qui sont niés ou remis en question ; les autres sur l'existence de l'Église fondée par Jésus-Christ, ses prérogatives, ses droits, ses rapports avec les sociétés civiles. La commission préparatoire avait en conséquence rédigé deux projets : l'un sur les doctrines de la foi, l'autre sur l'Église. En ce moment nous nous occupons du premier.

Il frappait trois groupes d'erreurs : celles qui renversent tout l'ordre religieux et moral, athéisme, panthéisme, matérialisme ; celles qui sapent par la base toute religion révélée, naturalisme et rationalisme ; celles qui, admettant la révélation chrétienne, l'interprètent trop suivant les tendances du rationalisme, et altèrent ainsi le sens des dogmes révélés.

Ces diverses erreurs avaient plus ou moins étendu leurs ravages parmi les nations chrétiennes. Plus que toute autre, l'Allemagne en était infestée. Elles pénétraient non seulement dans les universités protestantes, mais même dans les écoles catholiques. Hermès et Günther figuraient au premier rang des docteurs faisant profession de catholicisme, et travaillant de fait à dénaturer les enseignements de la foi.

Le succès obtenu par leurs téméraires doctrines avait jeté l'effroi dans l'épiscopat germanique. Ému du danger, le grand

1. Voir dans la collection de Maria-Laach ce *schema*, colonne 507, avec toutes ses annotations.

pape Pie IX avait élevé la voix, multipliant ses avis à la nation allemande, et la rappelant par ses encycliques et autres lettres apostoliques à la pureté de la foi chrétienne. Mais ces esprits égarés par l'orgueil ne s'étaient pas rendus aux avertissements du Pasteur suprême.

Parmi les motifs qui déterminèrent la convocation du concile du Vatican, cet état des esprits en Allemagne occupa une grande place. Pie IX espérait que l'enseignement des encycliques, donné d'une manière plus solennelle dans un concile œcuménique, agirait avec plus d'efficacité sur des hommes qui, malgré leurs erreurs, ne voulaient pas rompre avec l'Église. Les lettres apostoliques du Pape à l'épiscopat d'Allemagne furent donc la source principale à laquelle puisèrent les rédacteurs du premier *schema*, comme on s'en convaincra par la comparaison de ce projet avec les encycliques, et par la lecture des nombreuses et savantes notes ajoutées au *schema* lui-même.

Le 28 décembre, à la quatrième congrégation générale, comme il a été dit plus haut, s'ouvrit la discussion sur cette première constitution. Au primat de Hongrie, Mgr Simor, promu plus tard à la dignité de cardinal, fut réservé l'honneur d'en présenter le rapport<sup>1</sup>; la parole fut ensuite donnée aux orateurs inscrits.

La discussion fut vive, approfondie. Le *schema* ne fut pas accueilli aussi favorablement qu'on l'espérait. Personne ne contestait qu'il ne fût rédigé avec une grande science, avec une admirable exactitude théologique, avec beaucoup d'opportunité; mais on y voyait plutôt une magnifique synthèse de professeur qu'une majestueuse déclaration de concile. On en blâmait le style obscur, la forme trop scolastique, si différents de la rédaction simple et élégante du concile de Trente. Il embrassait un trop vaste ensemble de questions, au risque de prolonger indéfiniment la durée d'une assemblée obligée par les circonstances de hâter ses travaux. On se plaignait encore que ce décret dogmatique eût presque exclusivement en vue les erreurs des écoles allemandes. Aussi, après dix jours d'ardentes discussions, le *schema* fut-

1. Ce rapport très instructif est inséré dans la *Collectio lacensis*, col. 80.

il renvoyé à la députation *De fide*, pour y être retouché, conformément au désir à peu près général des Pères<sup>1</sup>.

La députation se mit sans retard à l'œuvre. Le premier soin fut de diviser en deux cette première constitution.

L'une portait condamnation des erreurs opposées aux fondements de la morale, de la religion et de la foi; l'autre précautionnait les fidèles contre les altérations du semi-rationalisme en ce qui regarde le sens vrai des dogmes chrétiens.

Le *schema* réformé<sup>2</sup>, qui est devenu, sauf de légères modifications, la constitution *Dei Filius*, renferme d'abord un préambule (*proœmium*) sur l'utilité des conciles généraux, l'importance particulière du concile de Trente en matière de foi, de discipline et de mœurs; la nécessité de ramener les fidèles aux lois portées en ce grand synode; ce qui sera l'œuvre, en partie du moins, du présent concile<sup>3</sup>.

Viennent ensuite quatre chapitres : le premier anathématise les monstrueuses doctrines de l'athéisme, du panthéisme, du matérialisme, et définit les attributs de Dieu et le dogme de la création; le second traite de la révélation, de sa possibilité, de sa nécessité absolue et relative, de son existence, de ses sources et de l'interprétation des saintes Écritures; dans le troisième on résume en termes concis toute la doctrine catholique sur la vertu et l'acte de foi; sa nature, ses preuves, ses motifs de crédibilité, son objet formel, sa nécessité, le magistère de l'Église, chargée de conserver

1. Le rédacteur du *schema* était le P. J. B. Franzelin, le célèbre professeur du Collège romain, élevé plus tard à la dignité de cardinal. Sur l'ordre des évêques de la députation *De fide*, le savant théologien répondit aux objections des Pères. Son rapport, inséré dans la collection (col. 1611 et *sqq.*) fut lu dans la deuxième session de la députation (col. 1647). — Dans cette même session le soin de revoir le *schema* fut confié à l'archevêque de Malines et aux évêques de Poitiers et de Paderborn. Les deux premiers en laissèrent le soin au troisième, qui à l'aide d'un théologien le rédigea sous la forme approuvée par le concile (col. 1647). Le théologien dont il est ici question n'est pas nommé dans les actes. Le bruit courait à Rome que c'était le P. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus, bien connu par ses savants écrits sur la philosophie scolastique et sur la théologie.

2. Voir *Collect. lac.*, col. 69 et *sqq.*

3. S'il en faut croire les bruits qui couraient alors à Rome, ce *proœmium* serait l'œuvre spéciale de l'évêque de Poitiers. Les *Acta* n'en disent rien.

et de transmettre le sacré dépôt de la révélation; enfin le chapitre quatrième a pour but de montrer les rapports de la foi avec la raison, leur accord nécessaire; la supériorité de la foi par son origine, son objet, sa dignité et sa certitude, l'empire qu'elle exerce sur le domaine de la science rationnelle.

Ce nouveau projet fut comme le premier présenté au concile par le primat de Hongrie, qui dans un lumineux rapport rendit compte du travail de la commission, et exposa la forme et l'objet de la nouvelle constitution<sup>1</sup>.

On discuta ensuite mot pour mot, d'abord le *proœmium*, puis chacun des chapitres avec les canons qui, ainsi que dans le concile de Trente, frappaient d'anathème les hérésies opposées au dogme catholique. Les rapports de la commission, les amendements proposés, les votes du concile sur chacun d'eux sont fidèlement reproduits dans la collection de Maria-Laach. C'est là qu'il faudra étudier la première constitution, si l'on veut en connaître à fond le sens et la portée. Les rapporteurs furent, après Mgr Simor, Mgr Gassler, évêque de Brixen; Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, et Mgr Pie, évêque de Poitiers. Leurs discours, grandement remarquables, sont un vrai trésor pour la théologie catholique.

C'est ainsi que, par une discussion savante et minutieuse, fut préparée la constitution *Dei Filius*, qui fut ensuite solennellement votée et promulguée dans la troisième session du concile, le dimanche de *Quasimodo*, 24 avril 1870<sup>2</sup>.

Ne quittons pas ce document sans attirer l'attention de nos lecteurs sur le paragraphe final, qui fut vivement débattu.

Le premier projet, nous l'avons dit, s'était attaché à suivre comme pas à pas les condamnations prononcées par Pie IX contre les erreurs des temps modernes. Le concile aurait

1. *Coll. lac.*, col. 80 et suiv.

2. La *Collectio lacensis*, dans son deuxième appendice, contient un abrégé de l'histoire des travaux de la députation *De fide*, depuis le commencement du concile jusqu'à la fin. Ce récit provient de deux sources : des actes du secrétaire, et d'un diaire écrit par l'un des Pères de la députation. Les séances sont désignées sous le nom de sessions. Elles sont au nombre de cinquante-huit (*Coll. Lac.*, col. 1647-1695). En le parcourant on ne sait que plus admirer : le dévouement des Pères, leur science profonde dans la théologie, la prudence dans leurs décisions.

ainsi confirmé par ses déclarations et définitions les jugements dogmatiques prononcés par le Saint-Siège. Mais sous sa nouvelle forme la constitution ne se rattachait plus explicitement à cet ensemble d'enseignements. N'était-il pas à craindre que le semi-rationalisme s'autorisât de ce silence pour regarder comme abrogées les sentences du Souverain Pontife, et prétendre qu'il suffisait d'accepter les définitions du concile sur ces questions ardues? Inconvénient que voulurent prévenir les évêques. Aussi fut-il demandé qu'à la fin de la constitution on ajoutât un paragraphe rappelant aux catholiques que, non contents de détester les hérésies, ils doivent encore rejeter toute erreur qui s'en approche plus ou moins; et par conséquent que c'est pour eux une obligation d'obéir à tous les décrets et constitutions du Siège apostolique proscrivant ces funestes doctrines.

Ainsi étaient revêtus de la sanction conciliaire les actes si multipliés de Pie IX contre les erreurs modernes; sanction qui n'était pas nécessaire sans doute, comme le faisait remarquer Mgr Gassler dans son rapport du 18 avril<sup>1</sup>; mais qui, par la solennité de la déclaration, devait agir plus efficacement sur l'esprit de bon nombre de savants égarés dans les voies du semi-rationalisme.

Avant de passer à la délibération du concile touchant les prérogatives du Siège apostolique, disons un mot de la seconde partie du premier *schema* et de la transformation dont elle fut elle aussi l'objet.

La première constitution avait posé les fondements de la foi; la seconde s'attaquait aux erreurs de détail et renversait les fausses interprétations par lesquelles, au nom de la science, les semi-rationalistes s'efforçaient de ramener aux notions purement philosophiques les formules de la foi touchant nos plus hauts mystères. Les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation sombraient de nouveau dans les abîmes de l'arianisme et du nestorianisme, dissimulés sous les formules d'une science de mauvais aloi. Le mystère de la Rédemption, les enseignements de l'Église touchant la création des hommes, l'élévation de nos premiers parents à un ordre surnatu-

1. *Collect. lac.*, col. 245.

rel, le péché originel, le salut par Jésus-Christ, la nécessité de la grâce divine, n'étaient pas plus épargnés; on voyait revivre les erreurs du baianisme et du jansénisme; le naturalisme envahissait tout.

A cet ensemble d'erreurs, le concile projetait d'opposer un décret, dans lequel reprenant les anciennes définitions conciliaires, les condamnations plus récentes du Saint-Siège contre Baius, Jansénius et leurs sectateurs, il aurait présenté une magnifique synthèse de la doctrine de foi touchant l'état surnaturel, soit avant, soit après la chute originelle; réprouvant en passant de nombreuses erreurs aujourd'hui si répandues sur la création de l'homme, sur l'unité d'origine du genre humain, sur le péché originel, sur l'impuissance d'opérer son salut et de pratiquer le bien avec les seules forces naturelles, sur les conditions constitutives de l'ordre surnaturel: toutes vérités définies déjà par l'autorité infaillible du Saint-Siège; mais qui, groupées dans un décret unique, auraient merveilleusement éclairé les mystères de la vie chrétienne. Quelle belle définition de foi eût été ajoutée à celles du concile de Trente sur le péché originel et la justification!

Malheureusement ce *schema* est resté à l'état de projet. Les controverses dont nous avons à parler maintenant en ont empêché la discussion. La commission même de la foi n'en a pas achevé l'examen. Mais il restera, avec les savantes notes qui l'accompagnent, un des plus précieux monuments de la théologie catholique<sup>1</sup>.

## II

L'infailibilité pontificale en matière de foi et de mœurs, telle a été au fond la grande question du concile du Vatican; la définition de ce dogme fut la fin providentielle pour laquelle, en nos temps si agités, Dieu avait amené cette réunion de l'épiscopat autour de la Confession de saint Pierre. Et pourtant cette définition ne figurait pas dans le programme des matières à traiter.

1. On le trouve en entier à la colonne 553 et suivantes de la collection de Maria-Laach. Comme pour la première constitution, on en a attribué la rédaction au P. Kleutgen.

On trouvera dans la collection de Maria-Laach, à partir de la colonne 567, le second *schema* dogmatique, ayant pour objet l'Église de Jésus-Christ, tel qu'il fut rédigé par la commission préparatoire. En quinze chapitres, il contenait un traité complet de l'Église considérée dans son institution divine, sa nécessité pour le salut, ses prérogatives, sa constitution hiérarchique, ses droits sociaux et ses rapports avec les sociétés civiles.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer même en abrégé ces importantes doctrines : le simple énoncé suffit à montrer de quelle utilité sera ce *schema* pour quiconque désire étudier à fond ces questions. Parlons seulement du chapitre XI, relatif à la primauté du Saint-Siège. Élévation de saint Pierre au principat du Collège apostolique et au gouvernement suprême de tout le troupeau de Jésus-Christ; la succession à perpétuité de sa primauté sur le siège de Rome; le plein pouvoir confié au Pape de régir l'Église de Dieu; sa juridiction immédiate sur toutes les Églises, tous les pasteurs pris isolément ou collectivement, sur tous les fidèles; par suite, son droit de communiquer directement avec tous les chrétiens, sans voir son action entravée par les puissances humaines; tel était en résumé le chapitre XI, devenu le fond de la constitution *Pastor æternus*.

Un chapitre de très haute importance, sur le domaine temporel du Pape, expliquait avec grande netteté la raison providentielle et la nécessité morale d'une royauté terrestre attachée au souverain pontificat; il rappelait par quel concours de circonstances s'était constitué le domaine du Saint-Siège; il montrait enfin de quelle sacrilège injustice s'étaient souillés les spoliateurs de la papauté.

Chose remarquable! dans le chapitre XI pas un mot relatif à l'infaillibilité pontificale. C'est que Pie IX, par une réserve pleine de délicatesse, ne pouvait se résigner à la poser lui-même devant le concile. La papauté en effet n'avait pas besoin d'une définition conciliaire pour exercer la plénitude de son autorité même doctrinale, puisque depuis dix-huit siècles elle était en possession de définir la foi, et que jamais l'Église ne s'était séparée d'elle quand elle avait exercé ce pouvoir. Une définition plus explicite n'était donc pas né-



cessaire en elle-même; tout au plus était-elle utile pour calmer une agitation de surface, née des troubles du grand schisme d'Occident. Pie IX était donc bien résolu à omettre la question de l'infaillibilité, ou du moins à l'abandonner à l'initiative des évêques.

Et pourtant la question était posée dans l'Église bien avant l'ouverture de l'assemblée; elle l'était même depuis plus de trois siècles, à la suite des conciles de Constance et de Bâle. Depuis ce temps était né le gallicanisme, niant explicitement l'infaillibilité du Pape et faisant dépendre son autorité doctrinale du consentement de l'épiscopat. Un grand retour vers les doctrines romaines s'était fait depuis un demi-siècle, il est vrai; au point que la cause semblait définitivement gagnée, tant les évêques et les catholiques de tous pays s'empressaient à exalter cette prérogative de l'enseignement pontifical.

Mais à peine le concile avait-il été annoncé que le gallicanisme se réveilla, à la grande surprise de tout le monde. La première demande que l'on se fit, la seule presque, fut celle-ci: le concile définira-t-il l'infaillibilité du Pape? Les quinze mois qui s'écoulèrent entre le centenaire de saint Pierre et l'ouverture de l'assemblée se passèrent en polémiques sur cette question. La politique s'en occupa, en sens contraire à la définition dogmatique: il fallait s'y attendre. Nos hommes d'État, nos sénateurs et députés se laissèrent persuader qu'un grand changement allait se produire dans le régime politico-ecclésiastique si l'on définissait dogmatiquement ce qui était admis en pratique depuis dix-huit siècles. C'en était fait des relations entre les deux pouvoirs; le Pape de l'infaillibilité n'étant plus le Pape avec lequel les concordats avaient été conclus, ils étaient de droit périmés; et autres billesées pareilles. Voilà ce qu'on disait sans rire dans nos chambres politiques; ce qu'écrivaient les diplomates dans les notes échangées entre eux; ce que répétaient à l'envi les journaux les plus étrangers aux affaires religieuses; ce qu'on lisait même, non sans quelque étonnement, dans maintes publications périodiques qui posaient en organes des saines doctrines.

Bien plus, la lutte avait pénétré jusque dans les rangs de

l'épiscopat. C'étaient d'un côté les archevêques de Westminster, de Malines, l'évêque de Poitiers, ardents champions de l'infaillibilité; de l'autre l'évêque d'Orléans et celui de Sura, Mgr Maret, avec son gros livre<sup>1</sup> destiné à prouver que les jugements dogmatiques du Saint-Siège avaient reçu leur valeur définitive de l'assentiment des conciles. Le lecteur curieux trouvera toute l'histoire de cette querelle dans l'ouvrage de Mgr Cecconi et dans la collection de Maria-Laach.

Nous ne nous étendrons pas sur ces faits. Ce que nous avons dit suffit à montrer dans quelle disposition d'esprit se trouvait le concile dès son ouverture. La division régnait parmi les Pères. Le plus grand nombre tenait pour l'infaillibilité et en réclamait la définition doctrinale. Une minorité compacte combattait cette définition. Si l'on n'osait dans ses rangs attaquer ouvertement le dogme même, on soutenait l'inopportunité d'une définition. Au fond cependant, il faut bien l'avouer, c'était le dogme même qui était en question; car à côté des arguments qu'on alléguait pour soutenir l'inopportunité, il s'en glissait plusieurs d'une portée bien plus grande.

Par suite de ces discussions, le concile marchait péniblement. On discutait en congrégation générale les divers *schemata*, surtout celui de la foi catholique; mais les préoccupations étaient ailleurs. La question de l'infaillibilité entravait tout. Impossible d'avancer dans la voie des réformes projetées sans l'avoir tranchée.

Et pourtant, si l'on s'en fût tenu au programme préparé d'avance, que de retards! Il fallait mettre en discussion la seconde partie du premier *schema*; faire marcher de front un certain nombre de décrets de discipline; aborder le *schema de Ecclesia*; en examiner les quinze chapitres; compléter notamment le chapitre xi en y introduisant la doctrine de l'infaillibilité. A en juger par les premiers travaux, combien de temps n'aurait-il pas fallu pour en arriver là! Et cependant le monde catholique était en émoi; partout on se passionnait pour ou contre sur cette question. Pendant ce temps aussi de vastes régions, privées de la présence de leurs pas-

1. *Du Concile général et de la paix religieuse.*

teurs, restaient exposées aux persécutions des idolâtres ou aux séductions de l'hérésie. Faudrait-il donc se séparer sans avoir mis un terme à cette scandaleuse agitation? Quel triomphe pour les ennemis de l'Église et du Saint-Siège dans cette impuissance du concile!

Parmi les causes de cette agitation ne peut-on pas ranger la crainte, qu'éprouvaient les évêques opposants, d'une surprise? Le bruit courut à Rome que le 6 janvier, dans la session solennelle indiquée pour la profession de foi, les membres de la majorité avaient projeté d'acclamer le dogme de l'infailibilité<sup>1</sup>. De là peut-être ces efforts pour rendre impossible l'exécution de ce dessein, si tant est qu'on y eût songé. Mais Pie IX, dans sa sagesse, prit soin de démentir ce bruit, et donna l'assurance que tout se ferait avec mûre délibération de l'assemblée.

Ce fut alors qu'un de nos plus vénérables évêques de France, Mgr Cousseau, d'Angoulême, prononça cette parole spirituelle qui traduisait si bien la situation: « Ce qu'ils (les anti-opportunistes) ont dit inopportun, ils l'ont rendu nécessaire; » *Quod dixerunt inopportunum, fecerunt necessarium*.

Le Pape se taisait; nous en avons dit la raison. Mais la majorité des évêques ne se crut pas tenue à une réserve qui entravait la marche du concile et troublait le peuple chrétien. Aussi, dès le 3 janvier, on fit circuler une pétition adressée au cardinal président, le priant de demander au Pape l'introduction de la question de l'infailibilité. Cette pétition réunit quatre cents signatures, et fut déposée le 28 janvier. Elle fut complétée successivement par d'autres pétitions de divers groupes d'évêques, ordinairement par nations; ce qui porta environ à cinq cents le nombre des signataires<sup>2</sup>.

Le lendemain, 29 janvier, le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, fit parvenir au Souverain Pontife cinq contre-pétitions, revêtues en tout de cent trente-six signa-

1. Pareille crainte s'était déjà manifestée lors de l'invitation adressée par Pie IX aux évêques à l'occasion du centenaire de saint Pierre. (Voir la *Vie de Mgr Maret*, par M. le chanoine Bazin, t. II, p. 389.)

2. Ces pétitions sont rapportées dans la collection de Maria-Laach, de la colonne 923 à 943.

tures, suppliant le Pape de ne pas permettre que l'on mit en discussion le dogme de l'infaillibilité pontificale. Ces pétitions venaient d'évêques allemands, français, américains, orientaux et d'un petit groupe d'italiens<sup>1</sup>.

Ces suppliques, composées sur un modèle unique, mais avec quelques variantes, contestaient d'abord la nécessité de la définition. En un temps où le pouvoir du Pape était acclamé partout, pourquoi aller plus loin que ne le firent les conciles de Florence et de Trente, alors précisément que la suprématie pontificale était le plus attaquée ! Puis quel danger n'était-ce pas que d'imposer un dogme de plus à une génération qui se soumettait si difficilement aux définitions anciennes ! De plus, n'allait-on pas créer mille difficultés à l'Église en présence de l'opposition que les gouvernements ne manqueraient pas de faire au nouveau dogme. Enfin n'y avait-il pas à craindre d'arrêter le mouvement de conversion dans les pays schismatiques et hérétiques ?

Du reste ces pétitions n'attaquaient pas ouvertement la doctrine de l'infaillibilité, mais seulement l'opportunité de la définition. Présentées sous cet aspect, elles obtinrent l'adhésion d'un certain nombre d'évêques qui, par la suite, se rangèrent avec la majorité. Tels furent en France les archevêques d'Avignon, d'Albi, de Sens, de Reims, et les évêques de Pamiers et de Viviers.

La lutte était ainsi engagée dans le sein même du concile. Elle se continua avec beaucoup d'habileté jusqu'au jour de la définition.

Les opposants virent bientôt qu'ils n'empêcheraient pas l'introduction de cette question. Ils adoptèrent alors une autre tactique. Espérant tout arrêter s'ils gagnaient du temps, ils s'opposèrent au changement que l'on voulait apporter dans l'ordre des discussions. Ils voulaient qu'après la première constitution, alors en délibération, on introduisit la seconde, sur la doctrine catholique ; qu'on mêlât quelques décrets de discipline aux questions de la foi ; qu'on en vint ensuite à la constitution de l'Église, telle qu'elle était préparée ; ajoutant, si on le voulait, le dogme de l'infaillibilité au cha-

1. *Collect. lac.*, col. 944-950.

pitre XI, sur la primauté du Saint-Siège, lequel serait discuté à son rang<sup>1</sup>.

La manœuvre était habile; c'était renvoyer à un temps qui ne devait jamais venir la définition tant désirée des catholiques dévoués au Saint-Siège. Mais les évêques de la majorité ne s'y laissèrent pas prendre. Ils présentèrent de nouvelles pétitions, d'abord pour que la doctrine relative au Souverain Pontife et à son infailibilité fût séparée du *schema* général de l'Église, et devint l'objet d'une constitution spéciale; puis pour obtenir du Saint-Père que cette question vint en délibération immédiatement après la session où serait promulguée la première constitution de la foi.

L'opposition, battue sur ce point, recourut à un autre stratagème, celui des interminables discours. Il semblait que la doctrine de l'infailibilité fût nouvelle dans l'Église; qu'elle eût encore besoin d'une étude prolongée de l'Écriture et de la tradition; qu'il fallût résoudre pour la millième fois toutes les difficultés que le jansénisme et le gallicanisme avaient entassées contre cette croyance; comme si ce travail n'eût pas été fait depuis longtemps, et que les Pères du concile ne fussent pas venus à Rome instruits à fond des raisons pour et contre.

Le *schema* à peine distribué, une multitude d'orateurs demanda donc la parole. Avouons, pour être juste, que bon nombre de Pères de la majorité, dans leur ardeur à défendre les privilèges du Saint-Siège, se firent les complices involontaires des opposants, retardant la marche de la discussion par des discours de médiocre importance. La discussion générale se prolongea des semaines entières, jusqu'à ce que la majorité des Pères, fatiguée de débats qui roulaient toujours dans le même cercle, mit fin d'autorité à d'inutiles redites. La presse opportuniste mena grand tapage contre cette mesure; elle cria une fois de plus à l'oppression, au manque de liberté, comme s'il n'était pas dans les usages des assemblées délibérantes de mettre un terme à d'oisives discus-

1. La collection de Maria-Laach contient un document très curieux sur la campagne de l'infailibilité. Il a pour auteur un des membres de la députation *De fide*, dont le nom est passé sous silence. (Coll. 1695 et *sqq.*)

sions. Ces plaintes néanmoins eurent pour effet d'inspirer au Souverain Pontife la résolution de patienter tant que les membres du concile demanderaient la parole sur les points particuliers du *schema*, fallût-il consacrer tout l'été à une discussion devenue bientôt aussi fatigante qu'inutile. Et de fait, le débat ne fut clos que lorsque les orateurs inscrits eurent tous renoncé à leur droit.

Ne pouvant empêcher la définition, les opposants ne se proposèrent plus d'autre but que d'en amoindrir la portée, et d'y introduire quelque expression équivoque tendant à faire dépendre l'infaillibilité pontificale et l'irréformabilité des jugements doctrinaux du Saint-Siège, d'un concours actif de l'épiscopat, ou du moins de son consentement exprès ou tacite. Souscrire à des formules en ce sens c'était tout remettre en question, et le gallicanisme sortait triomphant de cette lutte ardente.

Nous avons dit comment les évêques de la majorité déjouèrent ces manœuvres l'une après l'autre. Ils obtinrent d'abord que le Pape permit l'introduction de la question de l'infaillibilité; puis que cette même question, ainsi que tout ce qui touchait à la suprématie pontificale, détachée du *schema* de l'Église, devint l'objet d'une constitution distincte; enfin que, renonçant au plan préparé par les commissions pontificales, on en commençât la délibération immédiatement après la session solennelle du 24 avril.

Le nouveau projet comprenait quatre chapitres, outre le préambule : l'institution de la primauté en saint Pierre; sa perpétuité dans les pontifes romains; sa force et sa nature; enfin l'infaillibilité doctrinale.

A notre illustre évêque de Poitiers fut déféré l'honneur de faire le rapport sur le *schema* en général. Ce grave document se lit dans la *Collectio lacensis*, à la colonne 290 et suivantes. Les amateurs de belle théologie admireront, en lisant ces pages, avec quelle sûreté, quelle clarté et quelle précision l'éloquent évêque a su résumer les doctrines catholiques touchant les prérogatives de la papauté.

Le rapport fut présenté le 13 mai; la discussion s'ouvrit le lendemain et dura jusqu'au 3 juin. On y consacra quatorze congrégations générales, pendant lesquelles on entendit

soixante-huit orateurs. Vint ensuite l'examen de chacune des parties du décret. Tout se passa comme pour la première constitution. Rapports des évêques de la commission, discussion de chaque paragraphe, examen des amendements proposés, nouveaux rapports et vote des Pères sur chacun de ces amendements.

Le *proœmium* et les deux premiers chapitres soulevèrent peu d'objections ; le troisième fut plus attaqué. Et il devait l'être. Il s'agissait de compléter la définition du concile de Florence et de montrer en quoi consiste la pleine puissance conférée à saint Pierre et à ses successeurs dans la conduite du peuple chrétien. Le décret de Florence portait que le Vicaire de Jésus-Christ, Chef de l'Église (*caput Ecclesiæ*), Père et Docteur de tous les chrétiens (*omnium christianorum patrem et doctorem*), a reçu du Seigneur pleine puissance de paître et de gouverner l'Église universelle, comme il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons<sup>1</sup>.

Si une définition exprimait clairement la plénitude de juridiction du Pasteur suprême, c'était bien celle-là. Notre vieux gallicanisme pourtant avait trouvé le moyen d'éluder un dogme qui détruisait ses théories. D'abord, il avait refusé au concile de Florence sa place parmi les conciles généraux. Plus récemment, obligé par le consentement universel de l'Église de lui reconnaître le caractère d'œcuménicité, il avait eu recours à une interprétation erronée du texte de Florence, pour soutenir que le Pape possède bien un droit supérieur sur toute l'Église, sur tout l'épiscopat, mais un droit analogue à celui des patriarches et des métropolitains sur leurs suffragants, c'est-à-dire : droit d'inspection, pour s'as-

1. On lira avec intérêt les discussions auxquelles donna lieu ce dernier passage du concile de Florence. Suivant les exposants, le mot, comme il est dit en latin, *quemadmodum*, en grec κατ' ὅν τροπον aurait été une formule restrictive, comme si les Pères de Florence avaient défini que le Pape possède le pouvoir suprême dans les limites assignées par les conciles ; suivant les évêques de la majorité, c'était une formule confirmative : le Pape possède la plénitude d'autorité. Ainsi l'ont enseigné, etc. Pour résoudre la question, on recourut aux textes originaux, grecs et latins, conservés dans les archives du Vatican ; et la majorité se prononça pour le sens confirmatif... (Col. 338 et 370.)

surer que tous les évêques remplissent leurs devoirs de pasteurs ; autorité, pour les y obliger au besoin ; juridiction, pour reviser en appel leurs jugements ; pouvoir même, mais extraordinaire, d'agir en dehors et au-dessus des canons de discipline quand les nécessités de l'Église l'exigent. Mais ces cas exceptés, il assujettissait le Pape aux lois disciplinaires et lui contestait la juridiction immédiate et ordinaire sur les fidèles des divers diocèses ; c'était, toujours d'après les gallicans, de ce pouvoir de simple primauté qu'il fallait entendre la plénitude de juridiction du Pape sur le troupeau de Jésus-Christ.

Le concile du Vatican devait faire disparaître ces équivoques. C'est pourquoi, dans cette constitution, il déclarait nettement que la juridiction du Souverain Pontife s'étend à tous les fidèles, à toutes les Églises, à tous leurs pasteurs isolément et collectivement ; qu'il possède dans toute sa plénitude la puissance de régir l'Église, et que sa juridiction sur chaque fidèle est immédiate et épiscopale, et peut s'exercer sans le concours de l'évêque diocésain.

Ce décret fut vivement discuté ; en pouvait-il être autrement ? La collection de Maria-Laach rapporte les différents amendements proposés <sup>1</sup>, avec les réponses de la députation *De fide*, et la rédaction définitive. Rien jusqu'ici n'avait été défini si complètement et si clairement sur l'autorité suprême du Souverain Pontife romain. Les théories gallicanes étaient radicalement condamnées par ce chapitre troisième, sorti victorieux d'une lutte des plus acharnées.

On aborda enfin la grande question qui tenait en suspens le monde catholique : celle de l'infailibilité pontificale, objet du quatrième chapitre.

Disons tout d'abord que ce chapitre avait été l'objet de discussions multipliées et approfondies dans le sein de la députation. La formule proposée et adoptée après quelques changements se contente d'affirmer l'infailibilité du Souverain Pontife, lorsque, parlant *ex cathedra*, il définit ce que doit croire l'Église universelle touchant le dogme et la morale. Mais le Souverain Pontife est-il également infailible lorsque,

1. *Collect. lac.*, col. 332 et *sqq.*



sans aller jusqu'à une définition proprement dite, il prononce sur des points de doctrine, ou qu'il condamne des erreurs sous une note inférieure à celle d'hérésie?

Nous croyons qu'en bonne théologie on ne peut refuser l'infaillibilité à cette sorte de jugement. Mais la commission ne jugea pas opportun de résoudre cette question; elle se contenta de la formule adoptée déjà depuis longtemps par les plus éminents théologiens, en particulier par Suarez<sup>1</sup>.

Sur ce chapitre quatrième porta surtout la lutte. Et pourtant, après l'approbation du troisième chapitre, la question de l'infaillibilité n'était-elle pas suffisamment résolue? Celui qui a reçu de Jésus-Christ plein pouvoir de paître tout le troupeau, qui est le Docteur de tous les chrétiens, n'a-t-il pas autorité pour juger définitivement toute cause regardant l'Église, tant pour la foi que pour la discipline? Et cette autorité suprême, qui exige l'adhésion absolue et certaine de toute intelligence, peut-elle être séparée de l'infaillibilité doctrinale? Qu'était-il donc besoin d'une définition nouvelle?

Et pourtant c'est sur ce point que, au sein même du catholicisme, s'étaient maintenues pendant trois siècles d'indomptables oppositions. Il fallait en finir. Fidèle à ses traditions, l'Église ne devait pas craindre d'insister sur une vérité divine et d'ajouter aux définitions implicites une autre définition portant formellement sur ce point particulier de la doctrine catholique.

La discussion spéciale sur le chapitre quatrième s'ouvrit donc le mercredi 15 juin. Soixante-treize Pères étaient déjà inscrits pour parler; le nombre alla augmentant de jour en jour. Le 4 juillet, après dix congrégations consa-

1. La question fut vivement agitée au sein de la députation *De fide*. On lira avec intérêt les détails que donne le diaire déjà cité (Col. 1682 et *sqq.*). On y verra aussi dans quel sens le concile définit que le Pape jouit de la même infaillibilité que Jésus-Christ accorda à son Église en matière de foi et de mœurs, non pour établir une double infaillibilité, comme plusieurs l'ont dit, mais pour déclarer, d'une manière générale, l'ampleur du magistère infaillible du Pape, en attendant que la question fût traitée d'une manière plus explicite quand le concile aurait à examiner le *schema De Ecclesia*.

Tels furent les travaux qui aboutirent à la définition doctrinale des droits du Siège apostolique et à la promulgation de la seconde constitution du concile du Vatican : le plus beau monument qui ait été consacré à la gloire du Pontificat suprême.

La Providence avait choisi son heure pour cette importante déclaration. Le lendemain, éclatait la guerre entre la France et l'Allemagne. Un jour de retard, elle était remise à un temps indéfini, et les Pères du concile se séparaient, laissant le peuple chrétien livré à cette lutte acharnée qui avait déjà occasionné tant de troubles, et se serait peut-être prolongée durant des siècles.

Quel accueil allait recevoir la nouvelle définition dans le monde catholique ? Le grand nombre sans doute la saluerait avec joie. Mais on se demandait, non sans inquiétude, si le gallicanisme doctrinal vaincu ne laisserait pas de traces après lui, comme autrefois l'arianisme, le nestorianisme, l'eutychieisme, ou plus récemment après le concile de Trente, le protestantisme ! Déjà on entendait répéter que le décret du Vatican n'était pas chose jugée ; qu'il y manquait la souscription des Pères ; que dans ses travaux futurs le concile pourrait bien revenir sur cette question. Et quelques esprits restaient en suspens. Il fallut qu'au nom du Souverain Pontife, le cardinal-secrétaire d'État, Antonelli, ordonnât aux nonces apostoliques de détromper évêques et fidèles, de rappeler que la constitution *Pastor æternus* ayant été l'objet de la promulgation la plus solennelle par le vote conciliaire, et même, par abondance de droit, ayant été affichée aux portes des basiliques et autres endroits accoutumés, elle était obligatoire pour tout l'univers chrétien<sup>1</sup>.

Et pourtant plusieurs craignaient encore que l'hostilité manifeste des gouvernements ne trouvât un appui dans les évêques opposants, irrités de leur défaite.

Mais c'était mal connaître l'épiscopat. Si durant la lutte, un certain nombre de Pères, envisageant avec effroi les tendances de la société moderne, et craignant de sérieuses complications politiques, avaient redouté la proclamation

1. La circulaire du cardinal est du 17 août 1870. Elle est rapportée dans la *Coll. Lac.*, col. 1715.

du nouveau dogme; s'ils l'avaient combattu de tout leur pouvoir, parfois même avec quelque apparence de passion, jamais pourtant une pensée de révolte de leur part ne s'était fait jour; et d'avance on pouvait s'assurer que la définition une fois prononcée, ne trouverait pas d'adversaires dans les rangs de l'épiscopat.

Ainsi en jugeait Pie IX. Dans la session du 18 juillet, après le vote du concile, il prononçait une courte allocution<sup>1</sup>, empreinte à la fois de tristesse et de confiance : tristesse en voyant un certain nombre de prélats s'opposer aujourd'hui à ces mêmes vérités auxquelles ils avaient souscrit avec tant d'unanimité en de solennelles et récentes circonstances; confiance à la pensée que bientôt tous les cœurs seraient de nouveau unis dans la foi et la charité pour combattre les ennemis de l'Église.

Ces espérances du Saint-Père ne furent pas déçues; et là où les adversaires comptaient sur une division scandaleuse, éclata le spectacle de la plus merveilleuse unité.

Le jour même de la définition commencèrent les adhésions des prélats dissidents; ce mouvement se continua sans interruption jusqu'à ce que tous eussent souscrit aux décrets du concile; deux ans ne s'écoulèrent pas avant que l'unanimité absolue des évêques ne fût acquise à la définition<sup>2</sup>. Aussi quand on voulut opposer à l'Église catholique la secte ridicule des vieux-catholiques, il fallut chercher un Reikens et un Alzog en dehors des rangs de l'épiscopat, et pour leur conférer le caractère épiscopal, recourir à l'archevêque janséniste d'Utrecht.

L'agitation religieuse cessa donc comme par enchantement. L'épiscopat se retrouva uni comme il l'était au centenaire de saint Pierre. Les anciens dissentiments furent si bien effacés, que Pie IX et Léon XIII purent également promouvoir aux honneurs de la pourpre et à la dignité archi-

1. Voir *Collect. Lac.*, col. 497-498.

2. *Coll. Lacens.*, coll. 995 et suiv. Le lecteur trouvera là le tableau complet des adhésions des évêques opposants avec la date de leur acte officiel de soumission. En réunissant ce catalogue à celui du vote des Pères dans la session solennelle (col. 488), on a le tableau complet du résultat final du concile.

Tels furent les travaux qui aboutirent à la définition doctrinale des droits du Siège apostolique et à la promulgation de la seconde constitution du concile du Vatican : le plus beau monument qui ait été consacré à la gloire du Pontificat suprême.

La Providence avait choisi son heure pour cette importante déclaration. Le lendemain, éclatait la guerre entre la France et l'Allemagne. Un jour de retard, elle était remise à un temps indéfini, et les Pères du concile se séparaient, laissant le peuple chrétien livré à cette lutte acharnée qui avait déjà occasionné tant de troubles, et se serait peut-être prolongée durant des siècles.

Quel accueil allait recevoir la nouvelle définition dans le monde catholique ? Le grand nombre sans doute la saluerait avec joie. Mais on se demandait, non sans inquiétude, si le gallicanisme doctrinal vaincu ne laisserait pas de traces après lui, comme autrefois l'arianisme, le nestorianisme, l'eutychianisme, ou plus récemment après le concile de Trente, le protestantisme ! Déjà on entendait répéter que le décret du Vatican n'était pas chose jugée ; qu'il y manquait la souscription des Pères ; que dans ses travaux futurs le concile pourrait bien revenir sur cette question. Et quelques esprits restaient en suspens. Il fallut qu'au nom du Souverain Pontife, le cardinal-secrétaire d'État, Antonelli, ordonnât aux nonces apostoliques de détromper évêques et fidèles, de rappeler que la constitution *Pastor æternus* ayant été l'objet de la promulgation la plus solennelle par le vote conciliaire, et même, par abondance de droit, ayant été affichée aux portes des basiliques et autres endroits accoutumés, elle était obligatoire pour tout l'univers chrétien<sup>1</sup>.

Et pourtant plusieurs craignaient encore que l'hostilité manifeste des gouvernements ne trouvât un appui dans les évêques opposants, irrités de leur défaite.

Mais c'était mal connaître l'épiscopat. Si durant la lutte, un certain nombre de Pères, envisageant avec effroi les tendances de la société moderne, et craignant de sérieuses complications politiques, avaient redouté la proclamation

1. La circulaire du cardinal est du 17 août 1870. Elle est rapportée dans la *Coll. Lac.*, col. 1715.

du nouveau dogme; s'ils l'avaient combattu de tout leur pouvoir, parfois même avec quelque apparence de passion, jamais pourtant une pensée de révolte de leur part ne s'était fait jour; et d'avance on pouvait s'assurer que la définition une fois prononcée, ne trouverait pas d'adversaires dans les rangs de l'épiscopat.

Ainsi en jugeait Pie IX. Dans la session du 18 juillet, après le vote du concile, il prononçait une courte allocution<sup>1</sup>, empreinte à la fois de tristesse et de confiance : tristesse en voyant un certain nombre de prélats s'opposer aujourd'hui à ces mêmes vérités auxquelles ils avaient souscrit avec tant d'unanimité en de solennelles et récentes circonstances; confiance à la pensée que bientôt tous les cœurs seraient de nouveau unis dans la foi et la charité pour combattre les ennemis de l'Église.

Ces espérances du Saint-Père ne furent pas déçues; et là où les adversaires comptaient sur une division scandaleuse, éclata le spectacle de la plus merveilleuse unité.

Le jour même de la définition commencèrent les adhésions des prélats dissidents; ce mouvement se continua sans interruption jusqu'à ce que tous eussent souscrit aux décrets du concile; deux ans ne s'écoulèrent pas avant que l'unanimité absolue des évêques ne fût acquise à la définition<sup>2</sup>. Aussi quand on voulut opposer à l'Église catholique la secte ridicule des vieux-catholiques, il fallut chercher un Reikens et un Alzog en dehors des rangs de l'épiscopat, et pour leur conférer le caractère épiscopal, recourir à l'archevêque janséniste d'Utrecht.

L'agitation religieuse cessa donc comme par enchantement. L'épiscopat se retrouva uni comme il l'était au centenaire de saint Pierre. Les anciens dissentiments furent si bien effacés, que Pie IX et Léon XIII purent également promouvoir aux honneurs de la pourpre et à la dignité archi-

1. Voir *Collect. Lac.*, col. 497-498.

2. *Coll. Lacens.*, coll. 995 et suiv. Le lecteur trouvera là le tableau complet des adhésions des évêques opposants avec la date de leur acte officiel de soumission. En réunissant ce catalogue à celui du vote des Pères dans la session solennelle (col. 488), on a le tableau complet du résultat final du concile.

épiscopale les anciens membres de la majorité et ceux de la minorité.

Le terrain une fois déblayé, le concile allait enfin prendre son essor, et travailler avec ardeur aux réformes en vue desquelles il avait été convoqué. Dieu, dans ses décrets impénétrables, en avait décidé autrement. Le 20 septembre, deux mois après la définition de l'infailibilité, Rome tombait sous le joug des Piémontais; le Pape était réduit en captivité; la continuation du concile devenait donc impossible; et Pie IX, par une bulle du 20 octobre 1870, en prononça la suspension jusqu'à des jours meilleurs<sup>1</sup>.

1. *Coll. Lac.*, col. 497.

# CAUSERIES SUR LE PLAIN-CHANT

---

## III. — CHARLEMAGNE ET LES ÉCOLES FRANÇAISES

Rome, patrie du chant grégorien, fut longtemps seule à le conserver dans toute sa pureté. Les souverains pontifes cherchaient bien à le répandre ; mais tous leurs efforts venaient échouer contre l'impéritie ou le faux goût des peuples, qui modifiaient sans cesse les mélodies que des chantres romains étaient venus leur apprendre. Pour faire quelque chose de durable, il fallait une volonté énergique et un bras de fer ; c'est ce qui se rencontra enfin dans Charlemagne. Le grand empereur, qui voulait le chant romain dans ses États, l'y établit si bien que les écoles fondées sous sa puissante impulsion rivalisèrent bientôt avec celles de Rome et finirent par les éclipser. C'est ce mouvement musical que nous voudrions étudier dans le présent article.

Les pensées d'unité liturgique s'étaient fait jour en France, quelques années avant le règne qui nous occupe. L'histoire enregistre, dès 754, une tentative de saint Chrodegang, évêque de Metz. Ce prélat, qui avait été envoyé par Pépin le Bref en qualité d'ambassadeur à Rome, eut l'occasion d'admirer la pompe des cérémonies et la suavité du chant religieux dans la capitale du monde chrétien. Désireux de resserrer les liens qui unissaient son Église à celle de Rome, il introduisit dans son diocèse la liturgie romaine, et avec elle le chant grégorien.

Ce n'était encore qu'une tentative particulière ; mais bientôt le voyage du pape Étienne II en France vint accentuer le mouvement. Ce saint pape avait été reçu par le roi Pépin avec les plus grands honneurs ; il profita des bonnes dispositions du roi de France pour le prier de favoriser dans son royaume l'introduction de la liturgie romaine. Pépin, qui avait admiré lui-même la majesté du chant romain, entra dans les vues du

Pontife; il souhaita que les chantres du Pape donnassent des leçons aux chantres français, et Siméon, qui était alors le premier chantre de la chapelle pontificale, fut chargé de cet office. Remi, archevêque de Rouen, avait mis plusieurs moines de son diocèse à l'école de ce chantre; tout allait au mieux, lorsque le retour du Pape à Rome, en enlevant aux Français leur précepteur, faillit tout compromettre. Mais l'archevêque Remi prit le parti d'envoyer ses jeunes moines à Rome, jusqu'à ce qu'ils fussent bien instruits dans le chant. Pépin les recommanda lui-même au Souverain Pontife, et celui-ci assura au roi qu'il veillerait à l'exécution de son désir. Quelques années plus tard, car il fallait alors des années pour une formation complète, ils revinrent en France. Ils étaient au nombre de douze, et furent répartis en divers endroits.

Certains récits les font passer à tort pour douze Romains qu'aurait envoyés le pape Étienne II.

Il y eut en réalité des envois de chantres romains, mais en petit nombre. Deux d'entre eux, Théodore et Benoît, selon la chronique d'Angoulême, auraient été placés par Charlemagne, l'un à Metz, l'autre à Soissons. Ces deux chantres étant morts, Charlemagne recourut de nouveau à Rome, et le Pape envoya Petrus et Romanus. Petrus se fixa à Metz; quant à Romanus, destiné probablement à remplacer le chantre de Soissons, nous avons raconté dans un précédent article comment il dut s'arrêter à Saint-Gall, et comment, avec l'autorisation de Charlemagne, il s'y fixa.

Les envois de manuscrits avaient été plus nombreux, si nombreux même que, plus tard, quand Louis le Pieux chargea Amalaire d'aller demander à Rome un *antiphonaire* sur lequel on pût corriger ceux des Gaules, le Pape répondit qu'il n'en possédait plus, le dernier disponible ayant été remis à Wala, ministre de Charlemagne.

Charlemagne, qui tenait à l'observation des rites romains dans tous ses États, veillait surtout à ce que les offices de sa chapelle se fissent avec toute la correction possible. Il y assistait régulièrement. « Bien qu'il sût parfaitement la musique, nous dit la chronique d'Ekkehard, il se contentait de chanter à demi-voix en même temps que le chœur. Pour



les leçons, il ne les lisait pas en public ; mais tous ses clercs devaient se tenir prêts, et, au moment voulu, le roi désignait le lecteur par un signe de sa main ou de son sceptre. C'était lui aussi qui marquait la fin de la leçon ; il faisait pour cela un certain bruit avec son gosier et tous étaient si attentifs qu'on s'arrêtait au premier signal. Fût-on alors au milieu d'une phrase, on la laissait inachevée. Quant aux répons, le maître de chapelle désignait dès la veille ceux qui devaient les chanter. »

Cette remarque du chroniqueur donnerait une pauvre idée de la manière dont le grand empereur comprenait le latin, si nous ne savions par ailleurs qu'il porta son attention sur la correction du texte des leçons : « Il nous a paru, écrit-il lui-même, qu'il serait honteux à notre siècle de souffrir qu'on chantât aux nocturnes des leçons peu convenables, sans noms d'auteur et pleines de solécismes et de barbarismes, comme celles qui ont été recueillies ci-devant. » En conséquence il chargea Paul Diacre de faire un recueil d'homélies, qu'il envoya ensuite aux diverses églises.

Un récit souvent reproduit nous dépeint au vif un de ces offices de la chapelle royale. C'était la veille de la Saint-Martin : on chantait les matines, et le chœur avait commencé le répons *Domine si adhuc*, qui se termine par la réclame *Fiat voluntas tua*. Quand on fut arrivé à ce point de l'office, au moment de chanter le verset, il se fit un grand silence. Tous les regards se tournèrent vers la stalle du chantre qui en était chargé ce soir-là : elle était vide. Le chantre, nommé à un évêché, avait donné à ses amis un grand festin, dont il n'était pas encore revenu. *Cantet aliquis* ; « Que quelqu'un chante, » dit Charlemagne. L'embarras ne fit que redoubler ; nul n'osait se présenter, lorsqu'un clerc de pauvre naissance, que le roi gardait par charité dans sa chapelle, entonna, non point le verset, qu'il n'avait pas sous les yeux, mais l'Oraison dominicale. Toutes les figures exprimèrent une envie de rire qu'un signe du roi réprima aussitôt. Le clerc continua donc, chantant les paroles du *Pater* sur la mélodie du verset, et s'arrêta aux mots : *Adveniat regnum tuum*, de sorte que tout le chœur put reprendre, suivant l'usage, la réclame *Fiat voluntas tua*.

Après l'office, Charlemagne manda le clerc dans la salle du palais, où il se réchauffait à un foyer. L'infortuné, tout tremblant, commençait à justifier sa conduite, lorsque le roi le tira d'embarras : « Il y a, dit-il, un orgueilleux que j'avais désigné pour un évêché vacant et qui n'a su honorer ni le Dieu dont il est le ministre, ni le roi dont il est le serviteur. Il a passé cette nuit sainte à table; vous l'avez remplacé au chœur, vous serez évêque à sa place. »

Il ne fallait rien moins que l'autorité d'un Charlemagne pour venir à bout des difficultés que présentait l'introduction en France du chant grégorien. Ces difficultés, il les rencontrait jusque dans sa chapelle royale. Ses chantres, pleins d'orgueil et de suffisance, ne voulaient pas recevoir de leçons, ni modifier leur manière. En 787, dans un voyage que fit l'empereur à Rome, ils se prirent de querelle avec les chantres du Pape : il y avait des divergences dans le chant, et les Français soutenaient que la version de la chapelle royale était la meilleure. Charlemagne les remit à leur place : « Quel est, dit-il à ses chantres, le plus pur, de la source vive ou des ruisseaux qui, en étant sortis, coulent au loin ? » Ils convinrent que c'était la source. Alors le roi reprit : « Retournez donc à la source de saint Grégoire; car il est manifeste que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. »

Et pourtant la vanité novatrice des chantres français n'était rien en comparaison de la rudesse de leur gosier, qui ne pouvait se plier à toutes les inflexions des Romains. Là, ils se heurtaient à un obstacle physique, et le reproche leur en est fait crûment par un auteur italien, Jean Diacrè : « Entre les diverses nations de l'Europe, les Allemands et les Français ont été, dit-il, plus à même d'apprendre et de réapprendre la douceur de la modulation du chant; mais ils n'ont pu la garder sans corruption, tant à cause de la légèreté de leur naturel, qui leur a fait mêler du leur à la pureté des mélodies grégoriennes, qu'à cause de la barbarie qui leur est propre. Leurs corps d'une nature alpestre, leurs voix retentissant en éclats de tonnerre, ne peuvent reproduire exactement l'harmonie des chants qu'on leur apprend, parce que la rudesse de leur gosier buveur et grossier, au moment même où elle s'applique à rendre l'expression d'un chant

mélodieux, éclate en inflexions violentes et lance avec fracas des sons brutaux qui retentissent confusément, comme les roues d'un chariot sur des degrés, en sorte qu'au lieu de flatter l'oreille des auditeurs, elle la déconcerte en l'irritant et en l'étourdissant. »

Sans doute le tableau est forcé : *Vide jactantiam romaniscam* ; « Voyez la jactance de ces Romains, » a lu dom Pothier en marge de ce passage, dans un manuscrit de Saint-Gall. Mais on peut voir dans ces jugements défavorables l'indice d'une nouvelle difficulté, provenant des rivalités nationales. Elles sont attestées par une foule d'anecdotes, qui, vraies ou fausses quant au fond, marquent au moins l'état de division des esprits. Néanmoins ces petites misères ne purent enrayer le mouvement général. Le Pape et l'empereur étaient d'accord ; le recours à Rome, souvent répété, finit par corriger au moins les grosses divergences. En dépit des chanteurs, les livres de France furent mis en conformité avec ceux d'Italie ; le goût, du reste, alla en se développant, et bientôt s'établirent des écoles florissantes qui amenèrent une véritable renaissance de la musique religieuse dans notre pays.

Des professeurs célèbres, des auteurs didactiques, des compositeurs distingués, vinrent, pendant trois cents ans, illustrer les régions qui avaient formé le cœur de l'empire carlovingien.

La plus célèbre de ces écoles fut Saint-Gall. Elle se distingua par une fidélité inviolable à garder le texte de saint Grégoire et à le défendre contre toute altération. Ce n'est pas qu'elle fût étrangère aux progrès de l'art : elle donna même naissance à un genre nouveau, la *prose*, dont nous parlerons plus tard ; mais aucune innovation, aucune correction n'atteignait les compositions anciennes. Le manuscrit de Romanus faisait foi pour les copies ; on en reproduisait jusqu'aux fautes, témoin le graduel *Exiit sermo* de la fête de saint Jean l'Évangéliste, où, copiant une version primitive, les manuscrits omettent d'un commun accord tout un membre de phrase, dont l'absence nuit grandement et au sens grammatical et à la texture mélodique.

L'école de Saint-Gall, fondée ou du moins réorganisée

par Romanus, en 790, resta longtemps sous la direction de ce chantre. Après lui, elle fut dirigée par Ison, maître si célèbre qu'on se vantait de l'avoir entendu, ne fût-ce qu'une fois. Parmi les nombreux élèves qu'il forma, on signale Ratpert, Tutilo et surtout Notker le Bègue, qui était encore enfant en 841. Ce dernier ne reçut d'Ison que les premiers principes; car les religieux de Saint-Gall, ayant donné l'hospitalité à un prélat qui revenait de Rome, Marcellus Hibernus, l'engagèrent à rester dans leur monastère et lui donnèrent la direction de l'école de chant. Ce fait prouve qu'ils désiraient fixer parmi eux la tradition romaine, en recourant à des maîtres qui avaient pu la prendre à Rome même.

Notker, aussi célèbre par sa saintété que par ses talents musicaux, dirigea à son tour l'école; et après sa mort, arrivée en 912, ses nombreux élèves continuèrent à la faire fleurir, si bien qu'elle donna pendant longtemps encore des compositeurs et des théoriciens.

L'école de Metz jouit, elle aussi, d'une certaine célébrité. Ses livres faisaient autorité pour la France, comme ceux de Saint-Gall pour les pays d'outre-Rhin. Elle garda moins bien la tradition romaine, et on a accusé Petrus, l'envoyé du Pape, d'avoir sacrifié au goût français. Sur quels points laissa-t-il s'altérer la tradition grégorienne? On dit qu'il ajoutait aux morceaux de longues suites de notes, qu'on a depuis appelées *neume* ou *jubilus*; quoi qu'il en soit, une réforme devint encore nécessaire sous son successeur Amalaire.

Chargé par Louis le Pieux de refaire une édition des chants d'église, et n'ayant pu obtenir à Rome un exemplaire de saint Grégoire, Amalaire se rendit à Corbie, où se trouvaient les derniers manuscrits dont le Pape avait disposé. Dans son travail de collation, il ne sut pas se défendre de la manie française des changements et des retouches; mais il atténua du moins ce défaut en indiquant dans ses livres la source où il avait puisé. Il mit en tête de chaque pièce un R pour les morceaux purement romains; un M, quand il suivait l'antiphonaire de Metz; un I et un C, pour les autres pièces corrigées à sa façon, voulant par ces deux dernières lettres demander, dit-il, « indulgence et charité ».

Il ne faudrait pas s'exagérer la portée des réformes d'Amalaire et croire qu'il modifia considérablement le chant. Les livres de Metz et de Rome différaient surtout « par l'ordre des morceaux, par les paroles, par un certain nombre d'antiennes et de répons non usités dans l'Église de Metz, » laquelle avait, en revanche, d'autres morceaux à elle. Amalaire, qui nous en instruit, prend la peine de nous dire quel fut son travail. Dans le graduel, ses retouches furent presque nulles. Il se borna à insérer à la fin de son édition les *Post-evangelia*, antiennes des rites gallican et milanais, qu'il regrettait de ne plus voir chanter à la messe. Amalaire ne put ainsi les sauver de l'oubli ; sa publication ne les a pas ressuscitées.

Pour l'antiphonaire, son œuvre fut plus considérable. Il retoucha presque tous les répons en changeant leurs versets. Son but était de conserver l'usage français, qui faisait reprendre seulement la fin du répons, ce que nous appelons la réclame, après le verset, tandis qu'à Rome on reprenait tout le répons.

Cette dernière manière de chanter des morceaux qui n'avaient pas été composés pour cela, produisait des non-sens et parfois des quiproquos insupportables aux chantres français, très chatouilleux alors sur la question du sens des paroles. Amalaire, aidé par un prêtre nommé Élisagarus, refit ces versets de manière qu'en s'enchaînant avec la réclame ils présentassent un sens convenable. Loin de le blâmer, l'Église romaine a, depuis, adopté cette réforme. Ce changement, si considérable qu'il fût, était indifférent au point de vue musical ; car le verset des répons de saint Grégoire se chante sur une formule unique pour chaque mode, absolument comme les versets d'un psaume, avec lesquels il a de l'analogie, bien que sa mélodie soit un peu plus ornée.

Les réformes d'Amalaire firent règle en France, et depuis, on ne retoucha plus les livres de chant. Si nous comparons les manuscrits d'origine française à ceux des autres nations, nous ne trouverons pas de grandes différences mélodiques, mais seulement les petites variantes inévitables dans tout ouvrage transcrit par une foule de copistes. Il ne faudrait donc pas admettre les reproches que l'on a souvent adressés

à cette œuvre du prêtre messin, ou du moins, il faut distinguer entre les paroles, qui ont pu changer, et la musique, qui s'est conservée intacte.

Dans le courant du douzième siècle, la commission nommée par saint Bernard pour reviser les antiphonaires de Cîteaux, traite les auteurs de l'antiphonaire messin, c'est-à-dire Amalaire, d'« *impies prévaricateurs*, dont les œuvres doivent mettre le comble à notre *indignation* ». Après ce beau feu, la commission entre dans le détail, et l'on est tout étonné de voir à quelles peccadilles s'adressent ces coups de massue. Bien plus, si l'on examine de près les critiques, on voit qu'elles portent à faux. Les reviseurs de Cîteaux jugeaient d'après des théories préconçues, qu'ils s'étaient forgées eux-mêmes; leurs exemplaires, retouchés d'après ces principes, sont très défectueux et ne valent pas ceux d'Amalaire, au point de vue de la conformité avec la tradition grégorienne.

En France, des maîtres illustres professèrent le chant ecclésiastique, mais l'enseignement ne fut pas attaché à une seule école. Néanmoins la tradition romaine était si bien à la base de la doctrine que nous pouvons la suivre dans la succession des grands maîtres français. Nous avons d'abord Raban Maur, Loup de Ferrières, Haymôn d'Halberstadt, tous élèves de l'école d'Alcuin et formés par les chantres romains que le pape Adrien I<sup>er</sup> avait envoyés à Charlemagne. Puis vient Héric, élève des précédents, qui se fait un nom et professe à Saint-Germain l'Auxerrois, dont il était moine. A son école s'instruisent deux célèbres auteurs : Remi d'Auxerre, qui nous laisse un commentaire très estimé sur l'ouvrage de Martianus Capella, musicien du quatrième siècle, et surtout Huchald de Saint-Amand, qui a écrit de nombreux ouvrages sur le plain-chant. Celui-ci appartenait au diocèse de Tournai; mais, dans sa longue vie, il alla souvent professer dans d'autres villes, à Nevers, à Saint-Bertin, à Reims. Dans cette dernière, il dirigea l'école de chant, de 893 à 900. Il y avait été appelé par l'archevêque Foulques, qui fit venir en même temps Remi d'Auxerre; ce qui donna à cette école une grande célébrité.

Un élève de Remi d'Auxerre, saint Odon de Cluny, vint

éclipser la gloire de ses prédécesseurs. Ses ouvrages sont cités avec éloge par Gui d'Arezzo lui-même. Il enseigna dans le monastère de Beaune dès l'année 909. Depuis, il quitta cette ville pour aller prendre la direction de l'abbaye de Cluny, où il mourut en 942.

Les compositeurs, pendant toute cette période du moyen âge, sont au niveau des théoriciens. Parmi leurs œuvres, fort nombreuses, quelques-unes ont passé dans le rite romain; d'autres, en plus grand nombre, après avoir été adoptées par quelques églises ou monastères, sont maintenant hors d'emploi. Ordinairement leurs compositions ne sont pas signées. Qui a composé, par exemple, le chant des deux généalogies de Notre-Seigneur, que nos pères aimaient tant à entendre? Nous l'ignorons. Ce chant a disparu de nos livres; mais on peut le retrouver dans de nombreux manuscrits, où il attire les regards par le luxe des paraphes et des majuscules.

Bien des chants de l'Ordinaire de la messe ont vu le jour pendant le moyen âge. Nous ne pouvons pas toujours dire lesquels. Il en est qu'on regarde comme très anciens : tels sont le *Gloria* des semi-doubles, qui serait le chant original, et celui des fêtes simples, ancien ton de la préface mozarabe. D'autres, au contraire, sont considérés comme récents : tel est le chant du *Sanctus*, qui aurait eu primitivement le ton de la préface; au dixième siècle seulement, on songea à lui donner une mélodie particulière. En général, dans l'Ordinaire de la messe, les morceaux les plus simples sont les plus anciens; les plus ornés, au contraire, assignés pour cette cause aux fêtes d'un rite supérieur, seraient d'origine plus récente. Mais il est impossible de retrouver le nom des auteurs : quand on rencontrait un beau morceau, on le chantait sans en chercher la provenance.

On cite pourtant des noms propres, à partir de Charlemagne, auquel on attribue faussement le *Veni Creator*. Cette hymne serait plutôt de Charles le Chauve<sup>1</sup>, auteur de quelques autres pièces, qui ne se chantent plus depuis longtemps.

1. Cf. Bolland. *Acta SS.* April. I, p. 585, n° 29.

En 821, Théodulphe, évêque d'Orléans, composait dans sa prison d'Angers le *Gloria laus*, dont les accents pathétiques faisaient arrêter la procession des Rameaux, que suivait Louis le Débonnaire. Le roi, touché de cette allégorie, où chaque parole adressée au Roi des cieux louait aussi le roi de la terre, accorda sa grâce à Théodulphe.

L'hymne a passé dans la liturgie romaine, et la procession s'arrête encore comme jadis. On trouve dans de vieux rituels des réminiscences encore plus complètes de la scène d'Angers. Ainsi, à Vienne en Dauphiné, ce n'était pas à la porte de l'église que s'arrêtait la procession, mais devant une maison particulière. Aux fenêtres, des enfants de chœur, cachés par un rideau, chantaient les versets de l'hymne, alternant avec la procession ; après quoi on reprenait la marche vers la cathédrale.

Au neuvième siècle, s'introduisit dans le Nord la fête de la sainte Trinité, pour laquelle Étienne, évêque de Liège, composa les paroles et la musique. Chaque office nouveau trouvait de même son compositeur, adaptant ses mélodies à des paroles nouvelles. Quand il n'y avait pas de nouveau saint à fêter, on refaisait quelque hymne ou répons des anciens offices.

L'auteur le plus célèbre et le plus fécond de cette école française fut le roi Robert I<sup>er</sup>. Aussi zélé que Charlemagne pour tout ce qui a trait à la liturgie, il assistait aux offices revêtu d'une chape et chantait lui-même au lutrin. Ordinairement, il composait à la fois les paroles et la musique ; par fois cependant, il mettait en musique la poésie des autres, comme nous le voyons dans ses trois répons pour la fête de la Nativité, dont saint Fulbert de Chartres avait écrit les paroles<sup>1</sup>. Il faisait exécuter ses compositions dans la chapelle de son palais, ou bien à l'abbaye de Saint-Denis, puis dans la cathédrale même de Paris, d'où elles passaient à d'autres églises.

En 1020, assistant à Rome à une messe pontificale dans la

1. Le lecteur désireux de connaître la musique du roi Robert, pourra trouver les répons dont nous parlons ici dans le *Processionale Monasticum* des Bénédictins de Solesmes. Le même volume contient un certain nombre d'antiennes et de répons, composés pendant le moyen âge.



basilique de Saint-Pierre, le roi de France alla avec grande dévotion, au moment de l'offertoire, déposer son offrande à l'autel du prince des apôtres. Les évêques et les clercs qui entouraient le Souverain Pontife s'attendaient à trouver, sous le voile de pourpre qui recouvrait le plateau offert par le pieux roi, une somme d'or considérable. Mais quand ils purent vérifier le contenu, ils ne virent qu'un parchemin plié en quatre, sur lequel Robert avait écrit les paroles et noté le chant du répons composé par lui en l'honneur de saint Pierre. Ils admirèrent le génie musical du souverain, et le Pape ordonna que désormais ce répons serait chanté à Rome, en l'honneur de saint Pierre et en mémoire du très glorieux compositeur. Ce répons, qui commence par les mots *Cornelius centurio*, devint le dixième de l'office, qui avait alors douze leçons : il fut supprimé, quand plus tard on réduisit l'office à neuf leçons.

On connaît l'histoire du répons de la reine Constance, épouse de Robert. Cette princesse, qui faisait le chagrin de son mari par sa frivolité et son luxe, voulait un morceau de chant en son honneur. Robert composa le répons *O Constantia*. Après que le *præcentor* avait entonné ces mots, ornés d'une longue vocalise, le chœur poursuivait : *Martyrum laudabilis!* Et le morceau devint en France le neuvième répons du commun des martyrs. La reine Constance, qui ne savait pas le latin, fut très flattée d'entendre son nom prononcé à l'église et ne soupçonna jamais l'innocente ironie du roi son époux.

La musique de Robert est pleine de charmes. La longue vocalise qui caractérisé la fin de ses répons, et que d'autres ont imitée, le retour continuél de la dominante et de la finale, entre lesquelles oscillent ses phrases et qui les terminent presque toutes, contribuent à donner à sa mélodie un ton de rêverie douce et triste qui va au cœur.

Ce n'est plus, sans doute, le vrai chant grégorien; cependant, sous l'impression de notre musique moderne, nous avons quelque peine à saisir la différence. Il n'en était pas de même à l'époque dont nous parlons : les caractères de l'art étaient si tranchés que nous voyons des réclamations s'élever contre les mélodies nouvelles. Le moine Létalde n'aime pas « l'esprit d'innovation de certains modernes (il

écrivait en 997), qui s'écartent tellement des anciens qu'ils ont l'air de les mépriser ». Et Létalde compose un office de saint Julien en vrai style grégorien; du moins il le croit : en réalité, son œuvre se borne à enchâsser des formules de saint Grégoire dans une mélodie du temps.

Peu après Robert, florissait un autre compositeur très célèbre : nous voulons parler d'Hermann Contract. Élevé à l'école de Saint-Gall, puis moine de Reichenau, il se faisait remarquer par ses écrits théoriques et par ses compositions musicales. C'est lui qui écrivit, entre autres pièces, l'*Alma redemptoris* et le *Salve regina*, auquel, dit-on, saint Bernard ajouta les dernières paroles : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria*.

Hermann Contract fut contemporain de Bruno, évêque de Toul, qui devint plus tard le pape saint Léon IX. Les historiens de ce pontife s'accordent à le regarder comme très habile musicien. « Non seulement, dit l'un d'eux, on pouvait l'égaliser aux anciens maîtres; mais il en surpassait bon nombre par la douceur de ses mélodies. » Il composa les offices de saint Cyriaque, de saint Hidulphe, de sainte Odile, de saint Grégoire, etc. D'après Mabillon, il n'écrivait que la musique; les paroles lui auraient été fournies par le moine Humbert de Moyenmoutier, qu'il éleva depuis au cardinalat.

Au douzième siècle fut écrit un office d'une musique délicieuse, celui de sainte Catherine. Il en est passé dans la liturgie romaine un morceau, auquel on a appliqué les paroles du répons *Homo quidam* (dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu). On ignore le nom de l'auteur, que l'on croit appartenir à l'Allemagne.

Un autre musicien de cette époque fut Maurice de Sully, évêque de Paris, qui fit chanter dans sa cathédrale, en 1196, plusieurs répons qu'il avait composés pour l'office des morts, entre autres le chant du *Libera me*. Ce n'est plus la simplicité de saint Grégoire; mais le cachet lugubre et grandiose de ces morceaux saisit l'auditeur, et ils furent vite répandus dans toute l'Église.

Avec Maurice de Sully se termine la renaissance du plain-chant. Désormais, le goût était à la musique moderne; la mesure régulière, qui commençait à s'introduire, donne à

la mélodie une allure qui ne s'accorde plus avec le chant de saint Grégoire. Les compositeurs, du reste, sont absorbés par le travail harmonique, et c'est dans les combinaisons du contrepoint qu'ils chercheront des effets nouveaux. Aussi lorsque, au treizième siècle, saint Thomas compose son admirable office du Saint Sacrement, la musique tout entière en est empruntée aux artistes des siècles précédents.

E. SOULLIER.

# DU LATIN

## COMME INSTRUMENT DE FORMATION INTELLECTUELLE

---

En 1885, parut sur la question du latin un livre qui fit scandale dans l'Université<sup>1</sup>. L'auteur, M. Raoul Frary, est un patriote ardent et un écrivain distingué ; ancien élève de l'école normale supérieure, il agissait comme ces enfants drus et forts dont parle La Bruyère : il battait sa nourrice. Dans un style alerte, plein de conviction et de fougue martiale, il sonnait vivement le clairon d'attaque contre le grec et le latin. Jusque-là on s'était élevé contre les abus, on avait demandé des réformes ; M. Frary proposait résolument de supprimer. Il réclamait enfin un enseignement adapté à la société actuelle, un enseignement démocratique, un enseignement qui préparât des hommes utiles et qui armât la jeunesse en vue de la lutte pour la vie.

N'avait-il donc que des préoccupations utilitaires ? Il s'en défendait de toutes ses forces. Il prétendait bien garder la culture humaine, classique, littéraire ; mais les langues modernes remplaceraient les langues anciennes : nous aurions des humanités françaises au lieu des humanités latines. Tout y gagnerait. La culture générale, stérile avec le grec et le latin, deviendrait féconde avec Shakespeare, Goethe et les classiques français. Le latin même et le grec s'en trouveraient mieux ; réservé à une élite, le culte des Muses antiques ne serait plus profané par « cette multitude d'indifférents et d'ennuyés que les lois et la mode contraignent à défilier devant l'autel ».

De tous côtés on a répondu à M. Frary ; partout le latin a rencontré des défenseurs autorisés et convaincus<sup>2</sup>. Cepen-

1. *La Question du latin*, par Raoul Frary. Paris, Cerf. In-12. La quatrième édition est de 1887.

2. Citons : M. Ferd. Brunetière, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 dé-

dant la lutte n'est pas terminée. On écrit des livres en faveur des humanités modernes<sup>1</sup>; on s'associe pour obtenir un enseignement secondaire sans latin<sup>2</sup>. Le 17 juin dernier, la question était même portée au Parlement, et nos graves sénateurs, habitués cependant à voir sans émoi les ruines s'amonceler autour d'eux, tressaillaient sur leurs bancs à la pensée que peut-être elles seraient bientôt emportées aussi, les études qu'ils aiment aujourd'hui à regarder dans le nuage doré de leurs souvenirs lointains.

L'opinion publique est plutôt sympathique aux novateurs, comme elle l'est toujours à qui veut des réformes, daube sur le présent et fait du bruit. D'autre part, on hésite à quitter brusquement les sentiers battus, à lancer les enfants dans l'inconnu et dans l'incertain. Le père qui a fait ses classes de latin n'est pas sans défiance en face d'une éducation nouvelle, qui promet beaucoup, il est vrai, mais qui n'a rien donné encore.

En juin 1889, M. de Vogüé disait, dans son discours de réception à l'Académie, que « le latin se meurt ». Le jour où les esprits cultivés le verraient mourir, tous ou presque tous sentiraient se réveiller en eux une sympathie inconnue; et si jamais il meurt, soyons sûrs qu'il laissera des regrets.

Mais est-il possible de le faire revivre? Est-il désirable qu'on y réussisse?

La réponse à la première question dépend en partie des programmes, en partie du savoir et de la méthode des professeurs. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler. D'ailleurs, avant de chercher à relever les études latines, il faut voir si elles méritent de rester l'objet principal de l'enseignement secondaire et s'il n'est pas temps de mettre à leur place, comme le veulent M. Frary et tant d'autres, les sciences, les langues et les littératures modernes, le français. C'est l'examen que

cembre 1885; M. Ch. Bigot, dans la *Revue bleue*, 1886, t. I, p. 227; M. E. Lavis, *ibid.*, p. 270; le P. P. Lallemand, dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation*, 15 mai 1886; M. Th. Reinach, dans la *Revue critique*, 1<sup>er</sup> mars 1886.

1. *Les Études classiques sans latin*, par M. H. Dietz, 1886; *les Humanités modernes*, par le même, 1887.

2. *Association nationale pour la réforme de l'enseignement secondaire*, 1890, patronnée par des sénateurs, des députés, etc.

je veux faire pour le moment. Commençons par rappeler brièvement les raisons courantes en faveur du latin. Nous montrerons ensuite, par quelques exemples, comment il est un excellent instrument de formation<sup>1</sup>.

## I

Voici d'abord le témoignage des faits. Il est en faveur du latin. Ce serait assez d'avoir formé notre grand siècle ; mais ce n'est pas tout. Les études latines ont *élevé* nos grands savants, elles ont trempé ces vigoureux esprits ; elles leur ont donné non pas seulement « cette parure supérieure », dont parle M. Goblet dans un discours autrefois célèbre, mais encore ce complément nécessaire de la science, l'art de la communiquer et de la rendre accessible. Presque tous ont dans leur style la touche classique. Sans parler de Descartes, de Pascal, de Fontenelle, de Buffon, on sait que Lavoisier, Laplace, Arago, Biot, et tant d'autres, ont été des maîtres écrivains. C'est même une tradition de l'Académie française d'avoir toujours quelque savant dans son sein<sup>2</sup>, comme pour montrer l'union étroite entre les lettres et les sciences, entre la culture humaine et la culture spéciale. Or, culture humaine veut dire ici culture et formation par le latin ; car les « humanités modernes » sont une invention de nos jours.

Que l'enseignement par les langues modernes et par les sciences nous montre en regard son passé glorieux ! Organisé par M. Fortoul, il y a plus de trente ans, réorganisé par M. Duruy, il y a plus de vingt ans, relevé par M. Goblet en 1886, et mis, peu s'en faut, sur le même rang que l'enseignement classique, ses plus chauds partisans nous disent qu'il a toujours végété, qu'il a été stérile. Aussi proposent-ils contre l'étude des langues anciennes les moyens employés en 1880 contre les congrégations religieuses : pour lutter contre elles, il faut les supprimer.

1. Nous ne disons rien du grec ; car la question est différente et demanderait une étude à part.

2. Parmi eux : Cuvier, Arago, Biot, J.-B. Dumas, M. Pasteur, M. Bertrand. Mais pourquoi ce dernier tient-il tant à se parer des lauriers littéraires, au risque d'y compromettre sa dignité d'homme sérieux et de savant ?

Ce moyen radical avait déjà été essayé pendant la Révolution. La conséquence fut, selon les témoignages du temps, un tel abaissement du niveau intellectuel de la nation que Portalis, en 1802, craignait de voir la France retomber dans la barbarie<sup>1</sup>.

L'expérience n'est pas moins concluante en Allemagne. Là, les *Realschulen* (écoles réelles, avec sciences et langues modernes) fonctionnent depuis longtemps. Quelques-unes ont un cours complet d'enseignement qui dure huit ou neuf ans; elles n'admettent que des maîtres diplômés; elles ont à peu près tous les privilèges du *gymnase* ou collège classique. C'est toute une culture humaine sans latin<sup>2</sup>; juste ce que l'on demande chez nous. Enfin les élèves abondent; dans certaines provinces, ils ne sont pas moins nombreux qu'au gymnase. Eh bien, à quoi mène, dans ces conditions favorables, l'enseignement moderne? En fait, la *Realschule* n'est guère qu'une école primaire supérieure ou une école professionnelle. « Le plus petit nombre seulement des élèves (un sur dix, à peu près) va jusqu'au bout des classes. Une fois qu'ils ont acquis les connaissances qu'eux ou leurs familles jugent suffisantes, ils quittent l'école pour entrer dans l'industrie, dans le commerce, dans l'économie agricole. Après la seconde, dont le certificat donne droit au volontariat d'un an, il se produit une désertion générale<sup>3</sup>. »

Ainsi une petite élite seulement arrive à l'examen de maturité et prend à l'Université les grades académiques. Au moins cette élite ne sera-t-elle pas inférieure, dans les parties communes, aux élèves des gymnases? Elle devrait même leur être supérieure, et parce que c'est une élite, et parce qu'elle a cultivé plus exclusivement ces parties. Voici une réponse des plus autorisées; c'est le résumé des rapports officiels adressés en 1880, par les professeurs de l'Uni-

1. Voir le beau livre de M. A. Duruy, *l'Instruction publique pendant la Révolution*.

2. En fait, on y étudie le latin, et le temps qu'on lui donne est encore considérable. Mais les fruits sont petits, car les préoccupations des élèves sont ailleurs. Voir, sur toute cette organisation, les *Excursions pédagogiques* de M. Bréal : *l'École réelle*.

3. *Excursions pédagogiques*, par M. Bréal, p. 162.

versité de Berlin, au ministre de l'instruction publique :

« Les professeurs de mathématiques élémentaires ne voient pas de différence notable entre les élèves venus de la *Realschule* et ceux du gymnase. Mais les professeurs de hautes mathématiques constatent chez ces derniers, avec moins de connaissances dans les débuts, une vue plus nette des relations mathématiques les plus délicates. Aussi laissent-ils bientôt les autres en arrière.

« Le professeur d'astronomie dit que les élèves de la *Realschule* montrent d'abord plus de savoir; mais leur développement ultérieur est plus lent, plus superficiel, moins indépendant.

« Les professeurs de chimie s'expriment dans le même sens. L'un d'eux constate que les élèves des gymnases, sans connaissance préalable du sujet, s'intéressent beaucoup plus à l'enseignement. Il remarque chez presque tous les élèves de la *Realschule* une sorte d'indifférence blasée pour des matières qu'on leur a ressassées trop tôt. A l'examen final, le travail des non-classiques est d'ordinaire au-dessous de ce qu'on aurait attendu; celui des classiques est généralement au-dessus.

« On observe des différences analogues en philologie moderne, notamment pour l'étude des langues vivantes<sup>1</sup>. »

1. Cité par le R. P. J. Gerard, jésuite, dans une brochure intitulée : *Education and School* (extrait du *Month*, février-mars 1886). Le P. Gerard est aujourd'hui préfet des études au grand collège anglais de Stonyhurst. Sa brochure contient, sur la question du latin, nombre de témoignages et de faits intéressants. En voici quelques-uns : « Une maison de commerce de Liverpool avait conçu, après expérience, une si haute idée des avantages de l'éducation dans ses employés, qu'elle leur faisait compter une année pour deux, dans le cas où ils avaient un grade... Il y a quelques années, je fus chargé des études dans une école qui avait deux sections, classique, non classique. Je fus surpris de la différence entre les deux groupes d'enfants. Dans tous les sujets communs, les classiques étaient les premiers. En examinant la section non classique, je ne pouvais m'empêcher de me dire sans cesse : « Esprits non éveillés. » Quelques années après, mon successeur me dit avoir constaté la même chose. Le *Principal* (*Head-Master*) du collège de Manchester faisait la même remarque à l'évêque protestant de cette ville et il ajoutait que, d'après son expérience, ceux-là étaient plus tard les hommes les plus accomplis, qui, à l'école, faisaient le mieux les vers latins. » (*Educ. and School*, p. 9.)



Esprit moins ouvert, moins actif, moins formé en un mot, voilà ce que l'on constate de toute part, là où la culture classique fait défaut. Toutes ces écoles spéciales peuvent être excellentes dans leur sphère et pour leur but; mais les études latines restent jusqu'à présent le seul instrument de formation complète, le seul moyen de faire ses humanités.

Au reste, la connaissance du latin offre par elle-même de tels avantages que sa seule utilité devrait la faire préférer à celle des langues modernes.

Sans doute le rôle du latin dans le monde est bien diminué. Il était la langue universelle de la science, des corps savants et des relations scientifiques; tout esprit distingué se délectait à ce langage exquis, un peu plus haut de ton que la conversation ordinaire. Le cardinal de Retz terminait un jour un discours au parlement par une magnifique phrase latine, empruntée, disait-il, à un ancien, et ces graves magistrats s'échauffaient, prêtant chacun à son auteur favori la phrase que l'orateur venait d'inventer sur place. Bossuet achevait sa première formation sans avoir lu plus de deux livres français; Descartes composait en latin plusieurs de ses traités; Nicole habillait les *Provinciales* dans la langue de Térence; Rollin se traduisait presque, en écrivant son *Traité des Études*, et méritait de d'Aguesseau ce délicat éloge qu'il parlait notre langue comme sa langue maternelle. *Sed hæc prius fuere.*

Le temps n'est plus même où les Villemain et les Nisard, devant un auditoire d'élite, prononçaient, au milieu des applaudissements, un discours latin. Le latin est chassé de la vie ordinaire; chassé, ou peu s'en faut, de la science et des livres. Si quelques citations fanées, si quelques formules banales traînent encore dans les colonnes des journaux ou dans la conversation, elles ne valent guère que l'on se donne la peine de les comprendre<sup>1</sup>.

Le latin est donc bien déchu. Cependant il garde encore

1. Combien de ces formules ne sont même pas comprises de ceux qui les emploient! Combien subissent les plus étranges travestissements! Dans un livre qui, du reste, n'était pas, dit-on, sans mérite, l'expression vulgaire *mutatis mutandis* avait cédé la place à la curieuse variante *sublatis sublandis*.

une belle place : nulle autre connaissance n'est d'une utilité aussi générale pour un catholique, pour un Français, pour tout homme cultivé. Un mot suffira sur chacun de ces points.

Pour un catholique, le latin est la langue du Pape son père, de l'Église sa mère, la langue de la grâce, des sacrements et de la prière liturgique, la langue de la théologie et de la philosophie chrétienne, la langue de ces phalanges glorieuses de martyrs, de saints, de docteurs, avec lesquels il est en communion dans tous les temps et sous tous les climats. Le latin est donc comme la langue officielle du monde surnaturel, de la société la plus distinguée et la plus vaste qui fut jamais, des relations les plus fréquentes, les plus intimes et les plus importantes. « Le signe européen, dit le comte de Maistre, c'est la langue latine<sup>1</sup>. » Nous pourrions dire, avec plus de vérité encore, que le latin est le signe catholique<sup>2</sup>. N'est-ce pas une des raisons profondes de la haine dont il est l'objet ?

Utilité non moins visible pour des Français. Le français, sans le latin, est une suite d'énigmes insolubles. Si l'usage, si le commerce de nos auteurs suffisent — ce qui n'est pas démontré — pour le maniement pratique, encore est-il bon de retremper notre langue et de la vivifier dans ses sources latines. En tout cas, le latin seul en donne l'explication ; et quel homme sérieux ne tient à se rendre compte de la langue qu'il parle ? Même raison pour notre littérature. Son histoire est sans lumière, son épanouissement paraît comme celui d'une fleur sans tige ; on cherche en vain d'où lui viennent sa

1. *Du Pape* ; préface. On connaît cette page magnifique.

2. Ces considérations justifient pleinement le vœu de quelques hommes sérieux demandant une place pour le latin jusque dans l'enseignement primaire et dans l'éducation des filles. Ce ne serait plus cette étude en vue de la formation dont il sera question plus loin ; but et méthode seraient tout pratiques. Il s'agit de faire comprendre les prières et les chants liturgiques. En moins de deux ans pour l'ensemble, en quelques mois pour un grand nombre, la science serait suffisante. Il faudrait seulement y donner quelques heures par semaine. Avec un meilleur emploi du temps, avec quelques légers sacrifices sans conséquence, que ne gagnerait-on pas ? Mais nous ne sommes pas sur la voie d'un pareil progrès, et le souhait lui-même risque de passer pour chimérique.

sève et sa vie, dès qu'on ne voit plus l'influence latine dont elle est toute pénétrée, pour les idées et pour les formes, non moins que pour l'expression.

Mais cette connaissance n'est pas utile seulement au catholique et au Français; elle est pour tout homme cultivé un complément ou même une partie essentielle de la culture. En effet, le latin est une clef qui ouvre tout un monde, et celui-là sera toujours pauvre et borné qui ne sait s'en servir. Que de trésors où il ne peut puiser! Là sont les sources du droit, de la philosophie, de l'histoire; là le dépôt de la civilisation grecque, romaine et chrétienne. Le monde moderne ne se comprend pas, si nous ne remontons au passé dont nous sommes les héritiers et les continuateurs<sup>1</sup>. Mais comment jeter un regard pénétrant et assuré sur le passé du monde, renfermé dans les monuments de la langue latine, quand notre horizon est limité par ce mur que l'on ne peut franchir sans savoir le latin? Cette connaissance est donc nécessaire à quiconque s'occupe du passé ou s'intéresse aux problèmes éternels de l'humanité. Sans cette clef, il faut s'arrêter au seuil de la science philosophique, morale, historique. On a résumé l'œuvre de l'éducation dans la prise de possession de toutes les richesses accumulées et léguées par le passé, pour les transmettre à l'avenir, accrues encore par notre travail et par nos succès. Mais cette prise de possession est impossible, si le latin n'est connu par l'élite des intelligences, par les hommes cultivés.

On parle de traductions. Mais peut-on tout traduire? Et puis, qui ne sait qu'une traduction cache toujours des trahisons? En tout cas, elle ne fait jamais pénétrer aussi bien dans l'intime de l'auteur, ni voir la pensée dans sa parfaite exactitude, avec la vraie couleur des temps et des lieux. Toute œuvre littéraire surtout est rigoureusement intraduisible. Il y a dans le texte original un parfum de l'âme qui ne se transvase pas; dans la littérature antique plus encore

1. C'est l'idée qu'aiment à développer les philologues allemands pour justifier l'étude du latin. (Cf. *l'Enseignement du latin, d'après les vues de la pédagogie allemande*, par le chanoine P. Féron, liv. II, *Préliminaires*; — *Lateinischer und Griechischer Unterricht*, par F. A. Eckstein, 2<sup>e</sup> partie, début.) Elle a été propagée en France, surtout par MM. Benoist et Bréal.

que dans la nôtre, l'esprit et le mot ne font qu'un : vous ne pouvez les séparer.

Enfin, le latin garde dans la vie actuelle du monde un rôle d'une grandeur indéniable. D'abord, il reste la seule langue générale des peuples civilisés. Avec lui, on est encore sûr de trouver partout quelqu'un qui vous comprenne : les prêtres, les missionnaires catholiques sont répandus sur toute la terre, portant avec eux la science et l'usage du latin. Il y a plus. Même pour un incroyant, la place de l'Église est assez grande dans le monde pour mériter la considération et l'étude de tout homme raisonnable. Or l'Église parle latin. « Tout homme politique, dit sensément M. Brunetière, peut avoir besoin de lire une encyclique dans le texte. » Il faudrait ajouter : et tout homme cultivé.

Si le rôle de l'Angleterre et de l'Allemagne dans le monde rend nécessaire pour beaucoup l'étude de l'anglais et de l'allemand, celui de l'Église ne rend-il pas d'une importance plus grande et plus générale l'étude du latin ?

On voit s'il est difficile de répondre à ceux qui demandent à quoi sert le latin. Mais, si grande que soit son utilité pratique ou scientifique, son utilité pédagogique justifie encore mieux sa place prépondérante dans les études classiques. Car le principal, c'est d'être un homme. Toute considération de savoir s'efface devant celle-là. Or, l'étude même du latin est le meilleur moyen de former des hommes<sup>1</sup>. Les faits nous ont déjà montré cette vérité. Quelques détails et quelques exemples la mettront dans tout son jour.

## II

Il suffira d'indiquer le profit qu'il y a pour la jeunesse à l'étude littéraire, à la lecture et à l'imitation des modèles latins. Cette royauté de la raison et du sens commun, cette observation morale et psychologique dans les traits généraux et universels, cette description de la nature sous les aspects de tous les jours et dans ses rapports ordinaires avec

1. Je parle de formation intellectuelle; mais la thèse pourrait se soutenir, en un sens, pour la formation du caractère.

l'homme, cette tendance vers un idéal accessible et proportionné, ce naturel et cette régularité souple des procédés sans rien de forcé, de factice ni de convenu, cette expression si achevée, image aussi parfaite que possible de la pensée et du sentiment, cet effort pour tirer d'un génie moins heureux que le génie grec le meilleur parti possible, cet art de s'appuyer sur autrui pour marcher dans sa propre voie et d'imiter en restant soi-même, voilà quelques-uns des caractères qui rendent l'étude et l'imitation des modèles latins si utiles pour la formation humaine, et qui en font la meilleure préparation à la lecture des classiques français. Ces choses ont été dites vingt fois, et bien dites. Inutile de développer les mêmes idées. Mais l'étude grammaticale de la langue et des auteurs n'offre pas moins d'avantages, et comme l'attention, surtout en France, ne s'est guère portée sur ce point, il convient d'y insister.

Tout le monde s'accorde à reconnaître dans l'étude d'une langue étrangère un puissant moyen de formation intellectuelle. Le profit sera d'autant plus assuré que les méthodes seront plus sérieuses, que la langue à étudier exigera un travail plus réfléchi et plus intelligent, et possédera des qualités qui répondent mieux aux besoins de l'enfant. De ce triple chef, le latin a sur les langues modernes une incontestable supériorité<sup>1</sup>.

Celles-ci s'apprennent presque exclusivement par usage, par routine et par mémoire, comme la langue maternelle, à peu près sans réflexion, sans grand effort, sans analyse de l'âme et de son action. Mais apprendre ainsi, c'est renoncer à la plupart des avantages que possède l'étude des langues pour la formation de l'esprit.

Le latin se prête peu à cette étude purement routinière ; il se défend lui-même contre les mauvaises méthodes. Impossible de l'apprendre à fond sans cet effort d'attention et d'analyse, sans cet exercice de toutes les facultés intellectuelles qui forme et développe.

Pour l'anglais ou pour l'allemand, on peut souvent plaquer mot français sur mot étranger, tour français sur tour étran-

1. Les langues modernes partagent avec le latin tel ou tel des avantages qui vont être indiqués ; mais aucune n'en a autant ni de si grands.

ger : c'est une affaire d'usage ; l'analyse et l'observation n'y sont pas toujours nécessaires.

Pour le latin, c'est tout autre chose. Nous sommes dès l'entrée dans un monde nouveau et inconnu, mais qui livre vite ses secrets à l'observateur intelligent. L'enfant a vu dans sa grammaire française les mots *sujet*, *complément*, notions vagues et abstraites qui ne lui servent à rien ; il ne distingue le plus souvent l'un et l'autre que par leur ordre dans la phrase. En latin, la place des mots est toute bouleversée<sup>1</sup> : figurez-vous des soldats de toute arme et de tout régiment confondus. Mais regardez. Il est facile de se reconnaître dans ce désordre apparent. De même que chaque soldat a son uniforme et porte sur son képi le numéro de son régiment, ainsi le mot latin a dans sa finale un signe qui le distingue partout. Cette *s*, par exemple, vous dit que l'action part de là ; cette *m*, qu'elle est reçue ici. Le rôle du mot est transparent dans la forme, la logique devient *visible* dans la moindre phrase, et l'enfant ne peut écrire : *Deus est bonus*, ou *Deus fecit mundum*, sans faire œuvre de logicien. Logique toute concrète, et bien à sa portée.

Plus on entre dans le génie latin, plus les découvertes sont fécondes et le profit assuré.

La phrase latine est admirable d'unité. Les mots, grâce à la flexion, s'emboîtent l'un dans l'autre ; les membres sont articulés ensemble par la subordination, par ces particules de symétrie (*cum...tum*, *et...et*, *ut...ita*, *is...ut*, etc.) qui forment comme des pierres d'attente ; les phrases elles-mêmes sont reliées par les conjonctions, par les relatifs, de mille façons encore. Surtout la liberté dans l'ordre des mots permet de rapprocher ce qui s'attire : le premier mot d'une phrase répond au dernier de la précédente ; ou bien les membres s'opposent symétriquement sur des lignes parallèles<sup>2</sup>.

1. Au premier abord, s'entend ; car l'ordre latin a ses règles profondes et délicates, dont l'étude affine singulièrement l'esprit et le sens esthétique.

2. Les phrases latines les plus simples peuvent servir d'exemple. Soit ce début d'un récit dans le *De Signis* (xxvii, 65). *REGES Syriæ, regis Antiochi filios pueros, scitis Romæ nuper FUISSE : QUI VENERANT, NON PROPTER SYRIÆ REGNUM (nam id sine controversia oblinebant, ut a patre et a majoribus ac-*

Partout l'unité de la pensée est visible dans les mots et dans la phrase ; le discours forme une trame suivie où tout se tient ; tous les fils de la pensée sont reliés en un réseau.

Il y a là pour la formation un profit inappréciable. Nos langues modernes, le français surtout et l'anglais, semblent plus soucieuses de détacher les idées que de les unir ; les mots, les membres, les phrases elles-mêmes, sont jetés comme les grains éparés d'un chapelet, ou, si vous aimez mieux, comme une fleur effeuillée. Sans doute, quand on sait écrire, la pensée fait l'unité, elle enchaîne ces grains, elle recompose cette fleur. Mais les jeunes gens ne savent pas encore écrire. Naturellement, ils ont peine à unir leurs idées et leurs impressions ; ils suivent de vagues associations d'images qui se heurtent et se confondent. Les idées ne se tiennent pas ; la pensée ne marche pas, ou procède par bonds irréguliers et capricieux ; le lecteur est dérouté à chaque pas, le jeune auteur lui-même ne sait où ni comment il va.

Le latin vient à son secours. Ces phrases si liées attirent son attention sur le lien des pensées ; quand il fait un thème, le voilà obligé de tout joindre, de montrer la nature des rapports par des *etsi*, par des *enim*, par des *cum*, par des *autem*, etc. Il doit donc s'habituer à la bien voir. Ainsi la phrase française elle-même s'éclaire pour lui d'une lumière nouvelle ; il découvre les liens cachés, le fil conducteur de la pensée. Quand il écrira désormais, il y fera attention ; il sera même porté à prodiguer les particules, il embarrassera peut-être son style de dépendances grammaticales. Mais il lui sera facile de revenir au génie français, qui dégage les phrases et les rend indépendantes tout en serrant fortement le tissu des dépendances logiques.

Le latin ne se contente pas d'unir les idées, il les ordonne et les distribue ; il excelle à les classer, à les disposer chacune à son plan, et à les mettre en lumière selon leur impor-

*ceperant*), *SED REGNUM ÆGYPTI ad se et ad Selenen, matrem suam, pertinere arbitrabantur*. On voit que *qui* répond à *reges* ; *venerant* reprend l'idée de *fuisse* ; *sed regnum Ægypti*, au début du membre qui suit la parenthèse, répond à *non propter Syriæ regnum*, qui termine le membre précédent ; enfin *id*, au début de la parenthèse, représente *Syriæ regnum*, et le relie avec la phrase parenthétique.

tance. L'idée principale est en phrase principale, les idées secondaires en phrases secondaires, elles aussi subordonnées entre elles. C'est tout un édifice qu'une période latine, solidement construit et merveilleusement aménagé. Dans les langues modernes, au contraire, toutes les phrases veulent être principales, toutes les idées, au premier plan; si nous les subordonnons parfois entre elles, c'est souvent d'après des nécessités purement grammaticales, et sans grand souci de leur importance relative<sup>1</sup>. Nous donnons à l'esprit les matériaux, et nous comptons sur lui pour les disposer. Or, qu'arrive-t-il? L'enfant ne s'habitue pas à distinguer dans un sujet le principal de l'accessoire; il accumule tout au hasard, il n'apprend pas à *composer*; en lisant ou en entendant un discours ou un récit, il s'attache à un petit détail, il oublie ce qu'il faudrait remarquer et retenir.

L'étude d'une phrase latine lui fait faire, presque sans qu'il y pense, cet examen et cette classification des idées; le moindre exercice de thème le force à chercher dans le français ce qui est logiquement principal, pour lui donner en latin la phrase principale; il lui fait grouper les idées que le français présente d'ordinaire dispersées, et ranger autour d'une proposition principale tout ce qui n'est que circonstance accessoire<sup>2</sup>. Bâtir une période latine, c'est apprendre à

1. Comparez cette simple phrase de Cicéron : *Eunti mihi Antium venit obviam tuus puer*, avec son équivalent français : *J'étais sur la route d'Antium, quand j'ai rencontré votre jeune esclave*. Que veut dire Cicéron, et quel est le principal? *J'ai rencontré votre esclave*. Le reste est circonstance accessoire : tout cela est exprimé par la nature de la phrase latine. Le français fait entendre la même chose, mais *il ne le dit pas*.

2. Soient ces quelques lignes de thème : *Darius, dans sa fuite, but un jour de l'eau trouble et souillée par des cadavres : jamais, dit-il, il n'avait goûté boisson plus agréable. C'est qu'il n'avait jamais eu soif pour boire. Ptolémée non plus n'avait jamais eu faim pour manger : un jour, il parcourait l'Égypte, sa suite n'était pas avec lui; on lui donna dans une cubane du pain grossier : il le trouva on ne peut plus savoureux*.

Ce style est peut-être un peu décousu, mais il est bien dans les tendances françaises. Voici la traduction, en latin de Cicéron (*Tusc.*, xxxiv) :

*Darius, in fuga, cum aquam turbidam et cadaveribus inquinatam bibisset, negavit unquam se bibisse jucundius. Nunquam videlicet sitiens biberat. Nec esuriens Ptolemæus ederat : cui cum peragranti Ægyptum, comitibus non*



composer, et l'on sait si les enfants ont besoin de leçons sur ce point.

Non seulement l'étude du latin apprend à mettre de la suite dans les idées et à les grouper selon leur importance; elle force à les éclaircir, à les analyser, à les dégager des formules vagues et des phrases toutes faites.

Par exemple, nous employons le verbe *aimer* dans une foule de sens. Comment les faire remarquer à un enfant? En lui faisant trouver les correspondants latins : « Il aime sa patrie, *AMAT patriam*; il aime ses parents, *PIUS EST in parentes*; il aime la lecture, *DELECTATUR lectione*; j'aime l'Hector de Névius, *PLACET Hector ille Nævianus*; réveillez ces hauts sentiments que j'aime tant en vous, *excita e somno humanitatem tuam PROPTER QUAM MIHI ES CARISSIMUS*; il aime la chasse, *venandi STUDIOsus EST*; il aime la littérature, *litteris STUDET*; la chèvre aime le cytise, *cytisum SEQUITUR capella*; j'aime à plaisanter avec vous, *tecum LIBENTER jocari SOLEO*; il aimait à dire, *DICTITABAT*; je n'aime pas un triomphe facile, *non JUVAT facilis victoria*; on aime à courir sur la nue, *JUVAT nube vehi*, etc., etc. Ainsi le verbe *demander* se rendra tantôt par *petere* et ses synonymes d'intensité différente, *orare, poscere, postulare, flagitare, contendere*, etc.; tantôt par *cupere, optare, requirere, desiderare, egere*, etc.; tantôt par *quærare, interrogare, percontari*, etc.; tantôt par *dubitare, incertum esse, vereri* (*vereor quid sit*, je me demande ce que c'est), etc.

En voyant ainsi le même mot se traduire de tant de façons différentes, l'enfant s'habitue à en démêler les nuances, et à se rendre un compte plus exact des phrases où il entre.

*consecutis, cibarius in casa panis datus esset, nihil visum est illo pane jucundius.*

Il y aurait ici à noter entre les deux langues bien des différences intéressantes au point de vue pédagogique. Contentons-nous de relever les applications du principe que nous expliquons : groupement des circonstances autour du fait principal par les conjonctions, les relatifs et les participes, interversion du rôle dans les phrases *sitiens biberat, et esuriens ederat*.

Un enfant, avec un peu d'habitude et de réflexion, peut, sur un français bien préparé, reproduire à peu près Cicéron, et c'est pour lui un précieux exercice d'analyse et de composition.

Ce travail d'analyse devient plus utile encore quand il s'agit de mots abstraits, d'idées complexes.

Notre langue a été formée et remaniée surtout par les philosophes et par les moralistes<sup>1</sup>. Beaucoup d'idées et de sentiments ont été distingués et classés, dont les Latins n'avaient qu'une perception obscure; dans le long travail des siècles et de la civilisation, grâce surtout à l'influence chrétienne, le monde moral et social s'est transformé, le monde psychologique, éclairé de lumières nouvelles, est mieux connu, et s'est enrichi. Or, le langage porte la trace de ces découvertes et de ces transformations; toutes les richesses nouvelles y ont été accumulées. Nous parlons couramment de *substance* et d'*accident*, de *relations* et de *rappports*, de *sujet* et d'*objet*, de *nature* et de *personne*. Les mots *humanité*, *pudeur*, *modestie*, *conscience*, *humilité*, *passion*, ont un sens précis que n'avaient pas les correspondants latins. Nous distinguons le *talent* et le *caractère*, l'*esprit* et le *cœur*, l'*amour*, l'*amitié* et la *charité*, l'*intelligence* et la *raison*, la *sensation* et le *sentiment*, l'*esprit géométrique* et l'*esprit de finesse*. La *sympathie* s'est développée; nous devons lutter contre la *fausse honte* et le *respect humain*, contre les *impressions*, etc. Si plusieurs de ces choses étaient connues des Romains, elles n'étaient pas *nommées* par un mot abstrait, mais simplement *décrites* dans un verbe, dans un adjectif, ou dans une périphrase. Quand nous avons à les dire en latin, nous voilà donc obligés de dégager l'idée du mot, de l'analyser; pour lui trouver une expression exacte, il faut faire ce que faisait Cicéron en pareil cas, c'est-à-dire regarder l'âme et les choses au lieu de s'arrêter aux mots, et refaire le travail de ceux qui ont forgé le terme. Pour ceux qui savent tout ce qui se cache de paresse, de confusion et de duperie sous le *verbalisme* moderne, ce profit paraîtra inappréciable. Or, on ne le trouve pas au même degré dans l'étude des langues modernes; car

1. Le P. Liberatore, bien connu des lecteurs de la *Civiltà cattolica*, et de quiconque s'intéresse à la philosophie scolastique, disait souvent que l'influence de saint Thomas était visible sur la langue et sur l'esprit français. M. A. Darmesteter le constate aussi: « C'est à la scolastique et au bas-latin que le français doit l'incomparable netteté qu'il apporte dans la langue philosophique. » (*La Vie des mots*, p. 72, n.)

elles ont, comme la nôtre, des mots convenus pour toutes ces choses, et nous pouvons traduire sans casser la noix, comme on dit.

Il est une autre classe de mots en français, dont l'intelligence exacte ouvre l'esprit sur le langage et sur la pensée. Je veux parler des verbes quasi auxiliaires, que j'appellerais volontiers *adverbiaux* ou *modaux*; car ils font, à côté d'un autre verbe, l'effet d'un adverbe, ou lui donnent une sorte de nuance modale : « Vous ne *sauriez* croire, vous *pourrez* vous demander; je ne vois pas ce qui *peut* manquer, n'*allez* pas dire, il *doit* être bien malheureux, l'eau *vint* à déborder, » etc. Le verbe a perdu son sens propre, mais il ajoute à la pensée quelque chose de vif, il change l'intonation et la rend plus expressive. C'est en voyant le correspondant latin que l'enfant se rendra compte au juste de ces termes, et sentira leur valeur. Même éveil de l'esprit, quand il faudra traduire : *il disait à tout venant*, par *dictitabat*; *je me trouvais là*, par *aderam*; *mettez-y tout le soin POSSIBLE (OU DÉSIRABLE)*, par *in id incumbere OMNI cura*.

D'autre part, l'exactitude du latin et sa merveilleuse précision, la circonspection de sa marche<sup>1</sup>, obligent l'enfant à regarder ce qu'il dit, à peser ses mots, à dire tout ce qu'il pense, et pas autre chose. Nos langues modernes se contentent d'éveiller l'esprit, de suggérer la pensée, elles laissent à chacun le plaisir délicat d'achever par lui-même et de compléter les sous-entendus. Aussi, en lisant ou en écoutant, allons-nous droit à la chose, sans trop nous inquiéter du mot qui nous y porte. Rien de mieux en soi, puisque tout l'office du langage, comme dit Aristote, est de montrer, et non de se montrer. Mais il y a là un danger pour des jeunes gens. Comme la langue ne les force pas à tout dire, ni à dire dans la dernière exactitude, ils se contentent d'une pensée inachevée, et seulement à moitié exacte. Forcez-les à écrire en latin, on n'entendra que ce qu'ils diront et comme ils le diront; ils devront dès lors dire tout et dire bien. Mais pour cela, il faut achever sa pensée, et ne pas se contenter d'une demi-vue. En français, nous *répondons* par lettre à une lettre

1. *Romanus sermo se circumspicit*, dit Sénèque, *Ad Lucil.*, 40

comme de vive voix à une question : le latin distingue d'ordinaire *rescribere* et *respondere*. Nous disons sans hésiter : *Votre lettre ne me dit rien de votre santé, elle ne m'apprend rien sur vos dispositions* : en latin une lettre ne *parle* point, n'*enseigne* point, pas plus qu'elle n'*arrive* ; il faut dire : *De valetudine tua nihil scripsisti; ex litteris tuis non intellexi quo animo esses; epistola affertur*. Nous parlons de *livres savants, d'admiration enthousiaste, de vols coupables, de murmures approbateurs*. En latin, les hommes seuls sont savants, enthousiastes, coupables, eux seuls approuvent ; il faut donc dire : *liber plenus doctrinæ; plausus et admiratio* ; ou bien *summa admiratio; furta nocentium; fremitus faventium*<sup>1</sup>. Voulez-vous des cas plus délicats encore, et dont l'observation affine l'attention et l'esprit d'analyse, en même temps qu'elle habitue à l'exactitude de parole et de pensée ? *Je crains d'être indiscret* devient en latin : *timeo ne impudenter faciam* ; *vous êtes bien bon de m'aider*, *bene facis quod me adjuvas* ; *ils étaient meilleurs que nous* (après avoir raconté un acte de vertu), *melius hi quam nos*. Il s'agit en effet d'un *acte*, et non d'une *qualité*. Nous disons :

Du plus habile *chantre* un bouc était le prix.

Les Latins : *Mos fuit, ei qui optime cecinisset, hircum attribui*. L'important est d'avoir mieux chanté *dans la circonstance*.

Il faudrait insister encore sur cette plénitude de l'expression latine, sur cet effort si visible, surtout dans Cicéron, pour éclairer la pensée de tout côté, pour mettre dans les mots tout ce qui est dans l'âme. Rien n'est utile comme la vue de cet effort et la nécessité de le faire soi-même : si souvent on ne voit qu'à demi, et l'on ne dit qu'à demi ce qu'on a entrevu !

Il faudrait montrer ces innombrables ressources, ces moyens si délicats que la langue latine offre à l'âme pour se manifester vivante et pittoresque ; il faudrait mettre en relief cette souplesse et cette sensibilité mobile de l'expression,

1. Les poètes, et aussi les écrivains post-classiques, sont tout autrement libres et hardis. Il n'est question ici que de la prose classique. C'est en elle que nous voyons surtout la supériorité pédagogique du latin, dans le domaine de la langue et de la grammaire.

toujours prête à recevoir les touches du dedans et à les traduire au dehors, comme ces physionomies vives où l'âme rayonne de toute part. Un mot légèrement déplacé, mis en saillie au début de la phrase, séparé du mot qu'il détermine, ou rejeté à la fin ; l'accent oratoire relevant tantôt une idée, tantôt une autre ; la symétrie ou les brusques oppositions de termes ; les coupes savamment ménagées ; l'accumulation des particules, ou au contraire la juxtaposition pure et simple des mots importants ; l'influence du contexte pour déterminer le sens un peu vague de telle expression ou de telle forme syntaxique ; le choix du cas, du temps et surtout du mode, livré à la seule décision de la pensée : tout cela est merveilleusement expressif des nuances les plus délicates. Rien n'éveille mieux l'esprit d'observation ; rien ne présente à l'analyse psychologique une matière si riche et si transparente ; rien ne parle davantage aux facultés esthétiques, et ne fait si bien saisir les procédés artistiques et la perfection de l'art <sup>1</sup>.

1. Quelques exemples fort simples. Horace veut dire que le sage ne se soucie pas du faste extérieur :

*Gemmas, marmor, ebur, Tyrrhena sigilla, tabellas...*  
*Sunt qui non habeant, est qui non curat habere.*

(II Ép., II, 180.)

Pourquoi cet indicatif, en face du subjonctif précédent ? Le poète a voulu montrer un personnage précis, « le sage », ou encore, « moi ». Mais que la suggestion est discrète !

Ovide veut dire : « Soyez pieux, vous n'en mourrez pas moins, » et il emploie ce tour : *Vive pius, moriere pius*. Il faut accentuer *pius* dans le premier membre, et *moriere* dans le second ; si l'on accentue *vive* dans le premier membre et *pius* dans le second, le sens devient : « A vie pieuse, mort pieuse. »

Cicéron, dans le *De Signis* (IV, 9), veut ridiculiser la manière dont Verrès se défend : *Emi, inquit. O di immortales, præclaram defensionem! MERCATOREM in provinciam cum imperio ac securibus misimus*. La place de *mercatorum* en face de *emi*, et loin du verbe, lui donne un merveilleux relief : *C'est donc un marchand, non un magistrat*. Traduisez : *Nous avons envoyé un marchand* ; la phrase n'a plus de sens. De même si vous déplacez *mercatorum*. La suite nous offre des exemples d'un autre genre : *Mercatorem in provinciam... misimus: omnia qui signa, tabulas pictas, omne argentum, aurum, ebur, gemmas coemeret, nihil cuiquam relinqueret*. Sans insister sur la place de *omnia* et sur son opposition avec *nihil*, ni sur le composé si expressif *coemeret*, qui

En même temps, quelle leçon et quel exemple en face de la tendance, tous les jours plus générale, à surmener notre propre langue et à négliger, à méconnaître ses ressources pour la déparer par des emprunts étrangers ! Voulez-vous que la sève intellectuelle et vitale circule à nouveau dans cet organisme vieilli ? Voulez-vous que l'âme y rentre et l'informe encore ? Retrempez-le aux sources latines, rapprochez le sens usuel du sens étymologique, généralement transparent en latin ; habituez-vous, par l'étude du latin, à voir l'esprit vivant et actif dans l'expression. Là vous assistez comme à l'élaboration intime de la pensée, vous la voyez naître dans les mots ; et vous prenez ainsi conscience de votre activité intellectuelle, vous apprenez à la diriger avec suite et méthode. Quoi de plus utile pour la formation ?

Il serait facile de relever, dans l'étude du latin, bien d'autres avantages pédagogiques. Ce qui précède suffit pour montrer qu'aucune langue moderne n'offre pareilles garanties de succès.

Aussi, sans être idolâtre de la langue de Cicéron, sans la ne sent l'effet de ces mots accumulés et se précipitant deux par deux ? On voit un homme pressé d'amasser, d'amasser, d'amasser.

Ailleurs (II, *De Orat.*, liv. xxviii), Cicéron raconte l'histoire qu'on prête à tant de grands hommes. Ennius, après avoir fait éconduire un jour Nasica, vient à son tour voir son ami et demande s'il est chez lui. Nasica répond lui-même qu'il est absent ; et Ennius : *Ego non cognosco vocem, inquit, tuam*. On voit comme l'idée principale se détache par la simple intercalation du mot purement grammatical et non accentué, *inquit*.

Tout le monde connaît la parole de Mucius Scévola à Porsenna, dans Tite-Live : *ROMANUS sum, inquit, civis*, si souvent commentée. C'est un coup de théâtre que ce seul mot *Romanus*, déplacé et brusquement jeté en tête de la phrase. Le même déplacement d'un mot accentue l'idée avec une intention méchante dans cette phrase du *De Suppliciis* (xxxiv, 92) : *Hæc navis erat incredibili celeritate VELIS ; à la voile, s'entend*, car sous Verrès les vaisseaux n'enrent jamais de rameurs.

Un dernier exemple où le mouvement de la phrase, la place et l'harmonie des mots nous mettent sous les yeux tout un tableau. C'est au même endroit. Ce vaisseau si agile était déjà au loin, que les autres manœuvraient encore lourdement sur place. *Evolarat jam e conspectu fere fugiens quadrirémis, cum etiam tum ceteræ naves suo in loco moliebantur*. Tout le monde sent la différence entre les deux membres de cette phrase, le premier rapide comme le vol d'un oiseau, le second lourd et pénible comme les premiers mouvements d'un vaisseau de haut bord.

placer au-dessus du grec ni du français, il est permis de voir là le grand instrument de culture intellectuelle.

On cherche partout les moyens de relever les études et de rendre à l'esprit français ses qualités d'autrefois. Le latin est tout indiqué.

Depuis le seizième siècle, il y a proportion chez nous entre l'étude sérieuse du latin et le niveau des intelligences cultivées. Quand cette étude est florissante, l'esprit français s'épanouit; quand elle est négligée ou qu'elle devient superficielle, l'esprit français perd de sa hauteur, de son ferme bon sens, de son goût exquis, de sa limpidité, de tout ce qui constitue l'esprit français.

Plût à Dieu que nous n'en fissions pas en ce moment la triste expérience!

J. V. BAINVEL.

## LA GÉOMÉTRIE NON EUCLIDIENNE

---

M. Mansion, membre de l'Académie royale de Belgique, vient de publier une étude géométrique fort intéressante dans l'excellent journal *Mathesis*, dont il est un des directeurs<sup>1</sup>. A la suite de M. Beltrami, il fait connaître « un précurseur italien de Lobatschewsky et de Riemann, qui, près de cent ans avant le premier, a été sur la voie de la découverte des géométries non euclidiennes : le P. Saccheri, de la Compagnie de Jésus. On ignore la date de sa naissance<sup>2</sup>. On sait seulement qu'il était de San Remo, qu'il commença à enseigner, à Pavie, en 1697, et qu'il est mort, le 5 octobre 1733, à Milan, où il dirigeait le collège de Bréra. L'année même de sa mort, il a publié à Milan un ouvrage qui suffit pour tirer son nom de l'oubli. Il est intitulé : *Euclides ab omni nœvo vindicatus, sive conatus geometricus quo stabiliantur prima ipsa universæ geometriæ principia*. In-4 de xvi-142 pages. »

Saccheri, dit encore M. Mansion, « est chronologiquement le premier qui ait écrit une vraie étude critique sur le postulat » des parallèles. « Il a examiné à fond la question des postulats *nécessaires et suffisants* pour établir la géométrie usuelle. »

Pour mieux comprendre le but et la méthode de Saccheri, élargissons la question, en examinant d'abord les idées des modernes.

La question du reste est actuelle. Elle a été discutée avec une grande vivacité dans ce beau congrès scientifique que les catholiques viennent d'organiser à Paris, et qui a compté

1. Janvier 1890. Gauthier-Villars. — M. Mansion fait cette année quelques leçons de géométrie non euclidienne à l'Université catholique de Louvain.

2. Les PP. de Backer donnent la date de 1667. Saccheri serait donc mort à soixante-six ans.



deux mille cinq cents adhérents. La séance était présidée par M. Mansion, qui nous a exposé avec enthousiasme ses convictions non euclidiennes. Le secrétaire de la section, M. de Lapparent, ingénieur des mines, prenait la défense de l'ancienne géométrie, avec cette science solide et cette forme piquante dont il nous a donné tant d'exemples pendant le congrès. Plus ardent encore se montrait M. l'abbé de Broglie, ancien élève de l'École polytechnique. Mgr d'Hulst, dont l'esprit est merveilleusement ouvert à tous les problèmes scientifiques, ne dédaignait pas de prendre part à la bataille. Il y apportait cette finesse d'esprit qui aperçoit tout de suite les points sur lesquels il faut apporter une distinction.

## I

Il y a deux systèmes non euclidiens : celui de Lobatschewsky (1829) et celui de Riemann (1854). M. Rouché a inséré, dans les dernières éditions de son *Traité de géométrie*, une note remarquable où il expose très clairement le premier système. « La théorie des parallèles, dit-il, n'a fait aucun progrès depuis Euclide jusqu'au commencement de notre siècle. Tous les efforts pour démontrer le postulatum d'Euclide ou une proposition équivalente étaient restés infructueux, lorsque Lobatschewsky en 1829, et Bolyai en 1832, changeant résolument de voie, conçurent et exécutèrent séparément le projet hardi de supposer que la proposition à démontrer n'était pas vraie<sup>1</sup>, et de constituer « un nouveau

1. Lobatschewsky admet donc, en géométrie plane, que, par un point M, on peut mener plus d'une droite qui ne coupe pas une autre droite AB. On démontre alors qu'il y en a une infinité, ce qui partage les droites menées par M en deux catégories : les *sécantes* à AB et les *non-sécantes*, absolument comme si, AB étant remplacée par un cercle, on menait des droites par un point extérieur M. Dans ce cas du cercle, les deux groupes sont séparés par deux droites, les tangentes, qui sont des *limites de sécantes* : et l'angle de ces tangentes diminue quand M s'éloigne du cercle. De même on prouve que, par rapport à AB, les deux groupes de droites issues de M sont séparés par deux *droites limites* que, par définition, Lobatschewsky appelle des *parallèles* à AB. Et l'angle de ces deux parallèles diminue quand M s'éloigne de AB. La géométrie euclidienne admet au contraire que cet angle est constant et égal à deux droits. — Dans le nouveau système il ne peut

système de géométrie » formant un enchaînement de propositions non contradictoires entre elles, « en poussant jusqu'à ses dernières limites le développement de leur hypothèse... Depuis lors, un grand nombre de géomètres, parmi lesquels il faut surtout citer Riemann et Beltrami, ont considérablement agrandi le champ de ces spéculations qui, on ne saurait le méconnaître, ont jeté une vive lumière sur la véritable origine des vérités géométriques. »

Cet immense travail, qui a été poussé jusqu'aux deux trigonométries, a eu un avantage scientifique. On a constaté ce fait très curieux que le postulatum des parallèles n'a jamais pu être tiré *uniquement des définitions* de la droite <sup>1</sup>. Tout se passe comme s'il était, non une *conséquence*, mais un achèvement, un complément de ces définitions. Car si on poursuit indéfiniment les conséquences du principe contraire, on n'arrive jamais à des propositions contradictoires entre elles.

Bien des géomètres cependant auraient voulu rencontrer cette contradiction. Si ce désir avait été exaucé, on aurait eu là une méthode longue, il est vrai, mais ingénieuse, pour démontrer le postulatum. Il est singulier qu'on n'ait pas réussi.

Ce fait bizarre, dont on cherche en vain la raison cachée, a conduit quelques géomètres à un certain scepticisme. Ils se sont dit : « Après tout, le postulatum n'est peut-être qu'une proposition contingente ou même fausse. Si c'est le principe contraire qui est rigoureusement exact, on s'explique que le raisonnement ait pu en déduire des centaines de conséquences, sans mener à aucune fausseté. Autrement on se l'expliquerait difficilement. *Il est donc fort probable que le postulatum n'est pas une proposition nécessaire, ni même*

plus exister de figures vraiment semblables. Cette proposition choquera les dessinateurs.

1. Un avantage d'un autre genre, c'est qu'on s'est élevé ainsi à des théories très complètes sur les lignes géodésiques des surfaces à courbure constante, *négative* ou *positive*. Ces théories sont calquées sur celles des deux géométries non euclidiennes. C'est une des raisons pour lesquelles ces dernières sont appelées respectivement géométries à paramètres *négatifs* ou *positifs*. L'autre motif est le signe qu'a dans chaque système la différence  $A + B + C - 180^\circ$ , qu'on appelle *l'excès angulaire* du triangle (par analogie avec l'excès sphérique).

*exacte*. Seulement elle est très voisine de la vérité, puisque l'expérience quotidienne ne révèle aucune différence.

Cette opinion hardie est soutenue par beaucoup de mathématiciens de mérite. Les euclidiens répondent : « Toute probabilité s'efface devant la certitude de la proposition contraire. Or, quoique le postulatum n'ait pas toute la clarté désirable, il en a assez pour que nous puissions déclarer que c'est une proposition certaine et même une vérité nécessaire. »

Cette réponse peut paraître trop courte. Mais il ne saurait y en avoir d'autre, tant qu'on n'aura pas donné une démonstration proprement dite du postulatum.

Quoi qu'il en soit, parmi les disciples de Lobatschewsky, il y a deux catégories bien différentes. Les premiers, le parti modéré, ne se permettent, au sujet du postulatum des parallèles, qu'un doute feint et *méthodique*. On cherche curieusement les conséquences de ce doute avec le dessein bien accusé d'arriver à en sortir scientifiquement. Pour les seconds, le parti avancé, le doute est réel. Il dégénère même parfois en négation bien nette <sup>1</sup>. Ces derniers déclarent que, pour le moment, le seul moyen de vider la question est de recourir à l'expérience. Comme cette dernière semble favorable au système euclidien, ils consentent à admettre *pratiquement* celui-ci, mais à simple titre de vérité d'expérience; tout comme on admet la loi de l'inertie en physique ou la rotation de la Terre.

Les expériences portent sur une quelconque des conséquences du principe; par exemple, sur la relation entre les trois angles d'un triangle. Si le système de Lobatschewsky est vrai, la somme de ces angles n'est plus égale à deux droits; elle est plus petite. Et la différence doit être d'autant plus accentuée que les côtés du triangle sont plus grands. M. Rouché me semble adopter le langage des non-euclidiens avancés, lorsqu'il termine ainsi : « On a constaté, par de nombreuses observations astronomiques, que dans les plus grands triangles l'écart (par rapport à deux droits) n'atteignait jamais un centième de seconde. La géométrie pratique

1. C'est le cas de Helmholtz et de Riemann (*Revue des cours scientifiques*, juillet 1870, p. 501).

est donc la géométrie euclidienne, et *il faut admettre le postulat comme une vérité expérimentale.* »

Il résulte de là qu'au point de vue pratique, les géomètres euclidiens n'ont pas d'inquiétude à avoir. Ils n'ont pas à craindre une appropriation. Si jamais leurs rivaux tentent de rectifier leurs formules, ce sera d'une quantité tellement petite qu'elle sera négligeable dans les applications.

Signalons une critique qu'on peut adresser à quelques-uns au moins des non-euclidiens, surtout aux partisans de Riemann. Ils semblent avoir une idée singulière sur la manière d'exposer la géométrie. Ils veulent qu'on raisonne *exclusivement* sur des définitions, en écartant l'intuition pour les choses que ces définitions désignent; et cela non pas partiellement, en réduisant cette intuition au minimum, ce qui serait acceptable; mais complètement, et en vertu de ce principe que le recours à l'intuition est antiscientifique. Or, la même raison leur commande d'écarter plusieurs de leurs axiomes, empruntés à la science générale des grandeurs, et de rejeter même les lois du raisonnement. Car tout cela repose sur le fondement ruineux de l'intuition.

Ce système étroit et *a priori* est donc faux. En voici une autre raison, développée par M. l'abbé de Broglie (*Annales de philosophie chrétienne*, avril et juillet 1890). Les définitions ne sont pas absolument arbitraires. Elles ne créent pas les objets; elles les supposent. Elles ne font que les discerner des autres et les décrire. « Les bonnes définitions, dit l'auteur précité, supposent que la possibilité de leur objet est évidente ou démontrée. » Quand je définis la droite ou le plan<sup>1</sup>, je vois qu'ils sont possibles. Quand je définis les triangles semblables, les polygones réguliers, le prisme, etc.,

1. C'est même ce qui justifie la définition usitée pour le plan. Elle renferme plus de conditions qu'il ne faut pour définir une surface, puisqu'elle exige pour chaque point une infinité de vérifications. On ne tolérerait pas un tel défaut dans le cas de figures plus compliquées. Car on pourrait toujours craindre que ces conditions ne fussent incompatibles, au lieu d'être simplement surabondantes. On a essayé de justifier cette manière de faire sans recourir à l'intuition, mais en disant : Il est *moralement certain* qu'une définition ne renferme en elle-même aucune contradiction, lorsque, en en tirant une longue suite de déductions, on n'arrive jamais à faire apparaître de pro-

l'évidence est moindre, mais j'y supplée par une démonstration. L'intuition précède même toujours la définition quand il s'agit des notions premières. C'est elle qui découvre l'objet. Elle « exprime par des paroles, de son mieux, les caractères de l'objet perçu ». Si ensuite la déduction ne peut lier rigoureusement une proposition aux définitions, comme cela arrive pour le postulatum, il faut faire un appel direct aux propriétés que la définition n'a pas su exprimer et qu'on aperçoit intuitivement<sup>1</sup>. Mais « les nouveaux géomètres procèdent autrement... Quand leur définition est inadéquate (comme celle de la droite), qu'elle ne contient pas tout ce que l'objet contenait, ils ne la complètent pas, ils ne veulent pas suppléer à ce qui lui manque; ils substituent ce que la définition dit en propres termes à l'idée qu'elle était destinée à représenter. »

Un instant! diront quelques sceptiques. Nous repoussons précisément le principe d'où vous êtes parti triomphalement pour nous réfuter: nous admettons que les définitions premières sont absolument arbitraires. — Dans ce cas, vous bâtissez une science en l'air. C'est une science de mots, purement subjective, c'est-à-dire chimérique. Ce n'est plus

positions contradictoires. Mais ce principe est contestable, ou n'a qu'une certaine probabilité.

1. Ainsi on n'a jamais pu tirer de la simple définition du plan ces deux théorèmes: 1° qu'un plan mené par une droite peut encore se mouvoir, et surtout qu'il peut arriver à rencontrer successivement tous les points de l'espace; 2° que l'intersection de deux plans est une droite. Pour cette proposition, il y a deux démonstrations. La plupart des auteurs admettent *comme évident* que l'intersection de deux plans ne peut se réduire à un point, mais qu'il y a au moins deux points, et même une ligne. D'autres, plus rigoureux en apparence, veulent démontrer ce principe auxiliaire. Mais ils en admettent un autre qui ne me paraît guère plus clair et rend la question plus difficile pour les commençants. C'est que le plan partage l'espace en deux parties telles qu'une ligne continue, comme une droite, ne peut aller de l'une à l'autre qu'en rencontrant le plan. Des deux manières on est obligé de recourir à l'intuition, sans se servir de la définition.

Il serait bon, à l'exemple de M. Combette, de faire pour le plan ce que M. Rouché a fait pour la droite. Il admet que c'est une idée première qu'on ne peut définir. Puis il énonce les propriétés fondamentales et indispensables contenues dans cette idée. Voilà la méthode large et vraie. Elle est rigoureuse, mais non rigoriste.

qu'un passe-temps artistique, un amusement d'hommes graves, qui jouent à enfiler des propositions, comme dans leur enfance, ils jouaient à enfiler des perles. Le nouveau jeu est plus difficile, mais tout aussi vain. Pour nous, nous sommes plus positifs ; nous avons soif d'une science objective. Ce que nous voulons, ce ne sont pas seulement de jolis enchaînements, des généalogies mythologiques pour les propositions, mais des vérités portant sur des objets réels et exprimant des relations réelles.

Nous venons de voir combien de travaux ont été entrepris inutilement pour démontrer le postulatum des parallèles. Les plus grands esprits y ont échoué. Il y a là de quoi décourager ceux qui auraient encore envie de tenter fortune de ce côté. On en trouve pourtant un assez grand nombre. La plupart, parmi ceux, du moins, que j'ai rencontrés, se figurent que tout l'artifice doit consister à changer la définition des parallèles, à dire, par exemple, que ce sont des droites faisant avec une transversale des angles alternes-internes égaux. Mais on peut détruire *a priori* cette illusion. Il y a un moyen, en effet, d'énoncer le postulatum sans prononcer le mot de parallèles. Il suffit de dire : *par un point pris hors d'une droite, on ne peut mener qu'une droite qui ne la rencontre pas*. Or, si le mot de parallèles est absent, on aura beau changer la définition du mot, cette modification seule ne pourra conduire à une démonstration. Ce qu'il faudrait trouver, c'est un nouvel ordre de propositions et des constructions inédites.

## II

Je n'ai parlé jusqu'ici que du système de Lobatschewsky. Il reste à dire un mot de la conception de Riemann. Le premier ne conteste qu'un postulatum, celui des parallèles. Riemann va plus loin ; il met en doute un second postulatum du géomètre grec : c'est qu'on peut prolonger indéfiniment une droite, de manière que la distance de deux de ses points, supposés mobiles, augmente sans limite.

On a donc raisonné aussi loin que possible dans l'hypothèse du principe contraire. Ce procédé a donné un résultat analogue à celui qu'il avait fourni pour les parallèles. « On a

trouvé, dit le P. Carbone<sup>1</sup>, tout un système de propositions parfaitement enchainées, très étranges sans doute, mais qu'aucune contradiction logique n'oblige à condamner. En d'autres termes, on n'est pas parvenu à démontrer ainsi que la distance de deux points peut augmenter indéfiniment, mais on a construit toute une nouvelle géométrie non euclidienne.»

Les systèmes de Lobatschewsky et de Riemann ont reçu respectivement les noms de géométrie *hyperbolique* et *elliptique*, parce qu'en trigonométrie plane, les formules anciennes sont changées de manière à renfermer, dans le premier cas, les fonctions *hyperboliques*<sup>2</sup> et, dans l'autre, les fonctions *circulaires*, c'est-à-dire trigonométriques. Ainsi en désignant par Ch le cosinus hyperbolique, la relation classique du carré de l'hypoténuse,  $a^2 = b^2 + c^2$  est remplacée<sup>3</sup> par :

$$(1) \quad \text{Ch } \frac{a}{k} = \text{Ch } \frac{b}{k} \text{Ch } \frac{c}{k}$$

$$(2) \quad \cos \frac{a}{k} = \cos \frac{b}{k} \cos \frac{c}{k}$$

1. Les Incertitudes de la géométrie. *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles. Octobre 1883.

2. Dans une brochure spéciale, M. Mansion a résumé, avec beaucoup de simplicité et de clarté, la théorie de ces fonctions (Gauthier-Villars). Elles ont été inventées par le P. Vincent Riccati, S. J. (1707-1775), auteur d'un traité de calcul intégral en trois volumes. Peu avant sa mort, le Sénat de Venise fit frapper une médaille d'or en son honneur. Il était fils du comte Jacques Riccati, qui a donné son nom à une équation différentielle restée classique.

3. Pour la formule (1), M. Rouché donne la démonstration, qui est élégante et très ingénieuse. Seulement il ne faut pas se méprendre sur la portée de ce calcul. Au premier abord, il semble *prouver* que le premier système non euclidien est, sinon réalisé en ce monde, du moins *possible* en lui-même. C'est là un trompe-l'œil, venant de ce qu'on n'embrasse pas l'ensemble des raisonnements. Le résultat, en effet, ne fait que redire, sous une autre forme, les hypothèses initiales. Or, celles-ci ne prennent parti ni pour ni contre le postulat. Elles laissent indécis quel est le vrai système de géométrie et sont impuissantes à fixer la valeur de  $k$  qui le caractérise. Le résultat participe naturellement de cette indétermination. Il ne faut donc pas s'émerveiller de cette indécision comme d'un aveu arraché à l'algèbre et *prouvant* certaines possibilités du monde géométrique. Les non-euclidiens avaient débuté dans ce calcul en disant : Je ne sais pas. Le résultat n'est point, comme ils aimeraient à se le persuader, un juge qui approuve leur langage; c'est un écho qui le répète, sans se permettre une opinion. La

Ces deux géométries ont pour frontière commune la géométrie euclidienne, lorsqu'on pose  $k = \infty$ , et les trois réunies constituent ce qu'on a appelé la *pangéométrie*, ou *géométrie générale*.

Mais, dira-t-on, le point de départ de Riemann est décidément trop absurde ! Il est clair qu'une droite peut s'allonger sans limite !

Distinguons. Je suis aussi étonné que vous de voir poser le nouveau principe, si on le fait sérieusement et en y ajoutant foi. Mais il en est autrement quand on est assez modéré pour ne voir là qu'un artifice scientifique, destiné à analyser le rôle d'une proposition.

Autre difficulté. Puisque Riemann rejette les propriétés les plus évidentes de la droite, que va-t-il en conserver, pour bâtir sa théorie ? Il faut bien une première mise de fonds !

Ce qu'on admet alors, c'est uniquement la *définition* de la droite, et encore celle-ci est réduite à son minimum. Surtout elle n'est suivie d'aucun axiome. On dira que la ligne droite est une ligne dont tous les points sont déterminés par la position de deux d'entre eux ; ou plus rapidement, telle que par deux points (de l'espace) on ne peut mener qu'une ligne de son espèce.

Il ne reste ainsi qu'une notion bien appauvrie, un malheureux être géométrique, qu'on a dépouillé de son bagage, déjà si mince, de propriétés évidentes. Peut-être il vous ré-

question de principes n'a donc pas fait un pas. Ce calcul a néanmoins une utilité : il donne les conséquences algébriques des définitions. Ces conséquences sont les mêmes pour certaines lignes géodésiques.

Les formules (1) et (2) entraînent respectivement  $a^2 < b^2 + c^2$ ,  $a^2 > b^2 + c^2$  ; en un mot, l'une donne, pour l'hypoténuse  $a$  une valeur plus petite que celle du théorème de Pythagore ; l'autre une valeur plus grande. De là une vérification expérimentale portant, non plus sur des angles de triangles, comme précédemment, mais sur leurs côtés ; ce qui ne permet pas d'opérer à grande échelle. On construit un triangle rectangle de côtés  $b$  et  $c$ , et, mesurant directement l'hypoténuse, on cherche si elle a, ou non, la valeur indiquée par  $a^2 = b^2 + c^2$ . L'expérience n'ayant révélé aucune différence, on en conclut *expérimentalement*, ou bien que le système d'Euclide est vrai, ou, s'il ne l'est pas, qu'il diffère de la vérité d'une quantité inappréciable pour nos instruments.



pugne de lui conserver le nom de ligne droite. Qu'à cela ne tienne! Appelez-le, si vous voulez, une quasi-droite, une néo-droite; c'est une question de mots. Du moins, vous devez concéder qu'il est permis de partir de cette définition minimum et d'en cataloguer les conséquences, en se bornant à celles qui sont rigoureusement démontrables. C'est une curiosité de collectionneur, bien légitime, de désirer voir ce que devient ainsi l'ensemble de la géométrie<sup>1</sup>.

Cette science arrive alors à être calquée sur la géométrie des grands cercles, telle que nous la connaissons dans la théorie de la sphère. Ceux-ci, en effet, jouissent d'une propriété toute pareille à celle que nous avons prise comme définition de la quasi-droite. Les deux théories ayant ce caractère commun, cheminent ensuite côte à côte le long des conséquences. Ainsi la distance de deux points de la sphère, si elle est comptée dans un grand cercle, a une limite de grandeur. Or, un fait identique se rencontre pour la distance de deux points de l'espace complet, si elle est comptée sur la quasi-droite. De même encore, deux grands cercles se coupent toujours en deux points et englobent un espace fermé. Les quasi-droites sont dans le même cas. Les triangles formés de quasi-droites auront, comme les triangles sphériques, une somme d'angles *supérieure* à deux droits. On ne peut mener *aucune* parallèle à une quasi-droite par un point donné, etc... Enfin ces analogies d'ensemble font comprendre pourquoi la formule (2) relative aux triangles rectangles de Riemann est précisément la même que celle des triangles rectangles sphériques.

Le P. Saccheri ne niait pas les postulata. Il se bornait au doute méthodique dont il est le premier inventeur. Avant tout autre, il a essayé de bâtir une géométrie sans les deux postulats d'Euclide. Parmi les propositions remarquables que

1. On arrive parfois à des énoncés intéressants. Ainsi M. Calinon, ancien élève de l'École polytechnique, a complété une théorie de Lagrange en montrant que la géométrie des figures tracées sur la sphère et leur trigonométrie sont indépendantes, non seulement du postulatum des parallèles, mais de la géométrie plane tout entière, y compris la définition de la droite et du plan. Cet auteur refait au contraire la géométrie plane, en partant de la sphère. (*Étude sur la sphère*, Paris, Berger-Levrault, 1888.)

renferme son ouvrage, je signale les suivantes, dont je modifie légèrement l'énoncé pour l'abrégéer : *Si, dans un seul triangle, la somme des angles est égale, inférieure ou supérieure à deux droits, il en est de même dans tous les triangles.* Les trois géométries rivales sont représentées dans cette triple proposition et dans celles qui les accompagnent. Suivant qu'un moderne opte pour la première des hypothèses de Saccheri, ou pour la seconde, ou la troisième, il est de l'école d'Euclide, ou de Lobatschewsky, ou de Riemann.

### III

Il y a une troisième idée singulière qui hante l'esprit de certains géomètres. C'est l'espace à quatre dimensions, ou même à  $n$  dimensions, appelé encore *hyperspace*. Déjà on nous avait déconcertés en nous demandant d'admettre que l'espace à deux ou trois dimensions n'est pas euclidien. Voilà qu'on nous invite maintenant à croire à un autre espace de nature plus relevée.

L'école se partage, comme toujours, en deux groupes. L'un, avancé, est celui des fondateurs, Riemann et Helmholtz<sup>1</sup>. Il admet froidement que l'hyperspace est possible. Si notre esprit se refuse à le concevoir comme tel, c'est, disent-ils, que toutes nos idées viennent des sens<sup>2</sup>. Or ceux-ci ne nous révèlent que trois dimensions. Ils ajoutent cette comparaison classique : imaginons un ver intelligent et absolument plat qui vive sur une surface solide, telle qu'une feuille de papier, et à qui les sens ne révèlent rien en dehors de cette feuille. Dès lors il ne *perçoit* que des figures planes et ne *conçoit* jamais la troisième dimension comme possible, quoique celle-

1. Voir une réfutation du système dans Stallo (*La Matière*, p. 195). Le mémoire de Riemann sur la pangéométrie est remarquable par sa profonde obscurité. Au jugement de M. Paul Tannery, il contient trop de mathématiques pour les philosophes et trop peu de démonstrations pour les mathématiciens.

2. Ce principe demanderait des distinctions. Notre esprit s'élève très bien au-dessus des données fournies par les sens. Les non-euclidiens n'en apportent que trop la preuve ! Les connaissances sensibles sont, comme le sol qui nous porte, la base nécessaire des édifices que nous construisons, mais ces édifices eux-mêmes s'élancent fort au-dessus de leurs humbles fondations.

ci le soit en réalité. De même si l'homme ne *conçoit* pas la quatrième dimension comme possible, c'est qu'il ne l'a jamais *perçue* par les sens.

Voici la réponse des adversaires. Si le ver pensant affirmait que cette troisième dimension qu'il n'a jamais vue est, je ne dis pas difficile à imaginer pour lui, mais impossible en elle-même, il se prononcerait sans raison valable. Nous, au contraire, lorsque nous déclarons que les quatre dimensions sont absurdes, nous avons une raison : l'intuition nous révèle nettement cette absurdité. Nous voyons que l'espace actuellement perçu et conçu par nous ne comporte aucune addition. Il y a une quantité de choses que nous n'avons jamais vues, et pourtant notre raison se prononce ainsi, à bon droit, pour ou contre leur possibilité.

Le groupe modéré, au contraire, ne voit dans l'hyperespace qu'une simple manière de parler, comme dans les figures imaginaires. C'est en se plaçant à ce point de vue que des mathématiciens euclidiens introduisent maintenant les  $n$  dimensions dans certaines questions. Voici en deux mots comment on y est amené. Ceux qui ont étudié, au moins légèrement, la géométrie analytique savent qu'une équation en  $x$  et  $y$  représente une ligne en géométrie plane; si l'équation est en  $x, y, z$ , elle représente une surface dans l'espace. Mais quand il y a plus de trois lettres variables, il n'existe plus aucune représentation géométrique. C'est regrettable, car la géométrie donnait un moyen commode de *traduire* les faits algébriques. Quand on disait à un initié que telle équation représente un cercle ou une hyperbole équilatère, il en comprenait bien plus qu'on ne semblait lui en dire. Cette courte phrase, toute géométrique, éveillait dans son esprit tout un monde de calculs, de relations et transformations algébriques qu'il eût été bien long, et peut-être impossible de cataloguer exactement. Il y avait donc de grands avantages dans cette traduction en une autre langue : brièveté, simplicité dans les énoncés; intuition dans les démonstrations. C'est pour les mêmes motifs qu'on avait admis les points imaginaires. On n'était pas dupe de leur non-existence.

Mais voilà que soudain il fallait renoncer à ces douces habitudes, devenues impérieuses, et reprendre la langue pénible de

l'algèbre, quand les équations avaient quatre variables  $x, y, \dots$  ou davantage? Non, le pli était pris. On a préféré se dire : Inventons une *apparence* de langage géométrique, pour en habiller encore nos conceptions algébriques sèches et peu saisissables. Nous parlerons d'hyperplans, d'hyper surfaces. Cela ne trompera personne, mais simplifiera nos travaux.

On voit qu'une telle école n'aura jamais de démêlés avec les métaphysiciens. Elle se maintient dans les limites les plus raisonnables.

Nous n'en avons pas fini avec les géomètres sceptiques. Quelques-uns ont songé à pousser le doute encore plus loin que ceux dont j'ai parlé. Dans beaucoup de démonstrations, on est obligé de transporter une figure dans l'espace. On démontre ainsi, par exemple, que tous les angles droits sont égaux. Des esprits subtils se sont demandé, à l'exemple de Riemann, s'il est bien vrai que cette translation ne déforme pas les figures, ou, suivant leur expression, si l'espace est *homöloïdal*, c'est-à-dire identique dans toutes ses parties<sup>1</sup>. On ne se serait guère attendu à un débat sur des principes aussi fondamentaux. Mais

Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure.

Heureusement cette école qui renchérit sur les non-euclidiens n'a pas pu arriver à se constituer fortement. La bonne volonté ne lui manquait pas. Mais il lui a été impossible de mettre bout à bout deux propositions de géométrie. Il lui a fallu s'en tenir modestement aux considérations philosophiques préliminaires.

En résumé, les discussions géométriques des modernes sur les fondements de nos connaissances sont utiles, si on y met les réserves que j'ai indiquées. Sinon, elles brouilleront peut-être les idées; les propositions les plus évidentes cesseront de le paraître. Les sceptiques s'écrieront : C'est que ces propositions ne sont pas vraies. — Non, répondront les euclidiens; mais les nuages que vous avez amassés les ont obscurcies.

A. POULAIN.

1. Voir la réfutation dans Stallo (*La Matière*, p. 163).

## BULLETIN SCRIPTURAIRE

---

*Le livre du prophète Daniel*, par l'abbé J. Fabre d'Envieu. Tome second : traduction et commentaire. Deux vol. in-8, ensemble de 1493 pages. Paris, Thorin, 1890-1891. — *Commentarius in Daniele prophetam, Lamentationes et Baruch*, auctore J. Knabenbauer, S. J. In-8 de 524 pages. Paris, Lethielleux, 1891.

C'est avec bonheur que nous signalons l'achèvement du riche commentaire que M. le chanoine Fabre d'Envieu a consacré au livre de Daniel. Voilà du moins une grande œuvre française, personnelle, originale, et une œuvre d'exégèse.

L'exégèse, oserons-nous l'avouer? elle nous paraît depuis longtemps trop négligée dans notre pays. Les publications sur l'Écriture Sainte sont pourtant très nombreuses chez nous, et dans beaucoup on fait de l'exégèse *ex professo*. Même on a vu, dans ces dernières années, les collections de commentaires sur toute la Bible se multiplier si bien, que les lecteurs catholiques trouvent aujourd'hui abondamment à choisir suivant leurs besoins, leurs goûts, leurs loisirs et leur bourse. Mais séparez dans ces productions, d'ailleurs fort estimables, ce qui est pure compilation, traduction, imitation d'Allemagne et d'Angleterre, — le départ n'est pas difficile à faire pour qui est un peu au courant de la littérature exégétique, — combien restera-t-il à revendiquer comme la conquête des auteurs et le bien propre de la science française?

En constatant cette situation inférieure, nous ne parlons que de l'exégèse proprement dite, ou de l'étude des textes sacrés en eux-mêmes. Certaines parties des études bibliques, notamment celles qui confinent avec l'apologétique, sont bien autrement florissantes. Aussi, l'étranger même semble reconnaître à nos apologistes une réelle supériorité. Un indice entre autres, c'est qu'on les traduit même en allemand. Le bel ouvrage de M. l'abbé Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, a eu cet honneur mérité. De même *l'Apologie scientifique de la foi chrétienne* par M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, dont il vient

de paraître une troisième édition (Paris, Palmé). Ce manuel a été aussi traduit en espagnol et en italien, et des traductions anglaise et hongroise sont, dit-on, en préparation. Cependant l'Allemagne, par exemple, possède déjà dans le même genre de très bons ouvrages, écrits par des catholiques. Mais sans doute on trouve chez nos compatriotes, avec une compétence scientifique égale, certaines qualités qui manquent aux autres. Il est permis, croyons-nous, de dire que ces qualités sont surtout la netteté et la sobriété d'exposition, la clarté, la méthode si nécessaires, particulièrement dans des œuvres de discussion.

Les services rendus à la religion par nos apologistes sont très grands, qui voudrait le contester ? Et pourtant, il faut bien le dire, la faiblesse des études exégétiques — on pourrait ajouter, des études théologiques en général — est due pour une bonne part à la prédominance un peu excessive de l'apologétique. Celle-ci demande aujourd'hui tant de recherches dans les vastes domaines de l'archéologie, de l'histoire et de toutes les sciences, avec des lectures infinies, que les savants catholiques ne trouvent plus le temps, semble-t-il, d'étudier pour elle-même la parole révélée ni d'exploiter à fond ses richesses inépuisables. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que c'est un malheur.

On dira que l'apologétique est le plus pressant; que les écrivains catholiques ne sont guère libres de s'adonner aux spéculations paisibles; qu'il faut avant tout répondre aux ennemis, qui attaquent par tous les côtés les bases mêmes de notre foi, et fortifier les croyants, que ces attaques troublent et inquiètent dans leurs convictions. Cela est vrai; mais, s'il nous est permis d'appliquer à ce sujet le mot de Notre-Seigneur, *hæc oportuit facere et illa non omittere*.

En s'absorbant presque tout entière dans des études qui ne forment que les préliminaires et comme les parties extérieures de la doctrine sacrée, la science religieuse se condamne à rester incomplète. Tout d'abord, elle se retranche le plus noble exercice de ses facultés, elle sacrifie à l'avance ses plus belles gloires, en renonçant à faire de nouvelles découvertes dans ce champ toujours fécond de la révélation, où les Pères et les anciens exégètes ont déjà moissonné si abondamment. Bien plus, elle s'expose à perdre une partie des conquêtes réalisées par les grands génies chrétiens du passé; à voir s'obscurcir devant

ses regards les clartés qu'ils trouvaient dans l'Écriture, grâce à la lumière de l'Esprit-Saint, oui, mais aussi à une étude constante et approfondie des Livres sacrés dans leur ensemble et leurs détails. Plût à Dieu que cela ne fût pas déjà arrivé ! La facilité avec laquelle des opinions, conciliables à grand'peine avec le respect du texte inspiré et de la tradition, peuvent aujourd'hui se produire et recruter des adhérents, l'indulgence avec laquelle souvent elles sont enregistrées dans nos manuels d'apologie les plus répandus, prouvent au moins que le danger n'est pas illusoire.

Ce n'est pas tout. La faiblesse de la doctrine dans ceux qui remplissent d'une façon ou de l'autre la fonction d'enseigner, ne peut manquer d'avoir son contrecoup dans le peuple chrétien. Ici encore, parlons franchement. Tout le monde a observé combien sont rares, parmi les laïques instruits et croyants, ceux qui connaissent à fond leur religion. Même on rencontre là fréquemment des ignorances qui stupéfient, et qu'assurément on n'aurait pas trouvées, par exemple, dans la société cultivée du dix-septième siècle. Le caractère trop souvent superficiel des livres religieux et des prédications auxquels le public catholique donne sa faveur, est encore une preuve sensible du niveau peu élevé où est l'instruction religieuse en général. Mais cela ne tient-il pas, en bonne partie, à ce que les maîtres du peuple chrétien le nourrissent d'un aliment où il entre trop peu de substance proprement chrétienne ? Si aujourd'hui on ne trouve plus d'auditoire capable de supporter, ni même de comprendre un sermon de Bourdaloue ou de Bossuet, la faute n'en est-elle pas un peu à nos prédicateurs qui, depuis tant d'années, laissent trop de côté le dogme, l'Écriture, l'Évangile même, pour des sujets généraux d'apologétique ?

Parce que la foi des fidèles a besoin, dit-on, d'être rassurée, soutenue contre les dangers auxquels l'exposent constamment les objections des incrédules, on les sature d'apologies historiques, scientifiques, etc. ; on leur cite les « savants » beaucoup plus que les prophètes et les évangélistes. Nous ne condamnons pas toute la prédication apologétique ; mais enfin, nous semble-t-il, on oublie un peu trop que la meilleure nourriture de la foi, c'est encore la parole révélée ; on maintient trop les enfants de l'Église à la porte du sanctuaire, comme des catéchumènes, au lieu d'élever

leurs âmes et d'échauffer leurs cœurs, en leur dévoilant les magnificences de l'intérieur : *omnis gloria ejus filix Regis ab intus.*

Ici nous revenons à l'écrivain que nous avons nommé au commencement de cet article. M. le chanoine Fabre, dans sa préface, rappelle très justement l'attention des controversistes, des apologistes, des prédicateurs sur l'importance des prophéties, et en particulier de Daniel, pour l'exposition et la défense de la foi chrétienne. Plus encore que la savante introduction dont nous avons déjà parlé, le commentaire publié récemment prouve, par l'exemple, tout ce qu'on peut tirer du livre sacré, non seulement pour la réfutation des infidèles, mais encore pour l'instruction et l'affermissement des croyants.

Il convient de nous arrêter quelque peu à l'œuvre de l'ancien professeur de Sorbonne, d'autant plus qu'un autre travail, également remarquable, sur Daniel, a été mis au jour presque en même temps. Celui-ci est du P. Knabenbauer, qui n'est pas non plus inconnu à nos lecteurs. Nous pensons faire chose utile en profitant des études si pénétrantes de ces deux éminents interprètes, pour résumer l'état présent de l'exégèse sur les parties principales du grand prophète qui a le plus clairement désigné l'époque du Messie.

Le commentaire latin du P. Knabenbauer a paru environ deux ans après l'*Introduction critique* qui forme le premier tome de M. Fabre. L'exégète allemand se réfère souvent à cet ouvrage, qu'il loue, lui aussi, comme une savante et victorieuse défense de l'authenticité et de l'inspiration divine des oracles de Daniel. Quant au second tome, où notre compatriote donne sa traduction et son commentaire du livre sacré, le P. Knabenbauer n'en a pu consulter que la première partie, comprenant l'explication des chapitres 1-vii, et quoiqu'il ne l'ait eue entre les mains qu'au moment de clore l'impression de son propre travail, il a voulu encore en tenir compte dans un court appendice.

Nous avons déjà assez parlé des deux doctes auteurs, pour n'avoir plus à insister sur les mérites de leurs nouvelles publications, qui continuent dignement leurs devancières. Il y aura plus d'intérêt et de profit pour nos lecteurs à une comparaison des deux commentaires dans quelques parties saillantes. Cette comparaison fera voir une certaine divergence dans un petit nombre de problèmes secondaires; et ici elle permettra de compléter ou



de corriger les deux commentateurs l'un par l'autre : mais elle les montrera parfaitement d'accord dans tous les points fondamentaux et vraiment importants de l'interprétation de Daniel. En constatant que des esprits si pénétrants et d'ailleurs si personnels, après l'étude approfondie des questions les plus débattues, arrivent indépendamment aux mêmes conclusions, on ne se sentira pas peu incliné vers les solutions qu'ils préconisent. Et l'exégèse croyante, qu'ils représentent tous deux avec tant de talent, doit y gagner en autorité auprès de tous les hommes de bonne foi.

Entre les grandes prophéties qui composent l'œuvre de Daniel, deux sont particulièrement capitales et dominant tout le reste : la vision des quatre empires universels (surtout aux chapitres II et VII) et l'oracle relatif aux soixante-dix semaines (ch. IX). Pour dépouiller ces documents du caractère prophétique, qu'elle repousse *a priori*, la critique rationaliste prétend que le livre de Daniel est une production pseudonyme de l'époque des Machabées, et elle tâche d'établir que le prophète apocryphe n'annonce d'une manière précise aucun événement postérieur à cette époque. Ces deux thèses sont excellemment réfutées par le P. Knabenbauer, aussi bien que par M. Fabre d'Enviu.

En ce qui concerne spécialement la prophétie des quatre empires, l'un et l'autre rendent bien sensible la vérité de l'interprétation traditionnelle, selon laquelle la quatrième de ces monarchies universelles est l'empire romain. Au chapitre II, le prophète nous fait voir après cet empire le royaume spirituel du Messie, qui absorbera les grands États dont il a été précédé, et qui n'aura jamais de fin. Dans le chapitre VII, il nous fait passer de la vision du quatrième empire immédiatement à celle du règne de l'Antechrist. C'est en effet ce dernier que représente la « petite corne », qui s'élèvera d'entre les dix cornes de la quatrième bête, figure de l'empire romain. Nos deux auteurs s'accordent encore sur ce point, qu'ils mettent parfaitement en lumière.

Où ils se séparent un peu, c'est quand il s'agit d'expliquer la connexion que le texte prophétique paraît indiquer entre le quatrième empire, les dix rois ou royaumes issus de lui, qui sont figurés par ses « dix cornes », et enfin l'Antechrist, qui doit paraître après ces dix rois, mais pourtant être encore leur contemporain, puisqu'il commencera par abattre trois d'entre eux (VII, 24). Il y a là un problème assez épineux.

M. le chanoine Fabre admet que « les dix cornes représentent des rois qui ont démembré l'empire romain et qui ont établi de nouveaux royaumes sur ses ruines ». Le chiffre *dix* lui paraît susceptible d'être entendu d'un nombre indéterminé; cependant il préfère lui donner à la fois « une valeur symbolique et une signification spéciale et précise », de sorte que les dix cornes signifieraient « d'abord la multitude, la totalité des royaumes terrestres, qui ont tous de la parenté avec la bête (la quatrième); et ensuite dix royaumes spécialement visés qui proviendront des précédents, et qui existeront à l'époque de l'apparition de l'Antechrist ». Voilà déjà un lien d'origine assez marqué entre le quatrième empire et les dix rois ou royaumes du temps de l'Antechrist.

Le savant professeur va plus loin; il ajoute que « l'empire romain continue son existence, sous une nouvelle forme, dans les États qui se sont greffés sur lui ou qui l'ont supplanté, et il durera, à travers les transformations qu'ils pourront subir, jusqu'à la fin des temps ».

C'est par ses institutions, ses lois, que l'empire romain continue toujours d'exister en quelque manière. « L'empire de Byzance, sous une forme demi-païenne et demi-chrétienne, a continué la tyrannie de l'ancienne Rome, en inoculant même aux États chrétiens le dogme de l'État-Dieu. On sait que ce dogme persiste, plus ou moins ouvertement, dans les constitutions des États modernes. Sans doute, ces États ne s'identifient pas avec Jupiter, mais ils s'attribuent une partie des pouvoirs des Césars divinisés sur les consciences et sur les choses saintes... Nous ne sortons pas du type de l'État-Dieu : c'est la tyrannie romaine qui se continue à travers les siècles. L'élément païen que l'État a conservé le porte donc à tourmenter l'Église, ou à lui faire, pendant le temps de trêve, une guerre sourde, plus dangereuse souvent qu'une guerre ouverte. Ainsi, il n'est pas difficile de voir que, à travers les transformations qu'ont subies les tronçons de l'empire romain, la bête romaine vit encore en quelque sorte : on sent, dans la vie des États modernes, l'influence de la législation, des mœurs, de l'organisation du monde païen. »

On ne peut guère contester la justesse de ces réflexions, au point de vue simplement historique, et abstraction faite de leur application à l'exégèse de Daniel. Le P. Knabenbauer, les appré-

ciant seulement à son point de vue d'interprète, trouve que l'explication de M. Fabre « s'écarte entièrement des termes de Daniel ». Ce jugement, fondé peut-être sur une lecture trop rapide, nous paraît trop sévère. Le docte exégète allemand force un peu, sans le vouloir, l'expression du système de notre compatriote, en supposant que, d'après lui, « même les empires de Constantin et de Charlemagne sont figurés dans la quatrième bête ». Tout ce que M. Fabre a dit, croyons-nous, c'est que la quatrième bête figurait, non seulement l'empire romain qui a été détruit par les Barbares, mais encore les restes de paganisme politique, qui ont passé dans les États formés aux dépens du domaine des Césars, restes que les meilleurs princes n'ont jamais pu entièrement extirper.

Au surplus, on pourra reprocher au P. Knabenbauer de ne pas se tenir lui-même assez près du texte de Daniel. Il incline en effet visiblement à supprimer ou à réduire presque à rien le lien *d'origine* entre le quatrième empire et les dix rois contemporains de l'Antechrist. Il croit que le texte, en apparence si formel : « *de cet empire (le quatrième) dix rois s'élèveront,* » (VII, 24) pourrait se traduire simplement : « *après cet empire,* » etc., en entendant, du reste, que ces dix rois pourront suivre le quatrième empire à un intervalle assez lointain. Ce texte, aussi bien que celui du v. 8, où les dix rois sont figurés comme dix cornes *de la quatrième bête*, nous paraît cependant indiquer plus qu'un rapport de succession chronologique. Il est vrai, le savant exégète finit par dire : « Autant qu'on peut conclure des termes de l'oracle, au temps où paraîtra l'Antechrist, il y aura dix rois; et cela peut-être dans cette étendue de la terre que l'empire romain a occupée autrefois, si l'on aime mieux, pour rester fidèle en quelque manière à la propriété des termes, expliquer ainsi le texte : *de ce royaume dix rois viendront.* » Voilà bien, en effet, le minimum de ce qu'il faut admettre, ce nous semble, pour ne « pas trop s'écarter des termes de l'oracle »; et nous voudrions que le P. Knabenbauer ne se fût pas donné l'air, par les formes dubitatives qu'il emploie, de faire encore bon marché même de ce minimum.

En revanche, nous ne tirerons contre son explication aucun argument de l'opinion commune parmi les Pères et les anciens théologiens, à savoir que les temps de l'Antechrist viendront

aussitôt après la ruine de l'empire romain. Le P. Knabenbauer écrit que cette opinion « ne fait point partie de la tradition qui constitue la foi catholique ». Nous pensons là-dessus comme lui, parce que les Pères ne posent pas cette thèse catégoriquement comme appartenant à la foi. D'ailleurs, sous la forme où ils l'ont conçue, elle a déjà été démentie par l'histoire; car, d'après eux, l'époque de l'Antechrist aurait commencé avec la destruction de l'empire romain par les Barbares.

Les théologiens, depuis, ont cherché à sauver cette thèse, en soutenant que l'empire romain s'était continué dans le « Saint-Empire » de Charlemagne et de ses successeurs en France et en Allemagne. Le P. Knabenbauer oppose ici, non sans quelque raison, l'argument que nous avons déjà cité, à savoir « qu'on ne peut cependant pas identifier l'empire romain depuis Constantin et depuis Charlemagne, avec cette quatrième bête que Daniel a vue si terrible et foulant tout aux pieds ». Mais encore cette identification ne serait pas difficile à justifier pour bien des périodes des empires byzantin et allemand.

Quoi qu'il en soit de cette question, nos deux exégètes se retrouvent pour conclure ensemble que le texte de Daniel ne fournit aucun moyen, même approximatif, de prévoir la date de la venue de l'Antechrist. Tous les calculs qu'on a faits et ceux que, malgré tout, on fera encore là-dessus, sont forcément caducs par l'incertitude qui demeure sur les éléments essentiels du problème. Aussi bien, comme dit saint Thomas, la solution n'est pas « de grande nécessité pour le salut ».

Il n'en va pas de même pour l'époque du premier avènement du Messie, qui est indiquée au chapitre IX de Daniel. Ici nous avons des chiffres et l'intention manifeste de fournir une date précise et facilement vérifiable. Par le fait, comme l'observent les exégètes croyants, et après eux M. Fabre et le P. Knabenbauer, le Messie était universellement attendu au temps de Jésus-Christ; et cette attente à ce moment-là ne s'explique que par la prophétie de Daniel.

Néanmoins, chose qui d'abord paraît étrange, les exégètes chrétiens n'ont pas été peu embarrassés pour interpréter dans le détail les données de cet oracle si précieux. Un écrivain catholique d'Autriche, le D<sup>r</sup> Fraidl, a compté plus de cent interprétations différentes du texte relatif aux soixante-dix semaines, seu-

lement jusqu'à Denys le Chartreux (mort en 1471). Et ce chiffre respectable a été bien grossi encore par les exégètes postérieurs. Hâtons-nous d'ajouter, avec M. Fraidl, que toute cette énorme divergence a trait au calcul des soixante-dix semaines et nullement au caractère messianique de l'oracle. Et en vérité, la précision mathématique des supputations n'est nullement nécessaire pour prouver ce qui est le point essentiel, à savoir que le Messie annoncé par les prophètes est arrivé, et qu'il ne peut être un autre que Jésus-Christ.

Mais il n'est pas sans importance, du moins pour rendre plus évidente la démonstration chrétienne, de faire voir que la célèbre prophétie se prête à un calcul rigoureusement exact. On le peut déjà aujourd'hui, malgré quelques obscurités de détail. C'est là, incontestablement, un des points où les découvertes modernes ont permis de réaliser un progrès notable sur l'ancienne exégèse.

Nous avons à peine besoin de dire que le P. Knabenbauer et M. Fabre d'Enviu ont traité ce problème d'une manière tout à fait complète. Le commentaire du second surtout est d'une richesse merveilleuse sur ce sujet, auquel il n'a pas consacré moins de 440 pages. Nous devons constater l'accord, indépendant et par là-même plus significatif, des deux exégètes sur l'interprétation de la donnée qui est la plus fondamentale au point de vue chronologique, mais aussi la plus discutée jusqu'à ce jour : il s'agit, on le devine, du point de départ des soixante-dix semaines d'années. L'oracle dit clairement qu'il faut les compter à partir d'un décret qui permettra de rebâtir la *ville de Jérusalem*. La discussion s'est concentrée sur deux décrets accordés par le roi des Perses, Artaxerxès I<sup>er</sup>, l'un dans la septième, l'autre dans la vingtième année de son règne, comme on lit aux livres d'Esdras (chap. vii) et de Néhémie (chap. ii). Le second décret a eu jusqu'à cette heure les plus nombreux et les plus illustres partisans. Néanmoins, c'est pour le premier que se décident le P. Knabenbauer et M. Fabre, celui-ci en observant que le P. Ayrolus, professeur d'hébreu au Collège Romain (1709), lui paraît avoir écrit ce qu'il y a de mieux sur cette question et avoir très bien établi cette thèse : *Hebraicam Republicam, atque adeo Jerusalem, per Esdras fuisse restitutam*. Leurs arguments nous paraissent décisifs.

Si l'on a pu nier que le décret de la septième année ait renfermé

la permission de rebâtir *les murs et la ville* de Jérusalem, c'est qu'on n'a pas suffisamment étudié tous les faits rapportés dans le livre d'Esdras et dont la succession n'est pas facile à saisir du premier coup. Nos deux auteurs prouvent parfaitement que ce décret avait cette étendue.

Reste à voir comment, ce point de départ posé, la prophétie se vérifie et concorde avec la chronologie connue. Ici, l'explication dont il s'agit a des avantages évidents sur l'hypothèse du point de départ fixé à la vingtième année d'Artaxerxès. En effet, il est bien établi que le père et prédécesseur de ce prince, Xerxès, n'est mort qu'en l'année 465 avant l'ère chrétienne. Si l'on fait commencer le règne d'Artaxerxès en 465, ou, pour suivre la manière de compter des Perses, en 464, la septième année est 457 et la vingtième 444. Donc, les soixante-neuf semaines d'années ou 483 ans, que le prophète marque jusqu'à l'apparition publique du Messie, conduisent, dans le premier système, à l'an 26 de l'ère chrétienne, et dans le second à l'an 39.

Ce dernier résultat est inadmissible. Aussi, les auteurs qui prennent pour point de départ l'édit de la vingtième année ont-ils cherché à montrer, ou que Xerxès est mort avant 465, ou qu'il avait associé Artaxerxès au trône quelques années avant de mourir : hypothèses dont la première est contraire aux documents, et la seconde, sans être impossible à cette heure, peut, du jour au lendemain, être convaincue de fausseté par une nouvelle découverte.

Au contraire, l'an 26 répond très bien aux données que fournit l'Évangile pour l'année du baptême et du début du ministère messianique de Jésus-Christ. C'est ce que M. Fabre d'Enviu prouve également avec étendue. Nous ne trouvons à reprendre dans son argumentation que cette traduction : « Jésus était commençant environ trente ans, » pour le texte connu de saint Luc (III, 23) : ἢν Ἰησοῦς ἀρχόμενος ὡσὲν ἑτῶν τριάκοντα. Il faut plutôt traduire : « Jésus en commençant (son ministère) était âgé d'environ trente ans. »

Daniel annonçant l'abolition des sacrifices sanglants de l'ancienne loi pour *le milieu* de la soixante-dixième semaine, la mort du Christ, qui clôt ces sacrifices, est par là même prédite pour l'an 29. Cette date concorde encore parfaitement avec l'opinion commune, qui attribue au Sauveur trois ans et demi de ministère et trente-trois ans d'âge à sa mort. Cependant, M. le chanoine

Fabre, pour des raisons qui ne nous paraissent pas pressantes, croit devoir reculer la mort du Messie jusqu'à la fin de la soixante-dixième année (en l'an 33), et il admet en conséquence, que sa vie publique s'est prolongée durant sept années. Bien que l'histoire évangélique ait certainement de fortes lacunes, nous ne pensons pas que ces sept ans y trouvent place.

Pour terminer notre étude parallèle, nous allons signaler encore trois points de moindre conséquence, quoique intéressants, où nos deux auteurs donnent des solutions différentes.

Nos lecteurs se rappellent peut-être l'identification, soutenue par M. Fabre, de Balthasar avec Evilmerodach et de Darius le Mède avec Neriglissor. Le P. Knabenbauer la repousse et la combat de fait par de graves objections. Il oppose, par exemple, que Daniel ne pouvait être inconnu à Evilmerodach, fils de Nabuchodonosor, comme il l'est à Balthasar, d'après le récit biblique; puis, que le prophète rapporte une vision qu'il a eue la *troisième* année de Balthasar, tandis qu'Evilmerodach n'a régné que deux ans, d'après le double témoignage de Bérose et du canon de Ptolémée, qui est confirmé par les inscriptions cunéiformes.

Une autre thèse a été défendue par M. Fabre d'Envieu avec beaucoup d'érudition; à savoir, que la langue vulgaire des Babyloniens contemporains de Daniel, et même « la langue officielle de la cour de Nabuchodonosor » n'était plus l'assyrien des documents cunéiformes, mais l'araméen. Cette thèse n'est pas moins contestée par le P. Knabenbauer. « Il faut remarquer, dit-il, que beaucoup de milliers de contrats, relatifs à des affaires de la vie journalière, aux maisons, aux esclaves, aux emprunts, et que le P. Strassmaier a publiés, sont écrits en langue babylonienne (ou assyrienne). Or, qui pourra croire que ces documents privés aient été rédigés dans une langue que le peuple ignorait? On y voit les sceaux et les noms des témoins: ceux-ci auraient-ils signé ce qu'ils ne comprenaient point? » Mais peut-être M. le chanoine Fabre répondra-t-il que cet argument ne porte pas. Il ne nie pas, en effet, que l'assyro-babylonien ait continué à subsister, à côté de l'araméen populaire, comme langue savante et langue des documents *légaux*, des contrats par conséquent. Et certainement il n'aurait pas de peine à montrer, à plus d'une époque et dans plus d'un pays, l'usage de rédiger des pièces de ce genre dans un idiome différent du vulgaire. Chez nous même, le latin n'est-il pas resté la langue

des chartes et des contrats d'intérêt privé, longtemps après qu'il avait cessé d'être compris de la plupart de ceux que ces actes concernaient?

L'hypothèse de M. Fabre, que certaines découvertes des assyriologues favorisent et sur laquelle l'avenir prononcera, expliquerait très naturellement l'emploi de l'araméen dans quelques passages de Daniel, notamment là où sont rapportés les discours de Nabuchodonosor et de ses mages. L'exégète français traduit donc II, 4 : « Et les Casdim dirent au roi *en araméen*. » Le P. Knabebauer croit que les mots « en araméen », hébreu *arâmîth*, ne sont qu'une annotation, jadis mise à la marge pour avertir le lecteur du passage de l'hébreu à l'araméen dans les textes qui suivent. Cela est très possible. Du reste, l'exégète allemand s'accorde avec notre compatriote sur la raison principale de l'emploi des deux langues dans le livre de Daniel. Les choses contenues dans les chapitres II, 4-VII, 28, qui sont rédigés en araméen, et spécialement les visions relatives aux grands empires, n'intéressaient pas les Juifs seuls : voilà pourquoi le prophète les a écrites en araméen ; car, ceci du moins est bien établi, cet idiome avait la plus grande diffusion dans l'empire babylonien, comme plus tard dans l'empire perse ; il était, d'ailleurs, familier aux Juifs eux-mêmes. Les chapitres VIII-XII, au contraire, traitent des sujets ayant un rapport plus intime avec l'histoire d'Israël ; c'est pourquoi ils sont rédigés dans l'ancienne langue des prophètes, qui restait toujours la langue sacrée et littéraire.

Un dernier point de divergence est l'interprétation du texte de VIII, 14, concernant la durée de la profanation du sanctuaire et de la persécution que le peuple juif devait subir pour sa religion, de la part du roi Antiochus, qui est représenté par la petite corne dont il est parlé au v. 9 du même chapitre. M. le chanoine Fabre traduit : « (la désolation durera) jusqu'à deux mille trois cents *soirs-matins*, » et par ces « soirs-matins », il pense qu'on peut entendre, soit des *jours* pleins, soit les *sacrifices* qui se faisaient dans le temple *matin et soir*. Dans le premier cas, la durée indiquée par la prophétie serait de deux mille trois cents jours, ou six ans et quatre mois environ ; dans le second, elle n'atteindrait que la moitié de ce temps. Le docte écrivain montre que les deux interprétations peuvent se concilier avec l'histoire de la persécution d'Antiochus.



Il reconnaît cependant que les termes hébreux *'ereb boqer*, qu'il rend par « soirs-matins », ne se prêtent pas bien à la première explication; car le soir et le matin ne font pas un jour entier. Le P. Knabenbauer insiste davantage sur cette observation très juste: « Beaucoup, dit-il, affirment que les Hébreux employaient ces deux mots réunis pour signifier un jour entier (*νογθήμερον*), mais personne ne fait voir même un vestige de cet usage. » L'autre explication ne lui sourit pas davantage: à supposer, assez gratuitement, que ces « soirs-matins » puissent désigner les sacrifices du soir et du matin, il faut que ces sacrifices aient cessé dans le temple, par suite de la persécution, pendant 1 150 jours; or, les textes du premier livre des Machabées, en particulier iv, 52-54, ne marquent pas plus de 1 095 ou tout au plus 1 105 jours d'interruption.

Le P. Knabenbauer recourt donc à une solution toute différente. L'étrangeté même de l'expression en discussion nous invite, dit-il, à conjecturer que le texte est altéré et qu'il faut le corriger. Et d'abord, il est très probable que le mot « jours », qu'on trouve dans le passage correspondant des Septante et chez Théodoret, existait primitivement aussi dans l'hébreu. Il faut remarquer, de plus, que les lettres *bqr*, qui ont reçu la vocalisation *boqer*, et par suite la signification « matin », dans la recension masorétique, peuvent représenter le nombre 2 300. C'est sous cette forme que Daniel aura écrit le chiffre qui lui a été révélé; plus tard, les trois lettres *bqr* ont été transcrites en noms numériques; mais par un oubli des reviseurs ou par *dittographie*, elles seront restées dans le texte avec ces noms; après quoi les copistes les auront prises pour le mot *boqer*, « matin », et la phrase alors n'offrant plus de construction acceptable, ils auront cru devoir la refaire en remplaçant le mot *yâmîn*, « jours », par *'ereb*, « soir », avec l'intention peut-être d'exprimer cette même idée de « jours » par la réunion des deux mots *'ereb boqer*.

Cette solution ingénieuse nous paraît très plausible.

J. BRUCKER.

# MÉLANGES

---

## LES NOUVELLES ORGUES

« Il n'est cœur si dur, disait Montaigne, que la douceur de la musique n'esveille, ny âme si revesche qui ne se sente touchée de quelque révérence... à ouyr le son dévotieux de nos orgues. » Et, un siècle auparavant, le vieux Machaut disait déjà :

De tous les instruments, le roy,  
Dirai ici comme je croy,  
Est orgue.

Je le dis et le crois comme lui. L'orgue n'est-il pas le plus considérable des instruments de musique, le plus puissant par la sonorité, le plus complet par l'étendue de son diapason, le plus varié par la diversité de ses jeux? Il est à lui seul un concert d'une multitude d'instruments, et résume tout un orchestre dans sa majestueuse unité; c'est l'instrument par excellence, *organon*. Il contribue pour une large part à la pompe des cérémonies du culte, et donne à l'Église la réalisation entière des souhaits du Psalmiste : *Laudate eum in sono tubæ*, etc. (Ps. cl.) Quiconque s'intéresse à la beauté du culte extérieur ne saurait donc se désintéresser de ce qui concerne un si parfait élément de beauté. Voilà pourquoi je pense ne pas être trop importun en consacrant quelques lignes aux progrès récents de l'orgue.

Notre siècle, dont l'ambition semble être de faire grand, n'a pas le premier enfanté les grandes orgues. Les deux derniers siècles ont laissé dans beaucoup de nos cathédrales des instruments fort remarquables et qui, de nos jours, font encore bonne figure à côté des monuments dont s'enorgueillit la facture contemporaine. Malgré les progrès qui sont la gloire des Cavaillé-Coll et des Merklin (pour ne nommer que ceux-là), il est encore permis à l'auditeur d'hésiter dans son choix entre les orgues anciennes et les orgues nouvelles. Mais l'organiste exécutant ne partage pas cette indécision, et son choix se détermine infaillible-

ment en faveur des instruments nouveaux. C'est que, là où n'est pas intervenue la facture moderne depuis une quarantaine d'années, l'exécution de l'artiste se complique d'un travail de manœuvre; c'est que, si les tuyaux sont bons, souvent parfaits, le mécanisme qui les fait parler est défectueux : les touches du clavier ne cèdent pas sous les doigts; il faut faire un effort, et souvent un effort considérable, pour les abaisser. On comprendra les raisons de cette infériorité et la valeur des perfectionnements actuels, si l'on veut nous suivre un instant à travers le dédale en miniature des pièces de l'orgue.

Les tuyaux sont groupés par séries chromatiques de cinquante-quatre notes ou moins, qui constituent chacune un jeu. Un orgue contient un nombre plus ou moins considérable de jeux, remplissant le rôle des différents instruments d'un orchestre; celui de Saint-Eustache, à Paris, en possède quatre-vingt-dix; celui de Saint-Sulpice, cent dix-huit. A leur tour ces jeux sont réunis, d'après leur tonalité et leur timbre, leur force ou leur douceur, en nouveaux groupes plus ou moins nombreux, installés sur divers sous-bassements, ou *sommiers*, d'où leur viendra le vent qui doit les faire parler. Chaque sommier correspond à un clavier, et l'on sait qu'il y a des orgues à quatre et cinq claviers. Chaque sommier est composé de canaux parallèles, nommés *gravures*, correspondant à chacune des notes de l'échelle musicale et destinés à recevoir le vent de la soufflerie; c'est dans le plafond des gravures que viennent déboucher les pieds des tuyaux, c'est-à-dire les orifices par où doit passer le vent pour arriver à l'embouchure des tuyaux et y faire naître les vibrations sonores. Tous les tuyaux d'un même clavier qui donnent la même note sont placés sur la même gravure, de sorte que si, tous les orifices des pieds étant ouverts, on envoyait le vent dans ce canal, celui du *la* normal, par exemple, les *la* de tous les jeux de ce sommier parleraient à la fois. Mais ces orifices peuvent être ouverts ou fermés séparément à volonté.

Perpendiculairement aux *gravures* on a placé des lames de bois prenant toute la longueur transversale du sommier, et pouvant se mouvoir d'une certaine quantité dans une rainure parfaitement étanche; c'est ce qu'on appelle les *registres*. Ils sont percés d'un trou au-dessus de chaque gravure qu'ils croisent, et ce sont ces trous qui donnent accès à l'air dans le pied des

tuyaux *d'un même jeu*. Quand on fait mouvoir les registres dans leur rainure, leurs parties pleines prenant la place des trous, les pieds des tuyaux se trouvent fermés : on dit alors que le registre est fermé ; si on le fait mouvoir en sens contraire, on l'ouvre, c'est-à-dire qu'on découvre les pieds des tuyaux. De la sorte, tous les registres étant fermés, quand même on introduirait le vent dans toutes les gravures, aucun tuyau ne parlerait ; si nous tirons un registre, tous les tuyaux du jeu correspondant parleront ; mais si le vent ne pénètre que dans une seule gravure, un seul tuyau parlera ; enfin, si plusieurs jeux ont leurs registres ouverts, les tuyaux de ces divers jeux qui sont situés sur la même gravure parleront à la fois, quand on introduira le vent dans celle-ci. Or, l'introduction du vent dans une gravure donnée est dévolue au clavier.

Le vent comprimé dans la soufflerie s'écoule par les *porte-vent* dans une boîte placée sous le sommier et nommée *laye* ; chaque gravure communique avec la laye par une large ouverture que ferme une soupape, maintenue en place par un léger ressort. Un système très mobile de leviers, d'équerres, de tringles, de targettes, met en communication chaque soupape avec une des touches du clavier, de telle façon que le seul fait d'abaisser la touche provoque l'ouverture de la soupape : le vent se précipite alors dans la gravure et fait résonner tous les tuyaux correspondants dont les registres sont ouverts. Ceux-ci sont ouverts eux-mêmes par le moyen de leviers et de tringles, qu'on met en mouvement à volonté en tirant un bouton.

Tel est en quelques mots le mécanisme des orgues, tel que nous l'ont transmis les siècles précédents. Il est admirable, et je suis toujours ravi de voir avec quelle habileté les vieux facteurs ont su donner de la mobilité à ces nombreux leviers, à ces renvois, à ces tringles, qui doivent pourtant, en traversant les parois des boîtes à vent, ne laisser aucune issue par où l'air pourrait fuir. Je suis surtout émerveillé de voir comment, avec le simple artifice de la gravure et du registre, ils en sont arrivés à faire parler ensemble un nombre souvent considérable de tuyaux, au moyen d'une seule touche de clavier et par l'ouverture d'une seule soupape. On n'a rien changé à la disposition des sommiers, qui semble le dernier mot de la facture d'orgues ; mais on a largement modifié et perfectionné le mécanisme d'ouverture des

soupapes d'admission. C'est qu'il y avait en effet beaucoup à perfectionner.

Demander l'ouverture d'une soupape à l'effort musculaire du doigt pressant sur une touche, cela ne semble rien, et pourtant c'est beaucoup, c'est trop, si l'on s'en tient au système que nous venons de décrire. Supposons en effet que le mécanisme soit parfait, que le ressort qui maintient les touches levées soit le plus faible possible, que les leviers des *renvois d'équerre* et les *rouleaux d'abrégé*, que toutes les pièces, en un mot, fonctionnent sans frottement : il reste toujours à ouvrir la soupape d'admission et à l'ouvrir largement. Or, là nous avons à vaincre une double résistance, celle du ressort qui fixe la soupape et celle de l'air qui presse sur elle dans la laye. Ce dernier antagonisme est de beaucoup le plus considérable. La compression de l'air atteint aisément la valeur d'une colonne d'eau de 8 centimètres, c'est-à-dire 8 grammes par centimètre carré ; c'est donc une pression de 320 grammes pour une soupape de 5 centimètres sur 8 ; or, s'il y a des soupapes plus petites, il en est aussi de plus grandes. Qu'on juge alors de la douceur du doigté, quand l'organiste doit abaisser cinq ou six touches à la fois ! Quelle délicatesse peut-on demander à une pareille exécution ? L'artiste se fatigue comme un homme de peine ; aussi le voit-on, suivant l'expression d'un d'entre eux, « travailler en bras de chemise ». Et je ne parle que d'un seul clavier, c'est-à-dire que je suppose le cas où l'on ne fait usage que d'une partie des jeux. Si l'on veut faire parler tous les jeux ou le plus grand nombre, jouer le grand orgue, comme on dit, on accouplera les claviers par un mécanisme qui les rend solidaires les uns des autres, et alors l'exécution deviendra impossible.

Voilà le côté faible, absolument défectueux, de la facture ancienne ; car il faut noter que les chiffres que nous venons de donner sont un véritable minimum, auquel il faut encore ajouter les résistances dont nous avons fait abstraction. La facture moderne s'est donné carrière et nous avons à enregistrer ses plus beaux triomphes. Ce fut un Anglais, du nom de Barker, devenu plus tard l'un des meilleurs organiers de Paris, qui remporta le premier, et c'est grâce au concours de M. Cavaillé-Coll que l'invention put être appliquée. Elle était d'une grande simplicité, la nouvelle invention ; elle était surtout d'une ingéniosité remar-

quable. La pression de l'air s'oppose à l'ouverture de la soupape, cette pression même la produira ; l'antagoniste deviendra l'auxiliaire ; à l'ancien levier mécanique on adjoindra le *levier pneumatique*, à qui sera réservé le plus grand labeur, l'ancien levier n'ayant plus d'autre fonction que de provoquer par un faible effort la mise en marche du nouveau.

Voici en quoi consiste le levier pneumatique. C'est un soufflet minuscule placé dans la laye, juste au-dessous de la soupape d'admission qu'il est chargé d'ouvrir. Sa table supérieure est fixée à cette même soupape par un tirant métallique de longueur telle que, si le soufflet est gonflé, la soupape est fermée ; il en résulte que, si le soufflet se dégonfle, sa table en s'abaissant tire et ouvre la soupape. Le vent sous pression dans la laye pénètre, au repos, dans ce levier pneumatique qui est ainsi gonflé sous pression ; une petite soupape (la soupape de décharge), qui n'a pas deux centimètres carrés de surface et que commande le clavier, comme tout à l'heure était commandée la soupape d'admission, entre en jeu sous l'action du clavier pour interrompre la communication du levier avec la laye, et l'établir au contraire avec l'atmosphère. Si la touche du clavier s'abaisse, la soupape de décharge va donc entrer en jeu, et le levier se dégonflera subitement en entraînant la soupape d'admission ; à la condition toutefois que la force qui sollicite le soufflet à se dégonfler soit supérieure à celle qui presse sur cette soupape. Or, la force qui provoque le dégonflement n'est autre que la pression de l'air de la laye, agissant sur la table supérieure du levier ; il suffira donc de donner à celle-ci une surface légèrement supérieure à celle de la soupape qu'il s'agit d'ouvrir. Quant à la soupape de décharge, vu sa minime surface, elle s'ouvrira sous l'effort de quelques grammes ; résultat considérable qui rend à la main de l'artiste toute sa légèreté et son agilité, et laisse au souffleur toute la peine. Maintenant les accouplements de claviers n'offrent plus de difficulté, et l'on peut jouer le grand jeu, tous registres ouverts, avec moins d'efforts qu'autrefois un seul clavier.

Cependant ce n'est pas encore le dernier mot. Depuis longtemps déjà, des esprits entreprenants tentent de nouveaux perfectionnements qui, après la période ordinaire des tâtonnements et des entraves apportées par la routine, semblent entrer franchement aujourd'hui dans la pratique des meilleurs facteurs. Je veux

parler des progrès effectués par l'introduction de l'électricité dans le mécanisme des orgues.

La transmission mécanique des mouvements du clavier au sommier, toute satisfaisante qu'elle soit déjà sous le rapport du travail dépensé, ne laisse pas d'être encombrante et compliquée ; elle est même dangereuse quelquefois. Je donne ici la parole à M. Peschard, le persévérant inventeur qui, depuis 1860, poursuit sans se rebuter la transformation électrique des orgues. « Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette multitude de vergettes, de renvois de mouvements, de tringles, etc., toutes pièces établies en substances combustibles, pour être effrayé des dangers qu'un tel mécanisme présente, étant, semblerait-il, naturellement disposé pour offrir une proie facile à l'incendie... L'incendie du grand orgue de Saint-Eustache a laissé des souvenirs ineffaçables : Barker venait de terminer l'instrument et contemplait son œuvre ; par suite d'un mouvement imprévu quelques-unes des petites pièces du mécanisme prirent feu (les vergettes sont des lames de sapin de grande longueur n'ayant que deux millimètres d'épaisseur, de véritables allumettes) ; les flammes se propagèrent avec une rapidité effrayante, et, en quelques instants, tout secours devint impossible. On sait quelle fut l'étendue du désastre... A ce premier inconvénient il faut joindre ceux qui résultent des variations atmosphériques, si nuisibles dans les orgues, et qui entraînent, surtout en hiver, des dérangements intolérables... Mais ce n'est pas tout, la disposition des édifices ne permet pas toujours d'installer commodément le mécanisme de l'orgue ; de là des encombrements et des complications inévitables. Avec le système électrique, au contraire, tous ces embarras disparaissent, l'accès devient facile de tous côtés, et le dégagement obtenu permet d'atteindre aisément les différentes parties de l'instrument <sup>1</sup>. »

En quoi donc consiste ici l'emploi de l'électricité ? Le voici. L'abaissement d'une touche établit un contact métallique qui ferme un circuit électrique ; le courant passe dans un électroaimant, dont l'armature en se mouvant ouvre la soupape de décharge et commande ainsi le jeu du levier pneumatique. Pour

1. *Les premières applications de l'électricité aux grandes orgues*, par Albert Peschard, docteur en droit, ancien organiste du grand orgue de Saint-Étienne de Caen. 1890.

dépenser moins d'électricité, on peut même commander la soupape de décharge par un second levier pneumatique, dont la soupape, réduite alors à de très faibles dimensions, obéira à l'électro-aimant sous l'influence d'un courant de minime intensité; mais alors on sacrifie quelque chose de l'instantanéité des mouvements, un double intermédiaire demandant nécessairement plus de temps qu'un seul.

On voit que rien n'est plus simple. Il ne faut pourtant pas s'y méprendre; ce n'est pas du premier coup qu'on en est arrivé là. On avait d'abord essayé d'appliquer directement l'électro-aimant à la soupape d'admission, et l'on s'était heurté à une difficulté insurmontable, celle « de faire ouvrir simultanément un certain nombre de soupapes qui exigeaient toujours une certaine force pour être déplacées, et une *certaine course* pour être suffisamment ouvertes... Ce n'est qu'en 1862 que M. Peschard, alors organiste à Saint-Étienne de Caen, pensa à changer les conditions du problème en appliquant à des systèmes à contre-pression, ou aux leviers pneumatiques eux-mêmes, l'action électro-magnétique, laissant à ceux-ci le soin de faire fonctionner les soupapes de distribution des courants d'air<sup>1</sup>. » L'orgue de Saint-Augustin, à Paris, fut construit d'après ces principes. Son inauguration remonte à 1868, et, depuis lors, malgré quelques dérangements, inévitables d'ailleurs dans une première application, il n'a pas cessé de fonctionner très convenablement. Je me rappelle avoir entendu de très près cet instrument, il y a vingt ans; le jeu des armatures des électro-aimants produisait alors un cliquetis désagréable, qui passait inaperçu dans la nef, mais qu'il importait néanmoins de faire disparaître : ce ne fut ni long ni difficile.

Tous les organiers français connaissaient ces beaux résultats; les imperfections qu'on pouvait signaler n'avaient rien d'irréparable; il semblait donc que la nouvelle invention n'eût à compter que sur les plus prompts développements. Cependant il n'en fut rien. Peut-être que si Barker avait eu le temps de poursuivre ses essais, il eût trouvé des imitateurs et des rivaux, en montrant par de nouveaux succès le mal-fondé de la méfiance qui avait accueilli ses débuts. Mais la mort le surprit, et la méfiance persista; il semble même que le souvenir disparut, puisqu'il faut

1. Du Moncel, *Exposé des applications de l'électricité*. Vol. V.



arriver jusqu'en 1884, vingt ans après la concession du brevet Peschard, pour assister à l'inauguration d'un orgue électrique. Chose singulière, quand M. Merklin construisit le grand orgue électrique de Saint-Nizier, à Lyon, loin de croire qu'il appliquât une invention française, il crut doter la France d'une invention toute récente, apportée d'Amérique à beaux deniers comptants.

L'ingéniosité du Yankee est connue; il n'aime pas à faire ce que font les autres, et, non content de faire autrement, souvent il fait mieux. Mais l'habitude de faire du neuf l'amène trop souvent à déclarer absolument nouveau ce qu'il n'a fait qu'imiter, ou, peut-être, réinventer.

Déjà, en 1876, le *Scientific American Journal* donnait comme récente et américaine l'idée d'appliquer l'électro-aimant à la traction directe des soupapes d'admission, idée expérimentée en France dès 1852; M. du Moncel relevait la prétention presque immédiatement, dans son ouvrage sur les applications de l'électricité. Aujourd'hui, ils nous présentent et nous vendent comme leur bien propre le système de M. Peschard. Celui-ci élève la voix pour rappeler ses droits méconnus; n'ayant pas eu le profit de son invention, puisque son brevet est périmé depuis longtemps, il est bien juste qu'il en revendique l'honneur. Nous ne pensons pas qu'on puisse le lui disputer. Mais combien il est regrettable, à tous points de vue, qu'il ait fallu l'intervention de l'Amérique pour amener les organiers français à s'engager dans la voie nouvelle! Aujourd'hui que la méfiance, si naturelle en somme dès les débuts, n'a plus sa raison d'être, on peut demander à nos artistes de secouer leur inertie. Non seulement ils ont été trop lents au progrès, mais ils sont encore trop peu nombreux à le poursuivre; car, à part M. Merklin de Paris, avec les brevets américains, et M. Debierre de Nantes, avec les brevets français, où sont les facteurs qui demandent à l'électricité les nouvelles ressources qu'elle seule peut offrir?

Il arrive fréquemment que, dans une église, les locaux dont on dispose pour les orgues sont insuffisants pour le logement de l'instrument puissant qu'on y désirerait; on a bien plusieurs locaux plus ou moins distants l'un de l'autre, mais avec le système de transmission mécanique, on se bute à une absolue impossibilité. La transmission électrique résout le problème avec une facilité merveilleuse. Ou bien encore, comme à Saint-Nizier de Lyon, on

veut, avec un seul organiste, avoir un orgue au chœur, un autre à la tribune, et, dans ce cas encore et surtout, il serait chimérique de penser à la réalisation d'une transmission ordinaire. Voilà de sérieux avantages en faveur de l'électricité.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer qu'on puisse aller en ce sens aussi loin qu'on le voudra. Si l'orgue se trouve trop éloigné du clavier, l'organiste n'a de sa propre exécution qu'une audition tardive, à cause de la lenteur avec laquelle l'air transmet les ondes sonores, et, à moins d'une très grande habitude, l'exécution devient d'une véritable difficulté. Pour la même raison encore, si l'on s'avise de faire parler deux instruments trop éloignés, l'auditeur placé près de l'un percevra le son de l'autre avec un certain retard, et l'impression pourra devenir fort désagréable pour l'oreille.

Quoi qu'il en soit de ces cas extrêmes, les résultats acquis sont trop beaux pour qu'on ne cherche pas à les étendre. Il appartient aux organiers français de ne pas laisser encore une fois retomber dans l'oubli un système dont la facture française a été l'initiatrice et qui doit faire désormais partie de son patrimoine.

ÉD. VILLAUME.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Gens d'église, portraits et histoires**, par M. LÉON AUBINEAU.  
Deux vol. in-8 de 395 et 421 pages. Lyon, Vitte; Paris,  
Vic et Amat, 1891.

En nous remettant ces deux beaux volumes de *Gens d'église*, M. Léon Aubineau nous disait, il y a quelques semaines : « L'âge vient ; il faut désormais que je me hâte, si je veux publier tous mes ouvrages qui attendent encore. » — A quelques jours de là, Dieu appelait à la récompense ce bon serviteur et soldat de l'Église ; les deux volumes que nous annonçons auront été le testament littéraire du vaillant rédacteur de *l'Univers*.

Ils achèvent dignement la série des pieuses, fortifiantes et aimables publications de M. Léon Aubineau : *Parmi les lis et les épines*, *Au soir*, *Épaves*, *Regard en arrière* et *les Serviteurs de Dieu*. Ce sont, comme l'indique le sous-titre, des « portraits » et des « histoires » ; des biographies surtout, résumées d'excellents livres parus en ces dernières années. Portraits et histoires de prêtres, d'évêques, de religieux et religieuses, d'apôtres, de martyrs, d'admirables laïques, puis des deux bienheureux nouveaux, Chanel et Perboyre. Presque tous ces *Gens d'église* appartiennent à ce dix-neuvième siècle, fécond en apostasies et en lâchetés, mais, malgré tout, si puissant en œuvres de courage, de sainteté et de salut.

Quelques études, d'un intérêt plus abstrait, mais curieuses et instructives, interrompent ces récits à vol d'oiseau. Telles sont les pages intitulées : *Des Livres de moines, les Tusculanes du cardinal Pitra, Des Œuvres militaires, la Croix-Rouge de France, le Saint Voyage de Jérusalem*, etc.

Entre toutes ces biographies à grands traits, les plus considérables sont d'abord celles des fondateurs et fondatrices de congrégations religieuses : le vénérable André Fournet, fondateur des Filles de la Croix, prêtre vraiment intrépide et dont la foi inspira le respect même aux tristes satellites de la Convention ;

M. Champagnat, fondateur des Petits-Frères de Marie ; la Mère Élisabeth de Surville, fondatrice de la Congrégation du Bon-Sauveur ; le bienheureux J.-B. de la Salle, fondateur des Écoles chrétiennes.

À une époque où toutes les énergies des pouvoirs publics semblent uniquement déployées contre les congrégations enseignantes ou charitables, il est consolant de voir comment Dieu inspire, façonne, multiplie, soutient et encourage ces familles de son choix, nées dans la pauvreté, grandissant dans la contradiction, toujours sûres du lendemain, beaucoup plus que leurs persécuteurs. Notre siècle n'a rien produit de plus utile que ces *Gens d'église* mis par la bonté de Dieu au service des pauvres, des malades, des enfants, de toutes les faiblesses.

Noble figure aussi et attachante, que celle de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, l'un des plus grands évêques de France, le plus grand peut-être du dix-huitième siècle, qui, pendant trente-cinq ans, sut tenir tête à tous les ennemis de la foi. Bien touchante à la fois et singulière, celle du P. Rocco, dominicain de Naples, l'intime conseiller de ses souverains et l'infatigable apôtre des misérables *Popolani*.

Signalons encore l'histoire du général Follope, un brave et un chrétien de la trempe de Sonis ; la biographie du P. Marc Le Gall, jeune rédacteur des *Études*, rappelé par Dieu presque au début de sa carrière ; enfin, celle de Bernard Veillot, l'aimable écolier, mort à dix-neuf ans, dans la grâce et la fleur de la vie, et déjà presque dans la maturité du talent ; digne par son courage, comme par la hauteur de ses pensées, du grand nom qu'il portait.

En 1875, Louis Veillot, félicitant son fidèle collaborateur, M. Léon Aubineau, d'un article que celui-ci venait de publier, lui disait : « Il faut trente ans de mérites accumulés sur un bon fonds, pour écrire trente lignes de cette élévation, de cette carrière, de cette simplicité. » Beau témoignage, rendu en toute connaissance de cause, et que nous aimons à répéter en arrivant à la dernière page de *Gens d'église*.

Malgré certaines tournures et locutions archaïques ou étranges, le style est alerte, parfois entraînant. On sent que l'auteur racontait la vie des saints en ami, *con amore*, qu'il y avait un lien d'étroite parenté entre son âme et tant de nobles âmes. Il croyait

hardiment tout ce que ces âmes avaient cru, ou même attesté jusqu'à l'effusion du sang ; comme elles, il combattait vaillamment le bon combat de Jésus-Christ.

Quelle consolation pour un écrivain, en quittant ce monde, de n'y laisser que de bons livres, capables d'encourager au bien et de conduire à Dieu ! Cette consolation a été donnée au vénéré et regretté M. Léon Aubineau. V. DELAPORTE.

**Bossuet et la Bible**, étude d'après les documents originaux, par le P. René DE LA BROISE, S. J. In-8 de LII-453 pages (avec table alphabétique des noms propres). Paris, Retaux-Bray, 1891. Prix : 7 francs.

« Combien de questions fait naître ce titre : *Bossuet et la Bible!* » Le P. de la Broise les a traitées avec beaucoup de méthode et de clarté. La matière de son travail a été recueillie « dans les documents de tout genre que nous possédons sur Bossuet : renseignements laissés par les contemporains, ... travaux récents, ... ouvrages dans lesquels Bossuet étudiait la Bible... Sur-tout les œuvres elles-mêmes de l'évêque de Meaux ont été étudiées avec le plus grand soin. » — Le P. de la Broise peut le dire en toute vérité : il ne s'est pas contenté « de lire dans les meilleures éditions ; il a souvent recouru aux manuscrits, non seulement pour être plus sûr du texte de l'auteur, mais encore pour mieux saisir sa pensée et pénétrer, pour ainsi dire, plus avant dans son âme ».

Bon nombre de détails relatifs aux études bibliques de Bossuet étaient déjà connus. L'auteur les a complétés et rectifiés sur plus d'un point dans son *Introduction*, grâce à une étude attentive de la fameuse « Bible du Concile » et des précieux « Cartons du grand séminaire de Meaux ». On trouvera en appendice à la fin du volume une pièce curieuse qui témoigne des connaissances hébraïques de Bossuet. Le document a été imprimé de façon à rendre aussi fidèlement que possible la physionomie du manuscrit. Une reproduction photographique eût été bien préférable.

La Bible a servi à Bossuet pour *former le style et apprendre les choses*.

La langue et le style bibliques de notre grand écrivain lui viennent de ses efforts constants pour faire passer dans le français

les mots et les tours de l'Écriture. Aussi le premier chapitre traite-t-il de Bossuet traducteur de la Bible. « L'intérêt consiste, non pas à constater que Bossuet comprend son texte, mais à montrer comment il s'y prend pour le reproduire dans notre langue. » Mieux que les meilleures éditions, les manuscrits nous initient au secret de ce *comment*? Ils révèlent (cf. p. 15 et 21) la recherche de cette fidélité littérale par où Bossuet l'emporte sur d'autres traducteurs célèbres, ses contemporains (ch. 1, *passim*). Quant à ses traductions en vers (p. 34), force est de reconnaître qu'elles sont trop souvent « le suprême hommage d'une impuissante admiration ».

Les chapitres IV à XII sont consacrés aux « choses ».

Une connaissance même superficielle de Bossuet et de la Bible suffit à convaincre d'avance, d'une manière générale, que Bossuet orateur doit beaucoup à l'Écriture Sainte. Mais rendre compte par le menu, et pièces en main, de tout ce qu'il lui doit pour le choix du sujet et du texte initial (p. 113), pour l'invention des parties (p. 121), le groupement des textes accessoires d'où sont tirées les preuves (p. 140), les allusions délicates destinées à faire accepter un avis, une leçon (p. 153), voilà qui dénote assurément patience et sagacité d'investigation. *L'analyse biblique* du sermon sur la Vigilance chrétienne (appendice III, p. 402) montre d'une manière sensible combien les emprunts faits à l'Écriture sont nombreux dans un seul sermon et quelle place importante ils y occupent.

Dans les chapitres consacrés à Bossuet *polémiste*, signalons un paragraphe intitulé : « Une polémique sur la science des religions » (p. 328), et tout le chapitre XII, où la controverse entre Bossuet et Richard Simon est traitée d'une façon vraiment neuve et piquante. On peut regretter toutefois que l'auteur paraisse en général un peu trop indulgent pour l'illustre polémiste. Évêque et défenseur du dogme, il devait emprunter aux Livres saints un certain ton d'autorité, mais il s'en inspirait à faux quand il poursuivait des catholiques avec cette dureté de langage et ce zèle austère que l'Esprit du Seigneur inspirait aux prophètes d'Israël contre les pires ennemis de Dieu.

Si l'on veut oublier les indignations trop promptes du polémiste ou la *Defensio cleri Gallicani*, que l'auteur tient dans l'ombre, — et pour cause, — qu'on lise le chapitre sur la Bible et les ouvrages

ascétiques de Bossuet. Dans les *Élévations* et les *Méditations*, on retrouvera la conception biblique du *Discours sur l'histoire universelle* : « Jésus-Christ attendu, Jésus-Christ donné; préparation de l'âme au règne de Jésus-Christ, avènement de Jésus-Christ dans l'âme, voilà l'idée générale de l'œuvre ascétique de Bossuet, c'est la division même de la Bible en Ancien et Nouveau Testament. » Dans les *opuscules* et les *lettres de direction*, l'on découvrira un Bossuet moins connu, le Bossuet « qui n'ignorait point les délicatesses de la piété chrétienne ».

L'auteur disait dans sa préface : « Tout travail qui contribue à donner une idée plus juste et plus précise des maîtres et des chefs-d'œuvre a son charme et son utilité. » Le mérite de celui-ci consiste principalement dans la netteté d'exposition, l'abondance, le choix judicieux des preuves, le soin consciencieux du détail; son utilité ne sera-t-elle pas de faire mieux connaître et mieux goûter la Bible, tout en faisant mieux connaître et mieux goûter l'œuvre et l'âme de Bossuet ?

Un dernier mot. Cette *Étude sur Bossuet et la Bible*, thèse de doctorat accueillie par la Sorbonne avec une bienveillance marquée, est un succès de plus pour l'Université catholique d'Angers, où le P. de la Broise a été tour à tour élève et maître répétiteur.

R. M. DE BAGNEAUX.

**I. — Atlas de Géographie moderne**, par F. SCHRADER, directeur des travaux cartographiques de la librairie Hachette; F. PRUDENT, chef de bataillon du génie, au service géographique de l'armée; E. ANTHOINE, ingénieur chef du service de la Carte de France et de la statistique graphique au ministère de l'intérieur. Contenant 64 cartes imprimées en couleurs, accompagné d'un texte géographique, statistique et ethnographique et d'un grand nombre de cartes de détail, figures, diagrammes, etc. Un vol. de 64 planches doubles et 33 pages in-folio. Paris, Hachette, 1890. Prix : 25 francs, relié.

**II. — Nouvelle Géographie universelle. La Terre et les Hommes**, par Élisée RECLUS. XVII. Indes occidentales, Mexique, Isthmes américains, Antilles. Contenant 4 cartes en couleurs tirées à part, 191 cartes intercalées dans le

texte et 73 vues ou types gravés sur bois. Un vol. gr. in-8 de 932 pages. Paris, Hachette, 1891. Prix : 30 francs.

I. — Le nouvel Atlas publié par la maison Hachette est une sorte de réduction anticipée du grand Atlas de M. Vivien de Saint-Martin, dont la publication est commencée depuis bientôt quinze ans. Est-il pour faire désirer davantage cette œuvre plus considérable ou pour en faire attendre l'achèvement avec plus de patience ? L'un et l'autre, peut-être. En effet, des cartes à plus grande échelle seront encore demandées par les travailleurs et les amateurs spéciaux de géographie. Mais, tel qu'il est, cet ouvrage rendra déjà des services qui seront hautement appréciés.

Les grandes cartes (30 × 40 cent.) sont au nombre de 64. Dans la place accordée aux différentes contrées, on a tenu compte des besoins particuliers des lecteurs français, et même des curiosités du moment. Ainsi la France n'a pas moins de huit numéros : c'est en premier lieu une « France muette », phototypie qui donne une impression de relief saisissante ; ensuite la France physique, — hypsométrique et géologique, — politique et administrative, d'abord en une feuille, puis en quatre feuilles. Ajoutez une feuille pour l'Algérie et la Tunisie, et deux autres feuilles pour nos colonies. L'Afrique a cinq numéros : Afrique physique, — politique, en une feuille et en trois feuilles. De même, nous avons deux feuilles pour toute l'Amérique du Nord, physique et politique ; une troisième pour la Puissance du Canada ; et deux autres encore pour l'ensemble des États-Unis, et pour les parties Est et Ouest amplifiées.

Les noms des auteurs principaux et de leurs collaborateurs, qui sont indiqués en tête de l'Atlas, garantissent assez la valeur de ces cartes. Quant à l'exécution matérielle, elle est vraiment belle, surtout en égard à la modicité du prix demandé au public. La gravure et la typographie sont ce qu'on attend de la maison Erhard ; la nomenclature est abondante et les écritures, différentes selon l'importance des localités, restent en général bien nettes et lisibles ; avec tout cela, les teintes formées par les huit couleurs qui servent à distinguer les terres et les eaux, à faire ressortir les profondeurs relatives de celles-ci et les hauteurs de celles-là, à marquer les limites des pays, etc.,



composent un ensemble qui plaît à l'œil par une élégance de bon goût. La géographie physique et notamment le relief du terrain ont été particulièrement soignés. Comme on pense bien, les cartographes et les artistes se sont surpassés dans la carte de Suisse.

Reprenant une bonne pratique de ses prédécesseurs d'il y a deux ou trois siècles, le nouvel Atlas offre, en outre des cartes, un texte assez étendu, où l'on trouve une grande quantité de renseignements sur toutes les parties de la géographie. Ce texte est imprimé sur le verso des cartes, dont chacune porte ainsi avec elle son complément ou son commentaire, sans qu'il en résulte aucun encombrement ni aucun accroissement du volume de l'Atlas. De nombreux diagrammes, plans de villes et autres cartes de détail sont intercalés au milieu de ces utiles notices.

Dans une intéressante introduction sur *la Terre et la vie terrestre*, M. Schrader annonce que les notices « ont été volontairement limitées à l'exposition des faits » et que leurs auteurs « se sont efforcés de ne pas substituer leur pensée propre à l'enseignement des choses ou des chiffres ». Il nous semble qu'en général on a été fidèle à ce programme. Par moments cependant, il y aurait à noter des défaillances ; surtout on a cédé quelquefois au penchant excessif qu'ont les géographes de notre temps à expliquer toutes choses, même les mouvements de la libre activité humaine dans l'histoire, même les mœurs et la religion, par la géographie, par les « lois du relief et du climat ».

Il y a aussi des assertions historiques inexactes, par exemple celle-ci : « L'ancienne Égypte fut le berceau de la civilisation pour les peuples de la Méditerranée (Grecs, Romains, etc.). » Rien n'est moins prouvé. Dans un autre ordre, il n'est pas non plus juste d'écrire : « En 1682, Cavelier de la Salle découvre le Mississipi. » Cet honneur appartient au P. Jacques Marquette et à Louis Jolliet (1673).

On a voulu donner des « résumés d'histoire coloniale », spécialement à propos des cartes de nos colonies d'autrefois et d'aujourd'hui. L'on a eu raison, mais fallait-il passer à peu près complètement sous silence ce que les missionnaires ont fait et font encore pour préparer ou aider la colonisation française dans toutes les parties du monde ?

Le nouvel Atlas, dans son texte, est donc *laïque*, à un degré

que certainement la science n'exigeait pas et dont la vérité souffre. Il est également trop laïque par la façon dont il traite une contrée à laquelle les Atlas jusqu'à présent faisaient une place à part. Nous voulons parler de la Palestine, la *Terre Sainte* : elle paraît à peine au bas d'une carte de la *Turquie d'Asie* à l'échelle de 1 : 4 000 000 ; au verso une petite carte spéciale, grise et presque sans noms, avec un maigre plan de Jérusalem ; c'est tout.

Une bonne innovation, c'est, à la fin du volume, l'index alphabétique des noms figurant sur les cartes, avec des renvois commodes. Signalons aussi une liste, avec traduction, des termes géographiques usités dans les divers pays. A ce propos, nous observons que, dans les légendes des cartes, on aurait pu faire un usage plus constant des abréviations indiquées dans cette même liste. Par exemple, la carte de Chine aurait gagné à être dégagée de ses nombreux *fou* et *tcheou* en toutes lettres.

II. — Nous avons déjà parlé plus d'une fois de la *Nouvelle Géographie universelle* de M. Élisée Reclus. Le tome XVII vient de paraître (avant le seizième volume, qui est retardé pour peu de temps). Il commence la description des *Indes occidentales*, comme on disait autrefois, et traite successivement du Mexique, de l'Amérique centrale et des îles grandes et petites qui parent la « Méditerranée américaine ». Dans ce volume, comme dans les précédents, il faut louer le rare talent de la mise en œuvre, en même temps que l'abondance des informations, pour tout ce qui concerne la géographie proprement dite ou encore l'ethnographie. M. Reclus excelle à mettre en relief ce qui forme la base véritable de la géographie, c'est-à-dire les caractères physiques des pays. On lira avec un intérêt particulier ce qu'il dit des isthmes américains et des divers projets de percement. Il n'a pas omis l'entreprise lamentable de Panama, dont les difficultés ont été si mal prévues et calculées. On remarquera aussi le chapitre consacré à la « double Méditerranée », comprenant le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes ou des Antilles.

Dans le domaine historique, où il ne peut s'empêcher de faire bien des incursions, plus fréquentes et plus longues qu'il ne nous paraît nécessaire, M. Reclus est malheureusement beaucoup moins sûr et moins bien informé. Il y aurait plus d'une erreur à

relever dans le peu qu'il écrit au sujet des anciennes missions catholiques. En particulier, il exagère singulièrement le tort qui a pu être causé à l'archéologie américaine par le zèle de quelques missionnaires.

Il dit, par exemple, p. 89 : « Imitant saint Paul à Éphèse, l'archevêque Zumarraga à Tlatelulco, Nuñez de la Vega à Chiapa, et d'autres encore, firent brûler, comme suspects de nécromancie, tous les ouvrages mexicains qu'ils purent découvrir. Plus tard, on se contenta de cacher les précieux manuscrits : les missionnaires les tenaient enfermés dans leurs bibliothèques, les conservant « comme des dragons, ne sachant ni ne voulant les utiliser ». Quels sont donc les livres que saint Paul a fait détruire à Éphèse? Il n'est pas plus exact de dire que le premier archevêque de Mexico, cet apôtre et ce protecteur si zélé des Indiens, ait cherché à faire brûler *tous* leurs monuments littéraires. S'il en a fait anéantir quelques-uns, qui entretenaient la superstition et l'idolâtrie, il peut avoir très bien fait, n'en déplaise aux archéologues fanatiques : le salut éternel des âmes doit passer avant l'intérêt de l'archéologie. Enfin, quand M. Reclus affirme, sur la foi de Ternaux-Compans, que les missionnaires n'ont ni su ni voulu utiliser les manuscrits conservés, il compromet son crédit d'auteur sérieux auprès de tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire littéraire du Mexique.

J. BRUCKER.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

AVRIL 1891

---

ROME

*Office de Notre-Dame de Lourdes.* — Les catholiques de France, et sans doute du monde entier, auront appris avec joie que la Sacrée Congrégation des Rites avait approuvé l'office pour la fête de l'Apparition de la Vierge Immaculée de Lourdes. Un grand nombre de diocèses ont déjà obtenu de la Sacrée Congrégation l'office de l'Apparition. Il a été décidé que toute demande nouvelle sera accordée sans autre examen, et que les secrétaires pourront répondre aussitôt par l'envoi du bref de concession. Cette fête se célébrera le 11 février.

La Congrégation des Rites a tenu à faire porter son approbation sur l'Apparition même de la Vierge. En de telles matières, d'ordinaire, elle n'affirme pas, elle répète une information, elle s'appuie sur la rumeur publique, sur les souvenirs : *ut fertur, ut memoriæ traditum est*. Cette fois, sur une observation du cardinal-préfet, toute parole restrictive a été bannie du récit. « La Congrégation vous a fait une grande grâce, disait à ce sujet le cardinal-vicaire au délégué de Mgr l'évêque de Tarbes, en acceptant les leçons nouvelles du deuxième nocturne. Jamais elle ne traite ainsi des sujets pareils; remarquez-le bien, pour les apparitions rapportées quelquefois, elle ne dit qu'un mot, et elle passe à autre chose. L'office de Notre-Dame de Lourdes raconte tous les détails, et ces circonstances sont pleines d'enseignements. L'Apparition de la Grotte a été honorée singulièrement. »

*Troisième centenaire de saint Louis de Gonzague.* — La même Sacrée Congrégation des Rites vient de promulguer l'autorisation accordée par Notre Saint-Père le pape Léon XIII de célébrer cette année, pendant huit jours consécutifs, dans l'église de Saint-Ignace, à Rome, pendant trois jours dans toutes les autres églises du monde, la messe propre de saint Louis de Gonzague, à l'occasion des fêtes qui auront lieu, à partir du 21 juin, pour le troisième centenaire de la mort de l'angélique patron de la jeunesse.

*Treizième centenaire de saint Grégoire le Grand.* — Les fêtes de ce centenaire ont été célébrées avec beaucoup d'éclat. De belles cérémonies religieuses, où, comme il n'était que juste, les mélodies grégoriennes se sont fait entendre dans toute leur ampleur, ont eu lieu dans plusieurs églises, notamment dans l'église de Saint-Grégoire au Mont-Cœlius. De savants professeurs ont donné une série de conférences historiques sur le pontificat du grand pape bénédictin, et le comité d'organisation a décidé que des fouilles seraient exécutées au mont Cœlius pour y retrouver les restes de la maison qu'il habita.

*Brochures romaines.* — Rome vient de nous envoyer les deux brochures déjà annoncées au sujet des affaires de France. L'une, intitulée : *Considérations d'un Romain sur la conduite politique des catholiques de France*, est signée : Comte Édouard Soderini, garde-noble du Saint-Père. L'autre, intitulée : *Union catholique et conservatrice en France*, est simplement signée : Un théologien romain. On l'attribue au R. P. Ballerini, rédacteur de la *Civiltà Cattolica*. Les deux concluent en faveur de la formation par les catholiques d'une droite constitutionnelle.

Voici la formule que propose le théologien romain : « L'*Union*, pour être le plus possible complète et générale, doit avoir un programme acceptable du plus grand nombre des Français. La devise : PRO DEO ET PATRIA, résume tout. Les intérêts de Dieu sauvegardés avec ceux de la nation, la France est sauvée. Cette devise comprend tout : religion, nationalité, famille, propriété et juste solution des problèmes sociaux... Pour la France, telle qu'elle est après un siècle de révolutions, où trouver ailleurs un programme d'union plus substantiel, plus complet et en même temps mieux adapté à la diversité des opinions, des sentiments, des intérêts qui la divisent ? »

Quant à l'organisation de cette *Union*, du sein de laquelle « doit surgir le parti militant, avec un titre qui réponde à sa pensée », l'auteur la résume ainsi : « Pour donner corps à cette idée et arriver aux effets, les moyens sont prêts bien vite. Facilement on organiserait avec méthode des associations dans les diverses régions ou provinces, où l'on fixerait les relations avec des centres déterminés dépendant tous d'un *centre unique et principal*. Pour accroître la vie et l'activité des associations, de fréquentes réunions périodiques, des congrès régionaux ou généraux. De plus, le journalisme et les mille voix de la presse, pour éclaircir et répandre au loin les vues du programme de l'*Union* et appuyer vigoureusement ses candidats au moment des élections. »

## FRANCE

*Union catholique.* — L'organisation de l'Union catholique est entrée dans une nouvelle phase. Après NN. SS. les évêques, venant adhérer presque unanimement à la lettre de S. Ém. l'archevêque de Paris, des groupes de laïques militants se sont réunis aux deux extrémités de la France, dans le Nord et à Toulouse, et ont arrêté deux rédactions

de ce qu'ils proposent comme devant être le programme de l'Union de la France chrétienne. Voici les principales revendications formulées dans le programme des catholiques du Nord :

1° La liberté, et notamment la liberté des associations religieuses, le maintien des sœurs dans les hôpitaux ;

2° Le repos légal du dimanche ;

3° La revision des lois scolaires et la suppression de ce qu'elles ont de contraire à la religion catholique et aux droits de la famille ;

4° La réforme de la loi qui, sous prétexte de patriotisme, mais en haine de la religion, impose le service militaire aux prêtres ;

5° Le rétablissement des aumôniers dans les armées de terre et de mer, en temps de paix et en temps de guerre ;

6° Une législation favorisant le développement de l'agriculture et la création d'institutions économiques, de nature à améliorer dans l'industrie le sort des ouvriers ;

7° L'élection, à tous les degrés, de candidats chrétiens.

*Élections partielles.* — Déjà la première escarmouche a eu lieu sur ce terrain d'union catholique. Aux élections du 19, un républicain sectaire se présentait sans concurrent, dans l'arrondissement de Morlaix. Dans l'effacement, dans le silence de tous les groupes conservateurs anciennement organisés, quatre ou cinq jours avant l'élection, pas plus, M. l'abbé Le Saout, ancien aumônier de l'armée du Rhin, aumônier de la marine en retraite, a déployé le drapeau purement religieux. La campagne électorale commencée si tard a manqué de plusieurs des moyens d'action les plus puissants que l'on met en œuvre dans ces sortes de luttes. Cependant le candidat simplement catholique a obtenu à peu près le même nombre de voix que le candidat conservateur en avait obtenu en 1881. Le candidat républicain a réuni 8 039 voix ; M. Le Saout 4 247. En septembre 1889, en pleine folie boulangiste, le républicain avait eu 8 728 voix, le conservateur 5 282.

D'autres élections ont eu lieu le même jour. Les républicains conservent les sièges sénatoriaux de la Dordogne et de l'Hérault ; les conservateurs celui de Maine-et-Loire.

Les élections législatives ont donné lieu à deux ballottages. Dans l'Indre, arrondissement du Blanc, où il s'agissait de remplacer M. Benazet, bonapartiste, qui avait obtenu, en 1889, 9 798 voix, M. Moroux, républicain, a réuni 7 134 voix ; M. de Beauregard, bonapartiste, 4 713 ; et M. de Lanet, conservateur, 3 252. Dans l'Indre-et-Loire, deuxième circonscription de Tours, où il s'agissait de remplacer un républicain élu en 1889 par 13 802 voix contre 8 069 données au conservateur, M. le vicomte Foy, qui s'intitulait républicain libéral, vient en première ligne avec 8 601 suffrages. Puis viennent un républicain vieille nuance, 7 111 voix, et un socialiste, 5 624.

*Congrès scientifique.* — En France, pendant ce mois, il n'y a eu que fort peu d'événements, mais en revanche des congrès par dizaines.

Dans cette série de congrès, place d'honneur est due au deuxième

congrès scientifique international des catholiques, qui s'est tenu à Paris du 1<sup>er</sup> au 6 avril 1891. Le premier congrès de ce genre eut lieu, on se le rappelle, également à Paris, il y a trois ans. Le succès fut grand dès lors. Le nombre des adhérents dépassa 1 600, dont près de 600 étrangers. Plus de 400 souscripteurs assistèrent aux séances du congrès, dont les travaux furent distribués en six sections. Cette fois, le nombre des adhérents a atteint 2 500, dont 800 appartenant aux nations étrangères, Belgique, Hollande, Angleterre, Suisse, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, et même Canada, Etats-Unis, Équateur, Uruguay. Plus de 600 personnes ont pris part aux travaux du congrès. Ce succès grandissant prouve combien était juste et féconde l'idée qui a été le point de départ de ces congrès scientifiques catholiques. C'est au nom de la science que l'on attaque notre foi. C'est au nom de la science qu'il faut la défendre. Nos adversaires n'ont pas le droit de couvrir leurs attaques de ce drapeau comme d'un signe distinctif; et pour le prouver aux yeux de tous, il n'était nullement nécessaire de rien créer de bien nouveau; il suffisait de grouper ensemble les savants catholiques, de leur donner l'occasion de se proclamer tels. Leur nombre et leur valeur scientifique, hautement reconnue par tous, en imposeront désormais aux sophistes. Aussi S. S. Léon XIII écrivait naguère à S. Ém. le cardinal Richard : « C'est un éclatant hommage que des hommes éminents par leurs lumières et leur savoir rendront ainsi à la divine clarté dont l'Église est le foyer. Or, nous croyons qu'à notre époque rien n'est plus opportun que ce témoignage. En effet, l'impiété, poussée par l'orgueil bien plus que fondée en raison, abuse du nom de la science pour obscurcir la brillante lumière de la vérité catholique. Nous ne doutons pas que les discours et les écrits de ces hommes distingués qui vont se réunir, ne fournissent de nouvelles armes à ceux qui, se livrant à l'étude des choses divines, luttent pour la vérité contre les erreurs des impiés. »

S. Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a été proclamé président d'honneur; Mgr Freppel, président effectif. La messe du Saint-Esprit a été célébrée par Mgr Hugonin. Puis les diverses sections, au nombre de sept, ont commencé leurs travaux. Voici les titres de ces sept groupes : sciences religieuses; sciences philosophiques; sciences juridiques et économiques; sciences historiques; philologie; sciences mathématiques, physiques et biologiques; anthropologie. De plus, des réunions générales, successivement présidées par S. Ém. le cardinal Richard, S. Exc. le nonce apostolique et Mgr Freppel, réunissaient le soir tous les congressistes à l'hôtel de la Société de géographie.

Il a été décidé que le congrès qui doit se réunir dans trois ans, se tiendrait à l'étranger, probablement dans une ville de Belgique.

*Congrès de mineurs.* — Presque en même temps que le congrès international des catholiques, du 31 mars au 4 avril, se tenait aussi à Paris, à la Bourse du travail, un autre congrès international, d'un intérêt tout différent, celui des mineurs.

Étaient là réunis 99 délégués représentant environ 900 000 mineurs.

448 638 mineurs anglais avaient envoyé 41 délégués ; 141 531 mineurs allemands, 18 délégués ; 127 000 mineurs français, 23 délégués ; environ 100 000 mineurs autrichiens, 1 délégué ; 92 000 mineurs belges, 16 délégués.

L'an dernier, un congrès pareil tenu, à Jolimont, en Belgique, avait voté en principe la constitution d'une fédération internationale et la déclaration d'une grève générale des mineurs de tous pays, afin d'obtenir la journée de huit heures. Il s'agissait cette année d'assurer l'exécution de ces projets.

Une question préalable était à résoudre. Voterait-on par nationalité, ou par tête ? Le comité d'organisation avait adopté cette décision : « Le vote des délégués sera calculé sur le nombre des membres adhérents qu'ils représentent. Les délégués auront un vote par mille ou fraction de mille mineurs adhérents qu'ils représentent. » Les délégués anglais défendirent passionnément ce projet de décision qui leur assurait une part prépondérante dans les votes de l'assemblée. Mais « ce mode de votation serait l'écrasement des mineurs du continent, » s'écrie M. Defnet, secrétaire belge. Allemands, Belges, Français, réclament le vote par nationalité.

De guerre lasse, un Anglais, M. Burk, propose enfin de clore une discussion qui se prolongeait outre mesure et de procéder au vote. « Que l'on vote à mains levées ou par nationalité, peu nous importe, dit-il, puisque d'une façon ou de l'autre, c'est vous qui aurez la majorité. » Et tous les Anglais votaient contre le vote par nationalité.

Ils étaient battus ; mais ils refusèrent alors de discuter immédiatement la question de l'organisation de la fédération internationale. Cette discussion fut remise à la fin du congrès et elle se termina par un vote qui est le maintien du *statu quo*. Le principe de la fédération est toujours admis ; il n'y a encore rien d'organisé.

Quand il s'est agi de prendre une décision au sujet de la grève générale, les Belges, qui comptent sur la grève pour conquérir le suffrage universel, ont voulu faire voter cette proposition : « Que la grève générale éclate avant le premier mai. » C'était vouloir imposer à tous un lourd sacrifice dans le but d'un avantage politique à procurer à eux seuls. Les Anglais s'y refusèrent. Eux et les Français déclarèrent, d'ailleurs, que décider une pareille grève pour une date fixe et prochaine était voter l'impossible. Les Allemands ne pouvaient pas être prêts si tôt. Il fut du moins décidé, à l'unanimité, que l'on ne permettrait pas aux charbons étrangers de venir en Belgique contrecarrer l'effet de la grève générale des mineurs belges, et que dans ce but on menacerait les patrons étrangers de faire la grève, s'ils envoyaient du charbon en Belgique, et même qu'on limiterait la production en ne travaillant que trois ou quatre jours par semaine. Au lieu de voter la grève générale prochaine, la proposition suivante fut adoptée par 34 voix anglaises contre 5, et à l'unanimité par les Allemands, les Français et les Belges :



« Le congrès international des mineurs, réuni le 31 mars 1891 et jours suivants, à la Bourse du travail de Paris, estime qu'une grève générale des mineurs d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Belgique pourrait devenir nécessaire pour conquérir la journée de huit heures.

« Le congrès, avant de recourir à cette mesure extrême, invite les gouvernements et les législatures de ces différents pays à se mettre d'accord pour adopter une convention internationale ayant pour but d'établir une législation spéciale, applicable à tous les ouvriers mineurs.

« Cette convention internationale, semblable à celles que les gouvernements ont appliquées aux questions réglant les services des postes et télégraphes, des chemins de fer et de la navigation, aurait pour objet de mettre en usage, par une action législative uniforme, la journée de travail de huit heures, dans tous les charbonnages privés ou de l'État. »

*Association catholique de la jeunesse française.* — La troisième assemblée de l'Association catholique de la jeunesse française s'est tenue à Lyon, les 10, 11, 12 avril.

Des esprits élevés veulent y voir un événement plein d'espérances.

Cette Association de la jeunesse catholique de France doit son inspiration première à l'Association catholique des étudiants suisses, dont les membres du gouvernement conservateur de Fribourg, dans le congrès eucharistique de 1885, louèrent hautement, *quasi officiellement*, l'énergique activité. Quelques jeunes Français en furent témoins, et rapportèrent dans leur patrie le ferme désir d'imiter un pareil exemple.

En mai 1886, sept jeunes gens se réunissaient dans la chapelle de Mgr de Ségur, et, après la messe entendue à cette intention, ils jetaient les bases de l'Association catholique de la jeunesse française. Son but, comme le portent ses statuts, est la piété, l'étude et l'action chrétienne.

Sa forme définitive sera une fédération entre les groupes déjà existants (ou ceux qu'on pourra former à l'avenir); de sorte que chaque groupe, gardant son autonomie et ses usages propres, bénéficiera néanmoins de la force que donnent la fraternité chrétienne et la communauté du but.

Une première assemblée générale s'était tenue à Angers en 1887, sous la présidence de Mgr Freppel, et représentait une trentaine de groupes réunissant ensemble près de 1 500 adhérents. — Une seconde avait lieu à Paris, en 1889, sous la présidence du cardinal Richard et constatait la fédération d'environ 50 groupes pour 3 000 adhérents. — En 1891, cette troisième assemblée a constaté, avec une joie légitime, qu'elle pouvait compter 70 groupes portant le nombre des membres de l'Association à 5 000 à peu près.

Le vendredi 10 avril, S. Ém. le cardinal Foulon, président de l'assemblée, disait la première messe aux jeunes congressistes et

leur commentait avec sa délicatesse de style et un cœur tout paternel le *fortes in fide*. — A la séance de deux heures, le cardinal-président complétait ses instructions du matin par les plus bienveillants encouragements pour le grand labeur entrepris.

Le cachet particulier de ce Congrès, c'est que d'abord tout y a été mené par les jeunes, — le plus âgé n'avait pas trente ans, — puis, qu'ils ont réellement visé à des réunions d'*affaires*.

La messe entendue, la journée se divisait ainsi :

Huit heures du matin : séance de commission où se sont discutés les points pratiques des statuts, notamment les formes précises à donner à la fédération.

Deux heures : revue, en séance publique, de l'organisation et des travaux de divers groupes répandus dans toute la France. Ces rapports, lus pour la plupart par des délégués, ont présenté les groupes, les uns sous la forme d'associations de piété, les autres sous la forme de cercles d'étudiants, le plus grand nombre de beaucoup sous la forme de conférences, d'études. C'était vraiment une série de relations fort dignes d'intérêt.

Huit heures du soir : séance publique encore ; mais, cette fois, pour développer devant un auditoire d'élite d'un peu plus de 800 hommes (les dames n'ont été admises qu'au discours de clôture) les questions de principes qui font la base et le champ d'action de l'Association.

C'est ainsi que successivement on y a entendu des rapports fort nourris sur la piété pratique, indispensable au jeune homme et à toute œuvre de jeunes gens ; sur le dévouement dans les patronages ; sur l'organisation de l'Association dans les collèges libres et les lycées, etc.

Chacune de ces séances publiques était clôturée par les *fortes paroles* du président d'honneur. Qu'on y entendit M. Debanne, ancien avocat général, ou M. de la Perrière, président des conférences de Saint-Vincent de Paul, ou M. Charles Jacquier, professeur de droit, ou Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, c'était toujours la note vaillante, intrépide, qui excitait au cœur de tous ces jeunes gens, l'énergie dans la lutte pour la revendication de nos droits de catholiques, auxquels est attaché le salut de la France.

Le dimanche matin, 12 avril, une messe à Fourvière réunissait à la sainte table cette légion de jeunes hommes, et le soir à deux heures, un auditoire de 3 100 à 3 200 personnes où dominaient les jeunes.

Après la lecture des vœux de l'assemblée et un charmant discours du jeune président M. le vicomte R. de Roquefeuil, M. le comte A. de Mun a tracé aux membres de l'Association leur devoir, d'après leurs statuts, de rester catholiques, jeunes et Français. Inutile de dire que des applaudissements enthousiastes ont souvent interrompu l'orateur.

Vraiment il y a eu là une bénédiction de Dieu manifeste, et le résultat de cette assemblée peut se résumer en cette parole d'un ancien procureur général, témoin oculaire : « Quelle résurrection et quelle conquête ! On n'eût pas osé rêver cela, il y a dix ans ! »

Cette même jeunesse catholique, avec ses œuvres diverses et sa belle *Association*, a reparu non sans honneur, quelques jours plus tard, dans la vingtième *assemblée générale annuelle des catholiques de France*. Mais nous nous bornons à signaler cette assemblée, qui, par ses derniers jours et par sa clôture, appartient au mois de mai.

*Recensement.* — Le recensement quinquennal de la France a eu lieu le 12. Voici quelques-uns des résultats provisoires partiels déjà publiés. Nous faisons précéder le chiffre actuel de celui qui fut constaté en 1886.

	1886	1891
	Habitants	Habitants
Bordeaux.. . . . .	240 582	252 054
Rouen. . . . .	107 987	113 535
Lille.. . . . .	188 272	200 923
Roubaix. . . . .	100 299	115 380
Tourcoing. . . . .	58 008	64 692
Dijon. . . . .	61 941	65 372
Limoges.. . . . .	69 313	72 830
Alger . . . . .	71 179	81 651

*Nominations diverses.* — M. Cambon, préfet de Lyon, a été nommé gouverneur de l'Algérie; M. de Lanessan, gouverneur de l'Indo-Chine. A cette occasion, les pouvoirs du gouverneur général de nos possessions asiatiques ont été définis à nouveau et fort augmentés.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le prince de Bismarck n'a pas réussi à se faire élire au premier tour de scrutin. Il a obtenu 7 557 suffrages. Le candidat socialiste en a obtenu 3 938; le guelfe, 3 343; le progressiste, 2 619. En 1890, la même circonscription accordait au progressiste, 1 798 voix; au guelfe, 2 332; au socialiste, 4 888; enfin 8 086 au national-libéral, qui fut élu au second tour de scrutin par 13 722 voix contre 6 255 accordées à son concurrent socialiste. Le scrutin de ballottage a été plus heureux pour l'ancien chancelier. Il a été élu à une assez forte majorité.

On se demande qui le terrible prince pouvait bien avoir en vue, quand il faisait à une députation de Kiel le portrait suivant du conservateur.

« Un conservateur est un homme qui conserve toujours. Les gouvernements sont changeants, tandis que les principes conservateurs sont immuables. Il n'est donc pas nécessaire qu'un conservateur soit toujours ministériel. Il y a un proverbe politique que je trouve très bon : *Quieta non movere*, c'est-à-dire ne pas toucher à ce qui reste tranquille, ne rien faire qui puisse inquiéter quand il n'y a aucune raison pour faire des changements. Il y a des gens qui ont le singulier besoin de vouloir travailler au bien de l'humanité. » Qu'a dû penser de ce por-

trait l'empereur Guillaume, dont les projets de réforme touchent à tant de choses ?

La loi sur la protection du travail vient d'être votée au Reichstag en seconde lecture. La loi interdit le travail des enfants au-dessous de treize ans et limite la durée du travail des enfants âgés de moins de quatorze et seize ans. Les socialistes demandaient d'étendre l'interdiction du travail jusqu'à quatorze ans et la restriction jusqu'à dix-huit. Ils ont voulu également faire déterminer le maximum de la journée de travail : actuellement ils proposent dix heures, mais avec réduction à neuf heures en 1894, et à huit heures en 1898. La journée de huit heures devait cependant être introduite dès maintenant dans les mines. Leur proposition a été rejetée. Le ministre du commerce de Prusse a surtout insisté sur ce que cette restriction nouvelle porterait un grave préjudice à l'industrie nationale dans la lutte qu'elle a à soutenir contre les concurrents étrangers, surtout contre les produits similaires de France et d'Angleterre. La journée de travail des femmes a cependant été limitée à onze heures.

Le feld-maréchal comte de Moltke est mort à Berlin, âgé de quatre-vingt-onze ans. Helmuth Charles Bernard de Moltke naquit le 26 octobre 1800, à Parchim, dans le Mecklembourg. Il se trouvait à six ans dans la ville de Lubeck, quand cette ville fut prise d'assaut par nos soldats en 1806. A onze ans il entra à l'académie des cadets de Copenhague; puis, après avoir rempli pendant un an les fonctions de page à la cour, obtenait le grade de lieutenant. Trois ans après, nous le trouvons lieutenant dans l'armée prussienne. De 1823 à 1827, il suivit les cours de l'académie de guerre de Berlin. En 1835, le sultan le chargeait de l'organisation de l'armée turque et il prit part en 1839 à la campagne contre le vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali. La bataille de Nézib n'en fut pas moins perdue, et de Moltke rentra en Prusse. Dès lors son avancement fut rapide. En 1857, il fut nommé chef du grand état-major de Berlin, puis lieutenant-général. La guerre d'Italie vint à propos l'éclairer sur les défauts d'organisation des armées française et autrichienne. Soutenu par le prince-régent Guillaume, qui devint roi de Prusse en 1861, et par M. de Bismarck, il se mit alors à réorganiser l'armée prussienne, s'appliquant principalement à perfectionner tous les services qui se rattachent à la mobilisation, à la concentration de l'armée. En 1864, il acceptait de faire marcher cette armée contre son ancienne patrie le Danemark. En 1866, grâce au plan qu'il avait arrêté, grâce à toutes les ressources accumulées pour rendre précis et rapides les mouvements de l'armée, l'Autriche fut vaincue en quelques semaines. Nous ne savons que trop combien cet esprit d'organisation nous a nui en 1870. C'est sans doute là le côté le plus remarquable de cette grande figure militaire.

A la date du 1<sup>er</sup> décembre 1890, on a procédé au recensement de l'empire allemand. En voici les résultats provisoires connus. Nous donnons en regard le résultat du recensement de 1885.

	1885	1890
	Habitants	Habitants
Prusse. . . . .	28 318 470	29 957 302
Bavière . . . . .	5 420 199	5 589 382
Saxe. . . . .	3 482 003	3 500 513
Wurtemberg . . . . .	1 995 185	2 035 443
Bade. . . . .	1 601 225	1 656 817
Hesse . . . . .	956 611	994 614
Hambourg. . . . .	518 620	624 199
Mecklembourg-Schwerin . . . .	575 152	578 565
Brunswick. . . . .	372 452	403 029
Oldenbourg . . . . .	341 525	355 000
Saxe-Weimar. . . . .	313 946	325 824
Anhalt. . . . .	248 166	271 759
Saxe-Meiningen. . . . .	214 884	223 920
Saxe-Cobourg Gotha . . . . .	198 829	206 329
Brême . . . . .	165 628	180 309
Saxe-Altenbourg. . . . .	161 460	170 867
Lippe . . . . .	123 212	128 414
Reuss (ligne cadette) . . . . .	110 598	119 555
Mecklembourg-Strelitz. . . . .	98 371	97 978
Schwarzbourg-Rudolstadt . . . .	83 836	85 838
Lubeck. . . . .	67 658	76 459
Schwarzbourg-Sondershausen. . .	73 606	75 514
Reuss (ligne aînée). . . . .	55 904	62 759
Waldeck. . . . .	56 575	57 283
Schaumbourg-Lippe. . . . .	37 204	39 183
Alsace-Lorraine . . . . .	1 564 355	1 603 987
Heligoland . . . . .	»	2 086
Empire allemand . . . . .	46 855 704	49 422 928

L'augmentation serait donc de 2 567 224 habitants en cinq ans ! Un tel chiffre se passe de commentaires.

AUTRICHE-HONGRIE. — C'est dans le secret que continue à s'élaborer péniblement l'événement de cette fin de siècle, peut-être le plus grand, le plus fertile en conséquences : l'union douanière des peuples du centre de l'Europe. Le premier acte de cette union, le traité entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, après avoir été retardé longtemps, est maintenant chose faite. L'empereur d'Autriche y fait allusion dans son discours du trône. La plupart des délégués allemands chargés d'élaborer le traité de commerce austro-allemand vont quitter Vienne. Les autres y demeureront encore pour suivre les négociations commerciales avec les puissances voisines. C'est la Suisse qui va être la première invitée à ces négociations. Le conseil fédéral a déjà désigné les négociateurs. Puis viendront l'Italie, la Belgique, la Serbie, la Roumanie... De bon gré ou par nécessité, pour ne pas dépérir dans l'isolement, tous les petits peuples viendront demander leur part aux faveurs communes. Mais à quel prix acheter ces faveurs ? Les concessions réciproques se feront-

elles toujours sur le terrain purement économique et commercial? Qui pourra dire toutes les surprises que nous réservent ces *Zollverein* tant européens qu'américains?

Le premier conseil municipal du *grand Vienne* vient d'être nommé. Le premier collège électoral, composé des électeurs les moins imposés, sur 46 mandats en a donné 33 aux antisémites, 13 aux libéraux. Le deuxième collège, comprenant surtout les fonctionnaires publics et les instituteurs, a nommé 39 libéraux et 7 antisémites. Le troisième collège, composé des plus fort imposés, 44 libéraux et 2 antisémites. Le conseil se compose donc de 96 libéraux et de 42 antisémites.

**BELGIQUE.** — En conséquence du congrès international des mineurs, il s'est tenu à Bruxelles un congrès ouvrier pour discuter la question de la grève générale. Comme on n'avait pu obtenir à Paris la grève générale internationale, était-il opportun de tenter une grève purement belge, toujours dans le but de conquérir le suffrage universel tant désiré? Des impatients voulaient qu'on en fixât l'époque au 20 avril, d'autres au 1<sup>er</sup> mai. Des conseils plus modérés ont prévalu, et, à la presque unanimité des membres présents, a été votée la proposition suivante : « Le congrès décide de donner pleins pouvoirs au conseil général du parti ouvrier, si les Chambres ne commencent pas dès la rentrée la discussion de la revision constitutionnelle, d'ajourner jusqu'après la discussion du budget la grève générale; lui donne mandat de veiller à ce que d'aucune manière la revision ne soit ni enterrée, ni ajournée, et lui confie la mission d'agir avec fermeté, au nom du parti, si une de ces éventualités se présentait. » Mais la revision prévue n'est pas l'adoption du suffrage universel, dont aucun groupe important ne veut, dans la sage Belgique, ni droite, ni gauche. On croit donc que, dès le vote de cette revision telle quelle, les chefs du parti ouvrier convoqueront un nouveau congrès ouvrier, pour décider la ligne de conduite à suivre en face de la situation nouvelle.

Par ailleurs, dans la section centrale de la Chambre des représentants qui s'occupe de la revision, les membres de la section sont tombés d'accord : 1<sup>o</sup> sur l'âge de vingt-cinq ans; 2<sup>o</sup> sur l'abaissement du cens électoral à 10 francs; 3<sup>o</sup> sur l'adoption du système anglais de l'*occupation*. Actuellement, un cens de 42 francs ne donne que 135 000 électeurs; en l'abaissant à 10 francs, on en aura environ 400 000. Pour obtenir le chiffre de 600 000 électeurs, que l'on désire atteindre, on joindra aux premiers tous ceux qui occupent une maison, partie de maison, logement ou terrain dont le revenu cadastral minimum sera à fixer, de manière précisément à atteindre à peu près ce chiffre de 600 000.

Il a été décidé également que le vote pour les deux Chambres aurait lieu à la commune, et non au chef-lieu. Les membres de la gauche ont voté contre cette résolution. A l'unanimité, la section centrale a décidé que l'on fractionnerait les grands arrondissements. Le système français pour la composition du corps sénatorial a été adopté.

En regard des syndicats ouvriers, les directeurs des charbonnages du

Hainaut viennent de fonder un syndicat dans le but d'indemniser les compagnies charbonnières, chez lesquelles une grève aurait éclaté. On leur accordera une indemnité de un franc par tonne extraite en moins de la production normale quotidienne, jusqu'à un maximum de 6 000 francs par jour. Pour faire face à ces dépenses, l'association va constituer un fond de caisse de 2 millions, au moyen d'une cotisation de 10 centimes par tonne extraite dans les charbonnages des associés. Ainsi, patrons unis contre ouvriers unis. Les dernières grandes grèves faites ailleurs dans ces conditions ont échoué.

ITALIE. — L'Italie et l'Angleterre viennent de signer un protocole délimitant leurs possessions respectives dans l'Afrique orientale. La ligne de démarcation suit le thalweg de la rivière la Juba, depuis son embouchure dans l'Océan Indien jusqu'au 6° degré latitude Nord. Elle longe ensuite le 6° parallèle jusqu'au 35° degré longitude Est de Greenwich, puis le 35° degré méridien jusqu'au Nil bleu. Plus au nord, Kassala reste comprise dans la zone *égyptienne*. On a stipulé cependant, en faveur de l'Italie, la faculté d'occuper ce point important, si des exigences militaires le demandaient. Mais l'Italie devrait rendre Kassala à l'Égypte (toujours l'Égypte), dès que cette dernière puissance se trouverait en mesure d'en réclamer la possession et d'en garantir la tranquillité. La délimitation des possessions anglaises sur la côte somali du golfe d'Aden n'est pas encore réglée.

Le morceau d'Afrique ainsi laissé en proie à l'Italie est considérable. Malheureusement, un lion y réside, aux allures incommodés, je veux dire : le « Lion vainqueur de la tribu de Juda, Ménélick II, élu du Seigneur, roi des rois d'Éthiopie ». Ce lion avait apposé sa griffe au bas d'un certain papier que lui avait fait présenter il signor Crispi, compteur émérite, parce qu'ainsi faisant, il s'assurait quelques milliers de fusils et quelques millions. Du surplus, en fier lion qu'il est, il n'avait cure. Mais il vient de se raviser. « Ayant envoyé, écrit-il à son ami et frère S. M. le roi Humbert I<sup>er</sup>, ayant envoyé à l'occasion de la fête de mon couronnement la nouvelle de mon avènement au trône aux puissances amies de l'Europe, j'ai trouvé dans leur réponse quelque chose d'humiliant pour mon royaume. Le motif vient de l'article 17 du traité d'Ucciali du 25 miazia 1881. Ayant étudié de nouveau ledit article, nous avons constaté que le contenu écrit en amharique et la traduction en italien *ne sont pas conformes*.

« Quand j'ai fait ce traité..., j'ai dit qu'en amitié nos affaires en Europe *puissent* être traitées avec l'aide du royaume d'Italie, mais je n'ai fait aucun traité qui m'y oblige... » Ainsi voilà qui est entendu. Jamais le protectorat de l'Italie n'a été reconnu par le terrible Ménélick. On avait cependant bien compté au Quirinal tenir en solide cage ce « Lion vainqueur ». La déconvenue est cruelle.

Le 23, une épouvantable explosion jetait l'alarme dans la Ville éternelle. La poudrière de Pozzo Pantalco venait de sauter. Les dégâts matériels sont considérables.

PORTUGAL. — Du 8 au 13, les catholiques portugais ont tenu à Braga un congrès très important. En tête des résolutions du congrès se trouve celle-ci :

« Le congrès reconnaît et affirme que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité, et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence. »

Parmi les autres résolutions, nous lisons :

« Nécessité imprescriptible de la plus ample liberté d'association pour l'Église en Portugal, et, en particulier, pour les congrégations religieuses destinées à favoriser les missions d'outre-mer ;

« Concentration des forces vives de l'Église portugaise, sous la direction des évêques, auxquels est exprimé le désir de la convocation d'un concile national ;

« Reconnaissance de l'action salutaire de la papauté sur la vie civile des peuples, et vœu en faveur de l'arbitrage pontifical pour résoudre pacifiquement les conflits entre nations ;

« Revendication du droit des curés dans l'enseignement religieux et moral des écoles primaires ;

« Fondation dans les divers diocèses de ligues catholiques, sous la direction des évêques ;

« Croisade des pères de famille contre les livres et programmes d'enseignement qui offensent la religion, la morale chrétienne ou les institutions ecclésiastiques. »

AUSTRALASIE. — C'est ainsi qu'il faudra dire désormais, quand on voudra comprendre sous un même nom la Nouvelle-Zélande avec les colonies de l'Australie. Le congrès des colonies anglaises de l'Océanie, réuni à Sydney, vient de se dissoudre, après avoir fondé leur fédération. Les délégués ont rejeté le titre de Dominion et adopté celui d'*Australasian commonwealth*. Les colonies deviennent des États.

Le gouverneur général sera nommé par la reine pour cinq ans. Le Sénat comprendra, pour chaque État, huit membres désignés par les parlements de chacun des dits États. La durée de leur mandat est de six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le Sénat lui-même nomme son président. La Chambre des représentants sera élue par le peuple des différents États, à raison d'un représentant par 30 000 habitants. Le nombre minimum des représentants pour chaque État est fixé à quatre. Sept ministres formeront le cabinet du gouverneur général, avec le titre de ministres de la reine pour le Commonwealth.

Le 30 avril 1891.

*Le gérant* : P.-P. BRUCKER.



LETTRE ENCYCLIQUE  
DE  
NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII  
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS,  
ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE  
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE  
LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPE XIII LITTERÆ  
ENCYCLICÆ DE CONDITONE OPIFICUM. — *Venerabilibus Fratribus Patriar-*  
*chis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis universis catholici orbis*  
*gratiam et communionem cum Apostolica Sede habentibus.* LEO XIII.  
*Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.*

Rerum novarum semel excitata cupidine, quæ diu quidem commovet civitates, illud erat consecutorum ut commutationum studia a rationibus politicis in œconomicarum cognatum genus aliquando defluerent. — Revera nova industriæ incrementa novisque euntes itineribus artes : mutata dominorum et mercenariorum rationes mutue : divitiarum in exiguo numero affluentia, in multitudine inopia : opificum cum de se confidentia major, tum inter se necessitudo conjunctior, præterea versi in deteriora mores, effecere, ut cer-

conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Église et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des États et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers*.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois ; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème

tamen crumperet. In quo quanta rerum momenta vertantur, ex hoc apparet, quod animos habet acri expectatione suspensos : idemque ingenia exercet doctorum, concilia prudentum, conciones populi, legumlatorum iudicium, consilia principum, ut jam causa nulla reperiatur tanta, quæ teneat hominum studia vehementius. — Itaque, proposita Nobis Ecclesiæ causa et salute communi, quod alias consuevimus, Venerabiles Fratres, datis ad vos Litteris de imperio politico, de libertate humana, de civitatum constitutione christiana, aliisque non dissimili genere, quæ ad refutandas opinionum fallacias opportuna videbantur, idem nunc faciendum *de conditione opificum* iisdem de causis duximus. — Genus hoc argumenti non semel jam per occasionem attingimus : in his tamen litteris totam data opera tractare quæstionem apostolici muneris conscientia monet, ut principia emineant, quorum ope, uti veritas atque æquitas postulant, dimicatio dirimatur. Causa est ad expediendum difficilis, nec vacua periculo. Arduum siquidem metiri jura et officia, quibus locupletes et proletarios, eos qui rem, et eos qui operam conferant, inter se oportet contineri. Periculosa vero contentio, quippe quæ

n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomentent des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que

ab hominibus turbulentis et callidis ad pervertendum iudicium veri concitandamque seditiose multitudinem passim detorquetur. Utcumque sit, plane videmus, quod consentiunt unīversi, infimæ sortis hominibus celeriter esse atque opportune consulendum, cum pars maxima in misera calamitosaque fortuna indigne versentur. Nam veteribus artificum collegiis superiore sæculo deletis, nulloque in eorum locum suffecto præsidio, cum ipsa instituta legesque publicæ avitam religionem exuissent, sensim factum est ut opifices inhumanitati dominorum effrenatæque competitorum cupiditati solitarios atque indefensos tempus tradiderit. — Malum auxit usura vorax, quæ non semel Ecclesiæ iudicio damnata, tamen ab hominibus avidis et quæstuosis per aliam speciem exercetur eadem : huc accedunt et conductio operum et rerum omnium commercia fere in paucorum redacta potestatem, ita ut opulenti ac prædivites perpauci prope servile jugum infinitæ proletariorum multitudini imposuerint.

Ad hujus sanationem mali *Socialistæ* quidem sollicitata egentium in locupletes invidia, evertere privatas bonorum possessiones contendunt oportere,

les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est

*earumque loco communia universis singulorum bona facere, procurantibus viris qui aut municipio præsint, aut totam rempublicam gerant. Ejusmodi translatione honorum a privatis ad commune, mederi se posse præsenti malo arbitrantur, res et commoda inter cives æquabiliter partiendo. Sed est adeo eorum ratio ad contentionem dirimendam inepta, ut ipsum opificum genus afficiat incommodo : eademque præterea est valde injusta, quia vim possessoribus legitimis affert, pervertit officia reipublicæ, penitusque miscet civitates.*

Sane, quod facile est pervidere, ipsius operæ, quam suscipiunt qui in arte aliqua quæstuosa versantur, hæc per se causa est, atque hic finis quo proxime spectat artifex, rem sibi quærere privatoque jure possidere uti suam ac propriam. Is enim si vires, si industriam suam alteri commodat, hanc ob causam commodat ut res adipiscatur ad victum cultumque necessarias : ideoque ex opera data jus verum perfectumque sibi quærit non modo exigendæ mercedis, sed et collocandæ uti velit. Ergo si tenuitate sumptuum quicquam ipse comparis, fructumque parsimonie suæ, quo tutior esse custodia possit, in prædio collocavit, profecto prædium istiusmodi nihil est aliud, quam merces ipsa

pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces; de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au-delà,

aliam induta speciem; propterea que coemptus sic opifici fundus tam est in ejus potestate futurus quam parta labore merces. Sed in hoc plane, ut facile intelligitur, rerum dominium vel moventium vel solidarum consistit. In eo igitur quod bona privatorum transferre *Socialistæ* ad commune nituntur, omnium mercenariorum faciunt conditionem deteriolem, quippe quos, collocaudæ mercedis libertate sublata, hoc ipso augendæ rei familiaris utilitatumque sibi comparandarum spe et facultate despoliant.

Verum, quod majus est, remedium proponunt cum justitia aperte pugnans, quia possidere res privatim ut suas, jus est homini a natura datum. — Revera hac etiam in re maxime inter hominem et genus interest animantium ceterarum. Non enim se ipsæ regunt belluæ, sed reguntur gubernanturque duplici naturæ instinctu : qui tum custodiunt expectantem in eis facultatem agendi, viresque opportune evolvunt, tum etiam singulos earum motus exsuscitant iidem et determinant. Altero instinctu ad se vitamque tuendam, altero ad conservationem generis ducuntur sui. Utrumque vero commode assequuntur earum rerum usu quæ adsunt, quæque præsentibus sunt : nec sane progredi

puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive, et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative il faut reconnaître à l'homme non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consomment par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi.

Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir

*longius possent, quia solo sensu moventur rebusque singularibus sensu perceptis. — Longe alia hominis natura. Inest in eo tota simul ac perfecta vis naturæ animantis, ideoque tributum ex hac parte homini est, certe non minus quam generi animantium omni, ut rerum corporearum fruatur bonis. Sed natura animans quantumvis cumulate possessa, tantum abest ut naturam circumscribat humanam, ut multo sit humana natura inferior, et ad parendum huic obediendumque nata. Quod eminet atque excellit in nobis, quod homini tribuit ut homo sit, et a belluis differat genere toto, mens seu ratio est. Et ob hanc causam quod solum hoc animal est rationis participes, bona homini tribuere necesse est non utenda solum, quod est omnium animantium commune, sed stabili perpetuoque jure possidenda, neque ea dumtaxat quæ usu consumuntur, sed etiam quæ, nobis utentibus, permanent.*

*Quod magis etiam apparet, si hominum in se natura altius spectetur. — Homo enim cum innumerabilia ratione comprehendat, rebusque præsentibus adjungat atque annectat futuras, cumque actionum suarum sit ipse*

sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne

*dominus, propterea sub lege aeterna, sub potestate omnia providentissime gubernantis Dei, se ipse gubernat providentia consilii sui : quamobrem in ejus est potestate res eligere quas ad consulendum sibi non modo in praesens, sed etiam in reliquum tempus, maxime judicet idoneas. Ex quo consequitur, ut in homine esse non modo terrenorum fructuum, sed ipsius terrae dominatum oporteat, quia e terrae fœtu sibi res suppeditari videt ad futurum tempus necessarias. Habent cujusque hominis necessitates velut perpetuos redditus, ita ut hodie expletæ, in crastinum nova imperent. Igitur rem quamdam debet homini natura dedisse stabilem perpetuoque mansuram, unde perennitas subsidii expectari posset. Atqui istiusmodi perennitatem nulla res præstare, nisi cum ubertatibus suis terra, potest.*

*Neque est, cur providentia introducatur reipublicæ : est enim homo, quam respublica, senior : quocirca jus ille suum ad vitam corpusque tuendum habere natura ante debuit quam civitas ulla coisset. — Quod vero terram Deus universo generi hominum utendam, fruendam dederit, id quidem non potest ullo pacto privatis possessionibus obesse. Deus enim generi hominum donavisse terram in commune dicitur, non quod ejus promiscuum apud*

se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, celui-ci que fait-il en consommant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle,

*omnes dominatum voluerit, sed quia partem nullam cuique assignavit possidendam, industriæ hominum institutisque populorum permissa privatarum possessionum descriptione. — Ceterum utcumque inter privatos distributa, inservire communi omnium utilitati terra non cessat, quoniam nemo est mortalium, quin alatur eo, quod agri efferunt. Qui re carent, suppleant opera : ita ut vere affirmari possit, universam comparandi victus cultusque rationem in labore consistere, quem quis vel in fundo insumat suo, vel in arte aliqua operosa, cujus merces tandem non aliunde, quam a multiplici terræ fœtu ducitur, cum eoque permutatur.*

*Qua ex re rursus efficitur, privatas possessiones plane esse secundum naturam. Res enim eas, quæ ad conservandam vitam maximeque ad perficiendam requiruntur, terra quidem cum magna largitate fundit, sed fundere ex se sine hominum cultu et curatione non posset. Jamvero cum in parandis naturæ bonis industriam mentis viresque corporis homo insumat, hoc ipso applicat ad sese eam naturæ corporeæ partem, quam ipse percoluit, in qua velut formam quandam personæ suæ impressam reliquit ; ut omnino rectum esse oporteat, eam partem ab eo possideri uti suam, nec ullo modo jus ipsius violare cuiquam licere.*

*Horum tam perspicua vis est argumentorum, ut mirabile videatur, dissen-*



qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature : il était sauvage, le voilà défriché; d'infécond il est devenu fertile; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vint alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle,

*tire quosdam exoletarum opinionum restitutores; qui usum quidem soli, variosque prædiorum fructus homini privato concedunt : at possideri ab eo ut domino vel solum, in quo ædificavit, vel prædium quod excoluit, plane jus esse negant. Quod cum negant, fraudatum iri partis suo labore rebus hominem, non vident. Ager quippe cultoris manu atque arte subactus habitum longe mutat : e silvestri frugifer, ex infecundo ferax efficitur. Quibus autem rebus est melior factus, illæ sic solo inhærent miscenturque penitus, ut maximam partem nullo pacto sint separabiles a solo. Atqui id quemquam potiri illoque perfrui, in quo alius desudavit, utrumne justitia patiatur? Quo modo effectæ res causam sequuntur a qua effectæ sunt, sic operæ fructum ad eos ipsos qui operam dederint, rectum est pertinere. Merito igitur universitas generis humani, dissentientibus paucorum opinionibus nihil admodum mota, studioseque naturam intuens, in ipsius lege naturæ fundamentum reperit partitionis honorum, possessionesque privatas, ut quæ cum hominum natura pacatoque et tranquillo convictu maxime congruant, omnium sæculorum usu consecravît. — Leges autem civiles, quæ, cum justæ sunt, virtutem suam ab ipsa naturali lege ducunt, id jus, de quo loquimur,*

confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui.*

Cependant ces droits, qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun, ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : *Croissez et multipliez-vous*. Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'État.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut mainte-

confirmant ac vi etiam adhibenda tuentur. — Idem divinarum legum sanxit auctoritas, quæ vel appetere alienum gravissime vetant : *Non concupisces uxorem proximi tui : non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt* <sup>1</sup>.

Jura vero istiusmodi, quæ in hominibus insunt singulis, multo validiora intelliguntur esse si cum officiis hominum in convictu domestico apta et connexa spectentur. — In deligendo genere vitæ non est dubium, quin in potestate sit arbitrioque singulorum alterutrum malle, aut Jesu Christi sectari de virginitate consilium, aut maritali se vincolo obligare. Jus conjugii naturale ac primigenium homini adimere, causamve nuptiarum præcipuam, Dei auctoritate initio constitutam, quoquo modo circumscribere lex hominum nulla potest. *Crescite et multiplicamini* <sup>2</sup>. En igitur familia, seu societas domestica, perparva illa quidem, sed vera societas, eademque omni civitate antiquior; cui propterea sua quædam jura officiaque esse necesse est, quæ minime pendeant a republica. Quod igitur demonstravimus, jus domini personis singularibus natura tributum, id transferri in hominem, qua caput

1. *Deut.*, v. 21.

2. *Gen.*, I, 28.

nant transférer à l'homme, constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants; elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage? — Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un

est familiæ, oportet : immo tanto jus est illud validius, quanto persona humana in convictu domestico plura complectitur. Sanctissima natura lex est, ut victu omnique cultu paterfamilias tueatur, quos ipse procrearit : idemque illuc a natura ipsa deducitur, ut velit liberis suis, quippe qui paternam referunt et quodam modo producunt personam, anquirere et parare, unde se honeste possint in ancipiti vitæ cursu a misera fortuna defendere. Id vero efficere non alia ratione potest, nisi fructuosarum possessione rerum, quas ad liberos hereditate transmittat. Quemadmodum civitas, eodem modo familia, ut memoravimus, veri nominis societas est, quæ potestate propria, hoc est paterna, regitur. Quamobrem, servatis utique finibus quos proxima ejus causa præscripserit, in diligendis adhibendisque rebus incolunitati ac justæ libertati suæ necessariis, familia quidem paria saltem cum societate civili jura obtinet. Paria saltem diximus, quia cum convictus domesticus et cogitatione sit et re prior, quam civilis conjunctio, priora quoque esse magisque naturalia jura ejus officiaque consequitur. Quod si

soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père*; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont

cives, si familiæ, convictus humani societatisque participes factæ, pro adjumento offensioem, pro tutela deminutionem juris sui in republica reperirent, fastidienda citius, quam optanda societas esset.

Velle igitur ut pervadat civile imperium arbitrato suo usque ad intima domorum, magnus ac perniciosus est error. — Certè si qua forte familia in summa rerum difficultate consilii que inopia versetur, ut inde se ipsa expedire nullo pacto possit, rectum est subveniri publice rebus extremis : sunt enim familiæ singulæ pars quædam civitatis. Ac pari modo sicubi intra domesticos parietes gravis extiterit perturbatio jurium mutuorum, suum cuique jus potestas publica vindicato : neque enim hoc est ad se rapere jura civium, sed munire atque firmare justa debitaque tutela. Hic tamen consistant necesse est, qui præsent rebus publicis : hos excedere fines natura non patitur. Patria potestas est ejusmodi, ut nec extingui, neque absorberi a republica possit, quia idem et commune habet cum ipsa hominum vita principium. *Filii sunt aliquid patris*, et velut paternæ amplificatio quædam personæ : proprieque loqui si volumus, non ipsi per se, sed per communitatem domesticam, in qua generati sunt, civilem ineunt ac participant socie-

nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre*. Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille.

Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus; comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien

tatem. Atque hac ipsa de causa, quod filii sunt *naturaliter aliquid patris...*, *antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura* <sup>1</sup>. Quod igitur *Socialistæ*, posthabita providentia parentum, introducunt providentiam reipublicæ, faciunt *contra justitiam naturalem*, ac domorum compaginem dissolvunt.

Ac præter injustitiam, nimis etiam apparet qualis esset omnium ordinum commutatio perturbatioque, quam dura et odiosa servitus civium consecutura. Aditus ad inventiviam mutuam, ad obreccationes et discordias patefieret : ademptis ingenio singulorum solertiaque stimulis, ipsi divitiarum fontes necessario exarescerent : eaque quam fingunt cogitatione, æquabilitas, aliud revera non esset nisi omnium hominum æque misera atque ignobilis, nullo discrimine, conditio. — Ex quibus omnibus perspicitur, illud *Socialismi* placitum de possessionibus in commune redigendis omnino repudiari oportere, quia iis ipsis, quibus est opitulandum, nocet; naturalibus singularum juribus repugnat, officia reipublicæ tranquillitatemque communem perturbat. Maneat ergo, cum plebi sublevatio quæritur, hoc in primis haberi fundamenti

1. S. Thom., II-II. *Quæst.* x, art. xii.

du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit ; car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Église, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. C'est l'Église, en effet, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Église, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Église, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Église, qui veut et désire ardemment que toutes

*instar oportere, privatas possessiones inviolate servandas. Quo posito, remedium, quod exquiritur, unde petendum sit, explicabimus.*

*Confidenter ad argumentum aggredimur ac plane jure Nostro, propterea quod causa agitur ea, cujus exitus probabilis quidem nullus, nisi advocata religione Ecclesiaeque, reperiatur. Cum vero et religionis custodia, et earum rerum, quæ in Ecclesiae potestate sunt, penes Nos potissimum dispensatio sit, neglexisse officium taciturnitate videremur. — Profecto aliorum quoque operam et contentionem tauta hæc causa desiderat : principum reipublicæ intelligimus, dominorum ac locupletium, denique ipsorum, pro quibus contentio est, proletariorum : illud tamen sine dubitatione affirmamus, inania conata hominum futura, Ecclesia posthabita. Videlicet Ecclesia est, quæ promit ex Evangelio doctrinas, quarum virtute aut plane componi certamen potest, aut certe fieri, detracta asperitate, mollius : eademque est, quæ non instruere mentem tantummodo, sed regere vitam et mores singulorum præceptis suis contendit : quæ statum ipsum proletariorum ad meliora promovet pluribus utilissime institutis : quæ vult atque expetit omnium ordinum consi-*

les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Église enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes* ; mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans *l'état même d'innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'a imposé comme

lia viresque in id consociari, ut opificum rationibus, quam commodissime potest, consulatur : ad eamque rem adhiberi leges ipsas auctoritatemque reipublicæ, utique ratione ac modo, putat oportere.

Illud itaque statuatur primo loco, ferendam esse conditionem humanam : ima summis paria fieri in civili societate non posse. Agitant id quidem *Socialistæ* : sed omnis est contra rerum naturam vana contentio. Sunt enim in hominibus maximæ plurimæque natura dissimilitudines : non omnium paria ingenia sunt, non solertia, non valetudo, non vires : quarum rerum necessarium discrimen sua sponte sequitur fortuna dispar. Idque plane ad usum cum privatorum tum communitatis accommodate ; indiget enim varia ad res gerendas facultate diversisque muneribus vita communis ; ad quæ fungenda munera potissimum impelluntur homines differentia rei eujusque familiaris. — Et ad corporis laborem quod attinet, in ipso *statu innocentie* non iners omnino erat homo futurus : at vero quod ad animi delectationem tunc libere optavisset voluntas, idem postea in expiationem culpæ subire non sine

une expiation. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.*

Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbés, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné.

molestiæ sensu coegit necessitas. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ*<sup>1</sup>. — Similique modo finis acerbissimum reliquarum in terris nullus est futurus, quia mala peccati consecraria aspera ad tolerandum sunt, dura, difficilia : eaque homini usque ad ultimum vitæ comitari est necesse. Itaque pati et perpeti humanum est, et ut homines experiantur ac tentent omnia, istiusmodi incommoda evellere ab humano convictu penitus nulla vi, nulla arte poterunt. Siqui id se profiteantur posse, si miseræ plebi vitam polliceantur omni dolore molestiaque vacantem, et refertam quiete ac perpetuis voluptatibus, næ illi populo imponunt, fraudemque struunt, in mala aliquando erupturam majora presentibus. Optimum factu res humanas, ut se habent, ita contueri, simulque opportunum incommodis levamentum, uti diximus, aliunde petere.

Est illud in causa, de qua dicimus, capitale malum, opinione fingere alterum ordinem sua sponte infensum alteri, quasi locupletes et proletarios ad digladiandum inter se pertinaci duello natura comparaverit. Quod adeo a ratione abhorret et a veritate, ut contra verissimum sit, quo modo

1. Gen., III, 17.



C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent être exemptes de

*in corpore diversa inter se membra conveniunt, unde illud existit temperamentum habitudinis, quam symmetriam recte dixeris, eodem modo naturam in civitate præcepisse ut geminæ illæ classes congruunt inter se concorditer, sibique convenienter ad æquilibrium respondeant. Omnino altera alterius indiget : non res sine opera, nec sine re potest opera consistere. Concordia gignit pulchritudinem rerum atque ordinem : contra ex perpetuitate certaminis oriatur necesse est cum agresti immanitate confusio. Nunc vero ad dirimendum certamen, ipsasque ejus radices amputandas, mira vis est institutorum christianorum, eaque multiplex. — Ac primum tota disciplina religionis, cujus est interpres et custos Ecclesia, magno opere potest locupletes et proletarios componere invicem et conjungere, scilicet utroque ordine ad officia mutua revocando, in primisque ad ea quæ a justitia ducuntur. Quibus ex officiis illa proletarium atque opificem attingunt : quod libere et cum æquitate pactum opere sit, id integre et fideliter reddere : non rei ullo modo nocere, non personam violare dominorum : in ipsis tuendis rationibus suis abstinere a vi, nec seditionem induere unquam : nec commisceri cum hominibus flagi-*

violences et ne jamais revêtir la forme de sédition ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. — Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire,

*tiosis, immodicas spes et promissa ingentia artificiose jactantibus, quod fere habet pœnitentiam inutilem et fortunarum ruinas consequentes. — Ista vero ad divites spectant ac dominos : non habendos mancipiorum loco opifices : vereri in eis æquum esse dignitatem personæ, utique nobilitatam ab eo, character christianus qui dicitur. Quæstuosas artes, si naturæ ratio, si christiana philosophia audiatur, non pudori homini esse, sed decori, quia vitæ sustentandæ præbent honestam potestatem. Illud vero turpe et inhumanum, abuti hominibus pro rebus ad quæstum, nec facere eos pluris, quam quantum nervis polleant viribusque. Similiter præcipitur religionis et bonorum animi haberi rationem in proletariis oportere. Quare dominorum partes esse, efficere ut idoneo temporis spatio pietati vacet opifex : non hominem dare obvium lenciniis corruptelarum illecebrisque peccandi : neque ullo pacto a cura domestica parsimoniæque studio abducere. Item non plus imponere operis, quam vires ferre queant, nec id genus, quod cum ætate sexuque dissideat. In maximis autem officiis dominorum illud eminet, justa unicuique præbere. Profecto ut mercedis statuatur ex æquitate modus, causæ sunt*

il y a de nombreux points de vue à considérer; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. *Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.*

Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes? L'Église toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la

considerandæ plures : sed generatim locupletes atque heri meminerint, premere emolumenti sui causa indigentes ac miseros, alienaque ex inopia captare quæstum, non divina, non humana jure sinere. Fraudare vero quemquam mercede debita grande piaculum est, quod iras e cælo ultrices clamore devocat. *Ecce merces operariorum... quæ fraudata est a vobis, clamat : et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit*<sup>1</sup>. Postremo religiose cavendum locupletibus ne proletariorum compendiis quicquam noceant nec vi, nec dolo, nec fenebribus artibus : idque eo vel magis quod non satis illi sunt contra injurias atque impotentiam muniti, eorumque res, quo exilior, hoc sanctor habenda.

His obtemperatio legibus nonne posset vim causasque dissidii vel sola restringere? — Sed Ecclesia tamen, Jesu Christo magistro et duce, persequitur majora : videlicet perfectius quiddam præcipiendo, illuc spectat, ut alterum ordinem vicinitate proxima amicitiaque alteri conjungat. — Intel ligere atque æstimare mortalia ex veritate non possumus, nisi dispexerit animus vitam alteram eamque immortalem; qua quidem dempta, continuo

1. Jac., v, 4.

vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnête disparaît; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude: l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite; en sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. *Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui.* D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus sup-

forma ac vera notio honesti interiret : immo tota hæc rerum universitas in arcanum abiret nulli hominum investigationi pervium. Igitur, quod natura ipsa admonente didicimus, idem dogma est christianum, quo ratio et constitutio tota religionis tamquam fundamento principe nititur, cum ex hac vita excesserimus, tum vere nos esse victuros. Neque enim Deus hominem ad hæc fragilia et caduca, sed ad cœlestia atque æterna generavit, terramque nobis ut exulandi locum, non ut sedem habitandi dedit. Divitiis ceterisque rebus, quæ appellantur bona, affluas, careas, ad æternam beatitudinem nihil interest : quemadmodum utare, id vero maxime interest. Acerbitates varias, quibus vita mortalis fere contextitur, Jesus Christus *copiosa redemptione* sua nequaquam sustulit, sed in virtutum incitamenta, materiamque bene merendi traduxit : ita plane ut nemo mortalium queat præmia sempiterna capessere, nisi cruentis Jesu Christi vestigiis ingrediatur. *Si sustinēbimus, et conregnabimus*<sup>1</sup>. Laboribus ille et cruciatibus sponte susceptis,

1. II, *ad Tim.*, II, 12.

portable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable.* Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle; qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches; qu'enfin il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrêmes que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel; l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens,

cruciatuum et laborum mirifice vim delenivit: nec solum exemplo, sed gratia sua perpetuæque mercedis spe proposita, perpressionem dolorum effecit faciliorem: *Id enim, quod in præsentī est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in cælis*<sup>1</sup>.

Itaque fortunati monentur, non vacuitatem doloris afferre, nec ad felicitatem ævi sempiterni quicquam prodesse divitias, sed potius obesse<sup>2</sup>; terrori locupletibus esse debere Jesu Christi insuetas minas<sup>3</sup>: rationem de usu fortunarum Deo judici severissimo aliquando reddendam. De ipsis opibus utendis excellens ac maximi momenti doctrina est, quam si philosophia inchoatam, at Ecclesia tradidit perfectam plane, eademque efficit ut non cognitione tantum, sed moribus teneatur. Cujus doctrinæ in eo est fundamentum positum, quod justa possessio pecuniarum a justo pecuniarum usu

1. II, *Cor.*, IV, 17.

2. *Matth.*, XIX, 23-24.

3. *Luc.*, VI, 24-25.

l'Église répond sans hésitation : *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipe... facile tribuere, communicare ; « Ordonne aux riches de ce siècle.... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. »*

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances.* Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais, au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre

distinguitur. Bona privatim possidere, quod paulo ante vidimus, jus est homini naturale : eoque uti jure, maxime in societate vitæ, non fas modo est, sed plane necessarium, *Licetum est, quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam*<sup>1</sup>. At vero si illud quærat, qualem esse usum bonorum necesse sit, Ecclesia quidem sine ulla dubitatione respondet : *Quantum ad hoc, non debet homo habere res exteriores ut proprias, sed ut communes, ut scilicet de facili aliquis eas communicet in necessitate aliorum. Unde Apostolus dicit : divitibus hujus sæculi præcipe... facile tribuere, communicare*<sup>2</sup>. Nemo certe opitulari aliis de eo jubetur quod ad usus pertineat cum suis tum suorum necessariis : immo nec tradere aliis quo ipse egeat ad id servandum quod personæ conveniat, quodque deceat : *Nullus enim inconvenienter vivere debet*<sup>3</sup>.

Sed ubi necessitati satis et decoro datum, officium est de eo quod superat gratificari, indigentibus. *Quod superest, date eleemosinam*<sup>4</sup>. Non justitiæ, excepto in rebus extremis, officia ista sunt, sed caritatis christianæ, quam profecto lege agendo petere jus non est. Sed legibus judiciisque hominum

1. II-II *Quæst.* LXVI, a. II.

2. II-II *Quæst.*, LXV, a. II.

3. *Quæst.* II-II, XXXII, a. VI.

4. Luc., XI, 41.

Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux, dit-il, celui qui donne que celui qui reçoit*, et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite*.

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine bonté une plus grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exerce et les fruits ».

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Eglise que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que

lex antecedit iudiciumque Christi Dei, qui multis modis suadet consuetudinem largiendi: *Beatius est magis dare, quam accipere*<sup>1</sup>; et collatam negatamve pauperibus beneficentiam perinde est ac sibi collatam negatamve iudicaturus. *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis*<sup>2</sup>. — Quarum rerum hæc summa est; quicumque majorem copiam bonorum Dei munere accepit, sive corporis et externa sint, sive animi, ob hanc causam accepisse, ut ad perfectionem sui pariterque, velut minister providentiæ divinæ, ad utilitates adhibeat ceterorum. *Habens ergo talentum, curet omnino ne taceat : habens rerum affluentiam, vigilet ne a misericordiæ largitate torpescat : habens artem qua regitur, magnopere studeat ut usum atque utilitatem illius cum proximo partiatur*<sup>3</sup>.

Bonis autem fortunæ qui careant, ii ab Ecclesia perdocentur, non probro haberi, Deo iudice, paupertatem, nec eo pudendum, quod victus labore quæretur. Idque confirmavit re et facto Christus Dominus, qui pro salute

1. *Actor.*, xi, 35.

2. *Matth.*, xxv, 40.

3. S. Greg. Magn. in *Evang. Hom.*, ix, n. 7.

Jésus-Christ Notre-Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, *tout riche qu'il était, s'est fait indigent* pour le salut des hommes; qui, Fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan; qui est allé jusqu'à consommer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire.

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence résident dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seuls la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux; il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent; il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour re-

hominum *egenus factus est, cum esset dives* <sup>1</sup> : cumque esset filius Dei ac Deus ipsemet, videri tamen ac putari fabri filius voluit : quin etiam magnam vitæ partem in opere fabrilis consumere non recusavit. *Nonne hic est faber, filius Mariæ* <sup>2</sup>? Hujus divinitatem exempli intuentibus, ea facilius intelliguntur : veram hominis dignitatem atque excellentiam in moribus esse, hoc est in virtute, positam : virtutem vero commune mortalibus patrimonium, imis et summis, divitibus et proletariis æque parabile : nec aliud quippiam quam virtutes et merita, in quocumque reperiantur, mercedem beatitudinis æternæ sequituram. Immo vero in calamitosorum genus propensior Dei ipsius videtur voluntas : beatos enim Jesus Christus nuncupat pauperes <sup>3</sup> : invitat peramanter ad se, solatii causa, quicumque in labore sint ac luctu <sup>4</sup> : infirmos et injuria vexatos complectitur caritate præcipua. Quarum cognitione rerum facile in fortunatis deprimitur tumens animus, in ærumnosis demissus extollitur : alteri ad facilitatem, alteri ad modestiam flectun-

1. II, *Corinth.*, VIII, 9.

2. Marc., VI, 3.

3. Matth., V, 3 : *Beati pauperes spiritu.*

4. Matth., XI, 23 : *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.*



lever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elles se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères : *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.*

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne

tur. Sic cupitum superbiæ intervallum efficitur brevius, nec difficulter impetrabitur ut ordinis utriusque, junctis amicis dextris, copulentur voluntates.

Quos tamen, si christianis præceptis paruerint, parum est amicitia, amor etiam fraternus inter se conjugabit. Sentient enim et intelligent, omnes plane homines a communi parente Deo procreatos : omnes ad eundem finem bonorum tendere, qui Deus est ipse, qui afficere beatitudine perfecta atque absoluta et homines et Angelos unus potest : singulos item pariter esse Jesu Christi beneficio redemptos et in dignitatem filiorum Dei vindicatos, ut plane necessitudine fraterna cum inter se tum etiam cum Christo Domino, *primogenito in multis fratribus*, contineantur. Item naturæ bona, munera gratiæ diviniæ pertinere communiter et promiscue ad genus hominum universum, nec quemquam, nisi indignum, bonorum cælestium fieri exheredem. *Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi* <sup>1</sup>.

Talis est forma officiorum ac jurium, quam christiana philosophia profi-

1. Rom., viii, 17.

la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

Pendant l'Église ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capitale et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Église est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'efficace d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée

tetur. Nonne quieturum perbreui tempore certamen omne videatur, ubi illa in civili convictu valeret ?

Denique nec satis habet Ecclesia viam inveniendæ curationis ostendere, sed admovet sua manu medicinam. Nam tota in eo est ut ad disciplinam doctrinamque suam excolat homines atque instituat : cujus doctrinæ saluberrimos rivis, Episcoporum et Cleri opera, quam latissime potest, curat deducendos. Deinde pervadere in animos nititur flectereque voluntates, ut divinatorum disciplina præceptorum regi se gubernarique patiantur. Atque in hac parte, quæ princeps est ac permagni momenti, quia summa utilitatum causaque tota in ipsa consistit, Ecclesia quidem una potest maxime. Quibus enim instrumentis ad permovendos animos utitur, ea sibi hanc ipsam ob causam tradita a Jesu Christo sunt, virtutemque habent divinitus insitam. Istiusmodi instrumenta sola sunt, quæ cordis attingere penetrales sinus apte queant, hominemque adducere ut obedientem se præbeat officio, motus animi appetentis regat, Deum et proximos charitate diligat singulari ac summa, omniaque animose perrumpat, quæ virtutis impediunt cursum.

Satis est in hoc genere exempla veterum paulisper cogitatione repetere.

les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection qu'on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles; qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui en doit être la fin; car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Évangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée; en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la

*Res et facta commemoramus, quæ dubitationem nullam habent : scilicet civilem hominum communitatē funditus esse institutis christianis renovatam : hujusc virtute renovationis ad meliora promotum genus humanum, immo revocatum ab interitu ad vitam, actumque perfectione tanta, ut nec extiterit ulla antea, nec sit in omnes consequentes ætates futura major. Denique Jesum Christum horum esse beneficiorum principium eundem et finem : ut ab eo profecta, sic ad eum omnia referenda. Nimirum accepta Evangelii luce, cum incarnationis Verbi hominumque redemptionis grande mysterium orbis terrarum didicisset, vita Jesu Christi Dei et hominis pervasit civitates, ejusque fide et præceptis et legibus totas imbuit. Quare si societati generis humani medendum est, revocatio vitæ institutorumque christianorum sola medebitur. De societatibus enim dilabentibus illud rectissime præcipitur, revocari ad origines suas, cum restitui volunt, oportere. Hæc enim omnium consociationum perfectio est, de eo laborare idque assequi, cujus gratia institutæ sunt : ita ut motus actusque*

mort; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que Nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

Et que l'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence; elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consomment non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes, et dissipent les plus gros patrimoines. L'Église, en outre, pourvoit encore

socialis eadem causa pariat, quæ peperit societatem. Quamobrem declinare ab instituto, corruptio est: ad institutum redire, sanatio. Verissimeque id quemadmodum de toto reipublicæ corpore, eodem modo de illo ordine civium dicimus, qui vitam sustentant opere, quæ est longe maxima multitudo.

Nec tamen putandum, in colendis animis totas esse Ecclesiæ curas ita defixas, ut ea negligat quæ ad vitam pertinent mortalem ac terrenam. — De proletariis nominatim vult et contendit ut emergant e miserrimo statu fortunamque meliorem adipiscantur. Atque in id confert hoc ipso operam non mediocrem, quod vocat et instituit homines ad virtutem. Mores enim christiani, ubi servantur integri, partem aliquam prosperitatis sua sponte pariant rebus externis, quia conciliant principium ac fontem omnium bonorum Deum: coercent geminas vitæ pestes, quæ nimium sæpe hominem efficiunt in ipsa opum abundantia miserum, rerum appetentiam nimiam et voluptatum sitim: contenti denique cultu victuque frugi, vectigal parsimonia suppleant, procul a vitiiis, quæ non modo exiguas pecunias, sed maximas etiam copias

directement au bonheur des classes déshéritées, par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi, chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux. Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Églises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées; ce que Tertullien appelle *les dépôts de la piété*, parce qu'on les employait à *entretenir et à inhumer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage*. — Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine que l'Église a toujours gardé avec un

exhauriunt, et lauta patrimonia dissipant. Sed præterea, ut bene habeant proletarii, recta providet, instituendis fovendisque rebus, quas ad sublevandam eorum inopiam intelligat conducibiles.

Quæ in hoc etiam genere beneficiorum ita semper excelluit, ut ab ipsis inimicis prædicatione efferatur. Ea vis erat apud vetustissimos christianos caritatis mutuæ, ut persæpe sua se re privarent, opitulandi causa, divitiores : quamobrem *neque... quisquam egenus erat inter illos* <sup>1</sup>. Diaconis, in id nominatim ordine instituto, datum ab Apostolis negotium, ut quotidianæ beneficentiæ exercerent munia : ac Paulus Apostolus, etsi sollicitudine districtus omnium Ecclesiarum, nihilominus dare se in laboriosa itinera non dubitavit, quo ad tenuiores christianos stipem præsens afferret. Cujus generis pecunias, a christianis in unoquoque conventu ultro collatas, *deposita pietatis* nuncupat Tertullianus, quod scilicet *insumerentur egenis alendis humanisque, et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis, inque domesticis senibus, item naufragis* <sup>2</sup>.

Hinc sensim illud extitit patrimonium, quod religiosa cura tamquam rem-

1. Act., iv, 34.

2. Apol., II, xxxix.

soin religieux, comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette commune mère des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Église; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Église seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de Jésus-Christ, et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Église.

Toutefois, il n'est pas douteux que pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde; car nous voyons d'ordinaire que les faits et les événements

familiarem indigentium Ecclesia custodivit. Immo vero subsidia miseræ plebi, remissa rogandi verecundia, comparavit. Nam et locupletium et indigentium communis parens, excitata ubique ad excellentem magnitudinem caritate, collegia condidit sodalium religiosorum, aliaque utiliter permulta instituit, quibus opem ferentibus, genus miseriarum prope nullum esset, quod solatio careret. Hodie quidem multi, quod eodem modo fecere olim ethnici, ad arguendam transgrediuntur Ecclesiam hujus etiam tam egregiæ caritatis : cujus in locum subrogare visum est constitutam legibus publicis beneficentiam. Sed quæ christianam caritatem suppleant, totam se ad alienas porrigentem utilitates, artes humanæ nullæ reperientur. Ecclesiæ solius est illa virtus, quia nisi a sacratissimo Jesu Christi corde ducitur, nulla est uspiam : vagatur autem a Christo longius, quicumque ab Ecclesia discesserit.

At vero non potest esse dubium quin, ad id quod est propositum, ea quoque, quæ in hominum potestate sunt, adjumenta requirantur. Omnino omnes, ad quos causa pertinet, eodem intendant idemque laborent pro rata parte necesse est. Quod habet quandam cum moderatrice mundi providentia simi-

qui dépendent de causes diverses sont la résultante de leur action commune.

Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'État ? Disons d'abord que par État nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos lettres encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions ; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.

Tel est en effet l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, les familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter

*litudinem : fere enim videmus rerum exitus a quibus causis pendent, ex earum omnium conspiratione procedere.*

*Jamvero quota pars remedii a republica expectanda sit, præstat exquirere. — Rempubicam hoc loco intelligimus non quali populus utitur unus vel alter, sed qualem et vult recta ratio naturæ congruens, et probant divinæ documenta sapientiæ, quæ Nos ipsi nominatim in litteris Encyclicis de civitatum constitutione christiana explicavimus. Itaque per quos civitas regitur, primum conferre operam generatim atque universe debent tota ratione legum atque institutorum, scilicet efficiendo ut ex ipsa conformatione atque administratione reipublicæ ultro prosperitas tam communitatis quam privatorum efflorescat. Id est enim civilis prudentiæ munus, propriumque eorum, qui præsent, officium. Nunc vero illa maxime efficiunt prosperas civitates, morum probitas, recte atque ordine constitutæ familiæ, custodia religionis ac justitiæ, onerum publicorum cum moderata irrogatio, tum æqua partitio, incrementa artium et mercaturæ, florens agrorum cultura, et si qua sunt alia*

d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière; et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres, grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont de par le droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : *De même que la partie et le tout sont en quelque manière une*

generis ejusdem, quæ quo majore studio provehantur, eo melius sunt victuri cives et beatius. — Harum igitur virtutè rerum in potestate rectorum civitatis est, ut ceteris prodesse ordinibus, sic et proletariorum conditionem juvare plurimum : idque jure suo optimo, neque ulla cum importunitatis suspicione : debet enim respublica ex lege muneris sui in communem consulere. Quo autem commodorum copia provenerit ex hac generali providentia major, eo minus oportebit alias ad opificum salutem experiri vias.

Sed illud præterea considerandum, quod rem altius attingit, unam civitatis esse rationem, communem summorum atque infimorum. Sunt nimirum proletarii pari jure cum locupletibus natura cives, hoc est partes veræ vitæque viventes, unde constat, interjectis familiis, corpus reipublicæ : ut ne illud adjungantur, in omni urbe eos esse numero longe maximo. Cum igitur illud sit perabsurdum, parti civium consulere, partem negligere, consequitur, in salute commodisque ordinis proletariorum tuendis curas debitas collocari publicè oportere; ni fiat, violatum iri justitiam, suum cuique tribuere præcipientem. Qua de re sapienter S. Thomas : *Sicut pars et totum quodammodo*



même chose, ainsi ce qui appartient au tout est en quelque sorte à chaque partie. C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive*.

Mais, quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de condition sans lesquelles une société ne peut ni exister ni être conçue. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin, de conseil ou d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une ma-

*sunt idem, ita id, quod est totius, quodammodo est partis*<sup>1</sup>. Proinde in officiis non paucis neque levibus populo bene consulentium principum, illud in primis eminet, ut unumquemque civium ordinem æquabiliter tueantur ea nimirum, quæ *distributiva* appellatur, justitia inviolate servanda.

Quamvis autem cives universos, nemine excepto, conferre aliquid in summam bonorum communium necesse sit, quorum aliqua pars virilis sponte recidit in singulos, tamen idem et ex æquo conferre nequaquam possunt. Qualescumque sint in imperii generibus vicissitudines, perpetua futura sunt ea in civium statu discrimina, sine quibus nec esse, nec cogitari societas ulla posset. Omnino necesse est quosdam reperiri, qui se reipublicæ dedant, qui leges condant, qui jus dicant, denique quorum consilio atque auctoritate negotia urbana, res bellicæ administrantur. Quorum virorum priores esse partes, eosque habendos in omni populo primarios, nemo non videt, propterea quod communi bono dant operam proxime atque excellenti ratione. Contra vero qui in arte aliqua exercentur, non ea, qua illi, ratione nec iisdem muneribus prosunt civitati : sed tamen plurimum ipsi, quamquam minus directe, utilitati publicæ inserviunt. Sane sociale bonum cum debeat esse ejusmodi,

1. II-II, *Quest.*, LXI, a. I ad 2.

nière si excellente. Les hommes, au contraire, qui s'appliquent aux choses de l'industrie, ne peuvent concourir à ce bien commun, ni dans la même mesure, ni par les mêmes voies; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu*. Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il est la source unique d'où procède la richesse des nations. L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi

ut homines ejus fiant adeptione meliores, est profecto in virtute præcipue collocandum. Nihilominus ad bene constitutam civitatem suppeditatio quoque pertinet honorum corporis atque externorum, *quorum usus est necessarius ad actum virtutis*<sup>1</sup>. Jamvero his pariendis bonis est proletariorum maxime efficax ac necessarius labor, sive in agris artem atque manum, sive in officinis exercent. Immo eorum in hoc genere vis est atque efficientia tanta, ut illud verissimum sit, non aliunde quam ex opificum labore gigni divitias civitatum. Jubet igitur æquitas, curam de proletario publice geri, ut ex eo, quod in communem affert utilitatem, percipiat ipse aliquid, ut tectus, ut vestitus, ut salvus vitam tolerare minus ægre possit. Unde consequitur, favendum rebus omnibus esse quæ conditioni opificum quoquo modo videantur profuturae. Quæ cura tantum abest ut noceat cuiquam, ut potius profutura sit universis,

1. S. Thom., *De reg. Princip.*, I, c. xv.

indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'État; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant, aux gouvernants il appartient de protéger la communauté et ses parties; la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principat; les parties, parce que de droit naturel le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis : tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême; dès lors ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

*quia non esse omnibus modis eos miseros, a quibus tam necessaria bona proficiscuntur, prorsus interest reipublicæ.*

*Non civem, ut diximus, non familiam absorberi a republica rectum est : suam utriusque facultatem agendi cum libertate permittere æquum est, quantum incolumi bono communi et sine cujusquam injuria potest. Nihilominus eis, qui imperant, videndum ut communitatem ejusque partes tueantur. Communitatem quidem, quippe quam summæ potestati conservandam natura commisit usque eo, ut publicæ custodia salutis non modo suprema lex, sed tota causa sit ratioque principatus : partes vero, quia procuracionem reipublicæ non ad utilitatem eorum, quibus commissa est, sed ad eorum, qui commissi sunt, natura pertinere, philosophia pariter et fides christiana consentiunt. Cumque imperandi facultas proficiscatur a Deo, ejusque sit communicatio quædam summi principatus, gerenda ad exemplar est potestatis divinæ, non minus rebus singulis quam universis cura paterna consulentis. Si quid igitur detrimenti allatum sit aut impendeat rebus communibus, aut singulorum ordinum rationibus, quod sanari aut prohiberi alia ratione non possit, obviam iri auctoritate publica necesse est. — Atqui interest salutis*

Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle; que la religion soit honorée et observée; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au-delà de ce qui

cum publicæ, tum privatæ pacatas esse res et compositas : item dirigi ad Dei jussa naturæque principia omnem convictus domestici disciplinam : observari et coli religionem : florere privatim ac publicè mores integros : sanctam retineri justitiam, nec alteros ab alteris impune violari : validos adolescere cives, juvenadæ tutandæque, si res postulet, civitati idoneos. Quamobrem si quando fiat, ut quippiam turbarum impendeat ob secessionem opificum, aut intermissas ex composito operas : ut naturalia familiæ nexa apud proletarios relaxentur : ut religio in opificibus violetur non satis impertiendo commodi ad officia pietatis : si periculum in officinis integritati morum ingruat a sexu promiscuo, aliisve perniciosis invitamentis peccandi : aut opificum ordinem herilis ordo iniquis premat oneribus, vel alienis a persona ac dignitate humana conditionibus affligat : si valetudini noceatur opere immodico, nec ad sexum ætatemve accommodato, his in causis plane adhibenda, certos intra fines, vis et auctoritas legum. Quos fines eadem, quæ legum poscit opem, causa determinat : videlicet non plura suscipienda

est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés, et l'État doit les assurer à tous les citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir ; car, s'il est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères, sous le prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice forment la

*legibus, nec ultra progrediendum, quam incommodorum sanatio, vel periculi depulsio requirat.*

*Jura quidem, in quocumque sint, sancte servanda sunt : atque ut suum singuli teneant, debet potestas publica providere, propulsandis atque ulciscendis injuriis. Nisi quod in ipsis protegendis privatorum juribus, præcipue est infimorum atque inopum habenda ratio. Siquidem natio divitum, suis septa præsiidiis, minus eget tutela publica : miserum vulgus, nullis opibus suis tutum, in patrocinio reipublicæ maxime nititur. Quocirca mercenarios, cum in multitudine egena numerentur, debet cura providentiæque singulari complecti respublica.*

*Sed quædam majoris momenti præstat nominatim perstringere. — Caput autem est, imperio ac munimento legum tutari privatas possessiones oportere. Potissimumque, in tanto jam cupiditatum ardore, continenda in officio plebs : nam si ad meliora contendere concessum est non repugnante justitia, at alteri, quod suum est, detrahere, ac per speciem absurdæ cujusdam æquabilitatis in fortunas alienas involare, justitia vetat, nec ipsa communis utilitatis ratio sinit. Utique pars opificum longe maxima res meliores honesto*

très grande majorité; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence! Que l'autorité publique intervienne alors, et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède; car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise. Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons.

Chez l'ouvrier pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'État, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme.

labore comparare sine cuiusquam injuria malunt : verumtamen non pauci numerantur pravis imbuti opinionibus rerumque novarum cupidi, qui id agunt omni ratione ut turbas moveant, ac ceteros ad vim impellant. Intersit igitur reipublicæ auctoritas, injectoque concitatoribus freno, ab opificum moribus corruptrices artes, a legitimis dominis periculum rapinarum coerceat.

Longinquior vel operosior labos, atque opinatio curtæ mercedis causam non raro dant artificibus quamobrem opere se solvant ex composito, otioque dedant voluntario. Cui quidem incommodo usitato et gravi medendum publice, quia genus istud cessationis non heros dumtaxat, atque opifices ipsos afficit damno, sed mercaturis obest reique publicæ utilitatibus : cumque haud procul esse a vi turbisque soleat, sæpenumero tranquillitatem publicam in discrimen adducit. Qua in re illud magis efficax ac salubre, antevertere auctoritate legum, malumque ne erumpere possit prohibere, amotis mature causis, unde dominorum atque operariorum conflictus videatur extiturus.

Similique modo plura sunt in opifice, præsidio munienda reipublicæ : ac

La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable qu'elle soit, n'est pas le but dernier de notre existence; elle est une voie et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravées en elle-même l'image et la ressemblance de Dieu; c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers. « Remplissez la terre et l'assujettissez; dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre<sup>1</sup>. »

A ce point de vue, tous les hommes sont égaux; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur*. Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite avec un grand respect, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la

primum animi bona. Siquidem vita mortalis quantumvis bona et optabilis, non ipsa tamen illud est ultimum, ad quod nati sumus; sed via tantummodo atque instrumentum ad animi vitam perspicientia veri et amore boni complendam. Animus est, qui expressam gerit imaginem similitudinemque divinam, et in quo principatus ille residet, per quem domiari jussus est homo in inferiores naturas, atque efficere utilitati suæ terras omnes et maria parentia, *Replete terram et subjicite eam; et dominamini piscibus maris et volatilibus cæli et universis animalibus, quæ moventur super terram*<sup>1</sup>. Sunt omnes homines hac in re pares, nec quippiam est quod inter divites atque inopes, inter dominos et famulos, inter principes privatosque differat : *Nam idem dominus omnium*<sup>2</sup>. Nemini licet hominis dignitatem, de qua Deus ipse disponit cum magna reverentia, impune violare, neque ad eam perfectionem impedire cursum, quæ sit vitæ in cælis sempiternæ consentanea. Quin etiam in hoc genere tractari se non convenienter naturæ suæ, animique servitutem servire velle, ne sua quidem sponte homo potest : neque enim de juribus agitur, de quibus sit integrum homini, verum de

1. *Gen.*, I, 28.

2. *Rom.*, x, 12.

libre disposition, mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, et l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tels sont surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament un des principaux articles de la loi : *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat*<sup>1</sup>; et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eut créé l'homme : *Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait.*

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine,

officiis adversus Deum, quæ necesse est sancte servari. — Hinc consequitur requies operum et laborum per festos dies necessaria. Id tamen nemo intelligat de majore quadam inertis otii usura, multoque minus de cessatione, qualem multi expetunt, faultrice vitiorum et ad effusiones pecuniarum adjunctrice, sed omnino de requiete operum per religionem consecrata. Conjuncta cum religione quies sevocat hominem a laboribus negotiisque vitæ quotidianæ ut ad cogitanda revocet bona cælestia, tribuendumque cultum numini æterno justum ac debitum. Hæc maxime natura atque hæc causa quietis est in dies festos capiendæ : quod Deus et in Testamento veteri præcipua lege sanxit : *Memento ut diem sabbati sanctifices*<sup>1</sup>, et facto ipse suo docuit, arcana requiete, statim posteaquam fabricatus hominem erat, sumpta : *Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat*<sup>2</sup>.

Quod ad tutelam honorum corporis et externorum, primum omnium eripere miseros opifices e sævitia oportet hominum cupidorum, personis pro rebus ad quæstum intemperanter abutentium. Scilicet tantum exigi operis, ut hebescat animus labore nimio, unaque corpus defatigationi succumbat,

1. *Exod.*, xx, 8.

2. *Gen.*; II, 2.



abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Ainsi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et l'airain, a un labeur dont la brièveté devra compenser la peine et la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que la part soit faite des époques de l'année : tel même travail sera souvent aisé dans une saison qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les

non justitia, non humanitas patitur. In homine, sicut omnis natura sua, ita et vis efficiens certis est circumscripta finibus, extra quos egredi non potest. Acuitur illa quidem exercitatione atque usu, sed hac tamen lege ut agere intermittat identidem et acquiescat. De quotidiano igitur opere videntur ne in plures extrahatur horas, quam vires sinant. Intervalla vero quiescendi quanta esse oporteat, ex vario genere operis, ex adjunctis temporum et locorum, ex ipsa opificum valetudine judicandum. Quorum est opus lapidem e terra excindere, aut ferrum, aes, aliaque id genus effodere penitus abdita, eorum labor, quia multo major est idemque valetudini gravis, cum brevitate temporis est compensandus. Anni quoque dispicienda tempora : quia non raro idem operæ genus alio tempore facile est ad tolerandum, alio aut tolerari nulla ratione potest, aut sine summa difficultate non potest. — Denique quod facere enititur vir adulta ætate beneque validus potest, id a femina puerove non est æquum postulare. Immo de pueris valde cavendum, ne prius officina capiat, quam corpus, ingenium, animum satis firmaverit

forces physiques, intellectuelles et morales; sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail trop précoce et c'en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

Nous passons à présent à un autre point de la question, d'une importance grande, et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse; Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui re-

ætas. Erumpentes enim in pueritia vires, velut herbescentem viriditatem, agitatio præcox elidit : qua ex re omnis est institutio puerilis interitura. Sic certa quædam artificia minus apte conveniunt in feminas ad opera domestica natas : quæ quidem opera et tuentur magnopere in muliebri genere decus, et liberorum institutioni prosperitatique familiæ natura respondet. Universe autem statuatur, tantum esse opificibus tribuendum otii, quantum cum viribus compensetur labore consumptis : quia detritas usu vires debet cessatio restituere. In omni obligatione, quæ dominis atque artificibus invicem contrahatur, hæc semper aut adscripta aut tacita conditio inest, utrique generi quiescendi ut cautum sit : neque enim honestum esset convenire secus, quia nec postulare cuiquam fas est nec spondere neglectum officiorum, quæ vel Deo vel sibi metipsi hominem obstringunt.

Rem hoc loco attingimus sat magni momenti : quæ recte intelligatur necesse est, in alterutram partem ne peccetur. Videlicet salarii definitur libero consensu modus : itaque dominus rei pacta mercede persoluta, liberavisse fidem, nec ultra debere quidquam videatur. Tunc solum fieri injuste, si vel pretium dominus solidum; vel obligatas artifex operas reddere totas

fusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit d'un chacun. — Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un de fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il en va tout autrement, si au caractère de *personna-*

recusaret : his causis rectum esse potestatem politicam intercedere, ut suum cuique jus incolume sit, sed præterea nullis. — Cui argumentationi æquus rerum iudex non facile, neque in totum assentiatur, quia non est absoluta omnibus partibus : momentum quoddam rationis abest maximi ponderis. Hoc est enim operari, exercere se rerum comparandarum causa, quæ sint ad varios vitæ usus, potissimumque ad rationem sui necessariae. *In sudore vultus tui vesceris pane*<sup>1</sup>. Itaque duas velut notas habet in homine labor natura insitas, nimirum ut *personalis* sit, quia vis agens adhæret personæ, atque ejus omnino est propria, a quo exercetur, et cujus est utilitati nata : deinde ut sit *necessarius*, ob hanc causam, quod fructus laborum est homini opus ad vitam tuendam : vitam autem tueri ipsa rerum, cui maximearendum, natura jubet. Jamvero si ex ea dumtaxat parte spectetur quod personalis est, non est dubium quin integrum opifici sit, pactæ mercedis angustius finire modum : quemadmodum enim operas dat ille voluntate, sic et operarum mercede vel tenui vel plane nulla contentus esse voluntate potest. Sed longe aliter judicandum, si cum ratione *personalitatis* ratio

1. *Gen.*, III, 119.

*lité* on joint celui de *nécessité*, dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire : au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. — Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent inopportunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont Nous parle-

conjungitur *necessitatis*, cogitatione quidem non re ab illa separabilis. Reapse manere in vita, commune singulis officium est, cui scelus est deesse. Hinc jus reperiendarum rerum, quibus vita sustentatur, necessario nascitur : quarum rerum facultatem infimo cuique non nisi quæsitâ labore merces suppeditat. Esto igitur, ut opifex atque herus libere in idem placitum, ac nominatim in salarii modum consentiant : subest tamen semper aliquid ex justitia naturali, idque libera paciscentium voluntate majus et antiquius, scilicet alendo opifici, frugi quidem et bene morato, haud imparem esse mercedem oportere. Quod si necessitate opifex coactus, aut mal peioris metu permotus duriorum conditionem accipiat, quæ, etiamsi nolit, accipienda sit, quod a domino vel a redemptore operum imponitur, istud quidem est subire vim, cui justitia reclamationat. — Verumtamen in his similibusque causis, quales illæ sunt in unoquoque genere artificii quota sit elaborandum hora, quibus præsidiiis valetudini maxime in officinis cavendum, ne magistratus inferat sese importunius, præsertim cum adjuncta tam varia sint rerum, temporum, locorum, satius erit eas res judicio reservare collegiorum, de quibus infra dicturi sumus, aut aliam inire viam, qua

rons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'État.

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace, si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages, et d'abord, d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources ; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme

*raciones mercenariorum, uti par est, salvæ sint, accedente, si res postulaverit, tutela præsidioque reipublicæ.*

*Mercedem si ferat opifex satis amplam ut ea se uxoremque et liberos tueri commodum queat, facile studebit parsimoniæ, si sapit. efficietque, quod ipsa videtur natura monere, ut detractis sumptibus, aliquid etiam redundet, quo sibi liceat ad modicum censum pervenire. Neque enim efficace ratione dirimi causam, de qua agitur, posse vidimus, nisi hoc sumpto et constituto, jus privatorum bonorum sanctum esse oportere. Quamobrem favere huic juri leges debent, et, quoad potest, providere ut quamplurimi ex multitudine rem habere malint. Quo facto, præclaræ utilitates consecuturæ sunt : ac primum certe æquior partitio bonorum. Vis enim commutationum civilium in duas civium classes divisit urbes, immenso inter utramque discrimine interjecto. Ex una parte factio præpotens, quia prædives : quæ cum operum et mercaturæ universum genus sola potiatur, facultatem omnem copiarum effectricem ad sua commoda ac rationes trahit, atque in ipsa administratione reipublicæ non parum potest. Ex altera inops atque infirma multitudo,*

ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien ! que l'on stimule l'industrielle activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes.

En outre, la terre produira toutes choses en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et nul qui ne voie sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations. — Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration : nul, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable. — Mais, une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle; l'autorité publique ne peut donc l'abolir; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec

*exulcerato animo et ad turbas semper parato. Jamvero si plebis excitetur industria in spem adipiscendi quippiam, quod solo contineatur, sensim fiet ut alter ordo evadat finitimus alteri, sublato inter summas divitias summamque egestatem discrimine. — Præterea rerum, quas terra gignit, major est abundantia futura. Homines enim, cum se elaborare sciunt in suo, alacritatem adhibent studiumque longe majus : immo prorsus adamare terram instituunt sua manu percultam, unde non alimenta tantum, sed etiam quandam copiam et sibi et suis expectant. Ista voluntatis alacritas, nemo non videt quam valde conferat ad ubertatem fructuum, augendasque divitias civitatis. — Ex quo illud tertio loco manabit commodi, ut qua in civitate homines editi susceptique in lucem sint, ad eam facile retineantur : neque enim patriam cum externa regione commutarent, si vitæ degendæ tolerabilem daret patria facultatem. Non tamen ad hæc commoda perveniri nisi ea conditione potest, ut privatus census ne exhauriatur immanitate tributorum et vectigalium. Jus enim possidendi privatim bona cum non sit lege hominum sed natura datum, non ipsum abolere, sed tantummodo ipsius usum temperare et cum communi bono componere auctoritas publica*

le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à la condition nouvelle. Aussi est-ce avec plaisir que Nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, ou

potest. Faciat igitur injuste atque inhumane, si de bonis privatorum plus æquo, tributorum nomine, detraxerit.

Postremo domini ipsique opifices multum hac in causa possunt iis videlicet institutis, quorum ope et opportune subveniatur indigentibus, et ordo alter propius accedat ad alterum. Numeranda in hoc genere sodalitia ad suppetias mutuo ferendas : res varias, privatorum providentia constitutas, ad cavendum opifici, itemque orbitati uxoris et liberorum, si quid subitum ingruat, si debilitas affligerit, si quid humanitas accidat : instituti patronatus pueris, puellis, adolescentibus natuque majoribus tutandis. Sed principem locum obtinent sodalitia artificum, quorum complexu fere cetera continentur. Fabrum corporatorum apud majores nostros diu bene facta constitere. Revera non modo utilitates præclaras artificibus, sed artibus ipsis, quod perplura monumenta testantur, decus atque incrementum peperere. Eruditior nunc ætate, moribus novis, auctis etiam rebus quas vita quotidiana desiderat, profecto sodalitia opificum flecti ad præsentem usum

mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que Nous Nous en soyons occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les saintes Lettres qu'on lit cette maxime : *Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul! car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever. Et cette autre : Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.* De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans

necesse est. Vulgo coiri ejus generis societates, sive totas ex opificibus conflatas, sive ex atroque ordine mixtas, gratum est : optandum vero ut numero et actuosa virtute crescant. Etsi vero de iis non semel verba fecimus, placet tamen hoc loco ostendere, eas esse valde opportunas, et jure suo coalescere : item qua illas disciplina uti, et quid agere oporteat.

Virium suarum explorata exiguitas impellit hominem atque hortatur, ut opem sibi alienam velit adjungere. Sacrarum litterarum est illa sententia : *Melius est duos esse simul, quam unum : habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli : quia cum ceciderit, non habet sublevantem se*<sup>1</sup>. Atque illa quoque : *Frater, qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma*<sup>2</sup>. Hac homo propensione naturali sicut ad conjunctionem ducitur congregationemque civilem, sic et alias cum civibus inire societates expetit, exiguas illas quidem nec perfectas, sed societates tamen. Inter has et magnam illam societatem ob diferentes causas proximas interest plurimum. Finis enim societati civili propositus pertinet ad

1. Eccl., iv, 9-12.

2. Prov., xviii, 19.



une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle *publique* parce qu'elle réunit les hommes pour en former une nation. Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce. Or, de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'État de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme. — Assurément, il y a des conjonctures qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la

universos, quoniam communi continentur bono : cujus omnes et singulos proportionem compotes esse jus est. Quare appellatur *publica* quia per eam homines sibi invicem communicant in una republica constituenda <sup>1</sup>. Contra vero, quæ in ejus velut sinu junguntur societates, privatae habentur et sunt, quia videlicet illud, quo proxime spectant, privata utilitas est, ad solos pertinens consociatos. *Privata autem societas est, quæ ad aliquod negotium privatim exercendum conjungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negocientur* <sup>2</sup>. Nunc vero quamquam societates privatae existunt in civitate, ejusque sunt velut partes totidem, tamen universe ac per se non est in potestate reipublicæ ne existant prohibere. Privatas enim societates inire concessum est homini jure naturæ; est autem ad præsidium juris naturalis instituta civitas, non ad interitum : eaque si civium cœtus sociari vetuerit, plane secum pugnantia agat, propterea quod tam ipsa quam cœtus privati uno hoc e principio nascuntur, quod homines sunt natura congregabiles. — Incidunt aliquando tempora cum ei generi communitatum rectum sit leges obsistere : scilicet si quidquam ex instituto persequantur, quod cum probi-

1. S. Thom., *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, cap. II.

2. *Ibid.*

justice, avec la sécurité de l'État, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation, et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu.

Ici, se présentent à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Église et la piété des fidèles avaient donné naissance; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Église. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration: leur office plutôt est de les respecter, de les protéger et, s'il en est besoin, de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que Nous avons été

tate, cum justitia, cum reipublicæ salute aperte dissideat. Quibus in causis jure quidem potestas publica, quo minus illæ coalescant, impediatur: jure etiam dissolvatur coalitas; summam tamen adhibeat cautionem necesse est, ne in jura civium migrare videatur, neu quidquam per speciem utilitatis publicæ statuatur, quod ratio non probet. Eatenus enim obtemperandum legibus, quoad cum recta ratione adeoque cum lege Dei sempiterna consentiant<sup>1</sup>.

Sodalitates varias hic reputamus animo et collegia et ordines religiosos, quos Ecclesiæ auctoritas et pia christianorum voluntas genuerant: quanto vero cum salute gentis humanæ, usque ad nostram memoriam historia loquitur. Societates ejusmodi, si ratio sola dijudicet, cum in iustis honesta causa sint, jure naturali in iustas apparet fuisse. Qua vero partem religionem attingunt, sola est Ecclesia cui juste pareant. Non igitur in eas quicquam sibi arrogare juris, nec earum ad se traducere administrationem recte possunt qui præsentem civitati: eas potius officium est reipublicæ vereri,

1. *Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam, et secundum hoc manifestum est quod a lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recidit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cujusdam.* (S. Thom., *Summ. Theol.*, I-II, *Questiones XIII*, a. III).

condamné à voir surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'État a porté la main sur ces sociétés et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Église avait pourtant ses droits; chacun des membres avait les siens; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retiraient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi ne pouvons-Nous Nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que, ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'État.

Jamais assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles; où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre

*conservare, et, ubi res postulaverint, injuria prohibere. Quod tamen longe aliter fieri hoc præsertim tempore vidimus. Multis locis communitates hujus generis respublica violavit, ac multiplici quidem injuria : cum et civilium legum nexu devinxerit, et legitimo jure personæ moralis exuerit, et fortunis suis despoliarit. Quibus in fortunis suum habebat Ecclesia jus, suum singuli sodales, item qui eas certæ cuidam causæ addixerant, et quorum essent commodo ac solatio addictæ. Quamobrem temperare animo non possumus quin spoliationes ejusmodi tam injustas ac perniciosas conqueramur, eo vel magis quod societatibus catholicorum virorum, pacatis iis quidem et in omnes partes utilibus, iter præcludi videmus, quo tempore edicatur, utique coire in societatem per leges licere; eaque facultas large revera hominibus permittitur consilia agitantibus religioni simul ac reipublicæ perniciosæ.*

Profecto consociationum diversissimarum, maxime ex opificibus, longe nunc major, quam alias frequentia. Plures unde ortum ducant, quid velint, qua grassentur via, non est hujus loci quærere. Opinio tamen est, multis confirmata rebus, præesse ut plurimum occultiores auctores, eosdemque disciplinam adhibere non christiano nomini, non saluti civitatum consentaneam :

également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. — Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins ; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses,

occupataque efficiendorum operum universitate, id agere ut qui secum consociari recusarint, luere pœnas egestate cogantur. — Hoc rerum statu, alterutrum malint artifices christiani oportet, aut nomen collegiis dare, unde periculum religioni extimescendum : aut sua inter se sodalitia condere, viresque hoc pacto conjungere, quo se animose queant ab illa injusta ac non ferenda oppressione redimere. Omnino optari hoc alterum necesse esse, quam potest dubitationem apud eos habere, qui nolint summum hominis bonum in presentissimum discrimen conjicere ?

Valde quidem laudandi complures ex nostris qui probe perspecto quid a se tempora postulent, experiuntur ac tentant qua ratione proletarios ad meliora adducere honestis artibus possint. Quorum patrocinio suscepto, prosperitatem augere cum domesticam tum singulorum student : item moderari cum aequitate vincula quibus invicem artifices et domini continentur : alere et confirmare in utrisque memoriam officii atque evangelicorum custodiam præceptorum : quæ quidem præcepta, hominem ab intemperantia revocando, excedere modum vetant, personarumque et rerum dissimillimo

la concorde et l'harmonie les plus parfaites. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les artisans; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à Nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'État protège ces sociétés

statu harmoniam in civitate fuerunt. Hac de causa unum in locum sæpe convenire videmus viros egregios, quo communicent consilia invicem, viresque jungant, et quid maxime expedire videatur, consultant. Alii varium genus artificum opportuna copulare societate student; consilio ac re juvant, opus ne desit honestum ac fructuosum, provident. Alacritatem addunt ac patrocinium impertiunt Episcopi : quorum auctoritate auspiciisque plures ex utroque ordine Cleri, quæ ad excolendum animum pertinent, in consociatis sedulo curant. Denique catholici non desunt copiosis divitiis, sed mercenariorum velut consortes voluntarii, qui constituere lateque fundere grandi pecunia consociationes admittantur : quibus adjuvantibus facile opifici liceat non modo commoda presentia, sed etiam honestæ quietis future fiduciam sibi labore quærere. Tam multiplex tamque alacris industria quantum attulerit rebus communibus boni plus est cognitum, quam ut attingat dicere. Hinc jam bene de reliquo tempore sperandi auspicia sumi-

fondées selon le droit; que toutefois il ne s'imisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sages et prudentes. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se

mus, modo societates istiusmodi constanter incrementa capiant, ac prudenti temperatione constituentur. Tutetur hos respublica civium cœtus jure sociatos : ne trudat tamen sese in eorum intimam rationem ordinemque vitæ : vitalis enim motus cietur ab interiore principio, ac facillime sane pulsu eliditur externo.

Est profecto temperatio ac disciplina prudens ad eam rem necessaria ut consensus in agendo fiat conspiratioque voluntatum. Proinde si libera civibus coeundi facultas est, ut profecto est, jus quoque esse oportet eam libere optare disciplinam easque leges, quæ maxime conducere ad id, quod propositum est, judicentur. Eam, quæ memorata est temperationem disciplinamque collegiorum qualem esse in partibus suis singulis oporteat, decerni certis definitisque regulis non censemus posse, cum id potius statuendum sit ex ingenio cujusque gentis, ex periclitatione et usu, ex genere atque efficientia operum, ex amplitudine commerciorum, aliisque rerum ac temporum adjunctis, quæ sunt prudenter ponderanda. Ad summam rem quod spectat, hæc tamquam lex generalis ac perpetua sanciantur, ita constitui itaque gubernari opificum collegia oportere, ut instrumenta suppedient aptissima maximeque expedita ad id, quod est propositum, quodque in eo

propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement, elles dégénéraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme?*

Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil: *Les gentils recherchent toutes ces choses.... Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît.* Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui: ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés

consistit ut singuli e societate incrementum bonorum corporis, animi, rei familiaris, quoad potest, assequantur.

Perspicuum vero est, ad perfectionem pietatis et morum tamquam ad causam præcipuam spectari oportere: eaque potissimum causa disciplinam socialem penitus dirigendam. Secus enim degenerarent in aliam formam, eique generi collegiorum, in quibus nulla ratio religionis haberi solet, haud sane multum præstarent. Ceterum quid prosit opifici rerum copiam societate quæsisse, si ob inopiam cibi sui de salute periclitetur anima? *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur*<sup>1</sup>? Hanc quidem docet Christus Dominus velut notam habendam, qua ab ethnico distinguatur homo christianus: *Hæc omnia gentes inquirunt... Querite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis*<sup>2</sup>. Sumptis igitur a Deo principiis, plurimum eruditioni religiosæ tribuatur loci, ut sua singuli adversus Deum officia cognosceant: quid credere oporteat, quid sperare atque agere salutis sempiternæ causa,

1. Matth., xvi, 28.

2. Matth., vi, 32-36.

du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs, et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure de secours à lui accorder; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son

probe sciant : cura que præcipua adversus opinionum errores variasque corruptelas muniantur. Ad Dei cultum studiumque pietatis excitetur opifex, nominatim ad religionem dierum festorum colendam. Vereri diligereque communem omnium parentem Ecclesiam condiscat : itemque ejus et obtemperare præceptis et sacramenta frequentare, quæ sunt ad expiandas animi labeles sanctitatemque comparandam instrumenta divina.

Socialium legum posito in religione fundamento, pronum est iter ad stabilendas sociorum rationes mutuas, ut convictus quietus ac res florentes consequantur. Munia sodalitatium dispartienda sunt ad communes rationes accommodate, atque ita quidem ut consensum ne minuat dissimilitudo. Officia partiri intelligenter, perspicueque definiri, plurimum ob hanc causam interest, ne cui fiat injuria. Commune administretur integre, ut ex indigentia singulorum præfiniatur opitulandi modus : jura officiaque dominorum cum juribus officiisque opificum apte conveniant. Si qui ex alterutro ordine violatum se ulla re putarit, nihil optandum magis, quam adesse ejusdem corporis viros prudentes atque integros, quorum arbitrio litem



sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. — Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que, dans les premiers âges de l'Église, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pouvait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent, le sarcasme

*dirimi leges ipsæ sociales jubeant. Illud quoque magnopere providendum ut copia operis nullo tempore deficiat opificem, utque vectigal suppeditet, unde necessitati singulorum subveniatur nec solum in subitis ac fortuitis industriæ casibus, sed etiam cum valetudo, aut senectus, aut infortunium quemquam oppressit. — His legibus, si modo voluntate accipiantur, satis erit tenuiorum commodis ac salutis consultum : consociationes autem catholicorum non minimum ad prosperitatem momenti in civitate sunt habituræ. Et eventis præteritis non temere providemus futura. Truditur enim ætas ætate, sed rerum gestarum miræ sunt similitudines, quia reguntur providentia Dei, qui continuationem seriemque rerum ad eam causam moderatur ac flectit, quam sibi in procreatione generis humani præstituit. — Christianis in prisca Ecclesiæ adolescentis ætate probro datum accepimus, quod maxima pars stipe precaria aut opere faciendo victitent. Sed destituti ab opibus potentiaque, pervicere tamen ut gratiam sibi locupletium, ac patrociniis potentium adjungerent. Cernere licebat impigros, laboriosos, pacificos, justitiæ maximeque caritatis in exemplum retinentes. Ad ejusmodi vitæ morumque spectaculum, evanuit omnis præjudicata opinio, obtrectatio obmutuit malevolorum, atque inveteratæ superstitionis commenta veritati*

se tut et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouissent peu à peu devant la vérité chrétienne. — Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou par l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résoudreont facilement par la raison, si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir et de grandes facilités de salut seront offerts à ces ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères. Car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour, ils n'y trouvent

*christianæ paullatim cessere. — De statu opificum certatur in præsens : quæ certatio ratione dirimatur an secus, plurimum interest reipublicæ in utramque partem. Ratione autem facile dirimetur ab artificibus christianis, si societate conjuncti ac prudentibus auctoribus usi, viam inierint eandem, quam patres ac majores singulari cum salute et sua et publica tenuerunt. Etenim quantumvis magna in homine vis opinionum præjudicatarum cupiditatumque sit, tamen nisi sensum honesti prava voluntas obstupescerit, futura est benevolentia civium in eos sponte propensior quos industrios ac modestos cognoverint, quos æquitatem lucro, religionem officii rebus omnibus constiterit anteponeere. Ex quo illud etiam consequetur commodi, quod spes et facultas sanitatis non minima suppeditabitur opificibus iis qui vel omnino despecta fide christiana, vel alienis a professione moribus vivant. Isti quidem se plerumque intelligunt falsa spe simulataque rerum specie deceptos. Sentiunt enim, sese apud cupidos dominos valde inhumane tractari, nec fieri fere pluris quam quantum pariant operando lucri : quibus*

que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant ! mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux ; si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

Vous voyez, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme

autem sodalitatibus implicati sunt, in iis pro caritate atque amore intestinas discordias existere, petulantis atque incredulæ paupertatis perpetuas comites. Fracto animo, extenuato corpore, quam valde se multi vellent e servitate tam humili vindicare : nec tamen audent, seu quod hominum pudor, seu metus inopiæ prohibeat. Jamvero his omnibus mirum quantum prodesse ad salutem collegia catholicorum possunt, si hæsitantes ad sinum suum, expediendis difficultatibus, invitarint, si resipiscentes in fidem tutelamque suam acceperint.

Habetis, Venerabiles Fratres, quos et qua ratione elaborare in causa perdifficili necesse sit. — Accingendum ad suas cuique partes, et maturissime quidem, ne tantæ jam molis incommodum fiat insanabilius cunctatione medicinæ. Adhibeant legum institutorumque providentiam, qui gerunt republicas : sua meminerint officia locupletes et domini : evitantur ratione, quorum res agitur, proletarii : cumque religio, ut initio diximus, malum pellere funditus sola possit, illud reputent universi, in primis instaurari mores christianos oportere, sine quibus ea ipsa arma prudentiæ, quæ maxime putantur idonea, parum sunt ad salutem valitura. — Ad Ecclesiam quod spectat, desiderari operam suam nullo tempore nulloque modo sinet, tanto

les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. — Quant à l'Église, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté, et ceci, Nous désirons que ceux-là surtout le comprennent dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut : Nous parlons de la charité chrétienne, qui résume tout l'Évangile, et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : *La charité est patiente; elle est bénigne; elle ne cherche pas son propre intérêt; elle souffre tout; elle supporte tout.*

plus allatura adjumenti, quanto sibi major in agenda libertas contigerit : idque nominatim intelligant, quorum munus est salutis publicæ consulere. Intendant omnes animi industriæque vires ministri sacerorum : vobisque, Venerabiles Fratres, auctoritate præsentibus et exemplo, sumpta ex Evangelio documenta vitæ hominibus ex omni ordine inculcare ne desinant : omni qua possunt ope pro salute populorum contendant, potissimumque studeant et tueri in se, et excitare in aliis, summis juxta atque infimis, omnium dominam ac reginam virtutum, caritatem. Optata quippe salus expectanda præcipue est ex magna effusione caritatis : christianæ caritatis intelligimus, quæ totius Evangelii compendiaria lex est, quæque semetipsam pro aliorum commodis semper devovere parata, contra sæculi insolentiam atque immoderatum amorem sui certissima est homini antidotus : ejus virtutis partes ac lineamenta divina Paulus Apostolus iis verbis expressit : *Caritas patiens est, benigna est : non quærit quæ sua sunt : omnia suffert : omnia sustinet* <sup>1</sup>.

1. I, *Corinth.*, XIII, 4-7.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, PAPE.

Divinorum munerum auspicem ac benevolentiae Nostrae testem vobis singulis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque vestro apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die xv maii an. MDCCCXCI, Pontificatus Nostri decimoquarto.

LEO PP. XIII.

# UNE JOURNÉE HISTORIQUE

LE 1<sup>er</sup> MAI 1891

---

Pour la seconde fois le monde ouvrier a célébré « la fête du travail ». Étrange fête, en vérité, que cette manifestation toujours prête à tourner à l'émeute, et à finir dans le sang et le meurtre une journée de revendications prétendues pacifiques. Elle n'a jusqu'ici réalisé ni les espérances des émeutiers de profession, ni les craintes des alarmistes, ou des exploités, dont la conscience se réveille singulièrement, quand leurs victimes menacent d'être les plus fortes. Le sang a bien coulé en France et en Italie, mais en quantité relativement si minime qu'il n'y a pas de quoi troubler le sommeil du capital. Du reste, aucun de ses représentants n'a été touché, ni même effleuré, par le sabre ou les balles. Tout est donc au mieux des intérêts égoïstes, et l'ordre social a pour lui la force brutale, cet unique et dernier mot des situations que ne règle plus l'harmonieux accord de la justice et de la charité.

Cependant, si les manifestations ouvrières du 1<sup>er</sup> mai ont eu quelque chose d'incomplet, ou se sont bornées, sur certains points, à de solennelles promenades à travers les rues, il ne faudrait pas les traiter d'insignifiantes et inoffensives démonstrations. La puissance qui peut, à un jour fixe, provoquer une agitation identique dans presque toute l'Europe, en Amérique et jusqu'en Australie, ne doit pas être mise au rang des quantités négligeables. Elle ne saurait être le fait d'un ou de plusieurs hommes, capables de mener un si grand nombre de leurs semblables à l'assaut de l'ordre social et économique presque tout entier. Il faut chercher dans une idée ou dans une doctrine le levier assez puissant pour soulever la masse des travailleurs et les faire agir, même à l'encontre de leurs intérêts personnels. Or, l'idée qui se révèle

comme le moteur de cette immense agitation ouvrière, se présente sous un double aspect. C'est d'abord l'affirmation de la solidarité internationale des travailleurs, et la lutte, sans distinction de frontières, pour la revendication de leurs droits. Puis c'est la conviction que ces droits sont partout lésés, et que l'état social actuel est fondé sur l'exploitation de l'ouvrier sans défense par le patron armé du capital. De pareilles doctrines séduisent facilement les esclaves du labeur quotidien. Ceux qui les prêchent sont sûrs d'être écoutés, et bientôt ils seront suivis, si le frein religieux ne vient pas contenir dans les limites du raisonnable et du juste les aspirations du peuple ouvrier.

Or, nul ne l'ignore, le gouvernement de certains pays, loin de favoriser l'action moralisatrice de la foi dans les classes laborieuses, travaille, par tous les moyens en sa puissance, à détruire l'influence de l'Église et à propager l'athéisme. De cette démoralisation par voie légale et de la conviction, si naturelle aux déshérités, que les biens et les jouissances de ce monde sont très mal répartis, est né cet acteur qui semble vouloir entrer en scène sur cette fin de siècle, pour renouveler l'histoire et rajeunir la révolution. Le tiers état fut en 89 victorieux de l'ordre ancien, qu'il renversa au lieu d'en corriger les abus. Et voici que, cent ans après, le quatrième état vient signifier au tiers que son règne est fini et qu'il faut tout refaire, pour avoir raison de la féodalité bourgeoise, plus orgueilleuse et plus dure que la féodalité seigneuriale, qui mourut dans la nuit du 4 août. Cet avènement du quatrième état, le député Clémenceau l'a signalé à la tribune. Il a invité même ses confrères en bourgeoisie et en athéisme révolutionnaire à le recevoir, les bras et le cœur ouverts, pour entendre ses plaintes et faire justice à ses réclamations.

Il ne nous semble pas prouvé que le nouveau convive se présente au banquet avec des appétits capables d'être assouvis autrement que par l'abandon total de la table à ce dernier venu. Les analogies sont frappantes entre la poussée sociale de 1789 et le mouvement socialiste de 1890. Lorsque le peuple, il y a cent ans, grisé par les déclamations de sophistes intéressés à le flatter, passa, des revendications pacifiques de

ses droits, aux actes de violence, la révolution était faite. Est-il bien sûr qu'il soit temps encore de canaliser, comme on a dit souvent, le flot socialiste? N'aurions-nous pas quelque peu dépassé l'ère des doléances légitimes, pour entrer dans la période des exigences insatiables? On pourrait le croire, à voir d'un côté les progrès du socialisme, et de l'autre l'impuissance ou l'inertie des pouvoirs chargés de veiller à la sécurité publique. Nous ajoutons, sans craindre un démenti, que, si l'Église n'est pas appelée au secours de l'ordre social, compromis par les doctrines immorales et antireligieuses dont on a saturé l'intelligence du peuple travailleur, les mesures légales, si légitimes et si libérales soient-elles, ne serviront qu'à marquer les victoires successives du socialisme jusqu'à son triomphe complet, c'est-à-dire l'anarchie. Le 1<sup>er</sup> mai, désormais inscrit comme une date sacrée au calendrier socialiste, marque une de ces étapes en avant, et rappelle assez bien quelques-unes de ces journées historiques, où l'on voyait l'armée de la révolution essayer ses forces, et peu à peu faire succéder aux utopies de 89 les réalités sanglantes de 93. Nous allons essayer de tracer l'histoire sommaire de cette fête du travail. Quand nous aurons étudié ses origines et ses résultats, il nous sera plus facile de définir le genre de révolution que nous prépare l'avènement du quatrième état.

## I

Le caractère saillant de ce qu'on appelle « la manifestation du 1<sup>er</sup> mai », c'est d'être internationale dans son étendue et radicale dans ses revendications. Pour s'en convaincre il suffit de remonter jusqu'à l'année de l'Exposition, qui fut si féconde en congrès de toute sorte et de toute tendance. C'est là que l'ancienne alliance pour le triomphe des idées socialistes se renouvela, entre les représentants officiels des ouvriers de tous les pays et de toutes les professions. *L'Internationale* était née, ou du moins avait pris corps, à la suite de l'exposition de Londres, en 1862. Après des jours prospères, pendant lesquels elle avait donné une vive impulsion au socialisme militant, surtout dans les pays de race latine,



elle était tombée en pleine décadence et pouvait passer pour morte. Est-elle ressuscitée en 1889? Pour s'éclairer sur la réalité de cette résurrection, il suffit de comparer les doctrines de la nouvelle association internationale avec celles que soutenait, dès 1866, la fédération ouvrière née de la réunion de Londres. Cette genèse est curieuse à plus d'un titre.

L'idée d'envoyer en Angleterre une délégation de travailleurs français fut mise en avant par quelques industriels et par certains journaux, tels que le *Temps* et l'*Opinion nationale*. « La visite qu'ils feraient à leurs camarades d'Angleterre, disait celle-ci, établirait entre eux des relations profitables sous tous les rapports. En même temps qu'ils pourraient se rendre compte par eux-mêmes des grands travaux artistiques et industriels de l'Exposition, ils sentiraient mieux la solidarité qui les lie; les vieux levains de discorde internationale s'apaiseraient, et les jalousies feraient place aux salutaires efforts d'une fraternelle émulation. »

Le rêveur qui fut Napoléon III partagea facilement l'illusion de ces industriels. Pas plus qu'eux il ne sut prévoir ce qui devait sortir de cette fraternisation internationale. Il favorisa l'élection des délégués par le suffrage universel dans chaque corps de métier, il facilita leur voyage, et l'on put croire qu'il rêvait encore d'appuyer l'empire sur l'ouvrier et sur le paysan. A Londres, l'accueil fait « aux frères de France » fut cordial. Il y eut des fêtes et des discours, mais les orateurs évitèrent toute violence de nature à faire peur au bourgeois. On se contenta de poser le problème du salaire et des fluctuations auxquelles allait l'exposer l'invasion de la machine dans l'atelier. Pour le résoudre, on fit appel aux lumières des historiens, des philosophes, des hommes d'État, des maîtres et des ouvriers de tout pays. La conclusion pratique du congrès fut la création de comités, dont les membres devaient échanger des correspondances suivies sur toutes les questions d'industrie internationale. Si l'association universelle des travailleurs ne fut pas encore explicitement fondée, on voit qu'elle était en germe dans cette résolution du congrès de 1862.

Elle prit un corps et une forme plus précise en 1864, et ce

fut à Londres que se réunirent les ouvriers chargés d'élaborer les statuts de l'*Internationale*. Il suffit de citer quelques noms pour se faire une idée de l'esprit qui devait animer la nouvelle institution. Le professeur Beesly présidait, M. Tolain parlait au nom de la France, et Karl Marx était le véritable inspirateur des doctrines sociales dont la réunion allait préparer le triomphe. Le manifeste qui sortit de leurs délibérations était habile et de forme relativement très modérée. M. Gladstone avait dit en 1863 que, depuis vingt ans, le sort de l'ouvrier ne s'était guère amélioré. S'emparant de ce discours, les rédacteurs du manifeste déclarent « qu'il faut chercher les moyens d'augmenter la part du travail. La journée normale de dix heures s'impose, si l'on veut que le travailleur ait le loisir nécessaire au développement de ses facultés. Elle est aussi le moyen efficace d'éviter les excès de production et les engorgements des débouchés. L'expérience prouve que les ouvriers sont capables de gérer une grande industrie sans la direction d'un maître. Le salariat n'est donc qu'une forme transitoire du travail, il devra faire place à l'association, qui assurera à l'ouvrier le produit intégral de son labeur et lui procurera le bien-être. L'union internationale est fondée pour atteindre ce but, par l'entente de tous les hommes soucieux d'améliorer le sort des travailleurs. »

Ce manifeste ne présentait encore aucun caractère nettement accusé de socialisme; mais on ne devait pas tarder, sous l'inspiration de Karl Marx, à l'introduire dans l'exposé de principes de l'*Internationale*. Le congrès de Genève, en 1866, vote « l'émancipation complète de l'ouvrier », par la libre coopération qui fera passer en ses mains le pouvoir et le capital. Il décide qu'il faut poursuivre partout la réduction de la journée de travail à huit heures et la suppression des armées permanentes. A Lausanne, en 1867, les idées plus radicales s'accroissent. Les délégués d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique proposent de voter la propriété collective aux mains de l'État; les délégués français s'y opposent et l'on se contente de souhaiter que les voies de communication et les chemins de fer deviennent la propriété de l'État, « afin d'anéantir le monopole des grandes com-

pagnies ». La politique entre en scène dans ce même congrès, et, malgré l'opposition de Karl Marx, qui voulait se tenir uniquement sur le terrain économique, on décide que « l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique ». *L'Internationale* prêtera donc son concours à cette partie de la bourgeoisie qui ne recule pas devant une révolution pour obtenir des réformes politiques.

Enfin, le congrès de Bruxelles, en 1868, entra résolument dans la voie socialiste. Jusqu'à ce jour, *L'Internationale* ne devait être qu'une société de résistance pour maintenir ou élever le taux des salaires. Désormais, elle constituera une vaste association ayant pour but, non plus un côté de la question sociale, mais une transformation complète des relations entre le travail et le capital, par l'abolition du salariat. En conséquence, le collectivisme est déclaré nécessaire non seulement au travail industriel, mais aussi au travail agricole. Il faut donc traiter la propriété du sol sur le même pied que la propriété du sous-sol. « Le congrès pense que l'évolution économique fera, de l'entrée du sol arable à la propriété collective, une nécessité sociale, et que le sol sera concédé aux compagnies ouvrières, et ce, avec des conditions de garantie, pour la société et les cultivateurs, analogues à celles qui sont nécessaires pour les mines et les chemins de fer. » Le même congrès recommande la grève et la création de caisses de prévoyance destinées à devenir, à l'occasion, des caisses de résistance. Il va enfin jusqu'à faire appel à la grève des peuples contre la guerre. « Il suffirait aux producteurs de cesser de produire pour rendre impossibles les entreprises des gouvernements personnels et despotiques. » Nous voilà directement sur le terrain politique. *L'Internationale* ne le quittera plus et elle poursuivra, par tous les moyens, l'émancipation politique aussi bien que l'émancipation sociale.

La question religieuse ne fut jamais explicitement abordée aux différents congrès dont nous venons de donner un rapide aperçu, mais il est incontestable que, dès l'origine, *L'Internationale* fut hostile à toute idée chrétienne. Elle demanda même que l'instruction religieuse fût supprimée dans les écoles, et, pour qu'on ne se méprit pas sur ses tendances impies, l'un de ses orateurs, membre du conseil général de

l'Association, Eugène Dupont, voulut clore le congrès de Bruxelles par une odieuse insulte à la religion.

Nous ne suivrons pas l'*Internationale* à travers les péripéties diverses qu'elle eut à subir, depuis le congrès de Londres, où elle naquit, en 1862, jusqu'à celui de Gand, en 1877, où l'on put constater qu'elle n'existait plus. Elle eut de beaux jours et se mêla à toutes les émeutes et tentatives de révolution, sans oublier la Commune de 1871, dont quelques-uns des chefs étaient membres actifs de l'Association. Issue d'une double tendance : celle des *Trade's unions* d'Angleterre, qui poursuivaient l'accroissement des salaires par la coalition et la grève, et celle du socialisme français et allemand, elle ne tarda pas à laisser dominer l'élément révolutionnaire. Répandue dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Amérique, elle travailla à la diffusion des doctrines socialistes au milieu du peuple ouvrier. C'est ainsi qu'elle a laissé une trace profonde dans la vie contemporaine des travailleurs, en fomentant l'hostilité du travail contre le capital, de l'ouvrier contre le patron, de la classe pauvre contre la classe privilégiée. L'Association a disparu, les doctrines sont restées, préparant une révolution dont le terme final ne serait que l'anarchie, c'est-à-dire la destruction de tout ordre social et politique.

## II

Le quatrième état qui vient veut-il autre chose qu'une transformation radicale de la propriété industrielle ? Pour le savoir il n'est pas nécessaire de tendre l'oreille et d'écouter aux portes de l'atelier, afin de surprendre les conversations ordinaires des serviteurs de la machine. Il suffit d'interroger les comptes rendus de ces congrès, où les représentants officiels des classes ouvrières échangent leurs idées et formulent leurs revendications. C'est le socialisme international qui s'affirme sans ambages, et déclare vouloir marcher jusqu'à la réalisation de ses dernières exigences. Tels furent les congrès de Paris en 1889.

Certes, les socialistes avaient bien droit de prendre part à la grande fête révolutionnaire du Champ de Mars. Ils sont

les vrais fils de 89, et les seuls qui appliquent avec une rigoureuse logique les grands principes, avec toutes leurs conséquences. C'était donc là, dans ce Paris en liesse, au milieu des produits du travail, sous le regard paternel de la bourgeoisie égalitaire, que le socialisme international devait renouveler l'ancienne alliance et combiner le jeu de ses forces, pour imprimer à ses troupes un mouvement décisif. La convocation fut faite au nom de la grande cause du prolétariat; mais au lieu d'une réunion unique, où fraterniseraient les délégués ouvriers sans distinction de nuance, on dut se résigner à une division que rendaient nécessaire des rivalités de personnes, plutôt que des divergences sérieuses d'idées. *Marxistes* et *Possibilistes* eurent donc leur congrès séparé. Les deux groupes admettaient la théorie collectiviste d'après Karl Marx. Ils se divisaient sur une question de tactique. Tandis que les *Marxistes* réclamaient directement pour l'État la propriété collective de tous les instruments de travail, y compris le sol et les mines, les *Possibilistes* voulaient qu'on arrivât d'abord à la remettre à la Commune. C'était là, d'après eux, atteindre ce qui paraissait actuellement possible. De là le nom du groupe qui, du reste, le conserve toujours.

Un double appel cosmopolite fut donc adressé aux socialistes du monde entier. L'un se terminait par ces paroles, écho des anciennes réunions marxistes : « Vive l'émancipation internationale des travailleurs ! » L'autre rappelait le vieux cri de ralliement : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Dans tous les deux on parlait de cette Exposition qui semblait devoir être le triomphe des capitalistes. On disait que les vrais auteurs de tant de merveilles, les ouvriers, avaient en partage la misère, et l'on conjurait leurs délégués de venir à Paris travailler à l'avènement d'un ordre nouveau, plus conforme à l'égalité et à la justice sociale. Les délégués arrivèrent de tous les points du monde socialiste. Ils étaient neuf cent quatre-vingt-sept, représentant un million d'ouvriers d'Europe et d'Amérique. Presque toutes les illustrations du socialisme des deux mondes s'y trouvaient. César de Paepe, Liebknecht, Bebel, Vollmar, Costa, Cipriani, Anseele, Brandt étaient avec les *Marxistes*. Hyndeman,

Burns, A. Smith, Balducci, de Campos étaient du côté des *Possibilistes*. Les Français Jules Guesde, Lafargue et Vailant se prononcèrent pour les partisans de Marx, tandis que Brousse, Joffrin, Allemane, Dumay se rangeaient parmi les adhérents de la Commune.

Jusqu'au dernier moment on conserva l'espoir de fondre les deux congrès en un seul; mais toutes les tentatives de conciliation échouèrent devant la raideur des *Possibilistes* et les prétentions des délégués allemands, qui entendaient conserver la direction du mouvement socialiste international. « Quel magnifique spectacle, dit à ce propos la *Revue socialiste*, si, en cette solennelle circonstance, les partis ennemis qui divisent le socialisme français avaient su oublier leurs ressentiments et leurs rivalités! Nous aurions pu assister aux plus imposantes assises socialistes qu'ait encore vues le monde, et à une véritable inauguration populaire des parlements économiques de la future Europe, pacifiée et régénérée par le socialisme! »

L'union ne se fit pas, les deux congrès tinrent leurs séances particulières et discutèrent, chacun de leur côté, les graves questions inscrites à l'ordre du jour. Toutefois, on se tromperait étrangement si l'on comptait sur de semblables dissentiments pour se rassurer et pour prédire la déroute prochaine du socialisme. S'il y eut en 1889 conflit entre deux fractions d'un parti, il n'y eut pas division de forces. De part et d'autre on travailla dans le même sens. Pour s'en convaincre il suffit de comparer les résolutions votées par les congrès rivaux. L'identité s'observe dans les ordres du jour, dans les résolutions et dans le choix des moyens pour les mettre en pratique.

Les *ordres du jour* ont d'abord ce caractère commun qu'ils proclament la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics dans les rapports économiques. Législation internationale du travail. — Réglementation légale de la journée de travail. — Travail de jour, de nuit, des adultes, des femmes, des enfants. — Surveillance des ateliers de la grande et petite industrie, ainsi que de l'industrie domestique. — Voies et moyens pour obtenir ces revendications. — Abolition des armées permanentes et armement du peuple. Voilà l'*ordre*

*du jour* marxiste. Les *Possibilistes* se tracent le même cadre, sauf la suppression des armées permanentes, dont ils ne s'occupent pas, et les relations à établir entre les organisations ouvrières de tous pays, qu'ils mettent dans leur programme. Mais on sait que tous les socialistes pensent de même sur ces deux questions. Il n'y a donc ici aucune divergence de vues.

L'unité est plus complète encore dans les résultats des délibérations et les propositions votées de part et d'autre. *Marxistes* et *Possibilistes* considèrent *comme base de la législation internationale* : « La limitation de la journée à huit heures pour tous les travailleurs ; l'interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans et la limitation du travail des jeunes gens des deux sexes, au-dessous de dix-huit ans, à six heures par jour ; l'abolition du travail de nuit, autant que possible, pour les hommes, entièrement pour les femmes et les enfants ; un repos ininterrompu de trente-six heures par semaine pour tous les travailleurs ; l'inspection de tous les ateliers et établissements, y compris l'industrie domestique, par des inspecteurs rétribués par l'État, et qui doivent être élus au moins par moitié par les ouvriers eux-mêmes ; le salaire égal en faveur des hommes et des femmes pour un travail égal. » A ces résolutions communes les *Possibilistes* ajoutent : « La fixation d'un minimum de salaire dans chaque contrée, l'abrogation de toutes les lois contre l'organisation internationale des travailleurs, et la responsabilité civile et criminelle des employeurs en cas d'accidents. » Mais il en est de ces questions comme de l'abolition des armées permanentes, elles sont dans l'idée de tous les socialistes et ne sauraient par conséquent les diviser dans une action commune.

Quant aux moyens adoptés pour faire triompher les résolutions du congrès, ils diffèrent bien plus par la forme que par le fond. Les *Marxistes* se contentent à peu près d'en confier l'exécution aux délégués suisses, en vue de la conférence internationale qui devait alors se réunir à Berne, et d'exhorter les socialistes membres des parlements à saisir ces assemblées des résolutions du congrès de Paris. Les *Possibilistes* se préoccupent de rétablir une nouvelle asso-

ciation internationale, et les délégués belges sont chargés de préparer les voies au congrès qui se réunira à Bruxelles en 1891. Enfin, comme témoignage de l'union et de la vitalité du parti, on formula de la manière suivante le projet de manifestation internationale :

« Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail, et d'appliquer les autres résolutions du congrès international de Paris. Attendu qu'une semblable manifestation a déjà été décidée pour le 1<sup>er</sup> mai 1890 par l'*American Federation of labour*, dans son congrès de décembre 1888, tenu à Saint-Louis, cette date est adoptée pour la manifestation internationale. »

Enfin, pour qu'il fût impossible de se méprendre sur l'esprit des deux congrès, on voulut fraterniser et réunir en une même famille *Marxistes* et *Possibilistes*. Les salons de l'hôtel de ville s'ouvrirent, et la municipalité de Paris fit une brillante réception à ces confrères en socialisme. On vit Liebknecht au bras de Vaillant, et ce dernier, en présentant son compagnon au président du conseil municipal, n'hésita pas à dire : « Vous voyez devant vous l'Allemagne et la France se donnant le bras. » Pour corriger ce qu'il y avait là de compromettant pour lui, devant ses compatriotes gallophobes, le député allemand s'empressa d'ajouter que « cette France et cette Allemagne qui se donnaient le bras étaient l'Allemagne et la France de l'avenir ».

Des deux côtés, et le même jour, il y eut pèlerinage au *mur des Fédérés*, avec suspension de couronnes et discours, dans lesquels on jura, sur la tombe des communards, de défendre jusqu'à la mort les droits des prolétaires. Il serait difficile de faire entendre plus clairement quels moyens on emploierait au besoin pour assurer cette défense. Tout se termina par un banquet au *Salon des familles* de Saint-Mandé. On y entendit les chants révolutionnaires de tous les pays représentés au congrès, et la *Carmagnole* couronna le festin, comme étant sans doute la suprême expression des sentiments dont les convives étaient animés. Du reste, ce chant sauvage, hurlé



après boire, n'était pas plus significatif que cette inscription se détachant sur les draperies rouges de la salle du congrès : « Expropriation politique et économique de la classe des capitalistes. »

Voilà ce qui se passait aux portes de cette Exposition où la bourgeoisie opulente, issue de 89, se vautrait dans une incroyable débauche de sensualisme exotique, d'ivresse révolutionnaire et de splendeur industrielle. Involontairement l'idée de Balthazar se présente à l'esprit. Rien ne manque au tableau, ni les princes, alourdis par tous les excès voluptueux, ni les convives endormis pêle-mêle autour de la table, ni les barbares sur le point d'envahir la salle du festin.

### III

La « Fête du travail », votée par le congrès de Paris, fut célébrée pour la première fois en 1890. La plupart des villes et des localités industrielles prirent part à cette manifestation internationale. Elle se fit sous forme de chômage, de pétitionnement, de réunions publiques, de cortège à travers les rues et de remise aux Chambres ou aux pouvoirs publics de ce qu'on appelait déjà les cahiers du quatrième état. Sauf dans quelques villes d'Autriche-Hongrie, d'Espagne, d'Italie et de France, la journée se passa sans aucune des scènes de violence que l'on avait pu craindre. Quelques-uns s'en étonnèrent et virent dans ce calme relatif un signe de la faiblesse du socialisme. C'était une grande erreur. Les armées les mieux disciplinées sont les plus fortes et les plus redoutables. Or, ce caractère d'apparence pacifique était imposé aux manifestants par les comités chargés de diriger le mouvement. « Cette sortie en masse devra revêtir le caractère d'une manifestation pacifique, comme il convient à des citoyens soucieux de leur dignité, conscients de leurs droits et confiants dans la légitimité de leur cause. » Ainsi s'exprimait le conseil local dans son appel aux travailleurs parisiens. Les appels adressés aux travailleurs de France contiennent tous la même recommandation. Ils protestent contre l'impôt de chair et de sang que prélève sur eux l'industrialisme moderne, mais ils répudient le caractère politique donné par quelques-uns à la

manifestation, et font un devoir aux ouvriers de garder *le calme, la dignité, le sang-froid qui peuvent seuls assurer la réussite de ce mouvement mondial*. Les députés socialistes d'Allemagne ne parlaient pas autrement dans leur manifeste aux *ouvriers et ouvrières* : « Nous savons, disaient-ils, que vous êtes à la hauteur de votre mission. Vous saurez conserver, le 1<sup>er</sup> mai, l'attitude grave et calme qui nous a donné la victoire du 20 février. »

Les chefs furent obéis, car, si les manifestants répondirent nombreux à l'appel des comités, ils évitèrent, en général, les violences et les désordres que pouvait faire craindre un pareil soulèvement du monde ouvrier.

Quels furent donc les résultats de cette journée consacrée par le chômage universel, le pétitionnement, les meetings et les processions à travers les rues ? Les espérances étaient grandes. La *Revue socialiste* les résume ainsi : « Réjouis-toi, ô travailleur ! l'aube qui, demain, se lèvera, éclairera *ta première journée*, non une journée sans portée sérieuse et sans lendemain, mais une journée qui se prolongera dans l'histoire ; car l'idée, fruit de ta souffrance, du rêve aura passé dans le fait. Taine l'a dit : « Cent années de métaphysique et « de politique réactionnaire ou révolutionnaire n'ont point « modifié les rapports essentiels du travail et du capital ; le « monde économique est resté en proie à l'anarchie féodale ; « l'ère libératrice des constitutions et des chartes n'a pas en- « core été inaugurée pour lui ; son 89 n'est pas fait. Il va se « faire. » Il va se faire, et c'est toi-même qui le feras.... A l'aide de ce credo si simple : huit heures de travail, huit heures de récréation, huit heures de sommeil, tu vas inaugurer demain *la période d'action des collectivistes*, tu vas inaugurer l'entrée en ligne du *Droit universel, le Droit à la vie*. »

Le rêve socialiste n'est pas encore devenu la réalité ; mais on ne peut méconnaître les résultats obtenus par cette première manifestation. D'abord l'initiative parlementaire subit une poussée, qu'on pourrait peut-être appeler excessive, tellement elle parut précipitée. Le 10 mai, M. Ricard, président de la commission du travail, propose une entrevue avec MM. de Mun, Pierrard, Ferroul, promoteurs de trois pétitions tendant à fixer une durée légale de la journée de

travail. Le 12, les délégués envoyés au palais Bourbon le 1<sup>er</sup> mai, sont appelés à déposer devant la même commission. Bientôt la Chambre admet le principe de la réglementation absolue du travail, qu'elle avait repoussé en 1888. « Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, est soumis aux obligations déterminées par la loi. » De ce principe une fois admis est sorti le projet de loi voté par la Chambre le 8 juillet 1890, qui supprime le travail de nuit des femmes, réduit la journée de travail à dix heures, établit le repos hebdomadaire, élève à treize ans révolus l'âge auquel l'enfant pourra être admis dans l'atelier, etc., etc. Mais cette même loi multiplie tellement les exceptions et les catégories, complique à tel point le mécanisme de son application, qu'on a droit de se demander si ce n'est pas là une de ces mesures prises dans un accès de frayeur ou de générosité irréfléchie, et qui ne seront jamais sérieusement mises en pratique.

C'est alors aussi que le ministre du commerce se souvient d'un décret-loi du 9 septembre 1848, limitant à douze heures la durée du travail dans les usines et manufactures. Il recommande l'exécution de cette loi, oubliée et violée depuis plus de huit lustres. On ordonne enfin une enquête et une contre-enquête générales sur les conditions du travail en France. Tels sont les effets de la journée historique sur l'initiative gouvernementale.

De leur côté, les patrons ne restent pas entièrement immobiles. Un certain nombre d'industriels du Nord déclarent que les revendications ouvrières sont en partie justifiées. Ils souhaitent qu'un vaste pétitionnement s'organise, pour réclamer l'intervention du gouvernement en vue d'une entente internationale.

Parmi le peuple ouvrier, les résultats du 1<sup>er</sup> mai se traduisirent par des faits de grève. Ce fut, à Bordeaux, à Aubervilliers et à Meudon, la grève des verriers; dans l'Allier, la Loire, le Gard, le Pas-de-Calais, la grève des houilleurs;

à Clichy, Courcelles, Grenelle, Gentilly, la grève des chauffeurs-gaziers; dans le Nord, la grève des ouvriers tisseurs. Dans les seules régions de Roubaix et de Tourcoing, les grévistes étaient cent mille. Nous ne parlons que de la France. On sait que la Belgique, et même l'Allemagne, répondirent aussi, par des grèves plus ou moins considérables, aux excitations dont le 1<sup>er</sup> mai fut la source. Mais ce qui est plus grave, quoique moins tangible, c'est l'influence morale de cette manifestation sur l'esprit de l'ouvrier. Elle lui donna comme une conscience nouvelle de son droit, réel ou prétendu, et de la force qu'il pouvait au besoin mettre en jeu pour le faire triompher. Il comprit mieux, dès lors, de quelle résistance il était capable, et par quelle puissante solidarité il se trouvait soutenu dans sa lutte de prolétaire contre le capital. Aussi M. Jules Simon, qui murmurait, alors comme aujourd'hui, dans les colonnes du *Temps* ses lamentations philanthropiques, écrivait, non sans émoi : « La journée du 1<sup>er</sup> mai a été la première apparition de la grève sous sa forme définitive. Elle roule en apparence sur la journée de huit heures, mais elle vise beaucoup plus haut. Il ne s'agit plus d'un corps d'état, mais du travail en général, ni d'une modification sur un point de détail, mais de la lutte entière entre le salaire et la rente, et bientôt entre le salaire et le partage. L'armée entière. La question suprême. Telle est la situation; il importe d'en avoir conscience. » (9 juin 1890.)

#### IV

La lutte a-t-elle perdu quelque chose de son ardeur, et le danger est-il devenu moins pressant? C'est ce qu'il nous reste à examiner. Nous allons le faire en jetant un coup d'œil sur les préliminaires de la seconde « journée historique ».

On pourrait dire que les deux journées sont reliées entre elles par une agitation continue, que n'ont cessé d'entretenir des congrès, des meetings et des grèves. L'Angleterre seule a eu, dans l'espace d'une année, 1145 grèves engageant directement un total de 344 840 ouvriers. En Belgique, en Allemagne et en France, il ne s'est guère écoulé de mois qui

n'ait été marqué par un de ces conflits aigus entre le capital et le travail. Quant aux congrès, il y en a pour tous les goûts et de toutes les nuances, depuis les modérés, qui posent pour la légalité, jusqu'aux violents, où l'on vote d'enthousiasme les mesures extrêmes. Congrès du parti ouvrier, à Bilbao; congrès de la fédération des syndicats ouvriers, à Lille et à Calais; congrès de la démocratie socialiste de Halle; congrès du prolétariat autrichien, à Brünn; congrès des associations ouvrières, à Lisbonne; congrès des mêmes associations, à Zurich; congrès des mineurs, à Birmingham; congrès des sections ouvrières, à Milan; congrès de l'association des mineurs des États-Unis; congrès international des mineurs, à Jolimont, en Belgique, et à Paris; congrès socialiste de Bruxelles, etc., etc. Voilà quelques-unes des assises que le parlementarisme socialiste a tenues dans l'intervalle des deux fêtes du travail. Nous n'analyserons pas les débats de ces divers congrès. Ils se laissent à peu près tous guider par les mêmes considérations, et réclament avec une complète unanimité « la journée légale de huit heures ». Nous nous bornerons à dire quelques mots des réunions les plus importantes, afin de préciser, s'il y a lieu, les progrès caractéristiques du mouvement socialiste parmi le peuple ouvrier.

Dans deux de ces congrès, celui de Jolimont et celui de Paris, nous voyons entrer en scène une catégorie spéciale de travailleurs. Ce sont les ouvriers de la mine, et en particulier les houilleurs. Un de leurs délégués a pu les qualifier, avec un fond de vérité, de fonctionnaires. Nul n'ignore, en effet, la perturbation qui résulterait de la suppression du combustible indispensable au mouvement social, tel que l'exige notre civilisation actuelle. La guerre elle-même ne serait-elle pas à la merci des fournisseurs de houille? Or, le congrès de Jolimont eut une importance capitale, soit par le nombre des ouvriers qui s'y firent représenter, soit par le caractère des débats, soit enfin par les décisions qui furent prises. Les délégués de cinq nations, Allemagne, Autriche, Angleterre, France et Belgique, représentaient plus de 500 000 ouvriers houilleurs. Les Trade's Unions, cette puissante aristocratie ouvrière de la Grande-Bretagne, longtemps hostile au parti socialiste, s'y rapprochèrent de ceux qu'elles combattaient

jusqu'à-là. Les Unions des mineurs anglais vinrent fraterniser avec les mineurs socialistes du continent. Les débats revêtirent un caractère particulier de sérieux et de modération, et les orateurs accentuèrent la séparation entre les anarchistes et les socialistes. Manœuvre habile, qui dénote chez les promoteurs du socialisme un grand sens de la situation, et une profonde intelligence des moyens capables de faire triompher une cause, en la dépouillant de ce qu'elle présenterait d'excessif et par conséquent d'impossible.

Les résolutions se bornèrent à réclamer la journée de huit heures, et, comme moyen de l'obtenir, le congrès reconnut qu'il fallait en appeler à l'intervention législative. Mais, ce qui est plus grave, la question de la grève internationale des mineurs fut posée. Les Anglais déclarèrent n'avoir pas reçu mandat de la voter. Les Français et les Belges furent d'accord pour la proclamer nécessaire. Les Allemands s'avouèrent contraints de s'abstenir, attendu que, s'ils votaient semblable proposition, ils seraient emprisonnés dès leur retour en Allemagne. Pour tout concilier, le congrès, tout en se montrant favorable en principe à la grève générale, renvoya l'examen de la question à l'assemblée qui se tiendrait au mois d'avril 1891. Ce n'est pas encore l'entente internationale absolue, ni la ligue universelle contre le capital, mais c'est un progrès sensible vers une solution dont les suites seraient incalculables.

Entre ce congrès et celui de Paris, nous devons signaler quelques autres réunions plus importantes ou plus caractéristiques. La *Fédération nationale des syndicats ouvriers* tient ses assises à Calais du 13 au 19 octobre 1890. Afin qu'on ne puisse douter de l'esprit qui présidera aux délibérations, la commission organisatrice termine son manifeste sur ces paroles dont la clarté ne laisse rien à désirer : « Plus nous allons et plus s'approche l'heure où le prolétariat devra prendre en mains la direction des affaires publiques, dont les partis bourgeois, tombés les uns après les autres dans l'impuissance la plus incurable, ne savent plus s'occuper qu'au profit de leurs intérêts les plus égoïstes et les plus misérables. »

Le congrès extraordinaire, convoqué à Bruxelles par le

parti ouvrier, le 14 septembre 1890, entre résolument sur le terrain politique. La question à l'ordre du jour est la grève générale pour l'obtention du suffrage universel. C'est une déviation manifeste du but pour lequel le droit de chômage est reconnu par la loi. Qu'importe ! le mouvement révolutionnaire doit se prononcer, et la grève générale est votée par acclamation. Le délai accordé au gouvernement pour exécuter la volonté du peuple n'est pas encore fixé, mais il sera aussi court que possible.

En attendant, la démocratie sociale allemande, dégagée du principat tyrannique de M. de Bismarck, se réorganise et procède au dénombrement de ses forces. L'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, la Suisse, la Belgique et la France ont leurs délégués au congrès de Halle. Bebel y présente l'État financier du socialisme allemand. En 1880, il avait un budget de 37 000 marks ; aujourd'hui, son actif net s'élève à 171 829 marks. Quand on a dû faire face aux frais des élections et des procès coûteux intentés aux frères sur divers points de l'empire, un tel chiffre démontre que le parti socialiste est loin d'être pauvre. Le congrès vote ensuite la révision du programme de Gotha, il recommande l'usage des grèves et du boycottage, à la condition qu'elles soient préparées et soutenues, par un nombre d'adhérents capable de les rendre efficaces, contre les adversaires du prolétariat. Il procède enfin à une réorganisation très complète de la démocratie socialiste en Allemagne. Une série de dix-huit articles résume la nouvelle constitution, et révèle, dans l'enchaînement de ses parties, un esprit de discipline et de cohésion, qui peut faire réfléchir les hommes habitués à traiter le socialisme comme une utopie sans bases et sans avenir.

Dès les premiers mois de l'année 1891, les comités se préoccupent de la manifestation de mai. Le conseil national du Parti ouvrier et celui de la Fédération des syndicats rédigent un manifeste aux travailleurs de France. Le caractère en est violent, et l'internationalisme du mouvement s'y affirme avec la plus grande énergie. « Ce jour-là, dit cet appel, les frontières se trouveront effacées, et, dans l'univers entier, on verra uni ce qui doit être uni, et séparé ce qui doit être séparé ; d'un côté les producteurs de toute richesse, debout la main

dans la main, dans une même volonté d'émancipation; de l'autre, les exploités de tout ordre coalisant vainement leur peur et leur lâcheté contre un mouvement historique que rien ne peut arrêter et qui les emportera. » Le socialisme, d'après le même *factum*, doit mettre fin à *ce divorce entre le travail et la propriété*, et la journée légale de huit heures aura pour résultat de réduire « la somme de travail que les *voleurs de travail* ont la liberté aujourd'hui d'imposer à la classe ouvrière ».

Deux congrès ont plus immédiatement précédé la « seconde journée historique » et précisé le sens des revendications ouvrières. C'est d'abord le congrès international des mineurs tenu à Paris durant les premiers jours d'avril. Les délégués d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique et de France représentaient près d'un million de mineurs. Dès la première séance, le secrétaire de la Bourse du travail, Philippe, se chargea de définir le but de la réunion : « Il faut s'entendre, dit-il, pour échapper à la domination du capital. » Rien de mieux, mais par quel moyen? Par l'entente internationale et la solidarité, qui réduiront le patron à capituler et feront de la grève une arme vraiment efficace dans la lutte du prolétariat contre les exploités. L'ordre du jour portait trois questions de la plus haute importance pour l'avenir du socialisme : 1° projet de constitution d'une fédération internationale; 2° grève générale et internationale, afin d'obtenir la journée de huit heures pour tous les mineurs, qu'ils soient employés par l'État ou par des entreprises privées; 3° attitude des mineurs dans les divers pays, s'il se produit une grève générale de mineurs dans un pays fédéré.

La question de l'internationalisme est posée, on le voit, sous ses aspects les plus pratiques. Le congrès doit se prononcer sur l'organisation d'une de ces associations que la loi du 23 mars 1872 range parmi les attentats à la paix publique. Et c'est dans un édifice municipal, élevé et entretenu aux frais des contribuables, que les délibérations auront lieu, sans que le gouvernement, si zélé pour essayer de faire revivre des lois mortes quand il s'agit de l'Église, songe même à faire remarquer aux congressistes qu'ils violent la légalité.



Les délégués anglais, il faut bien le dire, apportèrent dans la discussion de l'ordre du jour une modération qui fit contraste avec l'ardeur et la fougue des Français et des Belges. Un moment ils crurent que le système de votation par tête de délégué et de mineurs représentés par lui, leur donnerait la prééminence. Sur 900 000 mineurs ils en représentaient près de 500 000. Leur système était donc plus que tout autre en harmonie avec le principe du suffrage universel. C'est le vote par nationalité qui prévalut. Les Français, les Allemands et les Belges firent triompher ce mode, qui rappelle cependant celui des États généraux de l'ancienne monarchie française. Les Anglais étaient-ils bien désintéressés dans cette question de prééminence? Il serait assez téméraire de l'affirmer. Possédant déjà chez eux quelques-uns des avantages réclamés par les mineurs du continent, ils auraient volontiers dirigé les débats sur d'autres points plus utiles à leur cause.

Si les Anglais subirent un échec sur la question du vote, ils triomphèrent, heureusement du reste, sur les autres parties de l'ordre du jour. Le principe contenu dans chacune d'elles ne fut pas repoussé, mais on l'atténua en ajournant l'exécution des mesures qu'il établissait comme nécessaires.

La *Fédération internationale* est renvoyée au comité qui siégeait à Bruxelles en 1890. Il devra élaborer un projet de constitution qui sera débattu en un prochain congrès.

La grève générale soulève des discussions longues et orageuses. Les Belges la veulent résolument. Ils proposent de voter une résolution déclarant que « la grève générale s'impose pour obtenir la journée de huit heures », et que « le congrès charge le comité international de prendre les mesures nécessaires, afin de faire éclater cette grève générale au plus tôt, si la satisfaction réclamée n'est pas accordée dans le plus bref délai ». Le vote d'une telle proposition n'était rien moins que la guerre sociale acceptée en principe, avec autorisation au comité international de la déclarer au premier jour. Les socialistes belges Defnet et Defuisseaux, de qui émanait cette formule absolue, ne furent pas suivis. A la place du mot « s'impose » on mit : « pourrait devenir nécessaire ». On ajouta une invitation aux gouvernements « à se mettre d'accord pour adopter une convention internationale ayant pour but d'établir

une législation spéciale, applicable à tous les ouvriers mineurs ».

Sur la question enfin de solidarité internationale, le congrès vote par acclamation la résolution suivante :

« Considérant que la solidarité établie entre les houilleurs leur impose l'obligation de se soutenir mutuellement, la délégation belge, en prévision de la grève générale prochaine qui doit éclater en Belgique, demande au congrès de déclarer que les mineurs de tous les pays fédérés viendront soutenir de tout leur pouvoir les mineurs belges, soit en déclarant la grève dans leur bassin, si leurs patrons dirigeaient leur charbon sur la Belgique pendant la grève, soit en restreignant leur production et en la limitant aux stricts besoins de leur pays, soit par tous autres moyens qu'on laisse à leur appréciation. »

Le congrès s'est ainsi séparé sans donner explicitement raison aux exaltés qui poussaient aux mesures extrêmes. Mais il n'a repoussé aucun des principes du pire socialisme. Il a fait faire un grand pas à la fédération internationale, qui pourra être demain un fait accompli, avec toutes les conséquences que comporte une guerre sociale sans distinction de frontières.

Les mineurs n'avaient pas encore clôturé leurs assises à Paris, que déjà s'ouvrait à Bruxelles le congrès ouvrier. Celui-ci visait plus directement la manifestation du 1<sup>er</sup> mai et lui donnait son véritable sens. La direction des débats, modérée dans la forme, accuse dans le fond une singulière énergie. Il s'agit de faire capituler, en pleine paix, la féodalité capitaliste. La « grève noire », c'est-à-dire celle des mineurs, pourra suffire ; car elle arrêtera d'un seul coup toute la vie industrielle. On évitera ainsi de s'engager sur le terrain de la grève générale, qu'il serait impossible de soutenir. Le congrès se préoccupe ensuite de l'organisation d'une propagande active, faite dans les centres où se signalent les exploités les plus riches et les plus féroces. Les meneurs seront payés huit francs par jour ; ils travailleront à faire prévaloir l'inopportunité des grèves partielles ou qui n'auraient pas été suffisamment préparées. Les revendications, quand l'heure de l'exécution sera venue, comprendront : la journée de huit heures, un minimum de salaire de sept à dix francs pour les

ouvriers, de cinq à six francs pour les manœuvres. Quant aux ressources pour soutenir la grève, elles sont assurées par la caisse du conseil général du Parti ouvrier, par celle des Chevaliers du travail belges et par les subsides qui viendront de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Il importe aussi de faire remarquer que les loges maçonniques promirent aide et secours aux grévistes. Les frères maçons ne s'engageant guère qu'en prévision d'un avantage politique, il était facile de prévoir à ce signe que le mouvement socialiste allait se transformer en tentative révolutionnaire. Si la grève est un moyen de pression efficace sur le pouvoir capitaliste, pourquoi serait-elle illicite ou inutile quand il s'agit des pouvoirs publics? Une occasion se présentait de résoudre la question, le congrès n'eut garde de la laisser échapper. La Belgique ne jouissant pas du bienfait du suffrage universel, et le Parlement faisant mine de tarder encore à doter le pays d'une institution si belle, pourquoi n'aurait-on pas recours à la grève pour forcer le vote et tuer le suffrage censitaire? La grève générale noire est donc proposée. Les uns la veulent immédiate, les autres assignent la date du 1<sup>er</sup> mai, les autres enfin la reculent jusqu'à la rentrée des Chambres, dans le cas où la revision de la Constitution ne serait pas alors immédiatement votée. L'ordre du jour qui triomphe porte que le congrès « donne pleins pouvoirs au conseil général du parti ouvrier, si les Chambres ne commencent pas dès la rentrée la discussion de la revision constitutionnelle, d'ajourner jusqu'après la discussion du budget la grève générale; lui donne mandat de veiller à ce que d'aucune manière la revision ne soit ni enterrée ni ajournée, et lui confie la mission d'agir avec fermeté, au nom du parti, si une de ces éventualités se présente ».

La grève politique était donc décidée, mais on l'ajournait pour la faire éclater au moment opportun. On sait ce qui se passa. Au lendemain du 1<sup>er</sup> mai, grisés sans doute par les excitations dont la *fête du travail* fut l'occasion, les houilleurs belges se mirent en grève. Le mouvement prit bientôt une telle énergie que les chefs, impuissants à le modérer, durent le suivre à leur tour. Le conseil général du parti produisit

un manifeste dont les considérants ne manquent pas d'intérêt. Il y reconnaît que la grève est en opposition avec la résolution du congrès ouvrier, en date du 5 avril, mais il ajoute qu'il convient de tenir compte de la situation des mineurs, « que les réductions de salaire, les vexations et les provocations patronales ont poussés à bout ». Il assigne à la grève un triple but : le relèvement des salaires, la journée de huit heures, la prompte revision de la Constitution pour l'établissement du suffrage universel. Ainsi les chefs sont entraînés par ce mouvement, qui éclate comme une crise dans les quatre bassins houillers de Belgique.

Le symptôme est des plus graves, car il révèle l'action des radicaux, embusqués derrière les ouvriers et se couvrant de leurs revendications pour ébranler les pouvoirs établis. Cette alliance est une menace redoutable, car si les meneurs apportent les doctrines, les ouvriers fournissent le nombre qui les fait triompher. C'est ainsi que le pouvoir passe à la foule lorsque, en vertu de la liberté, on permet des coalitions manifestement dirigées contre l'autorité publique. Les grévistes belges ont-ils réussi dans leur tentative d'intimidation? Nous n'oserions l'affirmer d'une manière absolue. Les apparences sont cependant pour eux. La commission centrale des Chambres a voté en effet la revision de la Constitution, et aussitôt le mot d'ordre a été donné aux grévistes de reprendre le travail. Le travail a repris et peu à peu le calme s'est fait, sans promettre toutefois de durer aussi longtemps que le souhaiterait le capital. Les chefs du socialisme en Belgique ont célébré ce triomphe dans un manifeste où ils engagent le parti ouvrier à suspendre les armes, avec menace de les reprendre, disent-ils, « si, par impossible, le suffrage universel ne succédait pas au suffrage censitaire qui est mort aujourd'hui ».

Nous avons signalé quelques-uns des faits qui ont précédé, accompagné ou suivi la « fête du travail ». On pourrait l'appeler aussi justement la fête de la révolution. C'est là une de ces journées qui la préparent, quand elles ne l'accomplissent pas tout à fait. De tout ce que nous avons dit, il nous semble qu'une leçon et un avertissement se dégagent, dont il serait grand temps de tenir compte. L'ordre social et éco-

nomique se trouve aujourd'hui profondément troublé, et l'ordre politique ne peut manquer de subir le contrecoup de cette agitation de plus en plus violente. Une révolution se prépare qui ne sera, du reste, que l'évolution naturelle des principes de 89, comme nous nous proposons de le démontrer. Les adversaires sont en présence : d'un côté, c'est l'ouvrier qui s'acharne à ruiner le patron ; de l'autre, c'est le patron qui donne le salaire et se déclare libre de toute autre obligation. Mais l'ouvrier fait partie d'une armée internationale, dont les corps se donnent la main par-dessus les frontières, tandis que le patron demeure toujours plus ou moins isolé.

Il faut lire les périodes émues de M. Jules Simon, dans le *Temps*, pour se faire une idée des courtes vues de la philosophie rationaliste sur la question sociale. Le 1<sup>er</sup> mai trouble la sérénité de son optimisme. Qu'est-ce donc que tout ce bruit ? « Ce n'est pas une émeute, dit-il, qu'est-ce que c'est ? C'est une menace, qui ira en grossissant. Elle augmente la mésintelligence entre patrons et ouvriers. C'est un malheur. Le salut ne peut venir que de la concorde. » Après ce préambule, que M. Prud'homme ne désavouerait pas, le philosophe de l'*Ouvrière* ne trouve guère à donner aux travailleurs mécontents que ce conseil dont la banalité n'échappera à personne : « On a beaucoup fait pour vous, que voulez-vous donc qu'on fasse encore ? » Suit une énumération de tout ce qu'on a fait. On a rendu l'instruction gratuite et obligatoire ; on a établi des écoles professionnelles, des cours d'adultes ; on a créé des bourses d'enseignement secondaire et supérieur, des bourses de voyage. Pour les ouvriers on a assaini les ateliers, on les a éclairés, ventilés, chauffés ; on a établi des dispensaires, créé d'admirables outils. La loi protège les enfants, les filles mineures et même les femmes adultes, contre les excès du travail. Les ouvriers se plaignaient du livret ? on l'a supprimé. On a créé des banques populaires, des hospices, que sais-je ? rien ne manque plus au bonheur de l'ouvrier. Il peut être conseiller municipal, député, sénateur. Que lui manque-t-il donc ?

M. Jules Simon se creuse l'esprit, et, si profond qu'il l'ait, il ne trouve pas la solution de l'énigme. Elle est pourtant

facile. Vous donnez en effet beaucoup à l'ouvrier du côté du corps, mais vous lui ôtez bien plus du côté de l'âme. Cependant ceci vaut infiniment plus que cela. Vous lui ravissez Dieu, la foi, les sacrements, l'Église. Vous lui apprenez à se moquer de l'enseignement qui s'oppose au développement des appétits et des convoitises brutales. Vous diminuez par tous les moyens en votre pouvoir l'influence moralisatrice de la religion. Et vous croyez, avec un peu de philosophie et beaucoup d'économie politique, guérir le mal et arrêter la tempête? C'est plus que problématique. Au fond, l'ouvrier trouve gênant le métier de travailleur, il regarde comme infiniment préférable le métier de patron; les socialistes lui promettent cette bonne fortune, il tourne le dos aux prédicateurs de morale naturelle, et l'on ne voit pas quelles raisons peuvent lui opposer les philosophes et les économistes. Séparée de l'idée religieuse, l'économie politique n'est guère qu'un remède propre à aigrir le mal. Nous avons peut-être trop fait de cette économie qui, livrée à ses seules lumières, est une science à courte vue, incapable d'amener la moindre pacification sociale. S'il en est temps encore, faisons de l'économie catholique. Le peuple ouvrier la comprend plus qu'on ne saurait dire. Léon XIII nous trace la voie, et l'Encyclique *Sur la condition des ouvriers* contient la solution de tout le problème social. Il ne s'agit pas de la lire, de lui prodiguer des admirations stériles et de s'enfermer dans une inertie toujours commode à la lâcheté, qui se cache sous le couvert d'une fausse prudence. Il faut agir, et diriger dans la voie de ses vrais intérêts le peuple ouvrier, que le socialisme égare, et dont il compose ses redoutables bataillons. Il nous sera facile de démontrer que le retour aux principes proclamés par Léon XIII est le seul moyen d'arrêter le flot montant de la révolution nouvelle, et de préserver la société contemporaine d'un cataclysme tel que les siècles n'en ont peut-être jamais vu.

H<sup>te</sup> MARTIN.

# SAINT LOUIS DE GONZAGUE ÉTUDIANT

---

## A PROPOS DE SON TROISIÈME CENTENAIRE

---

### II. — MILAN ET ROME (1584-1591)

#### III

Jusqu'ici nous avons vu Luigi recevoir, en fils de prince, des leçons particulières de précepteurs attachés à sa personne ou de maîtres étrangers. Il n'a paru dans le milieu des collèges et des universités que pour y faire brillamment ses preuves, soit en soutenant ses thèses de logique, soit en étonnant, par une argumentation presque improvisée, le défendant de Vazquez à Alcalà. Une vie nouvelle commence pour lui à Milan. Il y devient ce que nous nommons aujourd'hui *externe libre*, au collège de Brera, tenu par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Les *Lettres annuelles* de 1584 contiennent des renseignements complets sur l'état de cette grande maison d'éducation, en cette année où Luigi la fréquenta. Le personnel était considérable. Il ne comprenait pas moins de soixante-dix Pères, professeurs ou surveillants, administrateurs ou prédicateurs. Le recteur était le P. Jean-Paul Oliva, qui joignait à l'exercice de ses hautes fonctions l'enseignement dans une chaire de philosophie. De la philosophie, Oliva passa à la théologie et devint provincial en 1590. Il était assisté dans ses délibérations par trois consultants, les PP. Onofrio Odoardo, Laurent Zasia et Cosme Stella. Le corps professoral se composait de vingt membres. Les uns faisaient des cours supérieurs aux jeunes jésuites qui n'étaient pas encore arrivés à la prêtrise; on remarquait parmi eux des *lecteurs* d'Écriture Sainte, de cas de conscience et d'hébreu. Les trois professeurs de philosophie et celui de mathématiques avaient sans doute leur

classe ouverte à la fois aux étudiants religieux et à ceux du dehors.

Les étudiants religieux de la Compagnie, ou *scolastiques*, étaient une trentaine<sup>1</sup>. Les écoliers externes se trouvaient en grand nombre, venus non seulement de la ville, mais de tout l'État de Milan, et « attirés, rapporte notre document, par la renommée, le savoir, le zèle et la bonté des maîtres; » *della fama, dottrina, diligenza e bontà de' nostri maestri*.

Venaient ensuite deux professeurs de grec, l'un pour la rhétorique, l'autre pour les humanités; un professeur de rhétorique proprement dite; deux professeurs d'humanités, le premier chargé des humanités supérieures, et le second des inférieures; enfin trois maîtres pour les grammaires supérieure, moyenne et inférieure. Les deux lecteurs que nous avons à signaler sont : le P. Bernardino Salino, professeur de physique<sup>2</sup>, et le P. Agostino Giustiniani, professeur de

1. D'après les Bollandistes (t. V, Junii, p. 872), un des jeunes religieux de la Compagnie, avec lesquels Luigi se rencontrait en classe, aurait été Pierre Coton, le futur confesseur de Henri IV. Ils se réfèrent à la déposition d'Antoine-François Guelfucci, compagnon de Luigi à l'hôpital de Rome où il contracta sa dernière maladie, et quatorzième témoin au procès de Castiglione. Guelfucci s'exprime ainsi : « J'ai su des PP. Girolamo Belli, Pierre Coton, Français, prédicateur du roi de France Henri IV, et Tobie Bastone, que Luigi étudia quelques mois au collège de Brera, où ils demeuraient alors. » Les Bollandistes n'osent pas affirmer, et avec raison, que ce témoignage se rapporte, comme sa place semblerait l'indiquer, au deuxième séjour de Luigi à Milan (1589-90). *Cottonus certe videtur potius anno MDLXXXV habitasse Mediolani, quando ibidem fuit Aloysius*. Comment le P. J.-M. Prat, dont les *Recherches historiques et critiques* constituent une véritable *Somme*, inépuisable en renseignements de toute sorte, n'a-t-il pas cherché à éclaircir cette question? Les dates et les chiffres qu'il donne (t. I, p. 49, 52 et 74) ne paraissent pas tous exacts et ne concordent même pas toujours. Le seul moyen de les concilier est d'admettre avec lui que Pierre Coton, envoyé comme régent de latin à Verceil, au commencement de l'année scolaire 1587-88, avait suivi à Brera les cours de philosophie pendant trois années consécutives (p. 74), et d'ajouter — ce qu'il omet de nous dire — que la première année aurait été prise sur le noviciat. On s'explique seulement ainsi que Coton, ayant prononcé ses vœux dans les premiers jours d'octobre 1585 (p. 49), ait été pendant l'année scolaire 1584-85 le condisciple de Luigi, auditeur de physique.

2. « Seguito in Milano la fisica che in quel tempo leggeva il p. Bernardino Salivo. » Boero, p. 60.



philosophie; nous retrouverons ce dernier au Collège Romain, comme Gabriel Vazquez, avec Luigi pour élève. Une vingtaine de religieux prêtres se partageaient le gouvernement de la maison, la direction des consciences, le soin des domestiques et les œuvres de zèle, telles que les congrégations.

Nos *Lettres* constatent que précisément en cette année 1584, les deux congrégations de la Sainte Vierge avaient pris un essor prodigieux. Parmi les gentilshommes et les personnes de distinction qui les fréquentaient, on cite le gouverneur de la province, duc de Terranova. Ces associations se divisaient en deux, dites l'une *major*, l'autre *minor*. Une élite avait encore été recrutée dans cette élite, et les plus fervents s'étaient groupés à part pour se livrer aux exercices d'une plus rare perfection : pratiques de pénitence, méditation et service des malades. Le nom de Luigi ne figure point là où nous comptons le rencontrer. Peut-être la durée incertaine de son séjour et ses projets d'entrée immédiate en religion l'empêchèrent-ils de solliciter son admission comme membre de ces pieuses réunions<sup>1</sup>.

1. Il est d'autant plus invraisemblable que Luigi, durant ce séjour à Milan, se soit fait recevoir parmi les chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée. Le fait de sa prise d'habit est insinué dans une note manuscrite d'Agurleta, conservée à Uclès, aux anciennes archives de cet Ordre. En voici un extrait littéralement traduit : « Quand les ouvrages des Jésuites rapportent son voyage (de Luigi) à Milan, racontant qu'au carnaval il ne voulut point sortir avec certains autres *caballeros*, et cachant le motif qui l'amena en cette ville, il n'y a pas de doute que ce fut pour prendre l'habit, comme le prit un an plus tard son parent, Ferrante de Gonzague, chez les Dominicains de Milan. C'est à Milan que les Italiens avaient coutume de prendre l'habit, et c'est là que résidèrent le comte Carlos de Sigonio et le comte Honorio de Santatena (*sic*), parent des Gonzague par les Santatena. » (*Diferentes manuscritos de la Apologia y otros*, f. 347, verso.) Curieux de vérifier une assertion confirmée en apparence par une publication nouvelle de la statue de saint Louis en costume de chevalier de Saint-Jacques, nous nous sommes adressé à notre obligé correspondant, le P. Ernest Rivière, résidant actuellement au monastère même de Santiago. Sa réponse, informée aux meilleures sources, combat les conclusions publiées, il y a une dizaine d'années, dans les *Lettres d'Uclès* : « A défaut d'autres arguments, nous écrit le P. Rivière, deux suffiraient amplement à faire rejeter cette légende de la réception de saint Louis chez les Santiagistes : 1<sup>o</sup> le silence unanime de tous les historiens S. J., surtout celui de Ceparì, si attentif à recueillir les moindres traits favorables à son héros, silence avoué par Agurleta lui-

Nous sommes plus au courant de ses travaux. Les affaires de grande importance qu'il avait à régler avec divers princes, pour le marquis son père, ne ralentissaient en rien son ardeur des beaux jours d'Alcalá. Tout en arrangeant ces difficultés, quelque complexes et embrouillées qu'elles fussent, et en menant les choses à bonne fin, grâce à sa dextérité et à sa prudence, il se gardait de perdre un temps précieux pour sa formation intellectuelle. Sachant combien dans les études les interruptions prolongées sont dangereuses, il se remit à la philosophie.

Il est malaisé de déterminer la division des différentes parties de cette science, qui était alors observée dans un collège de la Compagnie. Nous sommes en l'année 1584, et la première rédaction du *Ratio studiorum* ne parut à l'état de projet que deux ans après (1586). Bien que ce code pédago-

même (*Continuacion de la Apologia por el habito canonico de Santo Domingo*, p. 146, à la suite de la *Vida del Venerable Fundador de la Orden de Santiago*, du même auteur, Madrid, 1731, in-4); — 2° l'impossibilité chronologique : Louis a atteint ses seize ans (âge fixé pour la profession religieuse par le concile de Trente), le 9 mars 1584; or, à cette date, il était déjà formellement décidé à entrer dans la Compagnie; il avait déjà reçu du ciel à Madrid la confirmation de sa vocation (15 août 1583); il avait déjà fait sa demande et obtenu l'autorisation de son père de suivre l'appel divin, une fois de retour en Italie. — Quant au culte spécial dont il aurait été honoré chez les Santiagistes, c'est une autre invention : 1° silence complet dans leur *Ménologe* (ce *Ménologe mss.* a été copié, entre 1704 et 1707, sûrement pas avant les premières années du dix-huitième siècle, à la suite d'un *Martyrologium Romanum* [Antverpiæ, 1701, in-8], mais avec des additions postérieures); — 2° un seul fait est certain : il y a dans le rétable de l'église du monastère un tableau où l'on voit un jeune homme à genoux devant la Vierge et l'Enfant, et, vers 1710-1715, trois *ancianos*, parmi les Santiagistes, affirmèrent qu'il représente Louis de Gonzague. Mais l'identité du personnage ne me paraît pas établie. Ces trois bons *ancianos* étaient les seuls à savoir que Louis aurait été santiagiste, « entre tantos solos tres », remarque Agurleta lui-même (p. 144), et leur unique preuve était cette peinture; — 3° la statue n'est pas antérieure à 1731; — 4° Agurleta a dressé en 1730 la liste des chevaliers dont la réception était mentionnée dans les archives du couvent; le nom de saint Louis est absent (*Diferentes manuscritos*, ff<sup>os</sup> 235-322). Aussi ne parle-t-il pour saint Louis que de la prise d'habit; jamais de la profession.

« Il n'est pas impossible toutefois que Louis ait reçu le titre honorifique de chevalier de Saint-Jacques, titre qui se distribuait alors un peu comme aujourd'hui celui de la Légion d'honneur. »

gique ait moins établi un système nouveau que confirmé, coordonné et perfectionné des usages régnants, il serait téméraire d'affirmer que telle mesure consignée dans ce rapport imprimé, mais non encore promulgué, fût déjà mise à exécution sur tel point particulier. La philosophie se faisait en trois années, la première désignée sous le nom de *logique*, la deuxième sous celui de *physique*, et la troisième appelée *métaphysique*. Les mathématiques étaient distribuées entre les deux dernières années. Luigi, qui possédait déjà sa logique complète<sup>1</sup>, sa théodicée et sa *sphère* ou astronomie, peut-être même un peu de *chronographie* ou calendrier, science à laquelle la réforme grégorienne de 1582 avait donné un intérêt d'actualité, entra en classe de physique et de mathématiques<sup>2</sup>. Il allait y retrouver ses précédents succès, et ceci nous oblige à dire d'abord à quoi il en était redevable.

Deux qualités lui assuraient des avantages dans l'étude des sciences exactes; il avait, dit Cepari, « bon esprit et jugement éminent<sup>3</sup> ». Tout ce qui nous est resté des lettres et des écrits de Luigi, tout ce qui nous a été transmis sur sa dévotion même et sa tendance à la sainteté, éclaire cette manière de voir. Si prévenu qu'il fût des faveurs du ciel, sa piété semble avoir été moins faite d'inspiration et de spontanéité que de réflexion et de victorieuse énergie. Ses premiers guides dans l'art de prier furent des livres, et ces livres nous les connaissons; ce sont tous des traités didactiques. Or, chacun d'eux a été pour le jeune contemplatif le point de départ d'une nouvelle étape dans la voie de l'oraison, étape qui semble mesurable au regard. A Florence, la lecture du P. Gasparo Loarte sur les *Mystères du Rosaire* a fait naître en Luigi la pensée de prononcer devant l'*Annunziata* son vœu de virginité<sup>4</sup>. A Castiglione, après son retour de Mantoue, un opuscule du P. Canisius, présentant des sujets distribués avec ordre, lui est-il tombé un jour sous la main, il reprend

1. « Avendo studiato in Ispagna tutta la logica. » Boero, p. 60.

2. *Atque ipse interea etiam studuit Physicæ ac Mathematicæ. Acta SS.*, p. 824.

3. Boero, p. 60.

4. *Ibid.*, p. 13.

sa résolution de faire oraison, mais désormais il la fera avec méthode et il en règlera la durée<sup>1</sup>. Ni pour la matière à choisir, ni pour le temps à y consacrer, il ne s'abandonnera plus à sa ferveur ou à ses loisirs : tout sera déterminé d'avance. A Madrid, il a rencontré, dans le *Traité de l'oraison* du grand écrivain Louis de Grenade, plusieurs moyens ingénieux de fixer son esprit dans la prière, et aussitôt il s'en est emparé<sup>2</sup>. Le voici qui s'industrie à mettre en pratique ces précieuses méthodes, et il a décidé de faire ainsi une heure au moins de méditation quotidienne sans aucune distraction. Dépasse-t-il le temps qu'il s'est prescrit, ce n'est point effet d'un oubli, ni même d'un ravissement, mais il veut arriver à une attention continue, et il y arrivera. Il vise à une telle possession de soi, qu'il puisse appliquer son esprit comme et quand il lui plaira. Il y parvint, mais non du premier coup. Son courage à se vaincre et sa constance à changer la défaite en triomphe le rendirent sur ce point maître absolu de ses facultés. Impossible de ne point admirer la sainte obstination de cet adolescent de quinze ans qui, retiré dans un réduit obscur pour n'être troublé par rien, s'agenouille en présence de Dieu afin de méditer une heure; déjà une demi-heure, trois quarts d'heure se sont écoulés dans cet absolu recueillement; tout à coup une malheureuse distraction est survenue. Lui, sans impatience comme sans découragement, se met froidement à recommencer. Tout le temps employé, il le regarde comme perdu, et dût-il s'y reprendre une seconde et une troisième fois, jusqu'à y passer, ainsi qu'il lui arriva, des cinq heures de suite et plus, il ne cédera pas. La victoire en semblable occurrence lui avait coûté cher; n'importe, elle était complète. Et sous l'effort de ce vouloir obstiné, implacable, l'habitude de l'attention parfaite s'était ancrée au plus profond de sa nature. Il sera facile de sourire d'incrédulité ou de croire à des dons innés, lorsque le novice de Saint-André racontera simplement à son Père maître que toutes ses distractions, depuis six mois, ne rempliraient pas, jointes une à une, la durée d'un *Ave Maria*<sup>3</sup>; renouveler sur soi la série d'expé-

1. Boero, p. 21.

2. *Ibid.*, p. 42.

3. *Ibid.*, p. 113.

riences par lesquelles il aboutit à ce prodige, serait plus difficile.

Cet esprit de suite et cette puissance d'application, Luigi les tenait en partie du marquis Ferrante, et il ne l'ignorait pas : « J'ai appris cette maxime de mon père, aimait-il à redire, que celui qui embrasse un état ou *commence à faire quelque chose*, doit s'efforcer de le faire avec toute la perfection possible <sup>1</sup>. » Admirable leçon reçue par l'enfant au foyer domestique, et qu'il n'eut pas à oublier au seuil de la vie religieuse.

La prédominance de raison qui formait contrepoids dans son caractère à cette persévérance du vouloir, ne se remarque nulle part aussi bien que dans l'histoire de sa vocation. En analyser les péripéties serait sortir de notre sujet. Notons seulement que c'est à une lecture encore qu'en est due l'origine. Les *Lettres des Indes* <sup>2</sup> éveillèrent dans ce cœur d'enfant le désir de convertir les infidèles, et dès lors il ambitionna de donner sa vie pour les âmes. Ce désir il l'étudia, il le soumit au contrôle de la réflexion, et il devint capable de faire valoir si fortement auprès de son père les motifs de sa détermination, motifs non de sentiment ni d'imagination, mais de prudence et de droite raison, que celui-ci n'avait rien à répondre. Les prêtres et les religieux, tels que l'archiprêtre Pastorio et le fameux prédicateur Panigarola, auxquels le marquis envoya son fils, échouèrent tous. Luigi, qui possède la *Somme*, fait tourner l'examen en une dispute scolastique, où ce n'est pas lui qui est forcé à conclure en faveur de l'adversaire. Certains critiques italiens se sont demandé s'il fut un saint « mystique ou non mystique », et ils ont avoué que « l'histoire n'a pas su bien le définir <sup>3</sup> ». Au sens où ils l'entendent, le mysticisme nous semble le plus souvent absent des écrits de Luigi.

Avec cette tendance à saisir les choses par leur côté rationnel et susceptible de démonstration en règle, Luigi apportait encore à ses études philosophiques une riche mémoire. Les contemporains n'ont pas omis de nous signaler

1. Boero, p. 93.

2. *Ibid.*, p. 22.

3. *Eco di San Luigi*, n° 16, p. 2.

chez lui cette précieuse faculté. Le nombre des langues qu'il avait apprises en est un bon indice. Outre les langues mortes des humanités, outre le toscan et le castillan, Luigi parlait très bien l'allemand et peut-être le français<sup>1</sup>.

Enfin le genre de vie isolée et sévère qu'il menait de plus en plus ne pouvait que faciliter en lui cette concentration des forces intellectuelles, si nécessaire pour s'absorber dans les études abstraites.

C'est trois ou quatre fois par jour que Luigi se rend d'ordinaire à Brera. Il entend la leçon de philosophie du matin et celle du soir; si par hasard il est retenu ailleurs, il se fait écrire la dictée pour l'étudier chez lui. Se contenter de cette assiduité serait le fait d'un philosophe médiocre. De tous les exercices, le plus important dans cette partie est la *dispute* : Luigi y assiste fidèlement. C'est trop peu, il y prend part et paye de sa personne. Sa situation provisoire, ses affaires de famille à régler légitimeraient pour lui une exception; il n'en souffre pas. Encore pourrait-il se renfermer dans le rôle plus facile d'attaquant. Luigi, son biographe nous le fait remarquer, accepte indifféremment d'argumenter ou de défendre « comme tous les autres écoliers<sup>2</sup> ». Comme eux, oui, en vérité; mais mieux qu'eux. Car chaque fois qu'il paraît en champion de l'attaque ou de la défense, il montre à tous sa pénétration d'intelligence, qualité relevée chez lui par une charmante modestie. Malgré un tempérament ardent et la vivacité native d'une complexion sanguine<sup>3</sup>, il ne lui échappe, dans la chaleur de la discussion, ni un mot inconsidéré, ni un signe d'emportement; rien de la légèreté naturelle à son âge ne se trahit dans son attitude ou dans son langage, si bien que Milan admire après Alcalà le *philosophe disputant*, et que cette singulière modestie, aux argumentations et ailleurs, lui a gagné tous les cœurs<sup>4</sup>.

1. Communication du P. Namerini.

2. « Quando si facevano dispute, non solo voleva trovarsi presente, ma argomentava e difendeva *come tutti gli altri scolari*, non volendo in ciò escenzione veruna. » Boero, p. 60-61.

3. *Ibid.*, p. 14.

4. « E sebbene nell' argomentare e difendere dimostrava l'acutezza dell' ingegno suo, nondimeno lo faceva con tanta modestia, che mai non gli uscì

Chaque jour encore il entendait au même collège une leçon de mathématiques. Ici, à la différence du cours de philosophie, le lecteur ne dictait pas. Luigi écoutait, puis aussitôt de retour au logis, il répétait de mémoire à son camériste ce qu'il avait entendu et le lui faisait prendre par écrit<sup>1</sup>. Celui-ci conserva ces rédactions comme des reliques et les montra au P. Ceparì lorsqu'il visita Castiglione. « Moi aussi, rapporte Ceparì, je fus émerveillé de voir avec quelle sûreté Luigi se rappelait la démonstration, ne se trompant jamais de chiffre ni de mesure, ne commettant pas une erreur de calcul, ne manquant ni une figure ni une ligne, et ne confondant aucun terme technique dans des cahiers qui en sont remplis<sup>2</sup>. »

Nous serions incomplet dans notre portrait de Luigi, parfait écolier à Milan, si nous ne le représentions tel qu'il se rendait au collège. Il y allait avec sa modestie habituelle, vêtu de serge noire de Florence, sans porter l'épée au côté comme les autres gentilshommes, et sans dire jamais par les rues une seule parole à aucun des domestiques de sa suite. Le plus souvent il était à pied, quoiqu'il eût une écurie bien montée.

Chaque jeudi, lorsque dans la semaine ne se rencontrait pas de fête<sup>3</sup>, il faisait une promenade à la Chisolfa, villa des Pères, et, mystérieuse attraction des saints qui sont les fleurs du ciel, pour les humbles fleurs de la terre, son plus cher plaisir, après celui d'un entretien de littérature ou de piété<sup>4</sup>, était de cueillir au printemps les violettes du chemin<sup>5</sup>.

Cependant le duel entre l'obstination de don Ferrante et

una parola inconsiderata di bocca, nè diede segno d'alcuna leggerezza giovanile nè in gesti nè in parole, come testimonia il suo maestro stesso; e questa singolare modestia nell'argomentare, e nel resto lo rendeva a tutti amabilissimo. » Boero, p. 61.

1. *Acta SS.*, p. 824.

2. Boero, p. 61.

3. « Quando fra la settimana non vi correva festa, si vacava dalle lezioni. » Boero, p. 61. Il n'y avait donc alors qu'un congé par semaine, mais il était complet et sans classe aucune. L'occurrence d'une fête chômée équivalait au jeudi.

4. Boero, p. 61.

5. *Ibid.*, p. 62.

les aspirations de Luigi eut, à Milan même, une reprise inattendue. Dans cette lutte entre deux volontés de fer, l'arme de l'enfant ne fut point brisée. Un instant il parut avoir le dessous; ce fut pour reprendre bien vite la supériorité. Le moment où le marquis retira son consentement déjà accordé et déclara à son fils qu'il devrait attendre ses vingt-cinq ans avant de reparler d'entrer en religion, laissa voir, en faisant éclater les sentiments de Luigi, où allaient ses plus nobles affections. Jusque sous ce coup imprévu et dans ce renversement de toutes ses espérances, il garda assez de présence d'esprit pour répondre à son père qu'il se résignerait à patienter encore deux ou trois années, mais à deux conditions, dont la première était qu'il passerait ce temps à Rome, où il pourrait mieux conserver sa vocation et où il aurait plus de facilités pour s'appliquer à ses travaux<sup>1</sup>. Ainsi, dans ce naufrage, la seule épave qu'il songeât à sauver, avec le trésor de la grâce, c'étaient ses études.

#### IV

La tempête d'ailleurs fut de courte durée. Le marquis, fort excusable d'avoir disputé au cloître un fils qui semblait né — et qui l'était — pour illustrer la maison de Gonzague, manda lui-même Luigi, lui permit de partir où Dieu l'appelait et lui donna sa bénédiction. Le 25 novembre 1585, en la fête de sainte Catherine d'Alexandrie, la vierge martyre que sa dispute avec les philosophes païens avait fait élire pour patronne des scolastiques, Luigi, âgé de dix-sept ans et huit mois, se présentait à Rome au noviciat de Saint-André du Quirinal. Quelques jours après, un des Pères les plus graves de la *Casa professa*, le Père Piatti<sup>2</sup>, frère du cardinal Fiaminio

1. « Roma, ove potesse meglio conservare la sua vocazione, e con più comodità attendere a' suoi studii. » Boero, p. 72.

2. Le P. Girolamo Piatti, auquel nous devons la précieuse notice intitulée *Vocatio Aloysii ad Societatem Jesu, scripta anno primo tirocinii ejus* (*Acta SS.*, p. 772 et suiv.), n'est plus connu aujourd'hui que sous son nom latin de Platus, et comme auteur d'un traité ascétique *de Bono status religiosi*, traduit dans toutes les langues. Il fut secrétaire des lettres latines du P. général Aquaviva.



Piatti, en écrivait en ces termes à Muzio Vitelleschi, futur général de l'Ordre et alors simple étudiant en théologie à Naples : « Très cher frère en Jésus-Christ. La paix du Christ... Je ne saurais mieux faire que de vous parler d'un grand novice qui, cinq jours passés, entra à Saint-André. Sa noblesse, si haute qu'elle soit, est le moindre de ses avantages. Son talent est tel qu'arrivant sans avoir encore ses dix-huit ans, et après un séjour prolongé à la cour, il sait fort bien la logique et la physique. Quant à sa prudence et à la sagesse de ses paroles, je vous dirai vraiment que tout le monde en est émerveillé. Et je n'en veux qu'une preuve, c'est que le marquis son père se servait déjà de lui dans beaucoup d'affaires de sa maison... Votre frère et serviteur en Jésus-Christ : Girolamo Piatti<sup>1</sup>. »

Les études auxquelles se livra le nouveau novice n'ayant rien de commun avec celles qui font l'objet de notre récit, nous dirons seulement que deux auteurs ascétiques obtinrent sa préférence : saint Augustin et saint Bernard. Cet amour des grands écrivains, chez ceux qui font profession de goûter les lectures pieuses, est plus rare qu'il ne semblerait et mérite de n'être point passé sous silence.

La durée du noviciat, ou de la *probation*, était en principe de deux années ; mais en ces temps encore voisins de l'âge héroïque et jusqu'à la fin du seizième siècle, la première année était seule consacrée de fait à l'apprentissage exclusif de la vie religieuse et à l'examen attentif des règles. Le novice n'était alors, comme de nos jours, admis à prononcer les trois vœux qu'à l'expiration de la seconde année, mais celle-ci comprenait déjà une sorte de cours d'école normale, où les uns en rhétorique, les autres en logique, complétaient, refaisaient au besoin leurs classes supérieures et se préparaient à devenir professeurs ou *régents*. Cette divergence d'occupations avait nécessité une séparation presque complète entre les novices *anciens* et les *nouveaux*. A mesure que les *provinces*, plus riches en sujets, procédaient à leur organisation définitive, cette tendance à constituer deux communautés distinctes se développait. Bien souvent les anciens

1. Boero, p. 101.

avaient leur confesseur particulier, et, pour *ministre*, ils recevaient un théologien. Ceci explique comment, sans dérogation aucune aux usages de l'Institut, frère Luigi, ayant à peine achevé son onzième mois de probation, quittait Saint-André le 27 octobre 1586.

## V

La petite caravane dont il faisait partie s'achemina vers Naples. A sa tête était le P. Jean-Baptiste Pescatore, de Novare, à la fois recteur de la maison et maître des novices. Des crachements de sang l'exilaient de l'air de Monte-Cavallo sous un climat plus doux. Outre frère Luigi, heureux de rester sous sa direction, sa suite se composait de deux novices d'une santé délicate, frère Jean Pruiet, de Sééz, Georges Elfiston, ou Elphinston, Écossais, et d'un frère infirmier, Laurent Stizzone, de Rome. On allait tantôt à cheval, tantôt en litière, devisant de la « philosophie céleste<sup>1</sup> ». Frère Luigi, toujours avide de s'instruire, ne perdait aucune occasion de faire parler son Père maître.

Le 1<sup>er</sup> novembre, on atteignit Naples.

Cette ville possédait un collège fondé du vivant même de saint Ignace de Loyola (1551), et dont le P. André Oviedo, plus tard patriarche d'Éthiopie, fut le premier recteur. Son importance ne semblait pas égaler celle du collège de Milan; on y enseignait, il est vrai, théologie et philosophie, mais la philosophie n'y comptait que deux chaires tenues l'une, par le P. Albert Vivo, d'Amalfi, l'autre, — celle de métaphysique, — par le P. Jean Camerota, de Foggia. La classe de ce dernier s'ouvrit d'elle-même au frère Luigi, qui n'avait guère eu le temps, à Saint-André, d'oublier ses récentes et solides études de logique à Madrid, et de physique à Milan. Après quelques jours de repos, le nouveau venu se remettait au travail, et il semblait retrouver pour s'y appliquer, à défaut de sa santé usée, son inusable ardeur. Nous ne pouvons ici encore reconstituer, d'une manière sûre et précise, le programme qui lui fut imposé. L'année 1586, que Luigi venait de passer au noviciat, est célèbre dans les Annales pédago-

1. *Acta SS.*, p. 846.

giques de la Compagnie pour avoir vu sortir des presses du Collège Romain la première rédaction du *Ratio studiorum*, ou *Plan d'études* officiel de l'Ordre. Mais ce code qui devait survivre à tant de révolutions politiques et de transformations scolaires, n'était pas encore promulgué. Par sa lettre du 21 avril<sup>1</sup>, le général Aquaviva s'était contenté d'enjoindre aux provinciaux de nommer une commission chargée d'étudier ce projet de loi, ou plutôt ce « rapport législatif<sup>2</sup> » d'où sortira en 1591 la première édition. Cependant, en l'absence de documents plus positifs, ces prescriptions offrent peut-être quelque intérêt, en indiquant l'état des esprits dans ces sphères administratives.

La métaphysique est recommandée comme formant avec la psychologie l'élément le plus important de la science philosophique, celle à laquelle il faut sacrifier à la rigueur l'étude des livres ou traités d'Aristote sur la *Physique*. Toutes les difficultés des autres livres, est-il observé dans les considérants, se résolvent en dernière analyse par les axiomes de la *Métaphysique* et quelques aphorismes du traité *de Anima*. On exprime le souhait que les scolastiques soient solidement exercés en ces matières, et l'on renouvelle l'injonction aux professeurs d'abandonner, si l'abandon est nécessaire, une partie des autres livres plutôt que de ceux-ci. On expliquera désormais la logique en première année, la physique durant les six premiers mois de la deuxième, ensuite les livres *de Cælo* et le premier livre *de Generatione et Corruptione* sur la transformation des substances corporelles ; enfin, dans la troisième année, les cinq premiers mois environ seront consacrés au second livre *de Generatione* et au *de Anima* ; les cinq derniers, ou au minimum quatre, à la *Métaphysique* proprement dite. Le législateur du *Ratio*, qui constate, sans prétendre la restreindre où elle existe, la coutume d'accorder quelque relâche aux écoliers pendant les derniers mois de l'année, comme de supprimer la classe de l'après-dîner, à partir de juin, insiste pour que les questions si nombreuses et

1. *Ratio studiorum et institutiones scolasticæ S. J., collectæ, concinnatæ, dilucidatæ a G. M. Pachtler, S. J.* Berlin, 1887, t. II, p. 9 et suiv.

2. *Histoire du « Ratio Studiorum »*, par le P. Gaudeau, dans les *Etudes*, janvier, 1889, p. 103.

si ardues de la métaphysique soient intégralement étudiées, et déclare qu'une moindre période de travail n'y suffirait pas<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les *opinions à choisir* dans les questions controversées, le lecteur de philosophie est renvoyé aux règles du lecteur de théologie. Il est spécialement tenu de ne pas s'éloigner du sentiment d'Aristote, si Aristote lui-même ne se trouve pas en opposition avec la foi ou avec quelque doctrine universellement reçue. Suivre les opinions les plus communes et les plus approuvées des philosophes catholiques est une de ses premières obligations. Et pour qu'il n'en ignore point, une liste de ces propositions est dressée à titre d'exemple.

Cet énoncé d'opinions nous fournit une idée, au moins approchée, de l'enseignement reçu par frère Luigi à Naples. Il serait trop long de tenter ici l'analyse des doctrines contenues dans les œuvres d'Aristote qui étaient mises à la base des leçons; quel profit l'écolier en retira-t-il, voilà pour nous la principale question.

Grâce à la déposition de son professeur, le P. Jean Camerota, faite une première fois au procès de Naples, en décembre 1605, et de nouveau à Rome, en avril 1608<sup>2</sup>, nous avons une réponse doublement authentique. Camerota commence par rendre hommage aux vertus du novice; il loue en lui humilité et austérité, esprit de prière et observation des règles, droiture de conscience et pureté de vie; puis, le maître reparaissant sous le religieux, il ajoute: « Le bienheureux Luigi était d'un esprit très fin et très pénétrant; et cela je le sais pour l'avoir particulièrement connu et suivi constamment dans la plupart de ses actions, au temps où il vivait à Naples et y fut mon élève<sup>3</sup>. »

Le témoignage plus ample rendu par le même lecteur de métaphysique, au procès de Rome, en qualité de premier témoin juré, renferme un curieux détail qui prouve une fois de plus combien le vrai mérite est modeste. Une règle des scolastiques leur prescrivait de repasser assidûment les leçons qu'ils venaient d'entendre, et, au cas où quelque

1. Pachtler, p. 139-140.

2. *Acta SS.*, p. 786.

3. Boero, p. 123.

chose n'eût pas été bien compris par eux ou leur eût laissé quelque doute, de s'en éclaircir en interrogeant qui de droit. Frère Luigi, conformément à ce point des Constitutions<sup>1</sup>, ne manquait pas d'aller consulter son maître. « Et il était si humble, dit Camerota, que dans la crainte de m'occasionner quelque ennui, il attendait longtemps devant la porte de ma chambre, puis il y frappait si délicatement qu'à peine je m'en apercevais. Or, il ne me causait aucun ennui, mais grande consolation, toutes les fois qu'il venait ainsi à propos de quelque doute sur les leçons, ou pour un autre objet. Il était fort modeste, conclut-il, et d'une modestie qui captivait tout le monde, tant elle le rendait aimable et vénérable<sup>2</sup>. »

« Aimable ! » Recueillons en passant cette parole si fréquente sur les lèvres des contemporains, et qui contredit certaine légende apocryphe sur la prétendue sévérité de frère Luigi scolastique. Elle allait si loin cette amabilité, fruit de la vertu unie à la nature, que le pauvre enfant, crucifié par d'affreux maux de tête, les supportait non seulement avec calme, mais avec une composition extérieure de toute sa personne, sans aucun signe de souffrance<sup>3</sup>.

A ces douleurs de tous les instants se joignaient de très fréquentes insomnies. Une maladie grave vint encore s'y ajouter et frère Luigi fut retenu au lit, pendant un grand mois, par un érysipèle qui mit sa vie en danger. Comment la poursuite des études était-elle compatible avec une santé aussi éprouvée, c'était le secret et d'un talent heureux et d'une impitoyable volonté. Mais forces physiques et forces morales ont une limite. Il était évident que l'air du pays, loin de convenir au petit « Châtillonnais », ne faisait qu'augmenter ses maux de tête. Le général Aquaviva ordonna son rappel, et frère Luigi, accompagnant le P. Grégoire Mastrilli, supérieur de la maison de Naples, quittait cette ville le 8 mai 1587. Il y avait passé un semestre.

Autant Rome allait se réjouir de le revoir, autant Pères et

1. *Constitutionum pars IV*, cap. vi, edit. Romæ, 1869, t. I, p. 57.

2. Boero, p. 124.

3. *Cruciabatur dolore capitis miserum in modum, eoque continuo; interea tamen tolerabat eum, non animo tantum quieto, sed etiam exteriore corporis compositione tali, ut nullo dolore affici videretur. Acta SS.*, p. 848.

Frères du *Gesù vecchio* le regardèrent partir avec regrets. Un d'eux était le fameux moraliste Figliucci, attaqué par Pascal et défendu par Sainte-Beuve<sup>1</sup>; il sera témoin un jour au procès de Rome. Un autre, plus jeune, et dont les mérites incontestés ont été proclamés par l'Église, était Charles Spinola, le futur martyr du Japon. Prisonnier du Christ, il écrira de son cachot d'Omura, le 26 février 1621, pour demander une messe d'action de grâces à l'autel du bienheureux Louis : *olim mio compagno*<sup>2</sup>. Il paraît que la morale des casuistes n'empêchait pas la sainteté; nous aurons encore occasion de le constater.

## VI

Aussitôt de retour, frère Luigi fut admis à suivre les cours du Collège Romain. Lui-même pouvait en donner la nouvelle rassurante à la marquise de Castiglione, dès la fin de mai :

Très illustre et très honorée mère en Jésus-Christ.

La paix de Notre-Seigneur.

Ces jours passés, j'informai Votre Seigneurie Illustrissime de mon arrivée à Rome, en état de convalescence, après la fièvre et les maladies endurées à Naples. Aujourd'hui je confirme cette nouvelle, de sorte que, par la grâce du Seigneur, je me porte assez bien pour pouvoir reprendre mes études que j'avais interrompues...

Rome, 29 mai 1587.

De V. S. Illustrissime le fils très obéissant en Jésus-Christ<sup>3</sup>,  
Louis GONZAGUE.

Il poursuivit sa troisième année de philosophie, et, en peu de temps, il montra de si belles connaissances en logique et physique, il fit de tels progrès en métaphysique, que son maître, le P. Paul Valle, lequel était aussi lecteur de théologie, le jugea, d'accord avec les supérieurs, tout à fait apte à

1. *Port-Royal*, 4<sup>e</sup> édit., t. III, p. 123.

2. Boero, p. 123.

3. *Lettres de saint Louis de Gonzague*, recueillies et publiées par le P. Hugues Molza, traduites par le P. Antonin Maurel. Lyon, in-32, 1871, p. 31. — On trouve déjà dans cette édition la traduction de la deuxième lettre de Florence.

soutenir un *grand acte*. La défense porterait sur la matière de toutes les leçons réunies, *de Universa philosophia*, et l'on ferait imprimer les conclusions qui seraient attaquées publiquement. Au bout de six mois de séjour, frère Luigi se trouvait déjà prêt. Il y eut, pour l'entendre, concurrence dans le Sacré-Collège. De nos jours, à Rome, c'est un usage que tout cardinal assistant à quelque exercice de ce genre, même aux plus solennels, s'y rend seul de ses pairs. La raison d'étiquette est qu'un cardinal ne peut que présider, et présider des thèses à lui dédiées; la dédicace doit être personnelle. Ces mêmes règlements étaient-ils déjà en vigueur, il y a trois siècles, et fit-on une infraction aux traditions en faveur du frère Gonzague? Son historien Ceparì, qui dès maintenant est un témoin de sa vie, nous a rapporté les noms des trois Éminences qui assistèrent à la séance : Mondovi, della Rovere et Scipion de Gonzague. Ces deux derniers personnages étaient parents de frère Luigi; on s'étonnerait presque qu'ils fussent deux seulement, la maison de Gonzague étant celle qui a fourni le plus de membres au Sacré-Collège. Avec les trois cardinaux étaient présents d'autres prélats et seigneurs, si bien que, pour recevoir l'illustre auditoire, la classe de théologie affectée d'ordinaire aux disputes avait été désertée pour la *sala grande*.

Cet appareil extraordinaire déplaisait fort au frère Luigi, qui aurait voulu empêcher ce concours d'un public distingué et s'opposer à l'invitation des cardinaux ses proches. Inutiles plaintes. Son humilité entrevit un autre expédient : un instant il se demanda s'il ne ferait pas exprès de répondre mal, à dessein de s'attirer une mortifiante confusion; heureusement, dans sa naïve candeur, il s'en ouvrit à un des professeurs de philosophie, le P. Muzio de Angelis, qui avait toute sa confiance. Le cas de conscience était grave. On raconte l'histoire de je ne sais quel religieux qui, tourmenté de la même perplexité, aurait reçu pour réponse d'un supérieur peu tendre : « Faites de votre mieux; ce sera encore assez mal. » Avec un client tel que Luigi, l'avocat consulté dut recourir à d'autres raisons. Si le frère Gonzague avait des égaux dans sa classe, il n'avait aucun condisciple au-

dessus de lui<sup>1</sup>, et il était capable d'une *défense* brillante. Muzio se rabattit sans doute sur l'honneur de la Compagnie à ne pas compromettre. Toujours est-il que frère Luigi fut tenté de nouveau, en pleine soutenance, de son malencontreux désir, et qu'un instant il demeura en suspens. Les conseils du Père pour le dissuader l'emportèrent à la fin, et il répondit de son mieux. Bien lui en prit, car il avait affaire à forte partie. Quatre docteurs l'attaquèrent successivement; mais chacun d'eux se retira battu. Un seul obtint un singulier avantage; il parvint presque à mettre frère Luigi en colère. Cet imprudent flatteur n'avait-il pas commis la maladresse de glisser dans son préambule des compliments sur la maison de Gonzague<sup>2</sup>!

Le meilleur titre du défendant aux éloges était dans le savoir et l'habileté de ses ripostes. Tous les assistants lui en donnèrent des applaudissements. Les cardinaux lui ménagèrent moins que personne leurs marques d'approbation, émerveillés qu'ils étaient de voir pareils résultats obtenus au prix de si peu de temps et par un jeune homme de si frêle santé.

Quelques jours après, l'heure sonnait, pour frère Luigi de Gonzague, de se lier par un engagement sacré à la Compagnie de Jésus. Le 25 novembre 1587, il prononça ses vœux, en la fête de sainte Catherine, deuxième anniversaire de son entrée au noviciat.

## VII

Aux termes des Constitutions et suivant la pratique universelle, il devait alors quitter les études pour devenir *régent* de collège. Ces alternatives de vie contemplative et de vie active, de travail personnel et d'enseignement, forment des contrastes voulus par saint Ignace à titre d'*expérience* ou de contre-épreuve. En parfait religieux, frère Luigi ne pouvait qu'aspirer à suivre cette filière de la formation normale; mais il était écrit de lui qu'il serait étudiant et rien qu'étudiant. L'état précaire de ses forces ne permettait pas de le

1. *Nulli quippe secundus erat inter condiscipulos*. Déposition de Muzio Vitelleschi, présent à la soutenance. *Acta SS.*, p. 850.

2. Boero, p. 129.



charger d'une classe ou d'une surveillance. Il resta au Collège Romain. Même là, il fut privé de la satisfaction qu'il avait désirée, de cumuler, comme d'autres de ses condisciples, les occupations d'étudiant en théologie<sup>1</sup> et les fonctions assujettissantes de préfet de chambre au séminaire. Ses supérieurs ne la lui accordèrent pas. Un deuxième motif paraît l'avoir fait appliquer tout de suite aux dernières études : son succès dans les sciences qui reposent sur l'exercice du raisonnement semblait présager en lui un jeune lecteur de métaphysique ou de théologie scolastique.

Sa part présente était encore assez belle.

Naguère, en quittant Naples, il s'était senti heureux pour deux motifs de venir étudier à Rome, et ces deux motifs subsistaient. Il considérait dans la Ville éternelle le siège du chef suprême de l'Église, et, dans le Collège Romain, la première université de la Compagnie<sup>2</sup>.

Pour mieux entrer dans ce dernier sentiment, il est nécessaire de nous rappeler ce qu'était le grand Collège à ce début de l'année scolaire 1587-1588. Il comptait déjà près de quarante années d'une existence qui touchait à son apogée. Des docteurs y avaient professé dont le renom, très vivant à cette époque, s'est prolongé jusqu'à nous. A la génération des fondateurs, venue tout entière de l'Université de Paris, avait succédé après plusieurs autres moins connues, la plus remarquable de toutes, celle de François Suarez, et, de celle-ci à la suivante, la transition avait été presque insensible. On possédait encore Vazquez, Clavius et Bellarmin. A la qualité des maîtres répondait le nombre des élèves. De l'année 1584 à l'année 1591, il se maintint à deux mille<sup>3</sup>. Deux cents jésuites, lecteurs ou étudiants, composaient la communauté<sup>4</sup>.

Un des charmes de ce milieu intellectuel était son carac-

1. Boero, p. 140.

2. *Ibid.*, p. 128.

3. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Joly, 3<sup>e</sup> édit., 1859, in-12, t. I, p. 282.

4. Ceparì donne le chiffre rond de deux cents. D'après nos *Archives domestiques*, il était de 196 en l'année 1591. — Les théologiens étaient quarante. Boero, p. 134.

tère cosmopolite. Nous avons remarqué plus haut que dans la modeste caravane conduite de Rome à Naples, en l'automne de 1586, sur trois novices ou scolastiques, avec le Châtillonnais Luigi de Gonzague, il y avait un Français, le frère Pruiet, un Écossais, le frère Elphinston, lequel revint aussi au Collège Romain pour aller enseigner ensuite la philosophie à Dôle, en Franche-Comté<sup>1</sup>. Le mélange de races, de langues et d'origines gardait la même proportion dans ce collège plus européen que romain, décoré récemment par son plus insigne bienfaiteur, le pape Grégoire XIII, du titre d'Université Grégorienne. Le catalogue des jeunes jésuites, tous condisciples de frère Luigi en 1590-91, et plusieurs déjà pendant les années précédentes, est sous nos yeux; c'est un vrai pêle-mêle de noms étrangers, où Écossais et Lorrains, Polonais et Suédois, Français et Avignonnais, Flamands et Wallons, Italiens de tous États, Grecs de Chio ou de Crète ne se ressemblent que par la terminaison en *us* adoptée au pays latin. En dehors de la communauté, ce n'étaient plus seulement les individus, mais les établissements qui différaient de nationalité. L'un d'eux, le collège des Germaniques, datait du temps de saint Ignace et l'avait eu, lui Espagnol, pour fondateur. De cette diversité de provenance, accusée jusque par la coupe du costume ou la couleur de la ceinture, résultait une variété d'humeurs et de conversations, une multiplicité de relations et d'agréments unique et inappréciable. Si l'on pouvait en juger par ce qui se reproduisait chez nous, une vingtaine d'années plus tard, au collège royal de la Flèche, on redirait, avec Descartes, que les écoliers apprenaient « quasi la même chose que s'ils voyageaient ». Or Descartes apprit beaucoup en voyageant.

Autre immense avantage : ce grand nombre de jeunes gens était en même temps une élite. De tous les points de la république chrétienne et de la république des lettres, affluaient spontanément ou étaient envoyés par les évêques et les réguliers, des sujets remarquables par leurs talents.

Enfin c'était Rome! Luigi, qui avait passé la fleur de sa

1. Boero, p. 121.

première jeunesse à Florence, la cité des arts païens, devait se sentir maintenant plus à l'aise au foyer des idées chrétiennes. Là, le cœur comme l'esprit avaient leur aliment, et la piété était excitée par la splendeur des cérémonies religieuses. Il paraît qu'il y avait même au Collège Romain un abus dans le nombre et la durée des offices. Les rédacteurs du *Ratio* de 1586 s'en plaignent assez vivement; ils demandent qu'on les supprime en partie ou qu'on les raccourcisse, et font remarquer qu'il n'est pas nécessaire de célébrer la messe ou de chanter les vêpres pour des écoliers, avec un rit presque pontifical : *ritu pene pontificio*.

Ce tableau général esquissé, examinons plus en détail quelques-uns des personnages qui se groupaient autour de frère Luigi, notamment ses principaux professeurs. On en a nommé cinq : les PP. François Suarez, Augustin Giustiniani, Benoit Giustiniani, Gabriel Vazquez et Jean Azor.

Nous devons commencer par écarter le premier. Bien que l'assertion affirmative vienne d'être remise en circulation<sup>1</sup> — et qui sait quand elle s'arrêtera? — par les publications les plus respectables<sup>2</sup>, la négative est seule conforme aux do-

1. Les défenseurs de l'affirmative invoquent surtout les passages suivants de la *Vita del venerabil servo di Dio ed esimio teologo P. Francesco Suarez*, scritta dal P. Giuseppe Massei, Roma, 1687, in-4, p. 57-58 : « 1° Ott' anni lesse il Padre Francesco in Roma. » Or cette première assertion est fautive. Suarez n'a enseigné que cinq ans au Collège Romain (1580-1585); tous les *Catalogues* en font foi. 2° Massei continue ainsi : « Ma sopra tutti (Vitelleschi, Gordon, Lessius) gli toccò in sorte il Beato Luigi Gonzaga, Giovane veramente Angelico, che nel 1587 intraprese il corso di Teologia sotto il Padre Suarez, e vi proseguì, infinchè il Padre allontanossi l'anno seguente da Roma. » Cette dernière erreur est une conséquence de la première. Suarez quitta Rome en 1585 et non en 1588. Ce n'est pas d'ailleurs sur un pur synchronisme, c'est sur un document positif qu'il faudrait établir cette assistance de Luigi au cours de Suarez. L'autorité de Massei, écrivant juste un siècle après, est nulle, et elle n'est pas confirmée pour avoir été suivie par Patrignani dans son *Menologio*, 1730, t. III (25 septembre), p. 218.

2. En tête du présent *Catalogus professorum et alumnorum pontificiæ universitatis Gregorianæ*, 1890-91, et à la suite d'une belle inscription lapidaire en l'honneur de saint Louis de Gonzague, on trouve cette note : *VI. Id. Mai. a. 1587 inter alumnos Athenæi Gregoriani cooptatus est... Anno proxime insequente curriculum theologiæ iniit, doctoresque habuit Franciscum Suarez, etc.* — Voir encore la *Vita di San Luigi*, Siena, 1891, p. 100, où l'on a ajouté à l'ancienne liste, outre Suarez, Muzio de Angelis et Valle.

cuments originaux. Il y a chez les meilleurs biographes une tendance inconsciente à réunir autour de leur héros ou de leur saint le plus de célébrités possible. Le sentiment est instinctif; il ne saurait prévaloir contre les devoirs de la critique.

Grande eût été pour frère Luigi la bonne fortune d'avoir pour premier professeur un des plus illustres théologiens des temps modernes, et l'honneur n'eût pas été moindre pour Suarez d'initier à la théologie un futur Bienheureux. Les correspondances de l'époque et les pièces des archives ne permettent pas de souscrire à cette hypothèse. A la fin de l'année 1587, période où nous sommes parvenus, il y avait tantôt deux ans que Suarez, arrivé à Rome le 10 octobre 1580, était descendu de sa chaire du Collège Romain. Dès 1584, on écrivait de lui que ses forces déclinaient et qu'il souffrait de la poitrine. L'année suivante, le 30 juillet 1585, le général Aquaviva mandait de Rome au P. Antonio Marcen, provincial de Tolède, que le P. François Suarez était obligé, par le mauvais état de sa santé, de quitter Rome, où le P. Gabriel Vazquez devait venir d'Alcalà sans retard. Il ajoutait que Suarez remplacerait Vazquez à ce dernier poste et partirait « au milieu du mois d'août pour passer en Espagne au premier voyage des galères, qui aura lieu, dit-on, au commencement de septembre ». Les galères de Naples, s'il faut en croire le cardinal Granvelle, étaient jadis assez paresseuses. Avec ou sans retard, elles ramenèrent Suarez dans sa patrie. Le catalogue du Collège Romain de décembre 1586 ne mentionne plus sa présence, et Vazquez y est porté comme lecteur de théologie scolastique. Dans la Congrégation provinciale de Tolède, en 1587, Suarez est le trente et unième présent. Enfin les *Lettres annuelles* de 1617 limitent à cinq années son enseignement à Rome<sup>1</sup>.

Le deuxième professeur que nous avons nommé est Agostino Giustiniani. Cette belle figure mérite un regard. Né à Gênes en 1551, Agostino était fils de Paolo Giustiniani, doge de la république. Il entra au noviciat de Saint-André du Quirinal, le 29 septembre 1568, comme pour y prendre

1. *Archives domestiques*.

la place laissée vide par la mort toute récente de Stanislas Kostka (15 août). La distinction de son talent égalait celle de sa naissance. En 1573, à l'âge de vingt-deux ans, il débutait dans l'enseignement de la philosophie à Milan, au collège de Brera. Il y avait conquis, dit Alegambe, non seulement l'estime, mais l'admiration<sup>1</sup>. De là il s'était rendu à Padoue, où, durant plusieurs années, il avait tenu avec le même succès une chaire de théologie. Nommé ensuite à Rome, à la satisfaction universelle, il s'était fait remarquer, comme professeur, par une prodigieuse mémoire qu'on dit n'avoir pas été au-dessus de son jugement. La perspicacité et la subtilité de son esprit répondaient pareillement à l'ampleur de son savoir. Dans les disputes, tout incisif qu'il était, il gardait la mesure et n'offensait personne. Sa vraie supériorité consistait dans la force de sa mémoire. Il n'avait pas attendu Jansénius pour lire avec la plus grande attention tout saint Augustin, et même pour l'apprendre en entier et mot pour mot par cœur. En classe, il triomphait quand on l'interrogeait sur quelque endroit des œuvres de ce Père ; il récitait aussitôt le passage et se mettait à l'expliquer. De mémoire aussi, il *dictait* son cours, même lorsqu'il donnait deux leçons par jour. Sa méthode était neuve et originale : il expliquait saint Thomas par saint Augustin. Suivant la *Somme* article par article, il y rattachait sous forme de lieux communs la doctrine augustinienne. C'était unir la théologie positive à la scolastique et remonter aux sources. Jansénius, qui venait de naître (1585), ne voudra plus expliquer saint Augustin que par saint Augustin ; ce sera se poser en rival de saint Thomas et rompre violemment avec la tradition du moyen âge<sup>2</sup>.

Les travaux de cet enseignement brisèrent de bonne heure les forces d'Agostino. On crut diminuer son fardeau en le retirant à sa classe pour le nommer recteur du Collège Romain. Dans cette nouvelle charge il se fit, pendant un an, aimer de tous par la prudence éprouvée et la douceur de son gouvernement ; mais il était atteint sans remède. Envoyé en

1. *Bibliotheca scriptorum S. J.*, Antverpiæ, 1643, p. 50.

2. Voir dans Boero, p. 131, une curieuse visite de frère Luigi chez le P. Agostino Giustiniani, à propos du *de Bono perseverantiæ* de saint Augustin.

traitement à Pouzzoles, il ne s'y remit point et s'en alla mourir de consommation, avant l'âge de quarante ans, à la *Casa Professa* de Naples, le 2 mars 1590. Ses cours, laissés en manuscrits et dignes de l'impression, furent longtemps conservés au Collège Romain<sup>1</sup>. On pourrait peut-être s'en faire une idée par un des cahiers de théologie du frère Gonzague. Il est intitulé : *Questio 23 de charitate secundum se. Explicata per R. P. Aug. Gustinianum. Anno 1588*. Cette relique, qui a été décrite, avec fac-similé, dans les *Précis historiques* de 1856, p. 289 et suiv., se conserve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le n° 4425.

Benedetto Giustiniani, Génois comme le précédent, fut appelé de Naples où il occupait une chaire de théologie, pour remplacer Agostino à Rome. Son rôle fut plus considérable; sa figure est moins touchante. Entré tout jeune dans la Compagnie en 1567, il y précédait Agostino d'un an. Il fut donc conovice de Stanislas Kostka, et, après avoir été professeur du frère Gonzague, il aura encore le privilège de connaître Jean Berchmans, le troisième des jeunes saints de la Compagnie de Jésus. Doué de talents variés, il avait enseigné d'abord la rhétorique à Rome, puis la théologie successivement à Toulouse et à Messine. Son nom figure au catalogue du Collège Romain de 1590-91, dernière année de frère Luigi<sup>2</sup>.

Gabriel Vazquez, le plus éminent des maîtres du Collège Romain à cette époque, y enseigna, simultanément avec chacun des Giustiniani, la théologie scolastique. C'était, en effet, l'usage qu'il y eût en cette matière deux lecteurs, l'un faisant la leçon de la matinée, l'autre celle de l'après-midi. Vazquez dicta notamment le traité *de Sacramento pœnitentiæ*, dont un manuscrit, d'une main de copiste, à l'usage de frère Luigi, a

1. *Annus dierum memorabilium S. J.*, authore Nadasi, Antverpiæ, 1665, in-4, p. 118, 2 mars. — *Ménologe de l'assistance d'Italie*, par le P. de Guilhaemy, même jour. — Soprani, *I scrittori della Liguria*, Genova, 1667, in-4, p. 6.

2. Benedetto Giustiniani fut plus de vingt ans recteur de la Pénitencerie du Vatican. Clément VIII le donna comme théologien au cardinal Cajetan pendant sa légation en Pologne. Voir Alegambe, de Backer et Sommervogel, et Soprani qui l'appelle, ainsi que le précédent : *Giustiniano*.

été donné par Pie IX au Collège Romain<sup>1</sup>, et, par un singulier rapprochement, ce même cours sur la Trinité, objet de la dispute d'Alcalà.

Jean Azor, le quatrième des professeurs authentiques de frère Luigi, lui enseigna le *de Justitia et jure*. Le manuscrit de Bruxelles contient ce traité écrit en entier à son cours par la main de son studieux élève<sup>2</sup>. Il n'y avait pas alors de professeur de morale proprement dite, mais un *lector casuum conscientiaë*. Encore tous ne suivaient-ils pas ce cours, se bornant à assister aux *collationes casuum*, ou conférences de cas de conscience hebdomadaires. Les principes de la morale étaient enseignés dans les divers traités dogmatiques, à mesure que les questions se présentaient.<sup>3</sup>

Azor était un personnage au Collège Romain. Préfet des études en 1586, il prit une part active à la rédaction du *Ratio*. Avec beaucoup de talent, il avait beaucoup de mémoire et beaucoup de lecture. Philologue autant que philosophe et théologien, il excellait dans les langues latine, grecque et hébraïque. Ce qui est plus rare, il possédait des connaissances étendues en histoire et s'en servait pour ramener quelquefois à terre l'exposition des théories les plus abstraites. Son caractère était tout affabilité, candeur et bonhomie. Trois volumes in-folio d'*Institutiones morales*, souvent rééditées, ont fait de lui un moraliste *classique*. Probabiliste modéré, il se distingue par la sagesse de ses solutions et la pondération de ses preuves. Pascal, qui a décoché des traits contre lui, l'a omis (ô clémence !) dans la liste des nouveaux casuistes, « gens bien habiles et bien célèbres », où il a donné place à d'illustres inconnus, tels que Achokier, Dealkozer, Volfangi à Vorberg, Vosthery et Strevesdorf; simple effet d'un nom harmonieux et preuve du sérieux de Pascal<sup>3</sup> ! Bossuet, qui goûtait d'ailleurs les *Provinciales* pour le style, recommande Jean Azor pour la doctrine. Dans ses *Ordonnances synodales* de 1697, il déclare que les prêtres de son diocèse pourront lire comme auteurs de morale « saint Thomas, saint

1. *OEuvres de S. Louis de Gonzague*, éd. Pruvost, p. xxi.

2. *Précis historiques*, 1856, p. 289 et suiv.

3. *Cinquième lettre*, éd. Maynard, t. I, p. 250.

Antonin, Sylvius, Azor ou Tolet<sup>1</sup> ». Voilà qui peut consoler d'avoir été vilipendé, dans les *Petites Lettres*, en compagnie de Suarez et de Vazquez. Après l'estime de Bossuet, les œuvres d'Azor ont mérité celle de saint Alphonse de Liguori, qui sépare leur auteur de la catégorie des Caramuel, Sanchez, Diana, Tamburini, etc., pour le ranger parmi les casuistes sûrs et complets, au-dessus desquels il ne met que saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin et Soto<sup>2</sup>.

A l'école de ces quatre maîtres que Ceparri proclame de grande doctrine et savoir<sup>3</sup>, il eût été difficile à un étudiant intelligent et laborieux de ne point faire une solide théologie. Telle qu'on l'apprenait alors, cette science était basée sur l'enseignement oral. La parole vivante du professeur, *viva vox*, était la voie la plus directe de communication entre la pensée de l'auteur et la pensée de l'élève. Le *Ratio* de 1586 énumère les avantages de cette méthode. La « vive voix » frappe davantage, exprime mieux les idées et les imprime plus avant; elle excite et suspend l'attention; elle est plus propre à expliquer<sup>4</sup>. Le livre, cet instrument rival de la parole, se trouvait relégué au second plan. Pourquoi l'écolier aurait-il tant lu par lui-même, alors que son maître, désigné sous le nom de *lecteur*, était averti de prendre le mot au sens rigoureux, et de faire une classe qui justifiait son titre de *leçon*?

En philosophie, l'auteur était Aristote; en théologie, saint Thomas d'Aquin. Le bon professeur ne se contentait pas de s'attacher à la doctrine de l'« Ange de l'École », il avait garde d'en altérer la distribution, et, sauf les cas où la *Somme* est obscure, diffuse ou incomplète, il la suivait selon l'ordre des articles. Il lui était recommandé de ne point composer de traités sur les mêmes matières<sup>5</sup>.

Le mode d'exposition se nommait *prélection*. Le maître,

1. Bossuet, *Œuvres*, éd. de Bar-le-Duc, 1863, t. XI, p. 604.

2. Hurter, *Nomenclator literarius recentioris theologiæ*. Cœniponte. 1871-73, t. I, p. 411 et 238.

3. Bocro, p. 130.

4. Pachtlér, p. 83.

5. *Regulariter non fiant tractatus, sed servetur ordo S. Thomæ. Ibid.*, p. 82.



conformément à l'étymologie de ce terme qui renferme tout un système, commençait la classe par *lire* et au besoin élucider le titre d'un article de la *Somme théologique*. Il posait ensuite nettement la distinction d'idées ou de mots qui servirait à conclure. Enfin il expliquait la conclusion principale (*primaria*) de saint Thomas, à laquelle il rattachait sous forme d'appendices, et le plus souvent en les éclairant par un argument unique, les conclusions secondaires. Après quoi il tranchait les difficultés de texte et résolvait les questions <sup>1</sup>.

Le rôle inverse de l'écolier consistait à écouter attentivement le passage ainsi commenté, à prendre quelques notes rapides, et à écrire les séries des conclusions pour avoir l'enchaînement de la thèse.

Tel était l'idéal rêvé par les rapporteurs de 1586. Dans la pratique, les choses ne se passaient pas toujours ni partout de cette manière. Un usage contraire s'était introduit, dès le commencement du siècle, dans certaines universités, et menaçait de se propager. C'était même pour y couper court que le *Ratio* proposait ces règlements. La *dictée* s'était substituée à la *prélection*.

L'auteur de cette innovation était un des restaurateurs de la théologie avant le concile de Trente, le dominicain espagnol François de Victoria. Partisan de la doctrine pure de saint Thomas, il avait su la dégager de toutes les subtilités oiseuses et futiles, dans lesquelles d'innombrables commentateurs l'avaient comme à plaisir enveloppée et embarrassée. Victoria, au lieu d'isoler la *Somme*, ce qui était la stériliser, avait ramené autour d'elle les sciences ses auxiliaires, l'exégèse, la patristique, le droit canon. Il ne dédaigna même pas d'exprimer dans un style élégant certaines notions formulées jusque-là dans une langue presque barbare. Cette sage réforme était faite pour durer. Ses deux successeurs dans la chaire de Salamanque furent Melchior Cano et Dominique Soto, deux illustrations de l'Ordre de Saint-Dominique.

Tous les services rendus par Victoria ne furent pas aussi heureux. Novateur dans la forme comme dans le fond de l'enseignement, il avait remplacé la leçon du professeur *débitée*

1. Pachtlcr, p. 81.

ou récitée, par la leçon *dictée*, apprise ensuite de mémoire par l'élève. La coutume fut adoptée bientôt dans les autres universités d'Espagne, et l'on dit qu'il y a une trentaine d'années, elle y était encore conservée <sup>1</sup>. Le jésuite Maldonat, élève de Soto et réformateur des études théologiques en France, la suivit toujours dans sa chaire du collège de Clermont à Paris. Rome elle-même, ouverte aux doctes maîtres venant d'Alcalá, l'avait accueillie avec eux. Nous savons par Ceparì que les professeurs de son temps dictaient en classe et dictaient rapidement. Les souffrances que frère Luigi en éprouva tiennent une telle place dans l'histoire de cette vie d'étudiant au Collège Romain, que nous ne pouvons les passer sous silence. Mais d'abord, constatons que s'il endura ces inconvénients, ceux qui étaient placés au-dessus de lui les connaissaient et cherchaient à y porter remède.

On a dit du *Ratio* qu'il ne constitue pas un traité didactique de pédagogie, mais un exposé des méthodes pratiquées alors, une sorte de coutume écrite. Ce jugement n'est pas exact quant au point spécial qui nous occupe. On ne trouverait guère ailleurs, surtout à cette époque, une théorie plus complète sur l'infériorité de la dictée comparée à la prélection. Les rédacteurs du *Ratio* de 1586 rapportent en premier lieu que cet usage était inouï quarante ans auparavant, et ils ont soin de faire observer que les auditeurs d'autrefois n'étaient pas moins savants pour cela <sup>2</sup>. On établit ensuite en principe que *dictée* n'est pas *leçon*. En conséquence, on interdit de dicter désormais sans expliquer et d'introduire l'usage là où il n'existe pas. Là où il est en possession, on déclare qu'il faut s'efforcer, dans la mesure du possible, de le détruire, et cela pour beaucoup de causes <sup>3</sup>.

1. *Maldonat et l'Université de Paris au seizième siècle*, par le P. Prat, 1857, in-8, p. II et suiv.

2. *Hic mos dictandi inauditus fuit antiquis ante 40 annos fere : nec tamen minus docti tunc auditores quam modo*. Pachler, p. 83.

3. 1<sup>o</sup> La *dictée* paraît contraire aux *Constitutions*.

2<sup>o</sup> Elle laisse à désirer, même suivie de l'explication. En effet, c'est double temps perdu. D'une part, pendant la dictée, les écoliers sont plus attentifs à écrire qu'à comprendre, car avant la fin d'une phrase, le commencement en est déjà oublié, surtout lorsqu'on écrit sans un intervalle pour respirer, arrêt qui dans le système de la leçon serait fréquent. D'autre part, pendant

Ce vœu très motivé ne devait pas se réaliser du vivant de frère Luigi. Le *Ratio* définitif ne sera promulgué qu'en 1591, à l'expiration de sa vie. Une fièvre contractée par un acte de charité fut d'ailleurs la seule cause de sa mort héroïque. La bonté condescendante de ses supérieurs et quelques aumônes du dehors, que l'extrême pauvreté du Collège Romain le portait à solliciter, lui avaient presque toujours permis d'échapper à la peine d'écrire. Sa correspondance, étudiée à ce point de vue, est émaillée de curieux renseignements sur ces vieilles mœurs scolaires. A peine rentré de Naples à Rome, en mai 1587, et réappliqué à la métaphysique avec la perspective d'un grand acte, frère Luigi s'adresse à la marquise de Castiglione :

Très illustre et très honorée mère en Jésus-Christ.

..... Ayant besoin (pour reprendre mes études) de traités que le signor Jean-Baptiste faisait copier pour moi, j'ai trouvé que trois

l'explication, soit fatigue, soit pour s'imaginer avoir toute la thèse sur le papier, les écoliers s'en vont, ou se reposent (*oscillant*), ou relisent leur texte pour voir si rien n'y manque.

3° Le maître, sa dictée achevée, croit s'être acquitté de ses fonctions. Il expédie prestement (*deglutit*) l'explication, chose pénible, exigeant de la mémoire, de la mise en œuvre, de la facilité d'exposition, des ressources oratoires. Aussi peu à peu l'explication se réduira-t-elle à rien, comme il arrive déjà dans plusieurs académies.

4° La perte de temps est considérable. En expliquant sa dictée, le professeur est obligé de tout répéter, jusqu'aux passages les plus clairs, de peur de rompre le fil de sa démonstration. Au contraire, rien n'est moins nécessaire au vrai *lecteur* qui glisse alors rapidement. En outre, comme on ne veut dicter que des choses composées avec art, on charge ceux qui écrivent de beaucoup d'inutilités.

5° La dictée demandant trois quarts d'heure, et l'explication, deux, elle fait allonger la durée des classes et des répétitions; de là, confusion dans l'ordre des exercices et des signaux.

6° Quel ennui pour ceux des auditeurs qui n'écrivent point, tels que les prélats et les personnes de distinction! Faut-il donc les prévenir de sortir et de rentrer pour l'explication? Ils ne seront donc présents qu'une demi-heure, ce qui paraîtra peu, et ils entendront parler un maître accoutumé à une dictée languissante, se fiant à ses écritures, et sans habitude de l'explication.

7° Si quelque *lapsus* échappe dans la leçon au professeur, le corriger sera plus facile, là où l'on ne dicte point.

Pour obvier à tant d'inconvénients, le *Ratio* propose une méthode très détaillée de bonne leçon théologique faite par la prélection. Pachtler, p. 82 et suiv.

volumes seulement sont achevés, tandis que trois autres me sont nécessaires. Or, les trenté écus<sup>1</sup> que vous m'aviez alors envoyés ont été dépensés pour les premières copies, et par suite d'un accident arrivé audit signor Jean-Baptiste. Dès lors je crois que l'argent que je vous demandai autrefois ne suffira pas; et c'est pourquoi je vous prie d'ajouter au plus tôt ce qui manque, en me faisant l'aumône d'une somme égale à la première, c'est-à-dire de trente-trois écus.

Rome, 29 mai 1587.

De V. S. Illustrissime le fils très obéissant en Jésus-Christ,  
Aluigi GONZAGA.

P. S. Faites-moi, s'il vous plaît, remettre l'argent, au plus tôt, parce que j'ai déjà donné à transcrire les livres que je dois payer par son moyen<sup>2</sup>.

Six mois après, frère Luigi, sorti victorieux du *de Universa philosophia*, fait ses débuts en théologie. Il informe sa pieuse mère qu'il a prononcé ses vœux, et presque aussitôt il revient à ses préoccupations d'étudiant, logé dans une maison grevée de charges :

J'accepte l'offre que Votre Seigneurie m'a faite dans sa dernière lettre de me donner pour certains travaux d'écriture, et je la prie de me faire avoir vingt-cinq nouveaux écus.

De Rome, le 11 décembre 1587<sup>3</sup>.

Les rares lettres de 1588 n'offrent plus aucune trace de ces demandes. C'est là sans doute que se place naturellement le récit de Cepari sur les courageux efforts tentés par frère Luigi pour tendre de plus en plus à la pauvreté parfaite et au renoncement absolu. En considération, dit-il, de sa faiblesse habituelle et de ses indispositions, les supérieurs ne voulurent point qu'en classe il écrivit les leçons, d'autant plus que n'y étant pas accoutumé, jamais il n'aurait pu égaler la rapidité des lecteurs dans leur dictée; ils lui ordonnèrent donc de *se faire écrire*, et il obéit. Or, il advint une année que le P. Gabriel Vazquez n'ayant pu finir de dicter en classe le traité *de Trinitate*, se contenta de dire le plus nécessaire, et, quant au reste, le donna à transcrire aux écoliers. Ordre à Luigi,

1. Le *scudo* romain valait déjà cinq francs trente-cinq centimes.

2. *Lettres de saint Louis de Gonzague*, éd. Maurel, p. 31.

3. *Lettre*, p. 28.

de la part des supérieurs, de se faire faire une copie; mais lui se mit à examiner le manuscrit du maître, et laissant de côté les parties les plus faciles, il fit copier seulement le plus difficile et le plus nécessaire. A quelqu'un lui en demandant la raison, il répondit : « Je suis pauvre, et c'est pour garder la pauvreté que j'agis ainsi. Les pauvres ne doivent rien dépenser, sinon pour le nécessaire<sup>1</sup>. »

Ami de la pauvreté par profession religieuse, Luigi, né prince, était généreux par caractère et par éducation. Ses cahiers, œuvre d'un scribe gagé, étaient sans doute des calligraphies; aussi trouvaient-ils amateur. Frère Luigi, continue Cepari, les prêtait de bonne grâce à quiconque les lui demandait, et sans jamais les réclamer, il attendait que l'emprunteur les rapportât de lui-même. Cepari oublie de nous dire s'il attendait longtemps.

Dans les dernières années, continue son biographe, Luigi, craignant que cet emploi d'un copiste ne fût attribué plutôt à une certaine vanité et à une mollesse excessive qu'à un véritable besoin, sollicita avec instance auprès des supérieurs de pouvoir écrire en classe par lui-même, et il fit valoir de si bonnes raisons que la permission lui fut accordée. Ceci doit s'entendre de la fin de 1589, car des lettres du commencement de l'année nous montrent frère Luigi recourant de nouveau à sa famille. Il s'est adressé d'abord à son frère Rodolphe et n'a pas obtenu de réponse. Il se retourne vers sa mère, qui se trouvait à la cour de l'empereur :

Ces mois passés, j'écrivis au seigneur marquis mon frère, pour lui exprimer le désir qu'il me fit remettre quarante écus destinés à faire transcrire des cahiers qui me sont nécessaires cette année. N'ayant pas reçu de réponse à ma première lettre, j'ai écrit une seconde fois, et, dans le cas où cette seconde lettre n'aurait pas été remise, je prie Votre Seigneurie d'écrire en Lombardie, afin que le plus tôt possible, cet argent me soit envoyé...

Rome, le 11 février 1589<sup>2</sup>.

Rodolphe avait alors d'autres soucis et faisait le mort avec son frère. Luigi réitère ses demandes. Les souffrances phy-

1. Boero, p. 133.

2. *Lettres*, éd. Maurel, p. 45.

siques, dont il dissimule la gravité à sa mère, lui imposent cette démarche :

Pour le reste, écrit-il à la marquise un mois après, par la grâce de Dieu, ma tête ne va pas mal, et le reste très bien... De mon frère, je n'ai pas encore eu réponse des trois lettres que je lui ai envoyées, afin qu'il me fit remettre quarante écus au commencement de cette année pour les cahiers de théologie qui m'étaient nécessaires, les supérieurs de notre Compagnie ne me permettant pas, à cause de mes douleurs de tête, d'écrire en classe de ma propre main...

De Rome, le 9 mars 1589<sup>1</sup>.

Qu'il écrivit ou non aux cours, le frère Gonzague y apportait une attention et un art d'écouter qui faisaient de lui un théologien modèle. Nous avons déjà vu que les auteurs anciens n'arrivaient guère aux écoliers de cette époque que par l'organe du lecteur, et, si nous avons craint quelque lacune ou quelque défaut dans cette transmission officielle, nous avons été vite rassurés pour Luigi devant les noms de ses maîtres. Confiant et dans l'efficacité de cette méthode et dans l'autorité de ces hommes remarquables, il lisait peu et réfléchissait beaucoup. Son effort tendait à se rendre impressionnable à leur enseignement et à en saisir la lumineuse empreinte, pour la fixer en soi. Son premier soin était donc d'écarter toute défiance et de s'ouvrir spontanément aux idées, fussent-elles de simples opinions, qui tombaient de la chaire. D'ordinaire tout se gravait aussitôt dans son esprit; mais, si la question était plus difficile, il en prenait une note rapide. La leçon terminée, se mettant en garde contre le caractère fugitif de toute pensée qui n'a pas été réflexe, il revenait par la méditation sur la matière de la classe. Son respect pour ses professeurs n'était ni du servilisme ni du fidéisme. Invité par ses règles, non seulement à garder sa liberté de jugement et son droit d'examen, mais encore à chercher des objections contre les propositions soutenues, il mettait à cet exercice une telle perspicacité qu'il présenta un jour à un de ses maîtres une difficulté, la plus ardue qui lui eût encore été opposée<sup>2</sup>. Aux répétitions, lorsque vers la fin

1. *Lettere*, p. 34.

2. Boero, p. 130.

les élèves demandent des éclaircissements, frère Luigi ne se pressait point. Il ne connaissait pas la paresse qui rédige pour ce moment un questionnaire auquel un peu de travail aurait déjà fourni les réponses. Pas davantage il ne songeait à faire montre d'une subtilité pointilleuse ; il prenait la parole après les autres ou se taisait. Avait-il réuni quelques problèmes d'une solution moins obvie, il choisissait l'heure la moins incommode pour ses maîtres et les interrogeait dans leur chambre. Debout alors et la *berretta* en main, s'exprimant dans la langue latine, il recevait la solution et retournait à sa cellule.

Les disputes étaient pour lui ce qu'elles doivent être, le complément explicatif de la leçon, ou plutôt la leçon elle-même mise en action. Le disciple devenant acteur, ses qualités vivantes et aimables se manifestaient plus à l'aise. Il y a loin du tableau chargé peut-être, laissé par les humanistes, de ces tristes exercices gâtant le caractère autant que l'esprit, où l'on criait à s'enrouer, se prodiguant grossièretés et injures<sup>1</sup>, à la charmante image que Ceparì nous a tracée de Luigi théologien disputant. Elle fait presque pendant à la scène d'Alcalà. Dévoué de cœur à ses frères, Luigi était toujours prêt à paraître, pour défendre comme pour argumenter, en classe comme à la maison<sup>2</sup>. Même lorsque le *bidelle* ne le désignait pas, il s'offrait à lui, dans sa bonne volonté, pour suppléer tous les argumentants qui viendraient à manquer. Exposition ou riposte, il brillait également. Mais il ne cherchait pas à éblouir. Les prétentieuses *longueries d'apprêt*, dont parle Montaigne, n'étaient point son fait. En une ou deux passes, il touchait le nœud de la difficulté. Nul signe de complaisance en son talent ni en son savoir ; nul désir transparent ou caché de surpasser autrui. Fort, il était modéré. Aucune parole blessante sur les lèvres, aucun éclat dans la voix, aucune amertume dans l'âme. Il laissait à l'adversaire le temps de répondre et de s'expliquer sans être interrompu. Le doute dissipé, la difficulté éclaircie, avec une ravissante ingénuité il se tenait satisfait et tranquille.

1. C. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. 1850, in-8, p. 89.

2. Bocero, p. 131.

## VIII

Une terrible épreuve vint arracher Luigi, une année entière, à ses chères études. Rodolphe de Gonzague était le singulier frère d'un saint. Lui qui marchandait tout à l'heure quarante écus au frère aîné dont il avait reçu son marquisat, se voyait maintenant menacé d'une ruine complète par la colère du duc Vincent I<sup>er</sup> de Mantoue. Luigi, qui n'en était pas à sa première négociation, fut envoyé en Lombardie par ses supérieurs aux vacances de 1589, et réussit, au-delà de toute espérance, à apaiser le différend. Au cours de ces pérégrinations, il continua pendant quelques mois sa théologie, à Milan, au collège de Brera ; puis, menacé dans sa santé, il revint au Collège Romain au printemps de 1590. Un an encore, il y fut le scolastique par excellence, appliqué et joyeux. Le moment approchait, où, ses études terminées, une nouvelle carrière s'ouvrirait devant lui. La mort prévint ces projets. Durant la peste qui ravagea Rome en 1591, il demanda et obtint de se consacrer au soin des malades, à l'hôpital *della Consolazione*. Atteint du fléau le 3 mars 1591, il languit quatre mois, et, le 21 juin, il rendait son âme sainte à Dieu. Il mourait sans avoir atteint l'âge du sacerdoce, simple *scolastique* de la Compagnie de Jésus. Deux périodes partagent sa courte existence : il fut écolier, puis étudiant. Il travailla toujours.

La conclusion que nous souhaitons de voir tirer de cet exemple, en l'adaptant aux besoins de la société actuelle et en laissant à chacun de l'appliquer à ses conditions particulières, c'est que le travail n'est pas seulement un des éléments fonciers de la vie chrétienne, une condition indispensable de la formation du caractère, il est pour les catholiques de nos jours un devoir impérieux, et il serait leur suprême honneur. Ce n'est pas assez pour un jeune homme de ne pas se souiller aux fanges du chemin et de garder au cœur les croyances de son enfance. La guerre est déclarée contre l'Église, et l'Église réclame des soldats. Quel est l'ennemi ? La fausse science mise au service de la haine. On peut chercher



à se faire illusion sur ce point, s'en prendre encore à des adversaires passés à l'état de mythes ou de fantômes, regretter que l'on n'ait plus le choix du terrain et des armes, et déplorer que l'attaque tende à se faire plus technique que la défense. Le duel engagé sur le champ de bataille, c'est la lutte entre la France libre-penseuse et la vérité catholique.

A une nouvelle tactique ne conviendrait-il pas d'opposer un armement nouveau? S'occupe-t-on assez d'apporter sa part de labeurs et d'inventions, d'expériences et de découvertes à cette nécessaire transformation? Le laïcisme tend à tout envahir. Dans les plus hautes chaires, des protestants et des juifs siègent au nom de l'État athée; un apostat trône au Collège de France. A une époque comme la nôtre, où le nom seul de science suffit à fasciner, ces hommes doivent à leur situation un prestige immense; ils ne le lui doivent point tout entier. Ceux qui les entendent et qui les lisent n'ignorent pas que plusieurs travaillent, et, il est triste de l'ajouter, travaillent souvent contre la religion.

En présence de ce fait, les jeunes gens chrétiens essayent-ils de conquérir une position scientifique? Bien que des catholiques de tout âge apportent à cette œuvre leur part de savoir et de dévouement, toute étude qui ne mène pas à une carrière lucrative n'est-elle point trop délaissée? Combien s'intéressent aux questions sociales et ouvrières? Combien suivent les cours des Facultés catholiques? Où sont ceux qui ont jamais eu la pensée de consacrer l'effort de leurs vingt-cinq ans à défricher un coin dans le champ des antiquités assyriennes ou égyptiennes, à se rendre maîtres dans l'archéologie des origines chrétiennes ou dans l'histoire de l'Église au moyen âge?

De vulgaires examens suffisent, suivis d'une vie honnête peut-être, mais facile.

Et pendant ce temps, le renom intellectuel de ceux-là qui possèdent seuls la vérité morale et religieuse, risquerait de s'en aller diminuant chaque jour, sans le glorieux labeur de quelques travailleurs isolés ou faciles à compter.

Une existence vouée de bonne heure à l'apologie de la foi catholique, pourrait être une existence de savant et de saint.

N'y a-t-il pas là de quoi tenter ceux qui se disent les fils des saints, et qui ont pour patron de leurs études Louis de Gonzague? Nous leur soumettons humblement cette question.

H. CHÉROT.

*Nota.* — Un des lecteurs de notre premier article (*Études* du 15 mai) nous a fait difficulté d'admettre que Luigi n'a pas accompagné l'impératrice Marie d'Autriche dès le commencement de son voyage. Déjà le P. Fita, dans un ancien article du *Boletín* de la *Real Academia de la Historia* (juillet-septembre 1890), paru sous le titre de *San Luis Gonzaga en Madrid, Zaragoza y Barcelona* (p. 249-264), déclarait suspecte la date de la lettre écrite par Luigi à Mantoue, le 18 décembre 1581, et demandait qu'on publiât la photographie de l'autographe. Sur ces instances, la lettre possédée par Mgr Macchi a été examinée et la date reconnue exacte. Ceux dont elle contrarie le système se rejettent maintenant, paraît-il, sur l'écriture. Sans entrer dans le débat, nous sommes heureux de pouvoir signaler un nouveau document. C'est une lettre de Luigi, avec signature, demeurée jusqu'ici inconnue à tous les éditeurs, et qui ne figure ni dans les *Lettere* de Iozzi ni dans un plus récent *Epistolario di San Luigi*. Elle est adressée à son père, le marquis de Castiglione, Ferrante de Gonzague, par Luigi, à Mantoue, et datée de « Castiglione, 1<sup>er</sup> octobre 1581 ». Voici comment on l'a analysée dans le catalogue imprimé de la *Collection d'autographes de M. Benjamin Fillon*, série XI<sup>e</sup>, Clergé catholique, p. 22, n<sup>o</sup> 2488 (à Paris, chez M. Étienne Charavay) : « Louis répond, au nom de son frère Rodolphe malade, aux questions posées par le marquis relativement à l'administration de ses domaines. » — Cette pièce fait aujourd'hui partie de la collection de M. Griollet de Geer, qui s'en est rendu acquéreur à la vente Fillon.

---

# L'ALGÉRIE

## COLONISATION ET ASSIMILATION

---

Dernièrement, l'Algérie a été au Sénat le sujet d'une joute oratoire assez retentissante. Le rapport de M. Pauliat sur le budget de la colonie avait déjà provoqué beaucoup d'émoi; M. le pasteur-sénateur Dide en prit occasion pour porter à la tribune une interpellation sur la situation de l'Algérie. Le gouverneur général, M. Tirman, était venu en personne défendre son administration. Il le fit avec talent, mais non sans recevoir quelques horions douloureux à l'amour-propre, et finalement donna sa démission, sous prétexte que l'état de sa santé l'obligeait à déposer un fardeau qu'il portait depuis dix ans. De fait, aucun de ses prédécesseurs n'était encore demeuré en place plus de la moitié de ce temps-là.

A cette occasion beaucoup de questions ont été abordées, beaucoup de problèmes soulevés, beaucoup de vues échangées entre nos honorables de la Chambre haute. Pendant quatre longues séances, il n'ont pas perdu de vue la côte africaine, et ont tour à tour prêté l'oreille aux doléances et récriminations des colons et des indigènes. Puis, comme il arrive d'ordinaire, quand on ne sait plus comment conclure, on a nommé une commission d'enquête de dix-huit membres. C'est ce que l'on est convenu d'appeler un enterrement de première classe.

La commission a élu M. Jules Ferry pour président, et depuis trois mois et demi qu'elle fonctionne, elle a déjà tenu une séance. Peut-être aux vacances prochaines ces messieurs iront faire un tour en Algérie; on les recevra magnifiquement; ils reviendront enchantés, et tout ira après comme devant. On se souvient de la caravane parlementaire de 1887. En attendant, M. Jules Cambon a pris paisiblement possession de la vice-royauté laissée vacante par la retraite de

M. Louis Tirman; et n'étaient les sauterelles, personne en France ne parlerait plus de l'Algérie.

Ce n'est pas la première fois que les affaires algériennes déterminent au sein de nos assemblées de ces passes d'armes plus stériles encore que tapageuses. Au dire de M. Tirman, cela revient à peu près tous les cinq ou six ans; à son avis, ce n'est pas encore assez, et la discussion devrait recommencer chaque année. Mais, en vérité, on peut se demander pourquoi. Car, en se reportant aux comptes rendus de l'*Officiel*, on voit que le débat tourne toujours dans le même cercle, et que, à vingt ou trente ans de distance, il n'y a guère de changé que l'ordre des discours et le nom des discoureurs.

Ce bruit de paroles a du moins l'avantage d'appeler périodiquement, pendant quelques jours, l'attention publique sur cette France africaine, qui nous a coûté tant d'or et tant de sang, et qui n'apparaît encore aux yeux du grand nombre que dans le vague d'une légende de batailles. L'Algérie n'est guère moins ignorée chez nous qu'une colonie du Pacifique. C'est notre faute, mais c'est aussi son malheur; car il n'y a pas que les touristes et les artistes en quête d'effets de lumière et de pittoresque qui en aient subi le charme indéfinissable et puissant; le cardinal Lavigerie lui-même, qui n'a guère le loisir de faire des phrases poétiques, a résumé d'un mot ses impressions et son expérience: « Cette terre a séduit tous ceux qui l'ont connue. »

Nous ne sommes pas, il est vrai, comme nos voisins les Anglais, des *globe-trotters* qui ne regardent pas à une promenade en Australie. Mais aussi l'Algérie n'est pas à l'autre bout du monde. Marseille et Alger se font face sur les deux bords de la Méditerranée, et aujourd'hui la Méditerranée n'est plus guère qu'un large fleuve, qui unit plutôt qu'il ne sépare. En vingt-cinq heures on passe d'une rive à l'autre. La beauté du ciel, la douceur exquisite des hivers, la merveilleuse fertilité du sol, les grands souvenirs de l'histoire, la trace des héros et des martyrs, tout, semble-t-il, aurait dû nous attirer là-bas. La France s'y serait fait comme une maison des champs; on y serait allé se reposer du vacarme odieux de la politique; on y aurait récolté du blé et du vin et

quantité d'autres excellentes choses ; on y aurait conquis tout doucement, pour la civilisation chrétienne et la patrie française, des peuples à qui le mahométisme lui-même a laissé encore des qualités qui provoquent la sympathie. Il paraît que c'était là une idylle, et les idylles ne sont plus de notre temps. L'Algérie n'est pas devenue entre nos mains un pays de délices ; elle ne rappelle ni Salente ni les Iles Fortunées. La grande majorité de nos concitoyens reste indifférente à ses attraits comme à ses destinées. Les étrangers la visitent peut-être plus que nous ; il n'y a guère que les Anglais, par exemple, à hiverner sur les ravissants coteaux de Mustapha. Bien plus, on ne serait pas éloigné de croire que notre grande colonie du Nord de l'Afrique est politiquement une erreur et un insuccès, qu'elle coûte plus qu'elle ne rapporte, et partant qu'elle n'est qu'une charge de plus pour la France.

Il est certain que, si l'Algérie est un pays très intéressant, elle soulève pour la France une multitude de questions très difficiles qui pourront occuper longtemps la commission des Dix-huit, surtout si elle les traite avec la sage lenteur qui a marqué le début de ses opérations. Il y en a deux qui priment, ou plutôt qui résument toutes les autres : Où en est la colonisation européenne en Algérie ? Où en est l'assimilation des indigènes ? On a beaucoup disserté là-dessus au Sénat et dans la presse. Le sujet n'est pas épuisé, car il y a des choses que l'on ne dit pas au Sénat et que la presse néglige ; et ce ne sont pas les moins importantes.

## I

L'histoire de notre établissement dans la régence d'Alger est remplie de tâtonnements, d'hésitations, de maladroites qui auraient suffi à entraver tout succès. La Restauration, en s'emparant de ce nid de pirates, avait un plan bien arrêté. Dès avant l'expédition, on était parfaitement résolu à étendre la conquête sur le pays tout entier, pour y implanter la civilisation chrétienne. On peut voir dans le *Récit de la conquête d'Alger*, de M. d'Ault-Duménil, un programme de colonisation dont le maréchal de Bourmont avait lui-même rédigé les

grandes lignes. Après soixante ans d'essais plus ou moins heureux, ce qu'on aurait de mieux à faire serait encore d'y revenir.

La monarchie de Juillet ne sut jamais bien ce qu'elle voulait faire en Afrique. Durant quinze années au moins, l'Algérie fut, au Parlement et dans la presse, l'objet des mêmes querelles et des mêmes discussions que nous avons vues se produire à propos du Tonkin. Ce n'était pas seulement un tremplin pour l'opposition. Soit pour ménager l'Angleterre, soit par principe d'économie politique, le gouvernement lui-même se serait volontiers débarrassé de l'héritage qui lui était échu en Afrique : « La colonisation, disait M. Dupin, dans la séance du 29 avril 1834, est une chose absurde... Il faut réduire les dépenses à leur plus simple expression et hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra pas et ne voudra pas porter longtemps. » L'opinion publique empêcha seule cette reculade honteuse.

A côté des partisans de l'évacuation pure et simple, d'autres, et ce fut longtemps le grand nombre, voulaient qu'on se bornât à occuper quelques points de la côte, où l'on aurait trafiqué en paix avec les populations indigènes. C'était le vœu des hommes d'État en 1837, sept ans après la prise d'Alger. « Si l'on pouvait, disait M. Thiers, le 21 avril, arriver à nous assigner quelques lieues de terrain autour d'Alger, d'Oran et de Bône, je serais satisfait. »

Les officiers supérieurs qui se succédèrent au commandement jusqu'en 1840 ne l'entendaient guère autrement. Et c'est ainsi que, au lieu de profiter du désarroi et de l'anarchie où se trouvaient les diverses races indigènes, ils favorisèrent de leur mieux l'établissement de l'homme qui allait coaliser contre nous toutes leurs forces et tous leurs ressentiments. « Des sottises, écrivait La Moricière, Dieu sait qu'on en fait ici à la toise. » Abd-el-Kader dut sa fortune à notre imprévoyance et à nos irrésolutions.

Au bout de dix ans, il y avait pourtant quelques colons dans les fermes de la Mitidja, aux portes d'Alger. En 1839, des tribus insurgées les massacraient, brûlaient leurs maisons et poussaient leur fantasia insolente jusque sous les murs de la ville.

L'année suivante, Bugeaud était nommé gouverneur général. Jusque-là, tout en faisant campagne, il avait été comme les autres hostile à la conquête, et encore plus à la colonisation. Il comprit bientôt qu'avec un ennemi comme Abdel-Kader, il n'y avait plus de demi-mesure possible. Ou quitter l'Algérie ou la conquérir tout entière, il fallait choisir. Pour lui, il n'hésitait pas entre ces deux partis; l'opinion en France le secondait, la victoire lui était fidèle, le gouvernement le laissait faire; il n'y avait que les « avocats de la Chambre » et les journalistes politiques à l'entraver. C'était assez pour le jeter dans de furieuses colères, pas assez pour l'empêcher d'aller de l'avant.

Du même coup, Bugeaud s'était converti à la colonisation de l'Afrique. Bugeaud, qui s'intitulait soldat-laboureur, qui avait créé à Limoges le premier comice agricole de son département et probablement de la France, allait mener de front l'agriculture et la guerre; sa devise fut dès lors : *Ense et aratro*. Dans ses circulaires aux commandants de postes, on le voit prescrire avec la même sollicitude les précautions hygiéniques pour les soldats et les soins à donner aux jeunes arbres; aussi les officiers, qui n'avaient pas tous les mêmes goûts, l'appelaient volontiers le *jardinier en chef*. Dans l'intervalle des expéditions, les soldats sont occupés à ouvrir des chemins ou à défricher des champs de palmiers nains. Dans une de ses proclamations à l'armée, le général peut dire avec un légitime orgueil : « Vous avez ouvert cette année cent soixante-trois lieues de routes carrossables. » En 1843, Bugeaud pose sur un lit de boulets ramassés à travers le champ de bataille de Staouéli la première pierre du monastère de la Trappe. Les moines n'étaient pas pour lui l'idéal du colon, parce qu'ils sont « célibataires »; mais c'étaient de laborieux et solides cultivateurs; Bugeaud, en dépit « des aboyeurs de la Chambre », ne leur marchandait pas ses sympathies.

Les orphelinats du P. Brumauld en eurent leur large part. « Mais, lui disait-on un jour, le P. Brumauld est un jésuite. » A cette époque, on ne se pouvait imaginer rien de plus épouvantable. Bugeaud fut tout d'abord interdit. Puis, se reprenant : « Fût-il le diable, il fait le bien. » Et devant les criailleries de la presse, il prit ouvertement la défense des orphe-

lins et de leurs maîtres. « Pour moi, gouverneur de l'Algérie, écrivait-il en toutes lettres, je demande à conserver *mes* jésuites. » Ces enfants, élevés dans l'amour du travail, promettaient un excellent appoint à la colonisation. L'évêque, Mgr Dupuch, s'étant déjà intitulé leur père, Bugeaud déclara que lui il serait leur *grand-père*. Aussi, quand plus tard on inaugura sur une place d'Alger la statue du glorieux maréchal, Mgr Pavy, par une inspiration touchante, voulut marier au pied même du monument, et comme sous les yeux du *grand-père*, deux jeunes orphelins que l'on dota sur les fonds de la souscription nationale.

Toutefois, pour Bugeaud l'avenir était ailleurs. A ses yeux, il n'y avait rien à faire en Afrique que par l'armée et pour l'armée. Son rêve était la colonisation militaire de l'Algérie. Le plan était simple. Deux ou trois ans avant la fin de leur service, il aurait renvoyé les soldats en France pour se marier; puis il les aurait installés sur des concessions. L'expérience ni fut pas heureuse. Un jour, sur huit cents soldats qui allaient être libérés et auxquels il fit faire ses propositions, soixante-trois acceptèrent. Deux ou trois villages militaires furent pourtant fondés et réussirent. Bugeaud ne renonça jamais à son idée; il la défendit, dans ses écrits et à la Chambre, avec la même ténacité qu'il avait déployée dans sa lutte contre Abd-el-Kader, mais pas avec le même succès. Son historien, M. d'Ideville, n'est pas loin de croire qu'elle était excellente; mais elle ne trouva faveur ni dans les conseils du gouvernement, ni dans les Chambres, ni dans le pays.

Du moins, grâce à l'impulsion donnée par Bugeaud et à la sécurité procurée par ses victoires, la colonisation fit de sérieux progrès. En 1840, la population civile européenne ne dépassait pas 25 000 âmes, et « il n'y avait d'industrie prospère que celle des cabaretiers ». En 1846, on comptait près de 110 000 Européens, dont plus de 47 000 Français. Malheureusement, sur ce chiffre, il n'y avait pas beaucoup plus de 2 000 cultivateurs; le reste était accumulé dans les villes ou à la suite de l'armée, qui atteignait un effectif de 107 000 hommes. Quand le vieux soldat céda la place au duc d'Aumale, la cause de l'Algérie était gagnée; personne ne parlait plus de l'abandonner. Dans le mémorable débat qui



eut lieu à la Chambre, au mois de juin 1847, on discuta seulement, comme on le fait encore aujourd'hui, des moyens d'organiser la conquête et d'en tirer le meilleur parti possible.

La Moricière, alors au faite de la gloire, y exposa brillamment son programme de colonisation, qu'il avait eu le loisir d'étudier sur place depuis plus de quinze ans. Selon lui, l'État, au lieu de vouloir tout faire par lui-même, devait se borner à encourager l'établissement des colons en Algérie, s'en tenir aux travaux publics, alléger les charges qui rendaient illusoire le bénéfice des concessions, ouvrir toute grande la carrière aux initiatives individuelles, et donner largement les libertés que le régime militaire avait jusqu'ici dispensées d'une main un peu avare. Malheureusement, les idées de La Moricière allaient rencontrer, dans notre manie de centralisation et notre routine administrative, d'infranchissables obstacles.

La révolution de 1848 inaugure le gouvernement civil de l'Algérie, qui sera de nouveau remplacé par le régime militaire après le coup d'État. En attendant, elle apporte à la colonisation un contingent dont le pays se fût bien passé. C'était l'époque des entreprises saugrenues. Déjà trois phalanstères au moins s'étaient installés sur divers points de l'Algérie; l'un deux, sous la conduite du P. Enfantin en personne, avait reçu, près de Saint-Denis du Sig, une concession de 3 000 hectares, avec subventions abondantes. On allait faire mieux encore.

A la suite des journées de juin, les ateliers nationaux ayant été supprimés, comme un foyer permanent de désordre et d'émeute, on imagina de transporter en Algérie les ouvriers sans travail; cinquante millions furent votés à cet effet. On ne peut évaluer à moins de vingt mille le chiffre des personnes<sup>1</sup> qui se laissèrent éblouir par le mirage africain. L'odyssée de ces Parisiens transformés en défricheurs de l'Algérie fut

1. Quelques auteurs donnent un chiffre plus faible; mais chez d'autres il est beaucoup plus élevé: « En 1849, 13 000 personnes, et en 1850, plus de 20 000 avaient été réparties entre quarante-deux localités dans les trois provinces. » P. Gaffarel. *L'Algérie*, p. 571.

tout à la fois burlesque et lamentable. Les débuts furent accompagnés de cette mise en scène puéride qui est assez dans la tradition révolutionnaire. Les convois traversaient la France au milieu d'applaudissements organisés par le monde officiel. A Alger, la réception devint tout à fait pompeuse. La religion n'en était point absente; l'évêque, Mgr Pavy, bénit les drapeaux préparés pour les différents groupes d'émigrants. En certains endroits, comme à El-Biar, on les reçut en procession. Une fois installés dans les villages qu'on leur avait bâtis, les colons improvisés menèrent d'abord joyeuse vie; le gouvernement fournissait les rations, en attendant la récolte prochaine. On faisait beaucoup de politique et peu de besogne. Parmi ces ouvriers, il y avait des bijoutiers, des horlogers, des limonadiers, pas un cultivateur. Les mauvais jours vinrent; les fièvres se déclarèrent, le choléra fit d'affreux ravages; la sollicitude du gouvernement ne pouvait pourvoir à tout. Les malheureux souffrirent les privations et la faim. Un grand nombre périrent; leur équipage leur valut du moins, dit l'historien de Mgr Pavy, de mourir chrétiennement; les autres demandèrent à être rapatriés; quelques-uns demeurèrent; il en reste peut-être encore quelques douzaines à l'heure présente, en particulier à Damiette, près de Médéah, où ils ont créé de fort belles vignes. Ainsi finit cette aventure colonisatrice, dont le plus clair résultat fut de jeter sur la terre africaine une semence d'idées révolutionnaires et radicales qui y a levé à souhait.

Sous l'empire, il faut distinguer deux périodes : pendant l'administration intelligente du maréchal Randon (1852-1858), la colonisation est poussée activement, mais tous les efforts ne sont pas couronnés de succès. Les systèmes les plus divers sont tour à tour mis à l'essai pour attirer les émigrants. Instruit par l'échec de 1848, l'État s'effacerait volontiers devant les sociétés qui se chargeraient de coloniser à leurs risques et périls. C'est ainsi que la *Société Genevoise* reçut une concession de 20 000 hectares sur les plateaux de Sétif, à la condition de créer et de peupler d'Européens un certain nombre de villages. Plus tard, la *Société générale algérienne* obtint dans des conditions analogues un lot de 100 000 hectares sur les bords de la Seybouse. Ce ne furent

pas les seules ; mais ces entreprises n'ont été que des spéculations financières sans utilité sérieuse pour la colonisation. Les Compagnies, éludant leurs obligations, ont trouvé plus avantageux de louer simplement la plus grande partie de leurs terres aux indigènes.

D'autres sociétés se fondèrent dans un esprit tout différent. Leur plan était de transporter en Afrique des villages entiers de paysans d'Anjou et de Bretagne, que leurs maigres champs ne pouvaient nourrir. L'inspiration de l'œuvre était trop chrétienne pour trouver faveur dans les régions du pouvoir ; elle ne fut pas encouragée, et il fallut y renoncer.

La colonisation par département eut aussi son heure de vogue. Ce système allait mieux à nos habitudes administratives. Sous le patronage des autorités, des groupes d'émigrants, recrutés dans chaque département, auraient été installés dans des centres préparés pour eux seuls, et où ils auraient retrouvé de la sorte plus vivants le souvenir et l'image du pays natal. Un spécimen du genre est le village florissant aujourd'hui de Vesoul-Benian, peuplé d'habitants de la Haute-Saône, qui lui ont donné le nom du chef-lieu de leur département.

Un projet mort-né qui appartient à cette époque mérite d'être mentionné ici. Il ne s'agissait de rien moins que de créer en Algérie l'*Orphelinat impérial*, où l'on recevrait 100 000 pupilles de l'Assistance publique. La direction en aurait été confiée à des religieux fournis par tous les Ordres déjà installés dans la colonie, et soumis à un supérieur général nommé par l'empereur. Un long mémoire sur l'organisation de l'œuvre fut présenté au Sénat ; la commission eut la sagesse de l'arrêter au passage. Il y avait à la base de ce plan chimérique une idée féconde. Personne ne conteste que les orphelinats catholiques de Ben-Aknoun et de Bouffarik, aujourd'hui supprimés, celui de Misserghin et d'autres encore florissants, n'aient été les meilleures pépinières de colons pour l'Algérie. Rien n'était plus facile que d'en multiplier le nombre en faisant appel au dévouement du clergé et des congrégations religieuses, et en leur fournissant les subsides nécessaires, toujours si modiques en comparaison des dépenses faites dans les établissements officiels. Actuellement,

l'installation du seul orphelinat de Ben-Chicao a absorbé bien au-delà d'un million. Il compte une vingtaine de pensionnaires. Dieu sait ce qui sortira de cet asile de l'enfance abandonnée et remise à la sollicitude du conseil municipal de Paris.

L'achèvement de la conquête du pays par l'expédition du maréchal Randon en Kabylie marque le commencement d'une période nouvelle, calamiteuse pour la colonisation. Une fois de plus, l'administration est bouleversée de fond en comble; les affaires de la colonie se traitent à Paris, dans un ministère spécial créé pour le prince Napoléon. L'essai dure deux ans, puis on revient à l'ancien état de choses. Mais bientôt se dessine une politique franchement hostile à la colonisation européenne. L'évolution est annoncée dans une lettre de l'empereur au maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie (6 février 1863). On y lit le mot fameux : « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais *un royaume arabe*. Les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français. »

En conséquence, par un sénatus-consulte daté du mois suivant, l'État faisait abandon de la plus grande partie des terres qui constituaient son domaine, et les attribuait en pleine et définitive propriété aux tribus qui les occupaient. C'était clairement donner à entendre qu'on était las des sacrifices et des embarras que la colonisation imposait à la métropole et que l'on trouvait hors de proportion avec les résultats obtenus. L'empereur s'en expliquait dans une lettre du 20 juin 1865 au maréchal de Mac-Mahon, successeur de Pélissier. Ce document résume bien la situation : « La France possède l'Algérie depuis trente-cinq ans; il faut que cette conquête devienne désormais pour elle un accroissement de force, et non une cause d'affaiblissement. Sous tous les gouvernements qui se sont succédé, et même depuis l'établissement de l'empire, près de quinze systèmes d'organisation générale ont été essayés, l'un renversant l'autre, penchant tantôt vers le civil, tantôt vers le militaire, tantôt vers l'Arabe, tantôt vers le colon, produisant au fond beaucoup de trouble dans les esprits et fort peu de bien pratique. »

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans les dernières années du régime impérial, le progrès de la colonie ait subi un temps d'arrêt. C'était une véritable crise que le pays traversait. Aussi la population française, qui était de 112 000 âmes en 1861, atteignait à peine le chiffre de 129 000 en 1872.

La chimère du royaume arabe ne survécut pas à l'empire. A partir de 1872, la colonisation, favorisée par les circonstances, allait prendre un essor qu'elle n'avait point encore connu. La malencontreuse libéralité envers les tribus ne laissait plus de terres disponibles pour les concessions. Mais celles qui furent mises sous le séquestre à la suite de l'insurrection de 1871 procurèrent plus de 700 000 hectares qui furent distribués en quelques années. Plus de 10 000 Alsaciens-Lorrains furent installés dans des centres nouveaux, soit par l'État, soit par des sociétés dues à l'initiative du comte d'Haussonville. En même temps, des milliers de cultivateurs, ruinés par le phylloxera, allaient tenter de reconstituer leurs vignobles dans les terrains neufs de la côte africaine. Dans l'espace de moins de quinze ans, le chiffre de la population d'origine française allait être doublé ; celui de la population européenne montait à 435 000 ; enfin le nombre des cultivateurs, Français pour la plupart, dépassait 170 000.

## II

Il résulte de ce rapide exposé que la colonisation de l'Algérie a marché d'une allure lente et souvent pénible. Mais, si on considère les entraves qu'elle a rencontrées, ce qui doit étonner, c'est qu'elle ait avancé quand même.

Tout d'abord, comme le remarquent des écrivains judicieux, notre établissement dans la régence d'Alger est, à vrai dire, sans analogue dans l'histoire des colonies<sup>1</sup>. Généralement on s'est trouvé en face de terres vacantes ou de populations peu nombreuses ou peu redoutables. Ici, rien de semblable. Amenée sur la côte barbaresque, non dans un but de colonisation, mais pour venger une injure, la France

1. Cf. Leroy-Beaulieu : *Algérie et Tunisie*. Chap. I. Malheureusement c'est à peu près à recommencer en Indo-Chine.

s'est vue obligée d'en faire la conquête au prix de dix-sept années de guerres terribles, sans parler de la Kabylie, qui ne fut enfin réduite que dix années plus tard. On dira que ces luttes interminables auraient pu être, sinon évitées complètement, du moins beaucoup abrégées; cela est plus que probable. Trop souvent, la politique, l'ambition, l'ignorance et la maladresse les rendirent nécessaires ou les prolongèrent à plaisir. Mais là n'est pas la question. Il est clair qu'un pays « où la poudre parle toujours » n'est pas fait pour attirer les émigrants. Puis, alors même que la conquête était achevée et les indigènes soumis, ils continuaient à occuper le sol. Jamais nous n'avons pu, en Algérie, comme en certains pays dont on cite la colonisation rapide et prospère, ouvrir un territoire à une armée d'envahisseurs agricoles, en laissant à chacun le soin de se tailler un domaine. Dans une curieuse note de ses *Mémoires*, le maréchal Randon signale bien la différence :

Aux États-Unis, en Australie, les procédés sont fort simples ; on fait le vide, quand on ne le trouve pas, et les nouveaux venus s'arrangent comme ils l'entendent. Ceux qui n'ont pas assez des terres vendues par l'État vont plus loin, à l'aventure, s'arrêtent où il leur plaît, et chassent l'Indien à coups de carabine, quand les terres sont à leur convenance, ou tout au plus les lui achètent avec une bouteille d'eau-de-vie. Nous n'admettons pas chez nous ces façons yankees. Ajoutons qu'elles auraient été impraticables dans un pays où l'on ne pouvait marcher trois heures, en quelque direction que ce fût, sans trouver une réunion de douars, c'est-à-dire une agrégation fortement constituée, et qu'à la première menace on eût vu sortir de toutes les broussailles un bur-nous et un fusil.

Le gouvernement, il est vrai, avait d'importantes réserves à distribuer, et comme on l'a dit, ce n'est pas la terre qui a jamais manqué aux colons en Algérie, mais bien les colons qui ont manqué à la terre. On n'avait pas délivré aux émigrants plus de 420 000 hectares, les deux tiers à peu près de la superficie d'un de nos départements, lorsque le gouvernement impérial se dépouilla en faveur des indigènes. Sans doute; mais, si les concessions furent longtemps peu recherchées, la cause en est, pour une bonne part, soit dans le manque de sécurité, soit dans les difficultés spéciales de la

culture et l'insalubrité d'une terre qui, comme le dit encore le maréchal Randon, après avoir été défendue vingt-sept ans par un peuple belliqueux, savait encore se défendre elle-même.

A ces obstacles que la nature des choses opposait au développement de la colonie, il faut joindre ceux que l'inexpérience, le manque de suite dans les idées, l'incohérence des programmes ne cessèrent de susciter. De 1830 à 1881, la liste des gouverneurs généraux comprend vingt-quatre noms ; en moyenne, chacun d'eux passe deux ans à son poste. Nous ne rappelons que pour mémoire les tiraillements, les querelles passionnées entre le régime militaire, le régime du sabre, comme disaient ses adversaires, et le gouvernement civil.

Mais rien, peut-être, ne contribua davantage à entraver le progrès de la colonie que cette administration compliquée et tracassière qui, dès l'origine, y fut importée de la métropole. Un pays neuf aux mains du fonctionnarisme ressemble à ces enfants, serrés dans des maillots qui paralysent leurs mouvements et arrêtent leur croissance. En 1847, alors que la population européenne de l'Algérie ne comptait pas en dehors de l'armée plus de 100 000 âmes, et que toute l'administration indigène était aux mains des officiers des bureaux arabes, M. de Tocqueville se plaignait à la Chambre qu'il y eût dans la colonie « beaucoup plus de 2 000 fonctionnaires de l'ordre civil ». Cette manie calamiteuse n'est pas près de guérir. Dans les statistiques générales de l'Algérie, qui vont jusqu'à 1887, nous trouvons : Fonctionnaires, agents et employés de tous ordres : 10 703, dont 4 999 payés par l'État et 5 704 payés par les départements et les communes. Aujourd'hui, on a certainement dépassé le onzième mille<sup>1</sup>. Les plus chauds partisans de l'administration républicaine ont eux-mêmes

1. Au cours des discussions du Sénat, un orateur a affirmé qu'au Tonkin, sur 1 700 résidents français, on compte 1 400 fonctionnaires. — Et les 300 autres, ajoutait un honorable facétieux, aspirent à le devenir. — Sans contredire les chiffres, le ministre se borna à dire que cela se passe non au Tonkin, mais en Cochinchine. La distinction importe peu. C'est ce qui fait dire, non sans apparence de raison, que l'on fait des colonies pour avoir des places à donner.

reconnu qu'il y a pléthore de fonctionnaires dans la colonie, et M. Tirman a de bonne grâce avoué devant le Sénat que, sur ce point, il y aurait à faire d'utiles réformes et de grosses économies.

Or, c'est surtout dans les pays neufs, où tout est à créer, que le fonctionnement de la machine bureaucratique et l'attrail des formalités administratives deviennent une plaie mortelle pour l'initiative des particuliers. Lorsque Bugeaud prit le commandement de l'armée d'Afrique, il fit tout d'abord une petite révolution; il ne voulut plus mener à l'ennemi que des colonnes de fantassins sans artillerie et sans convois; il avait contre lui les règlements, la tradition, la routine; la résistance fut vive; dix-huit expéditions victorieuses le justifèrent. Malheureusement, il n'y eut pas un Bugeaud pour alléger l'administration coloniale. Un des premiers historiens de l'Algérie, colon lui-même, M. Louis de Baudicour, donne un curieux spécimen de la filière par laquelle devait passer, de son temps, un propriétaire algérien qui voulait établir un moulin sur sa concession. Cela remplit cinq à six pages in-8°. Avant que la demande ait accompli ses péregrinations de la mairie à la sous-préfecture, de la sous-préfecture à Alger, d'Alger à Paris et de Paris à son point de départ, avant que tous les avis et enquêtes soient réunis, et tous les papiers mis au net, trois ou quatre ans se sont écoulés et le domaine a changé de maître.

On a beaucoup disserté sur la colonisation officielle et la colonisation libre. Il est certain qu'en Algérie l'État fut toujours le grand entrepreneur de colonisation. Avec notre tempérament et nos habitudes de centralisation à outrance, il n'en pouvait guère aller autrement. D'ailleurs, les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait ne permettaient guère de se passer de cette tutelle. Les Anglais eux-mêmes sont bien obligés de faire de la colonisation officielle, dans le Sud africain par exemple. Malheureusement, le système des concessions gratuites qu'il fallut adopter est celui qui ouvre le plus largement la porte à l'ingérence bureaucratique. Les concessions furent environnées d'un luxe de formalités, de précautions, de conditions à remplir qui semblaient imaginées pour éloigner les candidats; souvent, on prescrivait le mode de



culture, il fallait subir des inspections, des vérifications interminables; le titre de concession n'était définitif qu'après un laps de temps qui varia de cinq à neuf ans. Aussi, les agriculteurs sérieux évitaient de recourir aux concessions. Tout calcul fait, écrivait en 1855 un homme fort au courant des affaires algériennes, M. Jules Duval, il était plus économique d'acheter un domaine que de le recevoir de l'État à titre gratuit.

Lorsque les Trappistes eurent à régler l'affaire de leur établissement à Staouéli, l'intendant civil, M. Guyot, rédigea un contrat qui ménageait tant de recours contre les concessionnaires et d'une façon si méticuleuse que Dom François-Régis indigné, refusa tout net, déclarant qu'on l'avait appelé, lui et ses religieux, pour défricher leur part du sol de l'Afrique, qu'ils voulaient bien se dévouer à cette œuvre, mais qu'ils ne consentiraient jamais à se faire « les fermiers du gouvernement ni de M. le comte Guyot ».

Le système devait entraîner bien d'autres abus non moins préjudiciables au progrès de la colonisation. Des terres et des maisons à distribuer, c'était fatalement, aux mains d'un nombreux personnel administratif, matière à tripotages. L'intrigue et la malhonnêteté d'une part, de l'autre la faveur, l'arbitraire devaient avoir beau jeu. Les concessions, destinées à peupler de colons européens des centres nouveaux, servirent trop souvent à tout autre chose. On les donna aux solliciteurs les plus adroits, les plus bruyants, les mieux recommandés; à des frères et amis qui ne songeaient nullement à coloniser; à des veuves de fonctionnaires ou d'officiers; on en cite qui reçurent de la sorte une gratification de 300 et même de 600 hectares; c'était une manière de bureau de tabac. Trop souvent encore, on implanta sur les concessions des gens venus on ne sait d'où, qui n'avaient jamais touché ni une charrue ni une pioche, et qui, pour la plupart, n'avaient ni l'habitude ni le goût d'une vie laborieuse. Ces mauvaises comédies finissaient toujours mal, et ainsi s'accréditait la légende que l'on ne pouvait réussir en Algérie.

En 1883, le gouvernement ayant à peu près épuisé sa réserve en Algérie, demanda au Parlement un crédit de 50 millions pour acheter des terres qui seraient encore distribuées en concessions. Nos législateurs furent cette fois assez

sages pour refuser. Depuis lors, le désordre a été forcément restreint. Sans supprimer complètement les concessions gratuites, on s'est mis à vendre aux enchères des lots du domaine public ; plus de 7 000 hectares ont été ainsi adjugés au mois d'avril dernier. Tout le monde reconnaît que le système est de beaucoup préférable à celui d'autrefois.

### III

Malgré toutes les difficultés et les entraves qui ont arrêté le peuplement de l'Algérie, elle possède aujourd'hui une population européenne de 435 000 âmes, dont 225 000 d'origine française. Ce sont les chiffres du recensement de 1886 ; selon toute vraisemblance, celui qu'on vient d'effectuer les augmentera de 70 ou même de 80 000 au total. Nous ne faisons figurer dans la population française, ni l'armée ni les juifs indigènes, bien que, grâce à leur coreligionnaire Crémieux et aux malheurs de la France, ils aient été naturalisés en masse.

C'est assez l'habitude en notre pays de nous dénigrer nous-mêmes et de vanter d'autant la supériorité des peuples rivaux. Cette partialité à rebours se manifeste tout spécialement à l'égard de notre œuvre de colonisation. « Si le récit de ce qui a été fait en Algérie, dit le maréchal Randon dans ses *Mémoires*, se présentait comme étant de provenance anglaise ou américaine, peut-être la critique ferait-elle place à la louange. »

D'abord, pour ce qui est du chiffre des Européens établis dans la colonie, chiffre que l'on est porté à trouver assez mesquin, un écrivain à qui nul ne contestera une grande compétence en matière d'économie sociale, M. Leroy-Beaulieu, ne partage point cet avis. Il estime au contraire que c'est un beau résultat, et il trouve que le peuplement de l'Algérie est allé jusqu'ici aussi rapidement que celui des colonies que l'on cite comme des phénomènes de prospérité. L'Australie avec la Nouvelle-Zélande avaient en 1850 une population européenne de 505 000 habitants ; or, à cette date, les colonies australasiennes comptaient soixante-trois ans d'existence. Lorsque le Canada fut livré à l'Angleterre, il y avait

70 000 habitants d'origine française, et nous y étions installés depuis plus d'un siècle et demi. La colonie du Cap n'a pas plus de 300 000 habitants d'origine européenne et la colonisation date de 1672. On ne peut espérer pour l'Algérie l'afflux énorme d'étrangers attirés en Australie par les *placers*, et dans le Sud africain par les mines de diamants; mais ce qui vaut mieux, c'est que la population européenne y augmente notablement par elle-même, indépendamment de l'émigration. C'est le signe le moins équivoque du progrès d'un peuple. Pendant près de vingt-cinq ans, il y eut en Algérie, même dans la population civile, beaucoup plus de morts que de naissances. Cette terre, dit le général Charron dans un rapport officiel, dévore plus qu'elle ne produit. La proportion a été heureusement retournée. « Par le seul fait, dit M. Leroy-Beaulieu, de l'excédent des naissances sur les décès, tel qu'il se manifeste depuis 1853, la population européenne de l'Algérie devrait doubler en cinquante-six ans. » Avec l'appoint de l'immigration, elle a doublé en vingt-cinq ans. En France, au train actuel, il faudrait bien deux siècles au moins pour doubler la population<sup>1</sup>.

Là-dessus, le savant économiste entrevoit pour la France africaine un magnifique avenir.

A propos de la prospérité du pays, l'auteur de la *Vie de Mgr Pavy* s'exprimait déjà avec une vivacité bien légitime de la part d'un vieil Algérien qui défend sa patrie d'adoption. « A ceux qui vont répétant que l'on n'a pas réussi en Afrique, nous répondons, écrit-il, par la négation la plus formelle. Les villes d'Alger, de Constantine, d'Oran, de Sidi-bel-Abbès, de Mostaganem, de Philippeville, de Bône, etc., sont prospères. Nulle ville de France, en dehors des grands centres, ne s'est développée aussi largement et aussi vite. On n'y trouve pas de grands capitalistes;... mais on y voit moins de pauvres qu'en France, qu'à Paris surtout. » Cela se pu-

1. Il est vrai que la population européenne de l'Algérie comprend près de 50 pour 100 d'étrangers qui multiplient plus vite que nous; mais même dans la population française d'origine, la natalité est beaucoup plus élevée qu'en France. Il y a annuellement :

Pour 1 000 Français d'Algérie. . . . .	3¼ naissances
» de France . . . . .	23 »

bliait en 1870. Or, c'est précisément depuis lors que, grâce à l'ouverture des voies ferrées et à l'extension du commerce, les villes du littoral ont pris de l'importance. Pour Alger seulement, le dernier recensement accuse un accroissement de population de 10 000 âmes depuis 1886. Alger compte aujourd'hui 81 000 habitants, et plus de 100 000 avec son superbe faubourg de Mustapha.

Mais c'est par les campagnes surtout que se fait la vraie et solide colonisation. En 1887, la population rurale européenne s'élevait à 207 000 personnes. « Tous les colons algériens, a dit M. Tirman, sont des paysans français. » Ce n'est pas absolument vrai, mais nos compatriotes forment pourtant l'immense majorité de cette population agricole, qui possède à l'heure présente de quatorze à quinze cent mille hectares de terres, c'est-à-dire l'étendue de deux de nos départements. Les comptes rendus du Conseil supérieur de l'Algérie nous informent que, au cours du dernier exercice, sept villages nouveaux ont été « livrés au peuplement ». La moyenne annuelle est seulement de cinq. M. Tirman a pu se féliciter devant le Sénat d'avoir fondé cinquante villages nouveaux et d'en avoir agrandi dix-neuf autres.

Il faut bien avouer que les débuts de la plupart de ces bourgades ont été et sont encore marqués par beaucoup d'épreuves et de souffrances. Dans un grand nombre, la première génération de colons a payé de sa vie la conquête de ses champs sur les marécages et les végétations mauvaises. Ce fut longtemps le plus terrible grief contre ce pays, où, disait le général Duvoyrier, il n'y a de colonies florissantes que les cimetières. On ne peut s'en étonner beaucoup, quand on songe que la côte africaine, jadis le grenier de l'empire romain, était depuis douze cents ans livrée à la paresse musulmane, qui a su rendre stériles et insalubres les plus beaux pays du monde. Il faut faire aussi la part des imprudences, des excès, surtout de l'inexpérience des premiers colons. Aujourd'hui, des régions entières ont été merveilleusement transformées. On peut citer comme exemple cette immense plaine de la Mitidja, théâtre de tant de batailles, malsaine jadis au point d'être inhabitable, et maintenant couverte de villages riants et de splendides cultures, comme nos

plus riches cantons de France. Nul ne passe par là sans jeter un regard d'admiration sur cette petite ville de Bouffarik, si tristement fameuse dans l'histoire de la conquête, véritable nécropole de nos soldats et de nos colons, et qui aujourd'hui, avec ses jardins d'orangers et ses avenues de platanes gigantesques, a l'air « d'une résidence royale ».

Mais c'est à Staouéli qu'il faut voir comment le travail persévérant sait dompter une terre maudite.

Cette colonie de moines agriculteurs, sur le champ de bataille où pour la première fois l'armée française se mesura avec les forbans africains, est une des curiosités, on dirait volontiers une des merveilles de l'Algérie. L'impression qu'on emporte d'une visite à la Trappe est inoubliable. La steppe désolée, où les chacals erraient à travers les palmiers nains et les broussailles, a disparu ; à sa place, un vignoble splendide qui couvre quatre cent cinquante hectares, des champs de blé ou de géraniums à perte de vue, des orangeries, des vergers, partout des eaux courantes et une végétation plantureuse. Il est vrai que cent trente-cinq religieux reposent dans le blockhaus transformé en cimetière, au point culminant du domaine. La devise du maréchal Bugeaud a été adoptée par les Trappistes, mais ils y ont ajouté un mot ; au frontispice du monastère cette inscription attire le regard : *Ense, cruce et aratro*. C'est toute l'histoire du triomphe de la civilisation chrétienne sur la barbarie musulmane.

Au reste, on ne peut contester que ces villages algériens, construits de toutes pièces par l'administration, avec leurs larges rues plantées d'arbres, leurs fontaines, le rideau de grands eucalyptus qui les entoure d'ordinaire, n'aient un aspect gracieux et engageant. On peut discuter la méthode ; sans doute elle est assez artificielle. Ce n'est pas de la sorte que se sont fondés et installés les vieux peuples. Du moins il est bien certain que, si les pauvres colons avaient dû bâtir eux-mêmes leurs chaumines, les villages seraient moins gais à voir.

Il est bien vrai aussi que tout cela nous a coûté fort cher. D'après les comptes rendus officiels du Conseil supérieur de la colonie, l'établissement d'un village de quarante à cinquante feux comporte une dépense moyenne de 200 000 francs. Mais ce n'est évidemment pas la seule, ni même la

plus grande qu'il ait fallu faire pour rendre le pays habitable. La France y est allée largement; les travaux publics y ont été exécutés avec ce luxe et cette coquetterie artistique que nous mettons partout et que des peuples plus pratiques regardent comme une superfluité; il y a eu, comme dans toutes les entreprises de l'État, du gaspillage et probablement aussi du pillage quelquefois. Avec d'autres méthodes et plus d'esprit d'initiative, on eût sans doute obtenu une bonne partie de ces résultats à moins de frais; mais ce n'est évidemment pas sans de lourds sacrifices que l'on peut introduire l'outillage de la civilisation moderne dans un pays grand comme la France, où l'on ne trouvait pas, à l'époque de la conquête, aux abords de la capitale, un seul chemin de voiture. Aujourd'hui l'Algérie possède 15 000 kilomètres de routes carrossables, plus de 3 000 kilomètres de chemins de fer, de nombreux et magnifiques barrages, des ports qu'il a fallu conquérir sur cette mer mauritanienne que Salluste appelait *mare sævum et importuosum*. Les étrangers nous rendent à ce sujet meilleur témoignage que nous ne le faisons nous-mêmes: « Quiconque, dit l'explorateur allemand Rohlf, a pu voir comme moi les prodigieux travaux exécutés par les Français en Algérie n'éprouvera qu'un sentiment de pitié pour ceux qui, en présence de toutes ces œuvres admirables, osent encore prétendre que les Français ne savent pas coloniser<sup>1</sup>. »

Sans doute, la grande colonie africaine ne se suffit point encore à elle-même; elle grève annuellement le budget de la métropole d'un nombre respectable de millions. Cette charge cependant est beaucoup moindre qu'elle ne paraît à première vue. Il n'est pas juste, en effet, de mettre au compte de l'Algérie les dépenses de l'armée qui y tient garnison, et qu'il faudrait bien entretenir quelque part en France. Il y aurait de ce chef 55 millions à retrancher sur les 80 que, dit-on, l'Algérie nous coûterait chaque année. Pour le reste, les économistes et les financiers n'ont pas trop de peine à prouver que la plus grosse part est récupérée par le seul fait des échanges. Nous ne voulons pas nous engager dans une explication de

1. Cf. Tchihatcheff, *Espagne, Algérie et Tunisie*, p. 459.

ce genre. Ce qui est absolument certain, c'est que, grâce à la facilité des communications, le pays a pu commencer à tirer parti de ses immenses ressources. La production agricole et le commerce ont marché d'une allure rapide. L'Algérie, qui pendant vingt-cinq ans en était réduite à tirer de France même les subsistances de l'armée; qui, en 1850, achetait pour 14 millions de blé; qui, sur la fin de la sage administration du maréchal Randon, n'avait encore que 39 millions d'exportation contre 108 à l'importation<sup>1</sup>, est arrivée aujourd'hui pour son commerce extérieur à un chiffre de 501 millions, dans lequel la somme des exportations dépasse de 2 millions celle des importations. Elle a pu exporter pour 80 millions de céréales, ce qui est encore bien loin de ce qu'elle devrait produire.

Mais c'est vraisemblablement dans ses vins que cette belle contrée est appelée à trouver sa plus abondante source de richesse et de prospérité. Le vignoble algérien date seulement de quelques années. Pour suivre ses progrès, il faut laisser parler les chiffres. En 1870, il ne comprenait pas 10 000 hectares, avec une production inférieure à 200 000 hectolitres. Dix ans après, la superficie comme la récolte ont doublé : 21 000 hectares et 429 000 hectolitres. En 1884, il atteint 50 000 hectares et un rendement de 880 000 hectolitres. Les statistiques générales, s'arrêtant à 1887, donnent pour cette campagne 83 000 hectares et une production de 1 903 000 hectolitres. Enfin, dans les documents officiels pour 1890, nous trouvons les chiffres suivants : 103 408 hectares et 2 578 038 hectolitres.

Certes, c'est là un merveilleux progrès, et d'autant plus remarquable que l'on a fait au jeune vignoble africain une réputation déplorable, grâce aux affreux liquides que les cabaretiers écoulaient sous le nom de vins d'Algérie. L'Exposition de 1889 leur a fourni l'occasion de se réhabiliter. Sans les sauterelles, la récolte prochaine eût dépassé 3 millions d'hectolitres. C'est à peu près la dixième partie de la production du vignoble français. Il n'y a pas encore de quoi

1. Il est vrai qu'alors la métropole traitait l'Algérie en ennemie, en frappant ses produits de droits de douane considérables.

nous ramener aux 85 millions d'hectolitres d'autrefois ; mais le présent est plein d'espérance. Si le phylloxéra l'épargne, l'Algérie est peut-être destinée à devenir un grand pays viticole.

#### IV

Si la gaieté et le plaisir sont un indice de prospérité, il y aurait peu de contrées au monde aussi fortunées que l'Algérie. On se divertit étonnamment en ce pays-là. Le beau ciel, le grand soleil africain, la splendeur de la végétation, ont, il est vrai, une vertu incomparable pour épanouir les âmes ; les danses et les chansons aiment le pays où fleurit l'oranger. Toujours est-il que le peuple algérien est fort curieux de fêtes et d'amusements ; villes et villages rivalisent en ce genre. Nulle part en France, Paris excepté, on ne sait mieux prendre prétexte de tout pour organiser bals et banquets ; nulle part la charité ne danse davantage. L'hiver dernier, quand le tremblement de terre du 15 janvier eut détruit les deux villages de Gouraya et de Villebourg, on ne voyait plus dans les journaux qu'annonces de bals de charité, qui se donnaient en faveur des victimes, non pas seulement à Alger ou à Oran, mais jusque dans des bourgades de deux ou trois cents habitants. La tradition a peut-être été importée directement de Paris, avec les innombrables convois de colons pour rire, que la capitale a déversés sur l'Algérie à différentes époques, et qui menaient si joyeuse existence, tant qu'il faisait beau et que le gouvernement fournissait des rations.

Il paraît même que cette brillante méthode de colonisation n'a pas encore été complètement abandonnée. Dans son livre si charmant et si instructif sur la Kabylie, M. Charvériat a écrit à ce sujet quelques pages bien curieuses sur les débuts du nouveau village d'Azazga. « J'y ai vu, dit-il, des gens qui se promenaient d'ici de là, avec l'air de fonctionnaires en villégiature ou de députés hors session ; j'ai vu des citoyens en manches de chemise, qui se rendaient au café ; j'ai vu de joyeux compagnons autour de tables chargées de verres et de bouteilles. Mais, à l'exception de quelques ouvriers italiens qui construisaient deux ou trois maisons, je n'ai pas



aperçu un seul travailleur. » Le voyageur s'imagine que, pour éviter la chaleur, les colons travaillaient la nuit ; la nuit, le cliquetis des verres et le bruit des discours le tiennent éveillé. Il en conclut fort sagement qu'Azazga est, pour le quart d'heure, un pays de cocagne, mais que les heureux colons finiront par la misère noire, comme tous ceux de leur espèce.

Il y a d'autres tentations où donnent les colons même sérieux et travailleurs. Un grand nombre se perdent par l'absinthe ; l'absinthe est un des gros péchés de l'Algérie. M. Charvériat dit en propres termes qu'elle en est « le plus terrible fléau ». La consommation de cette redoutable liqueur atteint dans la colonie des proportions colossales. Si certaines villes des États-Unis venaient à disparaître, leur emplacement serait, dit-on, marqué par des montagnes de boîtes de conserves ; en Algérie, ce serait par des bouteilles Pernod. Le même écrivain, qui est mort professeur de droit à l'École d'Alger, et qui avait longuement étudié le pays, ne craint pas d'affirmer que ces troubles nerveux si fréquents chez les colons algériens ont, dans bien des cas, une tout autre cause que les trop fameuses fièvres d'Afrique. « Une enquête administrative, dont le résultat fut d'ailleurs tenu secret, établit que c'est tout simplement le *delirium tremens* occasionné par l'absinthe. »

Telles sont les causes les plus ordinaires qui ont occasionné tant d'insuccès parmi les émigrants, et qui ont fait dire souvent que, à moins d'avoir de gros capitaux, on ne pouvait réussir en Algérie. Après la guerre franco-allemande, le cardinal Lavigerie, invitant les paysans de son ancien diocèse de Nancy à venir s'établir dans la colonie, leur écrivait : « Je suis évêque, j'ai été votre évêque ; ce serait un crime pour moi que de vous tromper : je n'ai pas connu une seule famille de cultivateurs *honnête, laborieuse* et *sobre* (il y faut absolument ces conditions, et vous les aurez), qui ne soit rapidement arrivée à une situation aisée. »

Enfin, ce qui entraîne encore la ruine d'un nombre incalculable de gens actifs et entreprenants, et compromet la prospérité de la colonie, c'est que l'agriculture y tourne en spé-

cultation. On veut aller trop vite ; grisés par l'appât des gros profits, capitalistes et petits propriétaires entreprennent, les uns comme les autres, au-delà de leurs forces. On achète de vastes domaines pour des prix souvent dérisoires ; l'affaire paraît superbe ; mais la mise en valeur demande du temps et des avances considérables, sans parler des accidents qui peuvent survenir. Il faut emprunter. Or, en Algérie plus encore qu'en France, le cultivateur obligé d'emprunter est infailliblement perdu. Le crédit agricole n'existe pas ; comme dans tous les pays neufs, les risques sont nombreux et le taux de l'intérêt très élevé. La propriété européenne dans la colonie est actuellement grevée de 700 millions d'hypothèques. M. Tirman a dû se retrancher derrière ce gros chiffre pour répondre à ceux qui se plaignent que l'Algérie soit exempte de la plupart des impôts de la métropole. Une fois pris dans cet engrenage, le malheureux colon ne peut plus se dégager ; c'est ce qui est arrivé surtout aux planteurs de vignes, pour qui la séduction était plus grande. Déjà en 1887, M. Leroy-Beaulieu estimait que le tiers ou même la moitié des domaines vinicoles de l'Algérie étaient à vendre, parce que les propriétaires s'étaient lancés dans des entreprises hors de proportion avec leurs ressources.

Cette question amène naturellement celle de l'usure, laquelle confine à la question juive, si même l'une ne se confond pas avec l'autre. « L'Algérie est la terre promise de l'usure et des usuriers. » Cela a été dit en plein Sénat, et on y a fait à ce sujet des révélations étonnantes. Les prêts à 16 p. 100 par trimestre, c'est-à-dire à 64 p. 100 par an, n'y sont point rares. Il y a mieux encore : on prête à 100 et 200 p. 100 par an, voire à 10 p. 100 par semaine. Comme l'a dit un sénateur algérien, tout le monde sait cela là-bas, et nul n'y trouve à redire ; il paraît que prêteurs et emprunteurs y trouvent leur compte. Le gouvernement, il est vrai, a mis hors de cause les établissements publics, dont le taux est raisonnable ; mais, à côté de ces établissements de crédit, il y a, sur tous les points du pays, une nuée d'honnêtes gens dont l'industrie principale est celle d'usurier. On s'est bien gardé de nommer le juif au Sénat. Israël est très puissant dans ce milieu, presque aussi puissant qu'en Algérie même,

où, de par l'argent, il est en train de devenir l'unique maître et seigneur.

Avant la conquête, le juif algérien était bien l'être le plus méprisé et le plus misérable de la terre. Il n'est sorte d'avaries que Turcs, Maures et Arabes ne lui fissent dévorer à l'envi. Le juif subissait tout, mais il se rendait nécessaire et s'enrichissait aux dépens de ses persécuteurs. Il ne faut pas oublier que c'est le règlement d'un compte de juifs, datant de la Révolution, qui provoqua la querelle de 1827, d'où sortit l'expédition de 1830. Nul plus que le juif n'a profité de la conquête; on a dit que nous avons pris l'Algérie aux Turcs pour la donner aux juifs. La République devait mettre la dernière main à ce grand œuvre. L'un de ses premiers actes (24 octobre 1870), comme si, à l'heure sinistre de l'invasion, la France n'avait rien de plus pressé à faire, fut de naturaliser en bloc toute la juiverie algérienne. D'après les tableaux officiels, les gens érigés en citoyens français, par la signature de Crémieux et de Gambetta, étaient au nombre de 23 000; ils sont 42 000 aujourd'hui. Ce don de joyeux avènement de la troisième République nous valut l'insurrection de 1871, qui aurait pu entraîner la perte de la colonie.

Avec la plasticité qui caractérise la race, les juifs sont entrés dans le moule de la civilisation européenne; la transformation s'opère à vue d'œil. Dans la même famille, le père et la mère, d'âge mûr, portent encore le costume traditionnel; mais les enfants sont mis à la française, les jeunes gens posent volontiers en élégants du boulevard, et les jeunes filles arborent les dernières modes parisiennes. C'est apparemment ce qu'il y a de plus français dans ce monde-là.

Un phénomène que l'on peut constater ailleurs, mais qui n'est nulle part plus frappant qu'en Algérie, c'est que parmi les nationalités sans nombre représentées dans la population de la colonie, si divisée de langue, de race, de traditions, d'intérêts, il y a du moins un sentiment dans lequel tous, Européens ou indigènes, se rencontrent : la haine du juif. Mais nul ne la pousse aussi loin que les musulmans. C'est chose connue de tous, que si on les laissait faire, les musulmans extermineraient les juifs jusqu'au dernier. Tandis qu'un Français peut parcourir dans la plus parfaite sécurité

les formidables montagnes de la grande Kabylie, un juif indigène ne pourrait s'y aventurer sans s'exposer à la mort. Mais en attendant, musulmans et chrétiens recourent au prêteur juif, qui a toujours de l'argent pour les moments difficiles, moyennant un billet qui lui permettra de faire vendre, quand il lui plaira, la maison et le champ de l'emprunteur.

## V

Séduisante sous certains aspects, l'Algérie en a d'autres singulièrement désagréables et attristants. L'irrégion et ce qu'on a très bien appelé le *virus politicien* sont de ces laideurs sociales qui suffiraient à rendre insupportable à beaucoup de gens le séjour du pays le plus enchanteur. L'Algérie n'en est malheureusement pas exempte.

Il n'y a pas à s'en étonner, quand on se rappelle son passé. L'Algérie a été trop longtemps pour la France une sorte d'exutoire; la métropole s'est déchargée sur sa colonie de ce qui était chez elle un danger : révolutionnaires, socialistes, émeutiers, repris de justice, faillis et aventuriers de haut et bas étage, tout ce qu'il lui était avantageux de perdre, elle le cédait volontiers pour la colonisation africaine. Les fonctionnaires eux-mêmes, y compris les instituteurs, furent trop longtemps choisis parmi le rebut des diverses administrations. Il y en eut qui se firent musulmans et que l'on élevait ensuite à de hautes charges. Ce n'est pas seulement de France que les gens plus ou moins tarés affluaient sur les rivages de l'Algérie; dans les premiers temps de la conquête, toutes les nations européennes venaient, selon le mot de La Moricière, y déposer leur écume. On peut voir dans les *Vies* des deux premiers évêques d'Alger, Mgr Dupuch et Mgr Pavy, quel spectacle navrant présentait la population européenne : « Dépravation de mœurs générale, respect humain effréné, peu de probité dans les transactions; » ce sont les propres termes du procès-verbal de la visite canonique de la paroisse de Constantine en 1847. L'exemple des *roumis* était devenu pour les musulmans l'argument le plus décisif contre la religion chrétienne.

Chaque centre nouveau finit bien, il est vrai, par avoir son

église et un prêtre pour la desservir; le clergé fut en général à la hauteur de sa laborieuse et ingrate mission; mais avec quelle parcimonie il fut secondé par le gouvernement! Mgr Dupuch fut obligé de donner sa démission, parce que, entraîné par les nécessités de la situation, il avait dû faire des dettes qu'il ne pouvait payer. Avant que les formalités pour la reconnaissance des paroisses fussent accomplies, des années s'écoulaient, pendant lesquelles tous les frais du service religieux étaient, comme en pays de missions, supportés par la *Propagation de la Foi*, à laquelle Mgr Pavy rendait plus tard ce témoignage « qu'elle a fait en Algérie ce que l'État aurait dû faire et n'a pas fait ». Grâce surtout au zèle et à la haute intelligence de ses évêques, l'Église d'Afrique a fleuri avec une admirable vigueur; des œuvres magnifiques ont été créées; les diocèses d'Algérie possèdent même telles institutions que ceux de la métropole pourraient très avantageusement leur emprunter; par exemple, celle des missions qui se donnent régulièrement dans chaque paroisse tous les cinq ans. Tant d'efforts n'ont point été absolument stériles; Mgr Pavy écrivait même un jour à un ami : « L'Algérie devient un pays très chrétien; je vous confie cela à l'oreille. » Mais ce n'était qu'un beau rêve. Au point de vue religieux, l'Algérie est comme ses grands déserts du Sud, où quelques oasis charmantes sont perdues à travers l'immensité aride et désolée. Il y a aussi pour les peuples des péchés d'origine, dont la trace n'est jamais effacée complètement. Favorisée par tant de causes diverses, propagée par une presse misérable et par les sectes maçonniques, établies dans la colonie l'année même de la conquête, et qui y comptaient déjà en 1864 vingt-deux loges d'un seul rite, l'irréligion a jeté dans la population européenne de profondes racines. C'est comme une tradition qui s'impose et qu'on subit. De fort braves gens à qui vous parlez religion vous répondent couramment : « En France on peut encore faire son devoir, mais ici ce n'est pas l'usage. »

Tenue en bride par le régime militaire jusqu'à la fin de l'empire, la passion politique a de son côté pris l'essor depuis vingt ans. Le radicalisme algérien donna sa mesure en 1871; la Commune d'Alger emboîta le pas à la Commune

de Paris. Le vieux général Walsin Esterhazy fut souffleté par la populace, puis embarqué de force ; un avocat s'installa au gouvernement. Si les meneurs de l'insurrection kabyle eussent été prêts, au milieu du désarroi causé par ces brouillons scélérats, la colonie était noyée dans le sang. Maintenant que l'Algérie a des députés et des sénateurs, le *virus* gagne de proche en proche jusqu'aux dernières couches de la population. Ce pays, qui aurait tant besoin de paix et de travail sous un gouvernement fort, où l'on ne devrait faire, selon le mot d'un économiste, que de la politique hydraulique et forestière, est livré en proie à toutes les querelles des partis, d'autant plus àpres et plus ardentes que les électeurs ont plus à attendre de leurs élus, dans une colonie où les hommes du gouvernement disposent de tout.

Avec le virus politicien, le virus de l'anticléricalisme s'est emparé de ces malheureux. Personne n'a apporté plus de fanatisme dans la campagne menée par la République contre la religion de la France et des Français. Dès 1872, le conseil municipal d'Alger interdisait les processions. En face d'une population musulmane, pareille mesure avait un caractère doublement odieux. La France humiliant Jésus-Christ devant Mahomet, c'était la revanche fournie à la haine du vaincu par l'impiété du vainqueur. Plus tard, la députation de l'Algérie prit elle-même l'initiative de la suppression des crédits alloués à l'illustre archevêque d'Alger pour les œuvres grandioses qu'il a créées dans l'intérêt de la France et de la colonie, autant que de la religion elle-même. « Leur haine contre le christianisme, écrivait un officier supérieur, les amène à sacrifier même leur sécurité et leur prospérité. » Les laïcisations ont été entreprises avec l'empressement servile de gens qui ont besoin de flatter la manie des puissants pour gagner leurs bonnes grâces. On a vu, en plusieurs endroits, cette particularité étrange, qui est à elle seule une révélation : les musulmans qui siègent dans les conseils municipaux à titre indigène votant à l'unanimité le maintien des sœurs, pendant que les conseillers français votent leur renvoi. Ce n'est pas le seul fait de ce genre. Là aussi, plus encore que dans nos départements, l'enseignement primaire a été orienté dans le

sens de l'anticléricisme. C'est le cœur navré que le prêtre, en traversant certains villages algériens, s'entend saluer par les pauvres petits écoliers de ce cri d'animal que l'impiété bête a acclimaté partout. Un peu plus loin, il croisera sur le chemin quelque indigène poussant son *bourricot*, et qui lui dira poliment : « Bonjour, marabout ! »

Naturellement, il n'est plus question de bâtir des églises dans les centres nouveaux qui se créent chaque année, non plus que d'y entretenir un prêtre. Les nouveaux colons se passeront d'église, et de prêtre, et de religion, ou bien le curé de la paroisse voisine, qui est peut-être à quatre ou cinq lieues de là, y pourvoira. D'après les procès-verbaux du Conseil supérieur de l'Algérie, que nous avons sous les yeux, les subsides alloués dans toute la colonie « pour construction ou grosses réparations des édifices religieux » pendant l'année 1890, s'élèvent à la somme fantastique de 27 000 fr.

Ce n'est pas de la sorte que l'on fait un peuple ; ce n'est pas ainsi que la vieille France a fait le Canada. « Ce sont nos prêtres qui nous ont faits ce que nous sommes, » disait naguère l'honorable M. Mercier, le premier ministre de la province de Québec ; et il ajoutait : « Nous sommes restés Français, et nous le devons au clergé. »

En Algérie, on suit une autre méthode ; l'avenir dira si la France a lieu de s'en féliciter.

En attendant, les sujets d'inquiétude pour cet avenir ne manquent pas. On dirait que la partie la meilleure, la plus saine de la population se désaffectionne d'un pays où l'on ne retrouve pas ce fonds d'honnêteté, d'humanité, qui est l'empreinte du christianisme dans les mœurs sociales. Les préférences semblent se tourner vers la Tunisie, qui « a le bonheur, dit M. Leroy-Beaulieu, de n'avoir pas de députés au Parlement », où l'on ne fait pas de politique et où la religion catholique n'est pas traitée en ennemie, le gouvernement étant encore en partie musulman. D'autre part, on se demande avec quelque appréhension, quelle sorte de Français l'Algérie va produire. Certes, ce n'est pas par des mesures comme l'incorporation en masse de l'élément juif, que la nationalité française se maintiendra là-bas dans

la force et l'unité. Quant aux Européens étrangers, jusqu'ici ils n'ont guère sollicité la naturalisation ; à peine 15 000 en vingt-cinq ans. Mais beaucoup de femmes étrangères entrent dans des familles françaises ; d'un autre côté, une loi, longtemps repoussée et votée en 1889, impose désormais la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en territoire français et qui ne la répudient pas dans l'année de leur majorité. De ce chef, la population française, d'après l'état civil, va selon toute vraisemblance s'accroître notablement. Mais tous ces étrangers, Espagnols, Italiens, Maltais, sont trop près de chez eux pour se fondre dans une nationalité différente de la leur. Le cœur de ces Français-là ne battra jamais bien à l'unisson du nôtre. M. Jules Ferry a dit au Sénat que « l'Algérien forme déjà un rameau original enté sur le vieux tronc français ». Le tour est joli et l'image gracieuse. M. Leroy-Beaulieu parle avec moins de façon du caractère un peu hybride des Français d'Algérie. Ce caractère ira en s'accroissant : c'est fatal. Et qui sait si le Français d'Algérie voudra faire longtemps ménage commun avec les Français de France ? Les Canadiens Français et catholiques se trouvent fort bien de la suzeraineté anglaise, et si on leur offrait de renouer avec la mère-patrie et de faire partie intégrante de la République française, ils n'accepteraient certainement pas.

A ce point de vue, on a agi sagement en repoussant le budget spécial réclamé par les Algériens, et malgré les fort bons arguments dont il s'appuyait. Les colonies qui arrivent à l'âge adulte éprouvent la démangeaison de séparer leurs intérêts de ceux de la mère-patrie, en attendant de rompre avec elle et de s'ériger en États indépendants. L'Angleterre en a fait plusieurs fois l'expérience, et tout récemment encore, l'Australie vient de se donner une constitution qui ne laisse plus guère au gouvernement de la reine qu'une surintendance nominale et honorifique. Certains indices feraient croire que l'Inde pourrait avoir son tour plus tôt qu'on ne pense. Le budget spécial était un premier pas dans cette voie alléchante de l'autonomie<sup>1</sup>.

1. Cet échec a été sans doute la vraie cause de la retraite du gouverneur



Si la France avait encore des mœurs chrétiennes, elle aurait un excédent de population qui lui permettrait de donner chaque année à l'Algérie 100 000 de ses enfants, ceux-là Français de bonne marque. Cela vaudrait mieux pour elle que des Espagnols ou des Italiens immatriculés d'office sur les registres de l'état civil ; alors l'avenir serait garanti et l'Algérie serait bien le prolongement de la France. A tout le moins, faudrait-il tâcher d'y attirer ce flot de paysans de Gascogne et des pays basques qui émigrent vers l'Amérique du Sud, et dont on a estimé le chiffre à 40 000 par année. Ce que l'on peut souhaiter encore, c'est que tous les ans quelques centaines de fils de famille se déterminent à s'en aller là-bas, non pas à la ville, mais aux champs, se créer un établissement avec leur travail et les avances que leurs familles mettraient à leur disposition. Cela vaudrait souvent mieux que de faire queue à la suite des candidats qui se disputent une place dans un bureau ou même à Saint-Cyr. Il y a là pour eux un plus bel avenir que dans toutes ces carrières encombrées où l'on végète. Avec une dose moyenne d'initiative, d'activité et de persévérance, ils se feraient des situations larges et indépendantes, ils fonderaient des foyers où il y aurait de la place et où l'on ne serait pas obligé de mesurer le nombre des enfants aux exigences d'une civilisation homicide.

C'est peut-être la vraie solution, la seule possible, du gros problème de la colonisation de l'Algérie par la France.

J. BURNICHON.

général, qui s'était engagé à fond sur la question. Au moment où s'est ouvert le débat sur l'Algérie, M. Tirman s'appretait à faire un grand voyage dans le Sud, ce qui prouve qu'il n'était ni bien malade ni dégoûté de sa position. Au reste, il a donné en cette circonstance une leçon de dignité aux ministres qui se cramponnent à leurs portefeuilles, en dépit des défaites qu'on leur inflige.

(*A suivre.*)

# WINDTHORST

## ET L'UNION CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

---

La mort de Windthorst est un événement qui a ému le monde entier. Le chef du « centre » catholique allemand a été appelé par ses compatriotes un Moltke parlementaire. S'il y a eu ressemblance entre les deux personnages, désormais historiques, que l'Allemagne a perdus coup sur coup, il y a au moins cette différence, que la gloire de Windthorst n'a rien coûté à l'humanité ! Les combats qu'il a livrés ont été des combats intellectuels ; les victoires qu'il a remportées, des victoires de la *vérité*, de la *liberté*, du *droit*. Voilà pourquoi sa perte n'est pas ressentie seulement dans sa patrie. Les catholiques la ressentent plus que d'autres, car la vie qui vient de s'éteindre a été consacrée surtout à défendre la liberté de l'Église, c'est-à-dire le bien le plus précieux du catholicisme universel. Aussi, malgré la séparation politique, les catholiques français prennent une part sincère au deuil de l'Allemagne, et en particulier de l'Allemagne catholique.

Jetons un coup d'œil sur cette carrière militante, qui a été si bien remplie. Ce sera la meilleure manière d'honorer la mémoire de Windthorst. D'ailleurs, on y trouve tant d'exemples et de leçons propres à instruire, à stimuler et à fortifier ceux qui, sur d'autres terrains, ont à lutter pour la même cause qu'il a si vaillamment soutenue !

Louis-Jean-Ferdinand-Gustave Windthorst naquit le 17 janvier 1812, sur le domaine de Caldenhof, près du bourg d'Ostercappeln, à 15 kilomètres nord-est d'Osnabrück, en Hanovre. Il fut le second des six enfants de François-Joseph-Benoît Windthorst et de Claire-Antoinette-Joséphine Niewedde.

Son père, docteur en l'un et l'autre droit, administrait le Caldenhof pour la famille comtale de Droste-Vischering.

Louis Windthorst a raconté un jour aux députés du *Landtag* prussien, avec sa bonhomie malicieuse, que dans sa première jeunesse il avait gardé les vaches et pris un plaisir particulier à faire office de traqueur dans les chasses.

A l'âge de dix ans, il fut placé au gymnase catholique d'Osnabrück, ancienne institution, dont on rapporte l'origine à Charlemagne, et qui, pour cela, est appelée le *Carolinum*. Là, sous la direction d'un digne prêtre, du nom de Nordheider, le jeune Windthorst développa des qualités aussi brillantes que solides. Il ne quitta ce collège qu'en 1830, après avoir parcouru le cycle des études secondaires, et avec un « diplôme de maturité » de première classe. La pièce officielle portait que sa conduite avait toujours été *sans reproche et excellente*, et elle lui décernait la note *très bien* pour l'allemand et le latin, ainsi que pour l'histoire, les mathématiques et les sciences naturelles; *bien*, pour le grec; *assez bien*, pour le français.

Dans les biographies parues à l'occasion de sa mort, on a publié la composition allemande qu'il avait écrite pour son examen de sortie, ou, comme on dit en Allemagne, d'*abiturient*. Le sujet en était : « L'importance du travail pour le jeune homme. » Ce document, très remarquable au double point de vue des idées et du style, est curieux aussi parce qu'il annonçait en quelque sorte le caractère qui domina dans toute la vie du futur chef des catholiques allemands. Cette vie fut, avant tout, une vie de travail et d'application incessante aux plus sérieux devoirs.

Louis Windthorst avait quelque temps montré le désir d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il se décida cependant pour la carrière qu'avait suivie son père et où s'étaient déjà distingués plusieurs membres de sa famille, et fit ses études de droit aux universités de Göttingue et de Heidelberg. Puis il se fixa comme avocat à Osnabrück.

Un grand journal *libéral*, qui avait toujours traité Windthorst en ennemi, la *Kœlnische Zeitung*, dans un article nécrologique de quatre colonnes, lui a décerné cet éloge : « Windthorst était comme créé pour le barreau. Doué d'une promptitude d'esprit qu'il était difficile d'égaliser, d'une rare puissance d'analyse critique et, en même temps, de la plus heureuse faculté de combinaison, il n'avait pas seulement les

dispositions naturelles pour être juriste, mais il était encore tout particulièrement organisé pour défendre une cause avec toutes les preuves réelles et apparentes (?), pour trouver et exposer les points faibles de l'adversaire.... Il était l'avocat le plus recherché à Osnabrück. » Ses éminentes connaissances juridiques et sa rare facilité de parole le firent choisir pour syndic de la noblesse et pour conseiller du consistoire catholique.

En 1838, il épousa la sœur d'un de ses anciens camarades de collège. Il avait eu quelque peine à conquérir sa fiancée. La manière dont il s'y prit est si originale et peint si bien les qualités dominantes de Windthorst, sa ténacité et sa bonne humeur, que nous croyons pouvoir reproduire ce qu'il racontait lui-même à ce sujet dans le cercle de ses amis. Après avoir arrêté son choix, il hasarda un jour une demande, qui fut bien accueillie par le père de la jeune personne, mais par celle-ci très mal. Cet échec ne fit que stimuler l'énergie de Windthorst. Il découvrit que sa prétendue aimait passionnément la guitare. Aussitôt il se mit à étudier cet instrument avec ardeur, et parvint en peu de temps à le toucher d'une manière très passable. Puis, par un beau soir d'automne, il alla, en musicien ambulancier, se poster sous le feuillage, non loin de l'habitation de sa future, et commença à faire entendre les plus beaux airs de son répertoire. Tout à coup, une fenêtre s'ouvre, et laisse paraître la tête de celle à qui s'adressait cette sérénade. L'artiste, ému, se retire vivement en arrière et tombe dans un ruisseau. Au même moment un cri d'effroi part de la fenêtre; un instant après, le prétendant, échappé à son bain involontaire, voit devant lui celle qu'il recherchait. Il n'eut point à s'expliquer; une jolie main mise dans la sienne lui dit qu'il était compris et accepté, et l'heureux couple rentra dans la maison, pour demander aux parents le oui définitif, déjà tout prêt.

L'union conclue sous ces auspices un peu romanesques fut des plus fortunées. La compagne de Windthorst était digne de lui; si, comme la « femme forte » des *Proverbes*, elle se renferma le plus souvent dans les soins de sa maison, tandis que son « époux, illustre dans les assemblées, siégeait avec les anciens de la terre », elle ne contribua pas peu à le soutenir

dans ses luttes héroïques. Aussi, les catholiques allemands l'ont associée à leur chef dans leur vénération et leur reconnaissance. Le cinquantième anniversaire des noces du docteur et de Mme Windthorst a été une fête pour toute l'Allemagne. La veuve, demeurée seule avec une fille, aurait été consolée, s'il était possible, par les funérailles vraiment princières et pour ainsi dire triomphales, où toutes les classes du pays, les souverains en tête, et tous les partis se sont unis pour célébrer la grande mémoire de son cher défunt.

En 1848, Windthorst fut nommé conseiller à la cour d'appel supérieure, et trouva, dans cette année troublée, l'occasion de montrer la fermeté de ses principes et sa fidélité au pouvoir légitime. Peu après commence sa longue carrière politique et parlementaire. Il fut élu, en 1849, membre de la seconde Chambre des États de Hanovre, et devint président de cette assemblée en 1851. L'avènement du roi Georges V (22 novembre 1851) ayant amené un changement de ministère, Windthorst reçut, dans le nouveau cabinet, le portefeuille de la justice. C'était la première fois qu'on voyait un catholique ministre du Hanovre protestant. Il resta deux ans dans cette haute charge, jusqu'au 21 novembre 1853.

Relevons un acte de son ministère, qui témoigne clairement de ses convictions religieuses. Sachant combien il était difficile, souvent presque impossible aux fonctionnaires catholiques de s'acquitter des pratiques de l'Église dans les régions protestantes, il offrit à tous ceux de son département, qui pouvaient se trouver dans ce cas, de les transférer dans les parties catholiques du pays.

Après sa sortie du cabinet, il reprit ses travaux de juriste, en même temps que les fonctions de député. Ce fut alors qu'il s'acquittait de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens catholiques, par le zèle avec lequel il s'employa, auprès de la couronne et dans la Chambre, pour le rétablissement de l'antique évêché d'Osnabrück, qui, sécularisé en 1801, n'avait eu depuis que des administrateurs délégués. Les efforts de Windthorst furent couronnés de succès, et, en 1858, le siège de saint Wihon fut occupé par Mgr Melchers, qui devint dans la suite archevêque de Cologne, et eut un si glorieux rôle dans le *Culturkampf*.

Le 10 décembre 1862, le roi Georges rappela l'ancien ministre de la justice au poste qu'il lui avait déjà confié. Windthorst y resta jusqu'en 1865 et, durant cette nouvelle période, soutint avec chaleur, d'accord avec son roi et ses collègues « conservateurs », ce qu'on appelait la politique de la « grande Allemagne », c'est-à-dire la fédération de tous les pays germaniques, y compris l'Autriche.

Tout autre était la politique que poursuivait la Prusse, avec le concours secret ou avoué des « libéraux » de toute l'Allemagne. Visant à refaire l'unité allemande à son profit, la Prusse devait d'abord détruire ce qui restait de l'ancienne suprématie de l'Autriche, la jeter en quelque sorte hors de l'union germanique et amener les autres États allemands à accepter de gré ou de force l'hégémonie prussienne. Elle obtint ces résultats par la guerre de 1866.

A cette dernière époque, Windthorst avait quitté le ministère ; il était devenu procureur général près le tribunal suprême de Celle. Quand son roi, pour peine de l'alliance avec l'Autriche, eut été détrôné et le Hanovre annexé à la Prusse, il donna aussitôt sa démission. En vain le conquérant, appréciant bien ses talents et l'influence qu'il pouvait exercer, s'efforça un peu plus tard de lui faire accepter des fonctions publiques dans le nouvel ordre de choses ; à des offres très avantageuses, présentées avec instances par l'impératrice en personne, Windthorst répondit par un refus si catégorique, qu'on n'osa plus jamais les réitérer.

En 1867, le gouvernement prussien ayant paru vouloir rendre au roi de Hanovre sa fortune personnelle, ce fut Windthorst que Georges V chargea de le représenter dans les pourparlers. Un arrangement fut conclu, qui accordait au souverain dépossédé une indemnité de seize millions de thalers (60 millions de francs), mais il ne fut pas exécuté. La formation de la *légion hanovrienne* en France fournit à la Prusse, dès 1868, une raison ou un prétexte pour une seconde confiscation. Les biens de l'infortuné prince servirent à alimenter un fonds secret, à la disposition de M. de Bismarck, soi-disant pour combattre les menées des partisans de la dynastie déchue. C'est ce qu'on appela le fonds *guelfe*. (On sait que la famille royale de Brunswick-Hanovre descend

des ducs et comtes Guelfes, fameux dans l'histoire du moyen âge.) Ce n'est un mystère pour personne que le grand chancelier a employé ce fonds surtout à l'entretien de ses « reptiles », c'est-à-dire des journaux allemands et étrangers, par le moyen desquels il s'efforçait de créer une opinion publique favorable à sa politique.

Les sentiments d'honneur et de fidélité, si vivaces dans le cœur de Windthorst, ne souffraient pas qu'il donnât ses services au nouveau souverain du Hanovre, mais ils ne lui interdisaient point de chercher encore à servir son pays natal et la grande patrie allemande dans la vie publique parlementaire. En conséquence, il sollicita et obtint, dans la circonscription hanovrienne de Meppen, en 1867, le double mandat de membre de la Chambre des députés (*Landtag*) de Prusse et du Parlement constituant de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et, en 1871, celui de membre du Parlement de l'empire allemand (*Reichstag*).

Disons, à la louange de ses concitoyens, que la même circonscription lui a donné, dans toutes les élections qui ont suivi jusqu'à sa mort, une énorme majorité; si bien que depuis une dizaine d'années aucun concurrent n'osait plus lui disputer son siège.

La Providence avait conduit l'ancien ministre de Hanovre sur un théâtre où ses talents allaient se déployer dans toute leur ampleur. Passons quelques années, pour arriver tout de suite à 1871, date des premiers assauts du *Culturkampf* et de la formation du parti du *centre*. C'est surtout depuis lors que le rôle historique de Windthorst s'affirme et va grandissant de plus en plus.

Il est naturel que nous consacrons ici quelques lignes aux origines du groupe parlementaire que les Allemands appellent le « centre », d'après la place qu'il occupe dans les assemblées législatives à Berlin. Ce groupe, composé presque en entier de catholiques, bien qu'il n'exclue pas les protestants, partisans sincères de la justice pour tous, est né uniquement du besoin de défendre les droits de l'Église menacés.

Tant que la religion catholique, en Allemagne, a joui paisiblement des libertés qui lui appartiennent et en vertu de

son institution divine et en vertu des traités, il n'a jamais été question de former un parti spécialement catholique dans les assemblées politiques. Depuis 1849, où commença en Prusse le régime parlementaire, jusqu'en 1852, des élections générales eurent lieu deux fois dans ce pays : les catholiques, qui n'avaient point à se plaindre du gouvernement vraiment libéral de Frédéric-Guillaume IV, ne se dirigèrent dans leurs votes que par des considérations purement politiques ou économiques. Ainsi, des candidats protestants furent élus dans des districts foncièrement catholiques, et les catholiques qui parvinrent à la Chambre se distribuèrent suivant leurs opinions politiques ou économiques dans les groupes déjà existants.

Pour la première fois, en 1852, à la suite de quelques mesures prises par le ministère prussien, en particulier contre les missions des Jésuites dans les pays de confession mixte, les électeurs catholiques consultèrent avant tout l'intérêt religieux, et imposèrent à leurs candidats, pour mandat principal, de faire annuler les rescrits ministériels attentatoires à la liberté de l'Église. Soixante et un députés furent élus sous cette condition et se constituèrent alors en « groupe catholique » (*katholische Fraction*). Le gouvernement comprit cette manifestation des sentiments du peuple catholique, et ne tarda pas à lui donner satisfaction. Avec le rétablissement de la paix religieuse, le « groupe catholique », qui prit le nom de *Centre* en 1859, vit ses rangs s'éclaircir de plus en plus. Dans la période législative de 1866-1867, il ne compta que quinze membres, et aux élections générales de 1867, il ne reparut plus. A cette époque, la Prusse et M. de Bismarck, qui la menait, avaient encore trop besoin des catholiques, pour ne pas garder à leur endroit des ménagements et même les dehors de la bienveillance.

Un changement d'attitude commença à se faire jour en 1869. Les documents publiés au cours ou à l'occasion du procès Arnim, montrent l'ambassadeur de Prusse à Rome, pendant le concile, s'appliquant, évidemment d'après les instructions reçues de Berlin, à stimuler parmi les évêques allemands l'opposition à la définition de l'infailibilité pontificale, et Bismarck lui-même annonçant déjà un mouvement



offensif de l'État, pour le cas où ce dogme serait proclamé quand même. Mais, en dehors de ces faits alors peu connus, d'autres indices d'une réouverture imminente des hostilités contre la liberté de l'Église, en particulier une recrudescence d'attaques, dans la presse protestante et maçonnique et au Parlement même, contre les congrégations religieuses, donnèrent l'alarme aux catholiques. Il en résulta qu'aux élections qui eurent lieu vers la fin de 1870, pour le *Landtag* prussien, ils choisirent de nouveau leurs candidats principalement d'après les idées religieuses. La Chambre qui se réunit le 14 décembre comptait cinquante-deux catholiques décidés. Le 11 janvier de l'année suivante, cinquante et un députés reformèrent le groupe du « centre » ou « parti de la Constitution », et adressèrent un appel commun aux électeurs, en vue des élections prochaines pour le Parlement du nouvel empire allemand (*Reichstag*). En première ligne des signataires de ce document, parmi les membres du comité directeur du nouveau « centre », figure le nom du *docteur Windthorst, ancien ministre d'État*.

La partie principale du programme souscrit par les candidats catholiques, en 1871, fut l'engagement de faire tous les efforts pour que les articles de la charte prussienne de 1848-1850, qui garantissaient la liberté religieuse, fussent aussi insérés dans la Constitution du nouvel empire. C'est par allusion à ces articles que Guillaume I<sup>er</sup> avait dit aux évêques, lors de son couronnement comme roi de Prusse, en 1861 : « Je suis heureux de voir la situation de l'Église catholique, dans tous mes États, bien ordonnée par l'histoire, la loi et la Constitution. » Il répétait encore les mêmes choses aux archevêques de Cologne et de Posen en 1866. Cependant, devenu « empereur allemand », à la suite de l'heureuse guerre contre la France, Guillaume I<sup>er</sup> allait, sous l'inspiration trop écoutée de son chancelier, entreprendre une campagne contre ses sujets catholiques, anciens et nouveaux ; détruire l'une après l'autre les libertés sur lesquelles reposait cette situation qu'il avait trouvée si bien ordonnée ; enfin, effacer les articles qui la consacraient dans la charte prussienne.

Les électeurs catholiques, au commencement de 1871, étaient pour la plupart très loin de prévoir ce qu'on leur pré-

paraît. Beaucoup, même parmi les chefs, avaient encore de singulières illusions au sujet de la Prusse et du rôle qu'ils espéraient lui voir prendre en Allemagne. Mais on comprenait que l'heure était critique et que, si le gouvernement impérial n'avait point de desseins hostiles contre l'Église, il n'en était certainement pas de même des partis qui pouvaient influencer sa politique dans un avenir prochain.

Les élections du 3 mars 1871 donnèrent au programme catholique soixante-sept représentants, parmi lesquels l'évêque de Mayence, Mgr de Ketteler, et plusieurs prêtres distingués. Le 21 mars, veille de l'ouverture du Parlement, ces soixante-sept mandataires du peuple catholique se constituèrent en « groupe du centre du Reichstag » et publièrent en même temps une déclaration de principes, en trois articles, qui débute par la devise : *Justitia fundamentum regnorum* ; « la justice est le fondement des États. » Les points principaux de ce court et substantiel programme étaient le maintien du caractère fédératif de l'empire et la protection de *la liberté civile et religieuse de tous les citoyens, y compris les membres des congrégations religieuses*. Windthorst signa encore cette pièce, à la suite du président du groupe, M. de Savigny.

M. de Bismarck, qui était rentré en triomphe à Berlin le 9 mars 1871, fut très désagréablement affecté du succès des candidats catholiques et de la formation du « centre ». Ce groupe n'avait pourtant encore que des proportions bien modestes : soixante-sept députés en face de trois cents autres qui étaient prêts à suivre le grand chancelier où il voudrait ! Mais ces soixante-sept étaient une élite ; et surtout, en prenant nettement, résolument position, comme ils l'avaient fait, ils enlevaient d'avance à M. de Bismarck, pour la nouvelle guerre qu'il méditait, l'avantage de saisir son adversaire mal préparé, à l'improviste. Le chancelier, habile à renverser les rôles, s'efforça un peu plus tard de présenter la formation du « centre », qui n'était qu'un acte de défense nécessaire, comme une agression qui aurait justifié le mouvement offensif de l'État. Artifice grossier ! « La campagne contre les ultramontains » était depuis longtemps chose décidée ; le chancelier n'hésitait plus que sur l'exécution. Il était en train d'attaquer l'adversaire dans le sommeil ; mais les troupes

d'auxiliaires volontaires ayant fait trop de bruit, le dormeur s'éveille, se frotte les yeux et commence lentement à s'organiser. Aussitôt l'antagoniste s'écrie : « Vous avez mobilisé ! Vous voulez m'attaquer <sup>1</sup> ! »

Le prince de Bismarck allait avoir d'autres surprises et d'autres mécomptes. La plupart des évêques allemands s'étant prononcés contre l'opportunité de la définition de l'infailibilité papale, il s'était imaginé qu'ils se prêteraient à ses desseins d'exploiter cette définition comme *casus belli* contre le Saint-Siège. Par son ordre, sans aucun doute, M. d'Arnim à Rome n'avait ménagé ni les promesses ni les menaces, pour les affermir dans leur opposition. Cependant, la définition rendue, tous y adhérèrent aussitôt et ordonnèrent à leurs ouailles d'y adhérer.

A défaut des prélats, il comptait trouver dans le clergé inférieur et dans le peuple assez d'âmes ambitieuses ou serviles, pour former son Église « catholique allemande », séparée de Rome. Une vingtaine de prêtres apostats et, au plus, vingt ou trente mille laïques, dont la plupart étrangers depuis longtemps aux pratiques religieuses, entrèrent dans ses vues. Mais qu'était-ce que ce misérable troupeau, que du reste les faveurs de l'État n'empêchèrent pas de décroître journellement, en regard des dix-sept millions de catholiques allemands, demeurés inébranlables dans leur foi et dans leur obéissance au Pape ?

Enfin, le chancelier se décida à la guerre ouverte. On connaît ces lois, dignes des Césars païens, par lesquelles il essaya d'enchaîner l'Église catholique, au point de ne plus lui laisser aucun mouvement libre, indépendant de l'État, même pour les fonctions les plus essentielles de son ministère spirituel. Il n'eut pas de peine à les faire décréter par des parlements dociles, malgré les protestations éloquentes du centre. Mais autre chose était de les appliquer. Ici le prince de Bismarck, habitué aux triomphes de la force brutale, se heurta contre une force morale qu'apparemment il ne soupçonnait pas.

1. *Geschichte des Kulturkampfes in Preussen-Deutschland (Histoire du Kulturkampf en Prusse-Allemagne)*, par Paul Majunke, ancien rédacteur en chef de la *Germania*, 1886, page 118.

Dès que les fameuses lois politico-religieuses avaient été proposées, tout l'épiscopat avait protesté par des lettres collectives adressées aux Chambres, à l'empereur-roi et aux fidèles. Ils avaient hautement déclaré que, la législation projetée étant contraire aux droits de l'Église, ils ne lui reconnaîtraient aucune autorité, même si elle était sanctionnée par les majorités parlementaires ou par le pouvoir civil agissant seul, sans accord préalable avec le Saint-Siège. Les lois ayant été votées, ils avaient renouvelé tous ensemble leurs solennelles réclamations; et pressentant ce qui allait suivre, ils avaient inculqué à leurs ouailles le devoir de n'accepter ni écouter en aucune manière les faux pasteurs qu'on essaierait de leur imposer. Ces instructions ont été admirablement obéies par le peuple catholique d'Allemagne.

Alors les amendes, les mandats d'arrêt commencèrent à pleuvoir sur les courageux prélats et le clergé, traités publiquement par Bismarck de rebelles et de « révolutionnaires ». Sept archevêques ou évêques, après avoir été dépouillés par le fisc de tout ce qu'ils possédaient, restèrent enfermés de longs mois dans les prisons; cinq d'entre eux, plus deux autres, auxquels on épargna la prison, furent « déposés de leur charge » et obligés de s'expatrier.

Un huitième prélat, Mgr Mathias Eberhard, évêque de Trèves, allait être frappé lui aussi de déchéance, quand il mourut, chargé d'années et de mérites, après trois cents jours de captivité subie pour la défense de l'Église. Nous nous souvenons avec émotion d'avoir vu la tombe de ce confesseur de la foi six ans après sa mort; cachée sous une dalle nue de sa cathédrale, une modeste inscription la signalait à peine; mais elle était couverte de fleurs fraîches, touchant témoignage de la vénération et aussi de la fidélité que les diocésains gardaient à leur pasteur non encore remplacé.

Les quelques prélats qu'on daigna laisser dans leurs palais, complètement dénudés par les saisies, se voyaient interdire toute communication avec leur clergé et leur troupeau. Leurs grands et petits séminaires étaient fermés.

Impossible de compter les curés, vicaires et autres ecclésiastiques frappés d'amendes, privés de leurs traitements,

jetés en prison au milieu des plus vils malfaiteurs, finalement exilés.

En même temps, pour soustraire plus complètement le peuple fidèle à l'influence fortifiante des catholiques militants et surtout des pasteurs, les associations et confréries, jusqu'à si nombreuses et si florissantes, furent supprimées en masse; les réunions publiques, si chères aux Allemands, furent, au mépris du droit commun, interdites aux catholiques; enfin, leurs journaux confisqués, écrasés d'amendes, et les rédacteurs traqués, emprisonnés.

Toutes ces violences, décorées du nom de *Culturkampf*, « combat pour la civilisation », ne purent amener aucun évêque et, sauf des exceptions presque imperceptibles, aucun prêtre, à se soumettre aux prescriptions du code bismarckien.

Pendant cette résistance passive, quoique invincible, n'aurait peut-être pas fait reculer le chancelier. Il ne pouvait asservir l'Église; mais il pouvait la détruire ou du moins multiplier les ruines, jusqu'à éteindre presque toute vie catholique. Pour comprendre qu'à la longue il y aurait réussi, humainement parlant, il suffit de constater que, dans la Prusse seule, les lois de persécution, en huit années (1873 à 1881), avaient enlevé au ministère paroissial 1 770 prêtres sur un total de 8 439, et privé 601 paroisses, avec 646 697 âmes, de tout secours religieux régulier, tandis que 584 autres paroisses, avec 1 501 994 âmes, n'étaient plus qu'imparfaitement desservies.

Heureusement le « centre » était là. Sans doute il n'avait pu faire avorter aucune des lois dirigées contre la liberté de l'Église : les protestants soi-disant conservateurs et « orthodoxes », coalisés avec les prétendus « libéraux » de toute nuance, en avaient emporté le vote à d'énormes majorités. Mais cependant les députés catholiques avaient fait entendre de vigoureuses protestations; et leur parole éloquente, que le chancelier (à son grand regret, il l'a insinué plus d'une fois) ne pouvait ni étouffer ni arrêter aux portes des Chambres, s'en allait dans tout le pays, éclairant, consolant, animant à la résistance leurs coreligionnaires, en attendant qu'elle éveillât les sentiments de justice dans les cœurs mêmes de leurs concitoyens dissidents.

Ce fut mieux encore quand les nouvelles élections eurent amené dans le *Landtag* prussien et dans le *Reichstag* un nombre de candidats du « centre » toujours croissant, jusqu'à doubler les chiffres de 1871. Le moment vint où ce groupe fut le plus nombreux et forma un tiers du Parlement. Alors il fallut bien commencer à compter avec lui ; car, s'il ne pouvait encore faire passer à lui seul aucune mesure, si sur les principes fondamentaux de son programme la majorité restait contre lui compacte, dans bien d'autres questions, purement politiques ou économiques, il faisait déjà pencher la balance à son gré. D'ailleurs, la majorité que le prince de Bismarck avait réunie pour sa campagne contre l'Église était composée d'éléments trop divers, trop opposés par leur nature et leurs aspirations, pour ne pas tendre toujours à la dislocation. L'heure approchait où le fondateur du nouvel empire ne trouverait plus, dans ses anciennes troupes parlementaires, l'appui indispensable pour achever, consolider son œuvre. Enfin, en 1878, le jour arriva — quelle humiliation pour son orgueil ! — où il fut à la merci du centre et ne réussit qu'avec son aide à faire passer des propositions qui lui importaient beaucoup. Dès lors, Bismarck prit dans son cœur la résolution de battre en retraite, et ne songea qu'aux moyens de le faire en abandonnant le moins possible des positions qu'il avait prises. On sait le reste et comment le fier chancelier vint à Canossa, où il avait juré de ne jamais aller.

En résumé, c'est grâce à l'action du « centre », humainement parlant, que la guerre religieuse est aujourd'hui arrêtée en Allemagne, et que l'Église catholique a pu y reprendre l'exercice paisible de la plupart de ses fonctions essentielles.

En parlant ainsi, nous ne voulons certes rien enlever à la gloire de ceux qui ont souffert la faim, la prison et l'exil pour les droits de la religion. Ce que le centre a fait est aussi l'œuvre de tous les catholiques allemands, et surtout de ceux qui, parmi eux, ont si généreusement confessé leur foi, c'est-à-dire avant tous de l'épiscopat et du clergé. Le centre lui-même n'est que le produit de l'union étroite de tous, évêques, prêtres et laïques fidèles.

En Allemagne, on ne craint pas de reconnaître et de dire

que le rôle du clergé a été décisif dans toutes ces importantes manifestations du suffrage universel catholique, d'où le groupe est issu. Grâce à Dieu, les électeurs catholiques acceptent de grand cœur l'influence de leurs évêques et de leurs prêtres, et cela non seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes et les grands centres intelligents. Personne, sous prétexte que le clergé doit rester en dehors des partis, ne lui interdit d'éclairer ceux qui, par leurs votes, doivent en quelque manière décider du sort de l'Église et de la patrie. Personne n'est scandalisé, ni même surpris de le voir prendre une part aux discussions, aux luttes de la politique, alors que la politique touche si souvent aux choses de la religion. Au contraire, on trouve cela tout naturel, et de là vient aussi, par exemple, que les catholiques allemands ont toujours tenu à envoyer aux parlements un grand nombre de prêtres,

Ces prêtres députés, il faut le dire, sont en général de ceux qui ont fait preuve de compétence spéciale et de dévouement aux intérêts du peuple, non seulement dans les questions religieuses, mais encore dans les questions sociales et économiques. Il en est de même de ceux qui ont un rôle important dans la presse, ce qui est le cas pour beaucoup de prêtres; car les journaux catholiques les plus considérables et les plus populaires ont eu et ont encore pour directeurs et principaux rédacteurs des membres du clergé. On sait qu'au plus fort du *Culturkampf*, les *Hetzkapläne*, « vicaires boutefeux », de la *Germania* et d'autres feuilles du « centre », ont eu le don tout particulier d'émouvoir la bile et d'attirer les foudres du chancelier. Mais il est certain que le peuple catholique, choisissant ses pasteurs pour le représenter dans les parlements, ou s'adressant à eux de préférence pour former ses opinions, considère encore plus en eux le prêtre que l'économiste ou le publiciste, et veut surtout témoigner que rien ne lui tient plus au cœur que sa religion et la liberté de son Église.

Il est temps de revenir à Windthorst. Ou plutôt nous ne l'avons pas quitté, dans cette esquisse très sommaire des luttes du « centre » allemand. De l'aveu de tous, amis et ennemis, c'est à Windthorst que revient le principal mérite de

ce que le groupe a fait depuis vingt ans. Le « centre » a compté et compte encore dans son sein d'autres hommes très remarquables ; mais aucun n'a réuni dans sa personne tout cet ensemble de qualités qui composait leur chef.

Il était un orateur de premier ordre, clair, incisif, sachant admirablement se faire écouter de l'auditoire même le moins bienveillant ; fertile en saillies imprévues qui tenaient l'attention en éveil ; d'une facilité merveilleuse à la riposte ; d'ailleurs, quand la matière y prêtait, s'élevant aux accents de la plus haute éloquence ; enfin, si parfaitement maître de son sujet et de sa parole, qu'il allait toujours au cœur des questions et trouvait toujours à point le mot qu'il fallait.

Il était aussi tacticien éminent ; c'est pourquoi, nous l'avons déjà vu, on l'a appelé un Moltke parlementaire. La tâche n'était pas facile de maintenir constamment unis et de faire marcher vers un même but les éléments, si différents à certains égards, dont se composait le « centre », principalement au *Reichstag*. Windthorst a résolu le problème de manière à mériter l'admiration de ses adversaires. Enfin, et c'est tout dire, sa stratégie savante et patiente a amené à capituler l'homme qui avait vaincu deux empereurs et qui tenait dans sa main toutes les forces de la plus puissante monarchie du monde.

Le chancelier « de fer et de sang », assurément sans prévoir cette conclusion de ses duels parlementaires avec le petit député de Meppen, n'avait pas tardé du moins à voir en lui un antagoniste redoutable. Le 9 février 1872, dans un discours qui était une charge à fond contre le centre, il allait jusqu'à se déclarer disposé à faire sa paix avec ce groupe, si Windthorst, qu'il appelle « le membre dirigeant, le porte-parole du parti », s'en séparait ou en était exclu. Les collègues de Windthorst n'eurent garde de déférer à cette invite. Répondant en leur nom, le chevaleresque Hermann de Malinckrodt fit ce bel éloge du député désagréable à Bismarck : « Nous sommes fiers d'avoir au milieu de nous un membre aussi éminent qu'est le représentant de Meppen. On a annexé une perle, et nous avons enclâssé la perle dans la monture convenable. » Ce mot heureux est devenu populaire ; Windthorst a gardé le nom de « perle de Meppen », qui re-



présentait si bien l'excellence des dons du ciel réunis dans sa personne corporellement si grêle.

Quelques mots seulement sur le *caractère* du chef du centre. Tous les témoins, à quelque opinion politique ou religieuse qu'ils se rattachent, ont célébré à l'envi l'amabilité séduisante, la cordiale bonté, avec la gaieté et l'*humour* du meilleur aloi, qu'il portait dans toutes ses relations. Aussi le peuple catholique l'adorait, et parmi tant d'adversaires politiques il n'avait aucun ennemi personnel.

Combien il y aurait à dire encore sur cette physionomie si originale, cet esprit si bien doué, ce cœur si généreux ! Mais il faut nous borner. Pour terminer, parlons de la qualité suprême qui a consacré et fécondé toutes les autres. Cette qualité, — appelons-la plutôt vertu, — c'était le dévouement absolu, jusqu'au sacrifice total de soi-même, à l'œuvre que la Providence lui avait assignée.

Catholique entier et conséquent, fermement convaincu de la divinité de l'Église et du besoin qu'ont d'elle les sociétés modernes, Windthorst s'est consacré de toute l'ardeur de son âme à reconquérir, à défendre la liberté, qui est le droit de l'Église, et sans laquelle elle ne saurait exercer sa bienfaisante influence. « On nous a reproché, disait-il au Parlement en 1880, de combattre pour combattre, par goût du combat : ce reproche n'est nullement fondé. Aucun de nous n'y trouve son plaisir et ne l'y a jamais trouvé ; mais si nous ne pouvons faire autrement, si le combat doit être poursuivi, eh bien ! le but pour lequel nous combattons, le prix que nous voulons conquérir, est si haut, si sublime, que nous y dépenserons jusqu'à notre dernier souffle. » Windthorst a tenu cette promesse à la lettre.

Ce dévouement, il l'a montré d'abord dans son application au travail, qui a été prodigieuse. On a constaté que jusqu'à ses derniers jours, c'est-à-dire quand il avait passé quatre-vingts ans, il était resté le député le plus assidu aux séances des deux Chambres, aux travaux des commissions parlementaires et aux réunions particulières de son groupe. Rarement une question un peu importante se présentait sans qu'il prit la parole, et il suivait les débats avec une attention admirable. Un de ses collègues, qui n'était pas de

ses amis politiques, raconte ceci, entre autres faits : « C'était pour moi un sujet d'émotion d'observer Windthorst. Il était presque aveugle, et avait besoin de secours étranger pour lire et écrire. Mais ce qu'il entendait s'imprimait fortement dans sa mémoire. Quand, il y a deux ans, sa proposition relative aux *écoles* vint en discussion dans la Chambre des députés, il eut la parole pour la clôture, comme auteur de la proposition, après un débat qui avait duré plus de cinq heures. Il parla presque une heure, résumant toute la discussion; sur chaque orateur il s'exprima avec la même exactitude que s'il avait eu le sténogramme sous les yeux. La Chambre, quoique excédée de fatigue, écoutait ses explications dans le plus grand calme. Après la séance, je le rencontrai au vestiaire, il était seul et ne trouvait pas son chemin. Je lui donnai le bras, il se plaignit amèrement de sa faiblesse qui augmentait : « Ma force s'en va, disait-il. »

On peut juger par là de ce qu'il faisait quand il se sentait fort. Le travail, en effet, remplissait ses journées presque tout entières, depuis sept heures du matin jusqu'à minuit. Il n'est pas douteux que l'excès de son application à ses devoirs parlementaires n'ait abrégé sa vie, quoique longue; car son excellente constitution promettait encore bien des années.

Le dévouement de Windthorst à sa mission a resplendi encore à tous les regards dans le parfait désintéressement avec lequel il l'a remplie. Il a vécu et il est mort modestement, presque pauvrement. Il n'a jamais voulu prononcer le mot qui certainement lui aurait valu les places les plus enviées. Les dons que la gratitude de l'Allemagne catholique lui a offerts ont tous été appliqués par lui à l'érection d'une nouvelle église pour les catholiques de Hanovre.

C'est surtout par ce dévouement entier à la grande cause de la liberté de l'Église, que Windthorst reste un admirable modèle pour les hommes d'État catholiques du monde entier.

## MÉLANGES

---

M<sup>GR</sup> D'HULST PHILOSOPHE ET APOLOGISTE

*Les Fondements de la moralité* : Conférences de Notre-Dame. Carême de 1891  
par Mgr d'Hulst. Paris, Poussiègüe.

Ce qui frappe au premier coup d'œil jeté sur les conférences de Mgr d'Hulst, c'est, dans la plupart d'entre elles, l'allure quasi scientifique, un peu austère, d'une œuvre de philosophie. Les esprits assez puérils pour s'effaroucher d'une apparence s'arrêteront là; les autres iront plus avant et, fussent-ils seulement en quête de beau langage, ils s'en trouveront bien. Au reste, l'orateur lui-même ne désavoue point ce caractère : il l'a revêtu à bon escient et s'en glorifie à bon droit (6<sup>e</sup> conférence). Ce sera donc entrer dans la pensée de l'auteur et saisir l'œuvre par son nœud vital que de l'étudier ici exclusivement à ce point de vue tout intime, doctrinal et en quelque façon technique, comme on étudierait le livre nouveau d'un philosophe de profession. Heureux les orateurs dont les discours appellent et supportent un pareil examen!

Après la vivante et vaillante exposition du dogme, qui a rempli la belle carrière du R. P. Monsabré à Notre-Dame, « l'ordre des choses », non moins que l'opportunité des temps, amenait l'exposition de la morale chrétienne. Sur ce terrain, l'apologétique, pour être sérieuse, demandait d'abord l'établissement rationnel des « fondements de la moralité »; pour être actuelle, elle réclamait la réfutation des innombrables théories morales qui pululent en ce temps-ci, niant la liberté, réhabilitant l'instinct, biffant « l'hypothèse Dieu ». Germination vénéneuse, produit spontané d'une société en décomposition, ces doctrines n'infectent pas seulement le cerveau de quelques songe-creux; par le roman, le théâtre, le journal, elles pénètrent dans les masses, elles envahissent l'école, où l'empoisonnement officiel tue le christianisme en germe dans l'âme des petits enfants.

Cela, c'est donc bien la question vitale. Elle ouvre devant l'orateur une longue et féconde carrière, et le sujet sera (le début le promet) renouvelé et rajeuni par son fond. Sujet austère, ardu, plein de vérités gênantes, et qui heurte de front les théories les plus à la mode; ce serait merveille qu'il eût eu le don de plaire à tous. Mais les inventeurs de morales accommodantes et les journaux qui propagent ces morales-là n'ont sans doute pas la prétention de dicter aux prédicateurs le programme de leurs sermons, et s'ils se plaignaient, ce serait simplement la preuve que l'orateur a visé droit et touché juste.

En tout cas, ce sujet, on le comprend, voulait être traité par un philosophe. Le recteur de l'Institut catholique de Paris était de longue date préparé à cette tâche : il l'a attaquée de plain-pied, vaillamment, avec une maîtrise qui fait de son œuvre autre chose qu'une vulgarisation superficielle et banale. La doctrine, une doctrine personnelle et puisée aux bonnes sources, y coule à pleins bords, à flots profonds et serrés, et pourtant limpides. Aussi ceux qui ont entendu l'orateur de Notre-Dame devront revenir sur ses enseignements; les autres (j'entends quiconque sait et pense, en France et au-delà) ne pourront se dispenser de les méditer à loisir. Je vais essayer de dire pourquoi.

Quiconque a pratiqué de bonne foi la philosophie scolastique, la seule capable de donner au dogme chrétien l'appui logique et la cohésion nécessaire, sait combien il est difficile à un esprit né sur le seuil du vingtième siècle, et qui veut, autant qu'il le faut, être de son temps, de se couler dans ce moule antique, de s'adapter aux pièces massives et compliquées de cette armure, de les soulever toutes à la fois; combien plus, de les manier avec aisance et succès, dans un combat au grand soleil! On dirait un nain perdu dans une panoplie géante du moyen âge. Jusqu'ici la solution du problème a-t-elle été sérieusement tentée? Mgr d'Hulst a montré qu'on pouvait l'aborder heureusement par un côté. Sous la brillante draperie de son érudition contemporaine, on devine, on palpe une surface plus résistante. La discipline scolastique est là; elle fait corps avec la pensée de l'orateur; cette puissante armure ne lui pèse pas plus qu'un vêtement, et ne l'empêche point de suivre l'esprit moderne dans son vol le plus capricieux, dans ses souplesses les plus fugitives. Kant ne lui est pas moins familier que saint Thomas; il a hanté Schopenhauer,

Hartmann, Stuart Mill, Spencer, Darwin et Hæckel, en même temps qu'Aristote et Platon, Bañez et Molina; il sait toutes les maladies et aussi toutes les ressources intellectuelles de son temps; il a lu, avant de monter en chaire, le dernier numéro des revues philosophiques et scientifiques; il s'est identifié un instant avec la dernière hypothèse formulée, avec le dernier rêve éclos dans le cerveau de l'utopiste à la mode, qui croit de bonne foi avoir découvert la philosophie. Et qu'on ne s'y trompe pas : cette seconde initiation n'est ni moins nécessaire que l'autre, ni moins laborieuse, en raison surtout des connaissances subsidiaires qu'elle suppose; elle est malheureusement, chez les apologistes catholiques, aussi peu commune qu'une très complète formation traditionnelle; et ce qui est tout à fait rare, c'est la possession simultanée, pourtant indispensable, de cette double discipline de l'esprit. C'est par là que Mgr d'Hulst se montre vraiment le « *scriba doctus in regno cælorum*, qui profert de thesauro suo *nova et vetera* ». C'est par là qu'il a pu nous donner dans ses conférences de cette année, d'abord la véritable synthèse des théories morales de notre époque, puis la démonstration achevée de la solution chrétienne sur ce point capital.

Le plan est parfaitement net. L'établissement des *fondements de la moralité* comportait : un tableau historique, — une discussion rationnelle, — une conclusion à la fois historique et logique.

Les deux premières conférences exposent donc à grands traits l'*histoire des idées morales* jusqu'à notre époque, et la *crise actuelle* de la morale. Mgr d'Hulst note avec raison le profond sillon laissé par le criticisme de Kant dans tous les esprits contemporains, et le sinistre pouvoir qu'eut ce génie désorienté pour la dépravation intellectuelle de notre siècle. Les doctrines actuelles sont, nous l'avons dit, inventoriées avec un soin scrupuleux. Les plus récents théoriciens trouveront ici leurs formules exposées avec une précision d'analyse, une conscience, un sérieux surtout qu'eux-mêmes, les inventeurs, ont parfois oublié d'y mettre. Partisans de l'évolution naturaliste, de la foi morale des néo-kantiens, de l'idéal esthétique, du pessimisme de diverses marques, ou de la prétentieuse et contradictoire théorie de la *liberté en espérance*, tous verront leurs systèmes étudiés avec la plus absolue loyauté, la plus haute modération, et une

clarté qu'on n'apprécie bien qu'en la comparant aux ténèbres intenses des textes originaux.

Comment en effet ces gens-là ont-ils bien le front de médire des subtilités et des obscurités de la métaphysique du moyen âge? En présence de l'outrage perpétuel qu'ils font au bon sens français, et de la torture qu'ils infligent au clair et loyal idiome de nos pères, pour l'empêcher d'être intelligible, comment expliquer la vogue de ces sophistes? La réponse est simple. Ces hommes disent à l'homme : « La liberté personnelle est un mot; le devoir, une chimère; la sanction de la loi morale, un fantôme. » Ce langage, la bête qui est au fond de toute âme humaine l'entend toujours, en quelque patois qu'on le formule; et si les scolastiques les plus hérissés eussent insinué pareille doctrine, je soupçonne que le libre penseur Rabelais et ses pareils eussent trouvé très clairs les *brouillamenta Scoti*. Ces motifs aident singulièrement nombre de prétendus penseurs modernes, sans qu'ils s'en doutent peut-être, à se persuader qu'ils entendent quelque chose au galimatias double des *idées-forces* ou des *équivalents du devoir*.

La partie maîtresse de l'œuvre de Mgr d'Hulst consiste dans les trois conférences qui établissent, par une discussion approfondie, les bases philosophiques de la morale : la liberté, l'obligation, la sanction. Ce qu'il y a de nouveau ici, ce ne peut être l'énoncé même des solutions générales; elles sont vieilles comme le bon sens et éternelles comme lui. Ce ne sont pas même les erreurs à combattre : Mgr d'Hulst montre à merveille que les théories les plus fraîches et les plus fières d'elles-mêmes sont naïvement renouvelées des Grecs. Ce qu'il y a de nouveau, c'est la vigueur et la plénitude de la démonstration; c'est cette critique délicate et profonde qui pénètre résolument au cœur des problèmes, parce qu'elle se sent de force à les éclairer pleinement. Les hommes du métier, qui savent d'avance l'endroit faible où trop souvent, dans ces graves questions, les philosophes ordinaires se dérobent, peuvent aller de confiance à ces points délicats : comment la décision de la volonté, *réglée* ( je n'aurais pas dit *déterminée*) par une appréciation rationnelle, reste libre; comment l'intelligence divine, lieu des essences, et la volonté divine, cause des existences, sont, chacune dans son ordre, le principe de l'obligation morale; comment les deux aspects du Bien suprême, le devoir et

le bonheur, s'identifient sans se confondre, et créent une morale qui est à la fois celle du désintéressement et celle de la récompense. Sur ces points et sur d'autres, ils trouveront la question franchement posée ; la réponse sinon développée, du moins nettement indiquée, sans prétention de supprimer le mystère quand il existe, mais rassurant tout esprit sérieux et droit par des solutions parfois personnelles et originales, souvent décisives. *Res, non verba*, c'est la devise de l'auteur. Pas une phrase, pas un mot inutiles. Une condensation de doctrine, qui est la conséquence forcée de l'étendue du plan, et qu'on trouverait excessive si une clarté toute française de pensée et de style ne réussissait à faire, presque partout, circuler l'air et le jour à travers ces discussions serrées, et ne les mettait à la portée de tout esprit attentif.

Des analyses, dont la science la plus exigeante ne saurait contester la rigueur, se réunissent en de puissantes vues d'ensemble. Le champion de la morale s'établit d'abord fermement sur son terrain ; par une démonstration sans postulat, sans lacune, sans appareil inutile, il asseoit et fortifie inébranlablement la vérité ; puis il évoque devant lui les systèmes ennemis, créés par l'imagination affolée des hommes qui voudraient se passer de Dieu. Ces fantômes légers, honteux ou bizarres, tourbillonnent un instant autour de lui, viennent se heurter contre l'acier de sa doctrine, et, du choc, tombent pulvérisés à ses pieds. Cette méthode est d'un effet lumineux, presque émouvant. L'esprit suit avec une passion grave cette lutte où l'honneur de l'humanité, les intérêts éternels de l'âme, la vie des sociétés sont en jeu. .

J'indiquerai, comme exemple, la critique du monisme, qui remplit la troisième partie de la conférence sur la liberté. L'orateur ne dissimule pas la beauté brutale de ce système général du monde, dans lequel, « des atomes de la nébuleuse au cerveau d'un Newton », tout se tient, tout évolue d'après la loi d'une inexorable unité. Mais à ce postulat arbitraire, à cette hypothèse étouffante, il oppose le spectacle autrement grandiose de la véritable évolution cosmique. A l'origine, une liberté souveraine, transcendante, extérieure au monde créé, et que le monisme ne peut écarter qu'au prix d'une évidente contradiction. Puis la série créée, montant par degrés insensibles du déterminisme vers la liberté, de l'action mécanique à l'action physique et chimique ;

chez la plante, chez l'animal, « les liens de la nécessité se desserrant peu à peu » ; enfin, quand l'homme apparaît sur la scène du monde, cette chaîne tombant tout à fait pour laisser à cet être royal, dans l'âme duquel l'Idée est entrée avec son infinie splendeur, une prise active et indépendante sur le Bien suprême. Cette large synthèse est d'une beauté que nul penseur ne pourra méconnaître ; elle est enlevée par un souffle idéal et pénétrant qui vient en droite ligne de chez Platon. Certaine analyse de la délibération morale donne l'illusion d'une page du *Banquet*. Cette partie s'achève par une argumentation victorieuse qui concilie l'intervention des causes libres dans la série matérielle avec la fameuse loi de la conservation de l'énergie.

Ramener les esprits cultivés, par une démonstration pleinement scientifique, aux solutions simples, perçues et affirmées dès l'origine par l'éternel bon sens du genre humain, telle est donc la méthode de Mgr d'Hulst. Cette méthode, qui n'est nulle part plus opportune et plus nécessaire que sur le terrain de la morale, me paraît avoir été décrite tout exprès dans une belle page toute récente d'un maître autorisé :

« Quand on a procédé par principes et avec méthode, quand on a approfondi sagement ce que l'on possédait par nature, alors rejoindre « le peuple » et retrouver les mêmes idées simples, c'est le plus bel ouvrage de la spéculation philosophique. Les « demi-habiles », comme disait si bien Pascal, s'attardent et s'embarassent à jamais dans leurs pensées compliquées, raffinées et subtiles ; ils s'engagent en des voies particulières et détournées, où il est difficile de les suivre. Les vrais « habiles », qui ont parcouru ces voies, savent revenir à ce que tout le monde pense et dit. Ils le pensent et le disent, en y voyant plus que n'y voit le vulgaire. Ils le pensent et le disent avec profondeur, dans une autre lumière ; mais leur suprême effort, leur triomphe, c'est de revenir enfin à cette simplicité et de s'accorder avec « le peuple ». Ainsi la philosophie est bien plus près de tous que les sciences proprement dites, et cela se conçoit : elle est plus près de l'homme, plus près de la vie, plus près des choses, plus près de l'être <sup>1</sup>. »

1. Léon Ollé-Laprune, *la Philosophie et le temps présent*, 1870, p. 392. Paris, Belin frères.



Puisque nous étudions les conférences de Mgr d'Hulst à la loupe, comme un produit d'école, comme des thèses de philosophie ou de théologie rationnelle, nous devons indiquer tous les résultats de cet examen.

En deux endroits au moins (2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> conférences), l'orateur, amené à traiter en passant de l'évolution originelle des êtres vivants, touche cette question délicate en termes loyaux et éloquents :

« Nous accorderons à la science tout ce qu'elle demandera au nom de l'expérience et d'une observation sincère;... si nous contestons l'évolution, du moins quant à l'extension universelle qu'on veut donner à la théorie, ce sera sous forme de réserve prudente, au nom de l'expérience qui jusqu'ici est muette, *ce ne sera pas au nom des principes*, pourvu qu'on nous donne Dieu. Oui, avec Dieu à l'origine de l'être, Dieu au terme du progrès, Dieu sur les flancs de la colonne, pour en diriger et en soutenir le mouvement, l'évolution est possible, et ce n'est plus qu'une question de fait. Sans Dieu, tout est absurde, tout est impossible, et l'évolution plus que tout le reste. » (5<sup>e</sup> conférence.)

On ne saurait mieux dire pour montrer combien illogique est l'évolutionnisme athée, combien hospitalier le dogme catholique. Toutefois, les mots que nous avons soulignés dans cette page signifieraient-ils qu'il n'y a pas en théologie de *principes*, en vertu desquels on puisse repousser dès maintenant avec assurance certaines applications de l'évolutionnisme théiste, notamment en ce qui concerne la formation de l'organisme humain? Dans ce cas, cette phrase, trop concise d'ailleurs pour être pleinement explicite, prêterait du moins à la discussion.

Oserons-nous épiloguer sur la description sommaire des systèmes de Bañez et de Molina (6<sup>e</sup> conférence)? Un moliniste pourrait presque signer cette proposition, qui veut exprimer un des points essentiels de la théorie bannésienne : « Dieu, par son action efficace, prévient, meut et supporte l'action libre de l'homme. » Pour donner la physionomie vraie du système, il suffisait d'un mot : « Dieu, par son décret efficace, *détermine* d'avance inéluctablement l'action libre de l'homme. » Ce mot fatal à cette place, en face du *déterminisme* qui nous guette, quelques-uns l'eussent trouvé peut-être trop éloquent, trop indis-

crètement rapproché, dans la même phrase, de cet autre terme qui affirme le dogme : l'action *libre*. Mais à qui la faute ? On pourrait tenter d'expliquer la formule, on n'aurait pas le droit de la récuser.

Par contre, Molina et les siens déclinaient, je crois, et à juste titre, comme un exposé trop incomplet de leur opinion, cette proposition : « L'efficacité de la grâce se tire du libre consentement de la volonté humaine. » Il eût mieux valu dire : « Le libre consentement de l'homme, prévu par Dieu, est *un des éléments* de l'efficacité de la grâce. » J'ai sous les yeux (et je prends cet exemple au hasard) une feuille officielle, contenant des thèses d'examen théologique, très molinistes : examen *domestique*, où la doctrine ésotérique, s'il y en avait une, pourrait se produire sans nul souci d'atténuation. Ces thèses portent : *gratia efficax vere distinguitur in actu primo a gratia sufficiente, et non tantum ex parte actus secundi*. Cette formule, que Molina eût souscrite, est universellement admise dans l'école dont il s'agit ; car on y tient que, même avant le fait du consentement libre de l'homme, une grâce qui sollicite ce consentement et qui l'obtiendra, est, en elle-même et de la part de Dieu, un bienfait tout autre qu'une grâce qui solliciterait le même consentement, mais ne devrait pas l'obtenir.

Avouons-le, ce sont là des querelles où les initiés presque seuls peuvent prendre part et intérêt. L'orateur avertit opportunément de ne pas chercher dans sa courte esquisse une image complète des systèmes qu'il rappelle, et puisque son but était de montrer l'unité du dogme catholique dans la diversité des opinions libres, il était naturel et comme inévitable, tout en ébauchant les traits généraux de ces opinions, de fondre quelque peu les tons et d'estomper légèrement les lignes de divergence.

Si l'on était tenté de reprocher quelque chose aux pages que nous analysons, ce serait leur extrême modestie. Les penseurs de race et de tempérament sont des discrets, des attiques : ils ont peur de l'effet violent. Ils redoutent que l'éclat tapageur des images, les tons crus, les couleurs trop chaudes n'offusquent la blancheur sereine de l'Idée ; que les brusques secousses, les surprises troublantes d'un style passionné ne brisent son profil fragile et pur. La récompense de ce souci délicat est souvent de

rencontrer l'effet vrai et légitime en fuyant le faux. Les conférences de Mgr d'Hulst ne sont pas seulement écrites dans une langue exquise de distinction et d'élégance, dont la souplesse ferme et précise se plie aux nuances les plus fines de la pensée; les discussions ardues sont animées d'un mouvement contenu, d'une chaleur secrète qui se trahit par instants; elles sont traversées par des images superbes, de nobles et communicatifs élans.

Quand les partisans de l'évolution naturaliste osent bien reprocher au christianisme d'enseigner une morale de mercenaires, et articuler pour leur compte les mots de désintéressement et d'idéal, « la patience échappe » à l'orateur : il se retourne, sinon avec la colère fulgurante de Lacordaire, « pour écraser du talon cette canaille de doctrine », du moins pour « rappeler ces messieurs à la pudeur », avec une fine et vigoureuse ironie :

« On avait vu des femmes, des enfants, des vierges de quinze ans braver les tyrans, résister aux proconsuls, refuser l'encens aux idoles en présence des bûchers allumés et de l'appareil des supplices. On avait pris cela pour de l'héroïsme. Erreur ! Ces réfractaires de l'apostasie n'étaient que des joueurs. Ils jouaient sur la félicité, et pour lever le titre du paradis, ils payaient la différence du martyre. Vit-on jamais plus basse conduite déguisée sous de plus honorables dehors ? Ah ! parlez-nous des modernes moralistes ! Ce ne sont pas eux qui réduiraient la vertu à de vils calculs ! Ils aiment mieux nous la montrer sortant des bas-fonds de l'animalité par une génération spontanée, comme les abeilles de Virgile naissaient de la pourriture. La tempérance, la chasteté, la justice, la pitié, le dévouement, tout cela ce sont des appétits épurés par la sélection naturelle et par le frottement des égoïsmes. Qu'on ne nous parle plus de peines et de récompenses. Cela nous gâterait notre idéal. Des raffinés comme nous peuvent bien cousiner avec les singes : ils ne sauraient, sans déroger, fraterniser avec les martyrs. »

Ailleurs, l'orateur rencontre sur son chemin le bouddhisme, sur lequel une mode byzantine de cette fin de siècle, hideuse fantaisie de mourant, attire un instant l'attention, et il honore en passant cette doctrine inepte et commode d'une exécution sommaire. Si Dieu daigne un jour nous rendre la saine appréciation des choses, nous nous demanderons comment on a bien pu voir,

en plein Paris, sur une terre sanctifiée par vingt siècles de christianisme, des pagodes se dresser en l'honneur du Bouddha, et là, à la lueur des lampes, parmi la fumée odorante des cassolettes, quelques blasés des boulevards courber leurs fronts baptisés en des prostrations idiotes devant ce dieu de leur choix, qui mourut, dit son histoire authentique, d'une indigestion de viande de porc. Et pendant ce temps-là, dans l'extrême Orient bouddhiste, d'où nous viennent ces ordures, les soldats de la France tombent par milliers sous les coups d'ennemis perfides, et les missionnaires, enfants de la France, meurent chaque jour à la peine pour arracher quelques âmes à la barbarie bouddhiste et les conquérir à la civilisation chrétienne et française !

La finesse pénétrante de l'observation est une des caractéristiques de la manière de Mgr d'Hulst. Les gens du Palais qui se trouvaient dans l'auditoire de Notre-Dame ont dû souligner, par des sourires significatifs, ce portrait ou plutôt ce *caractère*, à la fois mordant et discret, du magistrat qui veut par trop être de son temps :

« Le Code et le juge résistent encore : le Code fortement, comme les choses rigides ; le juge avec les souplesses et les accommodements propres à ce qui est vivant. Sur son siège, le magistrat incarne encore aujourd'hui la vieille doctrine, liée à l'idée du devoir absolu et du libre arbitre. Dès qu'il a dépouillé sa toge, il redevient l'homme de son siècle, perméable à toutes les influences de la littérature et de l'école. Parfois le rôle de disciple ne lui suffit pas : il se fait maître à son tour en l'art de nuancer la morale et de l'adapter aux milieux selon la loi de l'évolution. Philosophe, romancier, dramaturge, il consacre ses studieux loisirs à saper les fondements théoriques du vieux droit qu'à l'audience il a mission d'appliquer. Nul ne s'étonnera du reflet de scepticisme que les opinions du penseur projeteront sur les arrêts du justicier. »

La dernière conférence est la conclusion de toute l'œuvre. Après la constatation historique de l'état désespéré des idées morales hors du christianisme, après la discussion philosophique qui replace la morale sur ses vraies bases, il ne reste qu'à dégager ces deux conséquences :

Ce que la libre pensée supprime à tort, le christianisme nous le garde ;

Ce que la libre pensée promet en vain, le christianisme nous le donne.

Cette seconde partie est pleine d'idées neuves, touchantes, fécondes : magnifique réponse des faits aux rêves coupables. La liberté ? Le christianisme l'affirme et la prouve. Il fait mieux : il la crée et la perfectionne en nous par la doctrine du pardon, de la grâce, de l'ascétisme ; l'homme vraiment libre, c'est le saint.

L'épuration des instincts, dont une science sans Dieu nous montre dans l'avenir le mirage décevant, qui donc l'a accomplie dans l'histoire, au profit des nations aujourd'hui chrétiennes ? Qui la réalise tous les jours par ses missionnaires chez les peuples barbares ? Qui, sinon le christianisme ?

Enfin, la vertu *désintéressée*, c'est le christianisme qui la fonde par la doctrine de l'amour. L'amour d'un Dieu fait homme, c'est le dernier mot de la morale chrétienne. Cette brusque apparition du Christ Sauveur, retardée jusqu'ici par la rigueur scientifique de la méthode, n'en est que plus émouvante : elle vient à son heure, et illumine ces dernières pages d'une irrésistible beauté.

Le devoir pour le chrétien, ce n'est plus, comme pour Kant, « un nom sublime et grand ». C'est un être vivant et visible, dont le regard humain, chargé de tendresse, appelle mon regard, dont les membres saignants sont cloués pour moi sur une croix, dont le cœur bat et meurt d'amour. Alors je comprends qu'on peut « aimer le devoir » et que « la doctrine qui sait lui composer une pareille figure est seule capable de le faire aimer ».

Cette conclusion, les chrétiens déjà convaincus ne seront pas les seuls à l'accepter. Sans nul doute, la parole de Mgr d'Hulst a déjà pleinement éclairé bien des esprits inquiets, raffermi bien des âmes droites et troublées. Mais les voûtes de Notre-Dame ont un écho qui retentit dans le monde entier pour y porter la bonne nouvelle de la vérité et du salut. Ce sera là le destin et aussi la récompense de cet ouvrage, première assise d'un glorieux monument de science et d'apostolat.

## LOUIS VEUILLOT

*Louis Veillot*, par le P. Étienne Cornut, S. J. In-8 de xi-251 pages.  
Paris, Victor Retaux et fils, 1891.

Ce livre, le premier ouvrage complet qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la vie et les écrits de Louis Veillot, n'est, à proprement parler, ni une biographie, ni un panégyrique, ni une apologie.

La biographie viendra, composée à loisir par un témoin bien informé et bien armé, par le plus ancien et le plus cher compagnon d'armes de l'immortel rédacteur de *l'Univers* : « M. Eugène Veillot, comme le dit le P. Ét. Cornut, connaît seul toute la vérité ; il la doit à la mémoire de son illustre frère, à son œuvre, à ses amis, au public, à la postérité. » (*Préface*, p. xi.) Il ne failira point à sa tâche délicate et courageuse.

De panégyrique, Louis Veillot n'en a aucun besoin. Il est de ceux que leurs actions louent hautement, dignement, suffisamment ; tout effort d'éloquence et de style serait impuissant à vanter un tel écrivain, dont le nom seul, disait-on naguère, vaut une « fanfare ». Du reste, en fait de louanges, en a-t-on vu dans notre siècle, un recueil comparable à ce volume d'*Hommages*, réunis au lendemain des funérailles de Louis Veillot<sup>1</sup>? Personne, parmi nos contemporains et compatriotes, n'a obtenu semblable oraison funèbre ; y a-t-il quelqu'un qui l'ait méritée comme Louis Veillot?

Une apologie de Louis Veillot ne serait guère plus utile qu'un panégyrique. Ses amis n'estiment point qu'il faille le défendre ; les autres, ceux qui l'ont craint ou détesté, les acharnés et les timides, ceux qui se sentent encore les épaules labourées par ses verges vengeresses, et ceux qui ont toujours peur des braves, se boucheraient les oreilles. Les uns affectent le dédain, ou ils outragent : c'est leur métier ; d'autres ne se hasardent à reconnaître les services et l'influence de ce grand homme, qu'avec des réserves, des précautions, des réticences qui ne font pas beaucoup d'honneur à leur bonne foi ni à leur bravoure.

1. *Hommages à Louis Veillot*, avec une préface et des notes, par E. Veillot. 1884, Palmé.

Pour les premiers, dont le jugement compte peu, Louis Veillot n'est que « l'aboyeur des idées de Joseph de Maistre », comme s'exprime le déplorable *Journal des Goncourt*. Pour d'autres, plus graves ou d'une tenue plus solennelle, Louis Veillot « porta dans les luttes de plume, avec l'habitude des violences de langage et des injures personnelles, un véritable talent d'écrivain ». Ainsi le décrète M. Vapereau, distributeur à gages de gloire officielle.

Plusieurs, parmi les mieux intentionnés, tout en admirant, comme M. Vapereau, ce « véritable talent », reprochent encore, par routine, à Louis Veillot, d'avoir en certaines rencontres manqué de « charité chrétienne ». Il en manqua, il est vrai, comme le soldat manque d'égards pour son prochain, quand il joue du fusil ou de la baïonnette contre les oppresseurs, les envahisseurs ou les insulteurs de son pays.

Certes, ce bon soldat de toutes les saintes causes, qui demeura quarante ans sur la brèche, debout et face à l'ennemi, qui combattit pour le bon droit, le bon sens et le bon français, n'a pas à craindre d'avoir un jour sa statue élevée aux frais de l'État, sur une de nos places publiques. Ce n'est plus pour les gens de foi et de caractère, pour les hommes de cœur et de mérite, que l'on polit le marbre et que l'on coule le bronze, aux frais du Trésor. Les littérateurs officieux, soumis au visa de l'Instruction publique, se garderont longtemps d'attribuer au puissant écrivain catholique autre chose qu'un « véritable talent » ; et de leur part, c'est déjà presque de la générosité, à l'égard d'un homme qui ne fut et ne voulut être d'aucune académie, ni lauréat, ni député, ni décoré.

Les innombrables compilateurs de *Morceaux choisis* à l'usage de la jeunesse oseront-ils jamais tailler largement dans les œuvres de ce maître, de cet « épistolier inimitable » ? (P. x.) Et qui sait si tel inspecteur primaire ne ferait pas fermer une école libre où l'on apprendrait à lire dans un livre de Louis Veillot ? Et pourtant, au dix-neuvième siècle, si riche en « véritables talents », pas un homme de lettres n'a su parler notre langue avec plus de sûreté, plus de grandeur, plus d'éclat, plus de force, de variété, de souplesse, de grâce, que ce prince des journalistes, le « plus grand écrivain de France », disait un de ses illustres confrères de la presse parisienne. Personne de notre temps n'a aussi merveil-

leusement manié la prose française, ce « mâle outil et bon aux fortes mains ».

Tout ce qui précède semblera peut-être une digression, lorsque nous prétendons annoncer un livre sur Louis Veillot ; mais nous croyons n'avoir rien avancé que le P. Étienne Cornut n'ait lui-même affirmé ou insinué, dans cette belle étude *morale et littéraire*.

C'est à l'étude *morale* de Louis Veillot que le P. Cornut consacre la plus considérable partie de son travail : sept chapitres sur huit. Ce qu'il a voulu voir et montrer en Louis Veillot, c'est sans doute « le polémiste de génie et le penseur original », mais c'est surtout le « noble caractère et le grand chrétien ». (P. 246.) Au surplus, pour montrer ce caractère et cette foi vaillante, par où cet admirable écrivain « domine son siècle » (p. 3), le P. Cornut cite constamment Louis Veillot, et forme, en causant et contant, une très riche anthologie. Toutes les publications du rédacteur en chef de l'*Univers*, depuis les *Mélanges* jusqu'à la *Correspondance*, depuis les *Odeurs de Paris*, les *Parfums de Rome*, *Çà et là*, jusqu'aux *Historiettes et fantaisies*, jusqu'aux *Satires* et aux *Couleurs*, sont mises à contribution ; et l'auteur, qui sait les beaux et les bons endroits, choisit à coup sûr les meilleurs.

Nous ne lui ferons à cet égard qu'un reproche, ou une petite chicane. Pourquoi n'avoir pas indiqué en note les références ? Des titres, des renvois, des chiffres sont choses prosaïques et qui sentent trop souvent la pédanterie ; mais pour les lecteurs qui ont un peu moins assidûment exploré les trente ou quarante volumes de Louis Veillot, combien certains renvois, certains chiffres, seraient précieux ! Espérons que les éditions prochaines en seront pourvues et éclairées.

Parfois, si l'on n'apercevait les guillemets au bout des alinéas, on serait tenté de croire que la citation continue ; tellement le style du critique garde le ton et la couleur du maître qu'il cite, à l'école duquel il s'est formé, en compagnie duquel il a vécu : même verve, même entrain, mêmes procédés, parfois même coupe, j'allais dire, même rythme de phrases. Certes ce n'est point là un blâme : il n'y a que les habiles à comprendre les habiles, en imitant leurs qualités ; — les autres copient les défauts.

Ce qui ressort le mieux, selon nous, de cette étude, c'est la fière personnalité, l'indépendance envers les pouvoirs humains



comme envers l'opinion, la grandeur d'âme, la largeur d'esprit, la bonté de cœur, chez ce vrai croyant, à qui « la grâce et le sens chrétien ont donné une vue supérieure de toutes choses ». (P. 3.) Car enfin, pas un écrivain laïque de ce siècle n'a possédé à un plus haut degré le flair de la vérité; pas un n'a vu plus clair, ni plus loin.

Si Louis Veillot a combattu en brave, c'est qu'il était un fils très dévoué de l'Église catholique romaine; l'erreur obstinée, l'amointrissement de la foi, le révoltaient; la déloyauté, le mensonge perfide, l'indignaient, comme ces preux du temps jadis qui, à la seule apparence de félonie, sentaient frémir dans leurs mains leur noble épée ou leur masse d'armes. Voilà pourquoi Louis Veillot a frappé des coups si vigoureux sur les mécréants et sur les sots, sur les aveugles volontaires, sur les lâches insulteurs de Dieu, ces « bêtes d'encre », comme il les nommait, sur les prudents à outrance qui tremblaient de se compromettre pour Jésus-Christ. Et c'est par là que Louis Veillot, si humblement soumis à la voix du grand pape Pie IX et des grands évêques de France, tels que le cardinal Pie, prend place dans les rangs de ces modernes chevaliers de l'Église, qui s'appellent J. de Maistre et O' Connell, Donoso Cortès et Garcia Moreno, le comte de Chambord, La Moricière, Sonis et Windthorst. Aussi n'est-ce pas sans raison que Pie IX disait de l'intrépide rédacteur de l'*Univers* : « C'est une colonne de l'Église. »

Le P. Cornut met en plein relief cette physionomie du chevaleresque polémiste, dans le chapitre vi : *les Adversaires*, qui est le point culminant de cette étude. Les plus touchants sont les deux chapitres de *la Famille* et des *Amis*; le plus intéressant est le dernier : *l'Art et la littérature*; mais le plus important, ou même le plus nécessaire, est bien celui des *Adversaires*, où l'auteur prouve, pièces en main, que cet athlète toujours armé n'a jamais haï personne, et que sa magnanimité fut à la hauteur de son désintéressement.

« Faire connaître Louis Veillot tel qu'il fut, c'est le faire aimer, » dit le P. Cornut (p. 246); nous sommes bien de son avis et nous avons le droit d'affirmer que cette étude, accueillie avec tant de faveur par les lecteurs catholiques, fera aimer Louis Veillot.

Nous souscrivons également de tout cœur à ces maximes prises

de çà et de là à travers ces 260 pages, et qui résumant la pensée de tout le livre :

« Louis Veillot... grandira de plus en plus en avançant vers la postérité. » (P. 3.)

« J. de Maistre... a formulé une règle infaillible pour juger la valeur d'un homme ou d'une institution : voyez quels sont ses amis et quels sont ses ennemis. *L'Univers* et son rédacteur en chef n'ont rien à redouter de cette épreuve. » (P. 185.)

« La France, qu'il a fidèlement servie, peut être fière de lui. » (P. 246.)

« Faire lire (les ouvrages de Louis Veillot), c'est réagir contre la barbarie littéraire, morale et religieuse qui nous menace. » (*Ibid.*)

Il y a quarante ans, en pleine anarchie et folie romantiques, Louis Veillot appelait de tous ses vœux l'apparition d'un poète satirique sans peur et sans reproche, ayant le génie et le courage de Boileau-Despréaux, « d'un brave homme qui ne se soucie pas de tondre le pré Montyon, mais qui fasse rondement la guerre » et réveille « l'esprit français <sup>1</sup> ».

Au milieu des lâchetés sans nom et des hontes de toute sorte, où notre société s'endort et s'enfonce chaque jour davantage, qui nous rendra un soldat de l'Église, capable de la défendre et de la venger, avec la foi, l'intrépidité, le génie, le désintéressement de Louis Veillot?

*Exoriare aliquis!*

V. DELAPORTE.

1. *Mélanges*. II<sup>e</sup> Série. t. IV, p. 593.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Origines du Christianisme.** *L'Œuvre des Apôtres*, par M. l'abbé E. LE CAMUS, vicaire général de Chambéry. In-8 de XLVIII-368 pages. Paris, Letouzey, 1891. Prix : 6 fr.

Cet ouvrage de M. Le Camus fait suite à sa *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et commence une nouvelle série de trois volumes dans lesquels l'auteur se propose d'achever l'histoire des origines du christianisme. La période qu'il explore ici est assez courte; elle n'embrasse que douze années, de 33 à 45. M. Le Camus y distingue trois phases qui formeront tout naturellement les divisions de son livre : 1<sup>o</sup> commencements de l'Église à Jérusalem; 2<sup>o</sup> premiers rayonnements de l'Église hors de Jérusalem; 3<sup>o</sup> affranchissement de l'Église à Antioche.

Les sept chapitres qui composent la première partie nous racontent la retraite des disciples au Cénacle, le grand événement de la Pentecôte, les vertus si sincères des premiers chrétiens, sur lesquelles tranche, comme un douloureux contraste, le mensonge promptement puni d'Ananie et de Saphire. Viennent ensuite les premières prédications apostoliques, le rôle prépondérant de Pierre, sa double comparution devant le Sanhédrin, en compagnie de saint Jean.

Dans la seconde partie, nous voyons que les premiers rayonnements de l'Église hors de Jérusalem sont dus à trois Juifs hellénistes : Étienne, Philippe et Paul. Étienne et Philippe, deux des sept diaques primitifs, se montrent possédés de l'idée *universaliste* que fera triompher saint Paul. C'est là surtout ce qui provoqua les haines dont Étienne ne tarda pas à être la victime. Mais le sang de ce premier martyr jaillit comme un flot régénérateur jusque sur le jeune homme qui gardait, à quelque distance, les vêtements des bourreaux. Le mystère de conversion, commencé probablement ce jour-là, s'acheva sur le chemin de Damas et fit du plus acharné des persécuteurs le plus ardent des apôtres. Trois années de méditations studieuses et de prières,

entremêlées d'extases révélatrices, mirent comme un dernier sceau à cette transformation. Dans sa retraite d'Arabie, Paul était devenu le grand théologien de la loi nouvelle, destiné à écrire ces quatorze épîtres qui tiennent une si grande place dans l'économie du Nouveau Testament. Philippe évangélisait, pendant ce temps, la Samarie, et Pierre et Jean confirmèrent l'œuvre commencée chez les schismatiques de la loi ancienne.

Il fallait une intervention plus éclatante du chef du collège apostolique pour ouvrir les portes de l'Église aux gentils; c'est par le récit de cette intervention que débute la troisième partie du livre de M. Le Camus. Nous ne saurions entrer dans l'analyse des douze chapitres où il nous raconte le baptême du centurion Corneille, la conduite pleine d'autorité de Pierre à Césarée et à Jérusalem, les exploits de Paul et de Barnabé à Antioche, etc.

Au lieu de continuer cette sèche énumération qui donnerait une idée bien imparfaite du livre de M. Le Camus, essayons d'en saisir les principaux caractères. C'est une œuvre avant tout historique, dont les douze premiers chapitres des *Actes* ont fourni les éléments essentiels. Aussi l'écrivain commence-t-il par établir dans sa préface l'authenticité du livre de saint Luc. Après avoir brièvement rappelé les témoignages patristiques qui l'appuient, il demande au texte sacré lui-même des preuves intrinsèques de cette authenticité. Il lui eût été très facile de les rendre plus nombreuses; celles qu'il allègue me semblent du reste démonstratives.

M. Le Camus serre de très près le texte des *Actes* et fait sortir de chaque mot tout ce qu'il contient. Pour commenter saint Luc, il a surtout recours aux autres parties du Nouveau et de l'Ancien Testament, aux Pères apostoliques, aux premiers écrivains ecclésiastiques, à l'historien Josèphe et aux trop rares écrivains latins et grecs qui se sont occupés des origines chrétiennes. Ces documents secondaires et le document principal — je veux dire les douze chapitres de saint Luc — se fondent en quelque sorte pour former une narration vive, alerte, substantielle, qui captive et entraîne. Lorsque le texte des *Actes* est traduit littéralement, c'est que le passage a paru d'une importance majeure et digne d'une interprétation plus détaillée. S'agit-il d'un fait de l'histoire sacrée à préciser, M. Le Camus accumulera, pour l'éclairer, tous les renseignements que peut fournir une exégèse sagace et bien

informée. Est-il question d'un point de doctrine, il fera appel, pour l'apprécier, aux principes d'une saine théologie. S'il propose une interprétation nouvelle, elle s'appuiera sur des données sérieuses.

Tout le monde sait que les sources scripturaires, si abondantes soient-elles, ne nous fournissent que des informations incomplètes sur l'âge apostolique. On a beau collationner et interroger les textes, en essayant de les éclairer les uns par les autres, la trame historique se rompt entre les mains les plus habiles. Que des esprits sagaces, épris d'une légitime curiosité, essayent d'en ressaisir et d'en renouer les fils, cela se comprend. Ils y sont sollicités par les textes révélés eux-mêmes. Ces textes sont si suggestifs! comme l'on dit aujourd'hui. Que de réflexions ils provoquent! Ne finiront-ils pas par laisser entrevoir à celui qui en sondera les profondeurs, d'un regard assez patient, ce que l'écrivain sacré n'a pas voulu livrer dès l'abord? Ainsi naît l'hypothèse qui, revêtue de certains caractères de vraisemblance et de probabilité, confine à la certitude.

Que devint saint Paul, immédiatement après sa conversion et ses premières prédications à Damas? Que fit-il pendant ces trois années de séjour en Arabie, dont il nous parle dans l'Épître aux Galates? Quelle partie de la péninsule habita-t-il? Autant de questions à débattre entre les exégètes. La solution proposée par M. Le Camus peut se résumer en quelques lignes : Paul se retira probablement dans les cavernes creusées au flanc de l'Horeb, et y travailla à sa formation religieuse et apostolique. Il emportait dans sa mémoire les notions recueillies sur les lèvres d'Ananie et des chrétiens de Damas, cet Évangile oral, principale source des quatre autres. Il le combina avec les notions bibliques acquises au pied de Gamaliel, et saisit les harmonieux rapports des deux Testaments. Ainsi se forma, au sein de la méditation et de l'étude et sous l'irradiation de l'Esprit divin, cette théologie profonde qui, plus tard, causa des étonnements à saint Pierre lui-même.

Signalons, dans le même ordre d'idées, l'explication que M. Le Camus donne de la glossolalie dans son chapitre sur la Pentecôte chrétienne.

Les questions doctrinales, on le comprend, ne sont point passées sous silence dans le livre de M. Le Camus. On aimerait à les y voir traitées plus longuement encore. Pour ce chapitre

sur la Pentecôte, par exemple, le côté historique est mis dans une vive lumière. Le côté dogmatique ne demeure-t-il pas un peu dans l'ombre? Je doute que le lecteur comprenne bien la place considérable que la descente du Saint-Esprit tient dans l'ensemble de nos dogmes et dans la vie même de l'Église, ses points d'attache avec ce qui l'avait précédée et ce qui la suivit. Bref, je regrette que M. Le Camus ne *dogmatise* pas un peu plus. Il le fait si parfaitement.

Dans ces travaux de haute vulgarisation religieuse, je le sais, le point difficile est de proportionner l'enseignement doctrinal aux aptitudes du public. Si la dose est trop forte, elle n'est point acceptée. Mais M. Le Camus met tant de clarté dans l'exposition des choses les plus élevées, il y a tant de ressources dans sa plume, qu'il lui serait permis de beaucoup oser sous ce rapport.

N'est-ce point aussi pour conserver à son livre un caractère trop exclusivement historique qu'il relègue dans des notes, au bas des pages, la critique des passages scripturaires qui offrent quelques difficultés? Cette méthode a, au moins, l'inconvénient d'arrêter brusquement le lecteur, pour le rejeter dans une discussion de textes qui lui semble d'autant plus aride et intempestive qu'il était plus complètement sous le charme du récit. Peut-être eût-il été plus avantageux de placer ces notes, surtout les plus longues, à la fin du volume.

Ces observations d'ordre secondaire n'enlèvent rien à l'approbation que mérite l'ensemble du volume. C'est une grande et belle œuvre, faite de main d'ouvrier. Le style en est excellent. Il a de la précision et de la vigueur, un éclat contenu qui révèle l'homme de goût. Rien n'y ressent cette *modernité* tapageuse, toujours en quête de tons criards et de contrastes heurtés et violents. La palette de l'écrivain est riche en couleurs dont il n'abuse jamais. Veut-il peindre un paysage, il le fait en quelques traits sobres et sûrs. Ce qu'il aime à faire revivre surtout, ce sont les hommes qui ont laissé leurs traces sur cette terre de l'Orient, naguère visitée par lui avec tant d'intérêt; ce sont les événements qui s'y déroulèrent dans le cours des siècles. Avec quel art il évoque le passé de cette vieille Antioche, qui semble sortir d'une tombe où elle n'était qu'endormie!

M. Le Camus s'était déjà placé, par sa *Vie de Jésus*, à côté de son ami M. Vigouroux, au premier rang de cette phalange d'exé-

gètes catholiques qui grossit chaque jour. Son nouveau travail continue dignement le premier. On éprouve une véritable jouissance à voir se multiplier ces livres d'autant plus utiles, qu'ils unissent à un caractère réellement scientifique des formes très attachantes et tout à fait littéraires. L'influence qu'ils peuvent exercer est très étendue : je n'en voudrais pour preuve que le succès immense de la *Vie de Jésus*, par le R. P. Didon, après les travaux analogues de M. Le Camus et de M. Fouard.

Jamais, à notre avis, on ne fera trop de lumière sur cette question capitale des origines chrétiennes. L'exégèse libre-penseuse n'a point encore perdu tout espoir de creuser la tombe du christianisme près du berceau de son divin Fondateur : M. Le Camus aura beaucoup contribué à faire évanouir ce rêve sacrilège, dont l'imagination de nos contemporains a été obsédée.

J. FONTAINE.

**Œuvres oratoires de Bossuet**, édition critique complète, par l'abbé J. LEBARQ, docteur ès lettres. Tomes I et II. Deux vol. in-8 de LXIII-595 et XXXVI-575 pages. Lille et Paris, imprimerie Saint-Augustin, 1890 et 1891. Prix : 12 fr.

M. l'abbé Lebarq, l'auteur de l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet*, ouvrage récemment couronné par l'Académie, n'est pas un inconnu pour les lecteurs des *Études*. En octobre 1889, la Revue a rendu compte de ses généreux efforts pour établir la chronologie des *Sermons* de Bossuet, et pour en débarrasser le texte des fautes qui subsistent encore après M. Lachat. Aujourd'hui, l'édition que préparait l'*Histoire critique* a commencé à paraître. Elle aura six volumes, dont nous possédons les deux premiers : ceux-ci comprennent, par ordre de dates, soixante-douze pièces composées de 1643 à 1659.

Comme le dit M. Lebarq dans son *Introduction*, l'ordre chronologique a depuis longtemps cause gagnée. C'est l'ordre naturel ; il replace chaque composition au milieu des circonstances qui l'ont inspirée ; il fait revivre dans sa vérité historique la prédication de Bossuet. Le grand orateur était toujours pratique ; il savait quels étaient les besoins de ses auditeurs et ce qu'il voulait en obtenir ; lorsque, par exemple, il prêchait en 1662 ses trois beaux sermons sur la pénitence de Made-

leine, il préparait de loin les voies à un autre miracle de la grâce, dont il devait plus tard célébrer l'accomplissement au Carmel<sup>1</sup>. Aussi une bonne édition des *Sermons* par ordre de dates n'est-elle pas utile seulement au littérateur désireux de suivre chez Bossuet les progrès du talent et de l'éloquence : elle offre à l'historien, au moraliste, au psychologue, de très utiles secours pour les études les plus intéressantes.

Le nouvel éditeur n'a pas été moins heureux dans la revision du texte, que dans l'établissement de la chronologie. On trouvera ici débrouillée enfin, la confusion des *Panegyriques de saint Gorgon* et des premiers sermons pour Pâques, connue de ceux qui ont étudié Bossuet. Plusieurs discours ont été dégagés d'additions d'époques diverses, et ces remaniements eux-mêmes ont été mis à leur vraie place. Enfin, les fautes de lecture des précédents éditeurs ont été corrigées en assez grand nombre.

Il faut louer encore les dissertations et les pièces diverses que M. l'abbé Lebarq a jointes à son édition. On trouve, par exemple, en tête du premier volume, des *Remarques sur la grammaire et le vocabulaire de Bossuet*, où l'auteur, sans prétendre être complet, a rassemblé beaucoup d'utiles observations. Dans l'*Introduction* du second volume et dans les *Tableaux* qui l'accompagnent, le judicieux critique défend, par de bonnes raisons et d'abondants exemples, son système pour classer, d'après l'orthographe, plusieurs des compositions de la jeunesse de Bossuet. Une *Table de concordance* entre les anciennes éditions et la nouvelle est répétée à la fin de chaque volume, pour la commodité du lecteur. Les *fac-simile* de l'écriture de Bossuet, nombreux et étendus, et les gravures placées au début de chaque volume, ici M. de Condom d'après Mignard, là une vue de la cathédrale de Metz, contribuent à faire de cette édition de Bossuet, non seulement la plus savante, mais aussi la plus belle qui ait encore paru.

S'il est permis d'exprimer quelques regrets ou quelques désirs, on souhaiterait que M. Lebarq exposât nettement et complètement ses principes et sa méthode, pour la constitution du texte et

1. Cette remarque est empruntée à l'ouvrage de M. l'abbé Pauthe sur *Madame de la Vallière et la morale de Bossuet à la cour de Louis XIV*. On y trouve d'excellentes études sur plusieurs stations prêchées par Bossuet à la cour, en particulier sur le carême de 1662. Il est fâcheux qu'une faute de chronologie se soit glissée dans le chapitre sur l'avent de 1665.



le choix des variantes : nous trouverons sans doute, dans l'un des volumes suivants, une dissertation sur ce point que l'auteur a touché déjà dans son *Histoire critique*.

Il semblerait utile d'accompagner d'un point d'interrogation, dans les *Tables*, les dates que l'éditeur ne regarde pas comme absolument certaines : le lecteur serait de la sorte immédiatement averti qu'il reste quelque place à un doute prudent, et la critique, si elle peut espérer faire encore quelques progrès, verrait du premier coup sur quels points porter ses efforts.

Il est fâcheux que les additions de 1659 au *Panégyrique de saint Joseph*, insérées à leur place au tome II, p. 550, aient été oubliées à la *Table*, p. 570. Dans les cas où Bossuet, citant de mémoire, fait quelques changements au texte de la Vulgate, M. Lebarq rétablit ce texte et renvoie à la note la leçon du manuscrit : le contraire ne serait-il pas plus naturel ? reproduire ce qu'a écrit Bossuet, et le corriger en note. Aussi bien le nouvel éditeur, malgré le soin extrême qu'il y a mis, n'est-il pas arrivé encore à rectifier toutes les citations de son auteur : nous lisons (t. I, p. 142) : *Non angelos apprehendit*, et la Vulgate porte (Heb. II, 16) : *Nusquam enim angelos apprehendit*. Si ce travail de revision et de vérification est long et pénible, appliqué à l'Écriture seule, il le serait beaucoup plus encore, s'il était constamment appliqué aux citations des Pères. Bossuet (t. II, p. 352) attribue à saint Augustin ces paroles : *Caritas mater est; caritas nutrix est*. Dans les passages auxquels renvoie la note il y a : *Caritas... omnibus mater; — Caritas... tamquam nutrix fovet filios suos*. Sans doute, il n'est pas fort important de relever au bas des pages toutes les variantes de ce genre ; mais il y aurait intérêt et profit à signaler toujours les passages des Pères que Bossuet cite ou auxquels il fait allusion : à noter, par exemple, au début du *premier Panégyrique de saint Gorgon*, que la comparaison entre les abeilles qui « sortent de leur ruche quand elles voient le beau temps » et les fidèles qui accourent en foule aux *Mémoires des martyrs*, est empruntée à saint Basile, *Panégyrique du martyr Gordius* (Migne, t. XXXI, col. 489). Les deux orateurs prêchaient dans des circonstances semblables : à Metz comme à Césarée, ils invitaient les habitants à venir fêter un héros, protecteur de la cité.

Peut-être ai-je un peu trop insisté sur ces observations de dé-

tail. Mais M. l'abbé Lebarq sait bien que nous attendons de lui la recension définitive des *Sermons*, et qu'il nous a mis en droit de l'espérer aussi parfaite que possible. Peut-être les remarques que la critique mêle à ses justes éloges, l'aideront-elles à améliorer encore son excellent travail, soit dans les volumes suivants, soit même dans ceux-ci lorsqu'il sera, d'ici peu d'années, je l'espère, obligé de les rééditer.

R. DE LA BROISE.

**Les Derniers Jansénistes (1710-1870)**, par M. Léon SÉCHÉ.

Deux vol. in-8 de xxxvi-390 et 459 p. Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1891. Prix : 15 francs.

M. Léon Séché, poète, romancier, historien, biographe, vient de consacrer les efforts de son génie varié à glorifier les débris épars du jansénisme agonisant. Il s'est proposé dans son travail, nous dit-il, de donner une suite au *Port-Royal* de Sainte-Beuve. La tâche était difficile, et l'auteur reconnaît qu'il « a bien des chances de rester à plusieurs coudées au-dessous de son modèle ». Ces prévisions modestes ont été pleinement réalisées.

Le panégyriste pourtant ne s'est pas épargné aux recherches : il s'est abouché avec M. Gazier, qui se plaît à vivre, dit-on, au milieu des souvenirs de la secte fameuse ; il a voyagé de Paris en Champagne, de Champagne en Dauphiné ; il a visité maintes bibliothèques, compulsé cent manuscrits.

Malheureusement pour sa thèse, il n'a trouvé que des documents de source *janséniste* ; ses clients, il ne nous les fait connaître que par des témoignages *jansénistes* ; les petites biographies pieuses, édifiantes, dont il grossit son second volume à l'honneur de ses héros, sont dues à la plume complaisante de *jansénistes*, amis et compagnons d'armes. Pas un témoin à charge n'est interrogé, pas un indifférent même entendu, pas une accusation sérieuse rappelée, discutée. On croirait, à le lire, que l'univers entier s'est toujours pâmé d'admiration devant les tenants de la secte, sans qu'une voix discordante se soit jamais élevée. Et M. Séché, en agissant ainsi, ne s'aperçoit pas qu'il fait œuvre d'avocat plus ou moins habile, de panégyriste plus ou moins outré, mais nullement d'historien sérieux ! Il lui était cependant si facile de remarquer que toujours, dans le camp

de ses protégés, on pratiqua largement l'admiration réciproque, souvent même avec une habileté bien novice.

Ce désir intense de célébrer des amis l'aveugle à tel point qu'il commet involontairement, nous le pensons, des injustices formelles, caractérisées, à l'égard de ceux qui les combattirent. Qu'on en juge.

A la page 17 du tome I, il apporte une pièce, « véritable révélation, assure-t-il, éclairant, comme jamais elle ne l'a été, la politique des Jésuites sous Louis XIV ». C'est une lettre qu'un religieux étranger à la Compagnie de Jésus aurait adressée au P. Le Tellier, pour être par lui présentée à Sa Majesté.

M. Séché nous dit d'abord que nous avons là « une lettre inédite du P. Le Tellier ». (P. 15.) Or, la suscription porte que le jésuite *dicta* seulement *certaines endroits* de ce mémoire, et indique clairement que la rédaction des autres passages n'est point de lui. On sent la différence.

De plus, ce document *écrasant* n'est ni signé ni daté; on n'en connaît même pas l'auteur. Quelle valeur peut-il avoir? Il ne suffit pas qu'il soit inédit, tiré de la *bibliothèque janséniste* dont M. Gazier garde précieusement la clef, pour acquérir incontinent une importance sans pareille.

Jusqu'à plus amples renseignements, nous tenons ces pages mal rédigées, embarrassées, pour une mystification sortie d'une plume janséniste, et qu'on avait sans doute l'intention de jeter dans le public pour déconsidérer le confesseur de Louis XIV.

Mais, s'écrie M. Séché, c'est une indigne calomnie; mes amis ne sont pas capables de cette mauvaise action. — Vous croyez, Monsieur? Eh bien! vous vous trompez : j'en atteste Duclos, l'un de leurs défenseurs, Duclos, contraint d'avouer qu'ils avaient été jusqu'à contrefaire la signature du P. Le Tellier; ce qui est plus grave encore, vous avouerez. (Cf. *Mém. secrets*, année 1715, p. 148.)

D'ailleurs, il suffit de parcourir ce factum pour se convaincre qu'il n'est point l'œuvre du célèbre jésuite. Le confesseur de Louis XIV, en effet, y parlerait sans sourciller d'*Oratoriens laïques*; il affirmerait même que des femmes faisaient partie de cette Congrégation (I, 19). C'est le pendant de la fable des *Jésuites laïques*, à laquelle M. Séché lui-même n'a pas sans doute le courage d'ajouter foi.

Nous faisons grâce aux lecteurs de cent autres maladroites qui portent évidente l'estampille d'un rédacteur peu au fait des questions religieuses, et sont loin de dénoter en l'auteur de ce document la *haute intelligence* gracieusement octroyée au P. Le Tellier dans les *Derniers Jansénistes*.

M. Séché, inoffensif sans le vouloir lorsqu'il attaque, est par contre, inconsciemment aussi, nous le supposons, terrible pour ses clients. En le lisant (qu'il nous le pardonne), nous pensions malgré nous à l'une des fables de La Fontaine qu'il serait superflu de désigner plus clairement.

Quand il vise, par exemple, à célébrer les héritiers de l'esprit de MM. de Port-Royal, il paraît tout joyeux de pouvoir démontrer que beaucoup d'entre eux eurent une large part à la *Constitution civile* du clergé, qu'ils l'acceptèrent du moins avec empressement; qu'au moment du Concordat ils se séparèrent de l'ensemble des fidèles pour former la *petite Église*; que partout et toujours ils firent la guerre au Saint-Siège, et rejetèrent plusieurs dogmes acceptés de tout catholique. Il affirme, ne distinguant pas assez un soufflet d'une caresse et croyant louer les Pères de l'Oratoire, que « la plupart des jansénistes qui jouèrent un rôle dans les grandes luttes politico-religieuses d'où sortit la Révolution française, avaient fait leurs études dans leurs collèges », tandis qu'il serait facile, ajoute-t-il mélancoliquement, de « compter les élèves des Jésuites parmi les *appelants* et les *prêtres constitutionnels* ». (I, p. 33.) Et ces Jésuites ne meurent pas de honte!

Toutefois, M. Séché n'est point satisfait d'avoir si habilement exalté ses amis, il se fait prophète pour les élever encore. Si le Saint-Siège avait ménagé l'élément janséniste, dit-il, « la Révolution française, qui s'est accomplie dans le schisme et par la violence, se serait faite lentement, pacifiquement, sans secousse ni déchirement d'aucune nature;... le Pape exercerait encore sur Rome ses droits de souverain temporel ». (I, p. xiiii.) « Quel malheur, continue-t-il, que Port-Royal n'ait pas duré cent ans de plus! Nous aurions vu se réaliser peut-être le rêve de tant d'âmes généreuses, à savoir la réconciliation de la foi avec la science, de l'Église avec la liberté; et la famille française n'aurait point été déchirée par les dissensions civiles. » (I, p. 5.) De grâce, sublime devin, quittez le trépied et redevenez simple historien.

On se demande si M. Séché est encore sous l'inspiration pro-

phétique, lorsqu'il se proclame avec une parfaite candeur « un homme de foi et de raison ». (I, p. xxxv.)

Qu'il soit un *homme de raison*, ce n'est pas nous qui oserions le nier. D'autres, en lisant ses pages, constateront peut-être que cette raison paraît avoir des éclipses. Pourquoi, diront ces indiscrets, croit-il si facilement aux miracles opérés sur le tombeau de ses amis (I, 66, II, 40), tandis qu'il refuse d'admettre ceux de Lourdes (I, 66)? Serait-il donc plus difficile de constater une guérison faite sous nos yeux, en présence de milliers de témoins, que celles dont la réalité nous est seulement attestée par quelques écrits jansénistes? Comment expliquer, poursuivront-ils, qu'à la page 172, le clergé constitutionnel semble admirable à notre écrivain, et que, quelques paragraphes plus bas, le même auteur avoue, en note il est vrai, que treize ou quatorze évêques firent défection; que beaucoup de prêtres renoncèrent au christianisme ou tombèrent dans l'indifférence; qu'une multitude de ces *nouveaux saints*, deux mille environ, foulèrent aux pieds leurs promesses les plus solennelles et se marièrent? Que penserait M. Séché, si le clergé papiste de notre époque imitait ces exemples? Mais passons.

Qu'il soit de plus un *homme de foi*, nous le voulons bien encore; mais vraiment sa foi est fort extraordinaire, bien restreinte. Lorsqu'il entre dans l'église de Magny, où furent déposés les corps de plusieurs jansénistes, il est « tenté de s'écrier avec le psalmiste : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine!* « Qu'il fait bon chez vous, Seigneur! » (*sic*). Dans la basilique de Paray-le-Monial, c'est autre chose; il ne saurait y demeurer un instant.

Pour lui, la bulle *Unigenitus* est un fait désastreux, un crime; le dogme de l'Immaculée Conception, l'infaillibilité du Pape, de funestes légendes; le concile du Vatican, le *Syllabus* font notre malheur. Hélas! s'écrie-t-il douloureusement, « qu'il y a loin de l'Église catholique, telle que la rêvaient les évêques constitutionnels, à celle que nous a faite, depuis, la dévotion à Notre-Dame de Lourdes et au Sacré Cœur! » (I, p. 207.) « La monnaie frappée à l'image du Christ n'a plus de cours; elle a été remplacée par une autre à l'effigie d'Escobar. » — Prouvez-le donc, Monsieur.

Voyez encore ce singulier *homme de foi*. Sitôt qu'un fils s'est levé contre sa Mère, ce révolté acquiert droit à tous les éloges de M. Séché; et de longues pages d'un lyrisme attendri lui sont con-

sacrées. Il loue sans restriction ceux qui meurent dans leur rébellion contre l'Église, qu'ils s'appellent Collard, Herluison ou Jacquemont; il félicite les prélats constitutionnels de n'avoir pas abjuré l'erreur. Grégoire surtout, l'évêque intrus de Blois, excite tout particulièrement son enthousiasme : « Ah ! l'admirable caractère, écrit-il; c'est la plus belle incarnation de l'esprit révolutionnaire. » (I, 139.) Dans la bouche d'un *homme de foi*, convenez que ce langage est étrange.

Cà et là pourtant, M. Séché nous offre quelques idées justes; il reconnaît que la Constituante n'entendait rien aux affaires ecclésiastiques, que l'indemnité décrétée après la vente des biens du clergé n'est pas un salaire, que la laïcisation des écoles a coupé la France en deux, que les décrets du 29 mars et l'article 7 ont été une insigne maladresse. « Pourquoi ne s'est-on point contenté, ajoute-t-il aussitôt, d'immoler seulement les Jésuites ? » Pardonnez cette inconséquence à M. Séché; les Jésuites avaient défendu l'Église attaquée par le jansénisme!

Rien que la mort n'était capable  
D'expier ce forfait.

S'il fallait juger d'un mot ces deux volumes, on devrait dire que, faute de documents sérieux, ce travail manque de valeur historique; que l'auteur a presque partout des principes faux ou contestables; que les fleurs jetées pêle-mêle sur les jansénistes sont éphémères, fanées et d'un parfum plus que douteux.

P. BLIARD.

**Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup>.** L'Alliance russe sous le Premier Empire. — I. De Tilsit à Erfurt, par Albert VANDAL. Grand in-8 de xxiii-526 pages. Paris, Plon, 1891.

Le livre de M. Albert Vandal nous présente Napoléon I<sup>er</sup> à cette époque décisive de sa carrière où, maître incontesté du continent, il essaye d'asseoir la paix du monde sur une combinaison durable, qui lui permette d'enchaîner l'Europe tout entière à sa politique, et de réduire à néant la seule de ses ennemies qui ne sache pas désarmer, l'Angleterre. Trois alliances s'offraient, la Prusse, l'Autriche, la Russie. La Prusse venait d'être écrasée. L'Autriche, « ce faubourg Saint-Germain de l'Europe », restait trop attachée

à ses antiques traditions. Napoléon se tourne vers la Russie. « Tilsit est un essai sincère d'alliance momentanée, doublé d'une tentative de séduction réciproque. » Le jeune et enthousiaste souverain de la Russie s'y laisse prendre plus aisément que l'empereur, et, de Tilsit à Erfurt, toute une année se passe à lui développer par lettres et par ambassadeurs les plans les plus grandioses et les plus tentants : annexion de la Finlande, asservissement de la Suède, réunion à brève échéance de la Moldavie et de la Valachie. Mais c'est surtout Constantinople et « le décevant mirage de l'Orient », qu'on fait miroiter à ses yeux. Constantinople, c'est la clef de l'Asie, la base d'opération d'une expédition gigantesque à la conquête de l'Inde, où, plus heureux qu'Alexandre le Grand et Tamerlan, les deux empereurs iront promener en triomphe leurs armées réunies et ruiner l'Angleterre dans la plus riche de ses colonies. L'entrevue d'Erfurt ne peut malheureusement pas fixer ces beaux projets ni même cimenter une alliance solide. Napoléon vaincu à Baïlen, ses armées sont immobilisées en Espagne. Grâce à Talleyrand, Alexandre a entrevu le jeu de l'empereur, et la défiance prenant le dessus dans son esprit, on y peut déjà lire tous les motifs de dissentiment qui aboutiront à la campagne de Moscou.

Retracer dans ses grandes lignes la politique de l'Empire à son apogée était chose déjà faite et relativement facile. Mais « en dégager les mobiles et les moyens », saisir dans sa logique tortueuse la pensée dominante du maître qui la dirige, la suivre au jour le jour dans ses variations et ses soubresauts, tantôt exubérante et folle comme le rêve d'une imagination près du délire, tantôt grandiose et gigantesque comme l'inspiration du génie ; faire revivre en face d'elle tous les intérêts contre lesquels elle se heurte, et la voir aux prises avec chacun d'eux, féconde en ressources, minutieuse et inventive dans les détails, d'autant plus précise dans l'exécution technique de ses plans que la conception en est plus chimérique ; saisir en un mot le génie sur le fait, dans le déploiement même de son activité, « tour à tour familier, souple, ingénieux, sublime », et restituer en toute vérité sa physionomie propre, c'était là une entreprise ardue autant qu'intéressante. M. Vandal n'y a pas failli, et c'est ce qui, dans une question souvent traitée, rend son travail entièrement neuf. Citons comme modèle de sa méthode et de sa manière en ce genre difficile son commentaire de la lettre

du 2 février 1808. C'est un chef-d'œuvre de conjecture sagace et d'analyse historique bien conduite.

L'auteur se défend très modestement dans sa préface de vouloir porter sur Napoléon une appréciation d'ensemble. Impossible cependant de ne pas se prononcer sur les faits particuliers qui touchent directement à son sujet. La conduite des affaires d'Espagne, l'entreprise sur Rome, le double jeu dans l'alliance turque sont qualifiés comme ils le méritent, et on reconnaît dans leurs conséquences « cette justice providentielle qui, se dégageant tôt ou tard des événements, sait rejoindre et frapper les coupables ». Mais c'est surtout à comprendre que M. Vandal s'attache, plus encore qu'à blâmer ou à justifier. Également en garde contre l'enthousiasme épique de Thiers et le dénigrement systématique de Lanfrey, ce n'est pas une thèse qu'il soutient, mais une restitution de physionomie qu'il tente, ne voulant ni admirer ni condamner en bloc, mais tâchant d'expliquer le bien et le mal, sans les confondre. Le temps n'est-il pas enfin venu de nous présenter le Napoléon de l'histoire et de le faire définitivement succéder à celui de la légende ou du pamphlet? Disons cependant que la tendance de l'ouvrage est plutôt admirative, et qu'à force d'expliquer, la part est faite bien large « aux nécessités extraordinaires de la situation ». N'est-ce pas là une bien pauvre excuse, et pour Napoléon ne revient-elle pas souvent à dire que c'était la folie ou la déloyauté de la veille qui rendaient nécessaires la folie et la déloyauté du lendemain?

En face de Napoléon, Alexandre, moins approfondi peut-être, mais bien caractérisé. « Alexandre tient des races du Nord le goût des aspirations hautes, indéterminées et brumeuses, développé en lui par une éducation toute spéculative. Attrayant, mystérieux et décevant, il montre de généreuses intentions et trop souvent l'impuissance d'agir, s'égaré dans l'irréel, passe sa vie à changer d'idéal, combattu entre des sentiments divers qui tiennent ses décisions en suspens, nuisent à la netteté, à la franchise de son caractère et laissent toujours au travail de sa pensée quelque chose de flottant et d'inachevé. Napoléon, c'est l'action; Alexandre, c'est le rêve. » Autour des deux empereurs s'agitent dans leurs groupements politiques une foule de personnages non moins intéressants et pleins de vie. En Russie, l'impératrice Marie Féodorovna et sa cour d'opposition surannée; Savary, dont



l'humeur batailleuse ne parvient pas à forcer les cercles de Saint-Pétersbourg; Caulaincourt, dont le faste et l'origine aristocratique y font meilleure figure; sir Robert Wilson, *un postillon d'intrigues et de corruption*, à qui sont réservées toutes les faveurs. A Paris, Pierre Tolstoï, le soldat toujours raide et le diplomate toujours effaré. A Erfurt, les princes allemands dans leur attitude obséquieuse et servile, les rois de la Confédération du Rhin, et au milieu de toutes les intrigues Talleyrand, l'homme au perpétuel double jeu, pour l'action néfaste duquel on ne peut se montrer trop sévère, malgré les adulations rétrospectives de l'heure présente.

M. Vandal a écrit d'après des documents presque entièrement nouveaux, puisant directement aux sources, dans les archives russes et françaises, dans les mémoires inédits du temps, dans plusieurs correspondances privées qu'il a eu la bonne fortune de voir mettre à sa disposition. Le sérieux de l'ouvrage n'enlève pourtant rien au charme du récit, parsemé çà et là de traits piquants et d'anecdotes curieuses sur la société de l'époque, sur le caractère privé des personnages qui sont en scène, et leurs escarmouches de salon, souvent aussi décisives que les luttes du champ de bataille. Le coup d'œil de l'homme du monde sert ici merveilleusement l'auteur, et son tact à saisir toutes les nuances fait de quelques-unes de ses descriptions des morceaux achevés. Ajoutons à ces mérites celui d'une langue formée à la meilleure école, et nous aurons expliqué le succès de ce livre aussi bien à Pétersbourg qu'à Paris.

W. TAMPÉ.

**Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique (1815-1884)**, par l'abbé Sylv. BALAN. Quatrième édition. In-8 de 447 pages. Louvain, Ch. Fonteyn, 1890.

Le but de cet ouvrage, aux allures modestes de manuel, est d'initier à l'histoire politique de leur pays les jeunes Belges qui, au sortir des banes de l'école, commencent à lire les journaux de leur pays et ne sauraient comprendre les luttes du présent, s'ils en ignoraient les origines et les diverses phases. C'est donc une histoire parlementaire. A vrai dire, la Belgique n'en a pas d'autre. En France, nous n'imaginons guère l'histoire d'un royaume où il n'est question du roi que pour mémoire, et de

l'armée que pour se demander à quoi elle sert. Le parlementarisme fonctionne dans les rouages gouvernementaux ; il n'est pas encore entré dans notre tempérament. En soi, dira quelque philosophe, la chose n'est pas très regrettable. Sans doute ; mais, dans l'état actuel, ayant à lutter sur ce terrain, n'est-il pas à souhaiter que nous sachions mieux nous y mouvoir ?

C'est en quoi nos voisins de Belgique nous donnent une leçon dont nous pouvons profiter. Organisés en véritable démocratie par une Constitution dont on a pu dire qu'elle est un acte de défiance envers l'État, un acte de foi dans la liberté, ils ont su, dès le premier jour, tirer parti de cet état social qu'on n'est pas tenu d'ailleurs de regarder comme un idéal, pour revendiquer les droits les plus sacrés de l'individu et de la famille. Les catholiques, en formulant leurs réserves sur les principes dont s'inspirait la loi fondamentale, acceptaient le fait sans arrière-pensée et voulaient, en toute loyauté et désintéressement, que « l'union fit la force ». On se donna la main « sur le terrain des affaires », et puisque deux partis (deux seulement !), le parti *catholique* et le parti *libéral*, divisaient le pays, chacun d'eux fournit des ministres. N'était-ce pas l'idéal de la tolérance réciproque ? Il ne fallut pas longtemps aux catholiques pour constater qu'ils avaient fait un marché de dupes, et que les libéraux, fussent-ils de nuance *doctrinaire* (lisez opportuniste) ou franchement *gueuse* (radicale), ne mettraient jamais en pratique que l'intolérance la plus éhontée. Peu à peu ils avaient évincé leurs collègues, et, seuls au pouvoir, ne se souciaient guère plus désormais de l'union !

Comment ils gouvernèrent, c'est ce qu'il faut suivre dans le récit substantiel de M. l'abbé Balan. Le peuple belge, épris de son indépendance, vit ce qu'il lui en restait, quand l'État, s'arrogeant tous les jours quelque droit nouveau, s'ingérait de force dans les domaines les plus étrangers à sa compétence. Aussi les électeurs, à plusieurs reprises, secouèrent-ils ces lourdes entraves : ils rappelèrent les catholiques. Si les libéraux avaient trop gouverné, peut-être ceux-ci, à l'encontre, gouvernèrent-ils trop peu. Trop timides, ou mal soutenus, combattus d'ailleurs par des moyens indignes, ils ne purent empêcher ni un nouveau triomphe du libéralisme, ni cette loi maçonnique qui, sous l'étiquette menteuse d'*écoles neutres*, visait directement à déchristianiser

le pays. Révoltés par cet abus de pouvoir, qui blessait les consciences en même temps qu'il grevait le budget, les Belges ne crurent pas devoir laisser faire. Chrétiens, ils se levèrent à la voix de leurs évêques, admirables d'ensemble et d'énergie, pour arracher à l'État sans Dieu l'âme de leurs enfants. Citoyens, ils s'insurgèrent contre la tyrannie, réclamant enfin « le maximum de liberté, le minimum de gouvernement ». Le cabinet libéral était condamné : aux élections de 1884, il subit un écrasement dont il ne s'est pas relevé.

Le livre de M. Balan s'arrête à cette victoire. S'il ne dit pas l'œuvre d'apaisement et de prospérité que poursuit depuis sept ans le ministère catholique, c'est que chacun dans son pays la connaît. Mais il prévoit cette *revision* qui aujourd'hui préoccupe si fort l'opinion publique. Pour l'opérer avec sagesse, il veut qu'on recoure aux enseignements du passé. Rien de plus instructif en effet que l'histoire raisonnée de ces soixante-dix ans. Si les faits sont racontés d'un ton souvent un peu trop froid, ils sont assez intéressants par eux-mêmes, et l'auteur a su mettre judicieusement en lumière leur enchaînement et leurs effets.

J. MARQUAIS.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

MAI 1891

---

ROME

Le grand événement du mois a été la publication de l'Encyclique sur la question sociale, à laquelle le pape Léon XIII travaillait depuis longtemps et que le monde catholique attendait avec une légitime impatience. Le texte latin a été bientôt suivi de traductions officielles dans les principales langues de l'Europe. Le Souverain Pontife, s'élevant au-dessus des systèmes qui se partagent les publicistes orthodoxes, définit les droits et les devoirs respectifs de l'Église, de l'État, des patrons, des ouvriers et des corporations, et tout en prêchant à tous la justice, il recommande aux travailleurs la résignation, la prudence et les vertus chrétiennes de leur état; aux riches et aux classes dirigeantes, la charité et le respect pour les malheureux.

Toute la presse, dans le monde entier, a été vivement émue par ce document lumineux et substantiel; les catholiques l'ont accueilli avec joie, comme un enseignement décisif et une direction sûre dans une question délicate et brûlante; beaucoup d'indifférents en ont reconnu la haute portée et les nobles intentions; quelques énergumènes seulement ont vu avec rage l'Église se mettre à la tête du mouvement qui emporte le monde. Nous n'analyserons pas ces pages si pleines, puisque le texte même est en tête de ce fascicule.

Le 1<sup>er</sup> mai a été, à Rome plus qu'ailleurs, une occasion de troubles sérieux. Il y a eu des morts et beaucoup de blessés. Le député juif Barzilai, un des principaux émeutiers, a été blessé dans la fuite et arrêté.

FRANCE

Presque aussitôt après la rentrée des Chambres a eu lieu, au Sénat, une interpellation de M. de l'Angle-Beaumanoir, sur l'application des lois scolaires.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a déclaré que les laïcisations seraient rigoureusement exécutées dans les délais prescrits

par la loi scélérate de 1886, et même avant, pour éviter les exécutions en bloc, qui attirent trop l'attention du pays. En octobre prochain, il n'existera plus sur le territoire français une école publique congréganiste, un seul établissement primaire officiel, où l'on enseigne aux enfants à prier Dieu et à adorer Jésus-Christ. Cette mainmise de l'athéisme pratique sur les jeunes âmes restera un des attentats les plus monstrueux et les plus durables par ses conséquences qu'ait vus l'histoire.

A la Chambre des députés, presque toute l'attention et toutes les séances ont été occupées par la discussion générale sur la réforme douanière. Deux systèmes sont en présence : le libre échange a été soutenu avec esprit et passion par MM. Lockroy, Léon Say et Raynal, dont on connaît les relations avec la ploutocratie juive ; le protectionnisme a été défendu avec beaucoup d'éclat par M. Deschanel et avec beaucoup de solidité par M. Méline. Ce dernier semble avoir eu le prix dans cette joute, et il a conquis pour sa personne et pour ses idées la sympathie de la Chambre et du pays. Au reste, l'opposition entre les deux systèmes est moins radicale et moins absolue qu'on ne croit au premier coup d'œil, et plus spéculative que pratique. On a regretté que la droite n'ait presque rien dit dans ce grave débat ; son intervention dans ces matières complexes et où l'on doit tenir compte d'une foule de circonstances eût exigé du travail et des études techniques ; mais elle eût prouvé que sur tous les bancs de l'Assemblée on s'intéresse vraiment à ce qui touche de si près à la prospérité industrielle, commerciale et agricole de la France.

Une interpellation de M. Laur sur les crises de Bourse, évidemment dirigée contre les financiers juifs, a été renvoyée à un mois.

La journée du 1<sup>er</sup> mai, grâce au déploiement de troupes et aux mesures prises par les gouvernements, a été relativement calme en France et à l'étranger.

Quelques conflits à Lyon, à Marseille et même à Paris, peuvent être négligés. A Fourmies, dans le Nord, la troupe a tiré, avec les fusils Lebel, sur les ouvriers, et il y a eu une vingtaine de tués. Ce malheur eût été facilement évité, sans l'imprévoyance du préfet et la lâcheté du sous-préfet Isaac, deux juifs que l'opinion regarde comme responsables du sang répandu. M. Isaac a été mis en disponibilité. La conduite conciliatrice du clergé a été très belle et a mérité les éloges de tous les partis, de toute la presse et de la Chambre elle-même ; qui a refusé de voter une enquête sur ces événements et l'amnistie pour ceux qui avaient été compromis.

Malgré cette issue, en apparence pacifique, la journée du 1<sup>er</sup> mai est un symptôme d'une importance alarmante, car elle prouve que les ouvriers sont capables de se modérer et de se concerter pour une action et des revendications communes. On n'a plus affaire à des énergumènes, mais à un vaste mouvement international qui a ses chefs obéis, ses finances, son programme nettement défini, et qui met en œuvre froi-

dement et résolument des moyens formidables comme les grèves partielles ou générales, pour vaincre les résistances du capital. C'est une seconde révolution et, comme on l'a dit, l'avènement du *quatrième état*, non seulement en France, mais dans le monde entier.

Les 25 et 26 mai a éclaté, à Paris, la grève des employés de la Compagnie des Omnibus. Ils réclamaient la réduction de la journée à douze heures de travail, une augmentation de salaire et une meilleure organisation de la caisse des retraites. Ils ont su rallier à leur cause l'esprit public et, dans une certaine mesure, le gouvernement, qui a laissé aux grévistes, pour empêcher les travailleurs, une liberté que beaucoup ont trouvée abusive, sinon complice. Le conseil municipal, favorable aux ouvriers, a été choisi comme arbitre et s'occupe de la question.

M. Carnot vient d'achever un voyage présidentiel, non pas dans le Nord qui était trop troublé, mais dans le Midi de la France. Il s'est arrêté à Limoges, à Montauban, à Cahors, à Toulouse, où le préfet juif et M. Constans lui avaient préparé une bruyante réception et où il a inauguré les nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine, enfin à Tarbes, à Pau et à Bayonne. Partout il a été harangué par les autorités. On a remarqué son obstination à ne pas prononcer le nom de Dieu et sa froideur maussade dans ses réponses aux évêques, tandis qu'il a été plein de cordialité pour les délégations de la franc-maçonnerie, qui a envoyé des fleurs à Mme Carnot, pour les pasteurs protestants et spécialement pour les rabbins juifs, auxquels il a fait entendre qu'il n'approuvait pas l'attitude de l'empereur de Russie vis-à-vis des Israélites; ce qui n'est pas très prudent par le temps qui court.

Dans le monde ecclésiastique, notons le prochain départ de Mgr Rottelli, dont la pourpre récompense le mérite, et qui sera remplacé comme nonce à Paris par Mgr Ferrata; la mort de Mgr Baduel, évêque de Saint-Flour, celle de Mgr Sébàux, le saint évêque d'Angoulême; enfin le jugement et la condamnation du R. P. d'Audiffret pour avoir parlé, du haut de la chaire, contre l'enseignement athée. La courageuse et religieuse attitude de l'accusé, a mérité les applaudissements de la France entière, même incroyante.

## É TRANGER

ALLEMAGNE. — La grève qui s'était déclarée à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, et qui menaçait de prendre des proportions inquiétantes et de gagner la Westphalie, la Saxe et la Silésie, a été comprimée très vite, grâce aux déclarations de l'empereur; mais les idées socialistes n'en font pas moins leur chemin avec un caractère nouveau d'universalité, de solidarité et d'organisation, que l'on pourrait appeler scientifique, et dont tout observateur est frappé et effrayé.

BELGIQUE. — Pendant tout le mois de mai, les quatre bassins miniers ont été profondément troublés par les grévistes, dont le nombre a dépassé

cent mille. La question industrielle et sociale s'y compliquait de passions politiques, car les émeutiers réclamaient la révision de la Constitution et le suffrage universel, autant et plus que la journée de huit heures ou l'augmentation des salaires. Les Chambres auront à s'en occuper dans un court délai. Il y a eu de nombreux conflits, notamment à Bruxelles, des morts, des blessés et un grand nombre d'arrestations. Le ministère a fait son devoir avec sagesse et résolution. Un moment, on a pu craindre que l'Allemagne ne prit prétexte de ces désordres pour intervenir, ce qui eût probablement amené les plus graves complications européennes. L'effervescence s'est calmée, mais les haines sont loin d'être mortes.

Dans les Chambres belges, le gouvernement a été félicité des mesures prises contre la vente des livres obscènes dans les gares. L'opinion de tous les honnêtes gens réclame depuis longtemps une pareille sévérité contre les *Bibliothèques des chemins de fer*, dont la maison Hachette a le monopole en France et où s'accumulent les publications les plus immondes. Il y a là un scandale autrement révoltant et dangereux que celui des affiches, que l'on a fait quelque peu disparaître, très justement d'ailleurs.

ITALIE. — Nous n'avons guère à signaler que les mouvements socialistes dont le 1<sup>er</sup> mai a été l'occasion, notamment à Florence, à Milan, à Gênes et à Rome. Le gouvernement en a eu facilement raison; mais il lui reste à résoudre la question financière et à liquider sa situation sur les bords de la mer Rouge, situation très compromise par les agissements irréguliers et malheureux de M. Crispi. La misère est extrême dans tout le royaume.

ESPAGNE. — L'ordre public n'a été troublé que dans quelques centres industriels comme Barcelone, Bilbao et Valladolid.

Le gouvernement vient de prendre des mesures pour assurer le repos dominical dans toutes les administrations qui dépendent de l'État.

EN AUTRICHE et en SUISSE les manifestations ont été à peu près insignifiantes.

PORTUGAL. — Le conflit entre le Portugal et l'Angleterre, au sujet de la délimitation de leurs possessions et de leurs intérêts réciproques dans le Zambèze, est en voie d'être réglé.

RUSSIE. — Pour soustraire ses sujets à l'usure et à la ruine, le tsar vient d'expulser les Juifs de quelques parties de son empire. Aussitôt, la presse aux gages d'Israël s'est mise en campagne contre cette décision. La maison Rothschild, qui allait émettre un emprunt pour le compte du gouvernement de Saint-Pétersbourg, a refusé son concours, afin de contraindre l'empereur à revenir sur sa détermination. Quel sera le résultat de cette lutte entre d'aussi formidables puissances ?

Un attentat commis au Japon sur le tsarewitch, pendant son voyage d'Otsu à Kioto, a vivement impressionné la famille impériale et l'opinion publique. Heureusement, le prince Georges de Grèce a détourné le coup de sabre, et la blessure est sans gravité.

SERBIE. — L'expulsion violente de la reine Natalie a provoqué un conflit sanglant entre le peuple et la force armée. La capitale serbe a été mise en état de siège. Il en sortira peut-être une révolution.

Le 31 mai 1891.

*Le gérant* : P.-P. BRUCKER.



# L'ALGÉRIE

## COLONISATION ET ASSIMILATION

Deuxième partie.

---

Si la colonisation européenne de l'Algérie n'a pas marché d'une allure rapide et brillante, il serait pourtant excessif et injuste de dire qu'elle a échoué. Sans être optimiste de parti pris, on peut penser qu'elle est entrée dans une voie satisfaisante.

Mais, à côté de cette question à demi résolue, il y en a une autre beaucoup moins avancée. En face de ces 225 000 Français, renforcés d'un nombre égal d'Européens de nationalités diverses, se trouve une population indigène qui, au recensement de 1886, atteignait le chiffre de 3 274 354. De 1881 à 1886 elle avait augmenté de 423 000 âmes, et de 800 000 environ depuis 1872. Supposé même qu'on doive attribuer une part de cet accroissement énorme à la plus grande exactitude des derniers recensements, on sera encore au-dessous de la vérité en estimant le chiffre actuel de la population musulmane de la colonie à 3 600 000 habitants. A ce compte, quand on célébrera le centenaire de la conquête en 1930, nos provinces africaines du Nord, c'est-à-dire l'Algérie et la Tunisie, devraient avoir, selon M. Leroy-Beaulieu, deux millions d'habitants d'origine européenne et huit ou dix millions d'indigènes. Et ce serait très beau et très glorieux pour la France, ajoute-t-il, « car une colonie ne sort guère de l'enfance qu'à l'âge de cent ans ».

Fort bien; mais à la condition que la France soit parvenue à se concilier ces millions d'indigènes; autrement, elle n'aurait fait que multiplier dans une proportion formidable ses embarras et ses dangers. Or, à en juger par l'état présent des esprits, au lieu d'amener cette conciliation, le temps semble l'éloigner chaque jour davantage. C'est un fait indé-

niable que, au point de vue de nos relations avec les indigènes musulmans, nous sommes moins avancés aujourd'hui qu'au lendemain de la prise d'Alger. On ignore généralement que, en 1830, nous étions presque des libérateurs pour les indigènes eux-mêmes, gouvernés à la turque par le dey et sa milice venue de Constantinople. Certes, nous pouvions nous substituer à ces gens-là de façon que les habitants n'eussent qu'à gagner au change. On ne sut pas profiter de la situation; les atrocités d'une guerre qui, avec des intervalles de trêve, se poursuivit pendant vingt-sept ans, allumèrent au cœur des populations cette haine de l'étranger qu'un patriotisme farouche et le fanatisme religieux ne laisseront plus s'éteindre.

Toutefois, comme l'a dit un sénateur algérien, il y eut parmi les indigènes un parti français jusqu'en 1870; aujourd'hui il n'y en a plus. M. Charvériat, le professeur de droit à l'École d'Alger, que nous avons déjà cité, écrivait en 1887 : « J'entends dire de tous côtés par les vieux Algériens, que les indigènes sont aujourd'hui plus hostiles à la France qu'il y a vingt-cinq ans<sup>1</sup>. » Cette recrudescence d'animosité a eu plusieurs causes; nous aurons à les signaler au cours de cette étude; mais ce qui a porté à son comble l'exaspération commune, ce que Arabes ni Kabyles n'ont pas pardonné et ne pardonneront pas à la France, c'est le décret d'octobre 1870, conférant en bloc la nationalité française à tous les Juifs d'Algérie. La troisième République a commis là une faute politique dont nul ne peut encore mesurer les conséquences.

Sans nous arrêter davantage à l'examiner dans ses origines, la situation est aisée à définir : nous avons conquis le pays par les armes et nous y sommes installés depuis soixante ans; mais, selon l'expression même de M. Tirman, « la conquête morale reste à faire ». La population musulmane, douze ou quatorze fois plus nombreuse que nous, capable de doubler en vingt-cinq ans, ne s'est pas laissée entamer par notre civilisation. Européens et indigènes vivent côte à côte, se heurtent dans la rue, montent dans les mêmes

1. *A travers la Kabylie*, p. 122.

voitures publiques, travaillent aux mêmes champs ; mais à cela près, il n'y a pas trace de fusion. Le rapprochement est purement extérieur ; l'état intellectuel, l'état social sont séparés par un abîme ; l'antagonisme, ou mieux l'antipathie reste ce qu'elle fut toujours entre musulmans et chrétiens, avivée sans cesse par les querelles, les injustices et les violences que produit le contact quotidien. Aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, l'apologue humoristique de Bugeaud exprime une vérité qui ne vieillit pas : Mettez un chrétien et un musulman dans la même marmite ; faites bouillir, vous aurez du bouillon de chrétien d'un côté, du bouillon de musulman de l'autre.

De là des apparences de tranquillité auxquelles on aurait tort de se fier. L'hostilité n'est contenue que par la force et n'attend que l'occasion pour éclater. Quand les Algériens se plaignent qu'on impute au budget de la colonie les dépenses de l'armée d'occupation, qu'il faudrait pourtant bien entretenir quelque part en France, on leur répond très justement qu'il y a pourtant une différence considérable, c'est que si l'on retire les troupes des garnisons d'Auvergne ou de Gascogne, la Gascogne ni l'Auvergne ne s'insurgeront pas contre la France, tandis que le jour où il n'y aurait plus de corps d'armée en Algérie, les indigènes jetteraient les colons à la mer.

Cet état de choses est extrêmement inquiétant. C'est là, à n'en pas douter, le gros problème de l'Algérie. Une fois de plus il a été posé et débattu à la tribune et dans la presse. Jamais on n'a été plus éloigné de la solution, car jamais on ne lui a plus délibérément tourné le dos. Il n'y a pas d'espoir que la commission des Dix-huit s'en rapproche davantage.

## I

Quand une nation policée prétend s'établir sur un territoire déjà occupé par des peuples d'une civilisation inférieure, il lui faut choisir entre ces trois partis : les exterminer, les refouler ou les assimiler. Autrement elle se trouve dans une situation violente et précaire, celle du vainqueur

campé en pays vaincu, sans pouvoir se promettre jamais une possession paisible et durable.

Les Anglo-Saxons, aux États-Unis, ont mené de front les deux premières méthodes à l'égard des tribus indiennes, dont les derniers restes sont en train de disparaître. L'eau-de-vie a accompli l'œuvre d'extermination plus encore que les coups de fusil. En Australie, au Cap et en bien d'autres endroits encore où cette race a pris pied, elle a supprimé les difficultés par les mêmes procédés sommaires<sup>1</sup>. Aux Indes, où la chose n'était pas possible et où d'ailleurs les Anglais n'ont jamais songé à s'établir autrement que pour faire des affaires, le rapprochement est absolument nul ; on n'a pas l'idée d'une assimilation. C'est au point que les fonctionnaires anglais n'habitent même pas les villes des Hindous, mais se bâtissent dans le voisinage, et parfois à des distances de plusieurs kilomètres, des villages de plaisance. L'Espagne et la France, quand son gouvernement était chrétien, ont agi d'une tout autre manière à l'égard des indigènes de leurs colonies. La religion a civilisé les barbares, rapproché, réconcilié et finalement fondu dans une même nationalité les anciens maîtres du sol et les nouveaux venus. Telle est la vraie colonisation, celle qui élève un peuple au lieu de le détruire ou de l'exploiter.

La France n'a jamais, grâce à Dieu, songé à exterminer les indigènes de l'Algérie. La guerre a été longue, souvent implacable, souillée parfois, pourquoi le dissimuler ? de déplorables excès. Mais, après la bataille, on n'a point organisé de ces manœuvres savantes qui aboutissent avec le temps à la destruction d'une race gênante. Bien loin de nuire au dé-

1. On cite beaucoup trop l'Angleterre comme modèle, quand il s'agit de colonisation. Son exemple n'est pas à imiter. Maintes fois la conduite de ses hommes de guerre et de ses agents aux colonies a soulevé les protestations de la conscience publique, même en Angleterre. Pour les apaiser, Robert Peel en vint un jour à proclamer en plein Parlement cette maxime, pire que les horreurs qu'elle prétendait excuser : « Les chrétiens, dit-il, ne sont point assujétis au droit des gens ni au précepte de la justice dans leurs rapports avec ceux qui sont étrangers au christianisme et à la civilisation. »

En avril 1869, une pétition fut adressée par des protestants anglais au Souverain Pontife, pour le supplier d'élever la voix contre cette abominable doctrine. Cf. *Annales ecclésiastiques*, par Dom Chamard, Fasc. 1, p. 89.

veloppement des tribus, la domination française, en faisant cesser les rivalités sanglantes qui les épuisaient, leur a au contraire valu cet accroissement de vitalité qui ne laisse pas d'être un sujet d'appréhension pour l'avenir.

Quant au refoulement, si on l'entend au sens brutal du mot, c'est-à-dire d'une expulsion en masse des indigènes vers l'intérieur, c'est encore un système barbare, qui répugne à nos mœurs et qu'aucun gouvernement n'aurait osé essayer chez nous. D'ailleurs, les indigènes rejetés dans le Sud eussent été plus dangereux pour nous que mêlés à la population européenne. Notre intérêt comme notre tempérament national nous interdisaient, à l'égard des vaincus, une manière de faire que d'autres trouvent toute naturelle et pratiquent sans remords. L'explorateur allemand Rohlf s'étonne de la longanimité des Français, qui supportent dans leur voisinage des gourbis d'Arabes sordides et fainéants : « Que dirait-on aux États-Unis si un Indien s'avisait d'élever un wigwam à côté de la maison d'un paysan américain ? Pourquoi hésite-t-on à refouler les indigènes, puisqu'une expérience de quarante ans a démontré qu'ils sont décidés à repousser la civilisation ? »

C'est plaisir de voir qu'aux yeux des étrangers le Français passe encore pour le plus brave homme du monde.

Toutefois, on ne peut dire que la méthode du refoulement ait été totalement négligée en Algérie. Si les populations indigènes n'ont pas été repoussées au-delà d'une frontière tracée arbitrairement, comme les Indiens de l'Amérique du Nord dans leurs réserves, on a souvent évincé partiellement les tribus des territoires où l'on voulait établir des villages européens. Aux termes de la loi de 1851, la création d'un centre de colonisation donnait droit d'exproprier les indigènes moyennant une indemnité. Le territoire européen gagnait de la sorte, de proche en proche, aux dépens des indigènes contraints de reculer. Devant les réclamations qui se sont produites à la Chambre, en 1883, on a renoncé aux expropriations ; mais la loi n'a pas été rapportée ; elle reste comme une menace, et d'ailleurs on a mille moyens d'amener les

1. Cf. Tchihatchef. *Espagne, Algérie et Tunisie*, p. 459.

Arabes à vendre leurs terres pour des prix souvent dérisoires. Cette dépossession dissimulée, mais sûre, est un des principaux griefs qui entretiennent et attisent les vieilles rancunes.

D'autre part, pendant de longues années, l'administration pratiqua une sorte de refoulement moral. Elle visait à isoler les indigènes, à ne leur laisser que le moins possible de contact avec les Européens. Au lieu de les pénétrer de notre influence, on voulait les y soustraire, pensant qu'on les gagnerait d'autant mieux qu'on les laisserait davantage dans leur vie propre et leur milieu social. Ce fut spécialement le principe du royaume arabe, principe qui datait de plus loin que l'empire.

Quoi qu'il en soit, l'idée a fait son temps; tout le monde comprend aujourd'hui que le refoulement ni le cantonnement ne sauraient être une solution de la question indigène. Reste donc l'assimilation.

Ici il faut bien s'entendre. Dans les discussions parlementaires, comme dans les autres, on néglige trop souvent de définir le sens des mots essentiels du débat, et il en résulte qu'on ne peut aboutir, parce que à des expressions identiques correspondent des idées très différentes : « La théorie de l'assimilation, dit M. le pasteur-sénateur Dide, qu'est-ce autre chose que la théorie de l'identité? » Et sur cet énoncé obscur et faux, voilà un homme d'esprit qui déclare insensé le projet d'assimiler les Arabes. Et un autre de s'écrier : « Est-ce que nous avons jamais songé sérieusement à l'assimilation des Arabes? »

Mais, prenez garde, il y a bien des degrés dans l'assimilation. Il n'est pas absolument nécessaire que le peuple assimilé perde ses caractères distinctifs de race, de langue, ni même de religion : témoin la monarchie autrichienne, composée d'éléments ethniques très divers et reliés pourtant dans une forte unité que ni les siècles ni les orages n'ont pu dissoudre jusqu'ici. Il pourrait même garder ses coutumes propres, ses institutions, sans excepter même son gouvernement. Les exemples abondent dans le présent comme dans le passé. Quand on parle de l'assimilation des Berbères ou

des Arabes de l'Algérie dans la nationalité française, il est clair qu'il ne saurait être question d'une fusion comme celle qui s'est opérée à la longue entre Bretons et Provençaux, Flamands et Gascons, tous différents d'origine, mais tous également bons Français. Alors même que ces peuples auraient cessé d'être musulmans, il nous faudrait encore, pour les transformer et les absorber ainsi, un nombre respectable de siècles.

Des maniaques d'humanitarisme proposent sérieusement de naturaliser en bloc les indigènes musulmans de l'Algérie, comme on l'a fait pour les Juifs en 1870. Des députés de Paris, MM. Michelin et Gaulier, ont déposé un projet de loi en ce sens. Ce n'est pas plus difficile que cela : un vote de la Chambre et du Sénat, contresigné par M. Carnot, et la République enrichit la France de quatre millions de citoyens. C'est aller au rebours de l'ordre de la nature ; il faut assimiler d'abord pour pouvoir naturaliser ensuite, et non pas naturaliser pour assimiler. Nous avons assez de nos quarante à cinquante mille Israélites improvisés Français par ce procédé. Quand on essaye de s'incorporer à l'étourdie tout ce qu'on trouve sous la main, on en souffre et on risque d'en mourir. Les amis du genre humain qui s'éprennent de semblables chimères n'ont jamais su de quoi est faite une patrie.

Ces utopies périlleuses écartées, et sans viser à une transformation irréalisable, on peut toujours tendre au rapprochement et même à l'union, en attendant de pouvoir faire l'unité. S'il est insensé de vouloir introduire de plain-pied dans la nationalité française un peuple que tout sépare de nous, on peut du moins diminuer les distances entre lui et nous, atténuer les antipathies réciproques, lui inculquer nos idées, l'initier à notre civilisation, en un mot l'amener à une certaine communauté de vie sociale, intellectuelle et morale, et préparer ainsi son admission définitive parmi nous, laquelle ne serait plus alors artificielle ni violente. Entendue de la sorte, l'assimilation n'est assurément point impossible ; tout le monde la souhaite et chacun prône les méthodes qu'il estime propres à la réaliser.

On a déjà mis en œuvre bien des moyens plus ou moins heureusement imaginés ; c'est bien ici surtout que les dis-

cussions parlementaires sont condamnées à tourner dans un cercle tracé d'avance.

Depuis que l'on a franchement répudié l'idée du royaume arabe et de l'isolement des indigènes, l'administration s'est appliquée, par une série de mesures législatives, à les couler dans notre moule social. On a établi chez les Arabes la propriété privée; c'était une modification fondamentale et grosse de conséquences. Du même coup on ruinait la féodalité arabe et le pouvoir des grands chefs, qui avaient pour base la possession indivise des terres. Cette réforme en imposait une autre fort considérable aussi, la constitution de l'état civil des musulmans, avec des noms patronymiques inconnus chez eux jusqu'ici : délicate et laborieuse opération commencée en 1882, et qui, au train dont elle avance, pourrait bien durer un demi-siècle et au-delà. En même temps, la justice musulmane passait des mains des cadis entre celles des juges français. Puis le régime civil était établi à partir de 1872 dans toutes les communes mixtes, gagnant tous les ans de proche en proche, si bien qu'il n'y a plus aujourd'hui que 700 000 indigènes soumis au régime militaire.

Il est certain que ces réformes, en assimilant les musulmans au point de vue administratif et en désorganisant leur ancien état social, les affaiblit d'autant comme peuple et les livre davantage à l'influence française. Par ailleurs, elles ne vont point sans graves inconvénients pour les intéressés. L'Arabe propriétaire est un grand enfant qui, à la première occasion, engage son titre aux mains de l'usurier. L'établissement de la propriété privée chez ce peuple deviendra vraisemblablement l'instrument de sa ruine, et déjà l'on entrevoit le jour où il n'en restera qu'un troupeau de prolétaires et de mendiants, sans attache au sol : lourde charge et perpétuelle menace pour le pays.

La justice rendue par de jeunes magistrats français qui ne savent pas la langue des justiciables ouvre trop aisément la porte aux malversations et aux iniquités. L'administration civile prête le flanc à de sérieuses critiques. Outre que, pour ces populations guerrières par tempérament et accoutumées à respecter dans la force la plus haute manifestation de Dieu, l'homme de guerre jouit d'un prestige que le magistrat



en habit noir n'aura jamais, on peut affirmer que, pris dans son ensemble, le corps des officiers, avec ses traditions d'honneur, offrait plus de garanties d'intégrité dans l'exercice du pouvoir que les administrateurs recrutés un peu partout et auxquels la République confie une autorité sans contrepoids effectif sur des communes qui comptent une population de 60 000, 80 000 ou même 100 000 indigènes <sup>1</sup>.

Quelle que soit l'efficacité de ces moyens d'assimilation, nos hommes d'État en cherchent d'autres. Les uns demandent le service obligatoire pour les indigènes comme pour les Français. Mais les gens d'humeur rassise pensent que ce serait jouer au petit bonheur une bien grosse partie. De retour du service, les musulmans nous seraient-ils plus affectionnés ? ce n'est pas sûr ; mais, ce qui est hors de doute, c'est qu'ils seraient mieux en état, le cas échéant, de nous faire la guerre. D'autres proposent d'ouvrir largement l'accès à la naturalisation individuelle, peu recherchée jusqu'ici. (De 1865 à 1889, en vingt-cinq ans, le nombre des musulmans naturalisés monte au chiffre de 757 ; c'est une moyenne de 30 par année.) Les hommes le mieux au courant de la situation ne partagent point cet avis. Dans les conditions actuelles un musulman naturalisé est toujours considéré par les siens comme un transfuge et renié par eux. Aussi ceux qui demandent la naturalisation sont-ils poussés la plupart du temps par des motifs tels qu'il n'y a pour nous ni honneur ni profit à adopter ces gens-là pour nos concitoyens.

1. La substitution du régime civil au régime militaire pour les indigènes, est une des grosses questions qui passionnent toujours en Algérie. Sur ce point, malheureusement, la tradition républicaine est, comme on dit aujourd'hui, irréduectible. Il faut du *civil* partout, même à la tête de l'armée. On a beaucoup réclamé et déclamé jadis contre les *bureaux arabes*. Nul doute qu'il ne s'y soit commis des abus. Il y a bien en quelques officiers, dit M. d'Ideville, « que les profits de Lucullus empêchaient de dormir ». Mais il s'agit de savoir si les administrateurs civils sont plus éclairés et plus intègres, et si, en somme, les administrés ont gagné au change. Il y a là-dessus, quoi qu'en puisse dire la presse algérienne, des points d'interrogation qui sont des points très noirs. La vénalité est la plaie de cette administration ; l'administrateur est par trop puissant ; armé du code de l'indigénat, il peut faire à sa guise. Il n'y a pas en France de magistrat si haut placé qui puisse mieux jouer à l'autocrate, ni mieux faire ses affaires. Tout le monde en Algérie sait à ce propos des histoires peu édifiantes.

Enfin il ne manque pas d'honnêtes idéologues qui pensent que l'assimilation marchera à pas de géant le jour où l'on aura accordé largement aux indigènes des droits électoraux. Des droits électoraux, c'est-à-dire des scrutins, des votes, voilà le grand instrument de la formation du citoyen, et par suite du Français. C'est la thèse chère à M. Leroy-Beaulieu ; le savant économiste trouve très injuste et très fâcheux que les colons soient seuls représentés au Parlement et que dans les conseils même de la colonie, la représentation indigène ait une situation inférieure qui la condamne à l'impuissance. Depuis que les Algériens français ont des députés et des sénateurs, ils tirent tout à eux, et l'administration est beaucoup moins bienveillante et tutélaire pour nos sujets musulmans : telle serait la cause de leur animosité croissante contre nous. Les froissements cesseraient et tout s'arrangerait au mieux s'ils pouvaient, eux aussi, envoyer leurs élus à la Chambre et au Sénat.

Pour qui demeure de parti pris dans les hauteurs de la spéculation, les arguments sont spécieux ; mais ils perdent singulièrement de leur force quand on descend sur le terrain de la réalité. Croire qu'on civilisera des gens à demi barbares, et surtout qu'on améliorera notablement leur situation avec le bulletin de vote, c'est faire preuve d'une confiance robuste, mais quelque peu naïve, en la vertu de l'urne électorale. Le système fonctionne sous nos yeux et nous savons par quelles manœuvres, quels mensonges, quelles flatteries, les politiciens de profession font marcher l'électeur populaire, ouvrier, paysan et même bourgeois. S'imagine-t-on ces multitudes de pauvres diables ignorants, crédules, besogneux, livrés en proie à une pareille exploitation ? Les musulmans d'Algérie n'ont que faire de scrutins et d'élections. Chez les Arabes, ce serait pour les grands chefs et les marabouts, qui ont gardé malgré tout une influence incontestée, le moyen de renforcer une autorité excessive que l'on s'efforce de détruire. Chez les Kabyles, démocrates ardents, où toute tribu et tout village sont invariablement partagés en deux *çofs* ennemis, ce serait attiser à plaisir de furieuses discordes. M. Charvériat raconte qu'un administrateur ayant voulu faire une expérience, permit aux habitants de sa commune

d'élire leur *amin* (maire ou président) ; l'élection n'aboutit pas, mais il y eut bataille en règle. Ce qu'il faut à ces pauvres gens et ce qu'ils réclament, ce sont des magistrats français, civils ou militaires, qui gouvernent avec fermeté et vigueur, pourvu qu'ils soient honnêtes.

Mais enfin, on s'est avisé que toutes ces mesures resteraient inefficaces, tant que l'on n'aura pas fait pénétrer dans la masse de la population indigène l'usage de la langue française et avec elle un certain fonds d'idées et d'habitudes d'esprit qui est à la base de la civilisation européenne. Or, jusqu'ici les résultats sur ce point sont à peu près insignifiants. Les indigènes ne parlent pas plus le français que nous ne parlons l'arabe ou le kabyle. Sur quatre à cinq cent mille enfants en âge de fréquenter les écoles, on en comptait deux mille à peine, il y a dix ans, dans celles où ils auraient pu apprendre le français ; aujourd'hui, d'après les rapports officiels, ils seraient à peu près dix mille.

L'école est assurément le grand instrument de transformation d'un peuple ; c'est le moule où l'on façonne les âmes. La franc-maçonnerie gouvernementale l'a bien compris, et c'est pourquoi elle a organisé l'école obligatoire, d'où elle bannit toute autre influence que la sienne. La régénération des peuples par l'école est à l'ordre du jour. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les discussions sur l'avenir des populations musulmanes de l'Algérie, le nom magique de l'école a été jeté triomphalement comme le mot de l'énigme sur laquelle nos devanciers se sont fatigués en vain jusqu'ici. « Des écoles, des écoles, s'écrie M. Foncin, voilà le salut de l'Algérie ! » M. Jules Ferry, en venant après la longue file des orateurs du Sénat apporter sa harangue en guise de bouquet, pouvait moins que personne se dispenser de répéter ce refrain. Des écoles, des écoles, toute la solution de la question indigène est là. Il faut bâtir des écoles, beaucoup d'écoles, et pour cela il faut nous donner de l'argent, beaucoup d'argent.

Il y a quelques années l'instituteur primaire devait nous assurer la revanche sur l'Allemagne ; aujourd'hui, c'est de lui qu'on attend la conquête définitive de l'Algérie que l'armée et l'administration n'ont su faire qu'à moitié.

## II

On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette nouvelle campagne d'Afrique. Il nous suffit ici de constater un fait, c'est que, de tous les moyens auxquels on pourrait recourir pour civiliser et rapprocher de la France les indigènes de l'Algérie, la religion est le seul qui soit systématiquement exclu des programmes de nos hommes d'État.

Et pourtant c'est le mahométisme qui creuse entre les indigènes et nous un abîme que ni l'éducation, ni la communauté de vie politique et sociale, ni la clémence et les bienfaits, ni le temps lui-même ne sauraient combler. « Le disciple de Mahomet, dit J. de Maistre, ne nous appartient d'aucune manière : il est étranger, *inassociable, immiscible* à nous<sup>1</sup>. » C'est la leçon qui ressort d'une expérience dix fois séculaire. Notre contact avec les musulmans d'Algérie ne peut que la confirmer. Voici comment le général de la Rue s'exprimait au Sénat, dans la séance du 12 mars 1865 : « Quant à une fusion entre les deux races, il n'y faut pas songer... *Évidemment les mœurs arabes ne sont pas connues de ceux qui croient une fusion possible. On ne trouvera sur aucun point du globe un exemple de fusion entre une race musulmane et l'élément chrétien.* »

Il faut savoir prendre son parti de certaines lois auxquelles l'histoire de l'humanité ne cite pas une seule exception ; autrement on s'expose à philosopher en l'air. L'antipathie pour le chrétien a passé dans les moelles du musulman ; elle survit à l'affaiblissement et même à la perte de sa foi. On sait que, lors de la guerre franco-allemande, plusieurs milliers d'indigènes s'engagèrent et combattirent vaillamment aux côtés de nos soldats. M. Léon Roches croyait voir dans ce fait une preuve de sérieux attachement à la France. Un chef arabe lui en donna une tout autre explication dans un mot pittoresque : « Ne sais-tu pas que *tuer du chrétien* est toujours pour un fils de l'Islam une exquise jouissance<sup>2</sup> ? »

Pour pouvoir devenir Français, il faut que les indigènes

1. *Du Pape*. Livre III, ch. vii.

2. Cf. *Trente-deux ans à travers l'Islam*, 1885. T. II, p. 335.

soient devenus chrétiens. Tant qu'ils seront musulmans, nous serons pour eux des ennemis, et toute idée d'assimilation n'est qu'utopie pure. Cela est clair comme la lumière algérienne elle-même, et il n'y a pour le contester que quelques intrépides libres penseurs déterminés à mettre les questions religieuses au nombre des quantités négligeables, fallût-il à l'occasion nier l'évidence. M. Tirman et plusieurs graves sénateurs avec lui n'ont pas fait difficulté de reconnaître que l'assimilation se heurte, contre le Coran, à un obstacle infranchissable. Mais il n'importe; l'idée d'acheminer les musulmans vers l'Évangile n'entre pas dans la tête de ces hommes éclairés. Personne, ni à droite ni à gauche, n'a osé dire un mot dans ce sens. La seule idée d'attenter à l'intégrité du mahométisme eût révolté les délicatesses de conscience de tous les athées, juifs et francs-maçons, et l'on eût entendu de beaux cris dans la presse, de Lille à Perpignan.

Les indigènes d'Algérie sont musulmans; ils restent et resteront musulmans; c'est un point réglé. Le mahométisme est l'arche sainte que la France moderne a prise pieusement sous sa protection dans ses possessions africaines; nul n'y porterait impunément la main. Arracher la foi chrétienne aux Français, pour les rendre meilleurs républicains, c'est faire œuvre intelligente et méritoire, mais travailler à rendre les musulmans chrétiens, pour en faire des Français, serait une action coupable et digne de toute réprobation.

Malheureusement cette disposition d'esprit ne date point chez nous de notre époque d'anticléricisme fanatique; elle se rattache à un système aussi ancien que la colonie elle-même. Nous touchons ici à un des côtés les plus douloureux de l'histoire de notre domination en Afrique. Il est nécessaire de s'y arrêter quelques instants.

### III

Le jour de la prise d'Alger, les habitants terrifiés demandaient à grands cris si on leur laisserait la vie sauve, à la condition qu'ils embrasseraient la religion des Français. Ils

furent bien surpris de voir que le vainqueur promettait de respecter la liberté du culte musulman. De tous les engagements pris envers les vaincus, on peut bien dire que c'est le seul qui ait été gardé avec une scrupuleuse et inaltérable fidélité.

On ne s'en tint pas au simple respect. Le gouvernement français s'est toujours imposé de monter une garde d'honneur autour de l'islamisme ; il a été protégé, favorisé par tous les régimes avec une sorte d'affectation. Comme l'a dit fort à propos M. de Lareinty, au cours des discussions du Sénat, les catholiques français s'estimeraient heureux si le gouvernement de la République les traitait avec les mêmes égards qu'on a toujours témoignés là-bas au culte de Mahomet. On est allé plus loin. Sous prétexte de ménager les susceptibilités des musulmans, on n'a pas hésité à molester et à humilier les chrétiens. La monarchie de Juillet se distingua en ce genre par des faits incroyables.

Pendant les premières années de la conquête, pour ne point froisser la fibre musulmane, on évita d'organiser le culte catholique dans les villes où l'on s'installait. Il ne fallut rien moins que toute l'énergie de La Moricière pour établir, en 1843, après des années d'occupation, des églises et des prêtres à Tlemcen, à Mascara et même à Oran. Par une attention pleine de délicatesse pour les indigènes qui venaient se faire soigner par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, l'intendant civil, le comte Guyot, fit enlever les crucifix des salles de l'hôpital d'Alger. Heureusement le supérieur des Lazaristes eut plus de fierté patriotique que le pauvre fonctionnaire ; il donna l'ordre aux sœurs de rentrer en France ; il fallut que le roi intervint et les crucifix furent remis à leur place. Cela n'empêcha pas que vingt ans plus tard, quand la maréchale de Mac-Mahon fonda un asile arabe pour les orphelins de la famine, on n'obligeât les sœurs à ôter la croix qu'elles avaient mise sur la porte de leur chapelle.

En même temps les mosquées étaient réparées à grands frais ; on en bâtissait d'autres jusque dans des centres nouveaux où il n'y avait pas de musulmans, à Philippeville, par exemple. On offrait le passage gratuit sur les navires de

l'État aux pèlerins de la Mecque, qui en rapportaient la peste et la haine fanatique contre les infidèles ; le canon des forts tonnait aux grands jours de fête musulmane, et saluait pendant le ramadan l'heure où il était permis de rompre le jeûne. Enfin le Coran était enseigné au nom de la France, même à des populations qui n'en voulaient pas, par des maîtres payés sur les fonds du budget.

Mais, par contre, tout essai d'apostolat était proscrit avec une impitoyable rigueur. C'est en ce point seulement que l'administration de l'Algérie n'a jamais varié. Dès l'origine il a été admis en principe que l'on protégerait les indigènes contre le prosélytisme chrétien, regardé comme le suprême danger de la colonie. De là cette situation étrange : sur une terre française, arrachée par les armes françaises à la barbarie musulmane, le prêtre catholique n'a pas eu la liberté de l'apostolat que la France lui assurait en Chine ou dans les États du Grand-Turc. « Nous en sommes réduits, disait l'archevêque d'Alger, en 1868, à réclamer sans pouvoir l'obtenir « la liberté comme en Turquie. »

L'administration coloniale a déployé dans cette opposition une persévérance, ou plutôt un acharnement qui paraîtra odieux à quiconque n'est pas aveuglé par le parti pris de l'irréligion. Un prêtre, le P. Creuzat, devenu par la suite curé de Fort-National, se vit menacer par un officier supérieur d'être passé par les armes s'il continuait à visiter les tribus. « Un jour, raconte Mgr Pavy dans un rapport à la *Propagation de la foi*, j'envoie un diacre du côté de Médéah, pour compléter ses études de langue arabe par de prudentes fréquentations avec les tribus voisines ; le général commandant la subdivision, quoique chrétien pratiquant, lui ordonne de se retirer. Un autre jour, je place à Sétif un Père jésuite maltais, fort intelligent et très dévoué, pour visiter les tribus environnantes et y distribuer quelques remèdes aux malades ; son rappel m'est immédiatement demandé. »

Quand le P. Brumauld fonda l'orphelinat de Ben-Aknoun, on voulut lui imposer l'engagement de ne jamais baptiser aucun enfant indigène. Le P. Brumauld refusa net ; l'administration maintint ses prétentions, et il fallut que Bugcaud tranchât le conflit : « L'abbé Brumauld, dit-il, est le père des

enfants abandonnés qu'il recueille; un père a toujours le droit d'élever ses enfants comme il l'entend.»

Ce n'était qu'une exception qui ne changeait rien au système. Vers 1850, Mgr Pavy crut le moment venu d'entreprendre la mission arabe. Ce qu'il avait vu en pleine ville de Constantine, la citadelle de l'islamisme en Algérie, l'avait rempli d'espoir. Tandis qu'à Alger l'administration faisait placer une sentinelle à la porte de Notre-Dame des Victoires, pour empêcher les musulmans d'entrer, ceux de Constantine se pressaient dans l'église, plus nombreux que les chrétiens eux-mêmes, et on avait dû pour les satisfaire traduire en arabe les litanies de la sainte Vierge et d'autres prières qu'ils chantaient sur les airs en usage à la mosquée. La lettre de l'évêque au ministre de la guerre est datée d'Aix, où se trouvait réuni le concile de la province. Il demandait pour les religieux de la Compagnie de Jésus l'autorisation de se consacrer à l'apostolat auprès des tribus, sans autre appui d'ailleurs que la neutralité bienveillante de l'administration. Le vent n'était pas en ce moment à l'irréligion systématique. Mais le pli était pris; le général d'Hautpoul ne donna pas un avis favorable. La réponse ne vint pas. Entre temps, l'évêque allait de l'avant; il réunit à Kouba quelques jeunes Arabes qu'il confia aux soins du P. Girard, supérieur du grand séminaire. Ce fut le signal d'un orage. On s'émut à Alger et à Paris, comme si Abd-el-Kader eût reparu. Les enfants furent dispersés et le P. Girard publiquement menacé de la prison et des galères.

Rien ne put faire fléchir ce fanatisme à rebours. La politique impériale du royaume arabe vint au contraire creuser plus profond le fossé de séparation entre les populations indigènes et le clergé catholique. Dès son arrivée à Alger, en 1867, Mgr Lavigerie sollicita la permission d'établir en Kabylie des écoles françaises où l'on distribuerait aussi des remèdes aux malades, le tout à ses frais; on lui opposa un refus formel. Mais, cette fois, les événements allaient provoquer contre ce déplorable système un éclat devenu nécessaire.

Ces faits sont connus. Deux années de sécheresse avaient amené la famine, puis le choléra, parmi les populations indi-



gènes. Les horreurs qui s'ensuivirent défont toute description; quatre à cinq cent mille de ces malheureux furent emportés par l'un ou l'autre fléau<sup>1</sup>.

L'archevêque avait recueilli jusqu'à dix-huit cents enfants abandonnés et mourant de faim; on ne pouvait l'en empêcher; mais bientôt la presse irréligieuse sonna l'alarme: l'archevêque allait imposer le baptême à ses pupilles et provoquer le fanatisme musulman. Cette formule n'avait jamais manqué son effet; un document officiel fit savoir qu'après la moisson les enfants devraient être rendus aux tribus. C'est alors que, sous le coup de la douleur et de l'indignation, le vaillant prélat écrivit une lettre qui restera, comme l'a dit une bouche plus autorisée que la nôtre, un des plus beaux monuments de la fermeté épiscopale en notre siècle. Après un retour attristé sur cette politique néfaste qui avait depuis cinquante ans écarté des musulmans toute influence chrétienne, il s'élevait avec un accent superbe d'émotion contre le projet annoncé par le gouvernement.

Il y a là une page qu'il faut citer tout entière :

C'est-à-dire, M. le maréchal, que ces enfants sans pères, sans mères, abandonnés de tous et livrés à la mort, mais recueillis par moi, grâce à la charité des évêques, des prêtres, des chrétiens de France, veillés, soignés, au péril de leurs jours, par nos religieux, par nos religieuses, dont plus de vingt ont pris le typhus auprès d'eux, dont plusieurs ont déjà succombé victimes de leur charité, nous ne les aurions sauvés à ce prix, que pour les livrer après quelques mois, sans protection, sans défense, sans parents, garçons et filles, aux passions bestiales de leurs coreligionnaires!

Mieux aurait valu mille fois les laisser périr!

Voilà ce qu'on présente comme nécessaire! Mais il n'en sera pas ainsi sans que je fasse entendre au monde une protestation solennelle.

A leurs pères, à leurs mères, à leurs tuteurs naturels, je les eusse rendus sans difficulté; mais je suis le père, le protecteur de tous ceux

1. Les économistes comme M. Leroy-Beaulieu déclarent sommairement ces chiffres inadmissibles. Comme ils résultent de la comparaison des recensements de 1867 et de 1872, ils disent que ce dernier a été très mal fait. L'explication est simple, il faudrait prouver qu'elle est juste. En 1878, à la suite de la famine qui désola le Sud de l'Inde, le recensement accusa une diminution de 755 504 habitants, sur une population totale de 3 055 339. (*Vie de Mgr A. Canoz*, p. 291.) La proportion est plus forte encore qu'en Algérie. Dira-t-on aussi que le dernier recensement a été mal fait?

de ces enfants dont les pères, dont les mères, dont les tuteurs n'existent plus. Ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore, c'est moi qui la leur ai conservée. C'est donc la force seule qui les arrachera de leurs asiles, et si elle les en arrache, je trouverai, dans mon cœur d'évêque, de tels cris, qu'ils soulèveront contre les auteurs de ces attentats l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'hommes et celui de chrétiens.

En ce temps-là, le gouvernement n'avait pas encore mobilisé la force publique contre les couvents. Il n'osa donner l'assaut à des orphelinats dont un archevêque gardait ainsi la porte. Le 28 mai 1868, l'*Officiel* publiait une lettre du ministre de la guerre, déclarant que le *malentendu* entre l'archevêque d'Alger et le gouverneur général de la colonie était réglé à la satisfaction commune des parties.

Cette victoire — le mot n'a rien d'excessif — remportée par la charité et l'énergie de l'illustre prélat, fit plus pour la cause de l'assimilation que trente ans de plaintes, de requêtes et de discussions parlementaires. D'abord, c'est à partir de ce moment que l'opinion publique et l'administration à sa suite se sont nettement orientées en ce sens. D'autre part, la brèche était faite dans cette muraille élevée avec tant de soin depuis l'origine, pour protéger les musulmans contre l'apostolat chrétien. Non seulement, en effet, l'archevêque reçut l'assurance que ses établissements charitables seraient respectés, mais encore il obtint de l'empereur l'autorisation d'en créer de nouveaux au milieu des populations indigènes, sous le même régime légal que toutes les autres institutions de ce genre en France et en Algérie.

C'était une ère nouvelle, comme le disait le prélat lui-même, qui s'ouvrait pour la colonie. Malheureusement, le mauvais vouloir des subalternes, l'hostilité persévérante de la bureaucratie, puis les événements de 1870 allaient ajourner encore l'exercice d'une liberté reconnue en principe.

Quand, en 1871, l'amiral de Gueydon prit possession du gouvernement de l'Algérie, en pleine insurrection kabyle, il reconnut, lui aussi, combien jusqu'ici on avait fait fausse route : « J'ai passé ma vie, dit-il un jour, à protéger les missions catholiques sur toutes les mers du globe. Je ne puis admettre qu'elles soient persécutées sur une terre française.

Il faut beaucoup de réserve, beaucoup de tact, agir par des bienfaits et non par des discours; mais le temps d'associer peu à peu le peuple vaincu par nous à la civilisation chrétienne est enfin venu. »

En 1873, les premiers postes de missionnaires en Kabylie furent fondés simultanément par les Pères Blancs et les Jésuites. A la suite des décrets de 1880, les Pères Blancs sont restés seuls à poursuivre une œuvre que la malveillance incurable des fonctionnaires de tout ordre rend plus laborieuse et plus ingrate que l'apostolat au cœur du continent noir. On tolère leur présence dans quelques villages kabyles et les oasis du Sud, on les laisse enseigner le français dans leurs écoles et soigner les malades; les religieuses peuvent également donner leurs soins aux femmes et aux petites filles, mais l'action du missionnaire est toujours l'objet d'une surveillance jalouse, et l'administration française continue à entourer de toute sa sollicitude le bercail de Mahomet, de peur qu'aucune de ses brebis ne s'égaré.

#### IV

Devant ce spectacle bizarre d'une nation chrétienne se dévouant avec cette persévérance à la conservation de la foi musulmane sur son propre territoire, on se demande quels motifs si puissants ont inspiré une politique dont l'insuccès éclate chaque jour davantage.

Sans doute, aux termes de la capitulation d'Alger, la liberté de conscience avait été garantie aux indigènes. Nous savons trop combien le sens de ce grand mot est élastique, et quelle tyrannie des consciences peut s'abriter sous l'enseigne de la liberté de conscience. Hâtons-nous donc de dire que la liberté de conscience n'a rien à voir dans cette affaire. Quand même quelques prêtres seraient allés jusqu'à parler de Jésus-Christ et de la morale chrétienne aux musulmans qui auraient voulu les écouter, personne ne se serait senti atteint dans sa liberté. Sous prétexte de protéger la liberté de conscience des musulmans, on les a parqués comme un troupeau dans les ignominies et les absurdités du Coran. Il semble cependant que la liberté bien entendue demandait que la porte fût large

ouverte à ceux qui voudraient en sortir pour embrasser une doctrine moins dégradante.

On peut aller *même à la messe* :  
Ainsi le veut la liberté.

En fait, la liberté de conscience pour nos sujets d'Algérie s'est traduite par l'obligation morale de rester mahométans ou de se faire libres penseurs.

N'insistons pas. Mais il y avait à craindre d'exciter le fanatisme musulman et de provoquer des révoltes. « Quelques faits comme celui-là, disait un haut fonctionnaire à Mgr Pavy, à propos du baptême d'un indigène, et la sécurité de la conquête serait gravement compromise. » Le fanatisme musulman, voilà la raison d'État derrière laquelle on s'est retranché pour entraver toute action religieuse, celle que l'on s'est transmise dans l'administration depuis l'origine, comme l'excuse de toutes les impiétés, de toutes les hontes, de tous les affronts infligés au christianisme pour la plus grande gloire de l'Islam. Ménager le fanatisme musulman, un explosif plus dangereux que le picrate de potasse et non moins inflammable, tel a donc été le premier principe du gouvernement colonial, l'alpha et l'oméga de la sagesse administrative, une nécessité première qui s'est imposée même à des esprits honnêtes et quelquefois point irréguliers.

Qu'en était-il en réalité de ce péril? Certes, il devait être bien grave, puisqu'il a si puissamment impressionné l'esprit du vainqueur. Mais ne l'a-t-on point exagéré de parti pris? N'en a-t-on point fait une sorte d'épouvantail derrière lequel certaines passions dissimulaient des motifs moins avouables? Ne serait-ce pas enfin quelque chose comme le spectre du cléricisme que d'autres savent agiter à propos ailleurs qu'en Afrique? La question vaut qu'on l'examine, puisqu'il s'agit d'un fait psychologique et social sur lequel nos gouvernants appuient encore à l'heure qu'il est leur politique en Algérie.

Tout d'abord, et sans rechercher présentement si le fanatisme des musulmans d'Algérie est aussi farouche et ombreux qu'on le dit, ce qui est certain, c'est que l'irrégularité trop souvent affichée par l'armée, les fonctionnaires et les

colons, nous a fait infiniment plus de tort dans l'esprit des indigènes que notre qualité de chrétiens. Dès le temps de la conquête, l'Arabe, si profondément religieux, conçut un immense mépris pour ces *chiens, fils de chiens*, qu'il ne voyait jamais prier. C'est le sentiment qu'exprimait un jour Abd-el-Kader, avec une terrible franchise. Au cours d'une négociation avec le capitaine, plus tard maréchal Pélissier, celui-ci engageait sa parole d'honneur : « Comment, dit l'émir, veux-tu que je croie à ta parole ? tu ne pries jamais Dieu ! »

Ce ne fut qu'en 1832, sous le général Savary, duc de Rovigo, qu'on se décida enfin à prendre la mosquée turque de Hassan pour célébrer le culte catholique à Alger, où le drapeau français flottait depuis deux ans. Les aumôniers de l'armée ayant été rappelés à la suite de la révolution de Juillet, il n'y avait pas eu pendant tout ce temps-là signe extérieur de religion ni dans l'armée ni parmi les Européens. « Bien loin de froisser les musulmans, dit l'auteur des *Annales algériennes*, la mesure prise par le gouverneur général fut accueillie par eux avec satisfaction ; car notre indifférence religieuse était ce qui les blessait le plus. *Ils furent bien aises que nous consentions enfin à prier Dieu.* » Si les fonctionnaires de haut et bas étage envoyés en Algérie par la République — *Madame Poublique*, comme on l'appelle irrévérencieusement en Kabylie — croient se grandir aux yeux de leurs administrés indigènes par leur sottise manie d'irréligion, ils se trompent grossièrement. Un proverbe arabe dit : « L'homme qui ne prie pas n'est pas un homme. » Au reste, il serait aisé de citer une multitude de faits en contradiction avec l'idée qu'on se forme *a priori* du fanatisme musulman ; mais cela mènerait loin et l'on pourrait toujours répondre que les anecdotes ne prouvent rien.

Mais, ce qu'il ne faudrait jamais oublier quand on parle des indigènes de l'Algérie, c'est que sur un chiffre total de 3 500 000 habitants, il y a à peine 700 000 Arabes. Les quatre cinquièmes de la population appartiennent à la race berbère dont les Kabyles forment le rameau le plus important. Or, ces anciens habitants de la Maurétanie ont été autrefois chrétiens. Écrasés par l'invasion arabe, ils ont dû, après une résistance plus ou moins prolongée, adopter la religion du

vainqueur. Les indomptables tribus de la grande Kabylie n'ont subi le joug du Coran qu'après s'être révoltées dix-sept fois ; il fallut implanter parmi elles des colonies de marabouts arabes. Néanmoins les Kabyles furent toujours mauvais musulmans<sup>1</sup>.

Le Coran n'a jamais été adopté chez eux comme loi civile. Ils le connaissaient d'ailleurs fort peu jusqu'à la conquête française. C'est le gouvernement français qui l'a fait traduire en leur langue, puis enseigner dans les *zaouïas* par des maîtres arabes. Nous avons soigneusement interdit de prêcher l'Évangile aux Kabyles, mais nous leur avons fait prêcher le Coran : rien n'a été épargné pour les amener à l'orthodoxie et à la ferveur. C'est nous qui avons musulmanisé les Kabyles, et plus récemment encore les habitants du massif de l'Aurès, autres Berbères encore moins dévots à Mahomet que les Kabyles.

La tradition chrétienne n'a jamais été complètement éteinte chez les tribus du Djurjura. « Plus on creuse dans ce vieux tronc ; dit le général Daumas, plus sous l'écorce musulmane on trouve de sève chrétienne<sup>2</sup>. »

D'autre part, la loi évangélique ne rencontrait pas chez ces montagnards pauvres, laborieux, qui n'ont jamais accepté la polygamie, les obstacles presque insurmontables que lui opposent les mœurs domestiques et l'état social des Arabes. Aussi le retour au christianisme paraissait-il à plusieurs comme la conséquence naturelle de leur soumission à la France. « Nous et nos enfants, disait un de leurs chefs, nous mourrons musulmans, mais nos petits-enfants seront chrétiens, et nos arrière-petits-enfants naîtront chrétiens. »

Ce n'était donc pas de ce côté que pouvait s'allumer le fanatisme. La politique elle-même, une politique intelligente, conseillait de nous attacher par le lien religieux une popu-

1. MM. Hanoteau et Letourneux affirment le contraire dans leur grand ouvrage sur *la Kabylie et les coutumes kabyles*, et la plupart des écrivains répètent leurs assertions ; mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le témoignage des missionnaires qui ont passé des années au milieu même des populations vaut bien celui de voyageurs dont l'autorité, en pareille matière, est très discutable, voire même très suspecte.

2. *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, 4<sup>e</sup> édition, p. 255.

lation ennemie de race de l'Arabe, et que tout, jusqu'à ses mœurs démocratiques, rapprochait de nous. C'était le moyen infaillible d'assurer à tout jamais notre domination paisible en Algérie. On a pris le contre-pied de cette tactique; rien n'a été épargné pour inoculer au peuple kabyle cette haine sacrée du chrétien que tout bon musulman puise dans sa foi.

Enfin, même de la part des musulmans de la vieille école, les explosions du fanatisme étaient-elles vraiment à craindre dans les conditions où l'apostolat demandait à se produire? Ce n'est guère vraisemblable. Si la France venait imposer le christianisme par la force des armes, si elle disait, comme les apôtres de Mahomet eux-mêmes : « Crois ou meurs ! » alors oui, mais dans ce cas seulement, comme l'écrivait le grand chef arabe Ali à son ami M. Léon Roches, « la révolte des musulmans deviendrait un devoir <sup>1</sup> ». Mais nous n'en sommes point là. Depuis cent ans les armes, pas plus que la politique de la France, ne sont guère employées à amener des recrues à l'Église. Si c'est un danger, nous n'y sommes certainement pas exposés, et pour longtemps. Personne n'a jamais songé à invoquer le bras séculier pour contraindre les musulmans d'Algérie ni d'ailleurs à se faire chrétiens. Bien plus, l'Église, aussi prudente au moins que les gouvernements, et plus patiente parce qu'elle est plus durable, n'a jamais demandé à attaquer la forteresse de l'islamisme autrement que par la charité et les bienfaits. « Le pape Pie IX, écrivait récemment encore le cardinal Lavignerie, nous a rappelé souvent que l'expérience universelle des missions montre que le monde mahométan est inaccessible aux inspirations diverses de la foi chrétienne et fermé à la prédication immédiate de l'Évangile <sup>2</sup>. » Aussi lui-même, tenant compte tout à la fois de la sagesse de l'Église et des justes susceptibilités de l'État, écrivait encore : « Je déclare donc que je considérerais comme un crime ou comme une folie de surexciter par un prosélytisme sans sagesse le fanatisme de nos populations musulmanes : comme un crime, parce que j'ajouterais ainsi une difficulté nouvelle à toutes celles dont la France doit triom-

1. *Trente-deux ans à travers l'Islam*. 1885. T. II, p. 332.

2. Lettre sur les *Pionniers du Sahara*, p. 26.

pher dans ce moment; comme *une folie*, parce que, au lieu d'atteindre le but, nous l'éloignerions peut-être à jamais. »

Il semble que des déclarations aussi nettes devaient rassurer la prudence administrative la plus méticuleuse. Dans ces limites et avec ces précautions, on pouvait, si l'on était de bonne foi, laisser le clergé catholique ouvrir pour les indigents, « à ses frais, à ses risques et périls », des asiles, des hospices, voire des écoles, surtout quand les indigènes eux-mêmes les réclamaient, comme il arriva souvent. On a peine à croire au sérieux de gens qui parlent du danger que de tels « agissements » allaient créer dans la colonie.

Voilà pourtant ce qui a été refusé pendant quarante ans, avec une obstination encore plus maladroite et plus impolitique peut-être que barbare; voilà ce qui n'est accordé à l'heure présente que dans la mesure la plus arbitraire et avec des difficultés désespérantes. Il n'y a pas de pays au monde qui ait vu pareille chose au dix-neuvième siècle. Dans sa lettre à l'empereur, l'archevêque d'Alger lui rappelait qu'il avait été décoré par le gouvernement turc pour avoir fait dans les États du sultan ce qu'on lui interdisait de faire en terre française. L'Angleterre et d'autres nations européennes ont des colonies peuplées de musulmans, comme l'Algérie; nulle part on n'a contesté au clergé catholique, sous prétexte de ménager le fanatisme, le droit de recueillir les orphelins, de soigner les malades et les infirmes, ni de faire la classe aux petits enfants que leurs parents veulent bien lui confier. Il a fallu la France issue de la Révolution pour donner chez elle cet exemple de libéralisme et de largeur de vues.

Et pourtant l'expérience avait été faite de bonne heure de l'irrésistible puissance de la charité chrétienne sur ces natures égoïstes et violentes. Dès leur arrivée en Algérie les sœurs de charité avaient subjugué les musulmans. « Venez dans nos tribus, leur disait un jour un grand chef à Constantine, vous serez traitées comme des reines. » Le désintéressement des marabouts chrétiens, la dignité des mœurs sacerdotales ne furent pas pour eux un moindre sujet d'étonnement. Dès la première heure le prêtre avait conquis le respect et la sympathie des indigènes; en 1847, à la Chambre des pairs,



M. le comte de Quatrebarbes disait à ce sujet un mot qui n'a pas cessé d'être vrai : « Le prêtre catholique n'a rien à craindre chez eux ; il est le marabout chrétien, sa robe le protège mieux que vos baïonnettes. » Le terrible émir Abd-el-Kader avait lui-même été séduit par la charité du premier évêque d'Alger, Mgr Dupuch. Il en résulta entre eux une intimité qui forme un épisode profondément touchant dans l'histoire de cette guerre implacable. Un jour, on vit arriver au palais épiscopal un troupeau de quarante chèvres avec leurs petits, conduit par des Arabes. C'était Abd-el-Kader qui faisait ce cadeau biblique à son ami : « J'ai appris, lui écrivait-il, que tu as recueilli beaucoup de petits enfants qui n'ont pas de mères ; je t'envoie des chèvres pour les nourrir. »

Non, ce n'est pas la charité laissée à ses inspirations au milieu des populations musulmanes qui eût créé des difficultés et compromis la sécurité de la conquête. C'est elle au contraire, et elle seule, qui pouvait apaiser les ressentiments, calmer les animosités, en un mot faire le trait d'union entre les vainqueurs et les vaincus et préparer avec le temps, sans secousse et sans bruit, l'union des races réconciliées.

## V

Au reste, pour mesurer ce qu'elle aurait pu faire il suffit de jeter un coup d'œil sur la fin de cette histoire des orphelins de la famine. Ceux qui furent épargnés par la mort ou que de proches parents ne réclamèrent pas, furent baptisés et élevés chrétiennement. Ils étaient encore 803 en 1874. On leur apprit différents métiers, mais principalement celui d'agriculteur. Quand le temps fut venu de les établir, le cardinal Lavigerie acheta de vastes terrains dans la plaine du Chélif, à égale distance entre Alger et Oran. Il y bâtit un premier village, Saint-Cyprien-des-Attafs, puis un second, Sainte-Monique<sup>1</sup> ; au fur et à mesure que les orphelins et orphelines arabes se mariaient, il leur donnait une maison avec un jardin et un lot de terre. A l'heure qu'il est, les deux villages sont en pleine prospérité ; les jeunes ménages

1. Les indigènes appellent ces villages *Oulad M'rabout* (les Fils du Marabout).

comptent six enfants en moyenne. Les Pères Blancs dirigent la petite colonie ; avec l'aide des Sœurs Blanches de Notre-Dame d'Afrique ils instruisent les enfants. Il n'y a pas de cabaret dans les villages arabes chrétiens ; on n'y fait pas de politique, mais on travaille et on vit paisible et content ; on sait le français, et en parlant de la France on dit : *notre patrie*. Dieu veuille que l'administration n'éprouve pas trop tôt le besoin d'y faire pénétrer le progrès !

« C'est là, disait l'amiral de Gueydon, la seule chose sérieuse qui ait été faite pour l'assimilation des indigènes. »

Mais c'est l'œuvre de la religion ; aussi, pour les gens qui nous gouvernent et pour la plupart de ceux qui font des discours ou des articles de journaux sur la question algérienne, cela ne compte pas. On n'a pas dit un mot des villages arabes chrétiens dans les discussions du Sénat, pas un mot dans les innombrables articles des journaux libres-penseurs qui les ont suivies. C'est la conspiration du silence, aussi puissante et aussi loyale que celle du mensonge.

Supposez que depuis soixante ans l'administration française ait encouragé, favorisé, aidé des œuvres analogues à celle dont nous avons esquissé l'histoire, la trouée serait faite depuis longtemps dans la masse musulmane ; c'est par centaines de mille que se compteraient les indigènes conquis à la civilisation chrétienne et du même coup à la patrie française. Ceux là, du moins, on pourrait sans aucun inconvénient les naturaliser en bloc.

On a dit et répété à satiété que les sociétés musulmanes sont irrémédiablement réfractaires à la foi chrétienne ; que les conversions sont toutes de surface, que le vieux sang mahométan ne tarde guère à se réveiller et à reprendre le dessus. Par ce temps d'atavisme scientifique et de déterminisme par hérédité, la thèse a la partie belle. On n'a pas manqué d'y revenir. M. Jacques, sénateur d'Oran, un vieillard qui devrait savoir ce qui se passe en Algérie, n'a pas craint de rééditer une fois de plus une légende dont il ne tenait qu'à lui de constater la fausseté dans un de ses voyages entre Oran et Alger. Des enfants élevés par le cardinal Lavignerie, et dont il porte le nombre à quatre mille, « il n'y

en a pas un seul, a-t-il affirmé, qui ait profité de l'instruction qui lui avait été donnée ».

Voilà comment les représentants de l'Algérie se tiennent au courant des affaires du pays. Le vénérable cardinal n'a pas protesté, et cela se comprend. On aurait vraiment trop de mal à apprendre à certaines gens ce qu'il leur plaît d'ignorer. La vérité est que parmi ces Arabes il y a des religieux et des religieuses, des pères et des mères de famille exemplaires, qu'en général ils pratiquent leurs devoirs de chrétiens avec une exactitude, et surtout un mépris du respect humain, bien rare, hélas ! en France, et encore plus rare en Algérie. Il y en a sur le nombre qui ont manqué de persévérance, et leur défection, ou plutôt leur relâchement, a eu pour cause le contact d'Européens qui n'ont de chrétien que le nom. C'est d'ailleurs le calcul infernal que faisait la franc-maçonnerie algérienne, quand elle poursuivait, en 1874, la suppression des crédits alloués pour la création de nouveaux villages. « Les orphelins, disait un député de l'Algérie, le D<sup>r</sup> Warnier, seraient bien mieux dans les centres européens, où on leur apprendrait ce qu'est la véritable famille chrétienne. » Et la presse libre-penseuse d'applaudir : « Bravo ! avant un an, les trois quarts des néophytes ne seront plus catholiques, sans avoir pour cela envie de se faire mahométans. »

Quelle que soit la dégradation de cette société musulmane pourrie de vices, et où tout tombe et se désagrège, il y a quelque chose de plus navrant, c'est la constance que déploie une nation chrétienne à empêcher la sève du christianisme de la régénérer.

On dirait que la France n'a mis la main sur ce peuple que pour le soustraire à l'Évangile qui envahit toute l'Afrique, et cela contre son intérêt le plus évident.

Devant une obstination aussi acharnée et aussi déraisonnable, il est impossible de se contenter de l'explication qu'on vous jette imperturbablement à la face, quand vous vous permettez de demander le pourquoi ?

Non, ce n'est pas le fanatisme musulman qui fait peur, c'est le christianisme.

La vraie explication de toute cette lamentable histoire, elle est dans l'esprit voltairien et la tradition maçonnique inoculés dès 1830 à l'administration algérienne; dans cette passion de sectaires pour qui le catholicisme, c'est *l'ennemi*; passion qui étouffe jusqu'au sens politique et au patriotisme même; passion arrivée aujourd'hui à son paroxysme, qui empêche des hommes d'État et de hauts fonctionnaires proposés à l'administration de nos possessions lointaines, de comprendre que l'influence française n'a pas à l'étranger de meilleur auxiliaire et de plus solide appui que l'action catholique. On les voit, à l'heure présente, en Indo-Chine prendre ouvertement parti contre les chrétiens et les missionnaires eux-mêmes, ne s'apercevant pas que, pour satisfaire leur prurit d'anticléricisme, c'est la patrie qu'ils atteignent, dont ils compromettent l'honneur et la fortune.

Les *grands ancêtres* de 93 disaient : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Leur postérité abâtardie dirait volontiers : Périssent les colonies et périsse la France elle-même, si la religion doit être pour quelque chose dans son salut et sa prospérité!

## VI

Et maintenant que l'on a constaté que tout est à faire pour la conquête morale de l'Algérie, c'est dans la vertu de l'école neutre, laïque et obligatoire autant que faire se pourra, que l'on met toutes ses espérances. Chose curieuse à remarquer, les sénateurs à tête chenue, qui *s'emballent* sur ce sujet, sont certainement en retard de quelques années. Il serait aisé de recueillir à travers les livres et journaux de ce temps, les plus sincèrement dévoués à l'œuvre scolaire de la République, de mélancoliques aveux sur l'impuissance de l'école officielle à moraliser, à élever, au sens complet du mot, « les couches profondes du prolétariat ». Tout récemment, le *Temps* écrivait à ce propos le mot sinistre de *banqueroute*. Au Sénat même, il y a eu des voix discordantes dans le concert à l'honneur de l'école algérienne. M. Constans n'a pas hésité à dire à ses collègues qu'il ne partageait pas leur confiance : « Vous voulez assimiler les indigènes par l'éducation; nous

sommes tout prêts à essayer le procédé. Mais je vous le répète, je ne le crois pas efficace. »

Au reste, l'idée n'est point neuve. Déjà en 1847, il y avait des théoriciens genre Ferry, M. Ferdinand Barrot, par exemple, pour soutenir qu'il suffisait d'ouvrir des écoles en Algérie pour gagner les Arabes. Et La Moricière répliquait : « Des écoles, oui ; mais quoi que vous fassiez, si vous n'êtes pas assez forts pour les tenir, ils vous étrangleront. Les *Européens sont chrétiens*, ils acceptent nos lois, ils les réclament ; les Arabes n'en veulent pas. »

En 1871, il y eut au contraire une réaction violente contre le système de l'assimilation par l'école. Les chefs de l'insurrection étaient précisément des indigènes qui avaient reçu l'éducation européenne. Le siège de Fort-National fut conduit selon toutes les règles par d'anciens élèves de l'école des Arts et Métiers établie au fort même. Aussi, l'insurrection domptée, le mot d'ordre fut-il : Plus d'écoles, pour des gens qui se servent contre nous de l'instruction que nous leur donnons.

Aujourd'hui le vent est de nouveau à l'école. Nos quatre millions d'indigènes vont être francisés par l'école. On l'assure, du moins. Voyons comment le phénomène s'accomplira.

Mettons les choses au mieux : le pays a été couvert d'écoles ; chaque village, chaque *douar* a son groupe scolaire : au total, quatre à cinq mille écoles à pourvoir de maîtres et de maîtresses. Voilà bien des maisons à bâtir et bien des places à distribuer aux instituteurs et institutrices qui battent le pavé, munis de brevets, mais manquant de pain. Et le résultat ? On en peut juger par l'expérience déjà faite en Kabylie. Il y a un certain nombre d'écoles laïques, comptant ensemble de deux à trois mille écoliers. Paul Bert a écrit à leur sujet une page cruelle ; ce n'était pas apparemment pour faire le jeu des *cléricaux*. « Un jour, dit-il, dans une école de la grande Kabylie, l'instituteur me montrait avec fierté des enfants qu'il préparait au certificat d'études. C'est là une conception délirante. Le certificat d'études : les casse-tête de l'arithmétique, les Mérovingiens, les subtilités de la grammaire, les bizarreries de l'orthographe ! Dans une autre, je

prends le cahier de rédaction du meilleur élève. Dictée : — je vous le donne en mille — *Les Remords de Frédégonde ! ... »*

Tous n'arrivent pas à ces hauteurs. Les pauvres petits apprennent à la longue quelques mots de français, quelques couplets de chansons patriotiques :

Saluons joyeux  
Le drapeau (*bis*) de la France !

qu'ils répètent à satiété aux voyageurs sur la route de Fort-National, en tendant les mains pour avoir des *sordis*. C'est bien flatteur pour les Français, et on ne refuse pas une poignée de *sordis* ; mais s'imaginer que cela fait avancer l'œuvre de l'assimilation, ce serait se bercer d'une illusion naïve absolument démentie par les faits. La morale indépendante de la religion, qui ne prend pas en France, est un mot vide de sens pour les musulmans. C'est toujours dans le Coran qu'ils iront puiser leur formation morale, et le Coran leur apprendra toujours qu'il faut haïr les *chiens de chrétiens* et les tuer quand on le peut.

Pour les filles, c'est pire encore. L'expérience a été faite dans un orphelinat très laïque établi à Fort-National. Les jeunes filles qu'on y a élevées n'ont pu rentrer dans leurs villages et ont été fatalement vouées au désordre.

Au reste, il est inutile de supputer les chances de succès. L'entreprise est condamnée d'avance à un avortement piteux. Il serait plus exact de dire qu'il n'y aura même pas d'essai. Pour qui connaît la situation, il n'y a pas le moindre doute à cet égard. Croire qu'on peut bâtir des écoles en Algérie comme dans les départements de France, puis que, sur avis de l'administration, elles vont se remplir de petits indigènes avides de savoir et de culture intellectuelle, c'est un rêve comme on en fait lorsqu'on gouverne un pays du fond de son cabinet, à cinq cents lieues de distance, mais qui s'évanouit à la lumière de la réalité. A ces écoles, si la toute-puissante vertu du budget les fait jamais sortir de terre, il manquera toujours deux choses importantes : des maîtres et des élèves.

Une place d'instituteur dans une école de France, avec la perspective de l'avancement, de la considération, de l'import-

tance politique attachée à la fonction, c'est encore de quoi séduire la jeune ambition d'un adolescent à qui ses succès à l'école primaire ont fait perdre le goût de la charrue ou de l'outil paternel; mais une classe dans un village kabyle ou un douar arabe, c'est beaucoup moins engageant. Il faut se donner beaucoup de mal, étudier une langue très difficile, régenter des enfants fort peu aimables en somme, ne fût-ce qu'en raison de leur prodigieuse malpropreté, le tout pour gagner bien peu d'argent. Oh! sans doute le dévouement ne manque pas chez les instituteurs et les institutrices de l'État; on en parle même beaucoup. Mais cependant un peu de scepticisme à cet endroit ne saurait désobliger personne, et nous persistons à croire que pour se vouer à ce métier-là, il faut quelque chose qu'on n'apprend guère à l'école normale.

Les écoliers seront plus difficiles encore à trouver que les maîtres. A part les Maures des villes, plus indifférents en matière religieuse, et naturellement plus ouverts à notre civilisation, les musulmans se soucient fort peu de l'instruction européenne. Même parmi les riches indigènes, on n'a jamais pu recruter des élèves pour les collèges arabes-français qu'en leur offrant toutes sortes d'avantages. Sur les 1 000 à 1 200 élèves du lycée d'Alger, il n'y a pas une douzaine de musulmans. Lors de l'expédition de la caravane parlementaire en 1887, le ministre de l'instruction publique, M. Berthelot, fut émerveillé de la quantité d'enfants qu'il trouva dans les écoles qu'il visitait. Il ne s'aperçut pas qu'on les avait remplies pour la circonstance. La vérité, avouée par M. Tirman au Sénat, c'est qu'il faut user de tous les moyens, des menaces aussi bien que des promesses, pour décider les parents à envoyer leurs enfants aux écoles françaises.

Soit dit en passant, les Pères Blancs aujourd'hui, aussi bien que les Jésuites autrefois, trouvent pourtant leurs écoles trop étroites pour recevoir tous les petits Kabyles qui se présentent. Si le gouvernement avait fait appel aux instituts religieux de France, les maîtres et les maîtresses ne manqueraient pas pour les écoles indigènes; les élèves ne manqueraient pas non plus. Mais apparemment la « sécurité de la conquête » serait en péril.

L'idée de renouveler la face de l'Algérie musulmane par l'école, telle que l'entend la franc-maçonnerie gouvernementale, est une pure chimère ; c'est, si l'on veut, de la haute fantaisie pédagogique. Les hommes politiques qui font sur ce thème des discours triomphants savent fort bien à quoi s'en tenir. Ils n'ignorent pas en particulier que l'on a grand-peine en Algérie à trouver des interprètes pour les services les plus essentiels, et que l'on est obligé d'offrir des primes aux employés de toutes les administrations qui savent un peu d'arabe ou de kabyle. Et c'est alors qu'on vient proposer un plan d'éducation qui demande une armée d'instituteurs possédant les langues indigènes ! Personne parmi ces honorables ne se fait illusion sur l'issue de leurs projets grandioses. Les choses resteront en l'état ; on ne fera rien. Puis, quand le moment viendra d'une nouvelle *fantasia* parlementaire, on se bornera à dire que tout le monde était animé de la meilleure volonté, mais que les crédits alloués étaient insuffisants. La comédie n'est peut-être pas du meilleur goût ; mais l'important est que le public se tienne pour satisfait.

Après tout, si les indigènes d'Algérie restent étrangers au progrès tel que ces messieurs l'entendent, cela vaut peut-être mieux et pour eux et pour nous. Sectateurs plus ou moins fidèles de Mahomet, ils trouvent dans leur Coran ce fonds d'idées religieuses et morales qu'il a empruntées à la Bible et à l'Évangile. Devenus libres penseurs, ils auraient à la place des journaux impies et des romans licencieux. Ils auraient certainement perdu au change.

Y aurions-nous gagné ?

Laissons faire la réponse par un homme parfaitement renseigné : « De tous les indigènes les plus hostiles sont ceux qui ont eu le plus de rapports avec les Français. Ainsi, par exemple, les anciens tirailleurs, une fois revenus dans leurs villages, sont ce qu'il y a de pire. Ils se montrent les plus insoumis de tous les habitants. Ce sont eux qui, dans chaque douar, constituent le clan des *mauvaises têtes*. N'est-il pas triste de constater que c'est là le plus clair résultat obtenu avec ces braves turcos qui, à la caserne, se frottent si bien d'instruction, de cirage, de civilisation et d'absinthe ! ? »

1. Charvériat, *A travers la Kabylie et les questions kabyles*, 1889, p. 112.



## VII

M. Poujoulat écrivait, il y a près d'un demi-siècle : « Cette guerre d'Afrique n'est pas jugée d'assez haut. Nul ne paraît se douter que cette guerre soit la grande chose du temps présent. » Depuis lors, nous n'avons guère élevé nos points de vue ni agrandi nos horizons. Dernièrement encore, nous lisions dans une Revue, d'ailleurs bien intentionnée, que si la France n'a pas réussi en Algérie, c'est qu'elle y est allée à l'aventure sans trop savoir pourquoi. « Le gouvernement de Charles X n'était poussé par aucun grand besoin social, quand il envoya contre Alger une petite expédition destinée à châtier une injure diplomatique <sup>1</sup>. » Vraiment, l'habitude de tout mesurer d'après certaines lois économiques amène à rapetisser singulièrement l'histoire.

Certes, la prise d'Alger avait une autre importance que l'établissement d'un comptoir de commerce ou même la fondation d'une colonie nouvelle sur un point de la côte africaine.

A-t-on oublié l'incroyable humiliation de trois siècles infligée par les corsaires barbaresques à toute la chrétienté; la Méditerranée devenue le fief des pirates algériens; tous les États de l'Europe réduits en plein dix-neuvième siècle à leur payer un tribut annuel? Sans doute, les jours de cette domination étrange étaient comptés; elle n'était plus possible avec la navigation à vapeur et le formidable développement des marines européennes. Mais enfin, Dieu donna à la France de devancer l'heure.

Ce fut en effet une noble, chevaleresque et toute française inspiration, dans laquelle il n'y eut pas place pour les calculs commerciaux, que celle qui décida la magnifique expédition de 1830 <sup>2</sup>. Il y eut alors un moment superbe où l'on sentit passer sur le pays comme un souffle des croisades. Toute l'Europe, l'Angleterre exceptée, applaudit au succès

1. *Science sociale*, juin, p. 456.

2. Pourquoi la dénigrer en l'appelant « une petite expédition »? Elle fut grande et belle, sous quelque rapport qu'on la regarde. Notre siècle n'en a pas vu de pareille.

des armes françaises. Quelque chose de grand venait en effet de s'accomplir. C'était plus qu'un fait de guerre, plus que la destruction d'un nid de forbans, plus que la honte séculaire des nations européennes lavée en un jour de victoire. C'était le vieil ennemi, l'islamisme frappé au cœur. L'Afrique, où il s'était retranché et d'où il tenait encore en échec les nations chrétiennes, était ouverte; la France en tenait la clef; désormais elle pouvait pénétrer à travers le continent mystérieux et porter, dans les plis de son drapeau, à d'innombrables populations la liberté et la civilisation chrétienne.

« Sans avoir plus de perspicacité que tant d'hommes d'État de notre temps, disait un des premiers historiens de la conquête, M. d'Ault-Duménil, on est plus éclairé qu'eux quand on considère les choses à la clarté de la lumière religieuse. » En nous introduisant en Algérie, la Providence nous donnait manifestement une mission. La France ne pouvait en rêver une plus grande et plus digne d'elle. Une fois revenus à la religion de leurs aïeux, ces Berbères, dont la race se retrouve éparse à travers la moitié du continent africain, nous aidaient puissamment dans cette œuvre d'affranchissement et de régénération. Quelle perspective et quel avenir pour une nation qui se fût prêtée aux desseins de Dieu ! Le profit n'y eût pas plus manqué que la gloire.

Oh ! sans doute, les maîtres en politique et en économie sociale accueilleraient avec un sourire de pitié un tel programme de colonisation. On ne colonise plus, nous disent-ils, « au profit de l'Église ».

Soit ; mais au profit de qui les États modernes se jettent-ils avec une sorte de fièvre dans les entreprises de colonisation ? « Il nous faut des colonies, dit M. Étienne, sous-secrétaire d'État, dans un discours sur la matière, parce que l'industrie a besoin de s'assurer des débouchés pour ses produits. »

Voilà le fond de la politique coloniale de l'heure présente. Nous fabriquons trop d'étoffes, et comme nos voisins en font autant, on ne sait plus à qui les vendre. Il faut initier aux habitudes de notre civilisation les peuples qui les ignorent, et alors ils auront besoin d'une foule d'objets que nous leur vendrons. Cela se dit et s'écrit couramment, et il ne paraît

pas que le sens public se révolte contre un mercantilisme aussi naïvement brutal. La vieille France était fière d'ouvrir avec son épée le chemin à la croix ; aujourd'hui elle envoie ses soldats se faire tuer pour que les industriels écoulent leurs marchandises. Tout n'est peut-être pas progrès dans cette évolution. On pourrait verser son sang pour une meilleure cause.

La France a manqué à sa mission providentielle en Afrique. Elle a tâché de tirer parti de sa conquête, de l'*exploiter*, selon le mot du jour, sans se préoccuper d'y introduire le christianisme qui l'a faite elle-même ce qu'elle est. Bien plus, elle a empêché les peuples tombés sous sa domination de se relever de leur déchéance en s'attachant à la croix.

On ne voit pas jusqu'ici que cette prévarication lui ait été profitable, et il est à craindre qu'elle ne l'expie un jour cruellement.

C'est la loi de nature que le châtement naît de la faute elle-même. Voici que la question indigène est suspendue comme une menace permanente sur l'avenir de la colonie. Ces peuples, dont nous n'avons pas voulu faire nos frères en leur permettant d'être chrétiens, sont pour nous des ennemis qui se tourneront contre nous à la première occasion ; et plus nous les initions à nos progrès, plus nous les rendons redoutables.

En outre, c'est un fait indéniable, il se produit un réveil dans le monde musulman. Les confréries religieuses des *Khouans* se multiplient, attisant partout le fanatisme et préparant la guerre sainte. On peut voir dans le livre de M. L. Rinn le dénombrement de ces associations ténébreuses, de celle des *Snoussyas* en particulier, de fondation récente, et qui a déjà étendu ses ramifications dans toute l'Algérie et jusqu'au Soudan. Il y a là un véritable danger qui effraye « tous ceux qui suivent attentivement la marche des idées, des menaces sourdes, des espérances de l'Islam africain ».

Mais si notre patriotisme s'afflige et s'inquiète, notre foi est consolée et notre confiance raffermie. La mission que la

France officielle n'a su ni accepter ni comprendre, la France chrétienne a entrepris de l'accomplir. Sous l'impulsion d'un homme à qui Dieu a départi le don «des vastes pensées», l'Algérie elle-même est devenue le berceau d'une nouvelle armée d'apôtres qui se sont voués à la conquête de l'Afrique. Les missionnaires d'Alger ont devancé au cœur du continent noir les soldats et les marchands. Onze d'entre eux y ont versé leur sang; plus de cinquante autres sont morts à la peine. Aujourd'hui ils partent pour In-Salah; demain ils seront à Tombouctou.

En même temps l'Afrique est entamée sur d'autres points; les pionniers de l'évangélisation l'envahissent de toutes parts. Et si nous ne sommes pas les seuls, cette fois, à entreprendre l'expédition, nul peuple ne peut se vanter de lui donner plus généreusement ses enfants et son or.

Ainsi, pendant que la France officielle, tombée aux mains d'une bande d'athées, ramène le pays, en le déchristianisant, à la pire barbarie, une autre France, celle qui croit en Dieu et en Jésus-Christ, continue au travers de toutes les injustices et de tous les déboires, à force de dévouement, de charité, de travail et de souffrances, l'œuvre que la Providence a confiée à notre nation : porter au loin la vraie civilisation par l'Évangile et par la croix.

J. BURNICHON.

# DE LA CONFIRMATION

ET

DE L'AGE AUQUEL IL CONVIENT D'Y ADMETTRE

---

Dans une lettre pastorale du 24 février dernier, Mgr Robert, évêque de Marseille, annonçait au clergé et aux fidèles que l'ancien usage de confirmer les enfants avant la première communion, et, quand il se peut, dès l'âge de raison, était définitivement rétabli dans son diocèse et y devenait obligatoire. Pour mieux faire comprendre pourquoi il juge cette mesure « favorable au bien des âmes et conforme à l'esprit de l'Église universelle », le docte et pieux prélat rappelle d'abord l'enseignement traditionnel « sur la nature et l'importance de la confirmation, le rang qu'elle doit occuper dans la réception des sacrements et l'âge auquel il est permis et il convient d'être confirmé » ; puis il ajoute : « qu'il ne prétend pourtant pas examiner à fond cette question qui demanderait de plus longs développements ». C'est de là que nous est venue la pensée d'aborder à notre tour cet important sujet, pour l'étudier au double point de vue historique et théologique. Après un rapide coup d'œil sur la nature et les effets de ce sacrement, nous montrerons, quant à sa réception, la discipline de l'Église à peu près invariable jusqu'au treizième siècle, et *substantiellement* la même depuis, jusqu'à nos jours.

## I

L'Église catholique enseigne que les sept sacrements, tous d'institution divine, sont entre les mains de Jésus-Christ comme autant de canaux mystérieux, par où, sous des formes variées répondant à nos besoins et à nos dangers, la vie surnaturelle descend du ciel jusqu'à nos âmes et nous est distribuée, selon la discipline en vigueur, avec une admirable sagesse.

Leurs principaux effets sont au nombre de trois : 1° ils donnent la grâce sanctifiante, cet écoulement de la nature divine en nous : *divinæ consortes naturæ*<sup>1</sup>, ou ils l'augmentent chez ceux qui l'ont déjà reçue ; 2° ils nous assurent de plus et tiennent à notre disposition une série de grâces actuelles, dites aussi *sacramentelles*, parce qu'elles sont toujours en rapport avec la fin spéciale que chaque sacrement doit obtenir ; 3° enfin, plusieurs d'entre eux impriment en outre dans nos âmes une marque spirituelle, un *caractère* ineffaçable aussi réel et aussi certain qu'inaccessible au sens et rebelle, par sa nature, à l'analyse. C'est comme le sceau de Dieu sur la créature intelligente, une consécration perpétuelle de nous-mêmes à son saint service.

Or, le second des sacrements, la confirmation, jouit de cette triple prérogative. Bien que distinct du baptême, il s'y rattache cependant par les liens les plus étroits, destiné qu'il est à en devenir le complément naturel. En lui se trouve le parfait couronnement de l'œuvre commencée au jour de notre régénération. Par le baptême, nous naissons, il est vrai, enfants de Dieu, mais nous gardons encore de cet âge les impuissances et les faiblesses : *sicut modo geniti infantes*<sup>2</sup>. Aussitôt reçue, la confirmation nous fait trouver le complet développement de nos forces vitales : notre tempérament spirituel est tout formé, et nous passons ainsi en un clin d'œil, quel que soit notre âge, à l'état d'*homme fait* : *in virum perfectum*<sup>3</sup>, dans l'ordre moral et chrétien. C'est la doctrine de Benoît XIV<sup>4</sup> et de saint Thomas.

Il suit évidemment de là que le chrétien non confirmé restera toujours un être inachevé, incomplet, manquant d'un élément nécessaire au fonctionnement normal de la vie surnaturelle et divine. Il ressemblera ainsi, par plus d'un côté, à ces malheureux, disgraciés de la nature, chez qui un vice de constitution a prématurément arrêté la crois-

1. II Pet. I, 4.

2. I Pet. II, 2.

3. Eph., IV, 13.

4. *Intelligerent... tantum inter se differre baptismum et confirmationem quantum in naturali vita, differt generalio ab incremento.* (Benedict. XIV. Const. *Eo quamvis*, anni 1745.)

sance et dont les chétifs organes sont sans force et à demi formés.

Comme le baptême, la confirmation imprime dans l'âme un caractère ineffaçable ; mais entre les deux, la différence est grande. Le premier nous marque *sujets* dépendants de Jésus-Christ : c'est notre incorporation sur les registres de la noble nation chrétienne ; le second nous marque du signe du *soldat* : c'est notre inscription dans les cadres de la grande armée de Dieu. Telle est l'idée que Benoît XIV veut encore que nous nous fassions de l'un et de l'autre <sup>1</sup>.

Mais à un soldat sur le champ de bataille, il faut des armes pour attaquer ou se défendre. Les grâces sacramentelles de la confirmation serviront d'armure au soldat du Christ, grâces de courage et de force surtout qui lui permettront de ne pas trembler devant les persécuteurs et de confesser intrépidement le nom de son divin capitaine <sup>2</sup>.

Ce court exposé montre assez l'importance de ce sacrement et l'estime que nous devons en faire. S'il est certain que l'on peut se sauver sans lui, à condition d'être baptisé, il ne l'est pas moins que négliger de le recevoir, quand on le peut facilement, serait se priver, de gaieté de cœur, d'un puissant moyen de salut, et compromettre peut-être ses intérêts éternels.

Ce parti pris constituerait un vrai désordre, contre lequel proteste hautement la saine raison. Le vœu de la nature n'est-il pas, comme l'enseigne saint Thomas, que l'enfant grandisse et devienne un homme fort ? Mais ce que Dieu veut dans l'ordre physique, ne le veut-il pas plus encore dans l'ordre moral ? Or, seule parmi les sacrements, la confirmation peut faire de nous de *parfaits* chrétiens : Dieu nous a donc imposé à tous l'obligation de la recevoir un jour <sup>3</sup>.

1. Intelligent... se per baptismum fuisse quidem *ad militiam receptos*, per confirmationem vero ad *pugnam instructos*. (*Ibid.*)

2. Datur Spiritus Sanctus ad *robur*... ut videlicet christianus *audacter* Christi confiteatur nomen. (*Instr. ad. Arm.*)

3. Per hoc sacramentum (confirmat.) promovetur homo spiritualiter in *ætatem perfectam*. Hoc autem est in intentione naturæ ut omnis qui corporaliter nascitur ad perfectam *ætatem* perveniat. *Multo magis* de intentione

## II

Y sommes-nous tenus sous peine de péché grave? Quelle que soit sur ce point l'opinion des théologiens<sup>1</sup>, personne du moins ne nie qu'il ne soit souverainement avantageux d'être confirmé le plus tôt possible. Mais alors à quel âge convient-il d'y admettre les enfants? Dès leurs plus tendres années? A l'âge de raison seulement? Avant ou après la première communion? Autant de questions que soulève, dans certains pays, la diversité des usages, et auxquelles nous nous proposons de répondre ici.

En principe, abstraction faite de la coutume, il est permis de confirmer quiconque est baptisé, depuis l'enfant au berceau jusqu'au vieillard décrépît. Saint Thomas nous en dit la raison : « C'est que l'âme dont la nature est immortelle ne connaît pas les changements qu'amènent les périodes de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, dans la vie corporelle; elle peut atteindre l'âge parfait de la vie spirituelle à toutes les époques de notre vie mortelle. Tous les hommes, quand ils ont reçu le baptême, peuvent donc recevoir la confirmation<sup>2</sup>. »

Voilà pourquoi, dans les premiers siècles, au témoignage des Pères de l'Église et des historiens, ce sacrement était conféré aussitôt après le baptême, même aux petits enfants. C'est Tertullien qui nous décrit ainsi l'usage de son temps : « Sortis du bain sacré, nous sommes oints de l'huile bénite;... ensuite on nous impose les mains par la bénédiction, en invoquant le Saint-Esprit<sup>3</sup>. »

C'est encore, au cinquième siècle, le pape saint Innocent

Dei est omnia ad perfectionem perducere... Et ideo hoc sacramentum *debet* omnibus exhiberi. (S. Thomas, 3 p., q. 72, art. 8.)

1. Cf. Ligor., lib. IV, tract. II, num. 181. Gury-Ballerini, Scavini, Lehmkuhl, etc. (*De Confirm.*)

2. S. Thomas, p. 3, art. 8.

3. *Egressi de lavacro perungimur benedicta unctione... dehinc manus imponitur per benedictionem, invocans Spiritum Sanctum.* (De Bapt., c. vii et viii.)



qui déclare que les *petits enfants* ne peuvent recevoir la confirmation que des seuls évêques<sup>1</sup>.

Au sixième siècle, saint Grégoire le Grand avertit les prêtres qu'ils doivent bien prendre garde de ne point *confirmer* eux-mêmes les *enfants* qu'ils ont baptisés, attendu que ce ministère est réservé aux évêques<sup>2</sup>.

Mabillon mentionne l'ordre de la double cérémonie du baptême et de la confirmation des *enfants*, telle qu'elle se trouve fixée par le Pontifical romain. Le baptême achevé, les parrains les présentaient à l'évêque, et celui-ci leur administrait le sacrement de confirmation<sup>3</sup>.

Au témoignage de D. Martène (*De ant. Eccles. ritibus*) et d'autres auteurs, il était d'usage, dans la primitive Église, de conférer en même temps le baptême et la confirmation. C'était à Pâques et à la Pentecôte qu'avaient lieu ces deux cérémonies.

On trouve aussi dans les *capitulaires* des rois francs l'ordre donné aux prêtres d'annoncer aux fidèles l'obligation où ils sont de présenter le plus tôt possible leurs petits enfants à l'évêque pour être confirmés<sup>4</sup>. Mais quand les campagnes se peuplèrent de fidèles et qu'on y établit des baptistères, il devint fort difficile de faire confirmer aussitôt les nouveaux baptisés, l'évêque ne se trouvant pas toujours sur les lieux. Alors commença à s'introduire l'habitude de mettre un intervalle entre les deux sacrements. Elle était imposée par la nécessité, et laissait intact le principe de la collation simultanée.

Plusieurs conciles réclamèrent contre cet usage nouveau. Celui de Lambeth (1236) demande que l'on conduise les enfants à l'évêque, sans attendre qu'il arrive lui-même. D'au-

1. De consignandis vero infantibus manifestum est non ab alio quam ab episcopo licere. (I Epist. ad Decent., cap. m.)

2. Presbyteri *infantes* signare sacro in frontibus chrismate non præsumant, sed presbyteri baptizandos ungant in pectore, ut episcopi postmodum ungere debeant in fronte. (Greg., R. PP., lib. m, Epist. ad. Januar.)

3. Mox susceptos *ipsos infantes* a presbyteris et diaconis qui baptizaverant, accipiebant eosque pontifici sedenti offerebant. Is vero eis sacramentum confirmationis conferebat.

4. Annuntiet presbyteri populis ut quam citius potuerint suos *infantulos* ad confirmandum Episcopo præsentare faciant. (Synod. Pontyon.)

tres, ceux de Wigorne et Oxford, intiment les mêmes prescriptions, mais sous des peines fort sévères.

Vers ce même temps, saint Thomas et surtout saint Bonaventure patronnent l'ancienne coutume de confirmer les enfants en bas âge. Mais l'usage contraire se fortifiait de plus en plus, à partir du treizième siècle. Il avait même trouvé un appui considérable dans un concile d'Orléans dont la disposition prit place dans le décret de Gratien. (Décr., p. III, dist. v, c. vi.) Elle exige que pour recevoir la confirmation, les sujets soient sortis de la première enfance : *Veniens perfectæ ætatis*. Cette opinion rencontra de chauds partisans, qui même l'exagérèrent un peu. Ainsi l'auteur de la glose entend l'expression *perfectæ ætatis* par l'âge de douze ans. Il se forma donc ainsi, à partir du treizième siècle, deux courants d'opinions : les uns tenaient à la pratique ancienne d'unir la confirmation au baptême; d'autres, au contraire, voulaient attendre plus tard, et ces derniers étaient divisés sur la question de l'âge : une partie acceptait sept ans et l'autre tenait pour douze. Un concile de Cologne (1536) rapporte les deux opinions. Bien qu'il ne se prononce pas, il incline pourtant vers la nouvelle, qui à cette époque devenait prédominante : c'est-à-dire qu'il préférerait que l'on attendit l'âge de raison, pour admettre à la confirmation<sup>1</sup>.

Quelques années plus tard, vers la fin du concile de Trente, mais très probablement avant la publication du *Catéchisme romain*, le savant cardinal Tolet écrivait son *Enarratio in Summam sancti Thomæ*. Il penche pour l'ancienne opinion, qui demandait que ce sacrement fût administré à l'enfant avant l'âge de raison. Au moins, dans l'âge adulte, faut-il le faire *aussitôt* la septième année venue; au plus, retarder jusqu'à neuf ou dix ans; et il ajoute ces paroles significatives : « Aller plus loin serait un *abus*, non un usage<sup>2</sup>. »

1. An expediat imitari consuetudinem qua observatur ut nedum adultis, sed et *infantibus* detur confirmatio, idque pransis, *hic non definiimus*. Quamquam quod Aurelianensi concilio sancitum est nobis *magis* placuerit ut jejuni ad confirmationem veniant... Antequam infans supra septimum ætatis annum progressus, parum intelliget.

2. Fateor, mihi *placeret* si usus introduceretur ut usus rationis *non* expectaretur. Conclusio : apud eos qui adultos *solos* confirmant, *statim post sep-*

## III

Mais à partir du quatorzième siècle, comme nous l'avons dit, et plus spécialement encore au seizième, après le concile de Trente, il se fit dans l'Église une évolution sur ce point. Persuadée que les futurs soldats du Christ garderaient mieux le souvenir du jour où ils seraient armés chevaliers, et retireraient du sacrement de plus grands fruits, si à l'innocence baptismale ils joignaient encore des dispositions personnelles, l'Église trouva bon de modifier quelque peu sa discipline, en retardant la réception de ce sacrement jusqu'à cet âge où l'intelligence commençant à s'éveiller chez l'enfant, lui permet de distinguer le bien du mal et d'accroître ses mérites, en se prononçant pour la vertu contre le vice<sup>1</sup>. Néanmoins, malgré ce changement dans sa discipline, l'Église, aujourd'hui comme autrefois, laisse subsister la règle primitive dans ce qu'elle a d'*essentiel*. Il y a des nuances et rien de plus : telle est la vérité.

Aussi, nous appuyant sur la doctrine des souverains pontifes et sur les décrets des conciles provinciaux à partir du seizième siècle jusqu'à nos jours, croyons-nous pouvoir établir les propositions suivantes qui rendent, nous semble-t-il, exactement la pensée de l'Église même à notre époque.

1° S'agit-il d'enfants en danger de mort, ou ordinairement malades ; s'agit-il même d'enfants en bonne santé, mais qui, si on ne les fait profiter du passage de l'évêque, risqueront fort de ne le revoir que deux ou trois ans après l'âge de raison : dans ces trois cas et dans d'autres *semblables*, l'ancienne discipline est maintenue : l'âge de raison n'est pas requis pour être confirmé.

2° Se faire une règle, sans raisons graves, de n'administrer la confirmation qu'à l'âge de douze ou treize ans, serait contraire à l'esprit de l'Église et digne de blâme.

Justifions ces différentes assertions :

*tennium* est confirmatio exhibenda, saltem post novem vel decem annos ; et *oppositum* est *abusus* et non *usus*. (*De Confirm.*)

1. Cf. Suarez. Disp. xxxv., sect. II, n. 1.

Composé sur la demande du concile de Trente et par ordre de saint Pie V, rendu obligatoire par Clément XIII en 1761, et considéré par les souverains pontifes « comme la règle de la foi catholique et de la vie chrétienne », le *Catéchisme romain* exprime avec autant de clarté que de concision la pensée actuelle de l'Église sur l'administration de ce sacrement. Une pareille autorité s'impose donc et ne saurait être récusée.

Or, voici ce que nous y lisons : « Bien que l'on puisse administrer la confirmation à tous ceux qui ont reçu le baptême, il est cependant moins bien de le faire avant que les enfants soient parvenus à l'âge de raison ; c'est pourquoi, si ce serait trop d'attendre jusqu'à douze ans, différer jusqu'à sept est tout à fait convenable. »

On le prouve ainsi : « La confirmation n'étant pas nécessaire au salut, a été instituée afin que, par son secours, armés de toutes pièces, nous soyons trouvés prêts quand il nous faudra combattre pour la foi du Christ : or, l'enfant qui n'a point encore l'âge de raison est impropre à ces sortes de luttes, il n'est personne qui n'en convienne <sup>1</sup>. »

Quelques auteurs, soit par erreur, soit par calcul, ayant dénaturé ce passage et persuadé ainsi que le catéchisme autorisait l'âge de douze ans, restituons d'abord au texte sa vraie signification. On est quelque peu surpris de rencontrer parmi les auteurs dont je parle, D. Martène et Vitasse. Le premier, dans son savant ouvrage *De antiquis Ecclesiæ ritibus* s'exprime ainsi : « Le catéchisme du concile de Trente trouve même louable la coutume d'attendre jusqu'à douze ans pour recevoir ce sacrement <sup>2</sup>. »

1. .... Illud observandum est, omnibus quidem post baptismum, confirmationis sacramentum *posse* administrari; sed *minus* tamen expedire hoc fieri, antequam pueri rationis usum habuerint; *quare* si *duodecimus* annus *non expectandus* videatur, usque ad septimum certe hoc sacramentum differre, *maxime* convenit; neque enim Confirmatio ad salutis necessitatem instituta est, sed ut ejus virtute optime instructi, et parati inveniremur, cum nobis pro Christi fide pugnandum esset : ad quod sane pugnæ genus pueros, qui adhuc usu rationis carent, nemo aptos esse judicavit. (*Catech. Roman. De Confirmat.*)

2. Immo catechismus concilii Tridentini laudat si duodecimus ad confirmationem annus expectetur. (Édit. d'Anvers, p. 239.)

Vitasse est du même avis : « Il est étonnant, écrit-il, que le catéchisme du concile de Trente exhorte à attendre l'âge de douze ans, pour se présenter à la confirmation<sup>1</sup>. »

Nous en demandons bien pardon à ces savants hommes, mais ils nous semblent être dans l'erreur et faire dire à ce texte tout juste le contraire de ce qu'il faut. Quand nous n'aurions pas pour le prouver l'autorité de Suarez, l'étude seule du contexte y suffirait. Pourquoi, d'après le catéchisme, paraît-il moins convenable de se présenter à la confirmation avant sept ans ? Parce que ce sacrement nous est donné pour que nous soyons trouvés prêts à l'heure du combat, et que cette heure ne sonne précisément pour nous qu'à l'âge de discrétion. Raisonner ainsi, c'est reconnaître qu'il commence à être *utile* dès que nous avons atteint l'âge de raison ; sinon, l'argument ne conclut pas. Le catéchisme blâmerait donc, d'un côté, ceux qui voudraient donner trop tôt à l'enfant un secours qui lui soit assuré, l'âge de raison venu ; et de l'autre, il approuverait ceux qui le lui refusent pendant *cinq* ans, bien qu'il en ait le plus grand besoin depuis si longtemps. Cela n'est pas vraisemblable. Aussi, ne sera-t-on pas étonné de voir Suarez interpréter comme nous ce passage. Il se demande d'abord ce qu'il faut penser des deux opinions dont l'une admettait les tout jeunes enfants à la confirmation, et l'autre demandait que l'on attendit l'âge de sept ans. Il les juge également probables, tout en déclarant qu'il ne faudrait guère différer au delà de l'âge de raison. Mais il va plus loin encore, en combattant l'opinion de ceux qui réclament l'âge de douze ans, celui de sept suffisant bien d'ailleurs, à son avis ; et il ajoute : « C'est ce sentiment qu'embrasse le catéchisme de Pie V, et la discipline actuelle de l'Église semble être en sa faveur<sup>2</sup>. » Il est donc certain qu'au jugement de Suarez, loin d'exiger l'âge de douze ans, le catéchisme du concile ne le conseille pas même. Le judicieux théologien dirait-il, s'il n'en était persuadé, qu'une fois l'usage de raison venu, il est à propos de ne plus guère différer la confirma-

1. Édit. Migne. *Hist. des Sacr., Confir.*, chap. III, p. 179.

2. *Septennium* posset sufficere, quam ætatem ex theologis requirunt, Soto, etc., et *hanc partem* sequitur catechismus Pii V, et videtur ei favere præsens Ecclesiæ consuetudo. (Édit. Vivès, t. XX, disp. xxv, sect. II, n. 2.)

tion, mais de *prévenir* l'enfant *innocent*, avant qu'il commence à faire des péchés graves<sup>1</sup>?

La doctrine du *Catéchisme romain* pourrait donc s'exprimer ainsi : L'âge de raison, voilà *le plus propice* pour la confirmation, « *maxime* convient »; le *devancer* est *moins bien*, « *minus* expedit », mais encore permis; le *dépasser* de beaucoup, en différant, par exemple, jusqu'à douze ans, cela, *non*, « *non expectandus* ». Le lecteur saisit sans peine les deux dernières nuances. L'une indique que la chose reste *permise*; l'autre, qu'elle n'est plus que *tolérée*, pour éviter un plus grand mal. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre les décrets des conciles provinciaux qui se sont succédé depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Le Pontifical romain, chargé de régler le cérémonial de l'administration des sacrements, ne la comprend pas autrement non plus. On y lit à la première page, où il s'agit des confirmands : « Le Pontife qui *veut* confirmer les enfants en *tout bas âge*, ou arrivés à *l'âge* de raison, ou des *adultes* déjà baptisés, revêt l'amict, etc.<sup>2</sup>, et, quelques lignes plus bas, se trouve cette recommandation : « Les *enfants* seront tenus par les parrains *sur le bras droit*<sup>3</sup>, devant le Pontife qui *veut* les confirmer. Ainsi, même sous la discipline actuelle, l'Église catholique, dans sa liturgie sacrée, laisse plein pouvoir à l'évêque de confirmer, si bon lui semble, « *confirmare volens* », les plus jeunes enfants que l'on porte encore au bras, tout aussi bien que ceux qui ont déjà l'usage de raison. Mais le fera-t-il pour tous, indistinctement? Pourra-t-il même, sans autre motif que sa bienveillance ou son bon plaisir, devancer l'âge de sept ans? Suarez et Benoît XIV vont nous répondre, et leur doctrine confirmera pleinement la nôtre.

Dans l'article déjà cité, Suarez déclare d'abord qu'abstraction faite de la coutume, aujourd'hui reçue dans l'Église

1. Quanquam, rationis usu illucescente, etiam expediat non admodum illam differre, sed *prævenire* infantem *innocentem*, *priusquam* graviter peccare incipiat. (*Ibid.*, n° 3.)

2. Pontifex, *infantes*, *pueros*, vel alios sacri baptismatis unda perfusos confirmare volens, etc.

3. Infantes per patrilinos ante pontificem confirmare volentem teneantur *in brachiis dextris*.

latine, il est parfaitement *indifférent* d'être confirmé dès l'âge de raison ou avant : *rem esse indifferentem*, et que les deux opinions contraires sont également solides et respectables. « Cependant, poursuit-il, vu l'usage actuel, *régulièrement* et en soi, *il est mieux* de ne pas confirmer les enfants avant l'âge de raison. Toutefois, dès qu'il a *lui*, il est à propos de ne plus guère attendre, mais de prévenir l'enfant encore *innocent*, avant qu'il *commence à commettre des fautes graves*. De cette manière, on met d'accord les deux opinions<sup>1</sup>. Je dis *régulièrement* et en soi, car il peut y avoir de graves motifs de le faire plus tôt. » Et Suarez apporte comme exemple deux cas où l'évêque *pourra toujours* confirmer l'enfant sans attendre l'usage de raison : si son retour ne devait avoir lieu qu'à une époque éloignée, ou si l'enfant se trouvait en danger de mort<sup>2</sup>. Il ajoute un peu plus bas : « La chose, dira-t-on, n'est guère en usage; ce n'est pas *qu'elle ne convienne*, c'est plutôt qu'on ne peut commodément la pratiquer<sup>3</sup>.

Suarez laisse même une grande latitude à l'évêque, en dehors des deux cas dont nous venons de parler. D'après lui, en effet, la coutume d'attendre d'ordinaire l'âge de raison pour confirmer n'est ni assez importante ni assez rigoureusement imposée, pour obtenir *force de loi*; il en conclut que si l'évêque, soit par pure *bienveillance*, soit pour tout autre motif *analogue*, confirmait un enfant avant l'âge de raison, *sa faute ne serait pas grande*<sup>4</sup>. Nous ne disons pas autre chose

1. Utraque ex his opinionibus probabilis est. Unde existimo, per se loquendo et seclusa Ecclesiæ ordinatione aut consuetudine rem esse indifferentem... Sic ergo regulariter et per se loquendo, *magis expedit* non confirmari infantes ante usum rationis. Quanquam, rationis usu *illucescente, etiam expedit* non admodum illam differre, sed prævenire infantem innocentem, priusquam graviter peccare incipiat; et hoc modo conciliabuntur facile omnes congruentiæ adductæ. (*Ibid.*, art. viii.)

2. Dico autem regulariter et per se loquendo, quia ab aliquam gravem causam conveniens esse potest interdum prævenire, et infantem ante usum rationis confirmare, ut si *diuturna* absentia Episcopi timeretur, aut si infans esset in *periculo mortis*. (*Ibid.*)

3. Quod autem hoc minime sit in usu, non est quia *non expedit*, sed potius quia non potest commode fieri. (*Ibid.*)

4. Quin potius addo, non videri in hoc tantam esse, tamque urgentem

non plus. Mais l'autorité de Benoît XIV est encore d'un plus grand poids. Dans son célèbre et savant traité *De Synodo diœcesana*, après avoir mis en regard la doctrine du Catéchisme romain et les prescriptions du Pontifical, le Pape se demande s'il n'y a pas entre eux contradiction, et il montre aussitôt que non.

« Le catéchisme du concile dit, il est vrai, qu'il n'est pas à propos de confirmer les enfants qui n'ont pas encore l'âge de raison, mais il ne le défend pas absolument; c'est là ce qu'ont judicieusement observé Suarez, Sylvius, Laymann, Diana, Cotonius, Roncaglia, le cardinal Gotti et beaucoup d'autres avec eux; aussi affirment-ils que, malgré la coutume actuelle, on peut licitement et en sûreté de conscience le faire plus tôt, quand on prévoit, par exemple, que l'évêque restera longtemps sans revenir, ou que l'enfant se trouve en danger de mort; quand encore il y a nécessité pressante et juste motif d'agir ainsi. D'où il suit clairement que le catéchisme du concile et le Pontifical ne sont point en désaccord: le premier formule la règle ordinaire, et le second y joint l'exception. Le catéchisme ne permet pas de conférer habituellement la confirmation aux enfants qui n'ont point encore l'âge de raison; le Pontifical suppose des cas particuliers où la nécessité autorise à le faire <sup>1</sup>. »

En vain nous opposerait-on la constitution *Eo quamvis*, de 1745, où le même pape déclare expressément que « l'ancienne

*Ecclesiæ consuetudinem, ut præceptum inducat. Unde, si episcopus, ex sola benevolentia, vel alia simili causa, infantem confirmaret, non admodum peccaret. (Ibid., art. viii.)*

1. .... Quamvis Catechismus romanus non expedire dicat ut Sac. Confirmationis pueris ante septennium conferatur, non tamen *prohibet* ne ullo unquam in eventu conferatur: quod scite perpendentes Suarez, etc., aliique plurimi, affirmant *sancte ac licite, etiam juxta præsentem disciplinam*, sacro chrismate inungi pueros ante *septennium*, cum, aut prævidetur futura *diutina* absentia episcopi, aut iidem versantur in *discrimine* vitæ aut alia urget necessitas, seu justa causa. Ex his porro plane conficitur nullam esse contrarietatem.... inter Catechismum et Pontificale romanum. Catechismus prohibet ne *regulariter* sacrament. Confirmationis conferatur pueris ante septennium: Pontificale supponit quod in aliquo extraordinario casu justaque urgente causa possit idem conferri. Quæ traduntur in catechismo constituunt regulam: quæ adduntur in Pontificali constituunt limitationem regulæ. (*De Synodo diœcesana*, cap. x, art. 5 et 8.)



coutume étant abrogée dans l'Église romaine, on ne confirme plus avant l'âge de raison ». Notre réponse est facile et sans réplique : personne assurément n'est meilleur interprète de cette constitution que son auteur; or, le traité *De Synodo diocesana* a été écrit plusieurs années après. Il est le commentaire exact et absolument autorisé par Benoît XIV lui-même de la bulle *Eo quamois*; c'est donc avec les restrictions indiquées que la nouvelle coutume fut substituée à l'ancienne.

L'opinion de saint Liguori est à connaître sur ce point particulier; nous n'avons fait que nous y conformer<sup>1</sup>. Est-il besoin d'ajouter qu'aujourd'hui encore, comme au temps du saint docteur, l'ancienne coutume reste en vigueur dans tous les diocèses d'Espagne? On y confirme, entre deux ou trois ans, les petits enfants malades ou en santé. Les exceptions sont donc extrêmement nombreuses dans l'Église latine; il n'existe pas même de loi proprement dite à ce sujet<sup>2</sup>.

De leur côté, les évêques, à partir du concile de Trente, se sont inspirés de cette doctrine dans leurs règlements diocésains et dans l'enseignement des catéchismes. Nous entendons parler plus particulièrement de la France; au dix-septième siècle, nous ne connaissons aucune dissonance. Les ordonnances synodales et les catéchismes disent au fond la même chose : *On donne ordinairement la confirmation aux enfants quand ils ont l'âge de raison.*

Mais nul n'a plus explicitement et plus nettement exposé cette doctrine que Bossuet. En tête du catéchisme qu'il a publié en 1686, il place cet avertissement : « Nous partageons ceux qu'il faut instruire en deux ordres ou deux classes. La première est de ceux qui commencent et qui peuvent être préparés à la confirmation. La seconde est de ceux qui sont déjà plus avancés et que l'on prépare à leur première communion. Selon ces deux classes, nous proposons deux catéchismes. » Puis, à la leçon xviii du premier catéchisme se trouve cette demande : « A quel âge doit-on recevoir la confirmation ?

1. Cf. Lig., lib. VI, tract. II, *De Confirm.*, n° 178.

2. « *Lex proprie dicta non existit.* » Lehmkuhl, *De Confirm.*, cap. III.

« R. — On la donne ordinairement quand on *commence* à avoir l'âge de raison. »

Il écrit encore, dans une lettre de 1697, à Mme du Mans : « Elle (l'Église) fait donner la confirmation à sept ans. »

Outre les catéchismes qui avaient un caractère diocésain, il en parut plusieurs autres d'un grand mérite à cette époque. Tous professent la même doctrine : le *Catéchisme historique* de Fleury, le *Catéchisme théologique* du P. Pomey, l'*Exposition de la Doctrine chrétienne*, du P. Bougeant, et beaucoup d'autres, français ou étrangers.

Au dix-huitième siècle le même enseignement subsiste encore, mais il ne se produit plus avec la même unanimité. C'est qu'à cette époque le jansénisme s'était infiltré partout et qu'il exerçait, même sur de bons esprits, sa funeste influence.

#### IV

Reprenons maintenant notre étude des conciles et faisons voir que depuis la publication du *Catéchisme romain* jusqu'à la Révolution française, c'est cette doctrine sur la confirmation, si bien interprétée par Benoît XIV et Suarez, qui prévalut presque partout dans l'Église latine.

Le premier concile de *Milan* (1565) demandait déjà que ce sacrement ne fût conféré à personne avant l'âge de sept ans<sup>1</sup> ; mais saint Charles Borromée, trouvant excessive cette exclusion absolue des petits enfants, introduisit une modification à l'époque du cinquième concile, tenu dans la même ville, en 1579. Entre les deux conciles, le *Catéchisme romain* avait été publié.

« Un décret antérieur, disent les Pères de Milan, a prescrit déjà de ne pas confirmer les enfants au-dessous de sept ans. Cependant, si l'évêque croyait avoir de bonnes raisons de le faire quelquefois, même pour un enfant qui n'aurait pas atteint sa septième année, il le pourra<sup>2</sup>. »

1. *Minori septennio confirmationis sacramentum nemini præbeatur.*

2. *Alio decreto cautum est ne confirmationis sacramentum iis præberetur qui annis septem minores nati sunt. Si tamen episcopus ob aliquam justam causam parvulo et infanti qui non modo eam ætatem expleat, sed ne attingat quidem ministrandum aliquando censuerit, ne sit vetitum.*

C'est l'exception faite par le Pontifical romain et si bien expliquée par Benoît XIV. Quatre ans plus tard (1583), le concile de *Reims* demande que ce sacrement soit administré à ceux qui commencent à avoir l'usage de la raison<sup>1</sup>.

Celui de *Bordeaux*, de la même année, en exigeant que l'on avertisse les *adultes* de ne point se présenter à la confirmation sans s'être confessés, indique clairement par là que l'on en recevait de plus jeunes<sup>2</sup>.

Le concile de *Tours*, en la même année, veut que l'on n'y admette pas *facilement* les enfants *au-dessous* de sept ans<sup>3</sup>.

Un an plus tard (1584), celui de *Bourges* réglait aussi que l'enfant devrait être au moins dans sa septième année<sup>4</sup>.

Les Pères du concile d'*Aix* (1585) défendent de confirmer les enfants au-dessous de sept ans, à moins qu'un *juste motif* n'engage à faire autrement<sup>5</sup>.

Le concile de *Toulouse* (1590) se montre un peu plus sévère; une nécessité urgente doit seule faire admettre à la confirmation des enfants au dessous de sept ans<sup>6</sup>.

Celui de *Malines* (1607) recommande de faire confesser d'abord les confirmands *s'ils sont déjà capables de malice*, ce qui laisse à entendre que, sur le nombre, il y en a qui n'ont pas encore l'âge de raison<sup>7</sup>.

Le concile de *Narbonne* (1609) est plus explicite : pour lui, point de confirmand qui ne soit ou adulte, ou au moins dans sa septième année<sup>8</sup>.

1. Conferant... et iis qui usum aliquem rationis habent.

2. Moneantur *etiam* qui *adulti* sunt... ut non accedant nisi præmissa peccatorum confessione.

3. Statuit ne ad illud *facile* minores septennio... admittantur.

4. Non offerantur ad sacramentum confirmationis, nisi qui septimum annum attigerint.

5. Ne Episcopi hoc sacramentum minoribus natu annis septem ministrent, nisi illis justa aliqua causa aliter videatur.

6. Ni *summa* impellat necessitas septennio minores nequaquam veniant ad confirmationem admittendi.

7. Moneant... confessionem præmittendam a confirmandis, *si sint doli* capaces.

8. Non admittantur... nisi sint perfectæ ætatis, vel ad *minus* qui septimum annum attigerint.

Celui de *Bénévent* (1693) exige avec l'âge de sept ans la connaissance des premiers éléments de notre foi<sup>1</sup>.

Pour en finir avec les conciles antérieurs au dix-neuvième siècle, ajoutons-en quelques-uns du dix-huitième.

Celui d'Albano (en 1703) prescrit d'attendre pour le confirmant l'âge de raison et la septième année<sup>2</sup>.

Mais nous attirons tout particulièrement l'attention sur le concile tenu à Rome en 1725, sous le pontificat de Benoît XIII, et dont les décrets furent rendus obligatoires pour toute l'Italie.

On y stimule le zèle de ces évêques indolents qui négligent de fortifier par la confirmation, dès l'âge de sept ans, les chrétiens aux prises avec les esprits mauvais<sup>3</sup>.

Telle fut donc la règle à peu près universelle jusqu'au dix-neuvième siècle. Sept ans pour la confirmation, voilà la coutume; mais elle aura ses exceptions. Dans certains cas, il sera permis de confirmer plus tôt : c'est affaire à l'évêque.

Nous touchons à la Révolution française, qui devait accumuler tant de ruines et porter à l'Église de France en particulier de si rudes coups; on vit alors les évêques dispersés ou réduits à l'exil, et le culte supprimé pendant dix ans. Après des difficultés sans nombre dont les mémoires du cardinal Consalvi nous ont gardé le souvenir, le Concordat restreignit notablement le nombre des diocèses : au lieu de cent trente-sept archevêchés ou évêchés que comptait auparavant la France (y compris le Comtat-Venaissin), il n'y en eut que cinquante et un de rétablis, en 1801, dans les mêmes limites de l'ancien territoire. Or, les évêques nommés à ces sièges étaient, la plupart du moins, fort âgés et affaiblis par les rudes épreuves de l'exil. Il leur fut donc à peu près impossible de visiter leurs diocèses dans toute leur étendue, à cette

1. Pueri ante septimum ætatis annum et antequam *rudimenta* fidei didicerint, non admittantur.

2. Confirmandi discretæ rationis usum attingant, nec *septennio* minore admittantur.

3. Hoc sibi quoque consulant Episcopi illi qui segnes in hoc conferendo sacramento baptizatos a *septennio* et supra, adversus malignos spiritus collectantes speciali hac S. Spiritus unctione corroborare prætermittunt.

époque surtout où les moyens de circulation n'étaient certes pas ceux d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'un grand nombre de paroisses n'ont revu d'évêques que bien longtemps après le rétablissement du culte. Le sacrement de confirmation, qui n'avait plus été administré depuis si longtemps, le fut alors à des retardataires de tous les âges. Nous voyons, par exemple, un évêque de Metz, Mgr Jauffret, confirmer en une année (1809), à l'exclusion des enfants, onze mille cent vingt-quatre de ses diocésains, appartenant à trois départements<sup>1</sup>.

Sans doute, les enfants avaient été exclus d'abord pour aller au plus pressé, mais l'on fit bientôt de cette exclusion une règle que la même lettre pastorale justifie ainsi : « Un des principaux motifs qui nous ont décidé à n'admettre les enfants au sacrement de confirmation qu'après la première communion, c'est celui de les rendre plus longtemps assidus aux catéchismes de leur paroisse. »

Ne serait-ce pas sous l'empire de ces faits, peut-être aussi des habitudes sévères dues au jansénisme, que s'est, comme de soi-même, introduit chez nous l'usage de retarder la confirmation et de la placer après la première communion ?

On s'est fait ainsi peu à peu à cet usage; nous le trouverons même approuvé, avec certaines réserves, il est vrai, par plusieurs de nos conciles provinciaux, et il s'observe encore aujourd'hui, bien que les conditions ne soient plus celles de 1801.

## V

Il nous sera facile de montrer que, malgré la Révolution, la doctrine du *Catéchisme romain*, interprétée par Benoît XIV et Suarez, a continué de prévaloir presque partout, dans l'Église latine. Les provinces d'Italie, plus rapprochées de Rome, seront les premières interrogées.

En 1859, le concile de *Venise* recommande aux curés d'avoir soin que les enfants se présentent à la confirmation, *dès qu'ils ont atteint l'âge de raison*; aux évêques de voir, d'ail-

1. Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Metz sur le sacrement de confirmation.

leurs, quand il y aura lieu de les y admettre même plus tôt<sup>1</sup>.

Ainsi, les Pères du concile non seulement permettent, mais recommandent de conférer ce sacrement à tout enfant qui a l'âge de raison, et laissent l'évêque libre de le faire plus tôt, s'il le trouve bon.

La même année, celui d'*Urbino* où huit diocèses étaient représentés, s'appuyant sur la doctrine du *Catéchisme romain*, formule le décret suivant : « En dehors du cas de mauvaise santé, les enfants ne seront pas confirmés avant l'âge de sept ans, à moins que l'évêque n'ait un motif raisonnable d'agir autrement<sup>2</sup>.

Il est bon de remarquer qu'ici le concile n'exige pas même que l'enfant soit en danger de mort, mais simplement *mala-dif*, sans parler des autres raisons dont l'évêque est juge.

Bien qu'un peu moins large et moins pressant, le concile de *Ravenne* (1855), où onze évêques se trouvaient réunis, accorde encore à peu de chose près la même liberté. Il ne veut pas « que les enfants *au-dessous* de sept ans soient admis à la confirmation, si ce n'est dans le cas d'une maladie grave faisant présager la mort, ou *pour tout autre motif raisonnable* ». Et les Pères ont soin d'invoquer en leur faveur la doctrine de Benoît XIV, sur laquelle nous nous appuyons<sup>3</sup>.

Ignore-t-on du reste qu'à Rome, les évêques, plus nombreux que partout ailleurs, se font un plaisir autant qu'un devoir d'aller, confirmer, sur l'invitation des familles, les petits enfants malades, et surtout en danger de mort?

Il n'est donc pas permis d'en douter : pour l'Italie, sept ans, voilà la règle ; plus tôt même, en bien des cas ; mais rarement plus tard.

1. Curent parochi ut pueri, eum ad rationis usum pervenerint... ad illud suscipiendum accedant. Videant episcopi, quando pueri, etiam *infra* septennium ad hoc sacramentum admitti possint. (*Collect. Lacensis.*, t. VI, p. 331.)

2. Præter *infirmæ* valetudinis casum infantes confirmandi septennio minores non sint (*Catech. Rom. De confirm.*), nisi justa de causa aliud episcopo videatur. (T. VI, p. 13.)

3. Pueri septennio minores, nisi forte tam gravi morbo laborent ut ex eo morituros prævideatur (Benedict. XIV, *De Syn. diœcesana*, l. VI, c. x), vel nisi adsit alia *rationalis* causa, ad hujus sacramenti participationem non admittantur. (T. VI, p. 154.)

Si de cette contrée nous passons à la catholique Espagne, nous y trouvons, aujourd'hui même, l'usage universellement suivi de confirmer les petits enfants entre deux et trois ans. L'ancienne coutume, sauf une légère modification, est donc maintenue dans ce royaume; le baptême est ordinairement séparé de la confirmation; mais l'évêque confirme les enfants *au bras* de leurs parrains, comme le veut le Pontifical : *in brachiis dextris*.

Après l'Espagne, voici l'Irlande et l'Angleterre, pays où le rétablissement de la hiérarchie catholique est de date assez récente, comme chacun sait.

Or, que lisons-nous dans le concile national de *Thurles* (1850), où dix-neuf évêques étaient présents? « Nous n'admettons pas *ordinairement* les enfants avant sept ans à la confirmation, si ce n'est en danger de mort, ou pour un autre motif raisonnable<sup>1</sup>. »

Les trois conciles provinciaux suivants : Dublin (1853), Armagh (1854), le second de Tuam (1854) reçoivent, confirment les décrets de *Thurles* et déclarent qu'ils doivent être observés partout. Trois ans plus tard, en 1857, nous trouvons inséré ce décret dans le concile d'*Halifax* :

« Nous ne voulons point admettre à la confirmation les enfants qui n'auront point encore atteint l'âge de sept ans, si ce n'est en danger de mort ou pour un autre motif suffisant<sup>2</sup>. »

Le premier concile provincial de *Westminster*, où siégèrent en 1852 dix évêques et deux procureurs, sans être peut-être aussi précis que les précédents, n'en diffère pas quant au fond. Il suffit pour s'en convaincre de lire son dixième décret ainsi conçu : « Considérant, comme il arrive souvent, que les enfants passent dès l'âge *le plus tendre* de l'école à l'atelier, il importe de les confirmer de *bonne heure*, pourvu cependant qu'ils aient l'âge *suffisant* pour s'y préparer comme il faut. » Or, l'âge de raison suffisant, d'après la

1. Nisi adsit periculum mortis, aut *alia justa causa*, pueros ante septennium ad confirmationem *ordinarie* non admittimus. (T. III, p. 780.)

2. Pueros ante septennium ad confirmationem admittere non volumus, nisi periculum mortis aliter suadeat, vel *alia causa sufficiens*. (T. III, p. 740.)

doctrine <sup>1</sup> commune, le concile n'exige donc pas d'autre condition.

Les deux conciles suivants de Westminster (1855 et 1859), en ne touchant pas à ce décret, ont par là même entendu l'approuver. C'est ainsi que nous voyons l'Église d'Angleterre et d'Irlande recevoir et pratiquer jusqu'à nos jours la doctrine du *Catéchisme romain* et de Benoît XIV.

On est heureux de rencontrer le même accord sur ce point parmi les évêques des deux Amériques. En 1829, le premier concile provincial de *Baltimore*, aux États-Unis, décrète « qu'il ne faut administrer la confirmation à aucun enfant avant sa septième année, sans raisons particulières <sup>2</sup> ».

Les cinq conciles qui eurent lieu successivement depuis, dans cette même ville (1837, 1840, 1843, 1846 et 1849), adoptèrent tous cette discipline inaugurée en 1829; puis eut lieu, en 1852, le concile *plénier* de tous les diocèses des États fédérés; trente-deux évêques y prirent part. Or, les Pères de Baltimore décidèrent que les décrets des six conciles précédents seraient obligatoires pour toute l'Amérique septentrionale. Les deux autres qui se tinrent encore, en 1855 et 1858, se gardèrent bien de rien changer à ces dispositions, quand en 1866 se réunit, toujours à Baltimore, le second concile plénier, ne comptant pas moins de sept archevêques et de trente-sept évêques. Non contents d'y adopter tous les décrets des conciles tenus en cette ville, depuis 1852, on eut soin d'y faire une mention spéciale du décret vingt et unième, réglant l'âge de la confirmation pour les enfants<sup>3</sup>. Enfin, le dixième concile de Baltimore (1869) promulgue solennellement les décrets du concile plénier de 1866, et avertit qu'ils ont force de loi<sup>4</sup>. C'est donc toujours la doctrine du *Catéchisme romain* et de Benoît XIV passée en décrets dans les Églises d'Amérique et mise en pratique, là comme en Europe.

Les évêques des colonies anglaises, hollandaises et da-

1. ... Præstat illos *mature* confirmari; modo tamen *sufficientem* habeant ætatem ad debitam præparationem. (T. III, p. 929.)

2. Statuimus conf. sacramentum administrandum esse nemini *minori* septennio, nisi ob *peculiares* rationes, v. g. in mortis periculo. (T. III, p. 30.)

3. T. III, p. 544.

4. T. III, p. 593.



noises eurent aussi leurs conciles, l'un en 1854 et l'autre en 1869. Si le premier ne dit rien de la confirmation, le second nous a laissé ce décret : « A moins d'un danger de mort, ou d'un juste motif, nous n'admettons pas les enfants à la confirmation avant l'âge de sept ans <sup>1</sup>. »

Le synode du *Su-Tchuen*, en Chine (1803), ne s'en tient pas là. Le décret qu'il porte nous semble si bien fait pour nous Français, que nous croyons être agréable au lecteur en le reproduisant en entier. Le voici : « Bien que suivant la discipline actuelle, il soit moins reçu de confirmer ordinairement les enfants avant qu'ils aient atteint l'âge de raison, et qu'en conséquence il convienne d'attendre qu'ils soient *entrés* dans leur septième année, néanmoins, vu les persécutions fréquentes auxquelles ils sont exposés, l'instabilité des temps et des choses deviendrait un danger pour eux, si on les privait trop longtemps du grand bienfait de la confirmation; c'est pourquoi il sera permis, si on le trouve opportun, d'y admettre les enfants même avant l'âge de sept ans <sup>2</sup>. »

Le concile d'*Utrecht*, en Hollande (1865), mérite une mention à part : nul peut-être ne reproduit plus complètement la doctrine du Catéchisme romain et de Benoît XIV. Citons au long son décret sur la confirmation : « Si un chrétien se trouve en danger de mort, ce sacrement peut toujours lui être *utilement* conféré, ne fût-ce que pour ménager au confirmé un plus haut degré de gloire après sa mort. Cependant, à moins que l'évêque n'en décide autrement dans un cas particulier, que personne, avant sept ans *révolus*, n'y soit admis. Mais il ne faut pas non plus attendre *plus longtemps*, de peur que l'adolescent ne se trouve dénué de la force d'en haut. » Ne

1. Coloniarum II Angliæ. Nisi adsit mortis periculum, aut alia justa causa, pueros ante septennium ad confirmationem non admittimus. (T. III, p. 1142.)

2. Quanquam, juxta præsentem Ecclesiæ disciplinam, minus expediat sacramentum confirmationis pueris ante usum rationis *regulariter* administrare, atque ideo deceat, ut sacro chrismate non inungantur, nisi cum ad septimum suæ ætatis annum pervenerint, cum tamen in his constituentur circumstantiis, in quibus ob frequentes persecutiones aliasve temporum rerumque vicissitudines ac contrarietates, periculum subest ne fideles tanto beneficio diutius priventur, quum opportunum fuerit, licitum erit pueros *ante septennium* consignare. (T. VI, p. 599.)

dirait-on pas cela écrit tout exprès pour nos petits enfants de France, exposés, e eux aussi, à de semblables dangers<sup>1</sup> ?

L'Allemagne à son tour apportera son témoignage. En 1863, le concile de *Cologne*, où cinq diocèses étaient représentés, enseigne « que la confirmation peut être, il est vrai, administrée à tous après le baptême ; il lui semble cependant moins bien de confirmer même les enfants qui n'ont pas encore l'âge de raison. Que les prêtres chargés du ministère des âmes avertissent donc les parents de ne pas présenter leurs enfants dans un âge trop tendre pour être confirmés, à part le cas de *nécessité*. Il vaut mieux ne les y admettre qu'au moment où ils sont capables de savoir ce qu'ils font<sup>2</sup>. » Et en s'exprimant ainsi, les Pères s'appuient sur le catéchisme du concile de Trente.

Le lecteur a pu constater, par cette revue des conciles à notre époque, que les Églises d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Irlande, d'Amérique, des provinces Rhénanes, de Hollande et de Chine, autorisent *toujours* la coutume de confirmer les enfants quand ils ont l'âge de raison, et qu'il est même permis, dans bien des cas dont l'évêque est juge, de le faire *plus tôt*.

Quant à renvoyer au delà de sept ans, surtout immédiatement *avant* ou même *après* la première communion, en dehors de la France, cette mesure ne se rencontre que rarement, à l'état d'exception. Nous ne trouvons que deux conciles, parmi tous ceux que nous avons interrogés, qui aient cru devoir en venir là, et encore le font-ils sous de telles

1. Si quis nondum confirmatus in periculo mortis reperitur, ei cujuscumque sit ætatis, confirmatio utiliter semper confertur, vel ob id solummodo ut confirmatus decedens, majorem gloriam consequatur. (*Catech. Rom.*, part. 2. *De confirm.*) Nisi autem pro particulari casu aliter episcopo visum fuerit, nemo ante septennium absolutum, ad sacramentum confirmationis admittatur... Sed neque *diutius* confirmatio differenda est, ne adolescens superno Spiritus Sancti robore *destitutus* sit. (T. V, p. 817.)

2. Hoc confirmationis sacramentum omnibus quidem post baptismum administrari potest, *minus* tamen expedit illud dispensare etiam pueris, qui usum rationis nondum habent. Moneant proin curatores animarum, ne proles *teneras* ad hoc sacramentum, excepto casu *necessitatis*, offerant, magis vero curent ut pueri illud congrue suscipiant, *quum primum advertere valeant quid agant*. (T. V, p. 645.)

réerves, avec tant de restrictions, qu'il est facile de voir que la nécessité seule a pu les y contraindre.

Ainsi le concile de *Vienne* (1858) commence par établir que « les confirmands doivent avoir l'usage de raison et sept ans révolus, à moins que l'évêque n'en juge autrement dans un cas particulier ». Jusque-là, il fait écho à tous ceux que nous avons entendus; mais voici où la divergence devient assez sensible : « Quand l'occasion de recevoir ce sacrement se rencontre *plus fréquemment*, il faut faire en sorte que les enfants des deux sexes ne s'y présentent pas, *sans motif raisonnable*, avant la première communion<sup>1</sup>. »

Le concile de *Prague*, en Bohême (1860), s'écarte encore davantage de la discipline généralement reçue dans l'Église. Il commence par reproduire *intégralement* le passage du Catéchisme romain si souvent rappelé; puis il ajoute : « Quand l'occasion d'être confirmé s'offre souvent, que l'on ne se montre pas *facile* à présenter les enfants avant leur première communion sans motif suffisant. » Mais, par contre, il défend de dépasser l'âge de quatorze ans. « Ce serait, dit-il, laisser la jeunesse descendre dans l'arène sans défense et sans force, et l'exposer à une défaite d'autant plus lamentable qu'est plus acharnée la guerre que lui réservent sa propre fragilité, un monde artificieux et de perfides séducteurs<sup>2</sup>. »

Mais quoi! ces dangers effrayants dont parle le concile, le pauvre enfant que l'on refusera de confirmer avant la première communion y pourra-t-il échapper? N'est-il pas à craindre au contraire de l'y voir succomber cent fois, privé qu'il sera de l'armure des forts? Aussi ne faut-il pas être surpris de ne trouver, en dehors de la France, que ces deux notes discordantes, au milieu de ce concert harmonieux des

1. Ubi *frequentior* adest sacramentum suscipiendi occasio, agendum est ut pueri puellæque, antequam *communione* susceperint, ad Spiritum Sanctum suscipiendum, absque *rationabili* causa, non accedant. (T. V. p. 162.)

2. Parvuli rationis usum assecuti, quibus *frequentior* se offert suscipiendi hujus sacramenti copia, absque *rationabili* causa, non *facile* adducantur ad sancti chrismatis mysteria, antequam ad primam communionem admissi fuerint; e contrario, non differatur confirmatio ultra decimum quartum ætatis annum, ne juvenilis ætas in hujus vitæ arenam *imbecillis* descendat, tanto tristiori *cladi* objicienda quanto *atrociorem* pugnam illi... seductorum astutia molitur. (T. V, p. 494.)

conciles acclamant la confirmation à l'âge de sept ans, et plus tôt même dans bien des cas.

Il nous reste à parler de l'Église de France. Elle tranche, on ne saurait le nier, sur les autres, et tendrait en plusieurs contrées à faire une loi générale de ce qui ne peut être qu'une exception.

Depuis la grande révolution, on s'est habitué peu à peu chez nous à retarder l'époque de la confirmation, à la renvoyer même après la première communion, et nous trouvons cet usage approuvé, bien qu'avec certaines réserves, par les conciles d'Avignon (1849), d'Auch, de Rouen, de Toulouse, de Tours et de Sens (1850).

« C'est, depuis longtemps, la coutume en vigueur dans l'Église latine, dit le premier, de ne point confirmer les enfants avant l'âge de sept ans, et dans la province d'Avignon, seulement *après* la première communion. Or, les Pères du concile croient devoir conserver cet usage, hormis certains cas dont l'évêque est juge<sup>1</sup>. » Ce concile fut présidé par Mgr Mathias Debelay.

Celui de *Toulouse* (1850), tenu sous S. Ém. le cardinal d'Astros, s'exprime ainsi : « Que personne ne soit admis à la confirmation s'il n'a fait ou ne doit prochainement faire sa première communion<sup>2</sup>. »

Tout en obéissant à la même préoccupation, celui d'*Auch* (1851), convoqué par Mgr de la Croix d'Azolette, laisse encore une certaine liberté. « D'après la règle adoptée dans notre province ecclésiastique, y est-il dit, les enfants qui n'ont point encore l'usage de raison et ne possèdent pas les éléments de la doctrine chrétienne ne sont pas admis à la confirmation. Bien plus, d'après nos statuts, afin que les confirmands gardent mieux le souvenir et les fruits de ce

1. In Ecclesia Latina a multo tempore consuetudo viget confirmationem non conferendi ante septennium, et in provincia Avenionensi, nonnisi *post* primam communionem pueris hoc sacramentum administratur, et hunc usum retinendum censent Patres Concilii, exceptis quibusdam casibus, iudicio Episcopi. (T. IV, p. 337.)

2. Nullus admittatur quin prima communione  *fuerit* refectus aut saltem *proxime* sit reficiendus. (T. IV, p. 1053.)

sacrement, l'on ne présente *ordinairement* pour recevoir l'onction sainte que ceux qui ont fait leur première communion, à moins que le temps et les circonstances n'invitent à faire différemment<sup>1</sup>. »

Le concile de *Sens* (1850), sous Mgr Jolly, motive ainsi son décret : « Nous avons pensé qu'il était à propos de ne confirmer *ordinairement* que les enfants ayant déjà fait leur première communion, espérant que les confirmands, ayant une intelligence plus développée, plus d'instruction et de piété, retireront ainsi de ce sacrement des fruits plus certains et plus abondants<sup>2</sup>. » Sans doute; mais si le danger des mauvaises mœurs, auquel ils auront peut-être succombé bien des fois, leur a fait contracter de tyranniques habitudes, quelles dispositions apporteront-ils à ce sacrement et quel fruit pourra-t-on en espérer?

Le concile de *Tours*, tenu en 1849, sous la présidence de Mgr Morlot, accepte la même règle, avec les restrictions ordinaires.

« Afin, dit-il, que les fidèles retirent des fruits plus abondants de la confirmation, nous ordonnons que personne ne soit admis à la recevoir avant d'avoir fait sa première communion, à moins qu'une raison grave ne persuade à l'évêque d'agir autrement<sup>3</sup>. »

Celui de *Rouen*, sous Mgr Blanquart de Bailleul, en 1850, fait pourtant une exception qui ne se trouve point dans les précédents.

1. Juxta præsentem provinciæ nostræ disciplinam ad hoc sacramentum non admittuntur ii qui rationis usum non sunt adepti et doctrinæ christianæ rudimenta non sunt edocti. Imo, juxta eandem disciplinam et quo melius confirmati memoriâ et fructus confirmationis conservent, statuimus eos solummodo *ordinarie* præsentandos esse ad hanc sacram unctionem qui corporis Christi facti sunt participes, *nisi aliter* temporis rerumque adjuncta suaserint. (T. IV, p. 1185.)

2. Expedire duximus pueros ad Confirmationem *generaliter* non admitti nisi post primam communionem, confidentes eos tunc intelligentiâ, doctrinâ et pietate magis probatos, certiorum inde et uberiorum fructum esse percepturos. (T. IV, p. 889.)

3. Ut uberiores, ex suscepta confirmatione, fructus percipiant fideles, sancimus nullum ad hoc sacramentum admittendum esse, *quin ad primam communionem* accesserit; nisi tamen aliud gravis ratio, iudice Episcopo, suadeat. (T. IV, p. 275.)

S'il entend « qu'on n'admette à la confirmation que ceux qui possèdent suffisamment les premiers éléments de notre foi et ont fait leur première communion », il ajoute aussitôt « que cette règle qui exige la première communion n'est pas *obligatoire* pour les enfants gravement malades ». Remarquons qu'il ne dit pas même « en danger de mort » ; ce qui laisse encore plus de latitude <sup>1</sup>.

Six conciles provinciaux, en France, se prononcent donc clairement, bien qu'avec certaines réserves, pour l'usage de ne confirmer qu'après la première communion. D'autres, comme ceux d'Aix, de Bourges, de Bordeaux, d'Albi, de Reims, ou ne tranchent pas la question d'âge, ou reconnaissent que la confirmation peut être quelquefois donnée avant l'âge de raison, mais sans exiger que la première communion précède ordinairement. Ils tiennent comme le milieu entre les premiers et ceux dont nous parlerons en dernier lieu.

Le concile d'*Aix* (en 1850), sous Mgr Darcimoles, exprime le désir « que l'on prépare avec soin ceux qui ont l'âge et la raison convenables pour être dignement confirmés, de peur que quelque adulte ne soit privé d'un tel secours <sup>2</sup> ».

Or, d'après la doctrine commune et incontestable, quel est l'âge qui convient le mieux ? L'âge de raison. Le concile d'Aix pourrait donc être rangé parmi ceux qui s'en tiennent à l'âge de sept ans.

Celui de *Bourges* (1850), sous le cardinal du Pont, se borne à demander « que l'on ne présente pas à la confirmation ceux qui ne seraient pas suffisamment instruits des mystères de la foi et des premiers éléments de notre divine religion <sup>3</sup>. »

Mais, comme dès l'âge de sept ans le jeune confirmand

1. Ad illud Sacramentum non admittantur nisi qui rudimenta fidei sufficienter edocti, sacram Eucharistiam *jam* susceperunt.

Regula supradicta de suscepta sacra synaxi ante confirmationem, non obligat infantes *gravi* morbo laborantes. (T. IV, p. 528.)

2. Sedulo disponant eos omnes qui *congruentem* ætatem et rationem habent, ut digne sacro chrismate signari valeant, ne quis majori ætate pro-  
vectus, tanto defraudetur auxilio. (T. IV, p. 989.)

3. Non offerantur ad sacramentum confirmationis qui præcipua fidei mysteria et divinæ religionis rudimenta non fuerint sufficienter edocti.

peut très bien offrir de pareilles dispositions, il est permis de soutenir que le concile ne défend pas de le confirmer.

Nous avons les actes de cinq conciles provinciaux tenus à *Bordeaux*, sous l'épiscopat de Mgr Donnet, de 1850 à 1868. Le premier seul parle de la confirmation, mais comme il a été accepté et confirmé par les suivants, il garde depuis toute son autorité.

Son décret ne vise directement que les adultes, chez qui l'on demande deux choses pour être admis à la confirmation : « l'état de grâce et la connaissance des mystères de notre foi ». Pourquoi donc un enfant de sept ans n'en serait-il pas capable ? Il ne nous semble pas exclu.

Mais il y a de plus une clause qui autorise l'évêque à confirmer tout enfant dangereusement malade, n'eût-il pas encore l'âge de raison. La voici : « Si un fidèle dangereusement malade, non encore confirmé, demande à l'être et que l'évêque se trouve sur les lieux, il visitera l'infirmes et le confirmera, s'il le peut<sup>1</sup>. » Que l'on ne nous objecte pas que le malade doit en faire lui-même la demande. Qui ne sait que, s'il s'agit des petits enfants, c'est aux parents à demander pour eux la confirmation, comme le baptême ?

Le concile d'*Albi* (1850), sous Mgr de Jerphanion, est muet sur l'âge requis pour la confirmation, mais il fixe entre *dix* et douze ans celui de la première communion, et ce qui est plus encore en notre faveur, il loue la coutume d'habituier les petits enfants à se confesser dès l'âge de *cinq* ou *six* ans ; il enseigne même que *souvent*, avant sept ans, l'âge de raison est venu pour eux<sup>2</sup>. Or, les actes du pénitent sont certainement plus difficiles à obtenir d'un petit enfant de cinq ou six ans, que les dispositions requises et suffisantes pour être confirmé. On serait donc en droit de conclure que les Pères du concile acceptent *a fortiori* l'âge de sept ans pour la confirmation.

De 1849 à 1857, la province de *Reims*, du temps du cardinal Gousset, a eu trois conciles. Et sa doctrine sur la con-

1. Si quis *periculose* ægrotans, nondumque confirmatus sacri chrismatis unctione muniri postulet, Episcopus si in eo loco fuerit ubi ille ægrotat, pro posse suo, illum invisat et confirmet. (T. IV, p. 569.)

2. T. IV, p. 433.

firmation nous est plus favorable encore que celle des précédents. « Si l'on excepte, y est-il dit, les enfants dangereusement malades, que l'on n'admette à la confirmation que ceux qui, possédant les premiers éléments de notre foi, ont *quelque notion* de ce sacrement<sup>1</sup>. » D'où il suit rigoureusement que tout enfant qui aurait ces connaissances avant l'âge de sept ans, pourrait être admis à la confirmation, même en dehors du cas de maladie.

Voilà donc cinq conciles dont les décrets, loin de s'éloigner de la doctrine du Catéchisme romain et de celle de Benoît XIV, s'en rapprochent sensiblement, s'ils ne la reproduisent pas tout à fait.

A partir de 1869, nous rencontrons sur notre chemin le premier concile de la province d'Alger, convoqué à Notre-Dame d'Afrique en 1873, sous la présidence de Son Ém. le cardinal Lavignerie, assisté de Mgr Robert, aujourd'hui évêque de Marseille, alors évêque de Constantine; de Mgr Soubiranne, ancien évêque de Belley, et de Mgr Callot, évêque d'Oran. Nous pouvons rendre témoignage, puisque nous étions présent, du soin que l'on mit à s'inspirer partout de la doctrine de l'Église, dans les questions de discipline comme dans les autres.

Or, le décret sur la confirmation, nous aimons à le dire, reproduit exactement la pensée du Catéchisme romain : ordinairement à l'âge de raison, plus tôt, par exception, selon les cas dont l'évêque est seul juge. Mgr Robert, qui l'avait signé, pouvait-il ne pas l'apporter de Constantine à Marseille et ne pas chercher à le mettre en pratique dans son propre diocèse ?

Pendant les deux premières années, *dix-huit mille* enfants purent être confirmés par le vénéré prélat, dans les conditions indiquées, et, en dehors de ce nombre, à peine s'en trouva-t-il *deux cents* ayant déjà fait leur première communion. N'est-ce pas là un magnifique résultat et cet exemple ne sera-t-il pas suivi ? Nous l'espérons d'autant plus que Mgr Robert a déjà trouvé un émule digne de lui dans Mgr Fava,

1. Si excipiantur infantæ *periculose* ægrotantes, non admittantur ad confirmationem nisi ii qui edocti sint rudimenta fidei, de hoc sacramento *aliquam notionem* habentes. (T. IV, p. 115.)



évêque de Grenoble. Ni les hautes montagnes, ni les vallées profondes de l'Isère ne peuvent empêcher cet autre ami des petits enfants d'aller leur porter au plus tôt le grand bienfait de la confirmation.

## VI

Répondons, avant de finir, à la dernière question que nous nous étions posée. C'était celle-ci : Quel rang doit occuper la confirmation dans la réception des sacrements ? Disons-le sans détour : la placer systématiquement après l'Eucharistie, et surtout s'en faire comme une règle obligatoire, à moins de raisons excessivement graves, serait troubler la sage économie des sacrements et s'éloigner autant de l'esprit de l'Église et de sa doctrine que de sa discipline constante et généralement reçue, excepté en France.

Et d'abord l'ordre invariable et calculé que l'Église met dans la nomenclature des sacrements ne fait-il pas comprendre clairement sa pensée à cet égard ? Cet ordre est de tous les temps, depuis l'origine du christianisme. Tertullien, à son époque, en parlait déjà et cherchait à le justifier.

Depuis, l'Ange de l'École est venu nous dire à son tour, avec sa profondeur ordinaire, les raisons qui ont contribué à l'établir.

« Le baptême, écrit-il, en nous engendrant à la vie spirituelle, nous ouvre la porte des autres sacrements ; à ce titre, il doit venir en première ligne. La confirmation a pour but de nous communiquer la perfection formelle de la vertu reçue ; c'est pour cela qu'elle tient le second rang. L'Eucharistie, étant destinée à nous mettre en possession de la fin (l'union avec Dieu), est à sa place en dernier lieu <sup>1</sup>. »

Mais l'Église veut-elle que nous gardions cet ordre dans l'administration de ces trois sacrements ? La doctrine du concile de Florence ne permet pas d'en douter. « Par le baptême, enseignent les Pères, nous naissons à la vie spi-

1. Inter alia vero tria manifestum est quod baptismus, qui est spiritualis *regeneratio*, est *prius*; et *deinde* confirmatio, quæ ordinatur ad *formalem* perfectionem virtutis; et *postmodum* Eucharistia, quæ ordinatur ad *consecutionem finis*. (P. III, q. 6, 5, a. 2.)

rituelle ; par la confirmation, nous croissons dans la vie de la grâce et nous nous fortifions dans la foi, et c'est après avoir reçu cette nouvelle génération et nous y être *fortifiés* que nous demandons à l'Eucharistie notre aliment<sup>1</sup>. »

L'ancienne discipline était même si sévère sur ce point, que des conciles défendirent expressément de donner la communion à ceux qui n'étaient pas confirmés ; le danger de mort était seul excepté.

Avec le temps, cette obligation est devenue moins rigoureuse, nous ne faisons pas difficulté de le reconnaître ; mais il faudrait prouver que le désir de l'Église n'est plus le même, et l'on n'y parviendra jamais.

Nous en avons pour témoin Bossuet, dont le témoignage a sa valeur en ces matières. Voici comment il répond à une mère chrétienne qui l'avait consulté à ce sujet : « L'ordre de l'Église était anciennement de recevoir la confirmation *avant* la communion : c'est encore aujourd'hui son *esprit*, puisqu'elle fait donner la confirmation à sept ans, et qu'elle diffère la communion jusqu'à dix ou douze au plus. Il n'y a que la *nécessité* qui dispense de ces règles. Vous pouvez prendre là-dessus votre résolution<sup>2</sup>. »

L'ajournement de la confirmation à un âge plus avancé, et même après la première communion, est né d'une pensée respectable, nous le reconnaissons : celle d'appliquer plus longtemps les enfants à l'étude du catéchisme. Or, nous dit-on, si vous confirmez de si bonne heure, ne vous privez-vous pas du moyen d'achever, après la première communion, l'instruction religieuse de vos enfants ? L'instruction religieuse, surtout de nos jours, est sans doute une chose capitale qu'il faut favoriser à tout prix. Mais est-ce une raison pour cela d'intervertir l'ordre régulier des sacrements ? Pourquoi ne pas adopter l'usage suivi dans bien des diocèses en France, c'est-à-dire fixer un âge pour la cérémonie publique de la première communion, et *obliger* les enfants à

1. Per baptismum spiritualiter renascimur, per confirmationem augemur in gratia et roboramur ; *renati* autem et ROBORATI nutrimur Eucharistie alimonia.

2. Bossuet, *Lettres à Mme du Mans* (xviii), 20 déc. 1695.

fréquenter les catéchismes pendant les deux années qui précèdent?

La réponse de Rome à Mgr l'évêque d'Annecy approuve ce règlement, quand il s'agit de premières communions faites en commun. Mais ne serait-il pas opportun de devancer ces deux années de *grand* catéchisme, en établissant dans les paroisses les catéchismes *enfantins*, comme le prescrit si sagement Son Ém. le cardinal archevêque de Paris, pour son diocèse? Les petits enfants y recevraient ainsi une instruction bien suffisante pour être admis à la confirmation. Remplis des dons du Saint-Esprit, nos jeunes confirmands entreraient ensuite au catéchisme préparatoire à la première communion, et le plan de Bossuet, à Meaux, se trouverait ainsi réalisé parmi nous. Est-ce que ces chers enfants, apportant au second catéchisme les dons d'intelligence, de sagesse, de science et de piété, ne feraient pas de plus rapides et de plus grands progrès?

A moins de ne tenir aucun compte des effets certains de ce sacrement, il faudra bien en convenir.

Et ce ne sont point là de pures conjectures : l'épreuve est faite, et nous pouvons en appeler au témoignage de deux évêques.

« L'expérience nous apprend, dit encore Mgr Robert, dans sa lettre pastorale sur ce sujet, combien il est avantageux pour l'enfant de venir s'asseoir, pour la première fois, au divin banquet, avec la robe nuptiale formée par le Saint-Esprit, et tout enrichie de ses dons célestes. Nous avons recueilli à cet égard les témoignages les plus consolants, tant de la part de prêtres vénérables que de pieux laïques. On voit, nous disent-ils, se produire comme à vue d'œil une grande transformation dans les enfants qui viennent de recevoir la confirmation, avec de saintes dispositions. Ils sont plus pieux, plus dociles, plus laborieux et surtout animés d'un plus ardent désir de recevoir Jésus-Christ à leur première communion.

« Nous tenons, ajoute-t-il, d'un vénérable évêque missionnaire d'Amérique, que son diocèse, tout entouré qu'il fût par de nombreuses sectes protestantes des États voisins, n'a jamais été cependant entamé par l'hérésie. Tous les catholiques

y sont restés fermes dans la foi. Il en attribuait la  *vraie cause*  à l'usage pratiqué fidèlement par tous de recevoir dès leur bas âge le sacrement de confirmation. » Faisons de même, et la France nous devra ainsi d'excellents citoyens, l'Église des chrétiens militants, et le ciel un plus grand nombre d'élus.

L. DURAND.

# ANGLAIS ET PORTUGAIS

DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

---

## I

### *Le traité anglo-portugais.*

Le conflit, si aigu un moment, entre le Portugal et l'Angleterre, au sujet des limites de leurs possessions ou « sphères d'influence » dans l'Afrique australe, vient de recevoir une solution. La convention proposée par le gouvernement anglais en août 1890, et qui avait provoqué une révolte unanime du patriotisme portugais, a été notablement modifiée et, sous cette nouvelle forme, a été acceptée par les Chambres de Portugal. Somme toute, ce pays peut se féliciter des concessions que son attitude courageuse a arrachées à son puissant adversaire. Il est vrai qu'il perd définitivement, au sud du Zambèse, ce plateau des Machona, qui était l'objet principal du litige. Mais, en compensation, on lui abandonne, au nord et le long du fleuve, entre les rivières Chiré et Loangwa, une zone d'environ 80 000 kilomètres carrés. C'est la correction capitale au premier projet, qui ne laissait au Portugal qu'une étroite bande riveraine dans cette région. Cette concession a de l'importance, moins encore à cause de la valeur du territoire, que parce qu'elle contrarie évidemment les plans formés par les Anglais, pour la communication directe entre leurs colonies des environs du lac Nyassa et du Chiré et leurs possessions au sud du Zambèse. Mais l'Angleterre reste seule maîtresse de la partie centrale de ce fleuve, qu'elle domine, au sud, par l'annexion du pays des Betchuana à la colonie du Cap ; au nord, par l'établissement de son protectorat sur la contrée des Barotsé.

On n'a pas encore arrêté les limites entre la « sphère d'in-

fluence » anglaise et les possessions portugaises d'Angola, dans l'Afrique occidentale ; une commission en est chargée. Mais, dès maintenant, il est certain qu'une large trouée demeurera ouverte entre les deux parties, occidentale et orientale, de l'Afrique portugaise, pour permettre à l'Angleterre de prolonger son empire africain depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux grands lacs Nyassa et Tanganyka, sans interruption. Le Portugal aura le droit cependant de construire une route ou un chemin de fer à travers le territoire anglais, pour relier les deux tronçons de son domaine ; mais la Grande-Bretagne jouira aussi d'un droit semblable sur tout le territoire portugais.

Le nouveau traité stipule encore la liberté de la navigation du Zambèse et du Chiré, du Limpopo, de la Sava, du Pongoué, avec d'autres facilités commerciales qui, sous ombre de réciprocité, favorisent surtout l'Angleterre. En dernière analyse, néanmoins, le Portugal devra s'estimer heureux, si les sacrifices consentis l'assurent contre les incursions ultérieures du léopard britannique.

Une autre controverse, qui était pendante entre le Portugal et l'État du Congo, dont le souverain, comme on sait, est le roi des Belges, a été réglée plus amicalement. Elle était relative au pays de Lunda ou du Muata-Yamvo, vaste royaume nègre qui s'étend du sixième au douzième degré de latitude sud, entre le Congo et le Sankullu et de chaque côté du Kassaï, trois grands affluents méridionaux du Zaïre ou Congo. Ce pays, comme la plus grande partie de l'Afrique, a été révélé à l'Europe d'abord par des voyageurs portugais, notamment par Joaquim Rodriguez Graça (1843-1847) ; le curieux journal de celui-ci vient d'être publié en entier par la Société de géographie de Lisbonne<sup>1</sup>. Ce gros lot a été divisé à peu près par moitié, le Portugal prenant sur la gauche, et l'État du Congo sur la droite du Kassaï.

Ainsi le partage politique de l'Afrique au sud de l'équateur est achevé. L'Angleterre s'est adjugé la meilleure part. Elle a les contrées les plus fertiles en ressources de toute sorte, les plus aptes à la culture, celles qui se prêtent le

1. *Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa*, 9<sup>a</sup> serie, 1890, n<sup>os</sup> 8-9, p. 365-468.

mieux à la colonisation européenne, en un mot, les plus productives et les plus salubres. Il faut excepter les mines d'or, dont les plus riches, jusqu'à présent, se sont trouvées sur le territoire du Transvaal, la république des Boers. On les annexerait bien, si l'on n'avait trop expérimenté, en 1880 et 1881, comme les descendants des colons hollandais savent défendre leur indépendance. Mais on compte qu'avant peu les placers du pays des Machona ne le céderont guère à ceux du Transvaal.

Ce qui reste au Portugal, c'est presque uniquement la zone littorale qui se développe du cap Delgado ou de l'embouchure de la Rovuma, au nord, jusqu'à la baie Delagoa ou Lourenço Marques, au sud ; puis encore la vallée du Zambèse inférieur : régions basses, malsaines, où le climat ne permet pas le travail rural aux Européens, et dont, par suite, l'exploitation ne peut se faire que par le moyen des indigènes, peu laborieux de leur nature. Il faut observer pourtant que la part du Portugal comprend les meilleurs ports de l'Afrique australe orientale, avec les fleuves ou rivières qui donnent l'accès le plus prompt et le plus facile au pied des riches plateaux de l'intérieur. Aussi, dans les limites que leur tracent les envahissements de la race anglo-saxonne, les Portugais peuvent encore exercer leur activité, dans l'Est africain, d'une manière fort profitable pour leur prospérité nationale.

L'activité, avouons-le, a trop manqué, dans le passé, aux héritiers de Vasco de Gama et des premiers colons de l'Afrique australe. Ils le payent chèrement aujourd'hui. L'état d'improductivité et d'abandon plus ou moins complet, où ils ont laissé si longtemps une grande partie de leurs découvertes, a bien servi la convoitise britannique, en lui fournissant, pour colorer ses prétentions, un prétexte mauvais en droit, pensons-nous, mais enfin très spécieux.

Ce que nous disons là, les Portugais les plus soucieux de l'honneur et du progrès de leur patrie l'ont reconnu et l'ont dit, il y a longtemps, pour réveiller l'ardeur colonisatrice chez leurs concitoyens. Depuis quelques années, un mouvement sérieux, et bien appuyé par les pouvoirs publics, s'est produit en vue de faire mieux connaître, d'exploiter et de

développer les immenses ressources de l'Afrique portugaise. Malheureusement, pour la partie orientale, ce mouvement est venu trop tard; il n'a pu sauver l'intégrité de l'ancien domaine africain des *Lusiades*. Mais sans doute l'effort national, stimulé par le récent conflit, se reportera avec une nouvelle vigueur sur le champ qui lui reste ouvert.

Il le faudra bien, si le Portugal ne veut pas perdre en fait ce que le traité avec l'Angleterre lui laisse en principe. Déjà au mois d'avril 1889, le colonel J. J. Machado, dans une de ses instructives communications à la Société de géographie de Lisbonne, donnait l'alarme sur l'*anglisation* de Lourenço Marques. Depuis qu'on a commencé la construction d'un chemin de fer qui mènera de la baie Delagoa au centre du Transvaal, ce district a été inondé de colons et de capitalistes étrangers, surtout anglais : « De manière, dit M. Machado, qu'à Lourenço Marques, sur une terre portugaise et dont le pays ne veut se dessaisir pour aucune considération que ce soit, on voit peu à peu tomber entre les mains des étrangers, des Anglais principalement, tout ce qui constitue la richesse et l'activité d'une contrée. Ainsi, le commerce est déjà presque exclusivement aux mains des étrangers... La propriété est quasi toute étrangère; la navigation est exclusivement anglaise; aux Anglais sont le télégraphe et le chemin de fer!... »

Les avantages concédés à la spéculation anglaise par la nouvelle convention augmenteront le danger signalé; et ce qui se passe à Lourenço Marques aura lieu également ailleurs, par exemple à Beira, le port ouvert tout dernièrement à l'embouchure du Pongoué, où affluent déjà les chercheurs d'or et les colons qui s'en vont à la poursuite de la fortune sur les plateaux de Manica et de Machona.

Nous souhaitons que le Portugal sache tenir tête à l'invasion britannique. Nous en formons le vœu, par sympathie pour ce noble pays, qui a si bien mérité de la civilisation chrétienne dans le passé et que tant de liens, anciens et récents, unissent à la France; mais c'est aussi dans l'intérêt de la vraie religion. M. Machado, que nous venons de citer,



atteste, pour en avoir été témoin, le « rapide développement du protestantisme » parmi les noirs de Lourenço Marques. « Les agents de la propagande, observe-t-il, étaient des noirs instruits dans une mission protestante de Natal, et je n'hésite pas à confesser que ces hommes, disposant de moyens insignifiants, gagnèrent sur beaucoup d'indigènes de Lourenço Marques ce que l'incapacité, l'incurie et l'indolence des prêtres catholiques de l'Inde et de la métropole, que le gouvernement a envoyés là, n'avaient encore jamais obtenu <sup>1</sup>. »

Nous devons laisser à l'auteur la responsabilité de ce jugement sur le clergé catholique des colonies portugaises en Afrique. Remarquons seulement qu'il ne s'agit pas de missionnaires proprement dits; on conçoit que certains prêtres, avec des qualités suffisantes pour les services ordinaires de paroisse et d'aumônerie, n'aient pas tout ce qu'il faut pour la tâche plus épineuse de l'évangélisation des infidèles, et en particulier des noirs. « Notre pays, continue M. Machado, a eu fort peu de souci du développement, de l'installation convenable et de la dotation des missions religieuses dans nos colonies d'Afrique, et en cela nous avons commis une erreur qu'il est grand temps de corriger. Dédaigner la force d'expansion, l'influence politique et les autres avantages que peuvent nous procurer les missions, quand elles sont le seul signe de civilisation et l'unique représentation de notre nom que nous puissions placer sur beaucoup de points de l'Afrique, qui n'attirent encore ni le colon ni le commerçant, c'est une faute impardonnable dans un pays comme le nôtre, aujourd'hui si jaloux de la conservation intégrale de son domaine d'outre-mer. »

Il convient d'ajouter que, depuis quelques années, le Portugal commence à réparer cette faute, sous l'inspiration de vrais patriotes, tels que le colonel Machado et d'autres, parmi lesquels nous devons surtout nommer un vaillant publiciste catholique, le D<sup>r</sup> Fernando Pedroso. Le gouvernement a fait quelques efforts louables pour restaurer les missions, autrefois si florissantes, dans ses domaines d'Afrique. Les Jésuites

1. *Actas*, p. 37.

même ont été autorisés à réoccuper les postes où ont travaillé leurs anciens, sur les rives du Zambèze et le long des côtes de l'Afrique australe. Malheureusement, on n'a pu encore se décider, en Portugal, à la mesure la plus nécessaire et tout ensemble la plus efficace pour une organisation des missions durable et féconde, c'est-à-dire à donner une réelle liberté, au lieu d'une tolérance précaire et défiante, aux congrégations religieuses, écoles principales de l'abnégation et du zèle qui font les vrais apôtres. Mais la franc-maçonnerie, ennemie jurée de la vie religieuse, est si puissante sur les bords du Tage, et si vivace y est encore l'admiration pour le ministre despote qui, en 1759, fit enlever tous les missionnaires jésuites des colonies portugaises et les jeta, sans forme de procès, dans les cachots du fort Saint-Julien !

L'intérêt politique, même seul, commanderait à la nation *très fidèle* de favoriser les missions catholiques dans ses terres africaines, par tous les moyens en son pouvoir. Un des articles du traité qui vient d'être conclu stipule que « le Portugal garantit la tolérance religieuse et la liberté pour toute forme d'enseignement religieux dans toutes ses possessions du centre et de l'est de l'Afrique ». La plus grande latitude sera donc laissée à la propagande protestante, et l'on peut compter que celle-ci en profitera plus que jamais. Or, on sait depuis longtemps, et ce qui est arrivé dans la région du Nyassa l'aura prouvé une fois de plus aux Portugais, que les missions protestantes anglaises aboutissent d'ordinaire à une annexion britannique. C'est là, pour le dire en passant, une des raisons qui expliquent pourquoi les livres sterling se répandent si abondamment sur ces missions, malgré la faiblesse notoire de leurs résultats spirituels. Ainsi, les quelques établissements que se partagent quatre sociétés de propagande, du côté du Nyassa, n'absorbent pas moins de 29 000 livres ou 725 000 francs par an <sup>1</sup>.

1. *The Nineteenth Century*, août 1890, « The Value of Africa, » par H. H. Johnston, consul anglais à Mozambique.

## II

*Une description inédite de l'Afrique portugaise en 1634*

Quoi qu'il y ait à dire sur les procédés employés dans la prise de possession de l'Afrique australe par les nations européennes, la voie est de fait aplanie pour la propagation de l'Évangile dans cette vaste contrée. Les missionnaires catholiques ne feront certainement pas défaut à ce champ nouveau. Il serait plus exact de dire, au champ qui se rouvre dans des conditions plus favorables au zèle apostolique.

Il est certain, en effet, que la foi a été prêchée, il y a plus de trois cents ans, non seulement aux tribus du littoral de la mer et sur les rives du Zambèse, mais encore bien loin dans l'intérieur, sur ces plateaux de Manica et des Machona, qu'envahissent actuellement les chercheurs d'or anglais. Et il n'est pas douteux que le christianisme, au commencement du dix-septième siècle, avait de nombreux néophytes parmi les peuplades véritablement indigènes de ces régions, c'est-à-dire parmi celles, dont les débris se sont conservés sous les noms de *Makalaka* et de *Machona*, à côté ou au milieu de leurs oppresseurs, les sauvages *Matabélé*.

Ce fait intéressant, nous le répétons, est incontestable en général; il est à regretter seulement que les témoignages qui l'établissent soient trop sobres de détails<sup>1</sup>.

Nous pensons donc qu'on nous saura gré d'apporter quelques informations nouvelles sur ce sujet, à l'aide d'un document autorisé datant de 1634. Ce document est un manuscrit portugais qui paraît entièrement inédit et est demeuré presque inconnu aux meilleurs bibliographes de Portugal. Il est

1. Nous avons réuni à peu près tous les renseignements que les relations imprimées fournissent sur les anciennes missions de l'Afrique australe, dans les *Études* de 1878 (juin), article : *Découvreurs et missionnaires dans l'Afrique centrale au seizième et au dix-septième siècle*. Le R. P. Courtois, de la Compagnie de Jésus, missionnaire à Tété, a reproduit ces renseignements, avec des additions considérables qu'il a tirées des archives paroissiales de Tété. (*Notes chronologiques sur les anciennes missions catholiques au Zambèse*; 76 pages gr. in-8; Lisbonne, 1889. Publication du ministère de la marine et des colonies de Portugal.)

intitulé : *Livro do Estado da India*, « Livre de l'État de l'Inde », et renferme trois parties. La première est un « Bref traité de tous les vice-rois et gouverneurs de cet État, » etc. ; c'est une courte histoire de l'Inde portugaise de 1497 à 1637 ; de curieux portraits peints de tous les vice-rois sont insérés dans le texte. La seconde partie est la *description des forteresses (portugaises) depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'en Chine*, avec leurs plans. Enfin, la troisième partie contient la *recette et la dépense de toutes les forteresses, flottes*, etc. L'auteur du tout est le « capitaine P(edro) Barretto de Rezende, chevalier de l'ordre de Saint-Benoît d'Avis, qui servit dans l'Inde pendant six années, comme *escrivá de matricolla geral e contador della* (une sorte de contrôleur général des finances) et, quelque temps, comme secrétaire du même État (de l'Inde) ». Dans la notice consacrée à D. Miguel de Noronha, comte de Linhares, qui gouverna l'Inde portugaise de 1629 à 1635, P. Barretto nous apprend que c'est de ce vice-roi qu'il a été secrétaire. Il est à peine besoin d'ajouter que tout le manuscrit est fort curieux et mériterait d'être publié en entier<sup>1</sup>.

La partie qui nous intéresse le plus maintenant est la seconde, et dans cette partie nous nous attachons à la description de l'Afrique orientale portugaise ; on sait que cette colonie dépendait de la vice-royauté de Goa. Comme nous l'avons annoncé, nos citations seront prises surtout de ce

1. Ce document remplit presque en entier un volume petit in-folio de la Bibliothèque Nationale à Paris, coté autrefois : *Supplément français n° 4024* (2), maintenant, *Fonds portugais n° 36*. M. Innocencio Francisco da Silva, dans son *Diccionario bibliographico Portuguez*, tome VI, p. 396, sous le nom *Pedro Barreto de Rezende*, donne le titre de la *première partie seule* de l'ouvrage, d'après une communication de M. Antonio Cabral de Sa Nogueira, qui, dit-il, en a vu et examiné une copie à la bibliothèque de la rue Richelieu, en 1840. Ferdinand Denis, dans son volume sur le *Portugal*, qui fait partie de la collection *l'Univers pittoresque* (F. Didot), a plusieurs fois cité le manuscrit de Barretto de Rezende, mais seulement pour ce qui concerne l'Inde propre. Pierre Barretto de Rezende n'est pas à confondre avec le P. Manoel Barretto, jésuite, auteur aussi d'une relation des *Rios de Cuama* (Zambésie), qu'il a adressée au vice-roi des Indes portugaises, en 1667, et qui a été publiée, d'après une copie existant également à la Bibliothèque Nationale de Paris, par la Société de géographie de Lisbonne, en 1883 (4<sup>e</sup> série, p. 33 s.).

que l'auteur rapporte sur l'état de la religion. Nous ne nous interdirons pas cependant d'extraire quelques autres renseignements ; ils sont intéressants et instructifs, surtout à cause d'une précision de données statistiques et géographiques, qui est presque toujours absente des autres relations anciennes sur ces parages.

Commençons par la « forteresse de Sofalla ». Barretto de Rezende la décrit ; il ajoute que le commerce des Portugais peu nombreux qu'elle protège s'étend à soixante lieues à l'intérieur du continent, c'est-à-dire qu'il atteignait au moins les pentes orientales du plateau de Manica. Voici maintenant ce qu'il dit des chrétiens de cette côte :

« Des chrétientés (constituées) nous n'en avons point dans les terres dont je parle ici, ou du moins nous n'en avons que de peu d'importance ; parce que la plupart des Cafres sont une race barbare, naturellement cruelle et peu adonnée au culte divin. Ceux qui sont à notre service (*nossos cativos*, « nos esclaves ? ») se font chrétiens à cause de cela. (?) Mais, d'ailleurs, ils n'ont pas beaucoup de répugnance pour notre sainte foi, et le roi du pays n'empêche pas ceux qui le désirent de se faire baptiser ; ainsi, cultivée par des ouvriers désintéressés, cette vigne (spirituelle) ne laissera pas de prendre des accroissements : à quoi contribuera aussi la constance que gardent les Cafres dans ce qu'ils ont une fois commencé. Ce sont les religieux de Saint-Dominique qui desservent cette côte. Un d'eux est curé de l'église qui est dans la forteresse de Sofalla ; on lui paye 40 000 *reis* d'ordinaire sur le trésor de Sa Majesté. Il ne laisse pas de travailler à la conversion des indigènes et il l'obtient de quelques-uns. Et pour des terres si étendues il serait juste qu'il y eût beaucoup de prédicateurs de l'Évangile, puisqu'il y a un si vaste champ et tant de facilité pour y prêcher<sup>1</sup>. »

1. « Christandade nenhuma temos nestas terras desque fallo, ou a menos de pouca considerassâ, porque hos mais dos Cafres sam gente Barbara, naturalmente cruel; e pouco dados ao culto divino. E se (?) os que sam nossos cativos se fazem christãos por esse respeito-Sendo que nem repugnam muito a nossa sante fe, nem ho Rey da terra tolhe o bautizarse quem quizere, e assi avendo cultivadores disinteressados desta vinha, não dexara de ir em cressimento : pella constancia que tambem guardam os Cafres no

Ajoutons ces détails sur les rapports du chef indigène avec les Portugais en général :

« Le roi de la contrée voisine (*Conquam?*) de Sofalla se nomme le *Quiteve*, Cafre qui n'est ni mahométan ni chrétien ; et pour l'appeler païen on ne saurait dire quelle loi il professe. Il était sujet de l'empereur de *Manamotapa* ; mais une fois qu'il s'est vu sous notre protection, il en est venu quasi à lui refuser l'obéissance. Et aujourd'hui il est indépendant (*sobre si*), mais ami des Portugais ; et quand le pays n'est pas agité par quelque guerre, nous parcourons son territoire en toute sécurité ; avec nous, en effet, il a rarement et il ne souhaite pas d'avoir guerre. Son pouvoir s'étend sur dix ou douze mille Cafres, qui n'ont pas le même renom de valeur que d'autres de ces parages. Les armes dont ils font usage sont des arcs, des flèches et des sagayes (*asagayas*), et ils ont grand peur des mousquets. Ce roi *Quiteve* n'a de communication avec aucune nation étrangère autre que les Portugais, et on n'a pas connaissance que, jusqu'à présent, d'autres Européens aient pris langue sur ses terres<sup>1</sup>. »

Barretto de Rezende s'arrête assez longuement à la « description des *Rios de Cuama* », c'est-à-dire du bassin du Zambèse. Après avoir indiqué les « deux entrées » du fleuve, dont « la plus petite », quoique la plus fréquentée, est *Quellimane*, et « la principale », *Luabo*, il remonte la vallée du Zambèse, en faisant connaître les tribus qui l'occupent, avec les établissements portugais, jusqu'à environ cent vingt lieues de la mer. Aux peuplades riveraines de gauche il donne le nom générique de *Bororos* ; celles de droite sont comprises sous la dénomination commune de *Botongas*.

Les *Bororos* sont les meilleurs guerriers ; aussi forment-ils la majorité des Cafres que les Portugais emploient comme

que huma vez comessarão. Os frades de Sam Domingos son los que asistem por esta costa, e hum he vigario da igreja que esta dentro na fortaleza de se falla, aquem se paga 40,000 reis de ordinario da fazenda de S. Maj. O qual não deyxá de procurar a conversã dos naturais conseguindo a de algús. E pera tam largas terras justo fora houeram muitos pregadores do Evangelho, pois he tanto lugar e caminho pera se poder pregar. » Fol. 121, recto.

1. Mss. Fol. 121, verso.

mercenaires à la guerre; ce sont les seuls noirs de ces parages qui soient encore cannibales. P. Barretto mentionne la campagne que les Portugais avaient eu à faire récemment contre un chef nommé *Mozura*, qui avait cherché à se rendre maître de toutes les terres des Bororos. Ce chef est le même que d'autres relations contemporaines appellent *Emosura*; c'est à l'occasion de l'expédition conduite contre lui que les Portugais connurent le grand lac des *Maravi*, qui se déverse dans le Zambèse par le Chiré, c'est-à-dire le lac Nyassa, que Livingstone croira découvrir deux cent cinquante ans plus tard<sup>1</sup>. Mais continuons à citer Barretto de Rezende :

« Les terres des *Botongas*, qui sont à main gauche quand on remonte le fleuve, sont toutes à nous, non seulement dans le voisinage de la mer, mais jusqu'à une distance de plus de cent vingt lieues en amont de l'entrée de Quelimane; et à trente, par endroits à quarante lieues, dans la direction de l'intérieur des terres. Toutes ces terres sont données aux Portugais, et les unes soumises au commandant de *Senna*, et les autres à celui de *Tété*<sup>2</sup>.

*Description de Senna.* — Le premier des deux centres principaux de l'occupation portugaise, Senna, est à soixante lieues en amont de Quelimane. Cette ville, en 1634, année où Barretto de Rezende écrivait cette description, ne possédait pas moins de quatre églises, dont une appelée la *See*, ou cathédrale, sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption; une autre du titre de Saint-Paul, aux Pères de la Compagnie de Jésus; une de Saint-Dominique, près de laquelle résidaient des religieux dominicains; enfin, la dernière, appelée *de la Miséricorde*, et desservie par un *clerigo* (« prêtre séculier »).

La juridiction du gouverneur de Senna s'étendait depuis l'embouchure du Zambèse jusqu'à la rivière d'Aroenha, où commençait le district de Tété, à cinquante lieues en amont de Senna.

1. Nous avons reproduit dans les *Études* (1878, mars, p. 402-403), la lettre où le P. Louis Mariano, jésuite, Italien d'origine et missionnaire dans le district de Tété (il évangélisa aussi Madagascar), a décrit ce lac dès 1624. Cette lettre avait déjà été publiée en 1626.

2. Fol. 125, recto.

« Il y a dans le district de Senna trente mille Cafres de guerre (*de armas*), sujets de Sa Majesté, obligés à se rendre à l'appel du capitaine portugais. »

Outre les tribus de Botongas, gouvernées sous la suzeraineté du Portugal par des chefs appelés *Fumos*, notre auteur décrit deux royaumes plus considérables, en relation avec la colonie de Senna, ceux de *Baro* et de *Manica*.

Baro est le *Barué* des cartes modernes. Voici ce qu'en dit notre document : « Les terres de Senna, qu'on appelle de Botonga, confinent avec un roi cafre nommé *Machone*, et dont le royaume est dit le *Baro*. Ce roi est en paix avec les Portugais, et, par un accord fait avec lui, nous lui payons, sur les *motocos*, c'est-à-dire sur les ballots (*foredos?*) de marchandises que nous portons à travers ses terres, certaines pièces de toile, que lui, de son côté, par courtoisie, paye avec des vaches. Et aujourd'hui, à la suite des victoires que nous avons remportées sur son voisin Chicanga, roi de Manica, nous lui donnons beaucoup moins qu'auparavant, et il se contente de ce que nous voulons bien lui donner. Et il paye toujours, comme j'ai dit, ce qu'il reçoit pour nous tenir les chemins libres et sûrs, comme il fait réellement<sup>1</sup>. » Toute la richesse de ce royaume consistait en bétail et en fer.

On passe par le Baro pour aller de Senna et du pays Botonga dans le royaume de *Manica*. Barretto de Rezende met ce dernier à soixante lieues de Senna, dans la direction de l'intérieur, c'est-à-dire du sud-ouest. « Ce royaume, dit-il, est soumis au *Manamotapa*, qui l'est aussi à Sa Majesté (le roi de Portugal). » Le roi Chicanga s'étant soulevé contre les Portugais et ayant rompu les conventions faites avec eux, Nuno Alvares Pereyra, gouverneur de Mozambique (depuis 1619),

1. Confinam as terras de Senna que chamão de *Botonga* com hũ Rey Cafre chamado *Machone*, e o seu Reyno o *Baro* : o qual esta em pas com hos Portuguezes e por consertos que se tem feyto com Elle lhe pagamos dos *Motocos*, que sam os *foredos* de Roupas que levamos per suas terras, sertos panos, que Elle tambem per cortezia paga com vacas. E oje pellas victorias que temos alcansado do Chicanga, seu vesinho rey de Manica, lhe damos mucho menos do que de antes lhe davamos, e elle se contenta com ho que lhe queremos dar. E sempre paga como fica dito o que rescebe, per nos ter hos caminos francos e seguros como em effeyto tem. » Fol. 126, recto.



s'en vint, par ordre du vice-roi, comte de Linhares, pour le réduire par les armes. Chicanga y perdit la vie et fut remplacé par un de ses frères, qui se déclara chrétien et sujet du roi de Portugal<sup>1</sup>.

P. Barretto indique trois *chuambos* ou forts élevés par les Portugais dans le royaume de Manica : un, à un endroit appelé *Chipangura*, dont la garnison se composait de vingt-cinq soldats mariés, partie Portugais, partie indigènes chrétiens; on trouvait l'or en grande quantité dans le voisinage de ce fort; autre fort à *Motuca*, et le troisième (sans garnison en 1634) à *Bumba*.

Le pays de Manica est très fertile, possède beaucoup d'or et a un climat sain. P. Barretto note la différence avec la région directement soumise aux Portugais dans le district de Senna, «où il n'y a pas d'or et dont le climat est très insalubre, plus même que celui de Mozambique».

Voici pour les chrétiens : «La chrétienté que nous avons dans ce royaume de Manica est très considérable, tant des Cafres nos esclaves, qui sont ceux qui se font aussitôt chrétiens, que des autres, encore qu'ils soient maîtres (*senhores*). Car, comme il a été dit, les Cafres (infidèles) n'ont aucune religion, et si par hasard ils nomment Dieu de bouche, dans leurs œuvres rien n'indique qu'ils sachent ce que c'est que Dieu; bien plus, c'est leur façon de parler ordinaire de dire que leur ventre est leur Dieu! Aussi, après qu'ils sont devenus chrétiens, ils ont grand besoin qu'on leur apprenne à l'être comme il convient. C'est à quoi travaillent les religieux de Saint-Dominique, à qui incombe la conversion de ces infidèles des *Rios de Cuama*. Ils ont pour cela une église dans le fort de Chipangura, et deux autres encore dans le royaume de Manica. Le roi du pays ne met aucun obstacle et n'empêche personne de se faire chrétien. Ainsi, plus il y aura d'ouvriers à venir dans cette vigne, plus ils feront de fruit dans les âmes<sup>2</sup>. »

1. Fol. 126 recto.

2. « A christiandade que temos neste reyno da Mauica he muy larga assy de Cafres nossos cativos, que sam os que logo se fazem christãos, como dos mais ainda que sejam senhores. Porque, como fica dito, os Cafres nam tem fey nenhuma, e quando m<sup>o</sup> nomea a Dios com la boca, porem nas

*Description de Tété.* — Le second centre principal de la colonisation portugaise dans la vallée du Zambèse, en 1634, était la ville de Tété, située à soixante lieues en amont de Senna, sur le territoire de *Mocranga*. La garnison se composait de vingt blancs mariés, et, en ajoutant les soldats noirs ou métis, disposait de trente *espingardas* (mousquets). On comptait 8 000 Cafres soumis dans le district. La juridiction du capitaine ou gouverneur de Tété s'étendait depuis l'*Aroenha* jusqu'au *Maiovao*, autre affluent méridional du Zambèse, à dix lieues en amont de Tété. Sur le bord du Maiovao était un fort, qu'on appelait du même nom et qui, en 1634, marquait la limite des terres directement colonisées par les Portugais dans la vallée du Zambèse.

Barretto de Rezende décrit de plus six autres forts, construits dans l'intérieur des terres et relevant de la capitainerie de Tété. Mais, tandis que celui de Maiovao était encore dans le pays des Botongas, les autres se trouvaient dans le pays de *Mocranga*, qui formait comme le domaine direct de « l'empereur de *Manamotapa* ». Le premier de ceux-ci était le fort de *Luanze*, situé à quarante lieues de Tété.

Ici notre auteur intercale une description de ce fameux empire du Manamotapa, ou, comme on a dit plus souvent, du Monomotapa.

« Cet empire, dit-il, s'appelle la (contrée de) *Mocranga*, si on fait abstraction des royaumes qui lui étaient et lui sont encore soumis. Il est fort étendu, car il commence à l'est avec quatre-vingts lieues de côtes, et il va depuis le fleuve Zambèse vers le sud jusqu'au royaume de *Botua*. Du côté de l'ouest, nous n'avons pas encore pu savoir quels sont les royaumes auxquels il confine; car il se développe très loin dans cette direction, où il comprend des terres renfermant

obras nenhun sinal da de saber que cousa he Dios : antes seu ordinario fallar he dijer que sua barriga he o seu Deos. E assi depois de christãos ha mister muyto pera os meter a caminho de ho serem como convem : o que trabalhão os frades de Sam Domingos que sam hos que tem a cargo a conversam desta gentilidade dos Rios de Cuama, pera o que tem huma igreja ao dito forte de Chipangura, e outras duas no reyno da Manica. O que o Rey nam tolhe, nem se veda (?) que se fassa christã quem quizer. E assy quanto mais obreyros andarem nesta vinha, major cultivassam faram nas almas. » Fol. 126.

beaucoup de mines; et quelques-uns disent que les mines d'argent sont là... Les royaumes qui étaient soumis à cet empire sont le *Quiteve*, qui confine avec Sofalla; celui de *Manica*, celui de *Baro* et celui de *Botonga*, qui est tout aux mains de *Fumos* (chefs) nos alliés; puis le royaume de *Maungo*, celui de *Biré* et celui de *Buaca*<sup>1</sup>. »

Barretto de Rezende raconte ensuite la campagne des Portugais contre l'empereur Inhamabo I<sup>er</sup>, que les Cafres ont plus tard appelé *Caprosine*. Le but avait été de venger la mort de Jérôme de Barros, Portugais de Tété, qui, envoyé comme ambassadeur à ce prince noir par le gouverneur de Mozambique, Nuno Alvares Pereyra, en 1627, avait été assassiné avec son escorte, par ordre de l'empereur. Inhamabo fut battu par le commandant du fort portugais de *Massapa* et déposé; à sa place les Portugais élevèrent son frère, qui, instruit et baptisé par les Dominicains, reçut le titre de roi Don Philippe. Cela se passa tandis que le comte de Linhares était vice-roi de l'Inde; aussi son secrétaire lui décerne-t-il cet éloge : « C'est lui qui ajouta à cet État (à l'Inde portugaise) un des plus grands et des plus riches empires qui y soient compris<sup>2</sup>. »

Revenant aux forts que les Portugais avaient dans l'intérieur de *Mocranga*, Barretto nomme, après *Luanze*, *Ambarare*, où sont des mines d'or; *Massapa*, dont le commandant a le titre de « capitaine des portes », parce qu'il garde l'entrée principale du pays des mines; *Matafuna* et *Chipiriviri*, qui sont aussi au milieu des mines d'or. Le dernier et le plus important, dont

1. « O imperio de Manamotapa se chama a Mocranga, afora os Reys que lhe erão e ainda sam sogeitos. Es muy estendido : porque comessa pella banda de Loeste (*lapsus évident pour Leste*) oitenta legoas de Costa, e vay correndo em comprimento desde o rio Zembeze pera o sul athe o reyno de Botua; e pera a banda de Leste (*il faut lire ici Loeste*) nam temos ainda alcansado cujos sejam hos reynos con quem confina, sendo pera esta banda muy estendido com terras de grandes minas. E dizem algũs que estam aqui as de pratta... Os reynos que foram sogeitos neste imperio sam ho Quiteve que confina com Sofalla, o de Manica, o de Baro, e o de Botonga, que he tudo de fumos que sam socii (sobre si?) e o reyno de Maungo, o de Bire, e o de Buaca. » Fol. 128, verso. Tous ces noms de pays, à l'exception peut-être du dernier, *Buaca* (?), subsistent encore et figurent sur les cartes.

2. Fol. 101, verso.

notre auteur a omis le nom, était celui que Nuno Alvares Pereyra avait fait élever dans l'endroit même où résidait alors l'empereur. On sait, par d'autres relations, que cette résidence était appelée *Zimbaocé*, ce qui d'ailleurs est un nom générique, lequel n'est pas toujours resté attaché au même lieu, les « empereurs » du Monomotapa, sans excepter Don Philippe, ayant plus d'une fois changé de résidence.

De ces forts, qui étaient en même temps des *feyras* ou marchés, deux au moins, *Luanze* et *Matafuna*, avaient des églises desservies par des dominicains. Barretto remarque ici que le seul grand obstacle à la conversion des noirs ou, comme il s'exprime, des Cafres de Mocranga, était leur polygamie<sup>1</sup>.

Les indigènes de ce pays sont d'ailleurs « plus estimés (*de mais openiam*) que tous autres qu'il y a dans ces parages ».

Quant au climat de Mocranga, il est très sain, « d'où vient que les Portugais et autres chrétiens qui y séjournent ne souffrent pas des maladies qui les frappent dans toutes les autres parties des *Rios de Cuama*, à l'exception encore de *Manica*, qui a un climat excellent, comme il a été dit ».

Nous bornons là nos extraits. Les indications de P. Barretto de Rezende sont, dans leur ensemble, si claires et si précises, qu'un commentaire géographique nous paraît superflu. Une observation seulement sur ce qu'il appelle le pays de *Mocranga*.

1. Le P. François de Sousa, jésuite, dans son *Oriente conquistado*, t. I, p. 834 et suiv., ajoute quelques indications sur la position de ces forts-comptoirs, dont la plupart existaient encore de son temps (1710). Il place Luanze (qui n'existait plus), à trente-cinq lieues au sud de Tété, entre deux petites rivières qui, réunies, forment le *Manzovo*, qui se jette dans le Zambèse. (Le *Manzovo* est, je pense, le *Manjovo* de l'historien J. de Barros; le *Mazoe* des cartes modernes, qui tombe dans le Zambèse à environ quarante lieues sud-est de Tété.) Il met *Massapa*, où résidait toujours, en 1710, le « capitaine des portes », et où il y avait une église de Notre-Dame du Rosaire, desservie par les Dominicains, à cinquante lieues de Tété, vingt-trois de *Luanze*, et à une demi-journée du *Manzovo*. Près de cet endroit, ajoute-t-il, sont les grandes montagnes de *Fura*, très riches en or et où l'on voit encore des « cercles de pierres de la hauteur d'un homme, enchâssées (*encayxadas*) les unes dans les autres avec un art admirable, sans chaux ni trace de travail du marteau ». A travers ces montagnes coule le *Mocarás*, qui charrie de l'or.

Toutes les anciennes relations portugaises donnent le même nom de *Mocranga* ou *Mocaranga* à la partie centrale du Monomotapa, ou à ce qui constituait, pour ainsi dire, le domaine direct de « l'empereur », en dehors des royaumes soumis à sa suzeraineté. Mais personne n'a défini la situation et les limites de cette région aussi nettement que le fait Barretto de Rezende. La position qu'il lui assigne, au sud des *Botongas* riverains du Zambèse et à quarante lieues au moins de Tété, à l'ouest du *Manica*, et immédiatement au nord du *Butua*, c'est-à-dire des pays *Betchuanas*, prouve que le *Mocranga* comprenait certainement le pays actuel des *Machona*. Ce qu'il dit du climat, si différent de celui de la vallée du Zambèse, appuie fortement cette idée.

Nous croyons pouvoir ajouter que le nom de *Mocaranga*, bien qu'il ne figure sur aucune grande carte moderne, à notre connaissance, n'a cependant pas disparu entièrement de la géographie et de l'ethnographie africaines. Nous le retrouvons, sous une forme légèrement différente, dans le nom des *Makalaka*, qui, avec les *Machona*, composent l'ancienne population indigène de ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume des Matabélé. Cette identification ne prête à aucune objection philologique sérieuse et est confirmée par les maigres traditions des *Makalaka*. Ceux que le voyageur allemand Mauch a étudiés dans son voyage aux ruines de *Simbabyé* (ou *Zimbaobé*), en 1871 et 1872, lui ont raconté qu'il y a trois cents ans leurs *mambo* (rois) régnaient sur tout le pays entre les fleuves Limpopo et Zambèse<sup>1</sup>. D'autres qui, pour échapper aux Matabélé, ont émigré au-delà du Zambèse, sous la conduite d'un chef nommé *Wanghe* (ou *Wankie*, ainsi que l'appelle Livingstone), sont encore persuadés que ce chef est le descendant direct des anciens empereurs de Monomotapa<sup>2</sup>. Enfin, entre autres arguments, on pourrait encore faire valoir certains usages. Par exemple,

1. *Carl Mauch's Reisen im Innern von Süd-Africa*, 1865-1872, dans les *Mittheilungen* du Dr A. Petermann, *Ergänzungsheft* Nr. 37; Gotha, 1874; p. 43-44.

2. Nous tenons ce fait d'un jeune missionnaire jésuite du Zambèse, qui va publier prochainement un travail considérable sur les langues *Bantu* de l'Afrique australe.

Mauch et d'autres voyageurs ont constaté que les Makalaka ne souffrent pas qu'aucun étranger soit enseveli dans leur terre ; les compagnons des deux explorateurs anglais, Oates et Grandy, morts en pays makalaka, durent emporter les cadavres en dehors des frontières. Cela nous fait penser à ce que rapportent les biographes du P. Gonçalo de Sylveira. Ce premier missionnaire du Mocranga ayant été mis à mort par ordre de l'empereur, à l'instigation des Arabes, son cadavre fut transporté sur une hauteur pour y être jeté dans un lac, d'où naissait une rivière qui descendait vers le Zambèse<sup>1</sup>.

Nous n'ajouterons pas de réflexions sur la portée du document que nous avons fait connaître, relativement à la question des droits historiques du Portugal sur le pays que lui a disputé l'Angleterre. Il en ressort clairement qu'en 1634 tout ce pays était sous la suzeraineté portugaise. Mais il n'y a pas à douter non plus que c'eût été peine perdue d'opposer ce fait aux prétentions britanniques ; le ministre anglais se serait contenté de répondre encore une fois : « C'est un argument *archéologique*. » On peut regretter cependant que l'Angleterre n'ait pas mieux tenu compte de cette archéologie, où sont peut-être un peu intéressés le vieux droit des gens et la vieille morale.

J. BRUCKER.

1. Les biographies nomment cette rivière *Mosengesse* ou *Mocengueze*. Le voyageur Mauch (*l. c.*) indique une rivière de ce nom (il écrit *Maschegesche*) près de *Simbabyé*, mais elle coulerait vers le sud-est. Il y en a au moins deux autres de même nom qui descendent entre les contreforts septentrionaux du plateau des Machona et de Manica, et vont se jeter dans le Zambèse, l'une à environ cent kilomètres à l'est de Zumbo (Brito Capello et Ivens, *Da Angola a Contra-Costa*, t. II (1886), p. 217 et carte I : nom *Mussen-gueji*), l'autre près de Chemba, à environ quarante kilomètres nord-est de Senna (*Campanha nas terras do Bire*, dans le *Boletim* de la Société de géographie de Lisbonne, 8<sup>e</sup> série, 1889, p. 363).

# LES MALFAITEURS LITTÉRAIRES

## PHILOSOPHES

---

L'eau des plaines, qu'elle coule dans de larges fleuves, qu'elle jaillisse des fontaines ou croupisse dans les marais, a ses réservoirs de neige et de glace sur les montagnes. Les philosophes, dont la modestie n'est pas, dit-on, la vertu favorite, se comparent assez habituellement à ces sommets nourriciers, dont le front baigne dans la lumière, lorsque le reste est encore plongé dans l'ombre. Tout n'est pas sans fondement dans ces prétentions. Sans être aussi exceptionnellement éclairés qu'ils se l'imaginent, ils sont bien les sources où s'alimentent les intelligences; les littérateurs, journalistes, romanciers, poètes, dramaturges, historiens, moralistes ne sont que des distributeurs. C'est donc aux philosophes qu'il faut faire remonter en grande partie la responsabilité de l'abjection et des méfaits de la presse contemporaine.

On se moque volontiers des idéologues; mais on subit leur influence. La manière même dont ils présentent au public leurs idées et leur personne est loin de leur nuire. Comment soupçonner de légèreté et de vide cette solennité doctorale et affirmative? L'enseignement, les conférences, les discours d'apparat, le livre, tels sont les grands courants qui portent au loin leurs théories; et quand ces moyens manquent, elles s'infiltrent imperceptiblement et sûrement par les conversations journalières et par mille autres voies obscures dont elles s'emparent ou qu'elles s'ouvrent au besoin. C'est comme une atmosphère qui nous enveloppe et qui nous pénètre; bien peu d'esprits lui sont tout à fait imperméables. Il est donc intéressant et nécessaire d'examiner quelles doctrines prêchent ces voix, que répètent avec une docilité souvent inconsciente d'innombrables et retentissants échos.

Pour mettre un peu d'ordre dans un sujet si vaste et si complexe, nous parcourrons successivement et rapidement le monde *spéculatif*, pour voir ce que les philosophes contemporains pensent de la certitude, des premiers principes et de la vérité ; ensuite le monde *pratique*, pour examiner la conception qu'on s'y fait de la destinée humaine et de la vie, les fondements qu'on donne à la morale, et les règles qu'on assigne à l'activité individuelle ou sociale ; enfin le monde *esthétique*, pour constater l'influence des doctrines et des mœurs courantes sur les arts, la poésie et les manifestations multiples du beau.

La matière est immense ; on comprend que dans un si petit nombre de pages nous ne pouvons exposer en détail toutes les nuances des systèmes, faire de nombreuses et longues citations, réfuter amplement les sophismes, et enfin, ce que nous regrettons davantage, signaler et louer comme ils le méritent les penseurs vigoureux qui ont su voir, exposer et défendre les saines doctrines. Si les champions de la vérité sont inférieurs en nombre et moins bruyamment acclamés, ils sont à coup sûr supérieurs par l'indépendance du talent et la solidité des œuvres. Malgré ses lacunes, notre travail donnera, nous l'espérons, une idée assez complète et assez juste des erreurs contemporaines.

## I

Deux choses frappent, en commençant l'étude de la philosophie moderne : c'est d'abord la variété incohérente et inconsistante des systèmes qui se remplacent ou se superposent ; c'est, en second lieu, l'arrogance de leurs auteurs ; ils affichent, en général, un mépris sincère et profond pour leurs devanciers et leurs rivaux, et s'annoncent avec un imperturbable sérieux comme les fondateurs d'une science qui ne compte jusqu'à eux que des essais. Ce qui surprend encore, c'est leur ignorance affectée ou réelle des travaux et des solutions catholiques. Ils y trouveraient, dans un langage lumineux, ce qu'ils vont chercher, avec fatigue pour eux-mêmes et pour leurs lecteurs, chez les philosophes anglais ou allemands : ils s'évitent, de plus, le petit ridi-



cule de donner comme nouvelles des théories, des objections et des réponses qu'on rencontre dans tous les manuels scolastiques.

Tandis que, pour les arts et les sciences, les résultats acquis sont précieusement conservés par la tradition et passent des maîtres aux élèves, en philosophie chacun ne veut rien tenir que de soi-même, et prétend refaire le travail des siècles, avec le secret espoir d'imposer ses découvertes au public et à la postérité. Grâce à cette outrecuidance, la raison individuelle n'est plus seulement un instrument d'acquisition, de contrôle et de perfectionnement; c'est la règle unique et dernière, la cause efficiente exclusive de la science, pour ne pas dire de la vérité. On arrive ainsi à ne voir dans la philosophie qu'un esprit de curiosité critique, au lieu d'un ensemble complet de doctrines logiquement coordonnées et déduites de principes certains, sur toutes les questions qui tourmentent et dominent la pensée humaine.

A la superstition de l'autorité, qu'on traite de si haut et dont on gratifie si injustement le passé, on a substitué une rage furieuse d'indépendance et d'innovation. On le croit du moins; car ces farouches contempteurs qui se trouvent à l'étroit dans la *Somme* de saint Thomas ou dans la *Métaphysique* de Suarez, vivent fort à l'aise d'une fausse définition de Spinoza, d'un sophisme nuageux de Kant ou d'une affirmation déclamatoire de Cousin, et quelquefois ils se contentent de pire! Ce n'est plus le vrai qu'on cherche, mais le bruit; on se soucie moins d'instruire que d'étonner et de se faire applaudir. Sur cette pente on est vite descendu, de négation en négation et de contradiction en contradiction, au scepticisme, à l'anarchie et au nihilisme intellectuels. Ceux mêmes qui admettent l'existence d'une vérité objective et immuable se montrent bien prêts à concéder l'impuissance où nous sommes de la percevoir, de la distinguer et de la posséder. Jusque dans des manuels classiques, comme les *Leçons de Philosophie* de M. Rabier, fort bien rédigées d'ailleurs, cette défiance se trahit et insinue dans les jeunes intelligences son terrible venin.

Ceux qui ne deviennent pas absolument sceptiques sont

d'ordinaire partisans de quelque variété du rationalisme naturaliste; on pourrait dire que l'élite se contente de cette demi-vérité.

Les philosophes catholiques, dont la plupart étaient aussi de savants théologiens, admettaient l'existence d'un ordre surnaturel, c'est-à-dire d'une fin et d'une série de moyens au-dessus des exigences et des facultés de toute créature; il fallait une libéralité de la magnificence divine pour élever l'homme jusque-là, et une révélation pour lui en donner la simple idée. Le rationalisme a commencé par nier cette possibilité, et peu à peu, sous prétexte de sauvegarder la constance des lois et de l'ordre du monde, qu'une intervention miraculeuse semblait troubler, il a glissé dans un déisme de plus en plus vague où l'action du Créateur, le concours de la Cause première, la Providence et surtout l'autorité et la sanction du Législateur disparaissent presque entièrement. On admet un Être suprême, sans doute, puisque le raisonnement métaphysique, l'existence du monde contingent et la conscience morale en font une nécessité; mais on veut qu'il ne soit pas encombrant et qu'il laisse l'homme à ses affaires, c'est-à-dire à ses passions.

Ce Dieu déjà si réduit qui décore l'éclectisme de M. Cousin et la religion naturelle de M. Jules Simon, a semblé trop vivant encore à M. Vacherot et à son école. Aux yeux de ces spiritualistes singuliers, l'Infini n'est pas une substance réelle, déterminée, intelligente et libre, avec une personnalité parfaite; c'est une conception de notre esprit, un idéal abstrait, une catégorie transcendante et vide, quelque chose de semblable à l'être en général des scolastiques; entité purement intelligible qu'il ne faut pas confondre avec le Dieu véritable, possédant par la nécessité de son essence la plénitude de la vie et de la perfection; si bien que, l'homme supprimé, l'Infini de M. Vacherot n'existe plus. Qu'appuyer là-dessus?

Les positivistes y vont plus simplement ou plus brutalement. Ce Dieu problématique leur paraît surtout inutile. Sans s'épuiser en recherches pour s'assurer s'il existe ou si ce n'est qu'une hypothèse ingénieuse, un bon vieux mot un peu lourd, ils le mettent hors la science; car la science s'oc-

cupe de choses sur lesquelles l'expérience a prise, et non de métaphysique.

Les panthéistes de toute nuance tranchent différemment la question. Puisqu'il n'y a qu'une substance, Dieu n'est pas autre chose qu'un point de vue, une manifestation, une force, une émanation ou une parcelle de cette substance en évolution, de l'éternel *devenir*. Cette doctrine, un peu démodée aujourd'hui, se retrouve cependant sous diverses formules qui essayent de la rajeunir. Inutile d'ajouter que toutes aboutissent à l'abominable athéisme et à la destruction de toute morale, en confondant Dieu avec la nature et avec l'humanité. N'est-ce pas le panthéisme que M. Ravaisson professe dans ces passages peu intelligibles qui terminent son célèbre rapport sur la *Philosophie en France au dix-neuvième siècle* ?

Dieu a tout fait de rien, du néant, de ce néant relatif qui est le possible ; c'est que ce néant, il en a été d'abord l'auteur, comme il l'était de l'être. De ce qu'il a annulé en quelque sorte et anéanti de la plénitude infinie de son être (*se ipsum exinanivit*), il a tiré, par une sorte de réveil et de résurrection, tout ce qui existe.

Et un peu plus loin :

Selon le dogme chrétien, renfermé dans l'ordre moral, mais qui n'en contient pas moins comme en germe un principe d'explication générale métaphysique et physique, et en quelque sorte une philosophie virtuelle, Dieu est descendu par son Fils, et descendu ainsi, sans descendre, dans la mort, pour que la vie en naquît, et une vie toute divine. « Dieu se fit homme afin que l'homme fût fait Dieu. » L'esprit, s'abaissant, est devenu chair ; la chair deviendra esprit. La libéralité, source de la justice même, est la vertu caractéristique des grandes âmes : le nom suprême du Dieu chrétien est grâce, don, libéralité ; libéralité extrême par laquelle, librement en effet, il se donne, crée de son propre être sa créature, de son être la nourrit, la fait semblable à lui et divine comme lui-même. « Vous êtes des dieux. »

S'il y a quelque chose de clair au fond de ce bafouillage, c'est bien le panthéisme.

L'âme humaine n'a pas donné lieu à moins de controverses et de négations que l'existence et la nature de Dieu lui-même. Tout d'abord, existe-t-il une substance distincte du corps organisé ? N'est-ce pas un mot inventé pour désigner une

propriété peu explorée de la matière, une simple série de phénomènes cérébraux ou nerveux? Grand débat où bon nombre prétendent que les propriétés physico-chimiques suffisent à tout et qu'il n'y a de différence, entre l'automate de Vaucanson et le plus vigoureux penseur, que quelques degrés de plus ou de moins dans la perfection des rouages. L'idée se forme dans le cerveau comme la perle dans l'huitre, comme les cristaux dans les solutions chimiques. Mozart composant ses chefs-d'œuvre n'a pas plus de mérite et de difficulté que le piano sur lequel il promène ses doigts. La Fontaine produit ses fables comme l'abeille sa ruche et son miel. L'anthropologie est une branche de l'histoire naturelle; la science ne semble plus qu'une théorie d'universel mécanisme qui réduit toutes les fonctions des êtres plus ou moins organisés et tous les phénomènes à la production ou à la propagation des mouvements par le choc.

Ce matérialisme radical prête peu à la littérature, et il est à tout moment contredit par le langage. Au lieu d'aller jusqu'au bout, les esprits plus timides dans l'absurde et moins assurés de voir le public accepter aveuglément tout ce qu'il leur plaira de faire imprimer, s'arrêtent à moitié chemin. Ils accordent à l'homme un principe immatériel, de qualité mal définie, mais auquel ils refusent l'immortalité, quelquefois l'identité personnelle, plus souvent le libre arbitre et par suite la responsabilité morale. D'après ces psycho-physiologistes, l'homme, comme l'animal, subit les influences déterminantes d'un corps soumis lui-même à l'action irrésistible du milieu. Tout changement intérieur a sa raison suffisante et nécessaire dans les antécédents. Nous voilà donc en plein fatalisme; car sous une appellation différente, le déterminisme, quoi qu'on prétende, n'est pas autre chose. Peu importe, en effet, que nous soyons immédiatement et directement tyrannisés par une nécessité extérieure, comme le voulaient quelques anciens, ou dominés invinciblement par la constitution même ou par les états déjà réalisés et les habitudes de notre nature.

M. Ribot, s'appuyant d'une part sur une définition peu exacte de la personnalité qu'il ne dégage pas suffisamment de la mémoire, de l'autre sur des perturbations morbides dont

il s'exagère la portée, parle des altérations de la personne humaine, de son dédoublement et de sa multiplicité simultanée ou successive. Sosie, dans l'*Amphytrion* de Molière, ne raisonne donc pas si mal quand il se demande avec anxiété, sous le bâton de Mercure, s'il est bien lui-même, ou si par hasard il ne serait pas un autre !

Si, à l'état normal, la personnalité est une coordination psychologique aussi parfaite que possible qui se maintient, malgré ses changements perpétuels et des incoordinations partielles et passagères, la démence, qui est une marche progressive dans la dissolution physique et mentale, doit se traduire par une incoordination toujours croissante, jusqu'au moment où le moi disparaît dans l'incohérence absolue et qu'il ne subsiste dans l'individu que les coordinations purement vitales, les mieux organisées, les plus inférieures, les plus simples, par conséquent les plus stables, qui disparaissent à leur tour. Aussi, est-ce peut-être dans ces états de dissolution inéluctable que se rencontrent les seuls cas de double personnalité, au sens strict, c'est-à-dire de personnalités *coexistantes*. Remarquons, en effet, que, dans le cours de ce travail, nous avons trouvé des personnalités successives, une personnalité nouvelle se substituant à une autre oubliée ou expulsée, tenue pour extérieure et étrangère, un envahissement de la personnalité normale par des sensations insolites auxquelles elle résiste tant bien que mal et qui amènent *parfois* et *momentanément* le malade à se croire double. Mais chez les déments, la désorganisation s'organise ; ils sont doubles, se croient doubles, agissent comme doubles.

Comme Dieu et l'âme, le monde extérieur est devenu, pour les philosophes contemporains, sujet de problèmes. Il y a des livres traduits de l'allemand ou écrits en français, pour démontrer qu'il existe vraiment des réalités contingentes, indépendamment de notre pensée ; il y a d'autres livres aussi savants et aussi gros, où l'on prouve, à la suite de Kant, que tout cela pourrait bien n'être qu'une illusion. Nous croyons bien voir le soleil monter dans le ciel, entendre la voix de nos parents et de nos amis, aspirer les parfums de la campagne, savourer la douceur du miel, promener nos mains sur des surfaces âpres ou soyeuses ; notre état de conscience est certain ; mais est-il possible de sortir de nous-mêmes et de nous assurer qu'il y a au dehors quelque chose qui correspond à ce changement et à ce jugement intimes, et qui en soit la cause ? Qui nous assure que toutes ces représentations ne

sont pas des formes nécessaires et vides imposées à notre pensée, et que notre vie n'est pas un tissu d'hallucinations et de rêves éveillés ?

Ici encore des esprits ingénieux et surtout peu logiques cherchent un système mitoyen ; ils admettent des phénomènes et des groupes de phénomènes objectifs, des forces même, si l'on y tient ; mais ils repoussent tout élément permanent et stable, toute réalité qui existe en soi et par soi, toute substance active, en un mot, pour supporter et produire ces apparences diverses et fuyantes. Le monde est une danse de fantômes dans l'espace et le temps, aux yeux du phénoménisme. Cette doctrine ne sera jamais populaire et paraîtra difficilement sérieuse, malgré son appareil scientifique, dans le pays du bon sens et du soleil.

On devine ce qu'il y a au bout de ces sophismes et de ces systèmes : le scepticisme, le désespoir de connaître la vérité, le mépris de la philosophie, et, sous le nom de dilettantisme intellectuel, l'obscurcissement et l'affaiblissement de la raison publique. On a beau affecter une grande rigueur dialectique, entasser les formules nuageuses, prodiguer les mots techniques et les statistiques, entremêler habilement le faux et le vrai, l'affirmation et le doute, l'impudence et la modestie, les aphorismes de Joseph Prud'homme et les découvertes de la vraie science, rien n'y fait ; la vérité est sœur de la clarté et ne s'enveloppe pas d'un jargon incompréhensible ; le français net et précis de nos aïeux lui suffirait. Toutes les fois que l'on se trouve en présence de tirades amphigouriques, de mots inintelligibles, ou mieux encore de longues citations allemandes, on songe malgré soi aux médecins de Molière, aux boniments et aux jongleries des bateleurs, et avec des nuances qui vont du rire à l'indignation on traite ces écrivains et ces professeurs de charlatans ou de maniaques.

Les philosophes eux-mêmes ne se font pas scrupule de se jeter l'un à l'autre de dures épithètes. Sans parler de Rousseau et de Voltaire, on sait ce que Descartes a écrit de ses prédécesseurs. Qu'on lise les jovialités de Schopenhauer et de Hartmann à l'adresse de leurs confrères ; l'entretien de Vadius et de Trissotin est pure galanterie auprès de ces ironies germanes. Avec plus de goût et de grâce MM. P. Janet,

J. Simon et H. Taine n'ont pas mieux traité M. Cousin et son œuvre.

Les plus avisés et les plus pratiques, au lieu de se lancer pour leur compte à la recherche de cette sagesse introuvable qui a précipité tous ses poursuivants dans un puits, se mettent à écrire l'histoire des aventures intellectuelles de leurs devanciers, depuis les origines jusqu'à eux. La philosophie devient surtout historique. Cette branche de l'archéologie est une des grandes ressources de la littérature officielle et des candidats au doctorat ou à l'agrégation. Le champ est inépuisable et les derniers venus y trouvent toujours à glaner quelque palme universitaire ou quelque épi de la gerbe Montyon.

## II

C'est surtout par leurs conséquences morales que les théories de nos philosophes contemporains sont populaires et désastreuses. Du petit nombre d'initiés qui les reçoivent directement et les discutent, elles passent, sous forme de conclusions pratiques et séduisantes, dans la masse de la nation qui s'en imprègne et s'en inspire.

Tandis que les déistes relèguent la Cause première loin de sa création, et que les positivistes font tout autour la conspiration du silence et du mépris, des hommes à la fois plus habiles et plus fanatiques chassent résolument Dieu du livre, de l'école, de la famille, des lois, des institutions publiques et des mœurs. C'est l'idéal, hélas ! trop bien réalisé de cette *Ligue de l'Enseignement* qui se félicitait naguère d'avoir fait triompher l'instruction obligatoire et laïque, et d'avoir élaboré ce programme d'éducation athée que le gouvernement actuel accepte et impose à toute la France.

Dieu mis de côté, la morale doit logiquement crouler, car l'obligation n'a plus de fondement, la loi plus de sanction, la liberté plus de régulateur et le caprice plus de frein. Vainement on fait appel à l'intérêt individuel ou social, au plaisir, au bonheur, au sentiment esthétique, à la science, au désir de donner à notre être toute la perfection et toute l'intensité de vie possible ; tout cela est variable, relatif et par conséquent incapable de mettre une différence essen-

tielle et immuable entre le bien et le mal, le droit et le devoir, le vice et la vertu. A tout instant on se heurte à des impossibilités et à des contradictions; on est contredit par les faits les plus évidents et les plus universels.

Dans les systèmes de morale utilitaire, qu'on prenne pour règle et pour fin l'égoïsme personnel ou l'avantage de l'humanité considérée dans son ensemble, à travers tous les pays et tous les siècles, il peut y avoir des calculs heureux ou malheureux, des regrets ou des joies; il n'y a plus de mérite, de repentir ou de remords. On peut admettre, jusqu'à un certain point, que la meilleure action est celle qui sert le plus au plus grand nombre, et finalement cela sera vrai, parce que le bonheur est une conséquence inséparable de l'accomplissement du devoir; mais il n'en est pas la raison et la mesure. En réalité le devoir est habituellement douloureux. Quiconque n'a pour s'encourager à lui sacrifier un plaisir présent et certain, que la perspective d'un bonheur possible pour une humanité future, manquera souvent de cœur.

Si la société, malgré toutes ses lâches complaisances pour le succès, se refuse obstinément à confondre le plaisir et la vertu, le crime et la douleur; si l'opinion s'efforce en vain de changer l'essence des choses et de transformer le vol ou l'adultère en actions louables, il faut s'en prendre à la vigueur de la conscience naturelle, qui résiste, à tous les sophismes, et que les prédications les plus éhontées ne parviennent que rarement à endormir et à fausser; et aussi à ce qui nous reste de christianisme, à notre insu et malgré nous. Ce n'est pas la faute de nos romanciers, de nos journalistes, de nos dramaturges et de nos poètes, dont toute l'étude est de familiariser avec les scènes voluptueuses, et dont l'art se réduit souvent à caresser avec une effronterie cynique ce qu'il y a de plus pervers dans la nature humaine.

Voilà où aboutit la morale anglaise de l'intérêt. On cherche son plaisir où on espère le trouver plus facile et plus intense, chacun à sa mesure. Le *Gil Blas*, l'*Écho de Paris*, le *Gaulois*, la *Vie parisienne* et le *Figaro* ont parfaitement raison de ne mettre aucune différence entre une cérémonie reli-



gieuse et une fête mondaine, entre une chronique sur le scandale Fouroux et un commentaire sur l'Encyclique touchant la condition des ouvriers. Personne n'a le droit de les blâmer : dans l'un et l'autre cas ces journaux cherchent à réjouir leurs lecteurs et à faire de l'argent. Le moyen est toujours bon, s'il est efficace ; il est excellent, quand il sait ainsi concilier l'utile et l'agréable.

Sans doute, grâce à cet enseignement que la philosophie et la presse font retentir partout, sans honte et sans relâche, le sens moral, tel qu'on le comprenait jadis, tend à disparaître ; la jouissance immédiate, le plaisir brutal, la commotion charnelle semblent le bien suprême et la fin de toute vie, depuis les classes riches, où un homme promène à travers les fêtes deux millions cousus à ses habits, jusqu'aux habitués des bals populaires, où la blouse entre pour un franc. Le chrétien, le spiritualiste dans le sens complet du mot, peuvent s'en indigner ; le moraliste utilitaire n'a rien à dire.

Quelques esprits, révoltés et alarmés de cet envahissement du sensualisme, essayent d'y opposer je ne sais quel stoïcisme qui ne reconnaît d'autre règle morale que la raison, et qui refuse surtout d'en appeler à une autorité supérieure et divine, principalement lorsque cette autorité se présente sous l'aspect de dogmes positifs et de religion révélée. C'est une illusion de l'orgueil. « Si je n'ai à redouter que moi-même, se dit inévitablement l'homme emporté par la passion, je n'ai pas grand'chose à craindre. S'agit-il des autres ? Comme ils ne sont pas meilleurs que moi, je serais insensé de me gêner pour mériter leur approbation ou pour leur être agréable. Il me sera d'ailleurs aisé de les séduire ou de les tromper. J'observerai les convenances sociales et les conventions du monde où je fréquente, car je veux échapper aux inconvénients que cette violation entraînerait pour moi ; mais c'est tout. La privation, le sacrifice, le dévouement sont des folies, à moins qu'ils ne mènent droit aux plaisirs plus raffinés de la gloire ! Et encore ! »

N'est-ce pas ainsi que raisonnent, sinon les philosophes inconséquents, du moins tous les personnages des romans en vogue, nos hommes politiques, nos financiers, nos mon-

dains continuellement en fièvre d'amusements et de fêtes où la niaiserie le dispute à l'indécence, nos commerçants, nos ouvriers, nos hommes et femmes de théâtre, nos héros de cour d'assises ou de justice correctionnelle, depuis les Triponé jusqu'à la famille Berland? Si les partisans de la morale civique entrent en discussion avec eux, en invoquant la dignité humaine, la raison pure et l'idéal, ils trouveront à qui parler. Il est plus facile à la société de les tuer que de leur prouver qu'ils sont coupables.

Qu'on ne s'étonne pas de rencontrer si rarement des idées plus hautes. Où ces malheureux les auraient-ils prises, depuis que l'esprit chrétien, le seul spiritualisme vivant et efficace pour le peuple, est chassé du milieu de nous? Dans la famille? La famille n'existe guère plus. A l'école? L'école officielle connaît tout au plus quelque lieu commun de morale vague dont les mauvais instincts ont vite raison, car elle n'a pour lien obligatoire que l'écharpe tricolore de l'officier municipal, et pour sanction que la silhouette du gendarme. Dans l'atelier? On y parle de socialisme et de plaisir, non de vertu ou de devoir. A la caserne? Sans prétendre, avec des écrivains peu estimables d'ailleurs, que la caserne est un foyer de débauche et d'abrutissement, on peut bien penser que ce n'est pas là que fleurit d'ordinaire la perfection morale.

Dans ce débordement d'idées fausses et abaissées, la notion même de la loi se perd chez les meilleurs et finit par se confondre avec la légalité juridique. Le code et la conscience semblent être une même chose dans le monde civil; dans l'armée, beaucoup ne soupçonnent rien au-dessus de la consigne. Quand un homme de cœur, un prêtre vénérable se dresse devant un tribunal et déclare loyalement qu'il ne reconnaît pas de loi humaine contre la loi divine, ce langage familier aux premiers chrétiens étonne et déconcerte l'immense public, et beaucoup d'honnêtes gens y voient une hardiesse quelque peu scandaleuse. Que de mesures prises et exécutées dans ces dernières années paraissent vexatoires et iniques à la probité naturelle! On les subit en gémissant : « C'est bien fâcheux; mais que voulez-vous? c'est la loi! » Le *Temps* ne monte jamais plus haut.

Une morale sans métaphysique et sans théodicée sera toujours infirme et courte. Obliger une volonté, c'est lier sa liberté; c'est lui montrer une nécessité à laquelle, sans doute, elle peut physiquement se soustraire, mais en se rendant coupable et en s'exposant à une peine qui est la sanction de l'ordre violé. L'être raisonnable comprend qu'il doit tendre à la fin dernière qui lui a été assignée; mais il peut tout à coup se trouver en face d'un acte, d'un choix, d'une décision pratique dont cette fin dépend par la nature même des choses et par un décret nécessaire ou libre de Dieu. La raison lui dicte alors ce qu'il faut faire et le sens intime l'assure qu'il possède en lui une puissance active, maîtresse de ses résolutions, capable de faire équilibre à tous les motifs de poids et d'ordre divers qui la sollicitent, et finalement de prendre un parti ou l'autre, à son gré. C'est là un fait de conscience qu'il n'est pas facile d'analyser et d'expliquer, mais qu'il est impossible de nier sans se mentir à soi-même et au genre humain.

La raison ne crée donc pas la loi, car aucune créature ne peut sérieusement s'imposer à elle-même une nécessité morale; elle la constate, la promulgue et l'intime. Sa voix n'est pas l'impératif catégorique d'un souverain autonome; c'est la proclamation officielle et inviolable d'un commandement supérieur venu du dehors. La morale indépendante a le tort de confondre le législateur avec le héraut. L'impuissance de ce dernier est manifeste, dès qu'il ne s'appuie plus sur le maître qui l'envoie. Tout au plus peut-il donner un conseil; s'il persiste à exiger l'obéissance et à menacer d'un châtement, il devient ridicule.

La morale a reçu de la philosophie contemporaine des coups sinon plus meurtriers, au moins plus directs et qui ont eu plus de retentissement dans la littérature d'imagination et dans les habitudes publiques. L'obligation, la vertu, le crime, la récompense et le châtement supposent la liberté; c'est donc contre cette prérogative de notre volonté que se sont déchainés les sophistes.

Nous ne sommes vraiment libres que lorsque, en possession de tout ce qui est nécessaire pour agir, nous pouvons

prendre un parti ou l'autre, à notre choix et par conséquent sous notre responsabilité. Tout ce qui nous déterminerait à un acte unique, tout ce qui nous enchaînerait à une ligne de conduite ou nous enfermerait dans un cercle infranchissable, tout ce qui nous enlèverait un moyen indispensable pour sortir de cette indifférence active qui doit accompagner nos délibérations, tuerait par là même notre liberté et supprimerait tout fondement de la morale ; car il est évident que, pour être responsable, il ne suffit pas d'être la cause matérielle et physique d'un acte, pas plus que d'être à l'abri de toute violence extérieure.

C'est à cette ruine que travaillent les philosophes qui, tout en admettant un principe spirituel dans le composé humain, font dépendre les actes de la volonté, absolument, soit des événements extérieurs, soit des modifications corporelles ou d'un état mental. Une image isolée ou associée avec d'autres images de même nature, tend à réaliser son effet ; elle ne pourrait en être empêchée que par une collision avec des images plus vives et plus énergiques : c'est un problème de pure mécanique. Qu'on appelle ces principes irrésistibles d'impulsion idées-forces, hérédité, suggestion, attraction passionnelle, peu importe. L'origine, le mode d'action, la direction et l'intensité varient ; le résultat est le même : l'homme se croit libre ; il ne l'est pas plus que l'animal dont l'instinct est gouverné par les phénomènes sensibles qui passent, pas plus que la barque légère qui obéit docilement à la brise et aux flots. Un cristal qui se forme, l'hirondelle qui maçonne son nid, Homère composant *l'Iliade* ou saint Vincent de Paul fondant ses œuvres de charité, sont des phénomènes analogues ; il n'y a guère de différence entre eux que la complexité plus ou moins grande des formules qui les expriment et que la science ne désespère pas de trouver.

Allez au fond d'une foule de romans célèbres, de drames à sensation, de poésies impressionnistes, de journaux populaires ; sous un style qui va du raffinement extrême à l'extrême platitude, à travers des aventures plus ou moins attachantes, ce sont là les idées qui dominent. Les auteurs et les critiques nombreux qui admettent comme un axiome, que toute description et tout récit sont légitimes et innocents, pourvu

qu'ils soient fidèles, et qui mesurent la valeur d'une œuvre littéraire à l'effet produit, n'ont pas d'autres principes. C'est pourquoi les livres où l'on exploite les monstruosité physiques et morales, les expériences de la Salpêtrière, les aberrations de l'esprit, des sens ou de la volonté, pullulent de plus en plus. La longue et fangeuse éthopée des Rougon-Macquart n'est pas autre chose que l'inexorable évolution d'une névrose héréditaire dans des milieux différents. L'Académie française, en donnant pour successeur au spiritualiste Feuillet le sensualiste Pierre Loti, a montré que cette doctrine immorale ne lui répugnait pas.

Personne, certes, ne songe à nier l'influence des impressions extérieures, de l'hérédité, de l'éducation, de la suggestion sous toutes ses formes, du milieu géographique, intellectuel et moral ; mais inclination n'est pas nécessité ; le libre arbitre n'est pas englouti par les vagues qui le battent. Tout ce qui diminue la lucidité indispensable à la délibération, l'ignorance invincible, la crainte qui paralyse, la passion qui affole, l'inadvertance qui prévient l'usage de l'intelligence et d'autres accidents perturbateurs, peut gêner, amoindrir ou même quelquefois suspendre l'exercice de la liberté ; mais elle reprend ses droits et ses devoirs, dès que les influences contraires cessent de bouleverser l'ordre normal. Il faut bien se garder, en effet, de confondre les conditions d'un phénomène avec sa cause. L'âme a besoin de la santé du corps et de l'intégrité relative des organes pour agir, pour délibérer et se décider ; cette action, cette délibération et cette décision ont à leur tour un retentissement dans les membres et y produisent des altérations que la science précise chaque jour ; mais ce sont là des préliminaires ou des suites, non la formalité même de l'acte libre. Sans avoir étudié la correspondance des phénomènes psychologiques et des phénomènes physiologiques avec tant de minutie et peut-être avec tant de bonheur, faute d'instruments assez perfectionnés, les anciens, les scolastiques en particulier, la proclamaient hardiment et en tenaient compte dans la vie pratique. Si on leur avait parlé d'un appareil assez sensible pour enregistrer les mouvements les plus ténus des fibres, et d'un psychologue assez expérimenté et assez perspicace pour y lire les agitations de

l'âme, ils auraient crié à la chimère, non pas à l'absurde et à l'impossible; car ils admettaient couramment que les démons et les anges, et même quelques habiles hommes, réalisent en partie ce prodige. C'est en interprétant les altérations de nos organes que le tentateur conjecture avec tant de justesse les pensées et les sentiments de l'âme. C'est parce qu'ils étaient convaincus de l'influence du physique sur le moral que les ascètes accompagnaient leurs exercices spirituels de prescriptions matérielles dont on comprend enfin la profonde sagesse et la grande efficacité.

On peut en dire autant des influences héréditaires. De tout temps, on a remarqué cette tendance des générateurs à transmettre à leurs descendants immédiats ou médiats leurs maladies, leurs qualités physiques, leurs inclinations morales, et jusqu'à un certain point leurs dispositions intellectuelles. Ce n'est pas seulement la ressemblance du visage, mais la physionomie de l'âme qui donne à chaque famille un air et un caractère à part, qui la signalent à l'attention. L'éducation première y est pour beaucoup; il faut néanmoins, pour expliquer ce phénomène, admettre la transmission héréditaire dans le sens strict du mot. Le mode est obscur, le fait éclatant.

La théorie aristotélicienne qui établit une si forte unité dans le composé humain, et, tout en faisant de l'âme la forme substantielle du corps, donne un si grand rôle à la sensibilité dans la formation de la pensée, expliquait merveilleusement tous les faits d'atavisme. Mais l'idée ne venait pas d'opposer l'hérédité à la liberté et de chercher dans les ancêtres des grands coupables la cause et la justification des crimes commis par leurs arrière-petits-fils. Ces tendances innées, sauf des cas exceptionnels de folie congénitale, ne sont pas invincibles. Elles peuvent diminuer la faute, non l'effacer. C'est un ennemi fâcheux à combattre, mais qu'il est obligatoire et glorieux de vaincre.

Aujourd'hui l'on a beaucoup généralisé cette influence et on lui donne une place excessive, non seulement dans les romans et les drames, mais dans les traités d'anthropologie et de criminalité. La scélératesse, comme le génie du reste, ne sera bientôt qu'une variété de la névrose, une affection

qu'on apporte en naissant et qui se développe suivant des lois régulières, jusqu'au moment où elle donne son fruit. Le gland ne devient pas un chêne avec plus d'infailibilité. Il n'y a donc plus de coupables, mais des fous qu'il faut enfermer, des malades qu'il faut soigner ou des nuisibles qu'il faut exterminer. L'assassin et l'adultère poussent dans l'humanité, comme les plantes vénéneuses dans les marécages des tropiques. On les extirpe, mais il serait injuste ou absurde de les punir.

Cette doctrine se rattache à une théorie très en vogue parmi les savants et les moralistes, l'évolutionnisme. La liberté proprement dite trouve difficilement sa place dans ces transformations successives qui emportent le monde suivant des lois géométriques. Il y a des moments plus ou moins heureux, des luttes pour la vie où le plus faible disparaît devant celui qui est mieux armé contre l'obstacle, des haltes, des ralentissements ou des accélérations dans le progrès; il n'y a pas de spontanéité libre, ni en nous ni au-dessus de nous, en dehors de la série des métamorphoses. Quand nous croyons délibérer, peser des motifs, hésiter, choisir enfin par un acte qui n'a d'explication qu'en lui-même et dans une énergie victorieuse de toutes les sollicitations, nous sommes les jouets d'un mirage. Avant de lever le bras, j'avais conscience de pouvoir le garder immobile, le porter à droite ou à gauche, et maintenant encore je sens qu'au moment même où je levais le bras je pouvais faire autrement. Erreur. Cet acte, comme tous mes actes, avait sa raison suffisante et nécessaire dans l'état qui l'a précédé; il en est sorti fatalement, comme un fruit naît et mûrit sur l'arbre aux rayons du soleil.

Le châtement, les réprimandes, qu'ils soient infligés par des particuliers ou par la société, n'ont aucune valeur de justice; c'est une mesure préventive, une correction ou un exemple dont l'utilité et l'efficacité viennent des images désagréables imprimées dans le cerveau et dans la mémoire par la vue du supplice, et qui, grâce à l'association avec d'autres images, détourneront automatiquement des actes dangereux pour la société. C'est ainsi qu'on élève les jeunes animaux, en produisant dans leur imagination des groupes de sensa-

tions qui se réveillent les unes les autres. Il suffira d'en toucher une pour qu'aussitôt la série entière se déroule, comme les notes d'une boîte à musique. La différence entre l'homme et l'orgue n'est pas dans le libre arbitre, mais dans la connaissance : l'un a conscience de ce qu'il est ou fait; l'autre moins ou pas du tout.

La morale, dit ingénument M. Letourneau, est la suite d'un dressage. C'est qu'en effet, les procédés employés dans l'éducation des animaux et ceux qui ont créé la morale primitive sont essentiellement identiques. Les uns et les autres reposent sur la propriété fondamentale de la cellule nerveuse, l'aptitude à s'imprégner, à garder les empreintes. Que telle ou telle pratique, raisonnable ou non, il n'importe, soit continuée pendant longtemps; que la crainte d'un châtement sévère, d'abord, du mépris public ensuite, y assujettisse les consciences; que l'estime ou la louange en récompensent l'observation, et il en résultera, à la longue, dans le cerveau humain, une certaine orientation des cellules nerveuses, transmissible par l'hérédité. Mais cette disposition cérébrale une fois formée correspond à des états déterminés de conscience et se traduit par des penchants innés. En résumé, il en provient ce que l'on a appelé le sens moral, une manière donnée de sentir et d'agir.

La théorie évolutionniste a été appliquée aux diverses parties de la morale et à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. On a ainsi raconté la genèse des idées d'obligation, de mariage, de famille, de propriété, de pudeur, de culte religieux; autant de préjugés qui disparaissent devant la science, comme les fantômes de la nuit devant le soleil. Voici l'idéal rêvé par M. Letourneau :

Il se formera peut-être des hommes si bien dressés moralement, que, ne connaissant plus les conflits intimes et tragiques entre le devoir et le désir, dont notre conscience est si fréquemment le théâtre, ils n'auront plus qu'à se laisser vivre dans une existence aussi complète que possible. Plus parfaits que leurs devanciers, ils ne seront plus assujettis comme eux à cent contraintes politiques, légales, religieuses; *ils accompliront d'instinct, à la manière des fourmis, des actes de vertu, de dévouement qui, aujourd'hui, nous semblent héroïques.*

Ces élucubrations subversives inspirent un nombre infini de livres de vulgarisation, de livres scolaires, d'histoires et de romans; elles pénètrent ainsi partout. C'est la légitimation de toutes les passions et de tous les instincts, l'apothéose de



tous les désirs et de toutes les convoitises, enfin le culte de la force et du fait accompli, jusque dans ses plus odieuses et plus tyranniques manifestations.

Le pessimisme importé d'Italie et d'Allemagne en France, où le terrain lui était merveilleusement préparé, aboutit au même terme par le désespoir. Le mot est aujourd'hui très à la mode. En théorie, ce système nous présente l'existence et surtout la vie comme le mal essentiel, la mort comme la délivrance suprême. Tandis que les philosophes imaginent des sophismes pour justifier cette manière d'envisager le monde et pour faire accepter l'anéantissement comme l'idéal, les littérateurs n'y cherchent et n'y voient qu'un prétexte pour accumuler dans leurs livres toutes les difformités et toutes les laideurs physiques et morales. En effet, on ne saura jamais peindre sous des couleurs trop sombres ce qui est en soi souverainement et irrémédiablement mauvais, la source de toutes les déceptions, de toutes les douleurs et de toutes les infamies. En réalité, ces pessimistes à outrance ne sont que de vulgaires pornographes.

Comme réaction contre le matérialisme courant, pour satisfaire le désir de nouveauté et de mystère qui est dans la masse des lecteurs, quelques esprits excentriques se sont jetés dans le spiritisme, le néo-magisme, le bouddhisme et les sciences occultes, véritables parodies des croyances et des pratiques chrétiennes. Cet illuminisme bizarre où s'amalgament les idées et les aspirations les plus incohérentes, et où l'intervention extranaturelle des esprits joue un rôle fictif ou réel, s'est jusqu'ici fait remarquer par la grossièreté et l'obscénité des peintures autant que par l'étrangeté des inventions. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les livres du *Sar* Péladan, de Huysmans et consorts, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est le produit de cerveaux détraqués et d'imaginations corrompues. Souvent le blasphème vient, comme dans Baudelaire, ajouter son ragoût à ce mysticisme.

Comme on le voit par ce très insuffisant exposé, à chaque école philosophique se rattache un courant d'opinion, un groupe plus ou moins nombreux de poètes, de romanciers,

de dramaturges, de journalistes et d'écrivains de tout genre et de tout talent, à l'affût de ce qui pourrait donner à leurs inventions quelque chose de piquant et d'original. Ceux qui écrivent pour les classes dirigeantes ou qui prétendent à quelque distinction académique s'inspirent en général du spiritualisme. C'est encore la doctrine qui retentit habituellement dans les chaires de l'enseignement officiel ; ceux mêmes qui professent d'autres théories dans leurs livres ne se hasardent que discrètement à parler contre l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre et la distinction essentielle entre le bien et le mal. M. Jules Simon a érigé cette singulière pratique en système et presque en devoir, à l'usage des professeurs universitaires : devant la jeunesse, ils doivent être spiritualistes ; descendus de leur chaire et hors de la classe, il leur est loisible d'être rationalistes, positivistes, panthéistes, évolutionnistes, déterministes ou même matérialistes, et de bafouer ce qu'ils viennent de prouver gravement il y a quelques heures. Cette duplicité n'a rien qui répugne à l'auteur du *Devoir* et de la *Religion naturelle*. C'est le comble du dilettantisme philosophique et du scepticisme moral.

Il serait intéressant de suivre en particulier l'influence de ces systèmes sur la pédagogie contemporaine ; on comprendrait un peu mieux pourquoi la religion en est de plus en plus bannie et pourquoi elle tend à devenir avant tout utilitaire et physique. Pour obtenir l'obéissance du jeune enfant et hâter ses progrès, on met en jeu le plaisir et la douleur ; un peu plus tard, l'intérêt, sous forme de prix ou récompenses matérielles, d'admission aux écoles de l'État, et enfin de riche et brillant avenir. Tout cela est raisonnable, bon et nécessaire, mais incomplet, dangereux et inefficace, si l'on n'y ajoute la connaissance et l'amour du devoir, c'est-à-dire de l'autorité divine dont toutes les autres découlent. Or, voilà ce dont on ne se préoccupe guère. Pourquoi s'étonner alors que le respect et la soumission s'en aillent ? L'étonnant, c'est qu'il en reste encore quelque trace !

Ne nous faisons pas illusion : les vertus morales jouent dans la vie un rôle qui s'amoindrit chaque jour. A part un petit nombre de chrétiens qui cherchent dans leurs croyances,

dans la prière et dans les sacrements une direction pour leur vie et un secours pour leur faiblesse, la génération contemporaine a plus d'appétits que de convictions, et cherche le plaisir plus que le devoir. Être vertueux ! Quel homme d'État songe à ce vieux moyen pour saisir ou garder un portefeuille ? A la Bourse, dans l'industrie, dans le commerce et jusqu'à l'Académie, c'est à d'autres procédés qu'on demande la réussite et la réalisation de ses projets et de ses espérances.

M. Jules Simon voulait écrire en tête du programme universitaire ces trois mots : *Dieu, famille, patrie*. Le premier a effrayé les athées qui nous font des lois ; mais en le proscrivant ils ont renversé le fondement sur lequel tout le reste repose. La famille s'en va et l'idée de patrie elle-même peut sombrer dans un désastre, parce qu'elle n'est plus ancrée au fond des cœurs. Une nation toujours prête à blasphémer Dieu, à insulter des moines et à trembler devant les menaces de l'étranger en armes, voilà ce qu'on accusait le monopole universitaire de préparer à la France ; nous souhaitons que l'avenir ne prouve jamais combien ce reproche était fondé.

### III

Les arts, dit Cicéron, sont les délices de la paix et la parure d'un peuple. Que deviennent-ils chez nous, au souffle de la philosophie qui les inspire et de l'enseignement qui les perpétue ? Si nous en croyons les critiques les plus autorisés, ils sont en pleine orgie de décadence.

Tout le monde a constaté avec un douloureux étonnement que, dans ce dix-neuvième siècle où l'on a tant bâti et où l'architecture trouve à sa disposition des ressources matérielles incalculables, il n'a pas surgi un seul architecte de talent, il ne s'est pas élevé un monument original. Toutes les innovations, si l'on en excepte l'église de Fourvière, à Lyon, sont d'une médiocrité et d'une lourdeur désespérantes ; on ne sait même plus reproduire les grands modèles. Un entassement de marbres précieux et d'ornements disparates, un bric-à-brac de tous les styles et de toutes les époques, sans idée pour l'esprit et sans harmonie pour l'œil, comme le grand

*Opéra* de Garnier ou les pavillons du nouveau *Louvre*, tel semble être l'idéal. Parfois le mauvais goût arrive au vandalisme : c'est ainsi qu'on a masqué la belle façade de l'École militaire, bâtie par Gabriel, en élevant à quelques pas la Galerie des machines. Cet immense hangar a son mérite ; mais ce n'est pas une raison pour lui permettre d'écraser de sa masse de fer un édifice plus ancien qui est un chef-d'œuvre

Les visiteurs intelligents et réfléchis de nos derniers *Salons* en sont revenus écœurés. Pas une inspiration ; une effrayante égalité dans le médiocre ; quelques œuvres de patience, des tours de force et du procédé. La forme elle-même, le dessin et la couleur dégénèrent de plus en plus. Il n'est pas question de pensée haute ou profonde, de sentiment noble ou gracieux, d'interprétation idéale de la nature ou de fidélité historique. L'âme humaine n'a rien à voir dans la plupart de ces toiles où le métier et la corruption règnent sans partage. Peintres de paysage, d'histoire, de portraits, de tableaux de genre, tous vont du maniéré et du tortillé au réalisme dégoûtant et à la vulgarité bourgeoise. Un visage humain, une motte de terre, un pan de velours ou une cassure de marbre sont traités avec le même soin et le même amour. Au lieu de parler à l'esprit ou au cœur, la plupart s'adressent lâchement et stupidement aux sens et à ce qui sommeille d'instincts abjects dans la bête humaine. Tout semble calculé pour flatter les appétits les plus ignominieux et surexciter les nerfs blasés. On ne fera jamais plus laid et plus sale en peinture et en sculpture. Malgré les sous-entendus, les périphrases et les omissions, il est presque impossible de décrire ou même d'énumérer les nudités malsaines accumulées dans les trois Salons, et celui des *Refusés* n'est pas, disent les amateurs, notablement au-dessous des deux autres. Quelques œuvres religieuses essayent d'échapper à cette banalité ; mais la connaissance des dogmes chrétiens et l'ardeur de la foi manquent visiblement à la plupart. Ce qui reste encore de facilité, de naturel et de séduisant dans la volupté animale vient de l'abondance des procédés et de la perfection des outils ; mais l'amour désintéressé du beau est pour bien peu de chose dans cette immense production industrielle.

Non seulement ces médiocrités obscènes se fabriquent

plus vite, mais elles se vendent mieux. La lithographie, la photographie, l'héliogravure s'épuisent à les reproduire et mettent ainsi le scandale à la portée de tous les yeux et de toutes les bourses. Des écrivains et des journaux ont la spécialité de choisir et de propager ce qu'il y a de plus hardi dans cette exhibition annuelle, et ce métier les rend riches et célèbres. Dernièrement on discernait à l'un des principaux la croix de la Légion d'honneur.

La musique est au même niveau. Si l'on excepte Gounod et quelques maîtres qui semblent d'un autre monde par la noblesse et la pureté de leurs œuvres, elle est digne des théâtres et des cafés-concerts où on l'exécute. C'est bruyant, savant, dansant, vide et canaille.

Et la poésie ? Qui reconnaîtrait la muse de Corneille, de Racine, de La Fontaine, ou simplement de Lamartine, sous les oripeaux dont on l'affuble ? Avant-hier c'étaient les *Par-nassiens* qui ciselaient des strophes avec rimes rares ou riches sur des sujets exotiques et bizarres ; hier, les *Symbolistes* essayaient de remplacer le sens des mots précis et la pensée ferme et nette par des chinoïseries de rythme ou des combinaisons de sonorités ; ils succédaient aux *Décadents* et sous un autre nom poursuivaient à peu près la même chimère et la même folie. Aujourd'hui l'*Impressionnisme* a son heure de vogue, et les artistes de tout grade et de tout instrument en profitent pour étaler ce qu'il y a de décousu et de burlesque dans leurs idées. Ce n'est pas seulement l'autonomie de la sensation et l'indépendance morale de l'art qui triomphent ; c'est le caprice et la démence. Tous ces hommes qui s'intitulent libres penseurs semblent agiter les mêmes grelots.

Cette dégradation de l'art s'explique naturellement par les théories philosophiques en vogue. On doit en arriver là dès qu'on n'a d'autre idéal que la représentation du « bel animal humain », et pour but pratique et immédiat que de gagner beaucoup d'argent pour avoir beaucoup de luxe.

Les passions ne datent pas d'aujourd'hui et les artistes d'autrefois n'étaient pas tous des *Angelico* ; en général néanmoins, et à des degrés divers, ils étaient croyants, vivaient au milieu des théologiens et des philosophes, travaillaient

avec plus de calme et de lenteur et se proposaient moins de plaire à la multitude ou à des acheteurs cosmopolites qu'à de vrais connaisseurs ; ils voulaient surtout exprimer par les sons, les couleurs et le marbre le rêve éclos et amoureux<sup>u</sup> ment bercé dans leur âme. Cette préoccupation dominait même la soif de gloire et de plaisirs. De nos jours, le mercantilisme a tout absorbé. De là ces enseignes pompeuses, ces réclames, ces coteries, ces rivalités d'atelier, ces cabales et ces brigues pour obtenir une récompense dans un Salon ou une exposition, et tous ces éloges payés qui couvrent des toises de journaux et de revues. La jalousie et l'ineptie vont si loin que les artistes, quand ils ont été seuls juges de leurs pairs, ont pu rarement se mettre d'accord pour décerner un prix, ou l'ont décerné à quelque médiocrité dont personne n'aura jamais à redouter la concurrence. Les caractères sont encore plus abaissés que les talents. Pour donner quelque idée de ce qu'osent les artistes et de ce que supporte le public, qu'on nous pardonne de transcrire une page de la *Revue des Deux Mondes*.

Le tableau de M. Béraud, *la Madeleine chez le Pharisien* (il faut lire chez le Parisien), est le plus grand succès du Champ de Mars ; on s'étouffe et on fait queue pour le voir... Il a simplement imaginé d'asseoir le Christ dans une salle à manger moderne, au milieu de convives en habit noir, gens du monde et surtout gens d'affaires, depuis longtemps émigrés de la Terre-Sainte et ayant accommodé les lois de Moïse aux habitudes du boulevard. Le Christ seul est en tunique blanche ; si ces messieurs l'ont invité à leur souper, ils n'ont pu se méprendre sur sa personnalité. On est au café, les cigares sont allumés, lorsqu'une jeune femme, décolletée, en robe de mousseline à traîne, entre et se prosterne aux pieds du Sauveur. Tous les rastaquouères s'étonnent, se tournent, regardent avec les mines les plus drôles du monde et les moins édifiantes, telles que les sait pocher M. Béraud. Bien que la figure du Christ soit digne et grave, peut-on soupçonner l'artiste d'avoir voulu, par cette scène étrange, travailler à la conversion des boursiers tièdes ou impies ? Ce n'est qu'une plaisanterie ou plutôt une satire assez piquante dont il s'est tiré à son honneur de peintre ; mais n'y voit-on pas bien ce qu'il peut y avoir de factice et d'inconvenant dans cette façon d'accommoder à la mode du jour les légendes sacrées, si l'on n'y apporte pas une candeur profonde ou une extraordinaire puissance ?

La conclusion à tirer de cette étude est évidente. Pour

refaire les intelligences et leur donner l'élévation, la fermeté, la clarté, la vigueur et la rectitude qu'elles ont eues en d'autres temps, il faut réformer l'enseignement de la philosophie; au lieu de le livrer presque entièrement au caprice individuel, ce qui aboutit à des digressions stériles, à des élucubrations contradictoires et finalement au scepticisme, il faut en revenir aux méthodes, aux programmes et aux doctrines traditionnels, et après une bonne logique, étudier sérieusement la métaphysique, la psychologie, la cosmologie et la théodicée. En morale, qu'on renonce à se passer de Dieu et de la liberté; on aura beau faire, on ne trouvera jamais les équivalents de l'obligation et de la sanction, c'est-à-dire du devoir tel qu'on le comprenait autrefois. M. Guyau nous parle en vain des plaisirs du risque dans la lutte physique et du risque dans les hypothèses métaphysiques; une morale fondée sur le plaisir de se battre ou d'être battu, de rencontrer des éloges ou des sifflets, ou, ce qui est pire encore, de ne rencontrer que le silence au bout de ses veilles! Ce galimatias ne provoquera jamais un dévouement et ne comprimera pas un mauvais instinct. Il n'y a d'efficace que ce qui est clair à la raison et ce qui trouve un écho dans la conscience et dans le cœur. L'esthétique enfin suivra toujours les mœurs et sombrera dans le réalisme et le mercantilisme, quand elle ne s'inclinera pas devant le bien comme idéal suprême, quand elle refusera de faire à l'âme la place qui lui est due dans ses œuvres, surtout quand elle ne reconnaîtra pas qu'elle doit se subordonner à la loi morale, et de près ou de loin servir Dieu.

C'est aux maîtres chrétiens et à tous ceux qui ont quelque influence par la parole ou la plume sur les générations nouvelles, à s'inspirer de ces idées et à contribuer pour leur part à la régénération de la pensée, de l'art et des mœurs dans notre chère France. Il y a peu de services plus grands et plus pressants à lui rendre.

ET. CORNUT, S. J.

# ACCORD

## DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA THÉOLOGIE

### RÉPONSE A UN RATIONALISTE

---

#### I

Au commencement de ce siècle, en France, la littérature, l'enseignement public réagissaient avec éclat contre les doctrines subversives, matérialistes et athées du siècle précédent. De Bonald, de Maistre, exposaient éloquemment les vérités sociales, et défendaient Dieu et l'âme par les armes que la raison fournit à la foi. A la Sorbonne, le spiritualisme de Royer-Collard préparait ou plutôt précédait l'éclectisme de Cousin, et celui-ci, malgré des erreurs graves, respecta du moins toujours la dignité humaine, en affirmant l'esprit, et maintint la morale, en professant le libre arbitre. Grâce à Dieu, ce mouvement des premières années du siècle vers les saines doctrines ne s'est point arrêté; on peut, on doit même dire qu'il a, de nos jours, grandi et progressé là où, l'Église exerçant son influence et son contrôle, il est entré pleinement par l'étude approfondie de la scolastique dans les voies de cet enseignement traditionnel qu'un long oubli et d'injustes dédains avaient interrompu.

Mais, il faut bien en même temps le reconnaître, dans le corps savant qui tient ses chaires de l'État, aujourd'hui l'éclectisme a vécu, et auprès d'une jeunesse instruite par des maîtres imbus d'idées nouvelles, sa chute compromet les vérités qu'il soutenait. Les derniers représentants de ce spiritualisme qui, s'affranchissant lui-même du joug divin de la révélation et de la foi, prétendait, au nom de la raison pure, gouverner les intelligences, survivent à leur règne, sinon à leur renommée; dans ces régions officielles où ils croyaient



leur empire affermi, le vent est au matérialisme et au positivisme. Après avoir applaudi « le manifeste hautain » dans lequel Jouffroy se demandait *comment les dogmes finissent*, après avoir prophétisé au catholicisme ses funérailles, ils voient maintenant de leurs yeux comment meurent et tombent les écoles et les philosophies, laissant debout sur leurs ruines cette puissance de la religion qu'elles s'étaient bercées du vain espoir de remplacer. « Jouffroy, dit M. Caro, ne prévoyait pas assurément que la critique continuerait son œuvre, ... qu'un jour viendrait où elle s'attaquerait aux racines de la philosophie, où le libre examen, sous le nom de positivisme, prendrait à tâche d'établir entre la science expérimentale et la raison pure le même conflit qu'on avait élevé entre la raison et la foi. » (*Philosophie et Philosophes*, page 2.)

Quel est, en effet, à l'heure présente, le caractère distinctif, le trait saillant des esprits dans les académies, les universités, les sociétés littéraires ou scientifiques, les centres intellectuels et de la France et de l'Europe? Sauf d'illustres, mais trop rares exceptions, c'est l'indifférence érigée en principe pour tout ce qui dépasse l'expérience sensible, c'est la guerre déclarée à toute vérité religieuse ou métaphysique. Le positivisme élimine des objets de la connaissance Dieu et l'âme, les substances et les causes. Le matérialisme les remplace par les lois du mouvement et l'ordre des phénomènes. Avec de pareils systèmes, il est facile de le concevoir, l'ancienne et vraie morale, celle qui suppose le libre arbitre et implique la responsabilité, ne saurait subsister. On en fait d'ailleurs l'aveu et dans un langage dépouillé d'artifice.

Telles sont les erreurs qui, renouvelées de Démocrite et d'Épicure, se parent du nom de philosophie, titre pompeux, mais vide, déshonoré qu'il est ici par tant de négations et tant d'aberrations. Ce spectacle d'une raison retournée, contestant et ses propres principes et l'existence du Dieu qui est sa lumière, cette fin de siècle marquée si tristement par les triomphes du matérialisme, suggèrent à plusieurs d'entre les survivants de l'école éclectique le désir, et comme le dessein d'un rapprochement, d'un accord avec les théologiens sur le terrain commun des vérités métaphysiques et morales, contre les ennemis communs de la philosophie et de la révélé-

lation. Aux leçons de l'expérience, ils semblent avoir enfin compris que toujours la raison, soit privée, soit publique, se ressent des coups portés à la religion, et que dans les intelligences qui ont cessé de croire à l'Évangile, les dogmes du spiritualisme ne restent pas longtemps debout. Dans le naufrage de leur philosophie, ils cherchent autour ou plutôt au-dessus d'eux un appui, un principe de résistance et de conservation, et cet appui, ce principe, ils paraissent vouloir le demander à la force persistante des idées religieuses, à la science sacrée qui explique et développe ces idées. Malheureusement, ils ne veulent point encore comprendre à quelle condition doit se faire l'accord de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la foi.

« Un esprit vraiment indépendant aujourd'hui, écrit M. Paul Janet dans la *Revue philosophique* (janvier 1889, page 2), au lieu de hurler avec les loups et de répéter pour la millième fois les objections de Voltaire et de Diderot, a peut-être quelque chose de mieux à faire. Sans aliéner son libre arbitre, sans renoncer à ses croyances rationalistes, il sera peut-être plus tenté de rechercher par où la religion est digne de respect pour le philosophe, par où elle sert à la vérité, que d'ajouter aux attaques stériles dont elle peut être l'objet. Peut-être est-il plus sage de faire voir les affinités de la religion et de la philosophie, que leurs oppositions et leurs incompatibilités, de chercher par où l'on s'entend que par où l'on se sépare : un tel ordre d'idées serait plus opportun, plus vrai et peut-être même plus philosophique. Ce qui nous a mis sur la voie de cette pensée, c'est la critique des positivistes, critique qui porte à la fois contre la théologie et contre la philosophie et qui les enveloppe dans une même proscription. Pendant longtemps, les philosophes même spiritualistes, lorsqu'ils étaient en même temps rationalistes, se plaçaient en libres penseurs en face de la théologie, et en cela ils étaient bien dans leur droit, mais ils croyaient de leur intérêt d'accuser hautement cette séparation; ils nourrissaient un esprit de suspicion qui leur faisait considérer leur cause comme absolument séparée de celle de la théologie, et plutôt même comme opposée. Les positivistes les ont forcés dans ce retranchement... Il faut donner raison aux positivistes sur

ce point. La métaphysique sort de la théologie, et il y a une parenté, une affinité très étroite entre la doctrine théologique et les doctrines métaphysiques... Cela étant, en abandonnant comme elle le fait d'ordinaire la théologie aux attaques du positivisme et du matérialisme, la métaphysique court risque de s'immoler elle-même. »

Ainsi la philosophie rationaliste est prête à signer avec la théologie, contre le positivisme et le matérialisme, une alliance aux conditions suivantes : les théologiens, en s'éclairant au double flambeau de la raison et de la foi, continueront à défendre les doctrines spiritualistes sur Dieu, l'âme, la liberté, la vie future ; quant aux rationalistes, ils n'abdiqueront point leur indépendance, ils n'accepteront pas de joug, mais ils honoreront la religion et la théologie de leur respect ; ils feront de cette dernière, M. Janet le leur conseille, un objet d'étude et de spéculation, bien persuadés que le christianisme est, par ses Pères, ses docteurs, ses théologiens illustres, une grande école de métaphysique et de morale.

« Je crois peu philosophique, dit encore M. Janet, de laisser entièrement de côté, comme n'ayant rien à apprendre aux philosophes, l'étude de la théologie. Je crois, au contraire, qu'un philosophe qui entrerait dans cette étude en retirerait du profit. Je voudrais que les théologiens eux-mêmes en revinssent aux fortes études théologiques, et ne craignissent pas plus que leurs anciens d'en tirer de savantes conceptions métaphysiques. » (*Revue philosophique*, janvier 1889, page 25.)

Rien de plus clair. On offre à la théologie des respects et des hommages, on parle de l'étudier comme une œuvre savante de l'esprit humain, mais on entend demeurer avec elle sur le pied de l'égalité et de l'indépendance. Or, la théologie ne saurait ni répondre à de pareilles avances, ni souffrir une telle égalité. Entre elle et la philosophie, l'accord consiste dans un échange, non de respects ou d'hommages stériles, mais de services mutuels, fondés sur les rapports nécessaires de la raison et de la foi. Nous exposerons, d'après le Docteur angélique, ces services mutuels que se rendent la philosophie et la théologie. Nous montrerons que le rationalisme, celui-là même qui recommande avec MM. Cousin et Janet « l'accord si naturel et si désirable du christianisme et

de la philosophie », empêche entre celle-ci et la théologie toute alliance véritable, utile à l'une et à l'autre, les rapprochant, sans les absorber l'une dans l'autre ou les confondre. Enfin, nous répondrons aux objections des rationalistes.

## II

La philosophie, lisons-nous dans le Docteur angélique (*Super Boet., De Trinitate*, q. 11, a. 3), rend trois services importants à la religion et à la théologie.

Elle démontre et la valeur des motifs de crédibilité et les vérités naturelles qui servent à la foi de préambules, de préliminaires.

Elle élucide les vérités surnaturelles, les dogmes de la religion positive et révélée, en les faisant apparaître, par des comparaisons et des analogies, dans une demi-clarté qui est à l'évidence ce que l'aurore ou le crépuscule est au plein jour. C'est ainsi que, pour expliquer en quelque manière le plus auguste des mystères de la foi, celui de la Trinité, les théologiens, à la suite des docteurs de l'Église, ont cherché et cru trouver au sein de l'âme humaine, dans le verbe, dans la pensée qu'elle engendre par son entendement, l'image de ce Verbe éternel engendré au sein de la divinité par la connaissance féconde que le Père céleste a de lui-même. Il appartient d'ailleurs à l'analyse philosophique de marquer le sens précis des termes qui expriment les mystères et en rendent la proposition intelligible.

Enfin, au moyen de la dialectique et des vérités qu'elle possède ou qu'elle a conquises, la philosophie convainc d'erreur les ennemis de la foi et résout leurs objections. L'apologétique chrétienne est redevable à la philosophie des arguments avec lesquels, en confondant les incrédules, elle éclaire les fidèles; car l'incrédulité qui rejette l'autorité divine de la révélation ne peut être combattue que par la voie des raisonnements humains, et si le chrétien cherche l'intelligence de ce qu'il croit, c'est également à la raison qu'il doit s'adresser pour la solution des doutes qui lui sont proposés.

Nulle part les services que la vraie philosophie peut rendre

à la théologie et à la foi n'ont été aussi bien mis en lumière que dans l'encyclique *Æterni Patris* de Sa Sainteté Léon XIII. Après avoir rappelé et montré que la philosophie prouve l'existence, les perfections, la véracité de Dieu, la divinité de la religion, le Pontife poursuit et ajoute :

« On peut retirer encore de la philosophie des avantages sans nombre ; c'est d'elle que la théologie sacrée doit recevoir et revêtir la forme, la nature et le caractère d'une vraie science. Il est, en effet, absolument nécessaire que dans cette dernière science, la plus noble de toutes, les parties nombreuses et variées des célestes doctrines soient rassemblées en un seul corps, de manière que, disposées avec ordre, chacune à sa place, et déduites des principes qui leur sont propres, elles se trouvent fortement reliées entre elles ; il faut enfin que toutes ces parties, dans l'ensemble et dans le détail, soient confirmées par des preuves appropriées et inébranlables. On ne peut non plus taire ni dédaigner cette connaissance plus exacte et plus riche des matières de nos croyances, et cette intelligence plus nette, autant qu'il se peut faire, des mystères eux-mêmes de la foi. Saint Augustin et les autres Pères en ont fait le sujet de leurs éloges et l'objet de leur application ; le concile du Vatican, à son tour, l'a déclarée très avantageuse. Cette connaissance et cette intelligence, ceux-là sans aucun doute les acquièrent plus abondamment et plus facilement, qui à l'intégrité des mœurs et au zèle de la foi joignent un esprit cultivé par les sciences philosophiques ; et c'est en effet la pensée de ce même concile du Vatican, lorsqu'il enseigne que cette intelligence des dogmes sacrés doit se puiser *tant dans l'analogie des choses qui sont connues naturellement que dans le nœud qui relie les mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme.*

« Il appartient enfin aux sciences philosophiques de protéger religieusement les vérités divinement révélées et de résister à l'audace de ceux qui les attaquent. C'est là, certes, un beau titre d'honneur pour la philosophie d'être appelée le boulevard de la foi, et comme le ferme rempart de la religion, etc. »

A son tour, grâce aux lumières supérieures de la révélation, la théologie rend à la philosophie le service capital

d'assurer sa marche vers la vérité, non pas, qu'on veuille bien le remarquer, en empêchant le philosophe de se mouvoir avec ses méthodes et par la vertu de ses principes, dans la sphère des vérités qui lui sont propres, mais en lui signalant les erreurs contraires à la foi et à la raison elle-même auxquelles, comme le prouve l'expérience, il se heurterait infailliblement, si seul, sans contrôle ni boussole divine, il s'engageait sur l'océan semé d'écueils des opinions humaines. Donc, alors qu'elle semble lui imposer des limites, en réalité, la théologie aide au progrès philosophique par l'heureuse nécessité où elle place toute raison qui lui est soumise d'éviter de funestes écarts.

« Il en est, Nous le savons, dit Léon XIII dans la même encyclique, qui exaltant outre mesure les puissances de la nature humaine, prétendent que par la soumission à l'autorité divine l'intelligence de l'homme déchoit de sa dignité native, et courbée sous le joug d'une sorte d'esclavage, se trouve notablement retardée et embarrassée dans sa marche vers la faite de la vérité et de sa propre excellence. Mais ces assertions séduisantes sont pleines d'erreurs... En effet, l'esprit humain, circonscrit dans des limites déterminées et même assez étroites, est exposé à de nombreuses erreurs et à ignorer bien des choses. Au contraire, la foi chrétienne, appuyée qu'elle est sur l'autorité de Dieu, est une maîtresse très sûre de vérité : qui la suit ne se laisse pas enlacer dans les filets du mensonge ni ballotter par des flots d'opinions incertaines... »

« La foi, dit encore le Pape avec le concile du Vatican, dont il cite les paroles, *la foi délivre de l'erreur la raison et la prémunit contre elle.* » Léon XIII trouve la démonstration de cette vérité dans l'histoire des égarements de la philosophie ancienne. Parlant des philosophes qui n'eurent pas le bienfait de la foi, il s'exprime en ces termes : « Vous n'ignorez pas combien, à travers quelques vérités, ils enseignent de choses fausses et absurdes, combien plus d'incertaines et de douteuses, touchant la nature de la divinité, l'origine première des choses, le gouvernement du monde, la connaissance que Dieu a de l'avenir, la cause et le principe des maux, la fin dernière de l'homme et l'éternelle félicité, les

vertus et les vices, et d'autres points de doctrine, dont la connaissance vraie et certaine est d'une nécessité absolue au genre humain. »

Résumons. La philosophie, science tirée des principes de la raison, sert d'introduction et d'auxiliaire à la théologie, et celle-ci, science tirée des principes de la foi, par l'autorité que lui donnent ces principes, approuve ou condamne les assertions de la philosophie, selon qu'elles sont conformes ou contraires à la révélation. Soustraire à ce contrôle les sciences philosophiques serait livrer l'homme, dans ses spéculations sur Dieu, l'âme, la destinée finale, à toutes les incertitudes naturelles de son esprit, l'exposer à toutes les erreurs. Mais aussi enlever à la théologie le concours de la philosophie, serait briser le lien qui fait un seul corps de doctrine des enseignements de la révélation, combinés avec les données de la raison, et fécondés par les conséquences que déduit cette dernière.

Après ces observations, il nous sera facile de montrer à ceux des rationalistes auxquels nous avons ici à répondre, que, malgré leurs désirs de conciliation, ils empêchent entre la philosophie et la théologie toute alliance véritable, utile à l'une et à l'autre, et qui rapprocherait, sans les absorber l'une dans l'autre et sans les confondre, ces deux branches élevées de l'arbre de la science.

Plaçons-nous un instant au point de vue et dans l'hypothèse rationaliste. Refusons à la théologie le *criterium* d'une révélation surnaturelle pour juger, reprendre ou corriger la philosophie : il devient dès lors impossible au théologien d'aider en quelque manière le philosophe. Quel concours, en effet, la philosophie aurait-elle à espérer de la théologie, quelle lumière irait-elle lui demander, si, Dieu n'ayant point parlé aux hommes, la doctrine qui se croit la science de la révélation, à défaut d'évidence humaine, ne reposait pas sur l'autorité divine ? L'histoire montre, et le spiritualisme incrédule est obligé de confesser qu'il faut à la raison des multitudes un guide et un appui supérieurs à la philosophie pour conserver longtemps dans leur intégrité, sans mélange d'erreur, les vérités même purement philosophiques, nécessaires à la moralité du genre humain. Évidemment, la théologie

catholique n'est ce guide, cet appui, que parce qu'elle puise dans ses principes une puissance et une autorité qui dépassent la nature et la raison.

Il y a, dit M. Janet, « une métaphysique profonde dans les mystères du christianisme », et c'est là ce qui le rend digne de respect pour le philosophe, c'est par là qu'il sert à la vérité. Nul n'a fouillé plus avant et scruté plus à fond que les théologiens ces notions d'essence, de substance, d'acte et de puissance qui sont les fondements de la métaphysique. (*Revue philosophique*, janvier 1889, p. 11.) M. Jules Simon déclare lui aussi que ce qui le « ravit » dans la doctrine chrétienne, c'est qu'elle joint « la métaphysique la plus savante à la plus parfaite, et, si on peut le dire, à la plus efficace simplicité... Il n'y a eu jusqu'ici que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la SOMME de saint Thomas et un catéchisme. » (*Liberté de conscience*. Introduction.) Eh oui! sans doute, mais précisément, cette profondeur des mystères, cette métaphysique savante, jointe à la simplicité qu'on admire en lui, est une preuve intrinsèque de la divinité du christianisme. Ce qui est humain portant toujours l'empreinte humaine, et trahissant toujours en quelque endroit son défaut d'élévation ou de raison, la religion de Jésus-Christ, si elle n'était point divine serait moins simple et à la fois moins sublime, moins transcendante par les mystères qu'elle nous propose, et moins conforme au sens commun par l'absence de contradiction dans ces mystères eux-mêmes avec les principes de la raison et nos connaissances naturelles.

Et la théologie, en la supposant, comme le veut le rationalisme, privée d'élément surnaturel et de base divine, la théologie, que pourrait-elle recevoir de la philosophie? Rien, sinon de solennels démentis. Que pourrait-elle lui emprunter? Rien, sinon ces procédés d'interprétation arbitraire au moyen desquels l'éclectisme alexandrin s'efforçait de conserver les fables et les dieux du polythéisme, en les transformant et les dénaturant. Mais alors l'allégorie remplacerait le dogme, le mythe, les faits miraculeux, et la théologie s'absorberait dans la philosophie. Les religions fausses, le bouddhisme par exemple, aujourd'hui en honneur auprès de la libre pensée, s'accrochent volontiers de ces transforma-



tions. La religion véritable refuse absolument d'y soumettre ses dogmes et sa théologie.

L'éclectisme chercherait donc bien vainement à concilier entre elles la philosophie et la théologie, autrement que par la soumission de la raison à la foi. Pour s'unir utilement à la théologie, sans l'absorber ni cesser de s'en distinguer, la philosophie doit accepter, dans son intérêt même, ses vrais rapports avec elle.

### III

Mais le rationalisme conteste les rapports en question. Il prétend que la foi est incompatible par ses mystères avec les données fondamentales de la raison humaine, et, proclamant celle-ci autonome ou indépendante, il affranchit la philosophie de tout contrôle de la théologie.

Avant de répondre sur le premier point au rationalisme, rendons justice à l'écrivain, au philosophe que nous avons nommé et cité dans ce travail. Il n'est pas de ceux qui repoussent le mystère au nom de la raison et de la métaphysique. Le mystère effraye si peu M. Janet qu'il en étend la notion « à l'opinion cartésienne de la création des vérités éternelles, à la doctrine alexandrine de l'UN au-dessus de l'être, à la doctrine de Hegel sur l'identité des contraires ». (*Revue philosophique*, art. cit., p. 18, 21, 23.) C'est là une fausse application de l'idée de mystère. L'opinion cartésienne de la création des vérités éternelles n'est pas « un mystère métaphysique », comme l'affirme M. Janet, elle est une contradiction évidente et le renversement de la métaphysique. Il faut en dire autant de la doctrine des Alexandrins et de celle de Hegel. Les mystères de la foi chrétienne ne ressemblent en rien à ces faux mystères. La droite raison n'y découvre aucune opposition évidente à ses propres principes. M. Janet veut bien le reconnaître. Ainsi, à l'énoncé de ce dogme : *Deus est unus in essentia, trinus in personis*, l'esprit conçoit qu'il est mis en présence de l'incompréhensible, mais non du contradictoire : de l'incompréhensible, parce que la notion adéquate de la nature et de la personnalité divines manquant à son indigence, il ne voit pas comment trois personnes peuvent subsister dans une seule et même nature; non

du contradictoire, parce que l'affirmation de l'unité tombe sur la nature, et la négation sur les personnes. Or, dit très bien M. Jules Simon, « il ne faut pas confondre l'incompréhensible et le contradictoire... Nous n'apercevons pas la possibilité de l'incompréhensible, nous comprenons clairement l'impossibilité du contradictoire... La science humaine repose tout entière sur cette distinction. A chaque instant nous disons avec humilité : Je ne comprends pas ; et avec assurance : C'est impossible. » (*Religion naturelle*, p. 39.)

M. Janet est mieux inspiré, et nous lui donnons une pleine adhésion, quand il écrit : « Comment oserait-on soutenir que notre raison est la mesure de l'ordre des choses, et qu'il n'y a rien au-delà de ce que nous pouvons comprendre clairement et distinctement ? Et n'est-ce pas la raison elle-même qui reconnaît qu'il y a quelque chose au-dessus d'elle ? » (*Revue philosophique*, art. cit., p. 13.)

Excellente réflexion, qui peut servir à montrer l'inconséquence où tombe le spiritualisme ennemi du surnaturel et du mystère. Le spiritualisme, en effet, n'est pas mieux fondé à nier les vérités qui, dépassant la raison, sont l'objet de la foi, que le matérialisme à nier les vérités qui, dépassant les sens, sont l'objet de la raison. Car, puisque ni les sens ni la raison elle-même, dans sa condition présente, comme l'observe ici, très à propos pour nous, M. Janet, n'embrassent tout entier l'horizon illimité du vrai, il y a place en nous pour une faculté de connaître supérieure et aux sens et à la raison, savoir la foi surnaturelle ; à moins qu'on ne refuse à Dieu, qui est l'infinie puissance, aussi bien que l'infinie vérité, les moyens de révéler aux hommes sur la terre les secrets ou de sa providence ou de sa vie intime. En prenant, vis-à-vis de la foi et de ses mystères, l'attitude que prennent les positivistes et les matérialistes vis-à-vis de la raison et de la métaphysique, le spiritualisme incrédule nous donne le droit de retourner contre lui les arguments par lesquels il combat ses adversaires. « En reléguant au monde des chimères l'immatériel et l'invisible, vous vous trompez, leur dit-il. A la vérité, les sens ne perçoivent que la partie phénoménale et extérieure des choses, mais l'intelligence, la raison va au-delà. Sous le phénomène qui passe, elle conçoit la subs-

tance qui demeure ; à tout fait qui commence, elle assigne une cause ; enfin, par l'analyse et l'étude attentive de ses propres actes, elle se connaît comme esprit. Or, l'homme, être intelligent et raisonnable, ne peut pas plus récuser en lui-même le témoignage de la raison que celui des sens ; il ne peut pas plus légitimement douter de son esprit que de son corps, de ce qu'il conçoit que de ce qu'il voit ou imagine. »

Fort bien ; mais si vos conclusions sont vraies, s'il est juste d'après vous de céder à l'autorité du témoignage de la raison, en acquiesçant aux vérités de l'ordre métaphysique, quelque inaccessibles qu'elles soient pour nos sens, il est juste à *fortiori*, spiritualistes inconséquents, il est éminemment conforme à la raison elle-même, d'acquiescer aux vérités incompréhensibles de l'ordre divin, aux mystères, sur l'autorité du témoignage de Dieu, quand des signes évidents nous rendent certaine l'existence de ce témoignage. Par son objet comme par son principe, la foi, malgré ses obscurités, est une lumière très supérieure à la raison. Si donc c'est amoindrir l'homme et l'abaisser au-dessous de sa nature que de lui dénier, avec un matérialisme abject, les connaissances transcendantes, quoique purement humaines, qu'il doit aux lumières de la raison, c'est également l'abaisser et l'amoindrir que de lui dénier, avec un spiritualisme incroyant, les connaissances divines qu'il reçoit des lumières de la foi et qui l'élèvent au-dessus de lui-même.

Reste une question, celle de la subordination de la philosophie à la théologie. Sur ce dernier point, M. Janet, tout désireux qu'il paraît d'un accord ou d'un rapprochement, tout affranchi qu'il se déclare de la peur du mystère, M. Janet entend ne faire aucune concession. Il maintient hautement les prétentions du rationalisme à l'indépendance absolue, à l'exemption de tout contrôle. (*Revue philosophique*, art. cit., p. 2.) Eh bien ! nous allons le prouver, de telles prétentions, dans l'état surnaturel où la révélation et la grâce ont placé l'homme, sont une révolte de la raison humaine contre celle de Dieu, et en quelque sorte un acte de lèse-majesté divine.

Il y a une hiérarchie des sciences, de même qu'il y a une hiérarchie des êtres. Or, l'idée de hiérarchie exclut celle d'é-

galité et implique la subordination. Dans l'ordre des connaissances auxquelles la raison peut atteindre par ses propres forces, toutes les sciences groupées autour de la philosophie, comme autour de leur reine, lui forment un imposant et glorieux cortège. Reine des sciences humaines, la philosophie l'est en tout honneur et toute vérité ; car, seule, tandis que ces sciences s'arrêtent, suivant l'expression de M. de Gérando, dans l'avant-scène de la nature, dans le monde phénoménal, à la recherche des causes secondes, seule elle s'élève aux réalités invisibles et aux causes premières, rattachant de la sorte à un tronc unique, à un centre commun, nous voulons dire aux mêmes principes premiers, les branches diverses du savoir humain. Mais à son tour, la philosophie doit céder le pas à la théologie, et saluer en elle une souveraine, aux deux titres suivants.

La théologie repose sur la véracité divine, sur les dogmes de la révélation, et elle nous initie à un ordre de vérités qui dépassent les lumières naturelles de toute intelligence créée. Elle reçoit par conséquent, et de la certitude plus haute de ses principes et de l'excellence de son objet, une incontestable supériorité, une primauté de rang qui la place au-dessus de toutes les sciences profanes et de la philosophie elle-même. De là le contrôle qu'elle s'attribue légitimement à l'égard des sciences, et que nous avons signalé comme le grand service rendu par elle à la philosophie, dans ces régions obscures de la métaphysique où la pensée côtoie des abîmes et où le génie s'égare, quand il marche seul, privé d'appui surnaturel. Les philosophies, les écoles qui voudraient s'affranchir de ce contrôle, méconnaîtraient la souveraineté de la raison divine sur la raison humaine, souveraineté dans laquelle vient se résoudre, en dernière analyse, cette suprématie que la nature des sciences et leurs rapports nécessaires nous obligent d'accorder à la théologie. Car, puisque celle-ci repose sur la parole de Dieu et en est le développment logique, il faut bien admettre que toute parole, toute assertion humaine contraire, soit aux principes de la théologie, soit aux conclusions certaines qui sont formellement renfermées dans ces principes, est un démenti infligé par la créature à la parole, à la raison divine. L'indé-

pendance absolue que le rationalisme revendique pour la philosophie est donc criminelle autant qu'inadmissible : « Prétendre, dit très bien l'illustre cardinal Pie, prétendre que la raison (ou la philosophie) est souveraine au même titre que la foi (ou la théologie), c'est prétendre que l'homme est souverain au même titre que Dieu<sup>1</sup>. »

*Dixerunt pax.* On parle de paix, on paraît désirer l'alliance de la philosophie et de la théologie. La paix, elle est notre vœu le plus cher, mais la paix dans l'ordre. L'alliance, nous la désirons plus que personne, mais fondée sur les rapports qui existent, d'après la vérité, entre la philosophie et la théologie. Car l'union est impossible là où sont méconnus les vrais rapports des choses, et la paix, c'est-à-dire, selon la définition de saint Augustin, la tranquillité qui résulte de l'ordre, comment pourrait-elle exister sans sa cause, et quand l'ordre est violé, ne point disparaître avec lui ? Donc, que ceux des rationalistes qu'attristent et effrayent les négations opposées à la philosophie non moins qu'à la religion, redeviennent chrétiens, sans cesser d'être philosophes ; de leur côté, que les théologiens, s'attachant « aux fortes études théologiques, ne craignent pas d'en tirer de savantes conceptions métaphysiques », et alors, tous ensemble, philosophes et théologiens, achèveront, dans l'alliance si profitable à l'une et à l'autre de la raison et de la foi, ce siècle qui, après avoir commencé par l'esprit, semble aujourd'hui vouloir finir par la matière.

J. PRA.

1. *Seconde instruction synodale sur les principales erreurs des temps présents.*

# BULLETIN

## DES QUESTIONS SOCIALES

---

L'Office central des institutions charitables. — Les Caisses de prêts de Raiffeisen. — L'anthropologie criminelle. — La maxime : « Laissez faire, laissez passer ». — La Société catholique d'économie politique et sociale. — Les habitations ouvrières.

I. Si nous ouvrons ce Bulletin par le livre de M. Léon Lefébure intitulé *le Devoir social*<sup>1</sup>, ce n'est pas seulement parce qu'il est animé d'un souffle généreux, capable d'allumer, dans les jeunes âmes surtout, la flamme de l'apostolat, mais aussi parce qu'il ouvre de larges horizons à l'activité de quiconque s'est pénétré de l'obligation où est tout catholique d'apporter sa part de concours effectif à l'œuvre commune du salut social. Les considérations très élevées qui servent de point de départ à l'auteur sont immédiatement suivies de conclusions très pratiques et très précises. Il traite successivement des sujets suivants : la misère et la charité à Paris, le repos dominical, les conditions de la paix sociale, l'assurance ouvrière par l'initiative privée. A chaque ligne on sent l'homme d'étude et d'action tout à la fois, auquel les fonctions publiques qu'il a exercées ont donné une connaissance exacte de tous les rouages administratifs ; l'analyse des maux dont souffre notre société, dans l'ordre moral comme dans l'ordre économique, ne l'empêche pas d'aboutir à cette conclusion « qu'il faut être optimiste et hardi ».

Il est un sujet que M. Lefébure connaît admirablement entre tous les autres, et c'est sur ce chapitre uniquement que j'arrêterai l'attention du lecteur, parce que l'idée lancée par l'auteur n'est pas restée à l'état de projet. Je veux parler de l'Office central des institutions charitables, dont il avait esquissé le plan dans une conférence à la réunion d'Économie sociale, qui forme le premier chapitre du volume.

1. *Le Devoir social*. In-12. Perrin, 1890.

M. Lefébure n'est évidemment pas de ceux qui pensent, avec Malthus et M. Fr. Passy<sup>1</sup> après lui, qu'une des nécessités les plus pressantes est de prémunir la charité contre ses entraînements. Si l'on met trop d'insistance à rappeler que « le bien de l'humanité exige que nos secours soient distribués avec épargne », qu'à l'égard de l'homme tombé dans la pauvreté par sa paresse et son imprévoyance, si « nous pouvons prendre sur nous d'adoucir avec prudence le châtement que la nature inflige à ceux qui ont violé ses lois », nous devons néanmoins « nous garder de faire en sorte que le châtement soit entièrement méconnu » : n'est-il pas à redouter que l'on ne fournisse des prétextes à l'égoïsme qui s'excusera de donner, par crainte de s'exposer à placer mal ses libéralités? Toutefois on ne peut méconnaître que, par l'effet de l'absence de moyens suffisants pour se renseigner, tandis que des misères poignantes, le plus souvent honteuses d'elles-mêmes, et par là même plus dignes de compassion, restent sans soulagement, l'étalage des livrées de la pauvreté, quelquefois même l'exploitation coupable d'infirmités simulées, entretiennent dans l'abondance des existences vicieuses et paresseuses. D'autre part, un grand nombre d'œuvres d'assistance et de patronage pour les diverses classes de nécessiteux et d'abandonnés existent, mais sont mal connues. De là, la haute utilité de l'Office central des institutions charitables, qui fonctionne depuis le milieu de l'an dernier sous la direction de son infatigable secrétaire, qui n'est autre que M. Léon Lefébure lui-même.

Ses statuts lui donnent pour but de rendre l'exercice de la charité plus efficace, de faire connaître aussi exactement que possible l'état de la misère, et de discerner et de propager les moyens les plus propres à la combattre et à la soulager. Il l'atteint : 1° en reliant et en mettant en communication entre elles les œuvres charitables de la capitale ; 2° en fournissant des indications sur ces œuvres et en servant d'intermédiaire auprès d'elles ; 3° en recueillant des renseignements sur les pauvres ; 4° en provoquant la création d'œuvres d'assistance par le travail et en aidant à leur développement ; 5° en facilitant le rapatriement des individus susceptibles de trouver des moyens d'existence hors de la capitale, et en multipliant à cet effet le nombre de ses correspon-

1. « Malthus et la véritable notion de l'assistance. » *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, février 1891, p. 209, sqq.

dants; 6° en établissant des rapports suivis avec les œuvres charitables de province; 7° en correspondant et en échangeant des informations avec les œuvres charitables à l'étranger, et en mettant à profit leur expérience; 8° en propageant les institutions de prévoyance, et notamment en facilitant les assurances ouvrières.

Le rapport du mois de février constatait que le bureau établi rue de Champigny, n° 3, était visité chaque jour en moyenne par 15 ou 20 personnes, qui venaient y chercher des renseignements sur les œuvres. Depuis, ce chiffre n'a fait que s'accroître; on ne compte plus. D'ailleurs, on n'a pas le moyen de connaître la suite qui a été donnée aux renseignements obtenus et aux indications fournies à ces visiteurs. Mais il est fait un relevé très exact des personnes qui ont été secourues directement et effectivement par l'Office.

Dans le courant du mois précédent, l'Office avait fait secourir 185 personnes, assister 25 familles; il avait procuré des travaux (en particulier des travaux d'écriture) à 40 personnes, placé 10 vieillards dans des maisons de retraite de province, fait admettre 12 orphelins dans différentes institutions, fait recevoir 9 personnes dans des hospices, et avait recommandé pour des emplois 26 personnes après enquête minutieuse. Par ses soins, 15 rapatriements avaient été opérés, dont un à destination de Port-au-Prince (Haïti), un autre (trois personnes) à destination de New-York. Le nombre des personnes assistées s'est élevé progressivement à 213 pour mars, 248 pour avril, 300 pour mai. Dans le seul mois d'avril, l'œuvre plaçait 33 enfants dans des orphelinats, rapatriait 20 étrangers jusque sur Buenos-Ayres et Constantinople. Par cette simple nomenclature, dont les chiffres, comme on le voit, vont grossissant de mois en mois, on peut juger de l'importance des services que cette organisation est appelée à rendre aux malheureux qui restaient sans secours, faute de recommandations. L'Office cherche à étendre le réseau de ses relations avec les œuvres charitables des autres pays; c'est chose faite déjà pour Londres, Genève, Bruxelles, Florence, Rome, Palerme, Stockholm, New-York; des pourparlers sont engagés avec la Russie et l'Allemagne. L'initiative prise à Paris a suscité des imitateurs à Bruxelles, Lyon, Marseille, Nancy, Toulouse. Il serait à désirer que partout en France,



surtout dans les grands centres, des institutions semblables se formassent et entrassent en relation les unes avec les autres. En même temps qu'il obtient ces résultats, l'Office poursuit le cours de ses enquêtes sur les œuvres charitables à Paris et en province. Leurs Ém. les cardinaux Desprez, Place et Langénieux lui ont témoigné leurs sympathies. En même temps, plusieurs de NN. SS. les évêques font faire le recensement des œuvres charitables de leurs diocèses.

II. L'avenir de l'agriculture excite à bon droit la sollicitude des hommes qui ont à cœur la force et la richesse de la nation. L'opinion publique se préoccupe particulièrement du sort qui est fait à la petite culture, par la difficulté de se procurer des avances et par les conditions onéreuses que doit subir le laboureur pour emprunter; on cherche de tous les côtés le moyen de relever le crédit du cultivateur; nous voyons une campagne s'organiser, à l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de France, pour obliger cette grande compagnie à réserver une partie de ses fonds à l'agriculture, qui lui emprunterait à un taux de faveur, dans des conditions spéciales et pour des emplois déterminés. Il semble que, dans cette voie du crédit à assurer à l'agriculture, nous ayons été devancés par l'initiative privée en Allemagne, en Autriche et en Italie. On a souvent parlé des associations de crédit (*Vorschussvereine*) de Schultze-Delitsch, établies dans les grands centres et qui ont surtout pour but de provoquer l'épargne de l'ouvrier des villes. Nous allons exposer le principe et le fonctionnement d'une institution moins connue, destinée surtout à venir en aide au petit cultivateur<sup>1</sup>.

C'est à Friedrich-Wilhelm Raiffeisen, servent et intelligent catholique des provinces rhénanes, décédé il y a trois ans à Heddendorf, que l'Allemagne est redevable de ces *Darlehenskassen* (Caisses de prêts), qui depuis bientôt quarante années ont rendu d'éminents services aux petits laboureurs, en Allemagne d'abord,

1. Une étude complète sur les caisses de prêts de Raiffeisen paraîtra dans l'ouvrage de M. Louis Durand sur le *Crédit agricole*, dont l'auteur a communiqué, par avance, les bonnes feuilles à la *Revue catholique des institutions et du droit*, mars et avril 1891. — On peut consulter aussi M. Leone Wollemborg, *les Caisses rurales italiennes*, Rapport sur l'Exposition universelle de Paris, en 1889.

puis en Autriche, d'où l'institution s'est propagée rapidement en Italie. Disons tout de suite, pour donner une idée de leur importance, qu'au congrès de l'Union des associations agricoles allemandes, tenu à Darmstadt le 21 août 1890, le syndic a signalé un accroissement des associations rurales de crédit qui, de 1888 à 1889, les avait fait passer de 1162 à 1730. Le mouvement de caisse des cinq cent soixante-seize associations qui avaient envoyé leurs comptes rendus se montait à 87 550 662 marks (109 438 327 francs); en admettant la même moyenne pour les autres caisses dont les comptes ne figurent pas dans le tableau, on arrive à une circulation totale supérieure à 325 millions de francs.

Esquissons à grands traits l'organisation de la *Darlehenskasse*.

Elle repose sur la solidarité de tous les membres entre eux. C'est à eux qu'elle emprunte les capitaux, c'est à eux qu'elle les avance. Au début, on n'avait admis au rang de sociétaires que les gens riches ou aisés, les pauvres n'étaient que simples emprunteurs. Mais on n'a pas tardé à reconnaître l'inconvénient de cette distinction qui accentuait, au lieu de l'atténuer, la division des deux classes, riche et pauvre.

D'ailleurs le pauvre laboureur n'est pas sans quelque avoir : il possède la terre, son habitation ou tout au moins ses instruments de travail et son bétail ; il n'est donc pas insolvable. Cette admission de tout emprunteur au titre de sociétaire est sans inconvénients, grâce à une condition dont les *Darlehenskasse* se sont fait partout une loi inflexible, c'est de n'opérer que dans un territoire très restreint, généralement une commune ou une paroisse : tous ses membres doivent habiter ce territoire. Cette organisation place la caisse à la portée de l'emprunteur, elle facilite la gratuité de l'administration (le caissier seul est rétribué, mais il ne fait pas partie du conseil d'administration). En même temps elle permet de se rendre un compte exact de la solvabilité de l'emprunteur, des variations même que peut subir son crédit ; comme le disait un paysan de Loreggio à M. Wollemborg, au cours de sa campagne pour propager les Caisses de prêts en Italie : « Nous sommes cent qui nous épions mutuellement, de sorte qu'il n'est pas possible que l'un de nous manque à son devoir. »

On voit déjà que l'institution de la *Darlehenskasse* est éminemment propre à procurer le rapprochement des classes, par les rap-

ports nécessaires qu'elle établit entre les divers membres de la société. Raiffeisen ne se cachait pas, du reste, de poursuivre un but moral autant que matériel : « L'argent, disait-il, n'est pas le but de la *Darlehenskasse*, mais le moyen. Sa véritable mission est bien plutôt d'améliorer la situation de ses membres au point de vue moral et matériel, et, dans ce but, de leur procurer les capitaux nécessaires sous forme de prêts à intérêts, sous la garantie de l'Association, et aussi de leur fournir le moyen de faire fructifier leur argent. » Un ecclésiastique des provinces rhénanes disait : « Je puis vous assurer que la *Darlehenskasse* a plus fait pour la moralité dans ma paroisse que tous mes sermons. »

C'est en vue de ce but moralisateur et pour éviter d'éveiller l'esprit de cupidité, que la *Darlehenskasse* s'interdit de distribuer des dividendes aux sociétaires. Elle n'abaisse pas non plus le taux de l'emprunt au-dessous des cours du marché de l'argent ; elle ne veut pas se transformer en établissement de bienfaisance, au risque d'accoutumer les paysans à compter plus sur l'assistance de la caisse que sur leur propre activité. Si, grâce à la solidité de son crédit, elle obtient des capitaux à un taux inférieur à celui de ses prêts, elle forme un fonds de réserve qui lui permettra, dans un moment de hausse de l'intérêt, de continuer à prêter au taux habituel, alors même qu'elle serait obligée d'emprunter une partie de ses fonds à un taux plus élevé. Mais la réserve peut atteindre un chiffre supérieur aux besoins ; dans ce cas, les bénéfices qui cessent d'être attribués à la réserve sont employés en œuvres d'utilité générale, telles que : établissements de lits communaux dans les hôpitaux, améliorations des chemins, créations d'écoles dans les communes qui n'en possèdent pas, etc. M. Fricke, adversaire déclaré des *Darlehenskassen*, n'a-t-il pas constaté avec humeur, au congrès de l'Union des associations agricoles allemandes, tenu à Hildesheim, en 1889, qu'en Hanovre une de ces caisses, après trente années d'existence, avait été en situation de paver et d'éclairer le village ? Voilà certes de la décentralisation très bien entendue et très efficace. Dans le même ordre d'idées, il est stipulé dans les statuts qu'en cas de dissolution, la réserve de la *Darlehenskasse*, au lieu d'être partagée entre les associés, comme cela a lieu dans les sociétés Delitsch, serait déposée à la banque de l'Empire, jusqu'au jour où il se fonderait dans le même village une nouvelle caisse de prêts.

Il est temps maintenant d'examiner le fonctionnement d'une de ces caisses de prêts. Elle ne peut opérer, surtout au début, qu'avec des capitaux d'emprunt. Mais ceux-ci affluent, à intérêts peu élevés, à un établissement qui présente des garanties si sérieuses<sup>1</sup>. Pendant les guerres de 1866 et 1870, on offrait des capitaux sans intérêts. Mais la *Darlehenskasse* n'oublie pas le but moral pour lequel elle a été fondée; aussi ouvre-t-elle ses guichets aux moindres dépôts des domestiques, des ouvriers, des journaliers; elle émet des bons d'épargne d'un pfennig, qu'elle retire lorsqu'elle a pu constituer la somme d'un mark, minimum d'inscription sur les livrets d'épargne.

Ces fonds facilement recueillis, comment les emploie-t-elle? On y distingue trois sortes de prêts: le prêt à court terme (trois mois au maximum), le prêt à long terme et le compte courant; ce dernier mode d'emprunt est rare, il est accordé difficilement. Le paysan qui veut emprunter adresse sa demande à l'administration de la Caisse, en lui faisant connaître l'emploi qu'il veut faire de l'argent emprunté et les ressources sur lesquelles il compte pour payer. L'administration, renseignements pris, si elle le juge solvable, lui fait compter la somme en fixant les échéances aux époques de recettes prévues, celles des récoltes, par exemple, ou de la vente du bétail, en sorte que, sauf le cas d'un malheur exceptionnel, grêle, inondation, etc., le remboursement sera réclamé au moment où l'emprunteur sera en fonds. Dans certains cas, les échéances ont été reportées à dix et même vingt années.

On devine facilement par là que les risques courus par la caisse, dans l'institution Raiffeisen, sont très minimes. Le paysan ne peut vendre ses récoltes ou son bétail sans qu'on le sache. Son insolvabilité, du reste, n'est jamais totale; de plus, le crédit ouvert est très limité: 1 000 ou 2 000 marks au plus; en outre, les statuts obligent les administrateurs à examiner à nouveau, tous les trois mois, la solvabilité des emprunteurs et de leurs cautions, et la valeur des gages et hypothèques; aussi les pertes sont-elles

1. M. Løll a calculé que pour dix caisses prises au hasard, l'ensemble des patrimoines des associés solidaires couvrait en moyenne vingt-neuf fois les dettes de la caisse; celle qui offrait le moins de garantie (Anhausen) couvrait douze fois et demie le capital emprunté; celle d'Urbach couvrait soixante-sept fois ses dettes.

rars et minimes et facilement couvertes par la réserve. Les *Darlehenskassen* ont traversé les guerres de 1866 et 1870, sans qu'aucune d'elles ait sombré depuis leur institution, tandis que les *Vorschussvereine* de Delitseh, si souvent opposés par une certaine presse à l'institution du catholique Raiffeisen, ont compté en douze années, de 1875 à 1886, trente-six faillites et cent soixante-quatorze liquidations, sur deux mille établissements !

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur ce sujet des caisses de prêts de Raiffeisen, parce qu'il nous semble qu'on peut tirer de cet exemple des leçons pratiques. Par les heureux résultats que les syndicats agricoles ont déjà réalisés dans plusieurs régions, on peut se convaincre de l'efficacité très réelle que possèdent, pour opérer le rapprochement entre les classes, les associations qui font de la poursuite en commun des avantages matériels, une occasion de se voir, de se connaître et de s'entendre. L'établissement des caisses de prêts, selon les principes qui ont guidé le bourgmestre de Heddesford, n'exige pas, de la part des grands propriétaires, de gros sacrifices d'argent, mais il leur fournit l'occasion de mettre leurs lumières, leur expérience et leurs loisirs au service d'une classe qui échappe de plus en plus à toute influence religieuse et moralisatrice ; il leur procure le moyen d'exercer sur elle une action irrésistible, parce qu'elle s'impose à ses intérêts les plus évidents et les plus vivement sentis.

III. Une question d'un ordre plus élevé a occupé la plupart des organes de la presse périodique, depuis quelques mois. Les hommes qui ont souci du sort de la moralité dans la nation, et du maintien des bases sur lesquelles repose la société entière, se sont émus des attaques qu'une jeune école, qui s'intitule l'école d'anthropologie criminelle, a dirigées au nom de la science, contre le principe même du droit de punir. On a cru en sentir le contrecoup dans l'émotion factice qui s'est produite autour de certains procès retentissants, dans les verdicts scandaleux de plusieurs jurys où se trahissait un trouble profond dans les idées morales. De là les plaidoyers audacieux des avocats, niant hardiment à la société le droit de frapper le criminel qui avait su se rendre intéressant, une véritable pression de l'opinion publique sur la conscience des juges, pour leur dicter leurs arrêts. Tous

ces symptômes faisaient comprendre combien étaient devenus flottants, chez certains esprits, les principes sans lesquels aucune société ne saurait subsister.

C'est l'Italie qui a vu reprendre par une société de criminalistes la prétention émise à la fin du siècle dernier par La Mettrie, d'arracher le coupable à la magistrature pour le remettre à la médecine. Au fond, c'est la négation du libre arbitre qui, vaincue sur le terrain de la philosophie où elle avait en face d'elle ses juges naturels et ses appréciateurs compétents, en appelle au tribunal de ce qu'on est convenu de nommer la science, c'est-à-dire de la physiologie et de la pathologie, sollicitées de prononcer sur des sujets totalement en dehors de leur sphère, sur des cas qui échappent par nature à leurs méthodes et à leurs moyens d'observation. On y voit cette prétendue science de l'homme étudiant les phénomènes moraux chez des êtres la plupart du temps mal équilibrés ou détraqués, communément corrompus, souvent passés maîtres en dissimulation; et cela, afin de ramener à des causes physiques uniquement, ce que l'observation quotidienne démontre avec la plus claire évidence être l'effet d'une détermination libre; celle-ci a son siège non dans l'organisme matériel, mais dans une faculté que le scalpel n'atteint pas, ses motifs décisifs, non dans une constitution physique qui peut à la vérité favoriser certains penchants, mais dans une délibération qui a été précédée de la lutte de la conscience contre la passion, et suivie du remords, donnant ainsi l'attestation la plus évidente de la responsabilité morale.

Aussi les audacieuses affirmations des Ferri, des Lombroso, des Garofalo, ont-elles trouvé devant elles pour les réfuter, tout à la fois des philosophes à l'analyse fine et délicate, comme M. Joly dans ses deux ouvrages sur *le Crime* et sur *la Criminalité en France*, couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques, laquelle s'est grandement honorée, en les honorant de son suffrage; M. Beaussire, dont la plume indignée a dénoncé le « Complot contre la dignité humaine »; des juriconsultes s'inspirant des meilleures traditions du droit criminel, comme M. Vidal, auteur d'un ouvrage un peu touffu, bourré de citations, mais très complet et logiquement conduit, sur *les Principes fondamentaux de la pénalité*; M. Proal, son concurrent, qui a mis aux prises « les médecins et les juristes » dans des articles très re-

marqués du *Correspondant*; M. Arth. Desjardins, sous la plume duquel la fine ironie s'allie à l'exaetitude philosophique et au bon sens (*Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> janvier et 15 février 1891); enfin des magistrats que leurs fonctions mettent en relations quotidiennes avec le monde des criminels.

M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, a livré au public le résultat de sa longue expérience, dans un livre magistral<sup>1</sup> auquel il a ouvert l'accès auprès du grand public, en joignant à l'intérêt du sujet et au charme du style la séduction du crayon. On doit lui savoir gré d'avoir fait bonne justice de ces compassions bruyantes que la presse frivole suscite à l'égard de certains criminels, surtout de certaines coupables qu'elle s'efforce de rendre intéressantes par des motifs où n'ont rien à voir l'excès d'un sentiment avouable ou le sincère repentir; elles tendraient à innocenter tout attentat où la passion peut être invoquée pour en expliquer la cause, en éveillant pour l'auteur du crime ces sympathies factices que l'on se refuse à analyser. « Toutes ces célébrités de Saint-Lazare, écrit-il, sont en réalité des personnes fort peu intéressantes et très habiles à mélanger l'astuce et la candeur, la ruse et la naïveté; j'admets qu'elles puissent être sans antécédents judiciaires, mais elles en ont d'une autre nature; si on examine leur vie de près, si on en pénètre les dessous, on la voit remplie de fort vilaines choses; ce sont des femmes qui jouent une partie et qui ne la gagnent pas toujours; elles mettent sans scrupule dans leur jeu la fraude, la vanité, le plaisir... Si la femme perd, elle se lamente, elle se pose en victime du sexe fort, elle masque sous l'apparence d'une blessure faite à un amour désintéressé les déceptions de l'ambition, et alors qu'elle n'est touchée que par le renversement de ses calculs, elle se pose en Ariane éplorée et ne recule devant rien pour ressaisir, non pas le cœur, mais la cassette qui va lui échapper. » (*L. c.*, p. 203, 204.)

M. Guillot n'hésite pas à élever les pensées de ses lecteurs au-dessus de cette notion basse et incomplète du droit de punir, qui le ravalerait presque au rang d'une vengeance de la société plus forte contre l'individu plus faible. Parlant de la sévérité, de la cruauté même, à notre sens moderne, de certains supplices in-

1. *Les Prisons de Paris et les prisonniers*. Dentu, 1890.

fligés par l'ancienne législation criminelle à ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes atroces, il ose écrire : « La société, à laquelle les criminels déclaraient la guerre, avait des convictions plus solides; les mœurs, prises dans leur ensemble, étaient plus austères, le mal était plus détesté, la foi plus vive, la crainte de Dieu plus grande, et le crime n'était pas seulement, comme on tend à le représenter aujourd'hui, un acte nuisible ou le produit d'impulsions malades, c'était le péché; c'est-à-dire le mal suprême, la plus grande offense que la créature révoltée puisse faire à son Créateur, en même temps que la source des fléaux infligés à l'humanité, des grandes catastrophes dans lesquelles ont péri tour à tour les peuples coupables; ce que l'on voulait châtier, c'était le crime plus encore que le criminel; c'est pour cela que, spiritualisant en quelque sorte la procédure, on la continuait même après la mort du coupable : la peine était une sorte de satisfaction donnée par avance au tribunal suprême. » (*L. c.*, p. 36.) Il ne craint pas d'ajouter : « Les sentiments humanitaires de beaucoup de nos contemporains viennent de leur scepticisme, du peu de cas qu'ils font du libre arbitre, de leur tendance à tout excuser pour tout se permettre; ne soyons pas trop vaniteux; n'oublions pas que l'adoucissement des lois criminelles a concédé avec l'incrédulité, le sensualisme et la corruption du dix-huitième siècle; prenons garde, sans approuver les erreurs du passé et sans médire de toutes les réformes du présent, de mettre sur le compte de la philanthropie ce qui n'a été pour beaucoup qu'un affaiblissement du sens moral. »

La note juste touchant la nature de la peine est donnée par M. Lacoïnta dans son Introduction à la traduction du *Code pénal d'Italie*<sup>1</sup>, qui est un véritable traité des principes du droit criminel : « La peine, dit-il, destinée à la défense du droit, sauvegarde la société et sanctionne les préceptes de la morale, dans la mesure que nécessite la conservation de l'ordre; elle n'a pour but ni de venger soit la victime, soit la société, ni de procurer à l'offensé la réparation du dommage qu'il a subi; au regard du corps social, elle ne vise qu'au rétablissement de l'ordre, troublé par la violation d'une règle de justice; au regard du coupable, elle tend, par l'expiation à l'amendement, par l'amendement à son reclassement

1. *Code pénal d'Italie* (30 juin 1889). Trad. par Jules Lacoïnta. Imprimerie nationale, 1890. Introduction, p. xxxiii.



dans le milieu auquel il appartient; aussi a-t-on pu dire que *la peine est le droit du coupable pour qu'il puisse être rappelé au bien.* » Combien une telle doctrine ne relève-t-elle pas la fonction du juge, en même temps qu'elle affermit sa conscience contre les arguments de la peur et les sollicitations de l'ambition ! N'est-ce pas en démocratie surtout, qu'il importe d'opposer aux entraînements de l'opinion les droits imprescriptibles de la vérité et de la justice ?

IV. Il y a lieu de se réjouir d'un rapprochement très sensible que l'on constate entre les opinions qui ont cours chez les économistes de l'école classique et l'appréciation plus saine des faits économiques et des conditions de la paix sociale, dont en grande partie on est redevable aux études et aux efforts des catholiques. Sous ce rapport, on peut considérer comme un très heureux symptôme la discussion qui a occupé une des séances de la Société d'économie politique, et à laquelle ont pris part MM. F. Passy, Ch. Lavollée et L. Say, sur le véritable sens de la formule : « Laissez faire, laissez passer ». On en décline la paternité au nom de Quesnay, qui n'a fait que l'adopter, pour en faire remonter l'origine sinon à Colbert, du moins à un négociant de son temps, à qui le ministre de Louis XIV demandait ce que le gouvernement du roi pourrait bien faire pour favoriser le commerce : « Monseigneur, aurait répondu celui-ci, laissez-nous faire. » Voilà le caractère de la fameuse devise singulièrement modifiée par une origine si inattendue.

Mais, de plus, elle n'a jamais eu dans l'école d'autre sens — c'est M. Passy qui l'atteste — que celui de la formule dont se servait le juge du camp, dans les tournois et les duels judiciaires du temps passé, lorsqu'après s'être assuré que les conditions du combat étaient loyales, il donnait le signal, en disant : « Laissez aller les bons combattants. » Quoi qu'il en soit de cette interprétation rétrospective d'une maxime qui paraît bien avoir été employée dans une acception différente par des écrivains de l'école, sans qu'ils eussent été jusqu'ici désavoués, nous devons nous réjouir de voir, par l'effet de l'expérience et de la discussion loyale, une classe d'hommes considérables par leur science incontestable et par l'autorité qu'ils exercent, se rapprocher, sur les sujets les plus es-

sentiels, des solutions du droit naturel constamment professées par l'Église.

V. Au point de vue des études destinées à faire la lumière sur les problèmes sociaux, nous devons saluer comme un fait considérable la formation de la *Société catholique d'économie politique et sociale*, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Angers. Pour indiquer les principes dont elle s'inspire et l'esprit qui l'anime, il suffira de dire qu'elle a adopté pour programme le magistral discours, prononcé par Mgr Freppel à l'ouverture du congrès d'Angers. M. G. Théry en a donné un lumineux commentaire dans le savant rapport qui a préparé la constitution de la Société. On peut en rapprocher la lettre doctrinale adressée à la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, sous ce titre : « Ni libéraux ni socialistes », par l'un des maîtres les plus éminents de la science économique, M. Ch. Périn ; il y trace d'une main ferme, en quelques pages, les limites dans lesquelles se meut la pensée catholique sur le terrain de l'économie. Loin de repousser la collaboration des hommes adonnés par devoir à l'étude des principes et à l'observation des faits, la Société fait appel au concours non seulement des économistes de profession, mais des théologiens, des juristes, des hommes politiques et des chefs de l'agriculture et de la grande industrie. Les adhésions nombreuses qu'elle a reçues, considérables par l'autorité de ceux qui lui ont donné leurs noms, disent assez quel profit les sciences sociales pourront retirer des travaux de cette Société, qui prend pour base de ses études les affirmations doctrinales de l'Église.

VI. Un éminent économiste a écrit : « La première de toutes les œuvres est celle qui substituerait une habitation saine au bouge infect où s'entassaient les familles qui ont de nombreux enfants. » L'hygiène, tout d'abord, est intéressée à l'assainissement de l'habitation ouvrière. Tout le monde sait qu'un logement trop restreint, mal aéré, mal éclairé, est insalubre. L'ouvrier qui s'est épuisé pendant la journée par un rude labeur, surtout s'il a travaillé dans un atelier insalubre, loin de refaire ses forces en passant la nuit dans cette habitation malsaine, y prendra facilement le germe de maladies qui souvent deviennent contagieuses. D'après M. Douglas-Galton, un des hygiénistes les plus renom-

més, le typhus contagieux est, par excellence, la maladie des malheureux et des mal logés. La contre-épreuve de cette affirmation est donnée par les statistiques qui ont été dressées avec beaucoup de soin en Angleterre. Le fruit immédiat des sommes considérables qui y ont été dépensées, tant par la bienfaisance que par la spéculation, pour l'amélioration des logements ouvriers (soit 700 millions de 1851 à 1888), a été une diminution considérable de la mortalité. Les cas de diphtérie, qui étaient de 268 pour 100 000 habitants, ont été réduits à 212 de 1871 à 1880; ceux de typhus contagieux sont tombés de 230 à 1.

La moralité n'a pas moins à souffrir que l'hygiène, de cet entassement dans une chambre parfois unique, de toute une famille, père, mère, enfants des deux sexes, d'âges différents. L'instruction de l'enfant y devient impossible; le père, qui a pris en dégoût son intérieur, sort et va se réfugier dans le cabaret, au détriment de sa santé, de sa bourse et de son âme. La vie de famille disparaît. Le ménage, ainsi logé à l'étroit, redoute d'avoir des enfants, et M. J. Simon n'hésite pas à attribuer, en grande partie, à cette exigüité du logement des travailleurs, la décroissance de la population parmi eux. Blanqui mériterait d'être compté au nombre des amis les plus sincères des ouvriers, s'il n'avait écrit que des pages comme celle-ci: « J'étudie avec une religieuse sollicitude la vie privée des familles d'ouvriers, et j'ose affirmer que l'insalubrité de l'habitation est le point de départ de toutes les misères, de tous les vices et de toutes les calamités de leur état social. Il n'y a pas de réforme qui mérite à un plus haut degré l'attention et le dévouement des amis de l'humanité. »

C'est donc une nécessité sociale de premier ordre, de travailler à procurer à l'ouvrier une habitation saine, qui soit en même temps le foyer aimé de la famille. « Bon, a écrit avec humour M. Cheysson dans la *Revue d'hygiène*, pour les coraux et les polypes de bourgeonner en colonie; bon pour les abeilles de vivre côte à côte dans les cellules d'une même galerie de miel; bon encore pour les soldats et les moines d'habiter la même caserne et le même couvent! Mais de même qu'elle a son unité et sa personnalité, la famille humaine doit remplir sa maison sans la partager avec aucune autre. C'est seulement à cette condition que la maison s'acquitte de son rôle social, au lieu de n'être qu'une banale hôtellerie, où prend gîte en passant le voyageur. »

L'initiative individuelle, plus libre dans son expansion en Angleterre, s'est appliquée à ce problème dès 1842, par la création de la *Society for improving the dwellings of the labouring classes*; deux ans plus tard se fondait, pour le même objet, la *Metropolitan Association*. Les heureux effets de la salubrité se firent immédiatement toucher du doigt; tandis que dans les autres habitations voisines la proportion des décès était de 30 à 40 pour 100, dans les maisons modèles construites ou appropriées, et hôtels pour ouvriers célibataires, la mortalité tomba au chiffre de 16 à 20 pour 100. En même temps, il fut constaté que l'entreprise était rémunératrice pour les actionnaires qui y avaient engagé leurs fonds. On sait les résultats considérables, tant au point de vue de la moralité que de la santé, obtenus à Londres et en Amérique par deux femmes d'intelligence et de cœur, miss Octavia Hill et miss Collin, qui ont pris en location un certain nombre de logements, les ont appropriés, puis sous-loués à des familles choisies qu'elles n'ont cessé d'entourer de leur surveillance et de leurs conseils.

Le mouvement en France date de 1851. A cette époque, une somme de 10 millions fut mise par le gouvernement à la disposition d'un comité, pour être consacrée à l'amélioration des habitations ouvrières. L'empereur Napoléon fit construire à ses frais des cités ouvrières à étages. En même temps, la Société des cités ouvrières de Mulhouse bâtissait ses premières maisons pour une famille, et elle démontrait la possibilité de vendre une maison moyennant le paiement d'une annuité dont la valeur était à peine supérieure à celle du loyer d'un logement de surface équivalente. A partir de ce moment, le mouvement se propagea rapidement dans toute l'Europe; on en eut la preuve, lors de l'Exposition de 1867. Un progrès très considérable fut accusé par celle de 1878, où l'on voyait exposés environ cent types différents d'habitations ouvrières. En 1889, la section XI de l'Économie sociale était, à elle seule, tout une exposition: spécimens de constructions, vues photographiques, plans par terre et en perspective, avec devis, tableaux de diagrammes, brochures explicatives, offraient à la curiosité et à l'étude un aliment presque trop abondant. Heureux ceux qui, pour circuler et se reconnaître au milieu de ce dédale, ont eu la bonne fortune de rencontrer des guides éclairés, comme M. Cheysson ou M. Picot. On put du moins se

convaincre que le problème avait été fouillé avec passion. Quel est le renseignement que l'on ne se flatterait de trouver dans un des huit cents documents imprimés environ, de toute forme et de toute dimension, dont le congrès des habitations à bon marché fit dresser soigneusement le catalogue par MM. Raffalovich et Rouillet? Du mouvement d'idées qui se produisit alors est sortie la *Société française des habitations à bon marché*, qui compte parmi ses membres les plus hautes notabilités.

Les plans exposés se rapportent à deux grandes catégories principales : les grandes maisons à cinq ou six étages, renfermant un très grand nombre de petits logements aussi bien divisés que possible, et les maisons isolées, généralement entourées d'un petit jardin, dont chacune est destinée à une seule famille. Le premier type est presque le seul réalisable au centre des grandes villes, où certains ouvriers ont besoin d'habiter. Pour le célibataire, il devient l'hôtel avec son restaurant, son café et son salon de lecture ; mais il est peu apprécié de l'ouvrier, en général, qui consent bien encore à y loger, mais va prendre ses repas et ses divertissements ailleurs. Le second type est, en lui-même, préférable de beaucoup, mais trop souvent il ne peut être établi que loin de l'atelier, de l'école, de l'église et des ressources du ménage.

C'est cette dernière forme qui permet de faire arriver l'ouvrier à la propriété, par une série d'annuités. Mais il faut compter avec les charges exorbitantes dont est grevée la petite propriété dans notre pays, le cas de décès des parents acquéreurs avant qu'ils se soient complètement acquittés, les frais de transmission, les résultats de la licitation. De plus, l'industriel peut être exposé à voir les sacrifices qu'il a consentis en faveur de ses ouvriers, demeurer sans résultat ou même se tourner contre lui, puisqu'il ne peut empêcher l'ouvrier devenu propriétaire grâce à sa libéralité, de quitter son atelier pour aller travailler chez un concurrent. Aussi beaucoup d'industriels ont-ils inscrit des conditions de rachat dans les contrats de vente. D'autres préfèrent demeurer propriétaires et louer seulement à leurs ouvriers, auxquels ils se réservent de faire des avantages. Ne trouvera-t-on pas touchante, par exemple, cette clause de la maison Thiriez, de Lille, qui diminue le loyer à la naissance de chaque enfant? Un abus qu'il faut prévenir, dans tous les cas, c'est l'admission d'un célibataire pensionnaire dans un ménage.

Des hommes d'une grande expérience et d'un zèle éclairé pour le bien moral de l'ouvrier, en même temps que pour son bien-être matériel, ont relevé le grave inconvénient qui résulte non seulement du casernement des ménages ouvriers dans un grand édifice qu'ils occupent seuls, mais encore de leur rélegation dans un quartier séparé, dont ils forment l'unique population. Ils considèrent que le contact de la classe ouvrière avec la classe plus aisée, utile à celle-ci pour la rappeler à la modération dans la jouissance et à l'exercice de la charité, offre l'avantage de favoriser chez les familles ouvrières, surtout chez les femmes et les jeunes filles, la retenue dans les manières, la décence dans la mise, et même chez tous, des habitudes de politesse et d'égards des uns pour les autres. Aussi ont-ils pensé qu'on ne devait pas reculer devant le petit surcroît de dépense qui résulterait de l'achat de maisons ouvrières disséminées dans les villes, pour les assainir et les louer à des familles, auxquelles on donnerait la facilité de demeurer dans les quartiers où souvent elles sont nées et où elles sont connues. Le projet d'une société par actions ne devant donner jamais au-dessus de 3 pour 100 de dividende, pour réaliser cette entreprise dans la ville de Lille, a été ajourné, mais non abandonné.

Quel que soit le type auquel on s'arrête, le modèle choisi doit réunir les trois conditions de salubrité, commodité et économie. Sans cette dernière condition, on est contraint de fixer au loyer un taux trop élevé; elle ne se réalise que par l'emploi de matériaux très solides, de façon à éviter pour la suite, autant que possible, les petites réparations, qui reviennent fort cher au propriétaire ou au locataire. Dans la commodité il convient de faire rentrer la facilité d'installer une famille nombreuse, dans des conditions de décence parfaite. Sur ce point, les ouvriers anglais se montrent très susceptibles. Dans plusieurs de leurs logements, où l'on ne pourrait trouver des pièces séparées pour les enfants de différents sexes, on installe des cloisons mobiles qui se replient pendant la journée, et sont développées la nuit, pour partager une pièce unique en plusieurs compartiments séparés.

Grâce à la variété des essais, on se trouve aujourd'hui en présence d'une somme de renseignements très riche, pour réaliser les conditions que nous venons d'indiquer. Choix de l'emplacement et des matériaux, dimensions à donner aux différentes pièces, dépen-

dances du logement, maçonnerie, menuiserie, quincaillerie, toiture, appareils de chauffage et de ventilation, service des égouts, tout a été étudié avec le plus grand soin, le prix de revient établi dans des devis d'une précision qui prévient les déconvenues, pour tous les genres d'habitation. Toutes les recherches concernant ces objets ont été coordonnées dès 1889, dans un grand ouvrage sur les *Habitations ouvrières dans tous les pays*, publié par M. Em. Cacheux, vice-président de la Société française d'hygiène et membre de la Société française des habitations à bon marché, avec la collaboration de M. Em. Muller, professeur à l'école centrale, qui a obtenu le prix Bordin au concours de l'Académie des sciences morales et politiques en 1889, et dans l'*Économiste pratique* du même M. Cacheux. On trouve là tous les détails techniques qui peuvent aider à fixer son choix entre les différents types, et à en diriger l'exécution. Mais ces ouvrages spéciaux, à cause de leur appareil scientifique et de leur prix élevé (60 et 40 fr.), n'étaient pas à la portée de tous ceux que ces questions intéressent. On doit donc regarder comme un véritable service rendu à la cause de l'amélioration des logements ouvriers, la publication de l'*État des habitations ouvrières à la fin du dix-neuvième siècle*, de M. Cacheux. Il renferme, outre les principes généraux qui doivent guider dans la construction des habitations ouvrières, le compte rendu complet des documents relatifs aux petits logements, qui ont figuré à l'Exposition de 1889, et montre, dans une série de planches parfaitement nettes, les perspectives, les coupes transversales et longitudinales, les plans par terre des principaux types de maison. Ce livre, par sa rédaction et par son prix, est abordable pour toutes les personnes qui, s'intéressant à une œuvre aussi éminemment bienfaisante et moralisatrice que celle dont nous nous occupons, n'ont pas besoin des renseignements techniques réservés aux architectes et aux entrepreneurs. (Gr. in-8. Baudry, 1891. 4 fr.)

Il ne reste donc qu'à se mettre résolument à l'œuvre. Ici le champ est ouvert non seulement à la charité, mais aussi à la spéculation bien entendue. La création de maisons ouvrières salubres, décentes, louées à des prix modérés, peut offrir un excellent placement de tout repos, comme on dit. La Société des logements économiques de Lyon, fondée primitivement au capital de 400 000 francs, élevé depuis au chiffre de 2 millions, en fournit un exemple con-

vaincant. M. Félix Mangini, un de ses fondateurs et son président actuel, a exposé récemment dans une conférence l'état de ses opérations. Elle possède actuellement, dans les divers quartiers de la ville, quarante-cinq maisons comprenant six cent soixante-dix logements, clairs, propres, bien aérés et spacieux. Le prix de location annuelle varie de 180 à 250 francs au maximum, pour trois pièces. Les demandes de location affluent, de sorte qu'ayant toujours le choix entre quatre ou cinq locataires, on n'admet que les plus recommandables; il n'y a donc presque aucune perte. Les actionnaires se sont interdit de toucher plus de 4 pour 100 d'intérêt de leur capital. Des maisons de quatre étages reviennent à 240 francs le mètre carré. Le président et les administrateurs apportent un concours tout gratuit.

Une entreprise analogue, mais avec un caractère plus désintéressé encore, va être tentée prochainement à Tourcoing, par des industriels, membres du syndicat mixte de patrons et d'ouvriers de l'industrie textile. Ces chefs d'industrie, au nombre de treize, occupant ensemble près de sept mille personnes, ont formé entre eux une société immobilière pour acheter des terrains situés sur divers points dans la ville et hors de la ville. Sur chacun de ces terrains on élèvera des maisonnettes saines, aérées, possédant leur jardin, leur courette, offrant en un mot toutes les garanties nécessaires d'hygiène et de salubrité. Ces maisons seront louées à des ouvriers, pour un prix modéré. Une caisse d'épargne sera ouverte, dans les bureaux de la Société, aux locataires économes qui seront libres d'y verser de petites sommes. Lorsque le dépôt atteindra cent francs, la Société fera inscrire cette somme sur un livret pris au nom de l'ouvrier à la caisse d'épargne de la ville. Si celui-ci préfère devenir actionnaire de la Société, il obtiendra une part d'action moyennant le versement de 100 francs à la caisse sociale. Nous tiendrons les lecteurs des *Études* au courant de cette tentative.

P. FRISTOT.



# MÉLANGES

---

## LITURGIE. — UN POSTULATUM EN L'HONNEUR

### DE SAINT JOSEPH

On sait quelles clartés ont illuminé, dans ces derniers siècles, le nom de l'humble charpentier de Nazareth. A ces lueurs grandissantes, les regards des chrétiens se sont pris à étudier plus attentivement cet homme privilégié. Ils l'ont vu s'élever de jour en jour; et ils se demandent aujourd'hui si, au-dessus de tous les élus, le pauvre ouvrier n'occupe pas une place à part auprès de Marie et de Jésus. Depuis une trentaine d'années surtout, cette pieuse préoccupation s'est fait jour. Notre intention, dans ces lignes, serait d'indiquer les phases principales de ce mouvement, et de signaler quelques-uns des ouvrages qui ont été publiés à son occasion.

#### I

En 1866, une supplique couverte de plus de cent cinquante mille signatures était présentée à la Congrégation des Rites. Parmi les signataires on remarquait, outre un grand nombre d'ecclésiastiques séculiers et réguliers, vingt chapitres d'églises cathédrales, douze vicaires généraux ou capitulaires, vingt-six évêques ou archevêques<sup>1</sup>. Ils sollicitaient pour saint Joseph le culte de *suprême dulia*<sup>2</sup>. En conséquence, on élèverait dans toute

1. *Il Divoto di S. Giuseppe* (Modène). Années 1864, 1865, 1866. Le *Divoto* avait préparé le terrain par la publication d'une étude doctrinale. En 1870, Mgr Ragusa, aujourd'hui évêque de Trepani, éditait son livre : *S. Giuseppe meritevole del culto di somma dulia*. (Modène, typ. dell' Immacolata Concezione.)

2. Cette expression signifie un culte inférieur à celui que l'on rend à Notre-Seigneur et à Notre-Dame, supérieur à celui de tous les autres saints. Le mot est de Cornelius a Lapide (In Matth., ch. 1, v. 16); le célèbre commentateur en démontre la légitimité par des raisons qui sont devenues comme traditionnelles.

l'Église au rite de première classe avec octave la fête de son patronage; dans les prières de la messe, son nom serait inséré, après celui de sa sainte Épouse, au *Confiteor*, au *Suscipe Sancta Trinitas*, au *Libera*, au canon, et enfin dans les litanies, avant celui du saint Précurseur.

La Sacrée Congrégation chargea deux consultants d'étudier ces demandes. L'un des rapports a été publié par les *Analecta Juris Pontificii* (juillet-août 1881) : les *postulata*, à l'exception d'un seul, y recevaient une réponse défavorable. Nous ignorons les conclusions de l'autre consultant. Il y a lieu de penser qu'il fut en dissentiment avec son collègue, car la Congrégation crut devoir prendre l'avis d'un troisième rapporteur. Le secrétaire, Mgr Bartolini, désigna Louis Marchesi, alors sans conteste l'un des meilleurs liturgistes de la curie.

Le docte et pieux lazariste raconte lui-même, au début de son rapport, dans quelles dispositions il se mit à l'œuvre<sup>1</sup>. Les demandes adressées à la Congrégation lui paraissaient exorbitantes, inconsidérées. Ce culte de *suprême dulie*, ces additions dans l'immuable canon fixé depuis des siècles, ce remaniement des litanies, tout cela était étrange, en opposition avec les traditions de la Congrégation, avec les règles constitutives de la liturgie : il fallait par un refus absolu couper court à ces témérités d'une piété mal entendue. C'était là pour Marchesi une idée bien arrêtée. Cette idée, il l'avait souvent communiquée aux cardinaux et aux consultants des Rites; il n'avait rien omis pour les rallier à ses préventions. Aussi, malgré sa tendre dévotion pour le glorieux patriarche, il aborda cette étude en se félicitant de l'occasion qui s'offrait à lui de sauvegarder les intérêts du culte.

Mais l'étude amena la lumière. Non que le consultant se rendit aisément : il l'avoue lui-même, il se défendit pied à pied contre ses propres raisons. Mais enfin la clarté devint telle qu'il dut céder. Le résultat fut un *votum pro veritate*<sup>2</sup>, d'environ deux cent cinquante pages, où les postulateurs recevaient gain de cause sur toute la ligne. Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce

1. *Sacra Rituum Congregatione. Urbis et orbis. Amplificationis cultus Sancti Josephi B. Mariæ Virginis Sponsi... Votum ex officio Aloysii Marchesi ejusdem S. C. Consultoris.* Romæ, typis S. Congr. de Propaganda Fide, socio eq. Petro Marietti administro. MDCCCLXX, p. 8, sqq.

2. *Ibid.*, *Appendix.* Num. 1.

rapport ; c'est vraiment une œuvre remarquable, où l'onction pénétrante s'allie à la profondeur des vues théologiques et à la science liturgique. La question y est soumise à l'examen le plus attentif ; et après ces pages magistrales on comprend l'évolution de ce ferme esprit.

Il ne semble pas cependant que la Congrégation ait donné elle-même une réponse dans un sens ou dans l'autre. Sans doute, les événements de 1870 créèrent à la curie des soucis d'un autre genre. Peut-être aussi, en présence du désaccord de ses consultants, la docte assemblée crut-elle devoir, sans décourager les vœux de la piété chrétienne, les soumettre à l'épreuve du temps. Nous avons eu un exemple de cette sage temporisation dans le développement du culte du Sacré Cœur.

Du reste le concile du Vatican avait été saisi de la question. Mgr Martin rapporte, dans sa collection, trois *postulata* présentés sur ce sujet. Le premier demandait que dans le culte public saint Joseph occupât la place la plus élevée après la Mère de Dieu, *præ omnibus Cælitibus*, et qu'il fût déclaré patron de l'Église universelle. Cette dernière demande se retrouve dans les deux autres. On y réclamait en outre, pour la fête du Patronage, le rite de première classe avec octave <sup>1</sup>.

Cette fois on aurait eu mauvaise grâce à accuser ces désirs de témérité. Ce n'étaient plus des fidèles ou même de simples prêtres qui les formulaient : c'étaient des membres de l'Église enseignante, au nombre de trois cent quatre-vingt-treize. En parcourant les noms des signataires, il était permis de pressentir l'accueil qu'ils recevraient du concile. Ainsi, pour nous en tenir au premier *postulatum*, à nos yeux le plus important, parmi les deux cent trente-deux Pères <sup>2</sup> qui le présentaient, on trouve trente-huit cardinaux, cinquante-quatre patriarches ou archevêques et cent quarante évêques. Dans le nombre, quatre des présidents du concile, les cardinaux de Angelis, de Luca, Capalti, et le cardinal Bilio, ce théologien que ses collègues eux-mêmes prièrent de

1. Conr. Martin. *Omnium Concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum collectio*. Editio altera (Paderbornæ, Schœningh. 1873), p. 214, *sqq.*

2. Mgr Martin ne lui attribue que cent cinquante-trois signatures. Nous rectifions ce chiffre d'après la liste nominative des Pères, que Marchesi a transcrite sur l'original. (*App.*, n. 3, p. 265, *sqq.*)

diriger les travaux de la commission dogmatique. Je relève aussi des noms tels que ceux des cardinaux Pitra, Rauscher, Panebianco, Barnabo, Caterini, et le préfet des Rites, le cardinal Patrizzi. L'importante députation *De fide* fournit onze signatures : les futurs cardinaux Pie, Dechamps et Manning y figurent à côté du docte évêque de Paderborn, Mgr Martin. Il serait facile de multiplier les citations ; je n'ajouterai que deux noms : parmi ceux que nous regrettons, le cardinal Guibert ; et parmi ceux que Dieu garde encore à son Église, le cardinal Joachim Pecci, le Pape de la science et de la piété.

A elle seule, une pareille manifestation de l'épiscopat suffirait à glorifier saint Joseph. Elle ne put recevoir sa consécration officielle. Mais sans doute elle eut son influence dans l'acte solennel par lequel Pie IX, l'année suivante, proclamait l'humble ouvrier de Nazareth protecteur de l'Église universelle ; et cela « parce que la sainte Église, à cause de la sublime dignité de saint Joseph, l'a toujours honoré, après la Vierge Mère de Dieu, son Épouse, du culte le plus élevé<sup>1</sup>.

Établir les convenances du patronat sur la dignité de saint Joseph, et se réclamer de cette dignité pour expliquer comment l'Époux de Marie a été glorifié entre tous après la divine Mère, c'était poser le fondement du culte de *suprême dulie*.

On pouvait le prévoir : le rayonnement de la piété chrétienne développerait ce germe. « Le Saint-Esprit, dit Isolani, ne cessera de mouvoir le cœur des fidèles, jusqu'à ce que l'empire de l'Église militante tout entier confère avec allégresse au grand Joseph des honneurs nouveaux ;... car celui qui dans le ciel est *au-dessus*, ici-bas, ne sera pas *au-dessous*<sup>2</sup>. » Et, de fait, après vingt ans les désirs des chrétiens s'épanouissent de nouveau. Un livre d'un prêtre français y a donné occasion.

En 1887, M. l'abbé C. Mariani, professeur de théologie, publiait une dissertation latine, sous ce titre : *De cultu S. Joseph, Sponsi Mariæ Jesuque Parentis, amplificando dissertationes theologica*<sup>3</sup>. Il y reprenait les *postulata* de 1866 et en démontrait le

1. *Ob sublimem hanc dignitatem, quam Deus fidelissimo huic servo suo contulit, semper beatissimum Josephum post Deiparam Virginem ejus sponsam Ecclesia summo honore ac laudibus prosecuta est.*

2. *Summa de donis S. Joseph.* P. III, ch. VIII.

3. Paris, Lecoffre. In-8 de de 177 pages.

bien fondé. L'année dernière, un autre théologien, bien connu au-delà des Alpes, M. le chanoine Mineo Janny, a traduit ce livre dans sa langue, en l'adaptant aux exigences de la vulgarisation<sup>1</sup>. Cette traduction est telle qu'on devait l'attendre du professeur de Caltagirone, chez qui la science du maître et l'éloquence de l'orateur sacré s'unissent au talent de l'écrivain. Quant à l'ouvrage lui-même, je l'appellerais volontiers une théologie de la dévotion à saint Joseph. C'est une œuvre scientifique, où la piété chrétienne, sans rien perdre de son onction, trouvera un point d'appui solide et raisonné. Les honneurs rendus au glorieux Époux de la Mère de Dieu tiennent aux mystères les plus intimes de la religion : il est utile, surtout pour le prêtre, de s'être rendu compte une fois de ce culte d'après le procédé scolastique. Alors seulement il appréciera bien la grandeur du saint ; il verra dans cette dévotion et il montrera autre chose qu'un sentimentalisme superficiel.

Le livre dont il s'agit a quatre parties ; en voici les titres : *De cultu summæ dulciæ* ; *De ritu Patrocinii elevando* ; *De nomine Joseph in missa recitando* ; *De S. Joseph in litanis ante S. Joannem Baptistam invocando*.

Le point capital de la question se trouve dans la première partie. Les trois autres n'en sont que des applications liturgiques. Avant d'examiner quel culte est dû à notre patriarche, l'auteur étudie sa dignité et sa sainteté. La sublimité de Joseph repose sur ses deux titres : l'Évangile l'appelle *époux de Marie* et *père de Jésus*. De cette union et de cette paternité, la tradition et les déductions théologiques font un admirable commentaire qui place le

1. *Intorno al accrescimento degli onori del pubblico culto a San Giuseppe* dissertazioni teologiche del Prof. teologo C. Mariani liberamente volte in italiano dal canonico Mario Mineo Janny, Prof. di Teolog. Dogm. e di S. Eloquenza nel Sem. Vesc. di Caltagirone. Modena, Tip. Pontificia ed arcivescovile dell' Immacolata Concezione, 1890. — Depuis longtemps l'auteur a bien mérité du culte de saint Joseph : on retrouve dans tous ses écrits la même piété, le fond théologique, la simplicité de l'exposition. Nous signalerons en particulier deux de ses plus récentes publications : *San Giuseppe o il piu grande dei Santi. Studi sulla sua vita, le sue grandezze, il suo culto*. Secunda Edizione. Modena, Tip. dell' Imm. Concezione, 1891. In-16, 202 p., et un excellent petit Mois de S. Joseph : *Il marzo santificato o un mesetto con S. Giuseppe*. (*Ibid.*, 1891.) Petit in-16 de 84 pages. Prix : 35 centimes.

pauvre charpentier, après Marie, au-dessus de toutes les créatures. Dans cette vocation exceptionnelle, la sainteté répond à la dignité. Pour n'en pas laisser perdre un trait, l'auteur la décompose attentivement : cette analyse, pour être un peu morcelée, n'en offre pas moins à la méditation et aux instructions pieuses des éléments précieux. De la dignité et de la sainteté découlent les droits au culte de *suprême dulie*. Joseph, dans l'ordre surnaturel de la dignité et de la grâce, par conséquent de la gloire, est immédiatement au-dessous de Marie : il convient de l'y placer dans la liturgie.

Ces mots *suprême dulie*, *protodulie*, ne disent pas autre chose. A la divine Mère le culte d'*hyperdulie* : car la grâce qui surabonde en elle plus que dans toute créature, la met à la tête de la hiérarchie des saints, et son incomparable dignité la fait dominer, dans un ordre plus élevé encore, au-dessus même de cette hiérarchie<sup>1</sup>. A Joseph, le plus saint et le plus digne après Marie, le culte de souveraine dulie.

L'ouvrage de M. Mariani a reçu bon accueil des feuilles catholiques ; cet accueil a été particulièrement flatteur en Italie<sup>2</sup>. Depuis, des témoignages plus autorisés sont venus sanctionner sa thèse. Des critiques aussi l'ont combattue sur le terrain de la liturgie<sup>3</sup> ; nous en dirons un mot tout à l'heure.

Sur le terrain théologique, à notre connaissance, une seule objection s'est produite. Placer saint Joseph au-dessus de tous les saints, n'est-ce pas faire violence à ce texte formel du saint Évangile : *Non surrexit inter natos mulieram major Joanne Baptista*. Cette difficulté a été développée par un prêtre de Raguse, M. l'abbé Medini<sup>4</sup>. Il examine les témoignages de l'Écriture et de la tradition, les témoignages aussi de la liturgie, en faveur de ce privilège qui a eu l'honneur d'être précurseur, baptiste et martyr. La défense a suivi l'attaque. Le chanoine Mineo Janny, d'abord dans l'excellent périodique : *Il Divoto di S. Giuseppe*, de

1. Cf. Suarez, t. XIX (Ed. Vivès), Disp. 22, s. 1, 2, 3.

2. Cf. la *Civiltà cattolica*, série XIV, vol. I, p. 443, *sqq.* — La lettre de Mgr Camilli, des Mineurs conventuels, évêque de Jassy, dans le *Divoto di S. Giuseppe* de Modène. Novembre 1888. — Les articles de M. le chanoine Janny, dans la *Scuola cattolica* de Milan, année XVI, vol. XXXII.

3. Cf. *Ephemerides Liturgicæ*. Décembre 1888, p. 741.

4. *De S. Joannis Præcursoris et Baptistæ Domini relativa dignitate et sanctitate*. Venezia, Tip. Emiliana.

Modène, puis dans une brochure où il a réuni et complété ses articles <sup>1</sup>, a repris en sous-œuvre les arguments de M. Medini. On peut apprécier l'objection et la solution dans cette réplique alerte et claire où le savoir se plie aux nécessités et un peu aussi aux vivacités de la polémique. A son tour, l'abbé Mariani <sup>2</sup> a pris en main la cause de son cher patriarche. Il ne suit pas pied à pied, comme son frère d'armes, l'argumentation de M. Medini ; mais, se plaçant sur les hauteurs plus sereines de l'exposition, il établit, par l'interprétation et la raison théologique, la supériorité du père putatif de Jésus sur le saint précurseur. Ces deux réponses, qui se complètent, jettent du jour sur un point d'exégèse scripturaire ; pour un théologien, il ne sera pas sans profit d'y étudier les relations particulières et propres qui unissent au Verbe incarné l'Époux de Marie et le fils d'Élisabeth.

## II

Notre but, dans ces lignes, a été d'exposer plus que de discuter. Cette exposition cependant serait incomplète, si nous ne signalions un double encouragement qu'a reçu dans ces dernières années la dévotion à saint Joseph.

En même temps que son premier travail, M. l'abbé Mariani avait adressé à NN. SS. les évêques un *postulatum*, pour lequel il sollicitait leurs adhésions. On y demande : 1° que le culte de *protodulie* soit accordé à saint Joseph ; 2° que le nom du patron de l'Église prenne place après celui de Marie dans les prières liturgiques déjà indiquées <sup>3</sup>.

1. *Intorno alla dignità e Santità di S. Giuseppe et S. Gio. Battista.* Osservazioni del Canonico professore Mario Minco Janny, a proposito d'una dissertazione teologica del Sacerdote Vincenzo Medini. (2 Ediz. Modena, Tip. dell'Immacolata Concezione.) C'est sans doute à la même controverse que se rapporte l'ouvrage suivant signalé par les catalogues italiens : *Dignitas S. Joseph vindicata, auctore A. Dezulovic, sacerdote Ragusino.* Jaderæ, Vitaliani, 1890. In-8, 52. p.

2. *De relativa S. Joseph et S. Joannis Baptistæ dignitate ac sanctitate disertatio et confutatio.* Paris, Lecoffre, 1891. In-8 de 93 pages.

3. Voici le texte de la requête :

1° *Ut quemadmodum Beatus Joseph, ceu Pater Christi tanto melior creaturis omnibus effectus fuit, quanto differentius præ illis nomen hæreditavit, sic ipsimet per SS. Rituum Congregationis decretum protodulix cultus in Ecclesia catholica atque in S. Liturgia, post Beatam Dei Genitricem, præ omnibus*

Or, dans la préface de sa réponse à M. l'abbé Medini, l'auteur donne le résultat de sa démarche auprès de l'épiscopat. Plus de quatre cents évêques ou généraux d'ordres lui ont déjà transmis leurs adhésions. Un pareil chiffre se passe de commentaires.

Le second encouragement est venu de plus haut encore. Qu'on nous permette de rappeler en quels termes le Vicaire de Jésus-Christ mettait naguère en lumière la prééminente dignité de saint Joseph. Ces lignes n'ont peut-être pas été assez remarquées. Jamais, croyons-nous, dans un document pontifical, ce point de doctrine n'avait été enseigné avec une telle précision.

« Les raisons et les motifs singuliers pour lesquels saint Joseph est nommé le patron de l'Église, et pour lesquels, en retour, l'Église fonde une grande espérance sur sa protection et son patronage, les voici : Joseph fut l'époux de Marie et il a été réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa grâce, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il n'ait *approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées*. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre les deux conjoints. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, *en vertu même du pacte conjugal, un participant de sa sublime dignité*.

« De même, Joseph brille entre tous à un titre unique, par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, par une disposition divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père <sup>1</sup>. »

*Cœlitibus in posterum tribuatur ; — 2° Ut venerabile Josephi nomen, ceu supremi post Dei Genitricem Ecclesie Catholicæ Patroni, in Missæ sacrificio, nempe in Confiteor, in orationibus Suscipe Sancta Trinitas, Communicantes ac Libera nos, post dulcissimum Mariæ nomen invocetur.*

1. *Cur beatus Josephus nominatim habeatur Ecclesie patronus, vicissimque plurimum sibi Ecclesia de ejus tutela patrocinioque pollicetur, causæ illæ sunt rationesque singulares, quod is vir fuit Mariæ, et pater ut putabatur, Jesu Christi. Hinc omnis ejus dignitas, gratia, sanctitas, gloria profectæ.*



Dans un enseignement adressé à tout l'épiscopat, destiné à parvenir aux oreilles de tous les fidèles, le Pasteur suprême déclare Joseph éminent entre tous à un titre unique : *Unus eminet inter omnes*; le pauvre ouvrier s'est approché plus que nul autre de cette dignité qui élève la Mère de Dieu incomparablement au-dessus de toutes les natures créées : *Ut nemo magis*. Cette primauté surnaturelle a son fondement dans les relations singulières, exclusivement propres à Joseph, qui rapprochent de Marie et de Jésus ce fils de David : Joseph participe à la dignité de Marie par la force même du pacte conjugal : *Ipsa conjugali fœdere*. Entre toutes cette dignité est auguste, parce qu'il est le père putatif de Jésus, et cela par un dessein de la divine Sagesse : *Quod divino consilio... habitus hominum opinione pater*. Cette dignité enfin est la source, et par conséquent la mesure, de la sainteté et de la glorification de Joseph : *Hinc omnis ejus... sanctitas, gloria profectæ*.

Ce n'est pas là une définition dogmatique : qui l'ignore ? Mais c'est une doctrine proposée dans un document pontifical, dont le but est de promouvoir et de faire croître le culte de saint Joseph dans les mœurs et les institutions catholiques<sup>1</sup>; et elle y est indiquée comme la base de ce culte tout entier. Je ne pense pas qu'un théologien hésite désormais à regarder la suréminence en dignité du saint patriarche comme grandement confirmée par une pareille autorité, et qu'il craigne de la placer au nombre de ces assertions suffisamment établies pour que la prudence ne permette plus de la nier.

Le fait est capital. En 1869, le consulteur qui s'opposa aux instances des postulateurs rappelait les hésitations de Suarez :

*Certe matris Dei tam in excelso dignitas est ut nihil fieri majus queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritali vinculum, ad illam præstantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse ut nemo magis. Est enim conjugium societas necessitudoque omnium maxima, quæ natura sua adjunctam habet honorum unius cum altero communicationem. Quocirca si sponsum Virgini Deus Josephum dedit, dedit profecto non modo vitæ Socium, virginittatis testem, tutorem honestatis, sed etiam excelsæ dignitatis ejus ipso conjugali fœdere participem. Similiter augustissima dignitate unus eminet inter omnes, quod divino consilio custos Filii Dei fuit, habitus hominum opinione pater. (Leo XIII, Quamquam pluries, 15 augusti 1889.)*

1. *Cum tanti referat, venerationem ejus in moribus institutisque catholicis penitus increscere, idcirco volumus...* (Ibid.)

le grand docteur présente à titre seulement de probabilité la puissante argumentation où il cherche à établir la primauté de saint Joseph. Aujourd'hui, si je ne me trompe, l'objection tombe d'elle-même.

On ne saurait le perdre de vue dans les difficultés liturgiques ; il y a dans la question qui nous occupe deux aspects. L'un est théologique, il peut se formuler ainsi : Saint Joseph a-t-il, après sa glorieuse épouse et au-dessus des autres créatures, une dignité suréminente ? Le second est liturgique, le voici : Convient-il de donner à saint Joseph, dans les saints rites, une primauté proportionnelle à sa dignité, et d'attester cette primauté par les honneurs exceptionnels que demandent les postulateurs ? On le sent, la dernière solution est subordonnée à la première. Examiner avant tout le rituel du culte, sans tenir compte de son caractère théologique, ce serait prendre la chose au rebours. Les rubriques doivent s'adapter aux convenances surnaturelles : celles-ci ne se peuvent niveler. Assurément, tout dans la liturgie doit se développer avec ordre ; et pour cela, dans une certaine mesure, la fixité des règles est nécessaire. Mais précisément l'ordre consiste, non dans l'alignement, mais dans la proportion et la hiérarchie : avant donc de mettre une dévotion au même plan que les autres, il faut se demander si son excellence ne l'emporte pas sur celle de toutes les autres. Une exception hors ligne dans sa nature légitimera dans sa forme des dispositions exceptionnelles.

Or, voilà un fait théologiquement acquis. L'humble Joseph a reçu de la divine Sagesse une glorification sans précédent : les rayons de cette gloire, dissimulés longtemps dans la pénombre de la tradition, ont jailli et se projettent plus éclatants sur nos derniers temps. Il faut donc à ce glorifié, dans la vérité liturgique, une place *exceptionnelle* et des honneurs *nouveaux*. Ce qui a été fait pour les autres ne peut tirer à conséquence : la vocation de Joseph est unique. Ce qui même a été fait pour Joseph dans le passé ne peut servir de règle : selon les propres expressions de Léon XIII, la marche de Joseph est ascensionnelle ; après avoir monté peu à peu, il semble enfin avoir pris son vol ; et malgré les hauteurs où la piété chrétienne l'a placé, il importe grandement qu'il s'élève encore plus haut<sup>1</sup>.

1. *Profecto hac in re... pietatem popularem cognovimus non modo pronam, sed velut instituto jam cursu progredientem : propterea quod Josephi cultum,*

Chercher dans l'organisation de ce culte la combinaison la plus pratique, rien de mieux; mais craindre de voir les rubriques se mettre en harmonie avec la dignité du saint, ne serait-ce pas oublier leur fin? N'y aurait-il pas là du formalisme mal entendu, au détriment de la piété et de l'ordonnance vraie de la liturgie?

Fils soumis de l'Église, je livre cette simple observation à de meilleurs juges. Qu'on me permette en finissant d'en ajouter une autre.

D'après l'enseignement de Léon XIII, le titre de père *putatif* de Jésus assure à Joseph sa primauté. Et de fait, c'est à l'ombre de cette paternité que s'est opérée, sans blesser les convenances, la conception du Verbe incarné. L'époux de Marie a donc sa place naturelle et marquée dans l'économie de ce mystère; sa présence y est nécessaire pour sauvegarder l'honneur du Fils et de la mère: si Joseph s'éloigne, Dieu, selon la remarque de saint Bernardin de Sienne, ne peut introduire honorablement son Fils dans le monde; disons simplement, il ne peut l'introduire<sup>1</sup>.

Mais cette paternité putative n'est pas le dernier mot des relations qui rapprochent le père et le Fils. Entre Joseph et l'Enfant-Dieu, des théologiens et des interprètes ont indiqué une affinité plus étroite encore, et l'encyclique *Quamquam Pluries* confirme aussi ce sentiment. L'époux de Marie est plus que le père putatif de Jésus, plus même que son père adoptif. Dans un sens *réel et théologique*, selon les expressions d'Estius et du cardinal Gotti<sup>2</sup>, il exerce, par la nature même du pacte conjugal, les droits paternels sur son Dieu. Le mariage entraîne, dans sa no-

*quem superioribus quoque statibus romani Pontifices sensim provehere in majus... studuerant, postremo hoc tempore vidimus... auferere... Nihilominus, cum tanti referat, etc.* (Ibid.)

1. S. Bernardin de Sienne. Sermo 1: *De S. Josepho*.

2. Estius, *In IV Sent. dist. 30, § 11. Quomodo Christus fuerit bonum conjugii, et quomodo Joseph Christi Pater.* — Gotti, *Verit. Relig. Christ.*, t. IV, p. 1, ch. iv, § 3. *An Sanctus Joseph dici possit pater Christi.* Ces deux passages sont à lire en entier. Les Pères du Vatican exprimaient très bien dans leur *postulatum* ce caractère de la paternité unique de Joseph: « Ut... Verbi Incarnati, non generatione quidem, sed charitate, adoptione, ac matrimonii jure, Pater esse mereretur, nemo unus ignorat. » (Apud Martin, p. 214.) — Cf. Suarez. In III p., q. 29, a. 1, disp. 8, s. 1. — Tirinus, In Matth., ch. I, v. 16. — S. François de Sales, Entret. XIX.

tion parfaite, la communication réciproque des biens; et cette notion s'est réalisée dans le mariage de Joseph et de Marie, puisque par la force même de cette union Joseph participe à la dignité de Marie<sup>1</sup>. Donc aussi Jésus, suprême trésor de Marie, est le bien propre de Joseph. Disons plus, cette paternité matrimoniale, comme l'appelle Cornelius a Lapide<sup>2</sup>, se réalise dans la sainte famille à un titre spécial. L'union de Joseph et de Marie n'est pas une rencontre fortuite : c'est le rapprochement providentiel de deux virginités, où l'éternelle Sagesse dispose tout pour la naissance d'un Dieu; et Jésus, dans un sens très élevé, est le fruit béni où tendait cette alliance<sup>3</sup>. Il y a longtemps que saint Augustin, frappé du caractère de cette union dans laquelle, comme il le dit, « la pureté confirme la paternité<sup>4</sup> », n'avait pas craint d'écrire : « Le Saint-Esprit, se reposant dans la justice de Joseph et de Marie, leur a donné à tous les deux un Fils<sup>5</sup>. »

Qui s'étonnerait qu'un tel Fils glorifie de plus en plus son père?

J. BESSON.

1. Léon XIII, *Quamquam pluries*. § *Cur beatus*.

2. In Matth., ch. I, v. 16. — Cf. Magist. Sent. IV Sent., dist. 30, q. 2. — S. Thomas. In IV. Sent. dist. 30, q. 2, a. 2, ad 4. — Et Sum. 3, q. 29, a. 2, in c. — S. Bernardin de Sienna; Sermo *De S. Joseph*, a. 1, c. II. — Joa. Sylveira, Addit in c. I, Matth., n. 73. — Sylvius, in III p., q. 28, a. 1 et 2. — S. Hieronym., *Contra Helvidium*, n. 19. — Bède, in Luc, l. 1, ch. II. *Et erat pater ejus*.

3. Cf. S. Thomas, *l. c.* — Le P. Joseph Piccirelli, S. J., publie en ce moment une série d'articles dogmatiques dans le *Bulletino della lega sacerdotale* (Napoli-Sorrento, tip. Festa), janvier, avril, octobre, novembre 1890; mars 1891. Ce travail a pour titre : *Della preminenza assoluta di S. Giuseppe nell' ordine estrinseco dell' unione Ipostatica*.

4. Sermo 51, c. xx, n. 30.

5. *Spiritus Sanctus in amborum justitia requiescens ambobus filium dedit. Sed in eo sexu quem parere decebat, operatus est hoc, quod etiam marito nasceretur.* (Ibid., n. 30.) — Cf. *De consensu Evangel.*, l. II, ch. I, n. 2, 3. — *De Nuptiis et concupiscentia*, l. I, ch. XI, n. 12, 13.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Notions de droit public naturel et ecclésiastique**, par Mgr Félix CAVAGNIS, professeur au séminaire romain. Traduction française et introduction, par M. l'abbé B. DUBALLET, docteur en théologie et en droit canon, chapelain de Saint-Louis des Français. Deuxième édition. In-8 de xxiv-139 p. Paris, P. Lethielleux, 1891. Prix : 4 francs.

Le nom de l'auteur est à lui seul une recommandation. L'éminent recteur de l'Apollinaire avait publié en 1882, sous le titre de *Jus publicum ecclesiasticum*, ses leçons aux élèves du Séminaire romain. Depuis il a composé, en italien, un traité moins étendu, destiné à vulgariser la science du droit public en dehors des écoles. C'est ce dernier ouvrage que M. l'abbé Duballet a eu l'heureuse inspiration d'offrir aux lecteurs français. Aujourd'hui que les questions sociales préoccupent à un si haut degré les meilleurs esprits, ce livre sera bien accueilli, et il mérite de l'être.

Il est divisé en six chapitres. Dans le premier, l'auteur expose les notions préliminaires du droit et du devoir. Il étudie dans le second la société civile ; les quatre derniers sont consacrés à la société religieuse dans sa constitution intérieure et dans ses rapports avec la société civile. Quelques titres suffiront à faire apprécier l'intérêt de ce travail : *l'égalité civile et la servitude ; les formes du régime social ; la démocratie et l'utilité des éléments démocratiques, la féodalité, la noblesse et la monarchie héréditaires ; les autonomies locales ; les États et les nationalités ; l'ingérence du pouvoir ; l'acceptation sociale de la révélation ; la liberté de conscience ; l'indépendance juridique de l'Église, son pouvoir coercitif, la force au service de ses droits ; sa position parmi les peuples chrétiens hérétiques ou apostats, et parmi les infidèles ; le jeu de son organisme au milieu des difficultés contingentes ; la mission des laïques dans l'Église, leurs obligations dans la vie publique ;* toutes ces questions, on le voit, sont à l'ordre du jour.

Il faut, pour les résoudre, la science du juriste et du théologien

et le coup d'œil de l'observateur; car il s'agit d'harmoniser, dans la vie publique de l'humanité, l'influence réciproque du naturel et du surnaturel. Le professeur du Séminaire romain possède ces qualités. Son livre n'est pas un manuel banal. Il tient le milieu entre une démonstration philosophique et une étude sociale : c'est une exposition raisonnée du droit constitutif des deux sociétés, où les considérations théoriques n'excluent pas les vues d'un esprit sage et clairvoyant. Ce qui domine cependant, à travers ces pages sobres et précises, parfois didactiques, c'est la doctrine; et en définitive ce qui reste de cette lecture, ce sont des principes sûrs et des idées justes.

Il faut l'avouer, la rédaction paraîtra un peu laborieuse. Quelques-uns, en France, se laisseront rebuter par l'aridité technique de certains passages, du premier chapitre par exemple. Parfois aussi, l'effort de la traduction se fait sentir. Nous devons savoir gré néanmoins à M. l'abbé Duballet d'avoir mis en circulation cet excellent ouvrage de ce côté-ci des Alpes. Il ne s'est pas dissimulé les difficultés de sa tâche. La phrase italienne a de l'ampleur; mais elle prend avec peine la netteté et l'allure svelte que nous aimons<sup>1</sup>. Si le lecteur, çà et là doit subir quelque fatigue, il trouvera du moins partout, scrupuleusement reproduite, la pensée de l'auteur.

Nous n'avons guère qu'à louer ce que dit Mgr Cavagnis. Sur tel point nous aurions désiré qu'il dit quelque chose de plus. Ainsi, le sympathique professeur semble n'avoir pas voulu toucher à la question pratique du libéralisme catholique. C'était son droit. Mais n'expose-t-il pas ses lecteurs à prendre le change, quand il écrit sans commentaire que la tendance *restrictive* et la tendance *libérale* sont toutes deux également honnêtes (p. 310)? Après un siècle, sans doute cette phrase, dans les abstractions de la théorie, sera irréprochable. De nos jours, elle s'encadrera aux yeux de beaucoup dans les faits contemporains : n'en recevra-t-elle pas une teinte... clair-obscur? Ce sera dommage, car la doctrine est d'une rigoureuse exactitude; et au sujet de la liberté en particulier, l'auteur a des pages dont la franchise sereine et la calme vigueur ne manqueront pas de produire leur impression.

1. On souhaiterait de voir éliminer d'une troisième édition quelques mots d'une nationalité douteuse. Ainsi : p. 190, *apodictive*; p. 301, *acatholique*; p. 317, *actualiser*.

Ailleurs, le prélat démontre que le devoir de prendre part à la vie publique s'impose aux catholiques. Il établit que ni l'origine illégitime du pouvoir, ni les principes erronés sur lesquels s'appuierait le système de gouvernement, ne suffisent par eux-mêmes à dispenser de cette obligation. Dans ces pages instructives, l'auteur envisage surtout l'action politique : et sur ce point, où la pratique d'ailleurs a été généralement conforme à la théorie, l'on tombera facilement d'accord avec lui. Mais il suppose aussi l'action administrative. N'eût-il pas été opportun de faire, à ce point de vue, une distinction bien accusée? Ne fallait-il pas surtout examiner, dans cette hypothèse, un troisième motif d'abstention, le plus grave de tous? Accepter un emploi du gouvernement, c'est se mettre trop souvent dans la nécessité d'exécuter des lois iniques : *est-on obligé*, dans quelle mesure est-il permis de s'exposer à cette éventualité? Quand elle se réalise, où est le devoir? Un magistrat italien — même en dehors des États Pontificaux, pour lesquels Mgr Cavagnis fait une si juste exception — peut-il procéder à la spoliation des Œuvres Pies? Un préfet de notre république peut-il disperser les religieux? A ces questions, les démissionnaires de 1888 ont répondu en inscrivant leurs noms, rayés des cadres officiels, sur le vrai livre d'or de la magistrature française.

Ce n'est là qu'un *desideratum*. Il est dicté par le spectacle de ce qui se passe chez nous; il vise des inquiétudes de conscience, auxquelles on ne saurait laisser courir les hasards d'une méprise. Mgr Cavagnis donne en plusieurs endroits les principes de la solution; il eût été utile d'indiquer aux lecteurs la solution elle-même.

Qu'on nous permette, en finissant, de signaler la pensée de l'auteur sur la théorie des concordats. Aux yeux du savant professeur de l'Apollinaire, ces conventions, de la part de l'Église, ne sont pas des aliénations, mais de simples délégations (p. 294). Quand, par exemple, l'Église accorde aux princes la nomination des évêques, l'État n'acquiert aucun droit; il bénéficie d'une concession. Le concessionnaire ou délégué exerce son pouvoir au nom et sous la dépendance de la société qui l'a délégué. Ce pouvoir peut être révoqué, car le délégué représente toujours l'auteur de la délégation et en reçoit perpétuellement tout son droit (p. 288).

Ce n'est pas que l'Église soit libre de toute obligation; car elle a promis de maintenir cette délégation, tant que celle-ci ne sera pas devenue nuisible au salut des âmes (p. 294). Mais cette obligation, comme on le voit, est de celles qui résultent de la parole donnée : elle n'a pas son titre dans un transfert, une aliénation du droit. L'Église, en retirant à elle sa délégation, ne ferait que disposer, d'une façon illicite peut-être, de ce qui est à elle. Cet acte, alors même qu'il cesserait d'être honorable, serait valide.

Mgr Cavagnis a fait ailleurs une étude plus étendue des concordats; nous l'avons lue avec trop d'intérêt pour ne pas nous rendre compte que nous ne pourrions suivre le savant professeur jusqu'au bout de sa pensée. Du moins sommes-nous heureux d'écouter ses leçons sur ce point fondamental de la question. Appuyées sur cette base commune, il nous semble vraiment que les deux écoles ne sont plus séparées que par une légère cloison. Qui sait si une vigoureuse déduction ne finira pas quelque jour par l'abattre?

J. BESSON.

**La Philosophie et le temps présent**, par LÉON OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure. In-12 de x-379 pages. Paris, Belin, 1890.

Voici un livre dont il est assez difficile de rendre compte. Ce n'est ni une thèse ni un cours de philosophie. Le titre n'est pas : *Philosophie du temps actuel*, car on y montre que le temps actuel manque de philosophie. Le titre est : *la Philosophie et le temps actuel*, pour affirmer qu'il y a encore dans le temps actuel place à la philosophie, pourvu qu'elle soit la philosophie.

Ce livre, est-il dit dans l'introduction, est né au milieu des jeunes gens. Qu'il soit permis à l'auteur de le leur adresser particulièrement. Il sait que beaucoup sont épris de philosophie. Il sait aussi que cette généreuse jeunesse, au moment d'entrer dans la voie, entend bien des appels divers... Plaise à Dieu que ces pages, sorte d'examen intellectuel proposé au philosophe, au *penseur*, servent à raffermir dans quelques esprits la notion vraie de la philosophie, et la résolution de philosopher pour l'amour du vrai.

Que l'on pèse un à un tous les mots de cette dernière phrase,



et l'on connaîtra mieux que par une longue analyse l'esprit de l'auteur et l'objet du livre.

J'ai tort de dire : un livre. C'est la causerie intime d'un maître, et je prends ce mot dans la haute acception de l'antiquité grecque, alors qu'au Lycée le maître se promenait entouré de ses disciples, enseignant simplement, par phrases courtes, par répétition des mots sur lesquels il voulait insister. A vrai dire, le geste et le ton de voix seraient utiles à cette manière d'enseigner. Sur une page muette, l'œil court trop vite, et le lecteur s'impatiente de lenteurs dont il n'entend pas le rythme. Mais qu'au lieu d'effleurer ces pages du regard, on les médite à petites doses, comme elles ont été composées ; qu'on les *pense* comme l'auteur les a pensées : j'affirme qu'on en tirera grand fruit ; car on apprendra d'un philosophe à philosopher.

Ici encore, je prends le mot « philosophe » dans la belle acception de l'antiquité. Philosophe : ami de la sagesse, c'est-à-dire ami de la vérité désirée, recherchée et acceptée pour elle-même. « La philosophie, disait Aristote, est seule libre entre les sciences ; car seule elle est elle-même pour elle-même. » C'est donc à bon droit que M. Ollé-Laprune commence par congédier, avec une parfaite politesse du reste, tous ceux qui ne voient dans la philosophie qu'un instrument de lucre, ou une occasion à vaniteuses parades, ou une vague poésie, ou un jeu d'oisif. Que de portraits tracés à la façon de La Bruyère, et sous lesquels on mettrait les noms !

Mais après ce balayage, que reste-t-il dans le temple de la philosophie gouvernementale ? Que reste-t-il du temple lui-même, délabré par des secousses de tout genre ? Il faut lire dans notre auteur le résumé de ces malheurs.

Victor Cousin, dit-il, a créé une sorte d'orthodoxie philosophique. Il a donné à la philosophie une organisation palpable, si je puis dire, une constitution civile, officielle... Il crut concilier l'esprit d'autrefois et celui du temps présent et fixer la *charte* de la pensée. (P. 302.)

Impossible d'exprimer d'une façon plus juste et plus mordante le ridicule de cette entreprise, qui s'encadre si bien dans le système bourgeois de 1830. Pendant qu'au nom de la démocratie, on brisait avec l'Église catholique, on fondait une orthodoxie à la russe, régie par un saint-synode à palmes vertes, avec un ministre

d'État pour métropolitain, et pour catéchisme un programme de baccalauréat ! Du temps même du pontife fondateur, son disciple Jouffroy fit un trou à la charte, et ce trou ne fit que s'élargir malgré les tampons ministériels. Un scepticisme gourmé envahit bientôt la communauté orthodoxe. A côté, naquit et grandit le positivisme écrivant la Science, et une simple majuscule suffit à entraîner toute une génération fascinée par la lumière électrique et les couleurs de l'aniline. Il vint un jour que les archives universitaires doivent marquer à la craie noire, lorsqu'un ancien directeur de l'École normale, pour sauver la philosophie de l'État, proposa, entre la science et la métaphysique, un concordat qui sacrifiait tous les droits de celle-ci. La débâcle fut complète. Les esprits pratiques employèrent la philosophie à se faire, qui une réputation, qui des ressources. Les esprits généreux et révoltés du terre à terre de ce siècle, se jetèrent à l'aventure dans des rêveries artistiques.

Voilà encore où nous en sommes ; mais il semble qu'un souffle supérieur agite tous ces ossements, et qu'on pressente dans les intelligences un renouveau spiritualiste. Mais quel dévergondage de parole ! Il en est aujourd'hui de la philosophie comme de la religion. Chacun se croit le droit de parler de l'une et de l'autre : de celle-ci, sans apprendre le catéchisme ; de celle-là, sans connaître la logique.

Le moment est donc opportun pour le noble dessein conçu par M. Ollé-Laprune. Il se propose d'abord de grouper les jeunes philosophes, en les rassurant contre les vantardises du positivisme. Pour cela, il leur montre que « la métaphysique est une science, non comme le reste, non de la même manière, mais autant que le reste, et finalement *plus* et *mieux* que le reste, d'une façon plus excellente et vraiment suréminente ». (P. 205.)

Une fois le groupe formé, il faut le discipliner, afin d'en faire une phalange. Pour cela, on exercera chaque soldat sur soi-même, sur sa manière de penser, de juger, d'affirmer, de nier, de chercher.

C'est là ce que notre auteur appelle « un examen de conscience intellectuel », et il y consacre de remarquables chapitres qui ne seraient inutiles à personne.

Cependant cette discipline intérieure ne se borne pas à l'intelligence ; elle doit embrasser toute l'âme. Ici surtout M. Ollé-

Laprun est un maître à la façon antique, et nous devons nous contenter de citer.

La philosophie est chose morale et affaire d'âme. Dans le pur *savoir*, le *vouloir* n'intervient que pour diriger et maintenir l'attention. Ici le *vouloir* se mêle au *savoir* même. (P. 257.)... Le savoir philosophique est en même temps une *pratique*. J'entends par là, d'abord, que quiconque se mêle de philosopher doit avoir dès le début la bonne volonté que je vais dire : vouloir que ce qui absolument est bon, soit; vouloir que ce qui a droit au respect, à l'estime, à l'amour, obtienne en effet le respect, l'estime, l'amour; vouloir cela en soi comme partout, et le vouloir pratiquement. (P. 260.)

J'aimerais à citer encore, mais ceci suffit pour montrer que le maître entend la philosophie à la manière antique : c'est plus qu'une science, c'est une discipline, c'est une école de bien savoir et de bien vouloir.

Plus je médite, dit-il, et plus je me persuade que nous touchons ici à un des points les plus essentiels de la méthode philosophique. (P. 263.)... Aux règles pour la direction de l'esprit, le métaphysicien doit joindre les règles pour la direction de la volonté, et la ferme résolution de vouloir et de *faire* toute la vérité connue doit être le premier article de sa méthode. (P. 265.)

Il est temps de révéler la pensée inspiratrice de cet ouvrage. Son auteur n'est pas simplement un philosophe de marque; il est un chrétien, qui ne fait à personne mystère de ses convictions. Véritable chrétien, il est donc zélé pour l'extension de la foi et le salut des âmes. Cependant une sage prudence règle son apostolat, et nulle susceptibilité ne peut en prendre ombrage. Écrivain laïque, il ne brigue pas le titre de théologien; il préfère savoir la théologie en homme qui l'a étudiée. Maître estimé et aimé, il ne s'adresse qu'à la pure raison de ses élèves; il la laisse juge d'elle-même, et se contente de lui montrer le seuil de l'Église. Partout on reconnaît cette intention discrètement voilée. Qu'on lise, en particulier, le chapitre sur « le rôle de la foi morale en philosophie » : on constatera combien notre auteur possède exactement sa théologie, et avec quelle réserve il s'en tient aux préambules philosophiques de l'acte de foi.

Cet ouvrage est donc mieux qu'un beau livre; c'est un bon livre, un livre de haute propagande. On le conseillera à tous ceux que tourmente une incrédulité qu'ils croient sincère, faute

d'avoir fait leur « examen de conscience intellectuel ». Les prédicateurs et les directeurs d'âmes le consulteront pour mieux connaître certaines maladies intellectuelles et leurs traitements efficaces.

Depuis cent ans qu'un despote a mis la main sur l'antique Université de France, l'Église ne recueille guère qu'attaques ou même insultes de la part de l'enseignement officiel. Le livre de M. Ollé-Laprune est pour la consoler; car elle y retrouve la tradition de celle qui fut si longtemps sa fille de prédilection.

TH. DE RÉGNON.

**Les Saints militaires.** *Martyrologe, vies et notices*, par l'abbé PROFILLET, ancien aumônier de la flotte et de l'armée. Six vol. in-12. Paris, Retaux, 1891.

Ce que d'autres ont fait pour les rois, les jurisconsultes, les médecins, les ouvriers, M. l'abbé Profillet a eu l'heureuse idée de le faire pour les militaires. Prévoyait-il, à l'époque déjà éloignée où il entreprenait ce vaste labeur, qu'un jour viendrait où une loi française enverrait les séminaristes à la caserne? La Providence ne l'ignorait point et visiblement elle inspirait l'auteur. Quelle série de bonnes et fortifiantes lectures il préparait ainsi à ceux qui doivent passer par le régiment et à tous ceux qui s'intéressent à l'âme de nos soldats!

L'ouvrage est d'un format commode et d'une impression bien venue. Ces six volumes se partagent l'année chrétienne, en suivant l'ordre des jours et les mentions du martyrologe. Des titres courants servent de points de repère perpétuels. Une table par ordre alphabétique, renvoyant à la fois au jour de la fête du saint et à la page de sa notice, termine le mois. Enfin, à la suite de chaque notice historique, un paragraphe est consacré à l'indication des sources.

La rédaction est celle qui convient le mieux au sujet. Nette, ferme, simple et alerte, elle a quelque chose de *imperatoria brevisitas*. M. l'abbé Profillet, qui a été aumônier de la flotte et de l'armée, est un écrivain militaire. De ses livres, comme des fameux *Commentaires*, on peut dire : *recti ac venusti*.

L'érudition est solide sans rien d'affecté. L'auteur a connu les sources sérieuses et il y a puisé. Pour preuve à l'appui, il

donne à la fin du dernier tome la *Nomenclature de sa bibliothèque*, qui se trouve être une excellente bibliographie de la matière. Cependant, ces livres ne mériteraient pas tous le titre de pures sources historiques, que l'auteur s'empresse à bon droit de refuser à Daurignac et à Catherine Emmerich, citée quelque part.

Après la préface où M. l'abbé Profillet, avec une modestie égale à son savoir, nous expose le détail de son plan de composition, on rencontre avec plaisir le *Code chrétien des devoirs militaires*, par Mgr de Noé, discours prononcé en 1781 et qui garde toute son actualité en 1891.

Nous ne saurions trop engager ceux qui s'occupent des œuvres militaires à faire entrer ce travail dans les bibliothèques des soldats. Plus d'un laïque, j'allais dire d'un *civil*, ne perdrait pas non plus à le mettre dans la sienne. Cette lecture-là est le meilleur sermon du monde sur la virilité du caractère.

H. CHÉROT.

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

JUIN 1891

---

## ROME

La profonde impression produite par l'Encyclique *Sur la condition des ouvriers*, impression que nous avons déjà notée, il y a un mois, aussitôt après la publication de ce document capital, s'affirme de plus en plus, et parmi les croyants et dans le monde d'ordinaire indifférent ou même hostile à l'Église. Beaucoup d'évêques, non contents d'exhorter leurs ouailles, comme tous leurs collègues l'ont fait, à méditer et à pratiquer les enseignements de Léon XIII, ont voulu adresser au Souverain Pontife l'expression de leur admiration et de leur reconnaissance pour ce grand acte. Les universités catholiques, les sociétés d'études sociales, les comités directeurs des œuvres ouvrières et d'autres, les réunions de patrons, en grand nombre, ont fait parvenir à Rome les mêmes hommages, en s'engageant à prendre l'Encyclique pour lumière et règle de leurs travaux et de toute leur conduite. Il convient de mentionner spécialement l'adresse envoyée, le dimanche 28 juin, par « les industriels et les commerçants, réunis au nombre de trois mille dans la basilique de Montmartre, pour consacrer solennellement le commerce et l'industrie de France au Sacré Cœur de Jésus ».

Un fait qui témoigne aussi de l'importance du récent acte pontifical, c'est l'émoi qu'il a causé parmi la franc-maçonnerie. On en a la preuve dans une *Lettre encyclique d'un groupe de MM. Maçons à leurs Frères de tous les Orients et de toutes les Observances*, que publie le *Bulletin maçonnique, organe de la franc-maçonnerie universelle* (numéros de mai et juin 1891). Cette pièce, à part les injures et les vieilles calomnies contre l'Église et la papauté, dont elle est farcie, révèle franchement la peur de voir les classes populaires, depuis trop longtemps leurrées de promesses sans effet par la franc-maçonnerie au pouvoir, se retourner vers l'Église, qui depuis dix-huit siècles a prouvé sa sympathie aux travailleurs par les faits, et qui, aujourd'hui encore, se montre seule capable de résoudre en théorie et en pratique les questions sociales les plus urgentes.

Dans le consistoire secret tenu le 1<sup>er</sup> juin, ont été créés cardinaux Mgr Louis Rotelli, archevêque titulaire de Pharsale et nonce apostolique à Paris, et Mgr Antoine Gruschla, archevêque de Vienne (Autriche).

Le 11 juin, la barrette a été remise à S. E. le cardinal Rotelli par M. Carnot, président de la République. Le nouveau prince de l'Église, en allant occuper le poste plus haut où l'appelle la confiance de Léon XIII, emporte la vénération des catholiques français, parmi lesquels il a exercé pendant quatre ans ses délicates fonctions.

Le successeur qui vient de lui être nommé, Mgr Ferrata, archevêque titulaire de Thessalonique, est né le 3 mars 1847, à Gradoli, dans la province de Viterbe ; il a donc quarante-quatre ans, D'abord chanoine de la collégiale de Montefiascone, Pie IX l'appela à prendre part aux travaux de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Léon XIII l'envoya à Paris, en 1879, comme auditeur du nonce d'alors, Mgr Czacki. Depuis, il a été président de l'Académie des nobles ecclésiastiques ; puis, nonce en Belgique ; enfin, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le nouveau représentant du Saint-Siège en France connaît et aime notre pays : Dieu veuille bénir son second séjour parmi nous !

Le 21 juin, des élections municipales partielles ont eu lieu à Rome ; les catholiques présentaient huit candidats ; sept ont été élus : preuve que la grande majorité des Romains est toujours fidèle au Pape.

Cependant, à ce moment, la meilleure partie de la population romaine était moins occupée des élections que du centenaire de saint Louis de Gonzague. Les fêtes par lesquelles l'univers catholique a célébré cet anniversaire, suivant l'invitation de Léon XIII, ont eu un éclat tout particulier à Rome. Pendant neuf jours entiers, elles ont attiré une affluence prodigieuse de pèlerins dans l'église de Saint-Ignace, au tombeau glorieux de l'angélique patron de la jeunesse.

Le même jour, le Souverain Pontife a fait promulguer devant lui les décrets concernant l'héroïcité des vertus de deux vénérables serviteurs de Dieu, François-Antoine Fasani, prêtre de l'Ordre des Mineurs conventuels de Saint-François, et Nunzio Sulprizio, jeune artisan du diocèse de Penne. A cette cérémonie, où ont été admis un certain nombre de jeunes gens, les uns Italiens, les autres appartenant à des collèges catholiques anglais, qui avaient tenu à se faire représenter à Rome aux fêtes de leur patron, Léon XIII a déclaré qu'il avait choisi cette date avec intention, afin de présenter à la jeunesse, en ce centenaire de son protecteur et modèle, « une copie fidèle » de saint Louis de Gonzague ; car « tel a été le petit ouvrier Nunzio Sulprizio ».

## FRANCE

*Montmartre.* — Le 5 juin, le cardinal archevêque de Paris a béni solennellement la basilique du Vœu national au Sacré Cœur. L'assistance, déjà très nombreuse à cette bénédiction qui a eu lieu le matin, était immense le soir, lorsque Son Éminence, à la suite d'un éloquent discours du R. P. Monsabré, a lu l'acte d'amende honorable et de consécration de la France au Sacré Cœur de Jésus.

Ajoutons qu'après la messe lecture avait été faite d'une lettre pontificale, adressée au cardinal Richard, et par laquelle le Saint-Père envoyait, avec sa bénédiction, l'expression de la « grande joie » qu'il avait « de voir s'élever ainsi, en un lieu si célèbre, ce temple votif, monument insigne attestant la foi et la piété de la nation française ». Le Souverain Pontife y joint un avis que nous avons à cœur de reproduire : « Mais, à la vue de ces excellentes dispositions de la nation française en ce qui touche la religion, Nous formons surtout un souhait : c'est que, de même que la pieuse union de tous les fidèles de France s'est merveilleusement signalée en faisant sortir de terre la masse imposante de ce temple votif, l'union de toutes les volontés s'affirme aussi et se fortifie pour défendre au sein de la patrie l'existence et la cause de la religion catholique ; qu'imposant silence à ces rivalités de partis dans lesquelles s'amointrit la force des bons et s'accroît celle des méchants, tous réunissent leurs pensées et leurs efforts pour maintenir l'honneur d'une nation à qui l'illustre vertu de ses aïeux a valu dans l'Église une telle dignité et un nom si glorieux. De toutes les ambitions, de toutes les politiques, c'est là en effet la plus noble, celle à laquelle nous sommes conviés par la voix même de la vérité, quand elle nous enseigne qu'il faut chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et qu'elle nous recommande d'attendre de là la récompense par laquelle Dieu rémunère, non seulement dans le ciel, mais même dès cette terre, la pratique de la piété et de sa justice et le zèle de sa gloire. »

La grande manifestation de la foi catholique à Montmartre ne pouvait manquer d'exciter les colères de certaines gens. Le dimanche après la bénédiction, une quarantaine d'énergumènes, suivant un mot d'ordre donné d'avance, sont allés, sur les hauteurs de Montmartre, faire en faveur de la *Commune* une démonstration, qui a été arrêtée par la police, au moment où elle tournait visiblement à une agression directe contre les pèlerins du Sacré-Cœur. Un député radical, qui veut la pleine liberté pour les manifestations anarchistes, mais non pour celles des citoyens paisibles, ayant interpellé le ministre de l'intérieur sur l'intervention de ses agents, a fourni à M. Constans l'occasion d'un triomphe facile et, cette fois du moins, bien légitime. Cependant, M. Baudin, l'interpellateur, avec d'autres députés *libres-penseurs* comme lui, c'est-à-dire n'admettant pas qu'on pense autrement qu'eux



en matière de religion, ont déposé une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1873, par laquelle l'Assemblée nationale avait autorisé l'érection de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre et l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'exposé des motifs porte que cette loi est « une atteinte à la liberté de conscience ». C'est toujours au nom de la *liberté de conscience* qu'on attaque les droits des catholiques. Nous osons espérer que cette proposition, déjà faite en 1881 par M. Delattre et alors repoussée, échouera encore une fois, malgré les sympathies trop connues de la majorité de nos députés pour le sentiment qui l'a inspirée. L'acquisition des terrains et la construction de la basilique s'étant faites légalement et sans qu'il en ait coûté un centime à l'État, celui-ci, d'après les règles de justice les plus élémentaires, — les moins cléricaux l'avouent, — ne pourrait se mettre en possession du monument qu'à la condition de rendre leurs vingt-cinq millions aux souscripteurs. Le budget de la République ne permet pas d'offrir un pareil sacrifice à l'intolérance et au fanatisme de la libre pensée.

*Union de la France chrétienne.* — Un comité s'est formé à Paris sous le titre d'*Union de la France chrétienne*. Il compte vingt membres, que désignaient naturellement leur dévouement éprouvé et les services déjà rendus à l'Église et à la France dans les assemblées politiques, dans la presse et dans les œuvres catholiques. Ce comité a tenu sa première séance, le vendredi 19 juin, sous la présidence du vénéré cardinal de Paris, et a élu pour son président M. Chesnelong; pour vice-présidents, MM. Keller, baron de Mackau, comte Albert de Mun, d'Herbelot; pour trésorier, M. Ferdinand Riant; pour secrétaire, M. Barthélemy Terrat, de l'Institut catholique. Dans la même séance, on a arrêté le texte d'une déclaration qui a été ensuite publiée et dont voici les principaux passages :

« Répondant à l'appel de Son Ém. le cardinal archevêque de Paris, et nous associant à la grande pensée d'union qui a inspiré sa lettre aux catholiques sur le devoir social, nous demandons le concours des chrétiens, de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille.

« Au nom de la foi menacée, au nom du salut de la patrie, que l'impiété conduirait à la servitude et à la décadence, si le programme des sectes antichrétiennes et maçonniques continuait à passer dans les lois et dans l'administration du pays, nous les adjurons tous de s'unir pour revendiquer la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité, la liberté d'association, et pour obtenir la revision de tout ce qui, dans les lois scolaires, militaires ou fiscales, en est la violation manifeste.

« Le seul moyen de reconquérir ces libertés vitales, c'est de ne nommer aux conseils municipaux et généraux, à la Chambre des députés et au Sénat, que des hommes franchement dévoués à cette grande cause. Du moment que la religion et la patrie sont en danger, s'abstenir

serait une désertion ; voter, par peur ou par faiblesse, pour les complices des sectes antichrétiennes serait une trahison.

« Remettre la France chrétienne en possession de ses droits, c'est donc le devoir et la nécessité de l'heure présente. Il importe d'y travailler plus que jamais, par la plume et par la parole, par la presse et par les conférences, par une propagande active et par une résistance opiniâtre, en usant de tous les moyens légaux dont nous pouvons disposer... »

Cette entrée en campagne a été saluée avec joie par tous les catholiques de France. Mgr Fava, évêque de Grenoble, a, lui aussi, appelé ses diocésains à la formation d'un « parti catholique ». On s'occupe sérieusement, dans les autres diocèses, d'établir des comités d'action locaux, qui travailleront à la réalisation du même programme fondamental, sous la haute direction de nos prélats.

La presse hostile à l'Église s'élève contre ce mouvement, comme on pense bien, et selon ses habitudes, en dénature le but et la signification : l'effort que font les catholiques pour recouvrer leurs libertés légitimes opprimées, est une déclaration de guerre à la République, une tentative de restauration de la théocratie, etc. Les plus modérés blâment la formation d'un « parti confessionnel », dont l'effet, selon eux, sera de surexciter les passions et la haine anticléricales ; l'Église, ils l'en avertissent charitablement, perdra plus qu'elle ne gagnera, si les élections se font sur le terrain religieux. Comme si nos adversaires eux-mêmes ne nous forçaient point, par leurs attaques de plus en plus directes contre la religion, à concentrer la lutte sur ce terrain ! Quant au succès de la campagne, nous osons dire qu'il est assuré, si l'*Union de la France chrétienne* réussit, comme cela doit être, à rallier tous les vrais chrétiens ; à organiser une action générale, résolue et persévérante de tous ceux qui désirent le relèvement religieux de notre pays.

*Projets de la franc-maçonnerie.* — Nous avons des leçons à prendre de nos adversaires. Voici quelques documents de plus pour prouver que la franc-maçonnerie ne chôme point, et qu'elle poursuit avec ténacité la déchristianisation de la France, qui est son but principal, comme c'est aussi, à vrai dire, toute sa raison d'être. Nous les empruntons aux Bulletins mensuels du Grand-Orient de France, que nous citons d'après les derniers numéros du *Bulletin maçonnique*.

« *Séance du Conseil de l'ordre du 8 décembre 1890.* — Lecture est donnée d'une pl. de la R. L. (lettre de la Loge) l'Équerre, de Moulins, relative à l'organisation d'un pétitionnement en vue de l'abrogation de la loi du 15 mars 1850, sur l'enseignement secondaire.

« Après avoir démontré que tant que cette loi sera en vigueur, il sera impossible de faire remplir les fonctions publiques par des citoyens dévoués au régime républicain, la pétition demande le vote des dispositions suivantes :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'État, s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire; nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement universitaire; aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins pendant les trois dernières années. »

« De son côté, la R. · L. · Union, Travail et Liberté (O. · de Millau) transmet un vœu tendant au même but. Ce vœu demande que l'ancien certificat d'études universitaires exigé pour les examens du baccalauréat et l'entrée dans les grandes écoles de l'État, supprimé par M. de Parieu, le 16 novembre 1849, soit rétabli au plus tôt; ou tout au moins, que nul ne puisse désormais entrer dans aucune administration de l'État ou dans aucune des grandes écoles du gouvernement, s'il ne sort des lycées ou collèges de l'État.

« *Le Conseil de l'ordre appuie ces propositions et en décide l'insertion au Bulletin.* »

« *Avril 1891. — Séance du Conseil de l'ordre du 13 avril 1891. — Le Conseil renvoie à la commission spéciale :*

« 1° Une pl. · de la R. · L. · *l'Indépendance française* (Toulouse), renfermant le vœu suivant : « Ne seront admis dans les administrations de l'État et les écoles du gouvernement que les élèves dont le livret scolaire sera exclusivement garni par les autorités universitaires. »

« 2° Une pl. · de la R. · L. · *l'Encyclopédique* (Toulouse), contenant un rapport et un vœu tendant à la dissolution de toutes les congrégations, communautés et associations religieuses. »

Le Conseil de l'ordre maçonnique a reçu et approuvé plusieurs autres « planches » semblables. Ajoutons que le *Bulletin maçonnique* contenait récemment une instruction adressée à tous les francs-maçons de France, en vue d'une inquisition générale à faire au sujet des établissements d'instruction tenus par des congrégations non autorisées. « Pour travailler, y est-il dit, librement et sans arrière-pensée, à l'œuvre de rénovation sociale que doit accomplir la République, il faut que nous ayons définitivement débarrassé le territoire national de l'ennemi intérieur. Nos FF. · de province peuvent compter sur nous pour faire auprès des pouvoirs publics toutes les démarches qui seront nécessaires, jusqu'à ce que la conscience du pays ait reçu satisfaction. »

Ainsi, nous en sommes toujours là, c'est la présence des quelques Frères et Sœurs instruisant encore le peuple français, qui empêche franc-maçonnerie régnante de réaliser les réformes sociales si souvent promises. Cette impudente allégation fera-t-elle encore beaucoup de dupes?

*Enseignement.* — Deux décrets et un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 5 juin, établissent « l'enseignement secondaire moderne », avec un baccalauréat propre comme couronnement. Cet

enseignement remplace l'ancien « enseignement secondaire spécial » ; sa caractéristique est l'exclusion des langues classiques, latin et grec ; la formation littéraire de ses élèves se fera à l'aide du français, de l'allemand et de l'anglais. Nouvelle expérience qui ne sera pas plus heureuse que les précédentes.

*Nouvelle caisse nationale ouvrière.* — M. Constans, ministre de l'intérieur, a déposé à la Chambre des députés un projet de loi instituant une « caisse de retraites ouvrières ». Sont appelés à profiter de cette création tous les « ouvriers, employés, métayers ou domestiques de l'un et l'autre sexe, jouissant de la qualité de Français, dont les ressources annuelles sont inférieures à 3 000 francs ». La caisse serait alimentée : 1<sup>o</sup> par les versements directs des déposants, grossis d'allocations égales que versent les patrons qui les occupent ; 2<sup>o</sup> par des versements de l'État, c'est-à-dire des contribuables, qui formeraient l'appoint principal. Ce projet aurait pour résultat, d'après les calculs de M. Constans lui-même, de créer trois millions de nouveaux pensionnaires de l'État, avec une charge annuelle de cent millions pour le budget. Si bonne qu'en soit l'intention, il soulève beaucoup d'objections, au point de vue social autant qu'au point de vue financier. La Chambre saurait-elle en faire une œuvre vraiment avantageuse aux classes laborieuses, sans léser les droits des autres ni compromettre les intérêts généraux de la société ? Oui, si elle pouvait s'inspirer des principes de la dernière Encyclique.

*Droit d'accroissement.* — On se rappelle le projet de loi déposé à la Chambre par M. Rouvier, ministre des finances, en vue de modifier la perception des droits d'enregistrement exigés des congrégations religieuses. Ce projet, qui corrigeait très insuffisamment des injustices monstrueuses, a été retiré le 27 juin ; mais dès le 30, il a été remplacé par un autre dont voici les dispositions essentielles. En premier lieu, les droits seront calculés de franc en franc pour les sommes et valeurs inférieures à 20 francs ; en second lieu, on fractionnera la liquidation des droits de 10 francs en 10 francs pour les sommes supérieures à 20 francs. La loi n'aura pas d'effet rétroactif ; les droits dus jusqu'au moment de sa promulgation devront donc être acquittés. La règle nouvelle, qui s'applique d'ailleurs à tous les contribuables, rendra moins lourd, pour les congrégations, le paiement du fameux « droit d'accroissement » ; mais ce droit, qui reste, est en lui-même une injustice, surtout avec la déclaration multiple qui est maintenue. De plus, la loi ne devant avoir d'effet que pour l'avenir, bien des communautés ne pourront en profiter que quand elles seront déjà ruinées. Il y a encore quelque espoir du côté de la cour de cassation, qui doit prochainement prononcer entre les jugements contradictoires des tribunaux, sur l'exigibilité même du droit d'accroissement et sur la déclaration multiple. Mais le plus sûr, en fin de compte, comme le plus honorable, est de persister dans le refus de payer, jusqu'à la saisie inclusivement.

*Centenaire de saint Bernard.* — Le huit centième anniversaire de la naissance de saint Bernard a été célébré, du 14 au 17, à Dijon et à Fontaine, où fut son berceau, par des fêtes magnifiques. L'éclat en a été rehaussé par la présence de plusieurs évêques et d'un grand nombre d'abbés mitrés ou de prélats réguliers, venus de tous les points de l'Europe pour honorer le suave docteur français et l'un des grands restaurateurs de la vie monastique.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Moniteur de l'empire allemand* a publié, dans sa partie non officielle, de longs extraits équivalant presque à une reproduction complète de l'encyclique du pape Léon XIII sur « la condition des ouvriers ».

Le 16 juin, la Chambre des seigneurs de Prusse a adopté à une grande majorité la loi déjà votée par la Chambre des députés, qui remet aux diocèses catholiques environ vingt millions, provenant de la retenue des traitements ecclésiastiques pendant le *Culturkampf*. La restitution n'est pas aussi entière que la justice le voulait et que les catholiques le demandaient; elle est subordonnée à trop de formalités et de contrôles administratifs, quand il n'y avait qu'à rendre purement et simplement aux victimes du devoir sacerdotal les sommes qu'on leur avait retenues. Néanmoins, le gouvernement et les Chambres de la Prusse protestante ont fait là une œuvre de réparation qui les honore. Leur exemple serait bon à imiter dans notre pays catholique, où cent prêtres sont encore privés de leur indemnité concordataire par le pur arbitraire ministériel.

L'empereur d'Allemagne, passant à Hambourg, a annoncé que la triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, était renouvelée pour six ans.

HOLLANDE. — Des élections générales ont eu lieu pour la Chambre des députés. Les *libéraux* y ont triomphé à une faible majorité, grâce à la division des *antirévolutionnaires* et des catholiques, qui s'étaient séparés sur la question du service militaire. Le ministère conservateur, où les catholiques étaient représentés, a donné sa démission.

CHINE. — Des désordres graves ont été causés par la populace soulevée contre les missionnaires et les Européens en général, dans plusieurs villes sur les bords du Yang-tsé-kiang. Des églises, des maisons d'école et de mission ont été livrées aux flammes ou démolies et saccagées. En attendant des détails complets, voici quelques renseignements fournis par les missionnaires jésuites du Kiang-nan sur l'émeute de Ou-hou. Nous les trouvons dans un journal de Chang-hai, le *Daily News* du 18 mai 1891.

« Depuis trois ans les missionnaires catholiques (jésuites) vivaient en paix dans cette ville, qui était le centre de leur administration pour la

province du Ngan-hoei (partie occidentale du Kiang-nan). Ni eux-mêmes ni leurs chrétiens n'avaient jamais eu de difficultés avec le peuple, et il n'était jamais rien arrivé qui pût faire présager l'attaque soudaine et injustifiable dont ils viennent d'être victimes.

« Dans la soirée du dimanche 10 mai, deux vierges attachées à la mission étaient sorties de leur maison et traversaient une des rues du quartier au sud du canal, à peu de distance du tribunal du Tao-t'ai (mandarin principal), quand elles furent tout à coup attaquées, arrêtées brutalement et traînées au bureau du chef de police local. On les accusait d'avoir ensorcelé deux enfants au moyen d'une drogue. Comme preuve de l'accusation, on amena deux enfants, l'un de cinq ans, l'autre de sept ans, que l'on disait être leurs victimes. Le chef de police, heureux de montrer son zèle en faveur des accusateurs, fit à la nuit transférer les vierges au tribunal du sous-préfet.

« Le consul anglais, M. Ford, sur la demande des missionnaires, invita le Tao-t'ai à agir, mais celui-ci se contenta de dire que c'était une affaire sérieuse qu'il fallait laisser suivre son cours.

« Vers minuit, le sous-préfet fit comparaître les deux parties à son tribunal. Après un interrogatoire sommaire, dans lequel les deux vierges repoussèrent énergiquement l'accusation d'avoir donné aucune drogue aux enfants, le sous-préfet donna une sentence provisoire, à savoir que « les prisonnières seraient remises en liberté dès que les « enfants auraient recouvré l'usage de la parole ». Car il paraît que le pouvoir magique de ces pauvres filles avait eu pour effet de rendre les deux enfants muets.

« Dans la journée du lundi, les enfants n'eurent plus la patience d'observer la consigne qui leur avait été imposée; ils parlèrent et relevèrent ainsi le sous-préfet de son engagement. Vers deux heures après midi, il vint lui-même féliciter les missionnaires catholiques et leur annoncer la délivrance des deux vierges, lesquelles effectivement retournèrent chez elles vers quatre heures.

« Il était parfaitement clair qu'il y avait eu un complot préparé de longue main. Dès le dimanche soir, les autorités de la douane furent informées qu'il circulait des bruits sinistres dans le quartier du Tao-t'ai, et qu'il y avait un projet d'attaquer le quartier européen. En conséquence, avis du danger fut envoyé aux missionnaires et ils furent invités à se rendre, à la première alerte, aux bureaux de la douane, pour être ensuite conduits à bord d'un vapeur qui était à charger du riz dans la rivière.

« Malgré ces bruits bien fondés, la journée entière du lundi et la matinée du mardi se passèrent sans aucun incident.

« Mardi, à une heure, une femme inconnue se présenta à la mission, suivie d'une vingtaine de gens de mauvaise mine. Elle réclamait à grands cris son enfant « que les missionnaires, disait-elle, avaient volé, « comme aussi deux autres dont les cadavres étaient dans l'enclos de « la résidence ».

« C'était le signal d'une nouvelle attaque. Les missionnaires le comprirent immédiatement. Ils allèrent donc prier M. Ford de faire appel à la conscience du Tao-t'ai; après quoi ils revinrent mettre ordre à quelques affaires urgentes.

« Cependant la foule augmentait toujours, et elle commençait à entourer les murs d'enceinte. Vers trois heures, sur la demande des missionnaires, un officier militaire était venu au secours et s'était saisi d'un des assaillants qui essayait de briser une porte à coups de pierre. En même temps, le sous-préfet, également à la sollicitation des missionnaires, se fit jour à grand'peine à travers la foule et se porta devant la porte principale, d'où il harangua le peuple qui poussait déjà des cris hostiles. Ces magistrats déclarèrent tous deux qu'ils se feraient tuer plutôt que d'abandonner leur poste. Dans le fait, ils restèrent jusqu'à la fin.

« Les clameurs furieuses, toutefois, augmentaient rapidement et se faisaient entendre de plus en plus rapprochées. Vers quatre heures le sous-préfet fit savoir aux missionnaires qu'il lui était impossible de contenir la foule; le consul anglais devrait faire encore appel au Tao-t'ai. On s'adressa donc à M. Ford, qui répondit que le Tao-t'ai savait tout. Mais personne ne vint, et tel fut le rôle joué par le premier magistrat chinois pour la défense de la mission catholique.

« A cinq heures, les pierres et les morceaux de brique commencèrent à pleuvoir dans l'enceinte. Le sous-préfet envoya supplier les missionnaires de se réfugier au consulat anglais, qui n'est séparé de leur enclos que par une ruelle. Mais ils s'y refusèrent, ne voulant pas compromettre inutilement une famille aussi innocente qu'eux-mêmes.

« Enfin, à cinq heures cinquante, une des portes de la façade latérale céda. Les trois missionnaires européens qui étaient encore à la résidence jugèrent qu'il était temps de s'échapper par une porte de derrière. Sur le chemin ils furent interpellés de la manière la plus outrageante, l'épithète de *koai-tse'* (voleurs d'enfants) leur étant surtout adressée.

« Les missionnaires prirent une barque qui les conduisit à Tchengkiang. Avant leur départ, ils furent témoins de l'incendie de tous les bâtiments de la résidence. Ils apprirent un peu plus tard que le pillage avait accompagné l'incendie, sans que les autorités chinoises fussent intervenues. »

Après la maison des missionnaires, le consulat anglais et les autres demeures des Européens furent également attaqués et livrés à la destruction. Leurs habitants purent à grand'peine se soustraire aux fureurs de la populace chinoise.

Pendant deux jours et deux nuits, les employés de la douane durent rester constamment sous les armes pour défendre leur poste et les vies des Européens réfugiés sur un ponton. Ils furent enfin relevés par l'arrivée du Fou-tai, gouverneur de Nankin, sur une corvette chinoise accompagnée de deux canonnières; le débarquement de deux cent

cinquante hommes, qui tirèrent à blanc sur les émeutiers, et la menace d'un bombardement ramenèrent le calme dans la ville.

D'autres lettres nous apprennent qu'une émeute semblable a été tentée, le samedi 16 mai, à Ngan-king, autre ville importante du Ngan-hoei. « Quelques milliers d'hommes stationnent à la porte de la résidence des missionnaires. Heureusement les mandarins étaient arrivés à temps et s'étaient installés à l'intérieur avec des soldats. L'émeute ne réussit pas. Le lendemain, autre tactique; ils envoyèrent des femmes réclamer des enfants. Les mandarins les dispersèrent. »

Le missionnaire de Ho-tcheou annonce, en date du 16 mai, « que, le 15, son école de filles a été pillée en grand, mais que les vies sont sauvées; que sa résidence a reçu une grêle de pierres, qu'il est menacé d'être incendié, que le *Lao-ye'* s'est très bien montré; que des soldats habitent chez lui pour le protéger; mais il doit les nourrir, » etc.

D'autres nouvelles semblables montrent assez qu'il s'agit d'un mouvement considérable préparé par des meneurs. La presse de Chang-hai émet l'opinion que ces troubles sont le fait des sociétés secrètes révolutionnaires, qui existent en Chine comme partout. Quoi qu'il en soit, les puissances occidentales qui ont des stations navales en Chine ont envoyé des navires dans le Yang-tse-kiang pour protéger leurs nationaux.

J. BR.

Le 30 juin 1891.

*Le gérant* : P.-P. BRUCKER.



# L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

---

## LÉON XIII ET LE SOCIALISME

---

L'encyclique *Rerum novarum*, attendue par les catholiques avec une filiale impatience, et par les économistes de profession avec une curiosité quelque peu sceptique, a comblé l'attente des fidèles, et, si elle n'a pas vaincu tous les préjugés du libéralisme, elle a forcé l'admiration de ses partisans les plus obstinés. L'accueil fait au document pontifical, outre qu'il atteste l'autorité morale du Vicaire de Jésus-Christ sur le monde, est une preuve manifeste de l'intérêt qui s'attache à ce qu'on appelle la question sociale, et des préoccupations que fait naître partout l'antagonisme du travail et du capital. On a vu des dissidents et des incroyants eux-mêmes s'unir aux catholiques pour saluer dans Léon XIII le pacificateur de toutes les haines et le protecteur de tous les droits. Un journal n'a pas craint de dire de l'encyclique qu'elle « était le commencement du vingtième siècle ». Début plein d'espérances, en effet, à la condition, toutefois, pour ce siècle nouveau, d'accepter la condamnation portée par l'acte pontifical contre les principes régulateurs de l'ordre économique et politique du siècle qui finit. Volontiers, quelques-uns de nos contemporains, malgré les déceptions réservées aux expériences de ce genre, useraient encore leur esprit et leur temps à christianiser la Révolution. Ils chercheraient, avec aussi peu de respect que de vérité, la consécration de leurs utopies démocratiques dans ce qu'ils appellent une évolution de l'Église. Le transformisme n'a rien à voir dans les paroles et les actes des pontifes romains. Pour s'adapter à tous les temps, quels qu'ils soient, et porter remède à tous les maux, l'enseignement qui vient d'une telle autorité n'a pas besoin de changer, il lui suffit de se faire connaître.

Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei*, sur la constitution des sociétés, avait, dès 1885, opposé la théorie chrétienne du pouvoir au principe révolutionnaire de l'État sans Dieu et sans foi. Revenant sur cette notion fondamentale, le Vicaire de Jésus-Christ déclare entendre par État, « non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, tels qu'ils ont été exposés dans les lettres encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés ». Ainsi se trouvent maintenues les condamnations tant de fois renouvelées par les souverains pontifes contre l'athéisme gouvernemental. Le pouvoir, qui se débarrasse des préceptes divins, et ne se gêne guère avec les lois de la morale naturelle, est impuissant à résoudre la question sociale par ses grands côtés. Tout au plus lui sera-t-il permis de toucher à quelques points de détail, plus éloignés que les autres de ce qu'il y a de fondamental en pareille matière. Encore ne faudra-t-il demander, même alors, qu'avec une extrême prudence l'intervention de ce César toujours prêt à s'arroger tous les droits, comme étant seul la justice et la loi.

C'est après avoir rappelé ces mémorables encycliques, que Léon XIII pose nettement le problème de l'heure présente et détermine ses limites. Elles sont très larges, car il ne se borne pas à un seul côté de la question sociale. Il l'embrasse dans toute son étendue et, sans se préoccuper des disputes d'école, il donne avec autorité le principe de toute solution. Ce ne serait donc pas sans un manque de respect que l'on chercherait dans l'encyclique l'écho de discussions plus ou moins récentes, et que, pour les besoins d'une cause, on détournerait de son vrai sens la parole du Pape. Partisans de l'État et partisans de la liberté n'ont qu'à recueillir ici la part de vérité qui revient à leur système. Les uns et les autres apprendront comment l'Église sauvegarde tous les intérêts et tous les droits, dont certaines écoles ne respectent pas toujours le rigoureux équilibre.

Une première lecture de l'encyclique laisse dans l'âme une double impression. On se sent pénétré de reconnaissance pour cette intervention de l'Église dans la lutte qui met en

péril tout l'ordre social, et l'on comprend mieux ce qu'il y a d'extrême dans cet état violent d'une société désorganisée par la révolution. Le Souverain Pontife expose d'une part, avec une merveilleuse clarté, le mal dont nous souffrons, et de l'autre il indique le remède, en déclarant que la question sociale regarde essentiellement l'Église.

## I

Le mal existe, nul ne peut aujourd'hui l'ignorer. Il est d'ordre économique, il envahit déjà l'ordre politique, et, quand il atteindra les profondeurs de l'ordre social, nous assisterons à la plus formidable des révolutions; car, cette fois, ce ne sera plus une seule nation qui subira l'épreuve, mais le monde presque tout entier qui s'abîmera sous des ruines. En sommes-nous arrivés à ce degré d'acuité où le mal est désormais incurable. Oui, si nous attendons le salut de ces guérisseurs, épris d'économie politique et de réglementation d'État, en dehors de l'action moralisatrice de l'Église. Si Dieu a fait les nations guérissables, ce n'est pas en les livrant aux politiques habiles, toujours prêts à fournir les expédients de l'humaine sagesse, mais en les ramenant aux principes éternels de la justice et du droit, et à l'observation de la loi divine, contre laquelle il n'y a jamais de prescription.

Voilà pourquoi le gardien de la vérité et de la morale, chargé par Dieu d'en rappeler les droits aux nations comme aux individus, intervient à cette heure où le conflit entre l'ouvrier et le patron prend les proportions d'un duel à mort. « Partout, dit le Souverain Pontife, les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence<sup>1</sup>. »

Les écrivains socialistes se chargent de poser le problème avec une clarté brutale; ils en promettent la solution avec

1. Encyclique *Rerum novarum*.

une assurance capable de déconcerter les esprits qui ne regardent ni plus haut ni plus loin que la terre. D'après Karl Marx<sup>1</sup>, le fond tragique de l'histoire est rempli par les mouvements manifestes ou latents, mais incessants, de la lutte des classes. Cette guerre ne finit pas avec la Révolution française, elle n'a fait depuis que se simplifier.

« La bourgeoisie, traître au prolétariat qui lui avait donné la victoire, s'est tournée contre lui et, devenue conservatrice à son tour, a pris l'hégémonie des forces rétrogrades (noblesse, clergé, privilégiés de tous genres). C'est donc entre cette bourgeoisie et l'immense peuple des salariés, que se creusent en ce moment les antagonismes et que se livrera le grand combat pour l'hégémonie économique et politique. Le résultat final ne saurait être douteux ; le prolétariat, classe ascendante, est poussé à la victoire par toutes les forces de l'histoire et par les nécessités économiques de la production et de la circulation modernes...

« Dans cette situation, le devoir des prolétaires militants et des socialistes, avant-garde de tous les salariés, est tout tracé : faire appel à l'intérêt matériel immédiat, aux colères des exploités, aux antagonismes des situations, puis s'organiser en partis de classes ; en partis ouvriers socialistes distincts, d'abord, pour le combat au jour le jour contre l'exploitation capitaliste ; ensuite, pour la conquête des pouvoirs publics, soit graduelle, par une série de réformes imposées, soit violente, par une révolution victorieuse<sup>2</sup>. »

Rien n'est plus clair, on le voit, que le but visé par la nouvelle révolution, et l'exposé des moyens ne méritera pas le reproche d'incertitude et de timidité. Entre ce mouvement et celui de 89, on peut signaler à la fois des similitudes frappantes et des différences profondes. Le principe est le même ; c'est la révolte de l'orgueil et de la cupidité contre l'oppression prétendue des faibles par les forts, et du pauvre par l'injuste détenteur de la richesse. En 1789, l'oppressé c'était la noblesse et le clergé, tandis que le tiers se déclarait le spolié et l'opprimé. Aujourd'hui le bourgeois, à son tour, est menacé par le prolétaire, qui prétend bien prendre sa place avec ses

1. *Le Capital*, par Karl Marx. Introduction.

2. B. Malon, *le Socialisme intégral*. Introduction.

revenus. Le vainqueur dans la lutte des classes en 89, après s'être engraisé des dépouilles de la noblesse et du clergé, s'est créé sous des gouvernements bourgeois une série de privilèges non moins exorbitants que ceux des ducs et pairs de l'ancien régime. L'aristocratie d'argent s'est fondée, plus fière et plus dure aux petits que les hauts barons du moyen âge. Le château féodal s'est redressé, non plus avec ses tours crénelées, mais avec ses cheminées gigantesques. L'usine a remplacé le manoir, et la mine n'est pas sans quelque ressemblance avec les oubliettes. Le gros capital est en train de dévorer les petits et moyens capitaux; la grande fabrique étouffe autour d'elle ses humbles rivales; le magasin colossal ruine la modeste boutique et, par la force des choses, la terre passera bientôt aux mains des sociétés anonymes ou de quelques banquiers, contre lesquels la propriété patrimoniale, avec les morcellements qu'elle a subis, ne saurait se défendre. Selon la remarque de Schæffle, notre organisation tend de plus en plus « à la division ploutocratique de la population en une masse de prolétaires, d'une part, et en une poignée de quelques gros richards, d'autre part<sup>1</sup> ».

Cette tendance et le danger qu'elle fait naître, comme aussi les causes de cette désagrégation sociale, n'ont pas échappé au regard de Léon XIII. « Le dernier siècle, dit-il, a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour les ouvriers une protection; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires<sup>2</sup>. »

1. Schæffle, *la Quintessence du socialisme*, p. 16.

2. Encyclique *Rerum novarum*.

Un tel état de choses appelle un changement, qui sera une révolution s'il est violent ou brusque, et une transformation s'il s'opère avec sagesse et lenteur. Il est certain que les variations dans les modes de production, de travail, d'échange et de distribution des produits ont leur contrecoup dans la forme historique des sociétés humaines. Si elles ne la déterminent pas absolument, elles exercent sur elle une influence incontestable. Or, comme nous l'avons dit plus haut, la bourgeoisie capitaliste et industrielle a préparé elle-même le champ de bataille et l'armée qui doit y combattre pour la domination. Depuis 1789 le champ s'est étendu, mais la qualité des combattants et leurs prétentions ont revêtu un caractère de précision qui les distingue nettement. Bourgeois d'un côté, prolétaires de l'autre, capital et travail, voilà les adversaires. Tout homme qui vit d'une rente quelconque est bourgeois, celui qui tire ses ressources du travail est prolétaire. Il ne s'agit donc plus de titres ou de privilèges à détruire, il s'agit d'argent à déplacer, pour le faire tomber des coffres-forts des capitalistes dans la main des prolétaires.

Est-ce à dire que, dans cet antagonisme qui oppose l'ouvrier au patron, il n'y ait, au fond, comme dit Schæffle, qu'une question *d'estomac*? Le libéralisme économique le laisse entendre volontiers; mais il se trompe, ou cherche à se faire illusion sur la réalité d'une situation de plus en plus menaçante. L'ouvrier ne peut pas fermer les yeux pour ne point voir les injustices dont il est la victime, et qu'il est si facile de lui présenter sous les couleurs les plus sombres et les plus exagérées. Il assiste au spectacle de fortunes colossales, subitement édifiées sur l'agiotage et sur l'exploitation impitoyable de l'homme devenu l'esclave de la machine. Cet instrument, si fécond au profit du maître invisible ou de la compagnie anonyme, n'appartient pas à l'ouvrier; il n'a que le droit d'user ses forces à lui faire rendre la plus grande quantité possible de revenu pour le capital propriétaire. En vain essaye-t-on de prouver qu'il est mieux payé, mieux nourri, mieux logé qu'autrefois; il n'y a pas de proportion, répond-il, entre la richesse immense qu'il crée et la part minime qui lui en revient. Et puis ce salaire si élevé est toujours incertain et variable. Son travail est une marchandise,

dont le prix monte ou descend au gré de la demande, et qui parfois ne trouve pas d'acheteur. Quand le chômage, résultant de crises imprévues, lui ôte tout moyen de subsister, nul n'est tenu de lui en fournir. Le patron n'a pas besoin de son bras, il est libre; après avoir donné le salaire convenu, il a le droit de laisser mourir de faim l'ouvrier, sa femme et ses enfants.

Pour faire face à la misère, non seulement il lui faudra accepter pour lui-même les conditions draconiennes offertes par le capital, et se contenter d'un salaire manifestement dérisoire, mais il devra jeter dans l'enfer de l'usine sa femme et ses enfants. Les uns et les autres subiront un travail de quatorze ou quinze heures par jour, souvent sans obtenir le repos du dimanche. C'est ainsi que l'industrie détruira le foyer de l'ouvrier, et ruinera les forces d'un organisme d'enfant, incapable de supporter le travail auquel on le condamne.

Si l'on ajoute à ces causes trop réelles de souffrance, la diminution des antiques croyances chez le peuple ouvrier, et l'éveil de convoitises favorisé par toutes les excitations de la mauvaise presse et la diffusion des pires doctrines sociales, on ne s'étonnera pas d'entendre retentir, dans le monde des travailleurs, des menaces et des reproches qui ne connaissent ni mesure ni justice, à l'adresse du patron, coupable de tous les maux dont souffre le prolétaire. Et quand on songe que, pour un patron, l'usine a souvent plusieurs milliers d'ouvriers, on ne peut se faire illusion sur le résultat final d'une lutte où tant de victimes n'ont devant elles qu'une poignée d'opresseurs. On leur a appris à se compter, et c'est le capital lui-même qui, en entassant les travailleurs dans ses ateliers, a serré les lignes de ses ennemis et rangé leur armée en bataille.

Le prolétariat agricole est aussi entamé. Les envahissements formidables de l'hypothèque font prévoir l'heure où, la petite propriété ayant été dévorée, les petits propriétaires entreront, eux aussi, dans les bataillons socialistes. Qui peut dire où s'arrêtera ce mouvement formidable, si l'on ne se hâte d'apporter un remède aux maux dont il est l'expression, exagérée sans doute, mais souvent aussi trop réelle?

## II

Le socialisme, sous ses formes diverses, prétend résoudre la question sociale et pacifier le monde, en détruisant les inégalités choquantes qui le déparent et sont, d'après lui, l'unique cause des conflits dont souffre l'ordre public. Il faut passer sans doute par une révolution, mais celle-ci ne doit en rien ressembler à tant d'autres, qui furent pleines de promesses et ne donnèrent que des déceptions. Il ne s'agit plus, comme en 1789, de dépouiller une classe pour en enrichir une autre. Une simple substitution de propriétaire ne saurait être une solution. D'autre part, nous n'en sommes plus aux rêveries icariennes de Cabet, ni à la théorie du *circulus* et de la triade de Pierre Leroux, ni au phalanstère de Fourier, ni aux prétentions de ces *partageux* qui causèrent tant de frayeur aux bourgeois de 1848. Le socialisme actuel prétend bien n'être pas une simple rêverie, ni une tendance vers un idéal imaginaire de société parfaite, mais une vue profonde de la nature des choses et l'unique moyen de rétablir l'ordre social sur les bases de la justice. Il ne présente plus rien de vague, sa formule est d'une précision qui ne laisse aucun doute dans l'esprit. Et c'est ainsi que la révolution sociale est prête à ouvrir ses états généraux, avec des cahiers de revendications bien autrement préparés que ceux de 89.

Voilà pourquoi le Souverain Pontife commence par signaler ce mal profond, « cette peste mortelle », avant d'en venir au remède assez puissant pour en guérir notre siècle. Quelques commentateurs ont cru devoir passer rapidement sur cette première partie de l'encyclique. Trop préoccupés, peut-être, d'y voir la consécration de leurs propres idées, ils se sont plu au développement des corollaires, sans donner à la thèse toute l'attention qu'elle mérite. Léon XIII ne se contente pas de réfuter le principe de tout socialisme, c'est-à-dire la négation de la propriété individuelle. Il envisage l'erreur sous la forme définitive qu'elle a revêtue de nos jours, et qui la rend si dangereuse : le collectivisme industriel ou agraire. Si l'on avait mieux compris la rigueur de la logique pontificale, on aurait plus soigneusement évité toute interprétation



favorable à certain socialisme qui, sans donner ouvertement la main à l'erreur condamnée, n'en demeure pas moins une concession fâcheuse à l'esprit révolutionnaire.

Deux hommes représentent aujourd'hui le collectivisme, et tous les deux sont également visés dans l'encyclique *Re-rum novarum*. C'est Karl Marx en Europe, et Henry George en Amérique. Ils ne sont pas les seuls ni les premiers théoriciens de cette école, mais ils ont donné à la doctrine sa forme la plus précise et la plus rigoureuse. On ne pourrait guère citer avant eux que deux formules un peu systématiques du collectivisme : celle de Colins, en 1835, et celle de Pecqueur, en 1836. Colins préconisait l'appropriation collective du sol et d'une partie des capitaux. On devait procéder par voie de rachat, que rendrait possible un fort impôt sur les héritages. L'État, dans ce système, s'attribuait le domaine éminent du sol et des gros capitaux, qu'exploiteraient des familles ou des associations assujetties à une redevance sociale. Colins, se souvenant, dirait-on, de l'*ager publicus* des Romains et des *domaines engagés* de l'ancienne monarchie, concédait les baux emphytéotiques pour la jouissance du sol. Pecqueur proposait vers la même époque de *socialiser* les institutions de crédit, les chemins de fer, les mines, et de se servir des revenus de cette exploitation pour *socialiser* graduellement toutes les forces productives. Louis Blanc ne fit guère que s'emparer en 1846 des idées de Pecqueur. Il les exposa dans son *Organisation du travail*, et leur donna une vogue momentanée. D'après lui, l'État, maître du crédit, des mines, des voies ferrées, des canaux, serait en possession d'immenses ressources. Il les emploierait à commanditer les sociétés de travailleurs, et substituerait ainsi graduellement le travail associé au travail salarié. On arriverait par là au *travail-fonction*, c'est-à-dire à l'organisation communautaire de la production.

Les autres formules du collectivisme, que l'on désigne par les épithètes d'internationaliste, de révolutionnaire, d'anarchiste et de réformiste, ne sont guère qu'un mélange des conceptions précédentes. Le mot lui-même, qui sert à désigner cette doctrine sociale, ne date que de 1850, et n'est couramment employé que depuis 1867, où César de Paepe le

fit prévaloir dans les congrès de l'Internationale. Ce qu'il est bon de faire remarquer aussi, c'est que le socialisme n'a pas été d'abord un parti de prolétaires, il n'est pas sorti du cerveau des ouvriers, mais bien d'une série de théoriciens aristocrates ou bourgeois. Owen en Angleterre, Saint-Simon, Fourier, en France, Marx et Lassalle en Allemagne, Colins et César de Paepe en Belgique, n'étaient rien moins que des travailleurs prolétaires. C'est donc en exploitant les besoins, les appétits, le mécontentement et les aspirations des classes inférieures qu'ils ont fait accepter leurs élucubrations d'humanitaires et d'utopistes philosophes ou lettrés. Il est bon de remarquer encore que l'élément juif a joué un rôle considérable dans la diffusion des doctrines socialistes : pour ne pas parler des autres, Marx et Lassalle sont tous les deux d'origine sémitique.

Karl Marx prend à partie le capital, comme étant l'auteur de toute misère sociale. Son système se déduit avec une rigueur, ou plutôt avec une raideur toute mathématique, de sa manière de concevoir le travail et le capital. D'où vient le capital ? que vaut le travail ? Double question qu'il se pose et dont il donne la réponse suivante : « Le capital, c'est le fruit d'un bénéfice illicite, c'est le vol ; le travail, c'est la commune mesure des valeurs. » Le socialisme est tout entier dans cette double conception du travail et du capital. Marx fonde sa théorie sur des principes formulés en partie par des économistes tels que Adam Smith, Ricardo, Tracy, Bastiat lui-même et tous ceux qui, pour réagir contre les physiocrates, n'admettent pas que la nature soit la source de toute richesse. Sans doute, Marx exagère la portée de certains principes dont il s'empare, mais il faut reconnaître chez lui une grande vigueur de logique, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le Spinoza du socialisme <sup>1</sup>.

Si toute valeur, en effet, vient du travail, toute richesse produite doit appartenir au travailleur. La conclusion est rigoureuse et elle s'impose aux économistes qui conçoivent ainsi le travail et la valeur. La richesse des sociétés n'est elle-même qu'une accumulation de marchandises ou de produits

1. *Le Socialisme contemporain*, par E. de Laveleye, ch. iv.

destinés à l'échange. Ces produits ont à la fois une valeur d'usage et une valeur d'échange, c'est-à-dire qu'ils répondent à un besoin et aboutissent à la consommation, ou bien permettent à leur possesseur de se procurer, en les cédant, d'autres objets qu'il désire. Ces deux valeurs ne correspondent pas toujours, l'une dépendant de l'intensité du besoin, l'autre de l'abondance plus ou moins grande du produit sur le marché. Dans les sociétés primitives, ou même encore au moyen âge, les familles produisaient à peu près tout ce qu'il fallait pour l'usage quotidien. Il y avait alors peu de ventes et d'achats. Les gains sur les échanges étaient ainsi fort limités; on ne voyait guère s'élever d'énormes et rapides fortunes au moyen des profits commerciaux et industriels.

Mais aujourd'hui la production domestique a presque totalement disparu. Un énorme outillage, la division du travail et des métiers l'ont rendue impossible et inutile, par une accumulation illimitée de produits de toute sorte. C'est la valeur d'échange qui domine, et la production ne se fait plus qu'au point de vue de la vente et du profit<sup>1</sup>. Si tout produit est une marchandise, comment faut-il déterminer la valeur de ces objets destinés à l'échange? Uniquement par le travail, répond Karl Marx. La marchandise n'est que du travail cristallisé. Un objet utile n'a de valeur que parce qu'il représente du travail. L'air et l'eau, choses absolument nécessaires à l'existence, n'ont, en général, aucune valeur parce qu'on les obtient sans travail. La quantité de valeurs que représente un objet est donc mesurée par la quantité de substance créatrice, c'est-à-dire de travail qu'il contient, et celle-ci se mesure elle-même par la durée et le temps. « Or, le temps de travail qui détermine la valeur d'un article est le temps nécessaire socialement à sa production, c'est-à-dire le temps nécessaire non dans un cas particulier, mais en moyenne; c'est le temps qu'exige tout travail exécuté avec le degré moyen d'habileté et d'intensité, et dans les conditions ordinaires par rapport au milieu social donné<sup>2</sup>. » Quelles que soient, du reste, les variations de la productivité, le même travail fonctionnant pendant le même temps crée toujours

1. Cf. *Le Collectivisme*, par Paul Leroy-Beaulieu, ch. III.

2. *Le Capital*, par Karl Marx, trad. par G. Deville, p. 67.

la même valeur. Si, grâce à un développement de la productivité, on fait, dans le même temps, deux habits au lieu d'un, avec ces deux habits on peut habiller deux hommes, mais la valeur d'ensemble des deux objets reste la même : « Deux habits faits dans le même temps que précédemment un seul, ne valent pas plus qu'un seul précédemment. » Il y a simplement augmentation de richesse matérielle, il n'y a pas création de nouvelle valeur.

Ces principes une fois posés, Marx en déduit facilement la genèse du capital, et il n'a pas de peine à démontrer qu'il n'est qu'un produit du vol. Le futur capitaliste achète d'abord des machines, des outils, des matières premières, il se procure de même la force de travail que possède l'ouvrier et qu'il lui vend à un prix convenu, comme toute autre marchandise. Ainsi outillé, l'homme aux écus fait transformer les matières premières en produits fabriqués. Il les vend, mais à un prix plus élevé que la valeur d'achat et le salaire fourni au travailleur. Cette plus-value, il la garde pour lui. Son argent, momentanément transformé en salaires et en marchandises, reparait sous sa forme primitive; mais il s'est accru, on peut dire qu'il a fait des petits et que le capital est né. Karl Marx trouve cette naissance absolument illégitime, et il le prouve de la manière suivante. Nous recommandons à certains économistes cette façon de concevoir le travail et le salaire, qui n'est du reste qu'une reproduction des idées de Ricardo.

Le capitaliste prétend payer le travail ce qu'il vaut. Or, quelle est sa valeur? Elle est, comme pour toute autre marchandise, égale aux frais de production, c'est-à-dire à ce que le travail a coûté de temps et d'efforts. Mais ces frais s'évaluent d'après ce qu'il faut de denrées et de vivres pour entretenir l'ouvrier et ses enfants appelés à continuer son œuvre.

Cette valeur, à son tour, se mesure d'après le temps employé à produire ce que demande la vie de l'ouvrier. De telle sorte que, selon Marx, « la valeur du travail est égale à la somme des heures nécessaires pour créer ce qu'exige l'entretien du travailleur. C'est là ce que le capitaliste doit payer. »

Mais voici où commence l'injustice et l'iniquité. Il ne faut pas tout un jour de travail pour créer le nécessaire à l'exis-

tence de l'ouvrier et de sa famille. Marx prétend que cinq ou six heures suffisent. Si le travailleur était libre, il emploierait le reste de la journée à se donner du loisir ou du surplus. Mais le capitaliste, ayant la libre disposition de cette force qu'il a payée, réclame pour lui tout ce qu'elle peut produire pendant la journée pleine. « Il échange ainsi le produit de six heures contre le travail de douze heures. Il met donc dans sa poche, comme profit net, le produit des six heures au delà du travail nécessaire. De ce surplus, empoché par le maître, naît le capital<sup>1</sup>. »

On peut dès lors entrevoir par quels procédés le capital exploitera l'ouvrier, livré sans défense à ses appétits insatiables. Il multipliera d'abord le nombre de ses esclaves, afin d'encaisser le produit d'une quantité de plus en plus considérable de travail supplémentaire. Puis il prolongera la journée, ce qu'il obtiendra plus efficacement encore avec le concours de la machine. Il diminuera de plus en plus la durée du « travail nécessaire », et, si l'ouvrier peut produire en trois heures ce qu'il lui faut pour vivre, le capitaliste obtiendra la valeur d'une journée de douze heures, en donnant un salaire qui équivaut à six heures de travail, c'est-à-dire moitié moindre. L'ouvrier n'est donc qu'une machine à plus-value. Il doit produire rapidement, le plus possible, parce que la concurrence, qui domine tout, est sans trêve, sans merci, sans frein, sans cœur et sans pitié.

En résumé, d'après Marx, « toute plus-value, quelle qu'en soit la forme particulière, profit, intérêt, rente, est en substance la matérialisation d'un travail non payé. Tout le secret de la faculté du capital de faire des petits, est dans ce simple fait qu'il dispose d'une certaine quantité de travail d'autrui qu'il ne paye pas<sup>2</sup>. »

Quant à l'origine première de la richesse individuelle, l'appropriation des capitaux, le sophiste allemand n'hésite pas à dire qu'elle est le résultat de spoliations diverses accomplies dans le courant de l'histoire. Par un singulier défaut de logique, ou du moins de méthode, cette question fondamentale ne vient qu'aux dernières pages d'un livre

1. Cf. *le Socialisme contemporain*, par E. de Laveleye, p. 33.

2. *Le Capital*, ch. XVIII.

écrit tout entier pour démontrer que le capital est fondé sur l'injustice. « D'après l'histoire réelle, dit-il, c'est la conquête, l'asservissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale, qui l'ont toujours emporté. Dans les manuels béats de l'économie politique, c'est l'idylle, au contraire, qui a toujours fleuri; il n'y aurait jamais eu d'autres moyens d'enrichissement que le travail et le droit. En fait, les méthodes de l'accumulation primitive sont tout ce qu'on voudra, excepté matière à idylle. L'escamotage des biens des églises et des hôpitaux, l'aliénation frauduleuse des domaines de l'État, le pillage des terrains communaux, la transformation terroriste de la propriété féodale en propriété moderne privée, telles sont les sources idylliques de l'accumulation primitive<sup>1</sup>. »

Telles sont les idées de Marx sur le capital et ses origines. Qu'il y ait une part de vérité dans cette virulente satire du passé, nul ne le contestera; mais nul aussi ne sera tenté d'approuver une doctrine qui nie la prescription en matière de droit, n'explique pas la formation de la plus grande partie de la propriété actuelle et fausse manifestement l'histoire. Néanmoins, avec ses sophismes, ses lacunes et ses exagérations systématiques, la théorie marxiste est un véritable engrenage d'acier. Une fois enserré dans cette puissante machine, l'esprit éprouve une sorte d'angoisse, incertain qu'il est d'échapper aux conséquences d'une première concession. Et de fait, pour quiconque admet la théorie de la valeur telle que l'entendent Ricardo, Smith et même Bastiat, il est difficile de se dégager complètement des filets du marxisme.

Henry George est avec Marx l'écrivain socialiste dont les idées ont pénétré le plus avant dans l'esprit populaire. Son livre, *Progrès et Pauvreté*, vendu par centaines d'éditions aux États-Unis et en Angleterre, a été traduit dans un grand nombre de langues, analysé et discuté dans presque toutes les revues d'Europe et d'Amérique. Il a produit une telle impression que partout des conférences et des meetings se sont organisés pour la propagande de ses doctrines, et l'on sait quelle déplorable séduction il a exercée même sur cer-

1. *Le Capital*, ch. xxvi.

tains membres du clergé catholique. Henry George se prétend animé d'un souffle puissant de christianisme égalitaire.

A ce point de vue il se sépare de nos socialistes français ou allemands, qui sont tous ennemis déclarés de l'Église, quand ils ne sont pas brutalement athées.

L'économiste américain examine comment il se fait que le paupérisme augmente, en même temps que se développe la richesse au sein des peuples civilisés. Le progrès de la civilisation a-t-il donc pour effet de créer la misère? Après une série d'inductions et de déductions presque toujours remarquables par certains côtés, George en arrive à prétendre que « si la pauvreté devient plus intense à mesure que la richesse augmente, si les salaires baissent alors que la puissance productive s'accroît, c'est parce que la terre, source de toute richesse et champ de tout travail, est monopolisée<sup>1</sup> ». Si l'inégale propriété de la terre engendre nécessairement l'inégale distribution de la richesse, le remède au mal est facile à trouver. Il suffit de rendre la terre propriété commune. Mais, dans l'état présent de la société, une telle tentative fera naître l'opposition la plus vive. Aussi faut-il l'appuyer sur les preuves les plus irréfragables. C'est ce que George essaye de faire.

« Qu'est-ce qui constitue, dit-il, la base juste de la propriété? Qu'est-ce qui donne à un homme le droit de dire d'une chose : « Elle est à moi? » D'où vient le sentiment qui fait que l'homme reconnaît son droit exclusif contre le reste du monde? N'est-ce pas, primitivement, du droit que l'homme a sur lui-même, sur ses propres facultés, sur les fruits de ses propres efforts? N'est-ce pas ce droit individuel qui naît des faits naturels de l'organisation individuelle et est attesté par eux, — le fait que chaque paire particulière de mains obéit à un cerveau particulier et est liée à un estomac particulier; le fait que chaque homme est un tout défini, cohérent, indépendant, — n'est-ce pas tout cela qui justifie la propriété individuelle? De même qu'un homme s'appartient à lui-même, de même son travail, incorporé dans une matière, lui appartient<sup>2</sup>. »

1. Henry George, *Progrès et pauvreté*, liv. VII, ch. II.

2. *Progrès et pauvreté*, p. 316.

Sous une forme différente et quelque peu déclamatoire, l'auteur réédite l'opinion que le travail est la seule origine légitime de la propriété. La conclusion d'un tel principe est facile à tirer, et Henry George n'a pas de peine à la formuler de la manière suivante : « Comme la nature donne seulement droit au travail, l'exercice du travail dans la production est le seul titre à la possession exclusive. Ce droit à la propriété qui naît du travail exclut la possibilité de tout autre droit à la propriété.... Si la production donne au producteur le droit de possession et de jouissance exclusive, il ne peut y avoir légitimement possession ou jouissance exclusive d'une chose n'étant pas la production du travail, et la reconnaissance de la propriété privée de la terre est une injustice. » Il faut donc que chacun puisse user librement de la terre ; car, si nous sommes tous ici-bas par la permission égale du Créateur, nous avons tous un titre égal à la jouissance de ses bienfaits, un droit égal, par conséquent, à l'usage de tout ce que la nature nous offre avec tant d'impartialité.

En vain objecterait-on que certaines améliorations ne peuvent plus, avec le temps, se distinguer de la terre elle-même. « Très bien, répond Henry George ; alors le titre à l'amélioration se confond avec le titre à la terre ; le droit individuel se perd dans le droit commun. C'est le plus grand qui absorbe le moindre, et non le moindre qui absorbe le grand. » Il est probable que, dans ces conditions, peu d'hommes consentiraient à travailler à l'amélioration d'un sol qui ne leur rapporterait que des fièvres. Mais pareille vétille n'arrête pas l'économiste américain. Il va droit son chemin, et plus loin il ajoute que, « vouloir déduire un droit individuel exclusif et complet à l'usage de la terre, de la priorité d'occupation, c'est se placer sur le terrain le plus absurde sur lequel on puisse défendre la propriété de la terre. La priorité d'occupation donnerait un titre exclusif et perpétuel à la surface d'un globe sur lequel, dans l'ordre de la nature, des générations sans nombre doivent se succéder. » Le vice d'un tel raisonnement se révèle de lui-même dans les exemples choisis par Henry George pour appuyer sa thèse. « Est-ce que le premier arrivé à un banquet, dit-il, a le droit de retourner toutes les chaises et de prétendre qu'aucun des autres invités



ne partagera la nourriture apprêtée, à moins de passer un marché avec lui?» Certainement non; mais il ne viendra à l'esprit d'aucun homme sensé de retourner toutes les chaises. Il se contentera d'une seule, car il ne peut physiquement occuper qu'une place. Il n'aura pas non plus la singulière prétention d'accaparer toute la terre, ni d'empêcher les générations futures de succéder aux générations passées. Tel est cependant le fond de la doctrine et la logique de Henry George.

Si le travail seul légitime la propriété, il est évident que l'état social actuel est basé sur l'injustice. De l'aveu de Stuart Mill lui-même, « la fortune est en raison inverse du travail accompli. La meilleure part en revient à ceux qui n'ont jamais travaillé, puis à ceux dont le travail est purement nominal, et ainsi de suite, d'après une échelle descendante. » Une révolution est donc nécessaire pour en finir avec ces inégalités qui engendrent et perpétuent la lutte des classes. Henry George ne voit qu'un remède à cette affligeante situation. C'est la nationalisation du sol. Il faut que la terre devienne propriété commune. Pour réaliser ce plan il n'est pas nécessaire d'acheter ou de confisquer la propriété privée de la terre. « L'un serait injuste; l'autre serait inutile. Que les individus qui maintenant possèdent, conservent, si cela leur est nécessaire, la possession de ce qu'ils appellent *leur terre*. Qu'ils continuent à l'appeler *leur terre*. Qu'ils l'achètent, la vendent, la lèguent ou la divisent. Nous pourrions leur laisser l'enveloppe si nous prenons l'amande. *Il n'est pas nécessaire de confisquer la terre; il est seulement nécessaire de confisquer la rente*<sup>1</sup>. » La chose, on le voit, est en apparence très simple. Elle ne réveille ni l'idée de violence, ni l'image d'un bouleversement social brusque. L'État prend déjà une partie minime de la rente par des impôts. En évitant tout bruit et tout choc, il s'arrange pour la prendre tout entière, et le voilà devenu le landlord universel, sans s'appeler lui-même ainsi, et sans assumer aucune fonction nouvelle. Sa méthode peut être formulée dans cette proposition pratique : *Abolissons tous les impôts, sauf celui sur les valeurs foncières*. Voilà ce

1. *Progrès et pauvreté*, liv. VIII, ch. II.

qu'a trouvé, pour résoudre la question sociale, un homme de grande valeur du reste, et qui termine l'exposé de son système par un appel à l'immortalité de l'âme et à la joie de l'éternelle béatitude.

Karl Marx n'est pas gêné, dans la rédaction de son programme, par quelque croyance religieuse que ce soit, car il en fait bon marché; cependant il se montre d'une extrême réserve dans les conclusions pratiques de ses théories socialistes. Aussi faut-il recourir à Schæffle, si l'on veut se faire une idée claire et précise de la société future basée sur le collectivisme. L'ancien ministre autrichien résume de la manière suivante le programme qui découle naturellement des principes marxistes : « Remplacement du *capital privé*, — c'est-à-dire du mode de production spéculateur privé, sans autre règle que la libre concurrence, — par le *capital collectif*, c'est-à-dire par un mode de production qui, fondé sur la possession collective de tous les moyens de production par tous les membres de la société, produirait une organisation plus unifiée, sociale, collective, du travail national <sup>1</sup>. »

Un tel mode de production supprime la concurrence actuelle. Il place les diverses parties de la production des richesses, susceptibles d'être exécutées collectivement, sous la direction des organisations professionnelles, et il fait répartir sous cette même direction les produits communs de tous à tous, en raison de la valeur d'usage social du travail de chacun. Ainsi, la somme de tous les moyens de production devient la propriété commune. Il n'y a donc plus ni affaires ni entreprises privées. Les rapports de gain et de salariat sont abolis, les producteurs pris individuellement ne sont que des travailleurs professionnels égaux, ayant des devoirs immédiats envers la société et étant rémunérés par elle. Alors, mais seulement alors, si l'on s'en tient à la rigueur des termes, le travail est une *fonction sociale*.

Ceux qui rendraient à la société des services d'utilité générale, tels que les magistrats, les professeurs, les administrateurs, les artistes, etc., recevraient, pour subvenir à leurs

1. *La Quintessence du socialisme*, par Schæffle, p. 8.

besoins, une part du produit national proportionnelle au temps de travail donné à la société.

Dans ce monde futur du rêve socialiste, il n'y a plus de divisions de classes, plus de bourgeois, plus de patrons, plus de salariés. Par là même, les antagonismes sociaux disparaissent pour faire place à la paix dans l'égalité. L'État perd tout caractère politique et ne garde qu'un rôle économique. On ne gouverne plus, on se contente d'administrer. Chacun reçoit, en échange de ses produits, un bon constatant la valeur du travail fourni par lui. Le tailleur dit : Voici mes habits ; le cordonnier : Voici mes souliers. Et l'on donne à tous les deux le bon avec lequel ils vont s'approvisionner dans les dépôts où s'accumulent les produits, et qui ressemblent assez à nos grands magasins d'aujourd'hui. Il n'est donc plus question ni de commerce, ni de monnaie. *L'auri sacra fames* a trouvé sa guérison radicale. Cependant, comme après tout, le système implique encore l'échange d'une chose contre une autre, il faut bien un moyen de déterminer la valeur relative des différents objets, vêtements ou denrées. La monnaie-travail répond à la difficulté. Les choses valent par le temps de travail socialement nécessaire à leur production. Un tourneur habile fait une chaise en un jour. Cette chaise vaut donc une journée de travail, et l'ouvrier reçoit un bon qui lui permet de se procurer, s'il en a besoin, une paire de souliers, représentant, elle aussi, le même nombre d'heures nécessaires à la confectionner.

On a bien droit de se demander comment, dans une pareille société, seront distribués les travaux les plus difficiles. Si chacun est libre de son choix, n'est-il pas à craindre que les besognes pénibles, répugnantes ou dangereuses, trouvent peu d'amateurs ? Non, paraît-il ; d'abord, parce que tous les goûts sont dans la nature, et tel s'accommode bien du métier de vidangeur qui ne montre aucune inclination pour la bijouterie. Quant aux professions libérales, puisque tout le monde recevra la même éducation, elles s'ouvriront pour tous ceux qui seront jugés capables de les remplir. Mais une soigneuse sélection se fera au moyen d'épreuves et d'examens très sérieux. Ainsi la misère n'étouffera plus le génie, et l'on ne verra pas d'ambitieux, mais riches laboureurs, s'obstiner à

transformer en avocats des lourdauds qui eussent parfaitement manié la charrue<sup>1</sup>. Du reste, comme il est probable que trois ou quatre heures de travail obligatoire par jour suffiront pour assurer à tout travailleur ses moyens d'existence, on aura le loisir de se livrer à ses aptitudes intellectuelles ou artistiques. Léonard de Vinci a construit un canal, Michel-Ange était ingénieur à ses heures et, plus près de nous, Dumas père faisait fort bien la cuisine, tandis que M. Gladstone ne dédaigne pas de faire trêve à la politique et à l'éloquence pour manier la cognée du bûcheron.

Comment s'opèrera cette transformation merveilleuse? Ce ne sera pas au moyen d'une spoliation violente, ou d'un brusque partage, mais par un système analogue au procédé des annuités terminables. Les détenteurs des capitaux seront expropriés, mais on leur allouera des indemnités qui leur seront payées par fractions annuelles pendant trente, quarante, soixante, quatre-vingts ou quatre-vingt-dix-neuf ans, sans doute suivant le degré de patience ou de générosité des administrateurs collectivistes. Ces indemnités ne seront ni titres de rente ni moyens de production, mais seulement des moyens de consommation. On conçoit que certains gros rentiers se trouveraient écrasés sous l'énorme masse de denrées, d'habits, de souliers ou choses analogues, mais cette fois, ils seraient réduits à l'impuissance de capitaliser, d'exercer l'usure et de pratiquer les diverses tromperies de bourse dont ils furent coutumiers. « Qu'on réfléchisse bien sur l'énorme portée de ce fait, dit Schœffle : la famille Rothschild possède, admettons, 500 millions d'écus; elle en serait, par supposition, complètement indemnisée si, dans le courant de trente ou cinquante ans, on lui délivrait par annuités la valeur escomptée de 500 millions d'écus, mais seulement sous forme de moyens de consommation, de luxe et d'agrément. Cette famille serait en état de jouir richement et de faire des dons; mais elle ne pourrait plus capitaliser, et, même avec le droit d'héritage intact, elle serait contrainte, après deux ou trois générations, au travail personnel, comme toute autre famille, à moins qu'elle ne préfère émigrer, au-

1. Cf. *Études sur la France contemporaine*, par Georges Renard.

quel cas il est bien douteux que l'État socialiste lui envoie ses annuités<sup>1</sup>. »

Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus fort et de plus ingénieux, pour détruire radicalement l'aristocratie financière. Cette nouvelle féodalité dont les juifs sont partout les hauts barons tomberait d'un seul coup, comme tomba l'ancienne en 1789. Et cependant, encore une fois, Marx et Lassalle, les deux principaux théoriciens du système, appartiennent au judaïsme.

Marx et Henry George, malgré l'élasticité de leur programme, ne réalisent pas toutes les aspirations du socialisme. Le second, au moins, n'est pas assez radical du côté religieux et social. Les *intégralistes*, comme ils se nomment, étendent leur principe à tous les ordres. Philosophie, religion, politique, institutions sociales, à commencer par la famille, doivent subir une réforme qui les mette en harmonie avec la loi universelle d'évolution qui régit, disent-ils, les êtres et les choses. C'est-à-dire que la religion, la famille et la patrie sont destinées à disparaître pour faire place à l'universelle promiscuité, dans l'universel athéisme et l'universelle république. Plus d'Église, plus de famille, plus de frontières.

### III

Nous avons, un peu longuement peut-être, analysé les principes du socialisme sous sa forme la plus récente, le collectivisme. Mais, comme dans la suite de ce travail nous aurons à rappeler ces principes, pour les rapprocher de certaines mesures trop facilement admises, croyons-nous, par quelques économistes bien intentionnés, il importait de donner une idée complète, de la doctrine collectiviste et de ses conséquences. On aurait tort de croire qu'il en sera de celle-ci comme de tant d'autres rêveries d'utopistes, toujours perdus dans les nuages d'un monde imaginaire. Elle a déjà fait beaucoup de chemin, et pénétré profondément dans l'esprit des populations ouvrières. Les livres de Marx, au moins par les abrégés ou les extraits qui en ont été faits,

1. *La Quintessence du socialisme*, p. 39.

deviennent une sorte de catéchisme économique et social pour les travailleurs. Répandus par millions d'exemplaires, ils vont partout faire luire aux yeux du prolétaire la vision d'un avenir de repos et de bien-être. Rien de plus facile que de faire accepter pareils rêves à ceux qui trouvent tout mauvais dans le monde actuel. Le socialisme les offre aux deshérités de la fortune, comme un idéal qu'il se charge de réaliser. Voilà pourquoi, d'après Schæffle, « il a tout le caractère du fanatisme de secte, sur lequel la réfutation n'a pas de prise. Superstition populaire, il gagne, rassemble et organise le prolétariat pour le renversement radical. » C'est ainsi que se sont préparés tous les grands changements historiques, et l'on n'a pas d'exemple d'une exaltation populaire poussée jusqu'au fanatisme, qui n'ait fini dans le désordre et dans le sang.

Si l'on ajoute que ce n'est pas aujourd'hui, comme au seizième siècle ou comme en 89, un seul pays ou un seul peuple qui sont atteints de cette fièvre de prétendue justice sociale, on comprendra que le danger est autrement grave, et qu'un bouleversement se prépare, tel que nos pères n'en virent ni d'aussi profond ni d'aussi radical. C'est à la fois l'Europe et l'Amérique qui saluent dans le socialisme la religion de l'avenir. On sait quelle extension a prise en Allemagne le parti socialiste. Dans l'espace de trois ans, il a doublé le nombre de ses représentants à la Chambre allemande, et conquis près d'un million et demi d'électeurs. De même qu'en 1789 la France fut le foyer de l'esprit révolutionnaire, de même aujourd'hui, l'Allemagne est la terre où fleurit le socialisme, et d'où partent ses fruits destinés à empoisonner le monde. A tel point que M. Hinzpeter écrivait pour son royal élève Guillaume II, cette page significative : « N'oubliez pas que nous vivons à une époque de crise ou de transition, comme a été la Réforme, ou même avant, le christianisme, c'est-à-dire à une époque où les bases du sentiment, de la pensée et de l'action sont ébranlées ; entre la science, d'une part, et la foi ancienne perdue, et la foi nouvelle qui n'est pas née, les hommes restent sans réponse sur le sens de la vie : il faut en trouver une. »

Le socialisme a toujours fondé de grandes espérances sur

l'Angleterre. L'un de ses organes, le *Vorwaerts*, disait en 1878 : « Le jour où les innombrables légions de prolétaires britanniques se seront unies à nous, nous marcherons invinciblement au triomphe. » L'entente n'est pas encore complète, mais cependant les *Trade's unions* sont déjà fortement entamées, et la fameuse grève des docks, soutenue pendant un mois par cent mille hommes, a révélé combien était puissante l'action de l'Internationale parmi les ouvriers du Royaume-Uni.

L'Autriche-Hongrie ne s'est défendue qu'imparfaitement contre le fléau. Le congrès de Hainfeld, où se réunirent soixante-sept délégués des diverses parties de l'empire, et dans lequel un juif millionnaire, Adler, joua le rôle principal, présenta la physionomie des réunions socialistes les mieux caractérisées, et vota les résolutions les plus radicales. Là aussi, le collectivisme a ses partisans déclarés et ses organes retentissants, et, malgré les lois protectrices votées en faveur des ouvriers, le mouvement révolutionnaire ne semble ni s'arrêter ni se ralentir.

La Belgique, dans ces dernières années, a paru comme la terre classique de l'agitation socialiste. Pendant quelque temps, il eût été difficile de discerner ce qu'il y avait au fond de cette activité bruyante et de cet internationalisme remuant. Anarchisme, radicalisme, socialisme se mêlaient et se confondaient, sans qu'il fût possible de distinguer la part effective de chacun d'eux dans le mouvement général. Aujourd'hui la situation s'est dessinée, et c'est le collectivisme qui s'organise, et qui bientôt présentera une cohésion capable de rivaliser avec le socialisme allemand. Il a ses organes quotidiens, ses pharmacies populaires, ses brasseries, ses boulangeries, ses réunions hebdomadaires. Il possède surtout des agitateurs, tels que Defuisseaux, Volders et Anseele, toujours prêts à se jeter dans la mêlée, pour diriger leurs troupes et leur prêcher au besoin une prétendue modération. Les grèves sanglantes de ces dernières années montrent qu'ils ne réussissent pas toujours, mais elles attestent, comme pour l'Angleterre, un profond sentiment de solidarité dans les masses ouvrières.

L'Italie, bien qu'elle soit le pays par excellence des socié-

tés occultes et des conspirations, n'a pas encore une organisation socialiste bien définie. Cependant, les désordres qui ont dernièrement éclaté parmi les ouvriers des campagnes, ne laissent aucun doute sur les progrès des doctrines communistes dans ce royaume fondé sur l'usurpation, et réduit, pour refaire ses finances aux abois, à donner l'exemple du respect de la propriété en confisquant les biens ecclésiastiques. Il n'est plus guère de ville de la haute Italie qui n'ait son cercle socialiste, et les démocrates italiens ont l'espoir de réaliser la prétentieuse prophétie de Mazzini, déclarant que « la jeune Allemagne et la jeune Italie sont appelées à résoudre la question sociale ».

L'Espagne, le Portugal, la Suède, la Norvège, les États des Balkans, quoique à des degrés divers, ont leurs associations de travailleurs inféodés au marxisme. Quant à la Suisse, comme elle a tenu depuis longtemps à se faire l'asile préféré des conspirateurs, il ne faut pas s'étonner que le socialisme s'y soit développé, malgré les mesures tardives prises en 1888 par le Conseil fédéral.

Les doctrines subversives de l'ordre social font en Russie de rapides progrès. On connaît les exploits du nihilisme, qui n'est autre chose que l'anarchie poussée jusqu'aux extrêmes limites du cynisme dans la destruction. Le socialisme proprement dit, plus redoutable par la modération apparente de ses doctrines et de ses revendications, vient de fonder l'*Alliance des démocrates socialistes russes*. C'est un fait d'une importance considérable, parce qu'il marque une évolution vers le socialisme allemand.

A propos de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, nous avons, dans un précédent article <sup>1</sup>, assez longuement exposé l'état du socialisme en France, pour que nous n'ayons pas à revenir sur cette question. Si le mal est chez nous moins profond que chez nos bons voisins, il n'en est pas moins redoutable, et ses progrès ne peuvent échapper aux regards que n'aveugle pas un incurable optimisme.

Quant à l'Amérique, la liberté, paraît-il, n'a pas fermé la porte à tous les abus, ni réalisé toutes les espérances dont

1. *Études religieuses*. Juin 1891.



aime à se bercer la jeunesse des peuples. Là aussi, le monde ouvrier souffre du monopole, de l'exploitation, de la crise agricole dans les États de l'Est, et des mille autres misères inséparables de l'industrialisme poussé jusqu'à l'exagération. Les immigrés allemands ont importé dans leur patrie d'adoption le collectivisme marxiste. Henry George s'est chargé de faire ressortir avec une véritable éloquence le contraste douloureux entre la richesse accumulée et l'extrême misère. Aussi l'Amérique est-elle aujourd'hui le pays des associations gigantesques entre travailleurs, et les grandes grèves qui ont éclaté, surtout depuis 1886, révèlent une puissance d'impulsion et d'entente supérieure à tout ce que l'Europe a vu dans le mouvement ouvrier.

#### IV

Ce n'est donc pas sans raison que Léon XIII consacre les premières pages de son encyclique à la réfutation de l'erreur collectiviste. Dès le début de son pontificat, il voulut prévenir le monde catholique du danger dont le menaçaient les diverses sectes des socialistes, des communistes et des nihilistes<sup>1</sup>. Il appelait alors le socialisme une *peste* et une *peste* mortelle. Comme le fléau s'étend surtout parmi le peuple ouvrier, il était nécessaire de l'écarter d'abord et d'en montrer le danger dans un document destiné à porter la lumière au milieu de ce monde du travail où l'erreur accumule tant de ténèbres. La réfutation est complète et d'une précision qui ne permet aucun doute et ne laisse dans l'esprit aucune incertitude.

Puisqu'il s'agit du travail, le Souverain Pontife va droit à cette source de la propriété, et, se servant d'un principe accepté même par les socialistes, il conclut rigoureusement qu'elle est nécessaire au travailleur. Nul ne conteste, en effet, à l'ouvrier le droit d'user de son salaire d'après sa volonté. Il peut le dépenser tout entier pour son entretien ou pour son plaisir; mais, s'il lui plaît de faire des économies et de les réaliser en achetant un champ ou une maison, n'est-

1. Encyclique *Quod apostolici*. 28 décembre 1878.

il pas vrai de dire que cette maison et ce champ appartiennent à l'ouvrier au même titre que son salaire? Que sont-ils autre chose que ce salaire transformé? L'argument, on le voit, est pris du sujet lui-même; il s'adresse à l'ouvrier, qui n'aura nulle peine à comprendre que ce qu'il a gagné à la sueur de son front doit lui appartenir.

Le Souverain Pontife va plus loin, et, prenant non plus seulement dans le travailleur l'être qui produit quelque chose en transformant la matière, mais considérant l'homme, c'est-à-dire l'être raisonnable, et sa supériorité sur l'animal, il appuie le droit de propriété sur la nature même de l'homme. L'animal use des biens sensibles selon les exigences de ses besoins et d'après les lois de son instinct. L'homme s'en sert au même titre, car il possède lui aussi la vie animale sensitive dans toute sa plénitude. Mais il a, sur l'animal, toute la supériorité de la raison et de l'intelligence. Voilà pourquoi l'être raisonnable, en présence des biens extérieurs, ne sera pas mis au même rang que l'être sans raison. Celui-ci use, l'homme doit user, et de plus posséder. C'est par là qu'il exerce sur la création inférieure à lui-même le domaine dont Dieu l'a investi.

Continuant en quelque sorte cette analyse du composé humain, Léon XIII s'arrête sur cette faculté de prévoyance, que tout homme porte en lui. Prévoir l'avenir, c'est le préparer. Mais cette préparation suppose quelque chose de stable et de permanent toujours à la disposition de l'homme. « Or, cet élément ne pouvait être que la terre, avec ses ressources toujours fécondes. » Concevrait-on une société dont les membres, dispensés de prévoir et de préparer l'avenir, prendraient au hasard, selon leurs besoins du moment? Par conséquent, la nature de l'homme, comme l'ordre dans la société, exige la reconnaissance du droit de propriété individuelle.

Après avoir ainsi réfuté le socialisme au moyen d'arguments qui sont eux-mêmes une réfutation du matérialisme, le Souverain Pontife s'arrête devant l'objection du collectivisme agraire. Il vise manifestement la doctrine de Henry George, prétendant que Dieu a donné la terre à tous, et que, si tous peuvent user de ses fruits, nul ne peut la pos-

séder comme un bien propre. Ici encore la réfutation de l'erreur sera faite au moyen des arguments dont elle essaye de se couvrir. Le collectivisme ne conteste pas à l'homme la pleine propriété du fruit de son travail. Or, une part de ce fruit ne reste-t-elle pas attachée à la terre que l'homme vient de cultiver? Cette terre, en effet, n'est plus ce qu'elle était avant le travail qui l'a transformée. Elle était inculte, la voilà féconde; stérile, et maintenant elle est couverte d'une riche moisson. Cette puissance nouvelle se confond tellement avec le sol, qu'il serait à peu près impossible de l'en séparer. Si le cultivateur d'hier était donc obligé de la céder, sans compensation, au colon de demain, ce serait un attentat contre la justice, car on forcerait ainsi l'ouvrier à livrer à d'autres le prix de son propre travail. Comme l'effet suit la cause, ainsi le fruit du labeur doit appartenir à celui qui a dépensé son temps et ses forces à le produire. Aussi la propriété individuelle du sol est-elle sanctionnée par la coutume de tous les peuples civilisés, la loi positive humaine et la loi divine, qui défend de convoiter la maison, le champ, en un mot, la propriété d'autrui.

Léon XIII en vient à cet autre argument, dont seuls les partisans de l'état sauvage et bestial peuvent récuser la valeur. L'homme, dit-il, est ordonné en vue de la famille. Il peut suivre, s'il le veut, la voie des conseils, mais rien ne l'y oblige. Son droit est de fonder une société, dont les prérogatives sont plus sacrées et plus inviolables que celles de la société civile. L'État ne peut les méconnaître sans violer l'ordre établi par Dieu. Or, le père de famille est par devoir obligé de faire vivre les enfants qui lui doivent l'existence, et de pourvoir à leur avenir. La loi civile n'a rien à voir dans cette obligation qui découle de la loi naturelle. Puisque les enfants sont comme un prolongement de la personne du père, il faut que celui-ci puisse se continuer en eux par la transmission d'un patrimoine. « Et ce patrimoine, il ne peut le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs. »

Il faut remarquer ici le soin avec lequel le Souverain Pontife écarte l'intervention de l'État dans le domaine de la société domestique. Il emploie même les expressions les

plus énergiques pour repousser l'action de cette providence, si chère aux partisans du dieu dont la Révolution a fait le maître universel. La famille est antérieure à l'État, et par conséquent aussi le droit à la propriété privée, car l'une ne se conçoit pas sans l'autre. L'État ne peut ni l'abolir, ni la suppléer, ni la contrarier dans l'exercice de son droit naturel. « Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une *erreur grave et manifeste*. » Dieu sait pourtant s'il en est tenté de nos jours, et si notre manie de recourir à ce tuteur universel favorise sa tendance naturelle à l'absorption de tous les droits qui prétendent s'exercer en dehors de lui? Quel est donc son rôle? C'est celui de protecteur. « S'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites. » Qu'on veuille bien remarquer avec quel soin Léon XIII borne les fonctions de l'État à la reconnaissance et à la protection des droits naturels. Le danger n'est-il pas en effet dans l'insatiable avidité de ce maître qui refuse tout contrôle, et se déclare partout le créateur du droit et l'unique règle du juste?

Cette partie fondamentale de l'encyclique se termine par un court, mais saisissant résumé des conséquences sociales du collectivisme et de l'abolition de la propriété privée. Ce serait la perte de la liberté et le servage poussé jusqu'à ses limites extrêmes, la domination absolue de l'État, et les citoyens réduits à une perpétuelle mendicité, la porte ouverte à toutes les jalousies, à toutes les discordes, et, à la place de l'égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère. « Par tout ce que Nous venons de dire, conclut le Docteur infailible, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir; contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État, et troublant la tranquillité

publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. »

Dans la suite de cette étude, nous aurons lieu d'admirer comment tout s'enchaîne dans l'admirable encyclique *Rerum novarum*. Pour bien voir en effet ce qui y est réellement, il ne faut pas perdre de vue que le maître de la doctrine a voulu, dès les premières pages de son œuvre, poser les principes d'où le reste découlera, sans qu'on ait le droit de forcer les prémisses et de leur faire dire ce qu'elles ne contiennent pas. Pour le moment, arrêtons-nous sur la promesse que nous donne Léon XIII, de fournir le remède au mal profond qui dévore notre société. Cette parole est de celles qui tiennent tout ce qu'elles promettent. Nous aurons par elle toute lumière dans nos ténèbres et toute solution des problèmes qui fatiguent les hommes attentifs au mouvement social, par lequel s'achève le dix-neuvième siècle. Qu'il nous soit permis, en finissant, d'emprunter une partie des idées et des expressions d'un écrivain socialiste, disant en janvier 1889 : « Permis à ces conservateurs, convives indolents des derniers festins de Balthazar, de ne pas voir la main qui déjà trace, sur les parois dorées, les trois mots fatidiques, de croire que la plainte grandissante des prolétaires sera toujours étouffée par des répressions périodiques; permis à eux de chanter le *nunc est bibendum* de l'orgie romaine, quand il faudrait se lever, travailler et combattre pour réconcilier le passé, adoucir le présent et préparer l'avenir; ils ne savent pas, ils ne sentent pas. » Celui qui parle ainsi est obligé pourtant de convenir que tous les conservateurs ne méritent pas ce reproche, qu'il est parmi eux des âmes généreuses que le conflit actuel épouvante, et qui s'inclinent vers les travailleurs pour essayer d'adoucir leurs souffrances. C'est à juste titre qu'il nomme au premier rang M. de Mun et ses collaborateurs dans l'œuvre de pacification sociale à laquelle ils se sont dévoués, avec une abnégation dont nul ne saurait contester l'élévation et la grandeur. Mais il ajoute que ces hommes de bonne volonté, avec leur conservatisme religieux intraitable, n'arriveront pas à l'âme du peuple. Or, c'est précisément par là qu'ils atteindront cette âme, plus acces-

sible qu'on ne croit à ceux qui viennent au nom de Dieu.

Le chemin, Léon XIII nous le trace aujourd'hui avec une incomparable rectitude. Il est bien de ceux qui savent et qui sentent. Malgré les efforts tentés pour étouffer ou pour dénaturer sa parole, le peuple ouvrier ne s'y trompe pas. Il reconnaît en lui le représentant du Maître qui aima les petits et se fit leur défenseur. Puissent les détenteurs du pouvoir et de la richesse le reconnaître aussi, et pratiquer la double loi de justice et de charité, sans laquelle aucun ordre social ne peut se promettre l'avenir. Alors cette crise, que l'on a voulu nommer « une crise de fin de siècle », ne sera pas au moins une crise *fin de vie sociale*, mais une épreuve qui aura précédé le triomphe de l'idée chrétienne dans les relations entre le travail et le capital, ces deux puissances dont la Révolution a fait deux ennemis.

H<sup>te</sup> MARTIN.

## LE R. P. FÉLIX

---

Il y a quelques semaines le R. P. Félix mourait saintement à Lille, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. C'est une des plus belles et des plus sympathiques figures du siècle qui disparaît. Il y avait quelque chose d'antique dans le caractère de ce religieux d'une vertu aimable, d'une distinction simple et d'une modestie parfaite. Il sut parler à ses contemporains sans se mêler trop intimement aux agitations du monde et aux polémiques bruyantes. Peu d'hommes, en réalité, ont eu plus d'influence sur leur temps ; c'est que le P. Félix fut un penseur original et un homme de Dieu. Grâce à lui, beaucoup d'idées vraies et chrétiennes sur le progrès, la famille, l'éducation, l'art et les questions sociales, sont devenues communes, sinon populaires.

On a trop abusé, à son égard, du silence et de l'oubli. Il ne faut pas s'en étonner ; la presse et la vogue s'attachent de préférence aux qualités brillantes : la vie grave, les travaux austères et le zèle silencieux n'offrent guère d'attraits au reportage et à la chronique. Les prédications et les livres du P. Félix, toujours pleins d'à propos, de doctrine et de lumineuse logique, s'adressent aux esprits droits et solides.

L'illustre conférencier fut souvent le collaborateur et toujours l'ami des *Études*. En lui rendant justice, nous sommes heureux de faire un acte de reconnaissance. Dans cette étude, la biographie et l'anecdote tiendront peu de place. Le P. Félix est tout entier dans ses œuvres. En faisant connaître celles-ci nous espérons faire estimer et aimer l'homme.

Pour bien apprécier l'œuvre du P. Félix, il faut se reporter à l'époque où il prononça ses premières conférences à Notre-Dame de Paris. Ces temps, encore près de nous par leur date, sont déjà loin par le souvenir. Les désastres de 1870 et la révolution qui en a été la suite ont creusé entre

ces deux générations, contiguës en apparence, un large et douloureux abîme.

C'est en 1855 que s'ouvrit cette prédication qui devait se prolonger pendant seize ans. Le second Empire était alors dans tout l'enivrement de sa gloire ; ses ennemis systématiques eux-mêmes étaient réduits au silence. Vainqueur de la Russie, pacifié à l'intérieur, débordant de richesse, acclamé par des catholiques oublieux du passé et n'apercevant pas encore des motifs sérieux de défiance, appuyé par les conservateurs et par la bourgeoisie encore sous le coup de leurs angoisses, craint des révolutionnaires, chanté sur tous les tons par la littérature officielle, en bonnes relations enfin avec les cours et les gouvernements de l'Europe et du monde, tout faisait présager pour lui une ère indéfinie de bonheur. La naissance du prince impérial mettait bientôt le comble à cette fortune en lui assurant l'avenir.

Paris était naturellement un centre de fêtes et il allait se transformer pour devenir plus digne de tant de grandeurs. Les yeux étaient sur la France, la capitale et les Tuileries ; de là partait le mouvement qui ébranlait le monde. Vaincus, appauvris, méprisés par l'étranger, profondément divisés à l'intérieur, à la merci d'hommes politiques sans prestige, il nous est difficile de nous faire une idée de cet engouement. Peu d'yeux étaient assez perspicaces pour deviner, sous tant de luxe et au bruit de si éblouissantes fêtes, les plaies de la France.

Le mot de *progrès* était à la mode ; il retentissait dans les discussions publiques, du haut des chaires universitaires, dans les salons, dans les livres et les journaux. C'était le thème sur lequel MM. de Girardin, Havin, Buloz et Villemessant exécutaient des variations sans fin. Les théories les plus bizarres et parfois les plus abjectes se couvraient de ce pavillon pour circuler et se faire admettre. Le catholicisme et l'Église, cela va sans dire, étaient dénoncés comme les adversaires irréconciliables de cette marche en avant.

C'est alors que le P. Félix, à peu près inconnu, fut appelé à succéder à Lacordaire et à Ravignan. La tâche était difficile, après les immortels devanciers dont la grande voix vibrait encore. Le choix du sujet fut un coup de maître. Jamais on



n'avait uni avec tant d'à propos l'intérêt que l'apologie tire des préoccupations actuelles et les exigences de la chaire chrétienne. Grâce à cette heureuse inspiration, le prédicateur put suivre pas à pas le siècle, tout en restant en plein christianisme : les besoins les plus imprévus entraient d'eux-mêmes dans ce cadre. Au milieu des bruits discordants, le P. Félix faisait entendre le mot chrétien, et son auditoire le recevait avec respect. Aussi ces conférences sur le *Progrès par le christianisme* forment-elles un ensemble magnifique d'ampleur et de variété. C'est ce que nous espérons faire voir dans cette étude.

## I

Un des graves défauts intellectuels de notre siècle, c'est de ne plus savoir définir. De là cette ivresse pour des mots sonores représentant en bloc des tendances où le bien et le mal se mêlent étrangement. Un des principaux mérites du P. Félix est d'avoir su exposer la doctrine avec clarté, analyser un principe ou une situation et en déduire les conséquences avec une logique pleine de vigueur. Sa dialectique n'exclut pas l'onction, parce qu'elle est moins dans l'agencement des termes que dans l'enchaînement des pensées. Ses raisonnements serrés sont pathétiques. Grâce à cette netteté, que faisaient encore ressortir une articulation distincte, une ordonnance progressive des preuves et d'excellentes divisions, sa marche était facile à suivre et ses conclusions s'imprimaient pour toujours dans l'entendement. Pas de déclamation vide ; sa nouveauté, son attrait, c'est l'abondance de la doctrine. D'ailleurs, dans cette âme candide passaient tout à coup des ardeurs qui transfiguraient le visage, la taille, le geste, l'accent et l'homme tout entier. Un frisson d'une nature particulière secouait l'auditoire ; les parties supérieures de l'esprit tressaillaient, parce que, dans ce rayon qui venait de les toucher, la lumière et l'amour s'unissaient dans un admirable accord. On sentait que cet orateur, toujours respectueux et délicat dans sa hardiesse, étranger à toute ambition et à toute diplomatie, ne désirait que la défaite de l'erreur et le salut des âmes. C'est pourquoi, chaque année, la multitude était plus compacte, plus empressée et plus sympathique.

Jamais conférencier n'a été mieux écouté et mieux compris.

Sans se laisser intimider ou éblouir par la réputation de ses prédécesseurs, sans bravade, mais sans hésitation, dès la première conférence il entre dans son sujet, en montre l'économie et lui applique sa méthode. Il veut rester lui-même.

*Progresser*, c'est marcher en avant. Ce qui importe au voyageur, c'est de connaître le but où il tend, la route qu'il doit suivre, les obstacles à craindre, et les précautions qu'il est bon de prendre pour que sa course soit plus sûre et plus rapide ; sans cela on est exposé à s'égarer, à faire hors de la route des enjambées qui épuisent.

Aux débuts de l'Empire, on vantait surtout le progrès matériel, l'impulsion donnée à l'agriculture, au commerce et à l'industrie par la création de larges routes et de chemins de fer, la multiplication des machines, l'invention de procédés nouveaux pour la fabrication des objets de luxe ou de nécessité, l'ouverture de maisons de crédit et de débouchés pour nos produits dans l'ancien et le nouveau monde.

Le P. Félix avait trop de justesse et de modération dans le jugement pour nier la réalité et la grandeur de ce progrès ; mais il signale en même temps avec force les inconvénients, les lacunes et les dangers qu'il traîne à sa suite quand il est exagéré et surtout exclusif. Le vrai progrès, c'est le perfectionnement de l'homme complet dans l'ordre et l'harmonie de sa double nature. Il ne sacrifie rien de ce qui est raisonnable ; mais il suppose la subordination et la hiérarchie naturelle dans ce déploiement des facultés et dans cette recherche ardente d'agrandissement. La culture des intelligences et l'amélioration des mœurs doivent passer avant le souci des richesses et des jouissances. L'école avant le cabaret ; la flèche du clocher plus haut que la cheminée de l'usine !

Pour connaître la nature et la loi du progrès, il faut connaître la nature et la fin de l'homme. Le P. Félix rappelle à son siècle, trop enclin à l'oublier, malgré son orgueil, que l'homme n'a pas seulement un corps avec des appétits, mais une âme immortelle et libre, par conséquent responsable devant sa conscience et devant Dieu. Au sommet, il

faut donc mettre le progrès moral ; plus bas, le progrès intellectuel ; en dernier lieu, le progrès matériel.

Qu'on ne s'imagine pas, du reste, qu'il y a conflit entre ces divers progrès ; ils s'appellent, au contraire, et se soutiennent. C'est pourquoi le christianisme, qui semble n'avoir d'autre but que d'épurer la conscience, perfectionne merveilleusement l'esprit et favorise le bien-être lui-même, en l'empêchant de dégénérer en égoïsme. Sans lui, le corps étouffe l'âme, la préoccupation excessive de la richesse ramène à la barbarie.

L'homme, en effet, rencontre sur la route du progrès de perfides obstacles que le christianisme lui donne la force de vaincre. Les plus dangereux ne sont pas la lourdeur naturelle et la faiblesse de ses facultés ; c'est l'orgueil qui lui fait sacrifier les apparences à la réalité, le luxe à l'épargne, les erreurs qui le flattent parce qu'il s'en croit l'inventeur, aux vérités qui l'humilient parce qu'il devrait les accepter d'une autorité supérieure. En même temps la sensualité l'abaisse vers les jouissances viles. L'orgueil et la sensualité engendrent l'insatiable cupidité qui fait de chacun l'ennemi de tous et rend impossible tout effort dans un intérêt général.

Par l'humilité, l'esprit de sacrifice et la charité, le christianisme rend praticable la route du progrès. En dirigeant la conscience vers le bien et l'esprit vers la vérité, il aide l'homme à se rendre maître de la matière, à la plier à son service. L'homme devient ainsi le vrai roi de cette création dont il est le résumé ; par son intermédiaire elle est forcée de servir à la gloire du Créateur.

Toute doctrine qui nous trompe sur l'homme doit nuire au progrès. Pour marcher avec succès, il importe de savoir où l'on va ; pour éviter les précipices, il faut qu'ils soient signalés ; enfin, pour faire produire à une force le plus grand résultat possible, il faut la connaître à fond. Le rationalisme est donc essentiellement ennemi du progrès. L'histoire confirme cette donnée.

Jusqu'ici, le P. Félix a surtout considéré le progrès dans les individus isolés ; c'est par là qu'il faut commencer ; mais en réalité, l'homme ne vit pas seul. Il a besoin des autres hommes pour se développer et même pour vivre ; un instinct

invincible le porterait à se mettre en étroites relations avec ses semblables, quand même elles ne lui seraient pas utiles. Il y a donc un progrès social.

Sur ce terrain plus vaste et plus compliqué, l'action du christianisme est également puissante et bienfaisante ; toute société humaine roule sur deux pivots : l'autorité et la liberté. L'une est nécessaire pour maintenir l'ordre et la continuité ; l'autre, pour permettre à l'initiative individuelle de se déployer dans la mesure que conseillent le bien général et le droit naturel. La difficulté, c'est de conserver un équilibre sans cesse compromis entre la tyrannie et la licence. Le P. Félix montre avec quelle sagesse le christianisme a résolu ce problème fondamental, en apprenant aux pouvoirs leurs obligations vis-à-vis de leurs subordonnés, aux peuples leurs devoirs vis-à-vis de ceux qui les gouvernent. Au-dessus plane la souveraineté divine dont ils relèvent et qui les jugera. Cette crainte est le seul frein digne d'être raisonnables. C'est ainsi que l'Église a créé le respect en montrant dans l'autorité humaine un rayon de l'autorité divine, dans l'obéissance la plus noble des vertus, dans tous les hommes des frères par la communauté d'origine, d'épreuves et de destinées, ou d'une façon plus touchante et plus parfaite par l'union de Jésus-Christ qui les a rachetés au prix de son sang. Ces grandes idées venaient d'être faussées par des sophistes ; le conférencier prouve que dans ce qu'elles ont de généreux elles sont chrétiennes. Pour ne les avoir pas connues, le paganisme antique s'est déshonoré par l'esclavage ; pour les avoir oubliées ou reniées, le monde contemporain porte à ses flancs la question sociale, comme une blessure toujours saignante par laquelle s'échappe le meilleur de sa vie. Au lieu de s'entraider pour le progrès, les hommes s'égorgeant pour la domination.

Entre l'individu et la société se place la famille. C'est là surtout qu'il faut chercher la source de tout progrès et de toute décadence, là qu'il faut remonter pour bien connaître le présent et deviner l'avenir. Le R. P. Félix consacre deux années entières à étudier l'influence du christianisme sur la famille. Cette partie de son œuvre est la plus belle. Aux considérations élevées du théologien, aux conseils expé-

rimentés du prêtre, aux analyses délicates ou profondes du penseur, se mêlent avec émotion les cris d'un cœur tout filial. Cet homme qui s'oubliait toujours complètement songe au modeste foyer de Neuville, et du haut de la chaire de Notre-Dame, il envoie un remerciement à l'humble et sainte mère qui était morte avant d'avoir joui de la gloire de son fils. Ici, les défauts que l'on peut trouver ailleurs ont presque disparu; la phrase coule avec une plénitude majestueuse, sans effort, comme un flot transparent. Rarement la raison fut plus lumineuse, le sentiment plus naturel, l'imagination plus émue, le style plus coloré. Ces deux volumes devraient être répandus à profusion. Leur opportunité n'a malheureusement pas diminué, au contraire.

L'orateur commence par déplorer la déchéance de la famille française. C'est l'implacable précurseur de la décrépitude. Les peuples rongés par cette lèpre ne se relèvent que par une renaissance religieuse.

Le P. Félix ne s'arrête pas aux causes secondaires, il va droit à la plaie : la diminution ou la disparition de l'esprit chrétien.

Appliquant son esprit d'analyse à ce sujet délicat, il parle successivement du lien conjugal qui est la racine même de la famille; du père et de la mère qui en constituent les parties essentielles; enfin, de l'enfant qui doit être la fin, la fleur et la joie de cette union.

Sans le sacrement, point de mariage; mais la notion même du mariage chrétien, dans son austère grandeur, semble perdue. Parmi les futurs époux, combien ont la surnaturelle ambition de se perfectionner l'un l'autre, de donner des âmes immortelles à Dieu, des fidèles à l'Église, des serviteurs à la patrie? Le mariage devient de plus en plus un contrat comme un autre, une association d'intérêts, une affaire de convenance, une précaution égoïste pour ne pas vieillir dans l'isolement, un moyen de perpétuer, d'avoir un héritier de sa fortune et de son nom. Trop souvent c'est un caprice qui décide tout, à cette heure qui influera peut-être sur toute une série de vies humaines et d'éternités. On devine ce que peuvent devenir des unions gouvernées par de semblables calculs. Le respect, l'estime, l'affection manquent; au pre-

mier coup de vent tout croule ; l'on chercherait en vain un pauvre abri pour le bonheur sous ces décombres déshonorés. Un luxe ruineux, des spectacles effrénés, des liaisons coupables, des scandales quotidiens, avec approbation du public, ont bien vite raison de bonnes volontés qui ne s'appuient sur rien de solide. Les apparences même ne sont sauvegardées que pour ceux qui ne veulent rien voir. Jetez un coup d'œil sur les ménages mondains qui vous entourent, si brillants et si bruyants ; l'ennui et parfois l'infamie sont au fond.

Avec le christianisme pratique, tout change de face. L'autorité couronne la tête de l'homme, la chasteté forme la plus durable parure de la femme. Dieu verse sur tout sa force et sa joie ; la soif du plaisir ne fait pas reculer devant les devoirs austères. Les soucis, les larmes, la vieillesse emporteront les charmes de l'épouse et de la mère ; rien ne diminuera l'amour du mari et la tendresse respectueuse des enfants. La grâce fugitive est remplacée par la majesté ; la vénération succède à l'enchantement : c'est un progrès.

Sur l'enfant se concentrent l'attention de la famille, comme dans l'arbre la tige, la sève, les feuilles et les fleurs ne sont qu'un acheminement vers le fruit. Exclure systématiquement l'enfant de l'union conjugale, c'est lui enlever beaucoup plus que sa parure ; c'est en faire une monstruosité, en lui enlever sa raison d'être. Cette absence est toujours une tristesse pour le foyer, riche ou pauvre, souvent un remords. Des fils nombreux sont la première richesse d'un pays, la plus douce récompense que Dieu réserve aux générations pures et justes.

La naissance n'est pas tout. L'enfant apporte dans son berceau le péché originel, l'ignorance, les inclinations basses, les germes d'infirmités physiques et morales qui sont la suite de cette déchéance ; il faut que l'éducation l'achève. Pour acquérir leur jeu facile et régulier, ses facultés intellectuelles, comme les membres de son corps, ont besoin d'être longtemps exercées et sagement dirigées. Cette formation de l'homme dans l'enfant, cette introduction progressive à la vie pleine et ordonnée, exige beaucoup de tact, de patience et d'amour.

Au fond de nos querelles politiques et religieuses on trouve la lutte pour la liberté de l'enseignement ; c'est qu'en réalité

L'avenir en dépend, l'avenir de la jeunesse, l'avenir des familles, de la religion et de la patrie. Vers la seconde moitié de l'Empire, les tendances universitaires, grâce aux ressources du budget et au monopole des programmes, imprimaient aux esprits une direction déplorable. Les instituteurs, plus ou moins hostiles au prêtre, se multipliaient partout; le scepticisme envahissait les lycées et les hautes chaires; enfin, l'enseignement secondaire des jeunes filles menaçait d'enlever son influence à la femme française, en pervertissant à la fois son goût, son jugement, sa pudeur et sa religion. M. Duruy préparait M. Ferry, et l'on pouvait entrevoir au bout de ces innovations scolaires le laïcisme athée qui pèse aujourd'hui comme une malédiction sur la France.

A cette dissolution de la famille et du pays, le P. Félix oppose le seul remède efficace, parce qu'il atteint les consciences, l'éducation chrétienne. Ce n'est point un traité de pédagogie enfantine ou féminine, encore moins un programme détaillé d'études, qu'il esquisse. Il se tient plus haut, comme il convient à la chaire chrétienne et à la nature de son esprit, et en même temps il se propose d'aller plus à fond dans cette matière délicate. Aussi bien, il n'y a rien de nouveau à dire là-dessus; l'orateur avait enseigné avec éclat dans les collèges de son Ordre, après avoir fait ses classes dans un petit séminaire; à son avis, l'œuvre de l'éducation n'est pas aussi compliquée de psychologie et de science qu'on veut nous le faire croire; ce qu'il y faut surtout, c'est du bon sens et de la foi.

La famille est un foyer de vie; le maître doit élever cette vie à peine éclosée à son plus haut point, en exerçant tous les membres du corps et toutes les puissances de l'âme. Pour y arriver, la gymnastique ne remplacera jamais le catéchisme. Formés tout d'abord par les exemples du père et de la mère, plus tard par des instituteurs dignes de continuer cette influence, les enfants deviendront des hommes robustes, d'une intelligence saine et d'une conscience droite.

Où prendre, sinon dans le christianisme, les vérités qui éclairent l'âpre chemin de la vie, les convictions qui mettent au cœur le courage, les espérances qui offrent dans les moments difficiles des secours efficaces?

L'homme ne peut vivre sans aimer; le bonheur comme la dignité de son existence dépendent, en grande partie, de l'objet auquel il attache son affection. Le privilège d'une éducation chrétienne est précisément d'ouvrir avec une sûreté incomparable l'âme vierge à ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre. Avec la tendresse ingénieuse des mères, l'Église fait aimer Dieu par-dessus toutes choses et en Dieu la famille, la patrie et même tous les hommes, en qui elle montre un reflet de la bonté divine. Ainsi occupé et rempli, le cœur se conserve aisément pur de toute passion avilissante. De là, cet irrésistible attrait de la jeunesse demeurée chaste. Sur son front la grâce de Jésus-Christ rayonne comme une flamme à travers la transparence du cristal. Dans ces âmes lumineuses, l'héroïsme pousse naturellement, comme le fruit d'une riche sève. C'est un élément incalculable de progrès introduit dans le monde; Dieu seul peut savoir jusqu'où s'élèverait un peuple dont tous les enfants aborderaient, ainsi formés, la vie active et publique. C'est un autre spectacle, hélas! que nous offrent les établissements d'éducation officielle; sur les visages, l'œil attristé trouve des ravages plus menaçants que ceux du surmenage intellectuel!

Un des phénomènes les plus alarmants des civilisations modernes, c'est la fureur de l'égalité. Ce mépris à peu près universel de l'obéissance, cette haine de toute supériorité couvent au fond des couches populaires, jusqu'à l'heure où la révolte éclate avec frénésie contre une société affolée. Ce mal est permanent chez nous depuis la Révolution; le remède n'est pas dans l'équilibre plus ou moins instable des pouvoirs publics, dans une meilleure répartition de la richesse ou des plaisirs, dans la multiplicité des moyens de répression. Ce sont là des expédients; la distance entre les désirs et les moyens de les satisfaire, au lieu de diminuer, grandit; l'humanité, avec plus de bien-être matériel, est plus que jamais malheureuse. L'Église, au jugement de M. Guizot, est la grande école de respect; par là même elle est la grande promotrice du progrès social.

Le croyant s'incline devant toute autorité religieuse, civile ou domestique, parce qu'il vénère en elle la souveraineté divine; son obéissance est exempte de servilité. La basse



envie lui paraîtrait un crime. Tandis que le révolutionnaire rêve un niveau brutal, le chrétien a le sens de l'admiration; il aime la hiérarchie, et, tout en faisant des efforts pour améliorer sa condition, il ne maudit pas la fortune des autres. Le sceptique, au contraire, ne s'inspirant que de son orgueil ou de son plaisir, est naturellement adversaire de toute privation; toujours prêt à se préférer à ses voisins et à immoler les intérêts d'un monde au plus chétif de ses amusements. Et qui pourrait lui en faire un crime? Il est simplement logique. Pourquoi hésiter à profaner son corps, quand on ne croit pas à l'âme? N'est-ce pas sottise que d'abandonner une satisfaction dans cette vie, s'il n'y a pas d'autre vie? La lutte pour la jouissance, lutte implacable, déloyale, devient la suprême loi. La volupté peut être diversement entendue, suivant le tempérament, l'éducation et le milieu; elle est le seul idéal. La vertu n'est qu'un mot, la morale un préjugé, l'honneur un paravent.

Un des griefs contre le christianisme, c'est son opposition à la science. Rien n'est agaçant comme ce lieu commun ressassé par l'ignorance ou la mauvaise foi. La science! En prononçant ces syllabes mystérieuses, on croit avoir tout dit et renversé d'un coup l'Église, le miracle, le surnaturel, la révélation, la divinité de Jésus-Christ et jusqu'à l'existence de Dieu. Le P. Félix est bien contraint d'aborder à son tour cette objection. Il l'adapte habilement à son sujet et à son auditoire en montrant une fois de plus le progrès de l'intelligence favorisé par l'étude sérieuse de nos dogmes. La vérité n'est pas contradictoire avec elle-même; les systèmes rattachés imprudemment au *Credo* peuvent être renversés; la foi elle-même reste immuable. Les discussions lui font accomplir le seul progrès que puisse connaître une doctrine infallible qui se développe, mais ne change pas. Elles mettent successivement en lumière ses diverses faces et tirent des anciennes définitions de nouvelles et légitimes conséquences. Elles ne détruisent pas la vérité, pas plus qu'elles ne l'ont faite; c'est l'or pur qui brave tous les acides et en sort plus brillant.

L'orateur ne se borne pas à cette affirmation générale; il montre le catholicisme gardant toujours un juste milieu

entre les erreurs opposées. Ici le traditionalisme nie la raison pour affirmer la révélation et les perd ainsi l'une et l'autre; à l'extrémité contraire, le rationalisme détruit la foi en exaltant l'indépendance absolue de l'intelligence naturelle. Le P. Félix appuie sur ce dernier système, plus cher à l'orgueil des contemporains; les partisans de cette doctrine découronnent la science, tombent en contradiction avec les principes de la raison elle-même, avec le sens de l'humanité et avec les faits; ils doivent rouler ainsi jusqu'à l'abîme du scepticisme scientifique et de l'indifférentisme moral. « Si je refuse mon assentiment aux témoignages et aux preuves qui me démontrent la possibilité et la réalité des mystères, du miracle, du surnaturel, de l'Église, pourquoi me laisserais-je convaincre sur d'autres points par des témoignages et des preuves qui ne sont pas, si je veux être franc, plus clairs et plus décisifs? »

Pour faire toucher du doigt le progrès immense que l'humanité doit au catholicisme, il suffit au P. Félix d'énumérer les lumières que la révélation nous donne sur nos origines, notre fin, la nature et l'immortalité de l'âme, le vice et la vertu, les rapports de l'homme avec le Créateur et avec ses semblables, et de les mettre en parallèle avec ce que nous ont appris les philosophes anciens, auxquels le génie pourtant n'a pas manqué, ou même avec ce qu'enseignent encore, après dix-huit siècles de christianisme, ceux qui mettent de côté l'Évangile et la révélation. Ces derniers ne réussissent à construire un ensemble relativement complet, qu'en groupant les vérités connues par l'Église et en les attribuant à la sagesse humaine; mais personne n'est plus dupe de ce sophisme déloyal.

Passant au détail, le P. Félix prend corps à corps les principales erreurs du temps. Les mystères en général, la création, la Trinité, le péché originel, l'Incarnation en particulier, étaient battus en brèche. Il résume, pour les défendre, les arguments traditionnels et les fait valoir, suivant son habitude, avec beaucoup d'à propos et de clarté, se gardant bien de les énerver par des nouveautés bizarres ou de les voiler sous un style trop éblouissant.

Vers 1864, l'impunité, se parant du nom de *Critique nouvelle*,

s'attaquait plus directement à la personne même du Sauveur. Le conférencier de Notre-Dame suit l'ennemi sur ce terrain. Il commence par démasquer son adversaire; avec beaucoup de verve et de bon sens, il dévoile ce qui se cache de prétentions outrecuidantes sous un appareil scientifique. Comment cette science, dont l'objet flottant échappe à toute formule précise, qui n'a pas de point de départ certain et de méthode rigoureuse, pourrait-elle aboutir à des conclusions solides? C'est une course vers l'inconnu à travers des mirages.

A ces efforts pour anéantir la notion théologique et historique de Jésus-Christ, le P. Félix commence par opposer la prescription et la possession. Depuis bientôt deux mille ans le fils de Marie est regardé comme un Dieu, ses miracles comme des faits certains et des preuves de sa divinité. Sa doctrine s'impose au monde par sa lumière, sa sublimité et ses bienfaits. L'humanité ne peut être chassée de cet héritage que par des titres sans réplique. Où sont-ils? Des négations effrontées, des insinuations louches, le sentiment individuel à la place des faits, le roman enfin, et je ne sais quelle fantasmagorie de mythes ou de symboles se substituant aux affirmations de témoins oculaires, voilà tout ce qu'a pu inventer cette incrédulité orgueilleuse qui se prétend la science définitive! Il fallait une protestation solennelle au nom du bon sens et de la loyauté, autant qu'au nom de la foi.

L'apologiste ne craint pas de s'arrêter sur le sommet où il a peu à peu conduit son auditoire, et de montrer dans les saints la fleur de l'humanité; tout ce qu'il y a de beau dans la virginité, d'héroïque dans le dévouement, de tendre dans la charité et de respectueux dans l'obéissance, se rattache à Jésus-Christ. Le véritable Évangile, non pas ce que les révolutionnaires appellent quelquefois de ce nom, peut seul concilier les droits et les devoirs, la dignité de l'âme et le souci des corps, la sécurité des riches et la résignation des pauvres, le progrès matériel avec le perfectionnement moral. Dans une société chrétienne, tout ce qui est légitime et bon peut prospérer à la fois; sans religion, l'esclavage avec ses horreurs, l'immoralité dégradante ou un nivellement brutal remplacent bientôt l'ordre, et font redescendre les peuples jusqu'à cette

barbarie païenne qui n'était que la lutte des plus féroces appétits. Le progrès dépérit dans cette décadence et tout s'effondre dans de sanglantes catastrophes. La fin de l'Empire ne devait que trop justifier ces sombres prévisions que la connaissance de l'homme et de l'histoire dictait à l'orateur religieux, quand tout paraissait souriant dans l'avenir.

Le P. Félix consacre à l'économie politique les conférences de l'année 1866, si féconde en événements qui devaient changer l'Europe et l'avenir. Cette science peut avoir son utilité, mais à condition d'être chrétienne. Trop souvent, elle traite l'âme comme quantité négligeable.

Tout progrès économique suppose l'ordre, la prévoyance, l'épargne, le travail, par conséquent le courage et l'abnégation. Ces vertus disparaissent quand les souvenirs du catéchisme s'effacent. La famille surtout, condition essentielle de toute prospérité, ne tarde pas à se désagrégér, entraînant tout le reste dans sa ruine. Des enfants moins nombreux, moins forts et moins dociles, tel est le stigmate d'un peuple sans religion. Il perd ainsi la force créatrice qui lui assurerait toutes les autres. Aucun système de machines perfectionnées ne remplacera l'intelligence et les bras de l'homme.

Dans les sociétés égoïstes qui ne songent qu'au bien-être, l'affreux paupérisme fait son apparition. Le P. Félix en trace un tableau fort ressemblant; on songe involontairement à l'orgueilleuse Angleterre. Il n'a aucun des traits de la pauvreté, avec laquelle des esprits superficiels le confondent. Celle-ci est un accident, un malheur sans honte, même aux yeux du monde; Jésus-Christ l'a mise au rang des béatitudes quand elle est acceptée de bon cœur. Le paupérisme est une lèpre sociale, permanente, née à la fois du vice individuel et des vices sociaux, vouant à d'inéluctables misères une partie notable de la population, tandis que d'immenses fortunes sont concentrées dans les mains d'un petit nombre de riches; c'est une abjection morale autant qu'une souffrance physique; il coudoie souvent le luxe effréné des autres classes. Il s'attache à l'industrialisme trop développé. Aucun effort, lors même qu'il serait possible, ne peut sauver les misérables que le paupérisme dévore; il est, en certaine façon, pire que l'esclavage antique.

Les économistes n'apportent au mal que des palliatifs ou des excitants : l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail, la compression énergétique, l'association, la restriction systématique des naissances, tout est inutile. Il faut refaire les âmes, leur rendre le sentiment de leur dignité, l'espérance et la résignation. Le christianisme seul est capable de cette métamorphose.

Les idées chrétiennes transfigurent même le travail. Il n'est plus un joug humiliant qui courbe l'homme sur la glèbe ou l'outil ; sa fin unique n'est pas de nourrir le corps, mais d'accomplir un devoir. C'est mieux qu'une expiation ; c'est déjà une protection, presque une récompense. Par l'union avec les sueurs de l'Homme-Dieu, les sueurs du plus obscur ouvrier acquièrent une dignité incomparable. C'est en Jésus-Christ qu'est le lien de la vraie solidarité.

L'Église a tout prévu dans sa maternelle sollicitude. Par l'institution du dimanche elle établit une harmonieuse proportion de travail et de repos. La vie physique, la vie morale, la vie de famille, la vie sociale sont ainsi préservées de l'écrasement que produit une tâche trop continuée. Le décalogue reste le code le plus parfait pour la bonne organisation du travail, de la famille et de la société. Les déductions religieuses du P. Félix arrivent ainsi au même résultat que les études expérimentales de M. Le Play.

L'Empire, avant de s'effondrer, donna une seconde fois au monde le spectacle d'une grande Exposition. Depuis, on a semé sur une plus vaste étendue des palais éphémères ; on a fait accourir plus de visiteurs en mettant à la portée de tous les amusements de la capitale. En ce genre, 1889 a tout dépassé. Mais pour le sérieux, la belle ordonnance des diverses parties, la tenue, les résultats et même la valeur morale, l'Exposition de 1867, organisée par M. Le Play, reste sans rivale.

Le P. Félix en profita pour traiter de la nature et de la fin de l'Art et pour établir que le christianisme est pour lui, comme pour l'industrie et la science, une source de progrès. Ce sujet, très nouveau dans la chaire, demandait beaucoup de tact et de discrétion. Le conférencier y déploya son talent ordinaire de philosophe chrétien et son zèle apostolique. Au

lieu de se laisser entraîner à de vives descriptions, où il aurait fait parade de connaissances techniques sur les maîtres italiens, espagnols ou flamands, ou bien à des détails qui auraient voluptueusement flatté l'imagination, il se maintient sur les sommets lumineux, mais un peu austères, de la raison et de la foi. Il ne lutte pas de science ou de style avec Charles Blanc, Viollet-le-Duc, Cousin, Lévêque, Vitet, Rio; mais il les réfute, les redresse ou les complète en apprenant aux artistes quels sont leurs devoirs envers Dieu et envers la société.

L'art, pour le P. Félix, est le don de faire resplendir le divin sous une forme créée. En produisant le beau, il procure à l'intelligence l'émotion esthétique, sentiment désintéressé qui passe à peine à travers les sens et qui envahit l'âme sans la troubler. Cette fin est subordonnée à la loi morale. Le peintre, le musicien, le poète ne sont pas tenus de prêcher; il ne leur est jamais permis de détourner les âmes de Dieu. Sans cette subordination, il y a scandale, désordre; dès lors il ne peut plus y avoir de beauté parfaite, mais seulement des éléments de beauté, des puissances dévoyées. Une peinture obscène, un récit figural, un poème impie peuvent témoigner encore d'un talent extraordinaire dans la composition, de beaucoup d'habileté dans l'agencement des couleurs, des figures, des scènes, des groupes ou des sons; l'œuvre elle-même n'est plus simplement et purement belle, puisque le beau est essentiellement une puissance ordonnée. L'homme de bien ne peut admirer ce que Dieu condamne et peut-être punira éternellement.

Le moraliste catholique flétrit et réfute en passant cette vivace et cynique théorie de *l'art pour l'art*. L'homme et l'artiste ne sont pas séparables; l'un ne peut rien se permettre qui soit défendu à l'autre. Prétendre que l'art sanctifie tout, et, sous ce commode prétexte, tout faire, tout regarder, tout écrire, tout lire et tout écouter, c'est folie. La complicité du public, le génie et la gloire des coupables n'y peuvent rien.

Le raisonnement et l'histoire prouvent que le christianisme a une influence très heureuse sur l'art. Ses doctrines spiritualistes élèvent l'intelligence; la chasteté qu'il fait ai-

mer purifie l'imagination; l'ordre qu'il met dans les habitudes rend alors capable d'étudier, de trouver et d'exprimer l'idéal. Nous n'avons pas le goût plus affiné que les Grecs; mais notre horizon est plus large, notre ciel plus haut. Le paganisme a connu l'harmonie des lignes; il a su donner au corps humain les proportions et l'attitude qui séduisent les yeux; les chrétiens ont essayé de mettre sur les visages une expression supérieure en faisant rayonner à travers la chair mortifiée ce qu'il y a de plus divin dans l'âme des héros. La beauté et la vertu, loin de se combattre, s'aident et se soutiennent. Sans doute, la contemplation des cathédrales et des madones, ou la lecture de *Polyeucte* et d'*Athalie*, seraient un secours insuffisant pour une chasteté militante; il n'en est pas moins vrai que l'admiration soulève en haut; elle domine en toute œuvre littéraire, dans tout système pédagogique, dans tout caractère et dans tout siècle qui veut être grand; encore plus dans tout ce qui désire être profondément utile. La comédie, la satire, la critique pointilleuse, l'ironie, peuvent corriger de quelques travers; l'étude naïvement admirative du beau transfigure seule nos facultés, et par une soudaine émulation réveille le génie.

Le catholicisme a l'incomparable privilège de proposer des modèles parfaits. Sans compter l'innombrable légion des saints, vierges, martyrs, docteurs, qui connaîtra jamais tout ce qu'il y a de ravissant dans la Mère immaculée et dans son divin Fils? En unissant la perfection divine et la perfection humaine dans la personne du Verbe, l'Incarnation a fait briller à travers une forme visible toute beauté infinie et créée, spirituelle et corporelle, la force et la grâce, la justice et la bonté, l'innocence et l'expiation; il ne peut rien y avoir au delà. Sur tous ces points le P. Félix a des vues splendides qu'il est plus que jamais nécessaire de rappeler.

Le réalisme abject s'annonçait déjà avec scandale par les toiles de Courbet et les œuvres de quelques littérateurs; le P. Félix avait le coup d'œil trop sûr pour ne pas entrevoir jusqu'où ce système conduirait la cohue des artistes. Il s'attaque aux fondements esthétiques de la théorie. L'art ne peut avoir pour fin de copier la nature; c'est à la fois grossier, inutile, impossible. Il faut idéaliser en éliminant les

défauts et en complétant les beautés; il faut interpréter plutôt que reproduire. Comment rendre la vie et le mouvement qui sont le grand attrait de la réalité? Ce n'est pas ce qui existe, mais ce qui devrait exister qu'il est bon de mettre sous le regard.

Au reste, personne plus que le P. Félix ne conseille l'étude patiente des œuvres de Dieu, non seulement dans les paysages et dans l'anatomie, mais dans les âmes. Il faut surprendre le jeu de la nature pour être vrai. Créer, c'est exprimer des types tels qu'ils seraient si aucune violence, aucune pauvreté n'étaient venues les défigurer en les empêchant d'atteindre la splendeur d'un épanouissement libre.

L'orateur n'a pas voulu entrer dans les développements historiques du sujet; mais il a laissé entrevoir ce qu'il offrirait de ressources et de charmes. Non seulement dans l'architecture gothique et dans l'étonnante floraison d'édifices qu'elle a fait surgir, mais dans la peinture du Pérugin, de Fra Angelico, de Raphaël, de Michel-Ange, de Murillo, de Velasquez et d'Ingres, dans la musique de Mozart, de Palestrina et de Gounod, dans la poésie de Dante, de Corneille, de Racine, de Lope de Vega et jusque dans les envolées des lyriques modernes, le souffle chrétien a fait éclore les plus durables chefs-d'œuvre. Si la décadence que déploraient déjà les critiques d'art, il y a plus de vingt ans, se précipite et s'étend, c'est parce que la connaissance du christianisme s'en va; partout où la théologie reparaît, la vraie beauté revient et donne le dégoût des ordes et ineptes exhibitions. Ainsi Jésus-Christ, qui est à la racine du progrès par la morale, est encore au sommet par l'art.

Les conférences de 1867 furent très remarquées. Le P. Félix avait dit le mot chrétien sur une matière à la mode. On lui sut gré de s'être renfermé dans son rôle d'apologiste et d'avoir banni toute digression risquée. Alors, comme aujourd'hui, ce n'était pas un mérite banal ni une abnégation vulgaire que d'observer la règle suprême : la convenance entre l'orateur, le sujet et l'auditoire. La chaire n'est pas une tribune politique, une école d'économie sociale ou une succursale de l'Académie. On est en droit d'y chercher un homme de Dieu.



Un sujet heureux est inépuisablement opportun. En 1868, le conférencier de Notre-Dame ouvre une nouvelle série d'études sur le progrès par la religion. Jusqu'alors il avait défini la nature du vrai progrès, montré ses obstacles naturels ou accidentels qu'il rencontre, signalé son objet propre dans le perfectionnement complet de l'homme ou de la société, indiqué les moyens de lui faire produire ses fruits dans les divers milieux, dans la famille d'abord par l'éducation, dans la nation ensuite par le sage gouvernement, par une juste distribution du travail et de la richesse, par la science et l'art. Cette marche, sans cesser d'être logique, avait l'avantage de suivre pas à pas les préoccupations contemporaines, de mettre la vérité en face de l'erreur, le remède près du malade.

Aux approches du concile l'orateur se propose de faire connaître d'une manière plus approfondie l'instrument même du progrès, l'Église catholique.

Dans deux conférences de transition il flétrit, dans l'athéisme qui relevait la tête, le principe de toute décadence. C'est la ruine morale, puisqu'il n'y a plus ni principe d'obligation, ni loi, ni sanction. La morale indépendante est un non-sens. C'est la ruine intellectuelle, puisque sans Dieu il n'y a plus de philosophie, plus de science historique, plus de certitude, plus d'ordre, mais uniquement des faits et des phénomènes qui se succèdent. C'est la ruine matérielle à bref délai, puisque nul état social ne peut prospérer sans quelque notion du droit et du devoir, du bien et du mal, du commandement et de l'obéissance. On est en pleine barbarie. En 1866, le P. Félix traçait de cette anarchie où bouillonnent les passions athées un tableau si sombre qu'on le crut exagéré. La *Commune*, dont il avait ainsi fait l'histoire par avance, se chargea de le justifier. Ici se place une étude rapide, mais vive, des sectes protestantes et des Églises schismatiques, en face du progrès. Le P. Félix, avec beaucoup d'ampleur et de modération, démontre leur impuissance, par le raisonnement et par l'histoire.

On parle beaucoup de la supériorité des nations non catholiques : l'Angleterre est plus riche que l'Espagne, la Suisse plus vigoureuse que le Portugal, la Prusse plus puissante

que la France et la Russie que l'Autriche. L'Irlande et la Pologne ont perdu leur nationalité; les races latines d'Europe se meurent, tandis que le Nouveau Monde semble plein d'avenir. Sur cet immense théâtre, que l'on compare les États protestants du Nord avec les républiques espagnoles du Sud!

La réponse à cette objection est plus longue que difficile. La richesse et la force militaire ne sont pas tout le progrès. L'hérésie n'a pas donné à l'Angleterre ses mines de houille et les Indes à exploiter. Si les Allemands nous ont battus en 1870, notre catholicisme n'y est pour rien, pas plus que leur protestantisme : ils avaient plus de canons et de meilleurs généraux. La foi de l'Espagne ne l'a pas empêchée de nous chasser de son territoire au commencement du siècle. La décadence latine, moins profonde qu'on se plaît à le dire, a commencé avec l'apostasie; jusque-là c'est aux nations catholiques que le progrès doit le plus. Sans recourir à un châtiement providentiel, ce qui n'aurait certes rien d'inadmissible, nos vices et nos fautes expliquent suffisamment nos malheurs. Dieu laisse d'ordinaire agir les forces naturelles; mais, toutes choses égales, le christianisme fidèlement pratiqué contribue largement au vrai progrès; il assure aux peuples une hauteur morale, une splendeur intellectuelle et un bien-être matériel incomparables. De Rome et de la chaire de saint Pierre la foi, l'espérance et l'amour descendent sur le monde. La voix du P. Félix dans cette démonstration a l'émotion d'une voix filiale qui défend et exalte une mère d'autant plus aimée qu'elle est plus calomniée.

L'Église, vue en elle-même, est un miracle de grandeur et de beauté; vue dans le milieu où elle dure, c'est un miracle de résistance; vue dans l'activité qu'elle déploie, c'est un miracle de fécondité. Elle triomphe à la fois des siècles et des distances, de l'épée des persécuteurs et de la littérature des sophistes, des complots de ses ennemis et des défaillances de ses enfants. Comme le soleil, elle fait pénétrer partout ses rayons sans se corrompre; elle est vraiment la mère du grand savoir, des vertus héroïques, du respect et de la paix. Ceux mêmes qui refusent de la connaître vivent de ses bienfaits. La civilisation est son œuvre. Sous toutes

les latitudes elle transfigure les institutions, le droit, la littérature, les arts, les sciences, et, ce qui vaut mieux encore, les caractères et les mœurs. Elle ne prévient pas toujours le vice, mais elle empêche de l'applaudir.

La cause de cette admirable influence est l'autorité ; non pas seulement l'autorité morale qui s'impose par la sublimité de la doctrine, la sagesse de la direction, la splendeur des vertus et par cet irrésistible prestige qu'assurent des siècles de bienfaisance et la gloire d'avoir survécu à toutes les attaques ; mais le droit d'être obéi. Mère par la tendresse, l'Église est aussi une reine qui fait des lois et qui les munit d'une sanction. Elle forme une société indépendante et parfaite. On peut être rebelle ; elle n'abdique pas.

Ce droit divin de commander exaspère l'orgueil, beaucoup moins que le droit de promulguer des dogmes qu'il est obligatoire de confesser de cœur et de bouche. Ce magistère suppose l'infaillibilité. Le P. Félix établit donc cette prérogative par les paroles mêmes de Jésus-Christ, par la tradition, par l'usage et enfin par le bon sens. Mais où est le siège de l'infaillibilité ? Dans l'Église universelle ? Dans le concile œcuménique ? Dans le Pape ? Quelles en sont les conditions et les limites ? Ici l'orateur touchait à des questions brûlantes. On était en plein concile et l'infaillibilité personnelle du successeur de saint Pierre passionnait tous les esprits. L'opinion et le caractère de Mgr Darboy, archevêque de Paris, étaient connus ; il les avait suffisamment révélés dans sa conduite envers Mgr de Ségur, et les efforts qu'il fit pour empêcher une définition doctrinale, ne reculant pas même devant un appel direct à l'Empire, n'étonnèrent personne. En face d'une situation aussi délicate, le P. Félix n'hésita pas ; avec cette simplicité de courage qui est le privilège des humbles, il prêcha du haut de la chaire de Notre-Dame la doctrine qui allait être proclamée par le concile œcuménique. C'était renoncer à cet auditoire qui l'avait écouté depuis seize ans et qui ne semblait pas lassé de sa parole. Il fit ce sacrifice. On sait la suite et comment le malheureux prélat, après de nombreuses tentatives d'échange, fut assassiné par la Commune.

En affirmant l'inerrance papale, le P. Félix en définit

la nature et y montre une source de progrès. La raison la plus ombrageuse n'a rien à craindre; jamais une découverte ne sera contredite ou retardée par l'infailibilité. L'œil du savant catholique garde toute sa portée, les astres passent au bout de son télescope, les éléments se combinent au fond de ses cornues; il n'a rien à envier à l'incrédule. C'est un non-sens, qu'on ne saurait trop combattre, de considérer les définitions de l'Église comme des limites, tandis qu'elles sont des fanaux et des chemins. C'est un progrès dans la conquête du vrai et du bien; pourquoi l'accepter de mauvaise grâce? Autant vaudrait se plaindre d'une découverte astronomique ou d'une invention mécanique.

Le P. Félix n'avait pas épuisé son sujet; son esprit puissant aurait ouvert encore bien des aperçus; mais la Providence en avait décidé autrement. Après la guerre, il ne reparut plus à Notre-Dame et rarement à Paris. Uniquement passionné pour les âmes qu'il avait le don d'attirer, dédaigneux de bruit stérile, il ne demandait qu'à faire beaucoup de bien dans le silence. Jamais on ne l'entendit pérorer dans les banquets, dans les réunions politiques, ou purement littéraires; jamais il n'écrivit dans les journaux de lettres bruyantes ou des préfaces à effet; mais il fonda l'*Œuvre de Saint-Michel* pour la diffusion des bons livres et il ne cessa de prêcher partout où l'appelèrent la confiance des pasteurs et le désir des fidèles. Les loisirs qui lui restaient furent employés à la composition de divers ouvrages et à la revision de ses *Conférences* et de ses *Retraites* à Notre-Dame.

Le P. Félix a successivement prêché le carême à Liège, Toulouse, Bordeaux, Bruxelles, Reims, Angers, Nantes, Grenoble, Le Mans, Dijon, Nice, Limoges, Toulouse et peut-être dans quelques autres villes; partout sa parole était accueillie avec un sympathique enthousiasme. Si nous voulions énumérer les retraites, les triduum, les sermons isolés, c'est toute la carte de France qu'il faudrait parcourir. Il a consacré au service de Dieu et des âmes la vigoureuse santé et la lucidité d'intelligence qu'il a gardées jusqu'à la fin.

D'un abord facile, d'un caractère aimable, d'un esprit gai,

s'échappant discrètement en saillies fines ou en beaux aperçus, ce grand religieux était surtout encourageant. Si l'on pouvait reprocher quelque chose à ses appréciations, c'est sa bienveillance excessive; mais elle était si sincère! Pourvu que l'œuvre fût orthodoxe, l'intention honnête et le bon sens respecté, il était content; son indulgence n'alla jamais jusqu'à ne combattre les ennemis de la foi ou des bonnes mœurs qu'après les avoir comblés d'éloges.

A côté des *Conférences* et pour leur servir de conclusion pratique, le P. de Ravignan avait établi la Retraite de Notre-Dame. Cette partie de son ministère était de beaucoup la plus agréable au cœur du P. Félix. Pour s'en acquitter avec plus de fruit, il a étudié à fond les *Exercices spirituels* de saint Ignace, surtout les grandes et fondamentales vérités qui les ouvrent. Les sermons, simplement ébauchés alors, mais animés par le souffle apostolique, ont été repris, plus tard et publiés; ils forment plusieurs séries sous les titres suivants : *la Destinée, l'Éternité, la Prévarication, les Passions, le Prodiges et les prodiges*. On y retrouve les qualités oratoires du P. Félix : solidité dans la doctrine, ampleur dans les développements, belles divisions, netteté de la méthode, fécondité des aperçus, vigueur merveilleuse dans la déduction, un esprit philosophique à la fois perspicace dans l'observation et puissant dans la synthèse. L'onction, l'abandon, la simplicité du style y sont à un plus haut degré; pour cette raison, il n'est pas rare de les voir préférer aux *Conférences* par de très bons juges. Nous pourrions faire les mêmes remarques sur quelques discours ou écrits de circonstance : *la Parole et le Livre; les Morts souffrants et délaissés; le Travail, loi de la vie et de l'éducation; la Carmélite; la Voix de la Cloche; le Patriotisme; le Prince Adam Czartoryski*.

Après les conférences sur le *Progrès par le christianisme*, le P. Félix a traité un sujet qui s'y rattache intimement, le *Socialisme*, c'est-à-dire la contrefaçon du véritable progrès. Longtemps encore ce volume sera très actuel. L'auteur montre les origines du socialisme dans les mauvais instincts de l'humanité et dans les doctrines de la Révolution; puis il l'étudie devant la société, dont les abus vrais ou faux lui ser-

vent de prétexte, et devant l'Église qui seule possède le remède. Enfin, dans un dernier volume intitulé hardiment *Charlatanisme social*, il montre l'impuissance et le danger des formules qui ont été successivement prônées par les novateurs. Le calme ne renaîtra que par un retour sincère à l'esprit chrétien dans la vie privée, dans l'éducation, dans les mœurs publiques, dans la famille et dans les lois.

Cette dernière catégorie de discours est encore fort remarquable par la précision des idées, la force du raisonnement et la profondeur de l'analyse. Au lieu de déclamations fulgurantes ou apitoyées on a l'œuvre d'un penseur; mais l'appareil didactique et scolastique devient trop visible et le style est un peu monotone. Les mots abstraits, les syllogismes, les répétitions abondent et rendent ces pages un peu lourdes à lire; mais elles sont très instructives et mettent en lumière les principes qui dominent ces terribles questions. On désirerait aussi plus de faits à l'appui de ces démonstrations qui planent trop au-dessus des réalités contemporaines, dans la région lumineuse mais froide des axiomes. On devinerait aisément, si on ne le savait pas, que l'auteur réfléchissait beaucoup plus qu'il ne lisait.

Le P. Félix, en général, a plus de force et de fécondité que de grâce et de souplesse, plus de puissance d'analyse métaphysique ou psychologique que d'art dans la mise en scène, plus de suite et de logique que de chaleur et d'éclat. Il n'est pas facile d'en extraire des pages, parce que, à la façon des grands maîtres du dix-septième siècle, il vaut par l'ensemble et par le fond. Peu d'écrivains de ce siècle ont possédé à un aussi haut degré le talent d'ordonner et de conduire un vaste sujet. Comme bon nombre d'orateurs, il n'a guère qu'une façon d'écrire; même dans ses lettres à M. Jules Ferry sur *l'Article 7 devant la raison*, c'est encore le conférencier qui parle. Le reproche d'avoir gardé dans des genres qui le comportent difficilement la solennité de la chaire est bien plus fondé chez lui que chez Lacordaire; il n'est pas racheté par une égale fougue d'imagination et de coloris. Quel homme on aurait en unissant la parole magique du dominicain et la surabondance doctrinale du jésuite!

En résumé, ce qui fait le grand mérite du P. Félix et le met

hors de pair, c'est d'avoir su et voulu rester prédicateur chrétien et homme de Dieu, en parlant au monde du dix-neuvième siècle dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Dans des matières qui semblent peu faites pour la chaire et que personne avant lui n'avait eu l'idée ou l'occasion d'y porter, il a été prêtre et apôtre par le but pratique de tous ses discours, par le choix des preuves, par l'esprit qui circulait partout et qui donne à tout je ne sais quel accent, quel parfum d'âme qui va droit à la conscience et qui ne cherche pas sa gloire, mais le bien de ses auditeurs. On sentait cela chez le P. Félix. On ne trouve jamais chez lui cette phraséologie théâtrale et sensualiste et ces expressions aventureuses qui sollicitent secrètement les mauvais instincts ; sa réserve est d'une apostolique austérité ; les mères ne tremblaient pas pour leurs enfants quand il montait en chaire. Tandis qu'à côté de lui d'autres cherchaient de préférence les sujets scabreux ou s'ingéniaient à prêcher l'Évangile, Jésus-Christ, les sacrements, la pénitence et les mystères les plus graves du christianisme, avec un ton plus digne du boulevard ou d'un amphithéâtre que d'une église, il parlait du progrès, de la richesse, du luxe, de la famille, de l'art, du travail, de la critique rationaliste, de l'économie politique et du socialisme, avec un cœur plein de Dieu et de l'unique ambition de sauver des âmes. S'il fait quelques concessions de style au goût du jour et aux dispositions de ceux qui l'écoutent, c'est une condescendance de la charité, non pas une flatterie, encore moins une déchéance de la parole divine.

L'auditoire de Notre-Dame fut constamment fidèle et sympathique au P. Félix ; ni avant ni après il ne fut plus nombreux et plus brillant. On voyait autour de sa chaire les principales illustrations politiques, littéraires ou savantes de l'Empire ; tous, croyants et incrédules, emportaient en se retirant une impression profonde ; beaucoup une vénération naguère inconnue pour Jésus-Christ, pour l'Église et pour l'apôtre qui en parlait avec tant de conviction.

La génération qui a suivi, captivée par d'autres voix, a peu connu le P. Félix. Éloigné de Paris, il paraissait mort ; mais l'oubli momentané, quelquefois ingrat, fait autour du vieillard, ne l'inquiétait guère ; il ne durera pas. Quand les bruits

factices seront tombés, chacun sera mis à sa place par l'impartiale postérité ; nous croyons que celle du P. Félix sera plus proche de la première que de la troisième, dans la galerie des prédicateurs de Notre-Dame. Peu lui importe, du reste, l'opinion de la foule et des critiques ; il en faisait peu de cas pendant sa vie laborieuse ; à plus forte raison maintenant qu'il jouit dans la gloire de la récompense promise à ceux qui auront appris à beaucoup de leurs frères le chemin du ciel.

Heureux les écrivains, trop rares, hélas ! qui ont montré plus de vertu que de génie et qu'on est porté à prier en les louant ; leur souvenir n'est pas un vain son qui se perd peu à peu, mais une voix qui glorifie encore Dieu dans le ciel et sur la terre. Le R. P. Félix est de ceux-là.

ÉT. CORNUT.



# LE CONCILE DU VATICAN

(Troisième article.)

---

ACTA ET DECRETA SACRORUM CONCILIORUM RECENTIORUM. COLLECTIO LACENSIS. Tome VII : Acta et decreta SS. Concilii Œcumenici Vaticani.

## I

Le concile du Vatican a son histoire extérieure, non moins intéressante que celle de ses travaux intérieurs. Les Pères de Maria-Laach, pour être complets, devaient donc recueillir les pièces relatives à cette histoire du dehors. Ils l'ont fait dans le deuxième appendice, intitulé : *Documenta historica*.

Cette partie comprend trois périodes : avant, pendant et après le concile ; sous chacune d'elles est rapporté ce qui regarde l'agitation religieuse et le mouvement politique. Et pour plus de clarté, les pièces sont présentées d'abord par ordre de nations, puis par ordre chronologique : méthode très commode pour se retrouver aisément au milieu de cet amas de documents.

Nous avons déjà rendu compte de ce qui a trait à la préparation du concile dans les commissions pontificales. Nous n'y reviendrons pas. Nous avons dit aussi en peu de mots l'émotion produite dans le monde par l'annonce de ce grand événement, comment dès lors toutes les pensées se portèrent vers la question de l'infaillibilité, comment déjà, à l'occasion des lettres pastorales des archevêques de Westminster et de Malines, la polémique s'engagea au sein de l'épiscopat.

Des évêques, elle descendit bientôt dans les rangs du clergé inférieur et même des laïques. Le signal fut donné par un article de la *Civiltà cattolica*, du 6 février 1869. Entre autres choses, il y était dit que, d'après la persuasion de la plupart des catholiques, le concile serait très court, soit par

l'impossibilité de retenir longtemps les évêques loin de leurs sièges, soit surtout parce que les Pères seraient tout de suite d'accord sur les points soumis à leurs délibérations; on ajoutait que le désir des catholiques était de voir confirmées par le concile les doctrines du *Syllabus*, sous une forme affirmative. Venait ensuite le dogme de l'infaillibilité, dont la définition était, disait-on, réclamée par le grand nombre des catholiques; et bien que, par une louable réserve, le Pape ne la présentât pas aux délibérations de l'assemblée, « on espérait que la manifestation unanime de l'Esprit-Saint, par la bouche des Pères du futur concile œcuménique, la définirait par acclamation<sup>1</sup> ».

Cet article fut violemment attaqué. On lui attribua une portée sinon officielle, du moins officieuse; ce qui n'était pas tout à fait sans fondement. Les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* n'auraient pas pris sur eux de publier un article d'une telle importance, si l'impulsion n'était venue de plus haut. Aujourd'hui, grâce aux Pères de Maria-Laach, nous en connaissons l'origine. Sur la demande du cardinal Secrétaire d'État, les nonces du Saint-Siège auprès des diverses cours d'Europe devaient envoyer des informations à Rome sur la disposition des esprits relativement au concile<sup>2</sup>. Mgr Chigi, nonce en France, demanda à quatre ecclésiastiques distingués de Paris des notes en réponse aux questions posées par le cardinal<sup>3</sup>. Deux d'entre eux rédigèrent des mémoires contenant leurs appréciations que le nonce envoya au Secrétaire d'État. Ces deux pièces furent remises par la secrétairerie aux rédacteurs de la revue italienne, avec ordre ou demande d'en rendre compte, ou même de les reproduire. Or, l'article de la *Civiltà* n'est que la traduction du second de ces mémoires, complété un peu par le premier<sup>4</sup>.

On ne se trompait donc pas en attribuant quelque valeur officieuse à cet article. Mais, où s'égara l'opinion publique, ce

1. *Coll. Lac.*, col. 1161 et suiv. *Si spera che la manifestazione unanima dello Spirito Santo per la bocca dei Padri del futuro concilio ecumenico la definirà per acclamazione.*

2. *Coll. Lac.*, col. 1116-17.

3. Col. 1117.

4. Les abbés, auteurs de ces rapports, se formalisèrent de la publication

fut quand elle exagéra sa portée. On se persuada, ou l'on feignit de se persuader que le Saint-Siège voulait enlever les votes des Pères sans sérieuses délibérations; que l'on extorquerait à l'assemblée la sanction du *Syllabus*; enfin, que l'infaillibilité serait définie sans discussion.

La lutte s'engagea donc entre les journaux et autres publications périodiques mêlés au mouvement religieux. D'un côté, tandis que l'*Univers*, le *Monde*, la *Revue du Monde catholique* et autres, combattaient avec ardeur pour la définition du dogme, les organes du catholicisme libéral, le *Français*, la *Gazette de France*, le *Correspondant*, soutenaient avec vivacité des tendances plus favorables aux vieilles doctrines gallicanes. En parcourant la collection de Maria-Laach, on trouvera les principaux articles publiés de part et d'autre, en entier quelquefois, le plus souvent en résumé. Même mouvement en Allemagne, pour et contre la définition de l'infaillibilité <sup>1</sup>.

## II

Les Églises orientales ne restèrent pas étrangères au mouvement provoqué par l'annonce du concile. Séparées de la communion romaine depuis des siècles, elles n'avaient cessé d'être l'objet de la paternelle sollicitude des papes. Des avances leur avaient été faites, surtout dans le second concile de Lyon et celui de Florence. Un instant, on espéra que, renonçant à leurs orgueilleuses prétentions, elles se soumettraient à l'autorité du successeur de saint Pierre. La perfidie grecque trompa toutes les espérances.

Et pourtant, à la veille d'un nouveau concile général, il parut bon au Souverain Pontife et à ses conseillers de tenter un nouvel effort auprès des prélats de cette nation. Revêtus du caractère épiscopal, ils devaient être convoqués, aussi bien que les évêques unis de communion au Saint-Siège, s'ils

qui en avait été faite par la *Civiltà*. Leurs plaintes, transmises à Rome, furent réfutées dans une réponse très honorable pour eux du Secrétaire d'État. (*Coll. Lac.*, col. 1163.)

1. Voir la collection de Maria-Laach, col. 1175 à 1198. On retrouvera là ce qui regarde l'assemblée des catholiques libéraux de Coblenz et la fâcheuse intervention du comte de Montalembert.

voulaient renoncer à leurs erreurs et reconnaître la primauté du Pape. Leur séparation du centre de l'unité ne permettait pas de les convoquer simplement; mais on pouvait leur adresser une invitation à venir prendre leur rang dans l'assemblée des évêques, après avoir abjuré le schisme.

C'est en ce sens que furent rédigées les lettres apostoliques rapportées dans la collection de Maria-Laach<sup>1</sup>. La Congrégation de la Propagande les fit parvenir au délégué du Saint-Siège à Constantinople et à tous les évêques et vicaires apostoliques latins, pour être remises aux prélats schismatiques des différents rites. Comment furent-elles accueillies? Comme on s'y attendait sans doute. Le patriarche grec de Constantinople se plaignit que le Pape eût convoqué un concile général sans entente préalable avec lui; il alléguait l'inutilité de nouvelles démarches en vue de l'union des deux Églises; et pour conclusion, refusa de recevoir les lettres du Pape, qu'il ne daigna pas même toucher du bout des doigts<sup>2</sup>.

Le ton était donné. Des instructions furent envoyées à tous les évêques orientaux; et quand se présentèrent les délégués du Saint-Siège ou les évêques latins, pour transmettre à chacun d'eux les invitations du Pape, ils reçurent des refus analogues, avec des formes plus ou moins polies. On voit cependant en ces réponses que, laissés à leur propre initiative, plusieurs de ces prélats auraient accédé volontiers à l'appel qui leur était fait. Mais ils n'osaient tenir une conduite différente de celle de leurs patriarches.

Le parti janséniste tient aujourd'hui bien peu de place dans le monde. Il a cependant conservé sa hiérarchie, et compte encore quelques prélats sous l'autorité de l'archevêque intrus d'Utrecht. Leur adresserait-on une invitation semblable à celles des schismatiques d'Orient? Cette question fut examinée et résolue négativement par la commission di-

1. *Coll. Lac.*, col. 7. Les délibérations des commissions apostoliques relatives à cette grave affaire, sont rapportées col. 1060, et par Mgr Ceeconi (*Hist. du Conc.*, t. I, p. 115).

2. *Coll. Lac.*, col. 1114 et *sqq.* Le lecteur trouvera là réunies toutes les pièces concernant cette invitation adressée à tous les évêques schismatiques des différents rites orientaux.

rectrice. La conduite insolente qu'avaient toujours tenue ces évêques envers le Saint-Siège, et surtout l'abus qu'ils n'auraient pas manqué de faire d'une prévenance de sa part, pour persuader à leurs sectateurs qu'ils restaient en communion avec l'Église catholique, furent les raisons qui décidèrent à ne les point inviter<sup>1</sup>.

Les protestants enfin ne furent pas exclus des préoccupations du Souverain Pontife et de la commission préparatoire. Car, bien que séparés de nous par l'hérésie, ils n'en sont pas moins marqués du sceau du chrétien par le baptême. Aussi, les papes n'ont-ils manqué aucune occasion de les rappeler à l'unité. Le concile était une circonstance trop importante pour ne pas faire de nouvelles tentatives de rapprochement, même avec la certitude morale que ces avances seraient repoussées. Il fut donc résolu que des lettres apostoliques leur seraient adressées; non, sans doute, pour les appeler à siéger dans l'assemblée des évêques, eux qui n'ont pas de véritable hiérarchie épiscopale; mais pour les engager à abjurer leurs erreurs et à rentrer dans le giron de leur mère la sainte Église<sup>2</sup>. Les protestants ne se rendirent pas à ces avances. Et pourtant la démarche paternelle du Pape ne fut pas vaine. Les lettres apostoliques furent l'objet des délibérations de plusieurs synodes, consistoires, conseils ou congrès des diverses sectes; un certain nombre répondirent au Souverain Pontife par des lettres courtoises pour la forme, quoique maintenant au fond les principes du libre examen. N'est-il pas permis de croire que plusieurs, parmi les protestants amenés ainsi à examiner de plus près les doctrines catholiques et à les comparer avec les erreurs de leurs sectes, auront entrevu la vérité, que peut-être ils embrasseront pleinement un jour<sup>3</sup>?

1. *Coll. Lac.*, col. 1124.

2. *Coll. Lac.*, col. 8 et col. 1123 et *sqq.*

3. De la col. 1123 à 1146, la collection de Maria-Laach a recueilli les réponses des protestants. L'Église anglicane a conservé un semblant de hiérarchie épiscopale. Aussi, dans les travaux préparatoires du concile, fut-elle l'objet d'une étude spéciale. Mgr Freiji, l'un des consultants, présenta à la commission un travail concluant à la nullité des ordinations anglicanes. (Voy. Cecconi, t. I.)

## III

Le concile s'ouvrit enfin, le 8 décembre 1869. L'agitation religieuse provoquée par l'annonce de ce grand événement, au lieu de s'apaiser, ne fit que s'accroître. La polémique continua entre les évêques. On vit encore l'archevêque de Malines discuter avec l'évêque d'Orléans. L'intervention malencontreuse du P. Gratry aviva la lutte. Ses petites lettres, spirituelles de forme autant qu'injurieuses pour le Saint-Siège, obtinrent l'approbation de deux ou trois évêques (Mgr David, de Saint-Brieuc; Mgr Strossmayer, de Diakova); mais elles furent condamnées solennellement par un très grand nombre de Pères. Cet incident regrettable est reproduit dans la collection de Maria-Laach (col. 1376 et suiv.), qui enregistre également la lettre par laquelle le pieux abbé, un instant égaré, adhéra pleinement à la définition (col. 1465).

D'autres brochures, moins agréables de forme, mais plus mauvaises encore pour le fond, se publiaient en ce moment. Deux surtout furent l'objet, d'abord, de plusieurs lettres épiscopales, puis d'une protestation solennelle des Pères : *Ce qui se passe au concile; la Dernière heure du concile*; misérables pamphlets tendant à prouver que l'assemblée n'était pas libre, que la définition de l'infaillibilité lui était imposée par le Pape, que toute la science, la prudence, la sagesse s'étaient concentrées dans les cent évêques de la minorité. Ils concluaient pratiquement à la nullité de la définition, si elle était prononcée.

Ces brochures, parties de Rome même, de l'entourage de quelques évêques opposants, étaient inspirées par le grand meneur du libéralisme en Allemagne, le docteur Dœllinger, et puissamment appuyées par la *Gazette universelle d'Augsbourg*, l'organe du parti<sup>1</sup>. Elles avaient pour écho, en France, les publications mentionnées plus haut; tandis que, du côté contraire, la presse religieuse, l'*Univers* en tête, combattait vaillamment pour les prérogatives du Saint-Siège, et accueillait avec bonheur les nombreuses pétitions que, de la plupart

1. *Coll. Lac.*, col. 1473-1491.

des diocèses, le clergé envoyait au concile en faveur du dogme de l'infaillibilité. On trouvera en grand nombre dans notre collection les pièces relatives à cette importante période de l'histoire ecclésiastique, ainsi que les encouragements que le Souverain Pontife adressait à ces prêtres dévoués : compensation bien méritée des tracasseries auxquelles ils s'étaient parfois exposés par leur zèle à soutenir l'honneur de la chaire apostolique<sup>1</sup>.

#### IV

Du mouvement religieux, passons à l'agitation politique. Autrefois, les conciles généraux ne se tenaient guère sans l'intervention des princes séculiers. Le Saint-Siège les convoquait de commun accord avec eux. Ils avaient leur place dans l'auguste assemblée, à laquelle ils assistaient parfois en personne, le plus souvent par leurs représentants. La parole leur était donnée s'ils le désiraient, non pour voter les projets de définitions dogmatiques ou de canons disciplinaires, mais pour présenter leurs observations ou leurs vœux. Ainsi en avait-on agi notamment au concile de Trente. Dans la bulle de convocation, le pape Paul III adresse une ardente exhortation aux rois chrétiens de venir en personne, ou du moins d'y envoyer leurs ambassadeurs. Même invitation dans la bulle de Pie IV, pour la reprise du concile. Et de fait, les ambassadeurs des divers royaumes s'y trouvèrent ; plusieurs fois ils parlèrent, et leurs demandes furent toujours prises en grande considération, même quand elles étaient proposées sous une forme quelque peu brutale ; nous le voyons dans l'histoire du concile par le cardinal Pallavicini.

Se conformerait-on à ces antécédents dans le concile du Vatican ? Il y avait lieu à hésiter, parce que depuis trois siècles les rapports de l'Église avec la société civile étaient en fait complètement changés. Quand Paul III réunissait les évêques à Trente, les gouvernements étaient constitués chrétiennement ; les lois canoniques devenaient lois de l'État ; et les princes, protecteurs officiels de l'Église, lui

1. *Coll. Lac.*, col. 1436.

prêtaient le secours de leur puissance pour en assurer l'exécution. Le monarque chrétien avait donc un rôle important dans l'administration de l'Église; par suite, il avait sa place marquée dans les réunions solennelles de l'épiscopat.

Combien étaient différentes les conditions dans lesquelles se réunissait le concile du Vatican! L'État chrétien n'existe plus; les constitutions politiques ne tiennent aucun compte de la loi ecclésiastique. Tout ce qu'on accorde à l'Église, c'est de la considérer comme une institution salutaire, méritant la protection du pouvoir public contre les mécréants qui tenteraient de la troubler dans l'exercice de son culte; protection également accordée aux sectes protestantes, aux juifs et aux mahométans. Et cela dans les régions les plus favorisées; car bien souvent, même dans les pays catholiques, les faveurs du pouvoir sont réservées aux protestants et aux juifs, et la persécution aux vrais fidèles.

En pareilles conditions, quelle part accorder aux ambassadeurs des princes dans un concile général? Quelle serait leur position officielle? De quel droit se mêleraient-ils aux délibérations sur le dogme ou la discipline, eux qui officiellement sont indifférents à toute croyance religieuse positive? Ces questions furent sérieusement pesées; le résultat fut qu'il ne serait pas envoyé d'invitation aux princes même catholiques; que cependant, par déférence, notification leur serait faite de la bulle de convocation, le jour même de sa publication, et que dans cette bulle les monarques seraient engagés à favoriser l'assemblée, d'abord en ne mettant pas obstacle à la venue des évêques de leurs États, puis en coopérant dans la mesure du possible à ce qui intéresserait la plus grande gloire de Dieu et le bon succès du concile<sup>1</sup>.

Grand fut l'émoi dans les régions gouvernementales, accoutumées à revendiquer, comme un droit de l'État, tous les avantages accordés autrefois par l'Église aux princes chrétiens. Sans chercher s'ils étaient la conséquence d'un ordre de choses aujourd'hui disparu et la récompense d'un dévoue-

1. Bulle de convocation : *Coll. Lac.*, col. 1. Voir Cecconi, t. I, p. 121 et suiv.



ment qui n'existe plus, les gouvernements s'étonnèrent de n'avoir pas été invités à se faire représenter; ils se crurent lésés dans leurs droits. On délibéra sur la conduite à tenir. Réclamerait-on auprès du Saint-Siège? Enverrait-on des ambassadeurs au concile, comme pour l'exercice d'un droit acquis? Si l'on s'était arrêté à ce parti, nul doute que les ambassadeurs des princes catholiques n'eussent été admis; car, si on ne les avait pas invités formellement, ils n'étaient pas exclus, et dans les délibérations de la commission directrice, qui eurent lieu devant le Pape, le 23 juin 1868, il fut expressément déclaré que leur intervention serait acceptée, s'ils en faisaient la demande<sup>1</sup>. Mais quel avantage retirer de cette représentation officielle? Et quelle serait la position des ambassadeurs? Resterait-ils spectateurs muets des travaux de l'assemblée, et par là n'assumeraient-ils pas en quelque sorte la responsabilité d'actes qu'ils n'auraient pas empêchés? Et s'ils avaient la parole, mais que leurs propositions ou leurs réclamations restassent sans effet, dans quels embarras ne se jetterait-on pas?

De plus, après la publication du *Syllabus* et de l'encyclique *Quanta cura*, n'avait-on pas à craindre que le concile, prenant à son compte les doctrines enseignées par le Saint-Siège, en opposition avec tous les prétendus principes de la société moderne, ne portât le trouble dans les États composés en majeure partie de catholiques?

Enfin la voix publique n'assignait-elle pas comme l'un des principaux objets du concile le dogme de l'infaillibilité? Or, si les prévisions se réalisaient, n'était-ce pas le bouleversement de la constitution de l'Église, sa transformation de gouvernement tempéré en monarchie absolue? De là que de dangers pour la paix des sociétés temporelles!

Ces questions furent débattues d'abord dans les conseils des gouvernements; puis dans les assemblées politiques en France, en Autriche, en Espagne, en Italie, en Bavière, et jusque dans le Parlement de Berlin. Elles furent l'objet de nombreuses notes envoyées par les divers gouvernements à leurs représentants près du Saint-Siège; et plus d'une fois

1. Cecconi. *Hist. du Conc.*, p. 124.

le cardinal Secrétaire d'État eut à réfuter les objections qui de divers côtés lui arrivaient par l'entremise des ambassadeurs.

Ces préoccupations se communiquèrent de cabinets en cabinets. Les États intéressés allaient-ils s'entendre, sinon pour tracer au concile la marche à suivre, au moins pour lui signifier qu'il n'eût pas à traiter les questions qui de près ou de loin ont rapport aux institutions politiques ?

Le ministre de Bavière, prince de Hohenlohe, prit l'initiative de ces communications diplomatiques. Il proposait une action commune entre tous les États de civilisation moderne. Sa note, fort étrange de la part du proche parent d'un cardinal, et du ministre principal d'un État de tout temps si dévoué à l'Église, eut peu de succès<sup>1</sup>. Le projet fut écarté, et chaque État se réserva d'agir suivant ses propres inspirations.

Cependant la marche adoptée fut à peu près uniforme. On n'accréditerait pas d'ambassadeur spécial auprès du concile ; s'il devenait nécessaire de traiter avec l'assemblée ou avec le Saint-Siège, on le ferait par le moyen des représentants ordinaires. On laisserait pleine liberté au concile, tout en observant ; et s'il était publié quelque décret en opposition avec les lois ou les principes de la société moderne, le gouvernement maintiendrait ses droits, prêt à réprimer au besoin ce qui troublerait le repos public. En somme, l'attitude des pouvoirs séculiers, c'était l'abstention défiante et attentive. Cela ressort de l'ensemble des documents recueillis soit dans l'histoire de Mgr Cecconi, soit dans la collection de Maria-Laach.

Mais nos politiciens ne surent pas garder longtemps cette sorte de neutralité. Ils changèrent de tactique à l'occasion de la distribution du *schema De Ecclesia*. D'après les ordres

1. Sa note se lit à la col. 1199 de la collection de Maria-Laach. Inutile de citer en détail toutes les pièces insérées dans cet ouvrage. Le lecteur y trouvera les correspondances plus ou moins officielles, les comptes rendus des séances parlementaires, en un mot tout ce qui se rapporte à l'action politique, avant, pendant et après le concile.

Cette étude sera d'un grand intérêt pour tout lecteur curieux de connaître l'histoire complète de la réunion du Vatican.

donnés par le Pape et insérés dans la bulle réglementaire, le secret était imposé à tous les Pères du concile, avec permission seulement de communiquer les projets en discussion à leurs théologiens, pour en délibérer avec eux. Mais comment espérer l'observation exacte de cette loi, quand les *schemata* auraient passé par les mains des typographes, d'abord, puis par celles d'un si grand nombre d'évêques, d'officiers du concile et de théologiens ? Et de fait, à peine distribué aux évêques, le *schema* « De l'Église » vint en la possession des agents des gouvernements ; il fut publié en entier dans la *Gazette d'Augsbourg*, et passa de là dans tous les autres journaux allemands, français, italiens.

L'alarme fut aussitôt donnée dans le camp libéral. Les chapitres XIII, XIV et XV roulaient sur les rapports entre l'Église et les sociétés civiles ; et nécessairement, les erreurs condamnées dans le *Syllabus* et l'encyclique *Quanta cura* y étaient l'objet d'une nouvelle condamnation.

D'autre part, quand fut distribué le *schema De Ecclesia*, (21 janvier, treizième congrégation générale), la dispute de l'infailibilité s'était fortement accentuée ; tout faisait présager la définition prochaine du dogme tant redouté des pouvoirs séculiers. Il n'en fallait pas tant pour les faire sortir de la neutralité à laquelle ils s'étaient résignés de si mauvais gré.

Le signal partit de Paris. Napoléon III venait d'exécuter son évolution vers le libéralisme. A la tête du nouveau cabinet se trouvait M. Émile Ollivier, étranger aux pratiques du catholicisme, ardent défenseur des libertés publiques. A ses côtés siégeaient plusieurs vétérans du catholicisme libéral, notamment M. Daru, chargé du ministère des affaires étrangères. Ses tendances étaient connues. Allier les maximes religieuses avec l'esprit moderne, et dans ce but ne pas reculer devant la négation des principes sociaux professés par l'Église depuis l'ère de Constantin. Ses sympathies étaient donc acquises aux évêques antiopportunistes.

Le désaccord ne tarda pas à se manifester dans le sein du conseil. M. Ollivier, fidèle à ses principes, voulait que liberté complète fût laissée au concile ; il s'opposait à toute interven-

tion du pouvoir civil dans ses délibérations, sauf à ne pas accepter ses décisions, si elles étaient contraires à notre droit public. « Abstention et attente, » telle était sa politique. Mais son collègue des affaires étrangères ne s'en accommodait pas. Il se croyait en droit de traiter directement avec l'auguste assemblée, en vertu des vieilles traditions gallicanes et de l'article 16 du Concordat, qui attribue au chef du gouvernement français les droits et privilèges dont jouissaient anciennement les rois de France auprès du Saint-Siège<sup>1</sup>.

Or, dans la seconde partie du *schema De Ecclesia* et les anathématismes qui en sont la conclusion, il voyait la subordination complète de la société civile à l'Église; et dans la définition du dogme de l'infaillibilité, il voyait cette même Église déposant tous ses pouvoirs entre les mains du Pape. C'était la théocratie érigée en dogme. De là un conflit inévitable entre l'Église et les États modernes, une source d'interminables luttes au sein des sociétés. N'était-il pas préférable de prévenir de tels dangers que de les combattre plus tard? Et le pouvait-on autrement qu'en intervenant positivement dans des discussions où une majorité imprudente, impré-

1. En ce point, le président du conseil était d'accord avec son collègue des affaires étrangères. Dans sa dépêche du 12 mai à l'ambassadeur de France à Rome, il s'exprime ainsi : « Le gouvernement de l'empereur ne s'est pas fait représenter auprès du concile, quoique ce droit lui appartienne en sa qualité de mandataire des laïques dans l'Église. » (Col. 1566.) Partisan zélé de la démocratie, M. Émile Ollivier aime à la retrouver dans la constitution de l'Église. C'est ainsi que, dans son *Nouveau manuel de droit ecclésiastique français*, il considère le privilège concédé à divers monarques pour le choix des évêques de leurs États comme un vestige de l'ancien droit ecclésiastique qui dans les élections épiscopales faisait une part importante au clergé et au peuple de l'Église vacante. Ce droit, d'après lui, ne pouvant plus s'exercer par les masses, se serait réfugié dans leur représentant qui est le chef de l'État. D'après cette théorie, toute gratuite et contraire à la constitution essentiellement monarchique de l'Église, les laïques auraient de droit leur place dans les conciles généraux.

M. Émile Ollivier, avec les intentions les plus droites, a eu le malheur de se lancer dans les questions théologiques sans y être préparé par des études spéciales, et les guides qu'il a pris dans cette nouvelle carrière l'ont plus d'une fois égaré. Nous trouverions malheureusement trop de preuves de cette assertion dans ses ouvrages sur le concile et le droit canon.

voyante, fanatisée, asservie au Saint-Siège, menaçait de l'emporter sur les évêques éclairés, sages, modérés, au courant des idées et des besoins du temps présent ?

Plein de ces sentiments, M. Daru, malgré l'opposition de plusieurs de ses collègues, notamment du président du conseil, envoya d'abord à l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège une note diplomatique, avec ordre de la communiquer au cardinal Secrétaire d'État, et par lui au Saint-Père. Dans cette note, M. Daru proposait au cardinal ses craintes à l'occasion du *schema* « De l'Église » et de la définition de l'infaillibilité, et finissait en jurant le Saint-Siège d'écarter ces questions irritantes.

La collection de Maria-Laach, après avoir rapporté tout du long cette pièce importante, reproduit également la réponse du cardinal Antonelli, admirable de logique, de bon ton, et, ce qui ne se trouve pas toujours dans les correspondances italiennes, de fermeté et de concision. (*Coll.*, col. 1553 et suiv.)

Voyant l'inutilité de ses efforts auprès du gouvernement pontifical, M. Daru résolut de s'adresser directement au concile. Sous la date du 5 avril, il envoya à l'ambassadeur la note célèbre, connue sous le nom de *memorandum*, dans laquelle il exposait plus au long les mêmes idées. L'ambassadeur avait ordre de remettre cette pièce au Souverain Pontife, en *qualité de président du concile*, exigeant presque de lui qu'il la transmette à l'assemblée, comme si le gouvernement français eût eu le droit de communiquer directement avec elle. Du reste, le *memorandum* était déjà du domaine public ; car, par un procédé peu délicat, il avait été communiqué à tous les cabinets d'Europe, et inséré dans les journaux, avant d'être présenté au Saint-Père. (*Coll.*, col. 1563, note.)

Le Saint-Père refusa de soumettre aux délibérations conciliaires le mémoire français, montrant par là que le Pape *président du concile* ne peut être assimilé à un président de parlement, librement élu par ses collègues et tenu de leur transmettre, comme à une autorité supérieure, les communications qui leur sont adressées.

Pourquoi faut-il dire que les évêques de l'opposition ne

furent pas étrangers à ces fautes du gouvernement impérial? Le malheureux archevêque de Paris, qui devait un an après tomber sous les balles des assassins de la Commune, Mgr Darboy, écrivit à plusieurs reprises à l'empereur pour se plaindre de la marche du concile, de son peu de liberté, des projets de définition sur l'infaillibilité et les doctrines touchant les rapports de l'Église avec les sociétés civiles; il engageait le monarque à intervenir pour empêcher les décrets proposés, l'engageait même à recourir aux moyens d'intimidation, en particulier au rappel de l'ambassadeur près du Saint-Siège. Ces tristes lettres, recueillies par M. Émile Ollivier dans son ouvrage *l'Église et l'État au concile du Vatican*, ne furent pas les seules qui parvinrent aux ministres français, comme il apparait clairement de plusieurs autres documents publiés dans le même ouvrage, et insérés dans le recueil de Maria-Laach<sup>1</sup>. Cet appel au bras séculier partit des mêmes rangs dans lesquels on se plaignait sans cesse du peu de liberté laissée au concile et de la pression exercée par le Saint-Siège. Il faillit être entendu, car quelques lettres rapportées par le docteur Friedrich, et citées par les Pères de Maria-Laach (col. 1546), contiennent la menace mal dissimulée de retirer les troupes françaises de Rome, si le concile ne changeait pas de voie. Ne peut-on pas regarder comme inspirée par la même pensée la dépréciation des monnaies pontificales; mesure déplorable qui, prise par les ordres d'un ministre, eut pour résultat de faire passer le Pape pour un faux monnayeur aux yeux d'un public ignorant?

La démission de M. Daru et son remplacement par le duc de Grammont mirent fin à cette scandaleuse et intempestive ingérence. Redevenu maître de la situation, M. Émile Ollivier reconnut franchement l'échec de la politique d'intervention, et revint aux résolutions premières: « abstention et attente ».

Quelle fut l'attitude des autres gouvernements vis-à-vis du concile? La collection de Maria-Laach reproduit exac-

1. *Coll. Lac.*, col. 1559-1569.

L'ouvrage de M. Émile Ollivier est rempli des renseignements les plus curieux sur les menées des évêques gallicans.

tement les notes échangées à ce sujet entre les ministres, les ambassadeurs et chargés d'affaires, soit auprès du Saint-Siège, soit auprès des divers États. Tout se résume en quelques mots. La conduite du gouvernement français leur servit de règle. A la suite de celui-ci, M. de Beust en Autriche, M. de Bismarck en Prusse, M. de Bray en Bavière, M. Visconti Venosta en Italie, M. Sagasta en Espagne, sortirent de la neutralité qu'ils avaient d'abord promise. Ils s'effrayèrent, ou feignirent de s'effrayer des tendances du concile; comme le ministre de Napoléon III, ils adressèrent au Saint-Père des conseils *très respectueux* de modération et de prudence, lui signalant les dangers de la voie dans laquelle il se laissait entraîner par une majorité d'évêques imprudents, peu au fait des choses de notre temps; et, pour mieux le persuader, ils appuyaient leurs conseils de menaces discrètes.

Ces plans de la politique humaine furent déjoués par la sagesse et la fermeté de Pie IX. Le concile continua paisiblement ses travaux, comme s'il n'y eût eu aucune tentative contre sa liberté dans les régions politiques; et l'infaillibilité pontificale fut solennellement définie.

## V

Quelles en furent les conséquences politiques? Nous le voyons encore dans le recueil de Maria-Laach.

Réduite à l'impuissance par l'invasion prussienne et la chute de l'Empire, la France ne fit aucune opposition au nouveau dogme. Seul l'ex-Père Hyacinthe, traînant après lui un petit groupe de prêtres révoltés et corrompus, tenta de faire secte. Personne n'ignore les piteux résultats de sa criminelle tentative. Depuis ce temps, il est vrai, la persécution religieuse s'est abattue sur la France; mais la définition de l'infaillibilité n'y a été pour rien.

Il n'en fut pas de même en Allemagne. Le gouvernement autrichien, dirigé par le protestant comte de Beust, de funeste mémoire, profita du décret sur l'infaillibilité pour rompre le concordat conclu en 1855 avec le Saint-Siège. Dès le principe, ce concordat avait été attaqué par tous les libres penseurs de l'empire. Ils ne pouvaient pardonner à

l'empereur François-Joseph d'être rentré franchement dans la vérité catholique, en reconnaissant les droits de l'Église et écartant autant que possible les obstacles à leur exercice. Malgré les brèches faites déjà à cette solennelle convention, sous les divers ministères qui s'étaient succédé depuis plusieurs années, l'œuvre restait debout. Les désastres de Sadowa amenèrent l'empereur, personnellement si catholique, à remettre le pouvoir aux mains de M. de Beust. Celui-ci, naturellement hostile à l'Église, s'empressa de donner satisfaction aux sectes maçonniques. Le concordat fut condamné en principe. Il ne manquait que l'occasion favorable. Le ministre crut l'avoir trouvée dans la définition de l'infaillibilité. A la suite d'un long rapport du ministre des cultes et de l'instruction publique, Charles Stremayr<sup>1</sup>, il adressa une dépêche au secrétaire d'ambassade à Rome, le chargeant de notifier au gouvernement pontifical la dénonciation du concordat. Le motif était celui que nous avons déjà indiqué, à savoir que la définition opérant une transformation essentielle dans la constitution de l'Église, et conférant au Pape une autorité illimitée, l'État autrichien se trouvait en présence d'un pouvoir différent de celui avec lequel il avait traité<sup>2</sup>. Nos lecteurs savent que penser de ce pitoyable sophisme.

Là ne se bornèrent pas les défaillances du pouvoir impérial en Autriche. Le concordat de 1855 ne regardait pas le royaume de Hongrie. Sa dénonciation n'avait donc pour lui aucun résultat. Et pourtant il fallait bien que la protestation contre le décret du concile eût son effet pratique dans le royaume de saint Étienne. Il fut donc signifié au primat et aux évêques de Hongrie que, pour se mettre en garde contre les abus que pourrait faire le Pape de l'autorité nouvelle que venait de lui accorder le concile, nul décret du Saint-Siège ne serait publié en ces États sans l'approbation du gouvernement. Disons-le à la louange des évêques hongrois, ils protestèrent contre l'institution du *Placetum regium*, et la collection de Maria-Laach reproduit la belle lettre adres-

1. *Coll. Lac.*, col. 1716 et *sqq.*

2. *Coll. Lac.*, col. 1721.



sée au ministre par Mgr Simor<sup>1</sup>, au nom de tous les autres évêques du royaume. Et pourtant, durant le concile, le vénérable primate avait été l'un des principaux opposants à la définition.

La Bavière imita le ministère hongrois, et là aussi, en réponse à la définition de l'infaillibilité, fut portée la loi du *Placetum regium*. Ce décret avec la belle réponse de Mgr Senestray, évêque de Ratisbonne, sont rapportés dans notre collection.

Passant sous silence plusieurs actes semblables d'États de moindre importance, nous en venons à la conduite du gouvernement prussien. La plupart des évêques de ce royaume s'étaient montrés hostiles à la définition; le comte de Bismarck les avait encouragés dans leur opposition. Le décret une fois promulgué, tous sans exception y adhérèrent avec entière soumission. Engagé dans la campagne de France, le gouvernement n'eut garde de mécontenter tout d'abord les catholiques. Il fit silence sur les résultats du concile. Mais la guerre terminée, le comte de Bismarck crut venir aussi facilement à bout de l'Église que des armées surprises et mal préparées de la France. Il entreprit son *Kulturkampf*; il favorisa de tout son pouvoir la secte ridicule des vieux-catholiques; subventionna largement le faux évêque Reinkens, tandis que, dépouillés de leurs revenus, privés de leur liberté, les évêques et les curés légitimes allaient expier dans les prisons leur fidélité au Saint Siège.

Mais, en dépit de toute sa puissance, le chancelier de fer dut un jour s'avouer vaincu. Les ministres de l'Église rentrèrent triomphants dans leurs cathédrales et leurs paroisses, à l'heure même où le despote, tombé en disgrâce, allait expier dans l'obscurité de sa retraite ses attentats contre l'Église.

Le nouveau royaume d'Italie ne pouvait manquer à ce concert des puissances européennes. Entré, au mépris de toutes ses traditions, dans le courant des idées modernes, il dut se montrer hostile au dogme de l'infaillibilité pontificale. Par une circulaire du 15 août 1870, M. Rueli, ministre des

1. Col. 1724.

cultes et de la justice, rappelle aux magistrats des diverses provinces les dispositions du Code pénal contre les ecclésiastiques qui prononceraient publiquement des discours blâmant les institutions de l'État, ou capables de troubler les consciences et la paix des familles<sup>1</sup>; en attendant, dit-il, que le gouvernement manifeste ses dispositions ultérieures relativement à la publication du décret du concile sur le dogme de l'infaillibilité.

Telle fut l'attitude des politiques en présence de la définition conciliaire. A quoi ont abouti ces mesquines oppositions ? Le dogme de l'infaillibilité pontificale est aujourd'hui professé par tous les catholiques. L'expérience a prouvé combien étaient vaines les appréhensions des hommes d'État. Rien n'a été changé ni au gouvernement intérieur de l'Église, ni à ses relations avec les sociétés civiles.

## VI

Les Pères de Maria-Laach complètent leur collection en relatant les *schemata* préparés par les diverses commissions pontificales, et les *postulata* adressés au concile. Faute d'avoir reçu la sanction définitive, ces pièces sont dénuées de valeur officielle; elles ont cependant leur utilité, et manifestent les tendances de l'Église, ainsi que les projets du Saint-Siège et de l'épiscopat à la veille du concile.

Les *schemata*. Cinq commissions pontificales avaient élaboré les projets à débattre dans l'assemblée. Nous les avons déjà présentées à nos lecteurs. Elles se mirent à l'œuvre avec ardeur, et les résultats de leurs travaux nous sont en partie connus.

De la commission *De fide*, provenaient les *schemata* sur la doctrine catholique et sur l'Église, dont nous avons parlé. D'après Mgr Ceconi<sup>2</sup>, il y faudrait ajouter un *schema* sur le mariage, comprenant trois questions considérables : Quelle est la nature du mariage chrétien ? Quelle puissance l'Église possède-t-elle sur lui ? Quels en sont les avantages comparés à ceux du mariage dans l'ordre naturel.

1. *Coll. Lac.*, col. 1730.

2. *Storia del conc.*, t. I, p. 216.

Ce *schema* ne figure point dans la collection de Maria-Laach. L'énoncé seul des questions montre de quelle importance dogmatique eût été le décret; il nous faut regretter qu'un pareil sujet n'ait point subi les épreuves de la discussion publique, et n'ait pas abouti à l'une de ces grandes définitions qui mettent un terme à de dangereuses controverses sur la foi.

La dogmatique chrétienne n'a pourtant rien perdu au silence du concile sur ce point; car dans la série de ses magnifiques encycliques, le pape Léon XIII a entièrement comblé cette lacune. L'encyclique *Arcanum*, du 10 février 1880, résume admirablement les enseignements de la foi sur le mariage chrétien : contrat essentiellement identifié avec le sacrement, de sorte que ni le contrat n'existe en dehors du sacrement, ni le sacrement ne vient s'ajouter comme un accessoire au contrat déjà formé par la volonté humaine et sanctionné par la loi. D'où suit la nullité du mariage civil, et la juridiction exclusive de l'Église dans les causes matrimoniales<sup>1</sup>.

Non seulement la question dogmatique du mariage devait occuper les Pères; mais aussi de nombreux points de discipline relatifs à ce sacrement. Dans l'indication des *schemata* préparés par la commission *De disciplina*, il en est quatre touchant aux empêchements dirimants, surtout à ceux de parenté légale (adoption), d'honnêteté publique et d'affinité; aux mariages civils, aux mariages mixtes et aux questions de domicile.

En outre, dans les *postulata* présentés par les évêques de diverses régions, on demandait de modifier l'ancienne législation canonique touchant les empêchements existants, et l'on sollicitait l'extension des pouvoirs épiscopaux par rapport aux dispenses. Si le concile n'a pu faire droit à ces vœux, le Saint-Siège en a tenu compte; des concessions ont été accordées par la voix des congrégations romaines, et le

1. Quand Pie IX convoqua les évêques au Vatican, une des principales craintes des hommes d'État fut de voir le concile réprover les doctrines du mariage civil; les notes diplomatiques et les discussions parlementaires dont nous avons parlé portent plus d'une fois l'empreinte de cette inquiétude.

Saint-Père ne refuse pas aux évêques certains indults assez larges pour les dispenses urgentes.

Mgr Cecconi donne les titres des vingt-huit *schemata* préparés par la commission de la discipline. Les points les plus importants y étaient traités : la promotion aux cures, l'inamovibilité des titulaires, les chapitres des églises cathédrales ou collégiales, les séminaires, les ordinations, les jugements ecclésiastiques, etc. De ces vingt-huit projets, six seulement ont été distribués aux Pères et discutés en congrégation générale. Le lecteur les trouvera intégralement, texte et notes, dans la collection de Maria-Laach. Ils ont pour objet : les évêques, les synodes et les vicaires généraux ; l'administration des diocèses durant la vacance du siège épiscopal, là où n'existe pas de chapitre ; la vie des clercs ; les fondations pieuses ; les titres d'ordination ; enfin le petit catéchisme.

Longuement discuté, modifié et enfin adopté en congrégation générale, le *schema* du petit catéchisme devait être promulgué dans la session solennelle qui aurait eu lieu après les vacances, si l'usurpation piémontaise avait permis la continuation du concile.

Le but de ce décret était de prévenir les inconvénients qui résultent de la diversité des catéchismes, à une époque surtout comme la nôtre, où les familles changent si souvent de résidence. Un manuel commun, autorisé par le Saint-Siège et prescrit à tous les diocèses, aurait été d'une utilité incontestable. Aussi avait-il été demandé dans bon nombre de *postulata*. Le petit catéchisme devait être fait sur le modèle de celui que le vénérable cardinal Bellarmin avait rédigé, par ordre du pape Clément VIII, et il aurait été imposé à toutes les Églises d'Italie et ailleurs. Très court, restreint aux vérités de foi dont la connaissance est indispensable à tous les chrétiens, il n'eût pas porté atteinte aux droits des évêques de publier des catéchismes plus développés, et d'en ordonner l'explication dans leurs Églises<sup>1</sup>.

La commission des réguliers avait, elle aussi, préparé ses décrets. L'historien du concile, Mgr Cecconi, en indique

1. *Coll. Lac.*, col. 663 et suivantes.

dix-huit<sup>1</sup>, dont quatre seulement furent distribués aux Pères, et dont aucun ne vint en délibération.

De tout temps les conciles généraux s'étaient occupés des ordres religieux; plusieurs d'entre eux avaient porté des décrets qui figurent dans les collections des Décrétales. Le concile de Trente surtout a laissé un admirable monument de sa sollicitude envers les familles religieuses dans son décret de réforme publié dans la 25<sup>e</sup> session. Depuis, une congrégation de cardinaux a été établie par les papes pour maintenir l'esprit de ferveur dans ces pieux instituts, et résoudre les difficultés pratiques amenées par le temps.

Le concile du Vatican devait marcher sur les traces du concile de Trente. Il avait d'abord à venger la vie religieuse des attaques dont elle est l'objet de la part d'une fausse philosophie et d'une politique égarée, acharnées à combattre des communautés qui jetèrent un si vif éclat, dans le passé, sur la société chrétienne. Il fallait, autant que possible, amener l'union la plus intime entre les deux branches du clergé séculier et régulier; il fallait en outre faire reflourir au sein des ordres réguliers l'observance primitive, qui par soi va toujours s'altérant, comme toute chose humaine. Tel était le but du premier *schema*. Les trois autres entraient dans le détail des obligations de la vie religieuse: vie commune, obéissance, clôture.

Un point en particulier avait attiré l'attention de la commission pontificale: c'était la condition des nouvelles communautés à vœux simples, institutions récentes, vouées principalement aux œuvres extérieures, écoles, hôpitaux, orphelinats, n'étant plus guère protégées par l'ombre du cloître et souvent exposées au contact du monde; elles n'étaient pas comprises juridiquement au nombre des familles religieuses que visent les lois canoniques. Chacune de ces congrégations a ses règles propres, ordinairement revêtues de l'approbation du Saint-Siège, mais elles ne se rattachent pas à la classe des ordres réguliers proprement dits. On aurait souhaité que le concile portât quelques lois positives embrassant tous ces instituts, adaptant autant que possible les exer-

1. *Loc. cit.*

cices de la vie active avec les exigences de la vie religieuse. Tel était le travail qu'avait eu en vue la commission pontificale, comme l'indiquent assez les deuxième, troisième et quatrième *schemata*.

Un seul *schema* avait été présenté par la quatrième commission : celui des missions apostoliques<sup>1</sup>. Il regardait les droits des vicaires apostoliques et des évêques dépendants de la Sacrée Congrégation de la Propagande; leurs rapports avec les missionnaires séculiers et réguliers; les moyens de conserver parmi eux l'esprit sacerdotal au milieu des dangers qu'ils courent en pays hérétiques ou infidèles. Quelques-uns des règlements présentés à l'approbation du concile ont été depuis sanctionnés par des décrets de la Propagande.

Cette même quatrième commission, chargée également des questions relatives aux Églises orientales et à leurs rites, avait préparé un travail sur ce sujet, comme l'indique Mgr Ceconi<sup>2</sup>; mais il ne fut pas livré aux Pères et la collection de Maria-Laach n'en fait pas mention.

Seule des cinq commissions pontificales, celle qu'on avait nommée *politico-ecclésiastique* ne présenta aucun projet de constitution. Elle avait pourtant travaillé aussi activement que les autres, sous la direction du cardinal Reisach. Malheureusement, son digne président fut enlevé par la mort, alors que son expérience des affaires et son habileté bien connue auraient été d'un précieux secours à ses collaborateurs. D'ailleurs, cette commission avait moins pour objet de préparer des décrets spéciaux, que d'étudier les graves questions des rapports de l'Église avec les gouvernements temporels, et de venir en aide par ses travaux aux autres commissions, partout où elles auraient à toucher à ces mêmes questions.

Ajoutons que le seul titre de cette commission avait excité les défiances de la politique. Autrefois, au concile de Trente, la seule pensée que l'assemblée, en travaillant à réformer toutes les classes de la société chrétienne, s'occuperait même des cours séculières, souleva contre elle l'opposition unanime

1. *Coll. Lac.*, col. 682.

2. *Histoire du Concile*, loc. cit.

des ambassadeurs. Les princes acceptaient bien qu'on ramènât le clergé aux règles de la discipline, qu'on rappelât aux chrétiens les lois de la religion et de la morale, que les monastères fussent assujettis aux observances régulières; les princes exigeaient même du Souverain Pontife qu'il soumit sa propre cour aux réformes qu'ordonnerait le concile; mais rentrer eux-mêmes dans le devoir sous la direction de l'Église, ils n'en voulaient pas entendre parler. De nos jours, encore moins qu'à la fin du moyen âge, ils n'acceptaient cette ingérence. On l'avait bien vu à l'apparition du *Syllabus* de Pie IX. Dans l'établissement de la commission politico-ecclésiastique, les gouvernements crurent voir l'arrière-pensée de réprouver, au nom de l'autorité suprême d'un concile, tout ce qu'on est convenu d'appeler les conquêtes de l'esprit moderne. En présence de ces frayeurs ridicules, le Saint-Père jugea plus prudent de ne pas demander de *schemata* spéciaux à cette commission, remettant à des temps plus calmes de traiter ces questions irritantes<sup>1</sup>.

Ces temps sont arrivés plus tôt qu'on ne le pensait. Le successeur même de Pie IX, le pape Léon XIII, dans la série de ses belles encycliques, expose avec toute la majesté de sa parole et l'autorité du pontificat infaillible les principes de la politique chrétienne et de l'ordre social que l'auguste assemblée était appelée à consacrer.

## VII

Nous ne terminerons pas cette étude sans dire quelque chose des *postulata* adressés au concile, et réunis par les Pères de Maria-Laach. Ce recueil n'est pas complet et ne pouvait pas l'être. D'innombrables pétitions avaient été présentées, expression pour la plupart de vœux particuliers très discutables. Obligés d'en élaguer la majeure partie, les rédacteurs se sont presque bornés aux *postulata* émanant des évêques.

Ils les ont divisés en deux séries. La première comprend

1. Sur les travaux de la commission politico-ecclésiastique, voir le chapitre vi de la deuxième partie de l'*Histoire du concile*, par Mgr Ceconi.

les vœux relatifs à divers points de doctrine, de discipline, de liturgie et de piété, au nombre de trente-huit, souvent revêtus de nombreuses signatures épiscopales. La seconde série renferme les *postulata* pour ou contre la définition de l'infaillibilité, sur les modifications à apporter au règlement du concile, sur l'ordre des délibérations. Il y en a vingt-huit. Nous en avons suffisamment fait mention à propos de la troisième session. Reste à parler de la première série.

Ces *postulata* embrassaient un très grand nombre de questions : dogme, morale, discipline, liturgie; quelques-uns étaient des programmes complets de réforme; d'autres se bornaient à un ou plusieurs points particuliers. Les évêques du royaume de Naples présentaient tout un plan de réforme; leur *postulatum* remplit soixante-quatre colonnes de la collection de Maria-Laach. Plusieurs évêques français, parmi lesquels l'archevêque de Paris et l'évêque d'Orléans, avaient aussi élaboré un vaste projet, relatif principalement à la discipline. Là, sans préjudice des droits du Saint-Siège, ils demandaient l'extension des attributions épiscopales et l'affranchissement d'une foule de formalités qui leur paraissaient entraver l'action des ordinaires au détriment des âmes.

Les évêques d'Allemagne, de Belgique, du Canada, de l'Italie centrale, à l'exemple des Napolitains et des Français, avaient également fourni leurs *postulata* collectifs, touchant divers points de discipline. La plupart des autres pétitions se rapportent à des sujets isolés. Aux vœux qu'exprimaient nombre d'évêques de voir condamner les erreurs les plus grossières des temps modernes, le concile a répondu en partie par ses deux constitutions dogmatiques.

Aux vérités premières se rattache jusqu'à un certain point le *postulatum* contre l'ontologisme, signé des deux cardinaux Riario Sforza, archevêque de Naples, et Joachim Pecci, alors évêque de Pérouse, qui occupe si glorieusement aujourd'hui la chaire de saint Pierre. La question n'arriva pas aux délibérations du concile. Mais n'a-t-elle pas été surabondamment résolue dans les actes pontificaux par lesquels le pape Léon XIII recommande si fortement les doctrines de saint Thomas, ainsi que par l'éclatante condamnation des erreurs rosminiennes?



Nous avons dit aussi comment Notre Saint Père Léon XIII a répondu au désir des évêques, relativement aux erreurs modernes sur le mariage.

Il s'agissait encore de compléter la théologie de la sainte Vierge en ajoutant au dogme de l'Immaculée Conception celui de son Assomption glorieuse dans le ciel. Inspirés par leur dévotion, cent quatre-vingt-sept évêques, en dix *postulata* différents, exprimèrent le vœu qu'une définition du concile rangeât cette vérité au nombre des articles de foi : vœu qui trouvait de nombreux échos parmi les fidèles.

La question était difficile. Pour définir un dogme, ce n'est pas assez d'une certitude morale, ou historique, ou provenant de révélations privées ; il faut une révélation divine faite à toute l'Église par l'organe des apôtres, transmise par les Écritures ou la tradition. Ces conditions se rencontrent-elles dans la croyance à l'Assomption de Marie ? Là est la difficulté. Aussi, dans les développements de plusieurs de ces *postulata* les auteurs s'efforcent-ils de démontrer la *définibilité* de cette vérité. Ont-ils réussi ? Le concile n'a pas prononcé, et la proposition restera longtemps peut-être à l'étude.

Beaucoup plus nombreux furent les vœux relatifs à la discipline. Depuis les hautes charges de la cour romaine, le Sacré-Collège, les congrégations de cardinaux, jusqu'aux devoirs des plus humbles chrétiens, tout fut passé en revue, tant était ardent le zèle à promouvoir la réformation de l'Église universelle.

On demandait, comme on l'avait déjà fait au concile de Trente, que le Sacré-Collège se recrutât parmi les prélats des diverses contrées ; vœu qui peut paraître superflu, puisque depuis longtemps une large place a été faite aux nations différentes, et que de nos jours une grande partie des titres cardinalices est accordée à des prélats étrangers à l'Italie. On n'en pourrait dire autant des sacrées congrégations, composées presque exclusivement de membres d'origine italienne. Mais pourrait-il en être autrement ? Ne faut-il pas en toute carrière une préparation spéciale qui ne peut s'acquérir loin de l'administration centrale ? Du reste, ce point touchait à la réforme de la cour pontificale. Or, il est douteux que

Pie IX eût accordé au concile du Vatican un droit que son prédécesseur Pie IV avait refusé aux Pères de Trente.

Les élections épiscopales étaient rappelées à l'attention du concile ; non sans doute pour retirer les privilèges concédés par le Saint-Siège à la plupart des États catholiques dans la nomination des évêques ; mais on voulait, à l'exemple du concile de Trente, avertir sérieusement tous ceux qui ont une part active dans le choix des premiers prélats qu'ils sont obligés d'agir en conscience, en vue du bien de l'Église, et non selon les intérêts d'une politique plus ou moins chrétienne.

Le régime paroissial, c'est-à-dire la nomination aux cures ; le concours à rétablir, sinon d'après les formes prescrites par le concile de Trente et par Benoît XIV, du moins suivant un mode adapté aux circonstances présentes ; l'inamovibilité des bénéfices paroissiaux, autant de questions qu'on ne peut résoudre d'après les règles strictes du droit canon, et pour lesquelles on demandait au concile une étude spéciale. Étroitement unie à cette réforme, celle des jugements ecclésiastiques était proposée elle aussi à l'examen conciliaire, dans plusieurs *postulata*.

La préparation aux ordres sacrés et les séminaires étaient au nombre des points signalés à l'attention des Pères. A cette occasion venait la question des hautes études, des grades académiques qui occupaient autrefois une si large place dans les causes ecclésiastiques, mais aujourd'hui si négligés. A ce *postulatum* le Saint-Siège a répondu depuis par l'institution des universités catholiques en France, de l'Université de Fribourg, en Suisse, et de l'Université de Washington, en Amérique. Plaise à Dieu que la liberté rendue à l'Église lui permette de développer ces grandes écoles, si glorieuses dans le passé et si utiles en un siècle d'incrédulité scientifique !

A propos des hautes études, beaucoup d'évêques réclamaient la revision du droit canonique. Quand les transformations sociales emportent les anciennes institutions, bon nombre de lois deviennent d'une application impossible. Et pourtant, dans les universités catholiques il est prescrit d'expliquer religieusement les textes des anciennes collec-

tions. Dégager les facultés théologiques d'études peu pratiques, et venir en aide aux officialités en réduisant le code canonique au nécessaire, paraissait indispensable à ces prélats. Plusieurs auraient même rêvé d'une réforme analogue à celle que Napoléon I<sup>er</sup>, en France, fit subir à notre vieille législation. Mais il n'est pas dans les usages de l'Église de mener au pas de course une entreprise aussi ardue que celle de la codification des lois canoniques.

A une telle œuvre suffirait à peine le génie juridique d'un Innocent III ou d'un Boniface VIII. Croyons bien pourtant que l'expression de ce vœu n'aura pas été inutile. La cour romaine comprend assurément la nécessité de changements considérables dans sa législation ; la question sera mûrement étudiée ; et peut-être, quand le terrain si mouvant des nouvelles institutions politiques se sera raffermi sous nos pieds, sera-t-il donné suite à des vœux si raisonnables.

En attendant une réforme plus générale, le Saint-Siège a inauguré une série de modifications partielles. Dans ce but, Pie IX, répondant aux désirs de l'épiscopat, promulgua dès les premiers jours du concile l'importante constitution *Apostolicæ sedis* ; il supprima beaucoup d'excommunications devenues de nos jours sans objet, ou d'une application trop difficile, et donna le catalogue complet des censures désormais en vigueur dans l'Église.

Les rapports des réguliers avec les évêques, leurs exemptions et privilèges étaient encore l'un des objets des *postulata*. Plusieurs évêques renouvelaient les vœux exprimés autrefois par plusieurs Pères du concile de Trente, de voir augmenter leur autorité sur ces pieuses institutions ; tandis que d'autres, considérant que les faveurs et exemptions accordées aux ordres réguliers sont plus à l'avantage de l'Église qu'ils ne profitent aux religieux eux-mêmes, en demandaient le maintien.

Quel vaste champ offraient donc aux travaux du concile les questions de discipline ! Et nous sommes loin de les avoir toutes rappelées. Mais ne devons-nous pas nous borner ?

Parmi les *postulata* relatifs à la liturgie, nous remarquons surtout celui par lequel on demandait une révision du bré-

viaire romain : diminution de quelques offices plus longs et qui se récitent les jours où les prêtres des paroisses sont surchargés de travail ; corrections de vieilles légendes dont l'authenticité est rejetée ou du moins contestée par la critique moderne.

Ces demandes ne manquaient pas de motifs raisonnables. Mais c'est chose grave que de toucher aux monuments de la prière publique. Saint Pie V, dans la réforme qu'il entreprit selon le vœu du concile de Trente, respecta la substance du bréviaire, se contentant de le ramener à sa forme primitive et de corriger quelques détails.

Les besoins des temps amèneront-ils des modifications devant lesquelles ont toujours reculé les souverains pontifes ? C'est le secret de l'avenir. En attendant, pour donner satisfaction en partie au vœu des prélats, le souverain pontife Léon XIII a d'abord autorisé pour les jours non empêchés la récitation des offices votifs ; puis il a permis de corriger les légendes anciennes d'après les découvertes récentes de la critique ; travail exécuté sous la direction du savant hagiographe le cardinal Bartolini, préfet de la Congrégation des Rites.

Afin d'accroître dans l'Église le culte de saint Joseph, le glorieux époux de Marie, trois *postulata* furent présentés, portant, le premier la signature de 153 évêques, le second de 43 généraux d'ordres religieux, le troisième de 118 prélats. Après l'exposé des motifs qui font à ce saint patriarche une place privilégiée parmi les saints, on demandait pour lui, d'abord, qu'il fût déclaré solennellement patron principal de l'Église universelle, après la sainte Vierge ; ensuite que, dans le culte de *dulcie* rendu par l'Église aux saints, il occupât le premier rang après la très sainte Vierge ; troisièmement, que la fête de son patronage fût élevée au rite de première classe, et célébrée avec octave.

Tout le monde sait avec quel empressement les souverains pontifes Pie IX et Léon XIII ont répondu à cette demande. Saint Joseph a été déclaré solennellement patron de l'Église universelle ; sa fête a été élevée au degré de première classe, et même, partout où cela peut se faire, est devenue fête chômée ; la fête du patronage a été rendue obligatoire dans

toute l'Église ; enfin l'octave de cette dernière solennité a été accordée à nombre d'Églises ou d'ordres religieux qui en ont fait la demande, jusqu'au jour où elle sera étendue à toute l'Église, ce qu'il est permis d'espérer pour un prochain avenir.

Grand nombre d'évêques demandaient pour saint François de Sales les honneurs accordés par l'Église à ses docteurs. Après mûre délibération de la Congrégation des Rites, à la vive satisfaction du peuple chrétien, Pie IX a conféré ce titre si glorieux à l'illustre évêque de Genève.

Nous passons sous silence plusieurs vœux appelant les bénédictions du concile sur les œuvres de la charité chrétienne : Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Société de Saint-Vincent de Paul, que ne cessent d'encourager les souverains pontifes ; et nous arrivons à une demande qui parut étrange d'abord, mais qui a fait son chemin sous le souffle de la Providence. Le 18 février 1870, un *postulatum* intitulé : *De re militari et bello*, était présenté au nom de quarante Pères ; le 10 mars suivant, les prélats du synode patriarcal des Arméniens en présentaient un autre beaucoup plus développé sur le même sujet. On y émettait le vœu que, pour arrêter tant de guerres sanglantes et injustes qui désolent le monde, le concile proclamât les principes de droit naturel qui doivent régler ces déplorables conflits ; et les Arméniens ajoutaient le vœu que le Souverain Pontife redevint, comme aux plus beaux siècles de l'Église, l'arbitre suprême entre les nations chrétiennes.

Chose étrange ! ce projet, dont personne ne méconnaîtra la grandeur, était sorti de l'hérétique Angleterre, et avait pour auteur un protestant, David Urquhart. Les catholiques anglais lui donnèrent une entière adhésion, et adressèrent au Saint-Père une supplique demandant l'établissement à Rome d'un collège international, appelé à prononcer sur les différends entre les États chrétiens. Leur *postulatum*, ainsi que le mémoire de M. Urquhart, est inséré dans le recueil de Maria-Laach<sup>1</sup>. Ce projet parut d'abord une utopie ; mais la Providence a voulu que, peu d'années après le concile du

1. Col. 1307 et suivantes.

Vatican, la médiation du pape Léon XIII fût sollicitée par l'auteur même du *Kulturkampf* en Allemagne, par le prince de Bismarck, dans son différend avec l'Espagne, au sujet des îles Carolines.

Ce rôle de la papauté s'étend tous les jours davantage. Tandis qu'il a été donné à Pie IX de grouper le peuple chrétien autour de la chaire apostolique, par la foi et l'amour filial, il semble que Dieu ait réservé à son glorieux successeur le soin de rendre au Vicaire de Jésus-Christ l'hégémonie politique qu'il exerça aux jours anciens, pour le plus grand bien de la chrétienté.

De là cette série de magistrales encycliques pour rappeler aux fidèles les fondements de toute société bien organisée, série admirablement couronnée par l'encyclique *Rerum novarum*, sur la condition des ouvriers.

## VIII

Notre analyse raisonnée du dernier volume de la collection de Maria-Laach est terminée. On voit assez que le concile du Vatican est loin d'être une entreprise avortée, quoiqu'il ne lui ait pas été donné de remplir son vaste et magnifique programme. Deux importantes constitutions promulguées, de nombreux points de réforme indiqués à la vigilance du Pasteur suprême, en voie de réalisation, voilà son œuvre.

Par l'une de ces deux constitutions, le concile a porté une éclatante lumière au sein des ténèbres accumulées par l'impiété moderne autour des vérités fondamentales de la religion et de la morale. Le rationalisme, erreur caractéristique de notre siècle, a été frappé au cœur, tout comme au moyen âge la secte impure des manichéens fut terrassée par la belle exposition de foi du quatrième concile de Latran. Tout chrétien docile aux enseignements de la sainte Église se reconnaîtra aisément au milieu des questions si compliquées qui regardent les rapports mutuels de la raison et de la foi. Il saura également apprécier à leur juste valeur les prétentions du matérialisme, du positivisme, au monopole de la science.

Par la seconde constitution, le pouvoir du Chef suprême de l'Église a été mis en tout son jour, et les ténèbres accumulées depuis quatre siècles autour de l'organisation de l'Église sont enfin dissipées. Grâce aux Pères du Vatican, nous savons ce que signifie l'appellation de Pasteur suprême, quelle amplitude de puissance Pierre a reçue de Jésus-Christ pour lui et ses successeurs, quelle est l'universalité de sa juridiction sur toutes les parties du troupeau de Jésus-Christ, quelle est l'autorité de ses enseignements. Le gallicanisme, sous toutes ses formes, a été définitivement condamné.

Ces deux constitutions, sans parler du mouvement de réforme inauguré par le concile, suffiraient à lui donner une belle place à côté des conciles anciens, surtout du quatrième de Latran et de celui de Florence.

C'est donc un éminent service rendu par les Pères de Maria-Laach que d'avoir recueilli avec tant de soin les monuments de tout genre relatifs au concile œcuménique du Vatican.

G. DESJARDINS.

LE PAPE JEAN VIII (872-882)

(Suite<sup>1</sup>)

---

III. — LES MORAVES

Dans le temps même où le pape Jean VIII essayait inutilement de retirer les Bulgares de la fascination byzantine, son intelligente sollicitude veillait sur le berceau religieux de la jeune nation morave, et cherchait à lui préparer l'entrée dans la civilisation chrétienne, sans la livrer à la domination de ses voisins de Germanie. Ici, l'intérêt grandit par l'intervention des deux personnages les plus fameux dans l'histoire des origines chrétiennes des Slaves, et par l'expérience qui fut faite d'une forme de culte plus nationale, dont la proscription définitive chez les Slaves occidentaux n'a pas été sans influence sur les destinées de toute la race.

Nous n'avons pas la prétention de raconter une histoire complètement ignorée<sup>2</sup>. Il se peut même que l'on trouve ailleurs, plus abondants et mieux documentés, certains détails accessoires que les exigences d'un cadre restreint nous obligent à esquisser plutôt qu'à peindre. Mais s'il est vrai que depuis ces derniers temps surtout, grâce à la découverte de documents nouveaux, et au meilleur classement de ceux qui sont connus de longue date, on peut déjà suivre avec moins de confusion les grandes lignes de la politique pontificale à l'endroit de la Moravie, il manque encore à ces graves événements l'élément le plus propre à en compléter l'intelligence

1. V. *Études*, février et avril 1891.

2. Rien que pour l'épisode de Cyrille et de Méthode, la littérature du sujet est tellement abondante, qu'il est impossible de la donner ici. Les lecteurs français s'en feront quelque idée en recourant aux travaux du P. Martinov, dont la haute compétence, en ces matières, est connue de tous. V. *Revue des questions historiques*, t. XXVIII, p. 369 sqq; t. XXXVI, p. 110 sqq; t. XLI, p. 220 sqq.



et à leur donner la vie. Tous les intérêts qui ont été en jeu, tous les ressorts qui ont fait mouvoir l'action, sont loin d'avoir été pénétrés. Quoique le dénouement soit aujourd'hui connu, il a éclaté sous la pression d'une intrigue qui ne l'est pas, et qui ajoute à la mélancolie de ce drame étrange, où l'on voit un jeune peuple sortir tout d'un coup de l'obscurité, s'élever rapidement à la gloire et à la civilisation chrétienne, faire trembler l'Allemagne, puis, brusquement, comme un météore épuisé, retomber dans la nuit et dans la servitude.

LA MORAVIE. — Les Moraves n'étaient encore, vers le milieu du neuvième siècle, qu'une obscure tribu slave soumise, comme tant d'autres de cette région, à la suzeraineté de l'Allemagne. Sur toute sa frontière orientale en effet, la race germanique confinait à la race slave. Les flots des deux grands peuples se battaient de toutes parts, mais dans des conditions de force très inégales. Les Allemands<sup>1</sup>, à qui les conquêtes de Charlemagne et la création du nouvel empire d'Occident avaient donné un solide commencement d'unité nationale et une avance marquée de civilisation, se trouvaient mieux en mesure de l'emporter sur des tribus isolées, mal groupées sous des chefs trop nombreux et trop souvent rivaux entre eux. Dalminzes, Abodrites, Linones, Sorabes, Wiltzi, Siusli, Bohèmes et Moraves, tous les Slaves riverains de l'Elbe et du haut Danube jusqu'aux portes de Hongrie, sentaient plus ou moins lourdement le poids de la domination germanique. Au sud, entre la rive droite du Danube et la Save, il y avait même, depuis la disparition des Avars, des Slaves, comme ceux de la Carinthie, qui étaient entièrement incorporés à l'Empire, ou soumis à une vassalité plus étroite, comme ceux du lac Balaton.

Les Moraves, jusqu'à l'année 846, étaient de ceux qui devaient obéir à la parole allemande, *dicto obedientes*<sup>2</sup>. Presque exclusivement renfermés dans la vallée de la Morava, ils ne

1. Je me sers du mot *Allemands*, faute de mieux, pour désigner généralement les peuples de langue et de race tudesques.

2. Suivant l'expression chère aux chroniqueurs germaniques. V. *Annales Einhardi*, a. 826 (Pertz, SS., t. I, p. 214); *Annales de Fulde*, a. 856 et 862 (*ibid.*, p. 371 et 374).

semblaient pas destinés à une fortune particulièrement brillante, lorsque les Allemands eurent la malencontreuse idée, pour punir la rébellion de leur roi Moimir, de le remplacer par son neveu Rastiz<sup>1</sup>. Rastiz, habile et brave, devint le libérateur de son pays et le fondateur de la Moravie chrétienne.

À l'exemple de beaucoup de chefs slaves, que les exigences de la vassalité mettaient plus personnellement en contact avec la cour des princes germaniques, le neveu de Moimir avait devancé son peuple dans la voie du christianisme, et, baptisé, régnait sur des sujets encore païens. Ceux-ci répugnaient encore à quitter le vieux culte des ancêtres, pour une religion étrangère qui n'était pas seulement celle de leurs ennemis, mais que ses ministres eux-mêmes leur apportaient l'épée au poing. Ces évêques allemands, ces abbés, qui se posaient en convertisseurs de peuples, avant de les voir à l'autel dans l'atmosphère pacifique du culte chrétien, les Moraves les avaient eus en face d'eux sur les champs de bataille, et connaissaient mieux la force de leurs masses d'armes que celle de leur prédication.

Il est rare en effet que dans les expéditions germaniques de ce temps contre les Slaves, on ne trouve pas des gens d'église au premier rang des combattants. En 849, ce sont des abbés qui mènent l'expédition contre les Bohèmes<sup>2</sup>. En 857, c'est l'évêque d'Eichstädt, Otgar<sup>3</sup>. En 871, c'est Arno, le belliqueux évêque de Wirzburg, Arno, qui reparait encore l'année suivante, guerroyant contre les Moraves, en compagnie du non moins belliqueux abbé de Fulde, Sigehard<sup>4</sup>. Peu s'en était fallu que, dans cette dernière expédition, l'évêque de Ratisbonne, Embrich, n'apprit à ses dépens qu'il valait mieux garder ses ouailles que des bateaux de guerre sur le Danube. Surpris par les Moraves dans cette occupation peu épiscopale, il n'avait eu que le temps de tirer au large et de gagner la rive allemande<sup>5</sup>. Plus fameux

1. V. *Annales de Fulde*, a. 846, p. 364.

2. V. *Annales de Fulde*, a. 849, p. 366.

3. V. *Annales de Fulde*, a. 857, p. 370.

4. V. *ibid.*, a. 871 et 872, p. 384 et 385.

5. V. *ibid.*, a. 872, p. 385.

encore était ce Liutbert, archevêque de Mayence, qui ne manqua presque aucun des grands coups d'épée de son temps, et qui, entre autres exploits, enseigna le christianisme aux Slaves de l'Elbe en ravageant leurs campagnes et en incendiant leurs villages <sup>1</sup>.

Toutefois, en dépit de ces obstacles, la foi chrétienne pénétrait peu à peu chez les Moraves. L'Allemagne n'était pas seule du reste à vouloir les christianiser. Il leur venait des missionnaires d'Italie et même de l'Orient byzantin <sup>2</sup>. L'exemple de leurs voisins slaves du Balaton, déjà en grande partie chrétiens, n'était pas non plus sans exercer sur eux quelque influence. Au bout de dix-sept ans de règne, en 863, Rastiz sentit qu'il était temps de donner à ce travail d'évangélisation une impulsion plus énergique et plus uniforme. Il comprit surtout que s'adresser à l'Allemagne à cet effet, c'était lui fournir un nouveau moyen de domination.

Les succès du prince morave sur Louis le Germanique lui avaient déjà rendu la liberté de ses mouvements; il en profita pour s'adresser à Byzance <sup>3</sup>. Rome, sans doute, lui inspirait quelque méfiance <sup>4</sup>. L'union du Saint-Siège avec les rois carolingiens lui faisait craindre de ne pas rencontrer là toute la faveur dont il avait besoin <sup>5</sup>. C'était précisément l'époque où le roi de Bulgarie, Boris, songeait, pour sa part, à se faire baptiser et à organiser religieusement ses États. Il est à croire que les deux princes s'étaient entendus; car nous les voyons, cette même année 863, en fort bons termes, et combiner ensemble une expédition contre l'Allemagne <sup>6</sup>. Mais

1. V. *Annales de Fulde*, a. 872, 874 et 883, p. 385, 387 et 398.

2. V. *Vie de Méthode*, autrement dite *Légende pannonienne*, c. v, ap. Ginzcl, *Geschichte der Slawenapostel*, 2<sup>e</sup> édit., *Codex*, p. 25.

3. V. *Vie de Constantin*, c. xiv, édit. Dümmler et Miklosich, p. 42; *Vie de Méthode*, *ibid.*

4. Il n'est nullement démontré, comme l'ont cru certains historiens (voir L. Léger, *Cyrille et Méthode*, p. 81, n<sup>o</sup> 1), que Rastiz se soit alors adressé au Saint-Siège. La lettre d'Hadrien II, sur laquelle on se fonde (ap. Ginzcl, *ibid.*, p. 46), ne prouve rien. Il s'agit là d'une démarche plus récente.

5. En 864, Nicolas I<sup>er</sup> fait des vœux pour le succès d'une expédition de Louis le Germanique contre Rastiz. V. *Lettre de Nicolas I<sup>er</sup> à Louis le Germanique* (Migne, *P. L.*, t. CXIX, cap. xi, p. 875).

6. V. *Annales de Fulde*, a. 863, p. 374.

Rastiz qui, au contraire des Bulgares, n'avait rien à craindre politiquement de l'empire byzantin, n'eut pas en conséquence les mêmes hésitations. Sa demande arriva à Byzance lorsque Boris s'interrogeait encore pour savoir s'il irait décidément de ce côté-là. Grâce à cet empressement, la Moravie bénéficia d'une mission qui, si elle eût échu d'abord à la Bulgarie, aurait peut-être changé toute l'histoire religieuse des Slaves.

CYRILLE. — Il y avait alors à Byzance, attaché à l'église des Saints-Apôtres, et vivant dans la prière et l'étude, un prêtre, jeune encore, du nom de Constantin, mais que l'histoire préfère appeler Cyrille, du nom qu'il adopta lui-même le jour où, se sentant mourir, il se revêtit de l'habit monastique.

Comme pour marquer ses destinées futures, la Providence l'avait fait naître dans cette grande cité maritime de Thessalonique<sup>1</sup>, la seconde métropole de l'Empire, et l'une des meilleures écoles de l'Orient, pour s'initier aux langues et aux mœurs des Occidentaux et des Slaves. Du côté de la terre, dans quelque direction qu'il portât ses pas, le Thessalonicien ne pouvait marcher une heure sans se trouver au milieu de populations de race slave. Partout des *Slavinies*, ou sujettes ou vassales de l'Empire. Tandis que par l'antique voie Egnatia lui arrivaient d'Italie et de la côte dalmate des hôtes aux dialectes latins, dans le chaos cosmopolite de ses rues bruyantes retentissait sans cesse le rude parler slave des Drégovitches, des Sakoulates, des Strymoniens, qui venaient échanger le fruit de leurs troupeaux et de leurs champs, contre les produits de la civilisation byzantine<sup>2</sup>.

Cyrille n'était encore qu'un adolescent, que déjà son ardeur passionnée pour la science avait dévoré la longue carrière des connaissances helléniques. Enlevé à sa famille et à sa ville natale par le logothète Théoctistos, qui cherchait un compagnon d'études, ou mieux un jeune mentor

1. En 827, puisque Cyrille est mort le 14 février de l'année 869, âgé de quarante deux ans. V. *Vie de Constantin*, c. xviii, p. 45.

2. V. Jean Cameniate, *De excidio Thessalonicensi*, ch. ix (Migne, P. G., t. CIX, p. 537).

pour le petit basileus Michel III<sup>1</sup>, c'était à Byzance même, sous les maîtres les plus fameux de ce temps, que Cyrille s'était initié aux secrets de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, de la musique, de tous les arts enfin qui s'enseignaient alors avec éclat dans la royale école de la Magnaura<sup>2</sup>. Il avait été l'élève d'un professeur de philosophie resté légendaire dans les annales byzantines, le philosophe Léon<sup>3</sup>, récemment enlevé à son archevêché de Thessalonique, et à qui, selon toute apparence, le jeune Thessalonicien devait l'honneur d'avoir été signalé à l'attention du logothète<sup>4</sup>. La dialectique lui avait été enseignée par un illustre savant encore à ses débuts, destiné à jouer plus tard un rôle retentissant, mais qui déjà se montrait ce qu'il sera toute sa vie, un grand charmeur d'hommes. Photius, dont c'est peut-être le mérite le plus incontestable de n'avoir presque jamais perdu un ami<sup>5</sup>, eut la gloire de compter parmi ses élèves le futur apôtre des Slaves<sup>6</sup>, et de lui inspirer, avec la subtilité de sa logique, une amitié durable,

1. V. *Vie de Constantin*, c. III, ap. Dümmler, p. 31. Peut-être Michel III, à la mort de son père Théophile, n'avait-il pas que trois ans, comme le disent les historiens byzantins du dixième siècle (v. le continuateur de Théophane, *Vie de Michel III*, c. 1 ; ap. Migne, *P. G.*, t. CIX, p. 162 ; Syméon Magister, *Vie de Théophile*, c. XVII, *ibid.*, p. 700). Mais c'était au moins un tout petit jeune homme, un *μειράκιον*, un *νήπιος*, comme l'appellent des écrivains contemporains ou plus rapprochés de son temps. V. Georges le Moine, *Préface*, éd. Muralt, p. 3 ; le continuateur de Georges le Moine, *Vie de Michel III*, c. 1, ap. Migne, *ibid.*, p. 872. Cyrille, à cette même date (janvier 842), n'avait guère plus de quatorze ans, étant né en 826.

2. V. le continuateur de Théophane, *Vie de Michel III*, c. XXIX (Migne, t. CIX, p. 208).

3. V. *Vie de Constantin*, c. IV, p. 31.

4. D'après le continuateur de Théophane, dans sa *Vie de Théophile*, Léon aurait été enlevé à son siège de Thessalonique pour cause d'hérésie iconoclaste (Migne, *ibid.*, p. 199). Mais j'avoue que l'assertion de cet historien postérieur ne m'inspire qu'une médiocre confiance. Il vaut mieux, je crois, s'en tenir au témoignage contemporain de Georges le Moine, qui ne dit pas un mot de cette soi-disant hérésie de Léon. V. Migne, t. CIX, p. 867, c. XXIII.

5. Photius a pu se vanter que ses amis l'aimaient plus que leurs parents. V. *Lettre de Photius au pape Nicolas I<sup>er</sup>* (Migne, *P. G.*, t. CII, p. 601).

6. V. *Vie de Constantin*, c. IV, p. 31.

quoiqu'elle soit restée assez éclairée pour n'être point entraînée aux mêmes errements<sup>1</sup>.

Ses protecteurs, la religieuse impératrice-mère Théodora et son eunuque favori, rêvaient pour Cyrille les premières charges de l'État. Un jour même, Théoctistos lui avait offert la main de sa pupille, jeune fille d'une haute naissance et d'une grande beauté. Mais Cyrille se sentait au fond du cœur une autre vocation, que n'avaient pu empêcher de naître les séductions d'une cour où la dévotion n'écartait pas tous les vices. Quoiqu'il fût beau comme un ange, et que les charmes de sa personne, autant que la culture de son esprit, lui ouvrissent l'entrée de tous les appartements du palais, rien n'avait pu entamer la pureté de ce bel adolescent. Tandis qu'à ses côtés son royal émule se corrompait prématurément et se préparait le surnom d'ivrogne dont l'histoire l'a flétri, Cyrille restait intact sous les caresses du gynécée impérial<sup>2</sup>. Son unique ambition — qui s'est réalisée du reste — était de mériter le nom de philosophe, c'est-à-dire, suivant le sens alors attaché à ce mot, de ne connaître que Dieu et la science.

Aussi, de guerre lasse, Théoctistos et la Basilissa avaient-ils résolu d'en faire un prêtre, comptant bien qu'en lui confiant en même temps la charge de bibliothécaire du patriarcat, près de Sainte-Sophie, ils continueraient à jouir de sa présence. Cyrille s'était laissé ordonner; mais, une fois prêtre, il avait disparu. Longtemps toutes les recherches pour le retrouver avaient été inutiles. Au bout de six mois seulement, on le découvrait dans une île de la mer de Marmara, caché au fond d'un monastère. Ce n'avait pas été sans peine qu'on avait pu le ramener à Byzance et lui faire accepter une chaire de philosophie<sup>3</sup>.

Jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, Cyrille resta dans cette fonction, charmant de son savoir précoce les gens de la ville et de la province venus à ses leçons, et essayant même les forces de sa jeune dialectique sur le vieux patriarche déposé

1. Anastase le Bibliothécaire dit de Cyrille que c'était un très courageux ami de Photius, « *fortissimo ejus amico* ». V. *Préface au huitième concile œcuménique* (Migne, P. L., t. CXXXIX, p. 14).

2. V. *Vie de Constantin*, c. iv, p. 32.

3. V. *ibid.*

de Byzance, Jean ou Jannès, comme on l'appelait par dérision, un iconoclaste endurci que ni la réclusion ni deux cents coups de fouet n'avaient pu adoucir<sup>1</sup>. Mais, arrivée à cette date, l'existence de Cyrille avait pris un cours inattendu. Ce contemplatif doux et subtil s'était trouvé subitement lancé dans les rudes labeurs d'un apostolat lointain.

C'était l'époque où l'Empire byzantin se sentit comme pris tout à coup d'un immense besoin d'étendre le bienfait de la foi chrétienne aux innombrables tribus de races diverses qui l'enveloppaient de tous côtés; où, sur toutes les saintes montagnes d'Europe et d'Asie, dans toutes les îles sacrées de la Propontide, les monastères vidaient leurs cloîtres et leurs sauvages ermitages pour envoyer des missionnaires aux Bulgares, aux Serbes, aux Khazars, aux Alains; où l'autocrator lui-même, fût-il un débauché comme Michel III, animait le zèle des convertisseurs, quand il ne se mêlait pas de convertir pour son propre compte, comme ce Léon VI le Sage, rédacteur convaincu d'un traité d'apologétique chrétienne à l'usage des Sarrasins mahométans<sup>2</sup>. Visiblement, il y avait là des préoccupations d'où la politique n'était pas absente. On espérait à Byzance préparer ainsi des sujets à l'Empire ou du moins des ennemis moins féroces, mais on aurait tort cependant de ne pas chercher la cause principale du mouvement dans ce sentiment religieux d'une intensité extraordinaire, qui faisait alors comme le fond de l'âme byzantine.

Il en avait coûté sans doute à Cyrille de s'arracher aux tranquilles joies de la science et de la prière. Mais le jeune basileus Michel III s'était adressé à son bon vouloir, et quoique les deux anciens compagnons d'étude formassent entre eux un violent contraste, ni la sincère admiration de l'un, ni la pieuse soumission de l'autre ne paraissent en avoir souffert. C'était d'abord chez les disciples de Mahomet, sur les terres du calife de Bagdad Mutawakkil, que Cyrille avait essayé de faire triompher la doctrine du Christ<sup>3</sup>; tâche laborieuse, les deux adversaires étant armés d'un savoir presque

1. V. *Vie de Constantin*, c. v, p. 32.

2. V. *Lettre de Léon VI à Omar* (Migne, P. G., t. CVII, p. 316).

3. La *Vie de Constantin* ne nomme pas le calife, mais M. Dümmler l'a exactement précisé. V. *Vie de Constantin, Préface*, p. 9.

égal, la culture de l'islam ne le cédant guère alors, en plus d'un point, à la culture byzantine. Puis, après quelque temps de repos dans les vallées ombreuses de l'Olympe de Bythinie<sup>1</sup>, en la compagnie des saints solitaires, il lui avait fallu, sur un nouveau désir de l'empereur, se porter à la côte septentrionale de la mer Noire, et arracher les Khazars à la propagande juive. Car les juifs eux-mêmes, emportés dans ce grand mouvement religieux du neuvième siècle, retrouvaient les ardeurs d'un prosélytisme que le triomphe du christianisme semblait avoir éteint, et par un phénomène qui ne s'est pas souvent répété depuis, travaillaient à étendre leur culte autant que leur négoce<sup>2</sup>. La mission des Khazars avait été particulièrement glorieuse pour le jeune apôtre. Non seulement il avait gagné à la foi chrétienne et à l'alliance avec l'Empire, un peuple encore puissant, sur lequel on comptait pour arrêter les hordes barbares sans cesse en mouvement sur le Dnieper et le Volga, mais il ramenait avec lui les restes d'un martyr illustre, le corps du pape de Rome, saint Clément, que la persécution avait jadis exilé, puis noyé près de Cherson<sup>3</sup>.

Tant de fatigues devaient pourtant à la fin avoir raison d'une nature délicate, où l'âme dévorait trop vite les forces du corps. Dans la studieuse retraite de l'église des Saints-Apôtres, où il était allé vivre et prier, à son retour du pays des Khazars, Cyrille sentait ses forces décliner peu à peu. Le mal qui devait le consumer lentement avait déjà commencé son œuvre, lorsque arrivèrent à Byzance les envoyés du prince morave. L'empereur et ses conseils n'en furent pas moins d'avis que c'était encore au brillant philosophe qu'il fallait confier cette entreprise d'une importance exceptionnelle; et Cyrille ne se crut pas en droit de refuser ce nouveau fardeau<sup>4</sup>. L'unique condition qu'il mit à son consentement, c'est qu'on ne le séparerait pas du frère bien-aimé qui, dans la

1. Et non pas de l'Olympe de Thessalie. V. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, p. 175.

2. V. Rambaud, *l'Empire byzantin au dixième siècle*, p. 273.

3. V. la *Translatio S. Clementis*, autrement dite la *Légende italique*, c. II, III, IV (ap. Ginzler, p. 5 sqq.); *Vie de Constantin*, c. VIII-XII, p. 35 sqq.

4. « Licet fatigatus sim et æger corpore. » *Vie de Constantin*, c. XIV, p. 42.



mission chez les Khazars, n'avait cessé de le soutenir de son infatigable dévouement.

MÉTHODE. — Plus âgé d'un bon nombre d'années, unissant, dans ses sentiments à l'égard de son jeune frère, la tendresse passionnée d'une mère à l'admiration profonde que lui inspiraient ses merveilleuses facultés, Méthode avait en outre les qualités nécessaires pour partager et compléter son apostolat. Quoiqu'il fût, lui aussi, un lettré, les exigences de sa carrière, comme les aptitudes de son esprit, en avaient fait surtout un homme d'administration et de gouvernement. Celui-là du moins ne devait point faire mentir le sang de fonctionnaire qui coulait dans ses veines — leur père était un drongaire aux ordres du stratège de Thessalonique<sup>1</sup> — ni laisser sans emploi la sagacité pratique dont la nature l'avait doué. Durant plusieurs années, Méthode avait occupé la première magistrature d'un district slave, de l'une de ces Slavinies comme il y en avait tant alors dans l'Empire, en Asie comme en Europe, dans le thème de l'Opsikion comme aux environs d'Andrinople ou de Thessalonique. Ce que l'habile gouverneur avait retiré de cette longue intimité avec les Slaves, c'était, avec une connaissance plus parfaite de leur langue, l'expérience de leurs mœurs et de leur caractère<sup>2</sup>. Un changement profond survenu dans sa vie devait lui apprendre à connaître un autre milieu, et au maniement qu'il avait déjà des peuples à convertir, ajouter celui du principal instrument qui l'aidera plus tard dans son œuvre.

Comme un grand nombre de ses contemporains dans cette société byzantine, où se touchaient souvent l'extrême dépravation et l'extrême vertu, Méthode avait subitement quitté sa charge pour le couvent. L'Olympe, avec ses laures et ses skytes aériens, peuplés de saints et de savants, fameux dans tout l'Empire, avait d'abord attiré les préférences du magistrat démissionnaire. Méthode avait vécu là quelque temps, en simple moine, n'aspirant même pas aux fonctions sacerdotales<sup>3</sup>.

1. V. *Vie de Constantin*, c. II, p. 30.

2. V. *Vie de Méthode*, c. II, ap. Ginzler, p. 24.

3. *Ibid.*, c. III, p. 24.

Mais son nom avait jeté trop d'éclat dans le monde pour qu'il pût y être longtemps oublié. Lorsqu'à son retour de la mission chez les Khazars, il était rentré à Byzance, l'empereur Michel l'avait forcé d'accepter le gouvernement du *Polychron*, un monastère bien renté de la côte mysienne, et dont les moines étaient nombreux<sup>1</sup>. Or, ce n'était pas toujours chose facile de gouverner ce peuple religieux, mais tenace. Ces austères caloyers byzantins n'étonnaient pas seulement le monde du spectacle de leurs macérations, ils l'animaient parfois de leur bruyante opposition. Durant son séjour sur l'Olympe, Méthode avait pu voir, dans ce genre, une scène demi-tragique, demi-plaisante. Il était là vraisemblablement lorsque les sbires de Photius nouvellement promu au patriarcat, se répandirent dans la sainte montagne, escaladant les rochers, incendiant les cabanes, fouillant les cavernes, et faisant sortir de leurs trous sauvages les ermites récalcitrants, coupables d'avoir crié trop haut que le nouveau patriarche n'était qu'un usurpateur<sup>2</sup>.

Plus encore peut-être que sa magistrature chez les Slaves, ce gouvernement monastique avait contribué à faire de Méthode l'homme sagace et énergique que son principal biographe nous a dépeint, habile à déployer tout le jeu des passions humaines, tour à tour gai et irrité, impétueux et patient, selon les hommes et les cas<sup>3</sup>, mais doué surtout de cette ténacité indomptable qui paraît avoir été le trait le plus saillant de son caractère. C'est lui qui dira un jour à ses contradicteurs allemands, acharnés à le convaincre : « Vous vous heurtez à un roc de fer ; votre cervelle s'y brisera. » C'est encore lui qui, dans la même dispute, ironiquement prié de ne pas tant se mettre en nage, de ne pas souffler comme une forge, ripostera par ce cruel apologue : « On demandait un jour à un philosophe : Pourquoi suez-vous ainsi ? — C'est, répondit-il, que je viens de discuter avec des idiots<sup>4</sup>. »

1. *Vie de Méthode*, c. iv, p. 24.

2. V. Anastase le Bibliothécaire, *Préface au huitième concile œcuménique* (Migne, t. CXXIX, p. 13).

3. V. *Vie de Méthode*, c. II, p. 23.

4. *Ibid.*, c. ix, p. 27-28.

Tels étaient les deux hommes que Byzance allait envoyer aux Moraves et mettre aux prises, sur ce dangereux terrain, avec l'épiscopat germanique. Les champions grecs ne manquaient pas, comme on voit, de bonnes armes pour la lutte. Avant de partir, ils eurent le bonheur de s'en forger une autre qui non seulement leur donnait une supériorité sur leurs adversaires, mais qui, laissée aux mains des Moraves, pourrait leur être un instrument permanent de culture intellectuelle, en même temps que la sauvegarde de leur autonomie nationale.

Jusque-là il n'existait encore aucun système d'alphabet propre à figurer les sons particuliers aux langues slaves. Il manquait à ces peuples l'indispensable promoteur de toute civilisation, l'art de retenir et de répandre par l'écriture le fonds d'idées et de sentiments que chaque génération porte en elle, et qui, le livre manquant, est enlevé par le temps, sans profit pour les générations futures. C'est une des grandes gloires de Cyrille d'avoir eu l'idée de combler cette lacune, et, avec l'aide de Méthode, d'y avoir promptement réussi. Au bout de quelques jours de travail et de prière, sortait de la collaboration des deux frères un système pratique d'écriture aussitôt appliqué que trouvé. Lorsqu'elle se mit en route pour la Moravie, la petite caravane byzantine emportait avec elle les débuts de l'Évangile de saint Jean, traduits et transcrits en lettres slavonnes<sup>1</sup>. Mince bagage assurément, mais que le travail incessant des deux apôtres devait peu à peu grossir; premiers balbutiements de cette langue sacrée avec laquelle depuis des siècles et aujourd'hui encore prient et s'édifient des millions d'hommes.

ÉTAPE CHEZ LES BULGARES. — C'était autrefois, avant qu'on se fût habitué à regarder aux sources de plus près, une opinion commune qu'en passant par le pays des Bulgares, Cyrille et Méthode avaient conquis cette nation à la foi chrétienne. Le moindre inconvénient de cette conception chère encore à plusieurs, c'est que les deux frères avaient déjà quitté la Bulgarie, lorsque s'y produisit le grand mouvement religieux qui en quelques années amena au christianisme

1. *Vie de Méthode*, c. v, p. 25; *Vie de Constantin*, c. xiv, p. 42.

un peuple resté jusque-là en immense majorité païen. Cyrille et Méthode étaient déjà rendus en Moravie avant le milieu de l'année 864<sup>1</sup>, et ce n'est qu'au cours de cette même année, vers la fin plutôt qu'au commencement, que Boris donna le signal de l'ébranlement général en acceptant le baptême de la main des Byzantins, avec l'empereur Michel lui-même pour parrain<sup>2</sup>. Sur la date de ce baptême, comme sur les circonstances qui l'accompagnèrent, il n'y a pas de doute possible, en présence de la netteté et de l'accord des meilleurs témoignages contemporains. Tout au plus peut-on se demander si, comme le dit Nicétas David dans sa *Vie de saint Ignace*<sup>3</sup>, le basileus byzantin avait décidé le knès bulgare au baptême par des procédés purement pacifiques, en le comblant de riches présents, ou s'il avait appuyé sa demande par une imposante démonstration militaire, comme le raconte le premier continuateur de Georges le Moine<sup>4</sup>. Mais c'est le cas de dire que l'un n'empêche pas l'autre.

Pour ce qui est de la conversion ultérieure et progressive de la masse de la nation, on n'est pas moins bien renseigné par les contemporains sur ceux qui l'ont procurée. Le travail

1. Puisqu'il y avait déjà trois ans et quatre mois et peut-être même davantage qu'ils y étaient, lorsqu'ils en partirent, vers le mois de septembre de l'année 867. V. *Vie de Constantin*, c. xv, p. 43; *Légende italique*, c. ix (ap. Ginzler, p. 9).

2. Dans une lettre écrite en 864, le pape Nicolas I<sup>er</sup> parle de la conversion de Boris comme d'un simple projet, non encore réalisé. V. *Lettre de Nicolas I<sup>er</sup> à Louis le Germanique* (Migne, t. CXIX, p. 875, c. xii). De même Hincmar écrit dans ses *Annales*, à la date de 864, que l'on s'attend en Allemagne à ce que le roi de Bulgarie accomplisse la promesse qu'il a faite de se faire chrétien. V. *Hincmar Annales*, a 864 (Pertz, *SS.*, t. I, p. 465). Photius est plus précis encore. Dans sa fameuse lettre encyclique, il déclare qu'entre le moment où les Bulgares ont commencé à embrasser la foi, grâce à la prédication byzantine, et celui où les Latins sont entrés en Bulgarie pour y supplanter les Grecs, il ne s'est pas tout à fait écoulé deux années (V. Migne, *P. G.*, t. CII, p. 724). Or, les missionnaires latins s'étaient mis en route pour la Bulgarie, à la fin de l'année 866 (V. *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 104; Jaffé-Ewald, *Reg.*, p. 360), ce qui reporte nécessairement les débuts de la christianisation bulgare au commencement de l'année 865, ou tout au plus aux derniers mois de l'année 864.

3. V. Nicétas le Paphlagonien, *Vita Ignatii* (Mansi, t. XVI, p. 246 A).

4. V. Georges le Moine, *Règne de Michel et de Théodora*, c. xvi (Migne, *P. G.*, t. CIX, p. 886).

a été principalement mis en train par les Grecs qu'envoyait Photius, et continué par les Romains, par les délégués officiels des papes Nicolas I<sup>er</sup> et Hadrien II. Sans parler des irréguliers de toute provenance que cette campagne religieuse attirait en Bulgarie, et parmi lesquels se distinguaient les Arméniens<sup>1</sup>, qui s'étaient glissés là comme ils se glissaient un peu partout, insinuant aux Bulgares leurs tendances manichéennes et préparant le terrain aux futurs Bogomiles des onzième et douzième siècles<sup>2</sup>.

Est-ce à dire que Cyrille et son frère n'aient pas profité de leur passage à travers la Bulgarie pour jeter, eux aussi, des semences de christianisme dans les âmes, dans celle de Boris en particulier? On a la preuve, nous l'avons vu, que, si le roi bulgare ne s'est fait baptiser par les Byzantins que dans le courant de l'année 864, sa résolution d'embrasser le christianisme datait de plus haut. On sait aussi, par la correspondance du pape Nicolas I<sup>er</sup>, que tous les Bulgares n'avaient pas attendu l'exemple de leur roi pour se déclarer chrétiens<sup>3</sup>. Attribuer aux deux frères ces prémices de la christianisation bulgare, ce ne serait donc pas, à ce qu'il semble, sortir du domaine des conjectures permises. Mais encore n'est-ce qu'une conjecture, qu'on n'a le droit d'accueillir qu'en renfermant dans des limites très étroites cette action supposée de Cyrille et de Méthode. Il est clair en effet que, si cette action avait eu quelque étendue, on en trouverait la mention dans les biographies des deux apôtres, j'entends dans celles que recommandent l'ancienneté de leur rédaction, la sûreté de leur information et l'absence de toute préoccupation d'intérêt national. Or, il n'y a pas un mot de Boris et de la Bulgarie dans la *Vie de Constantin*, dont l'auteur cependant suit son héros pas à pas et enregistre complaisamment et minutieusement tous les succès de ses divers apostolats<sup>4</sup>. Il n'en est pas

1. V. *Responsa Nicolai I ad Bulgaros*, c. cvii (Migne, P. L., t. CXIX, p. 1015).

2. Aussi, dès le neuvième siècle, Pierre de Sicile dédiait-il à l'archevêque de Bulgarie son ouvrage contre les Manichéens Pauliciens. V. Migne, P. G., t. CIV, p. 1239.

3. V. *Lettre de Nicolas I<sup>er</sup> à Louis le Germanique* (Migne, P. L., t. CXIX, p. 875, c. xii).

4. Le rédacteur définitif de cette *Vie* n'est pas Méthode, puisqu'on le cite

davantage question dans la *Vie de Méthode*, celle qu'on a l'habitude d'appeler la *Légende pannonienne*, et qu'en bonne critique on doit considérer comme la meilleure source après la *Vie de Constantin*<sup>1</sup>. Muette également sur ce point la *Légende italique*, qui, dans la forme où nous la possédons, est l'œuvre de Léon d'Ostie, mais sous laquelle se reconnaissent des éléments d'une rédaction plus ancienne, pour ne pas dire contemporaine<sup>2</sup>. Ce n'est que dans des écrits maladroitement compilés à une très grande distance des événements, comme la *Légende morave*<sup>3</sup>, ou trop visiblement inspirés par le préjugé patriotique, comme la *Vie de Clément*<sup>4</sup>, que l'on commence à parler de l'action personnelle des deux apôtres sur la première évangélisation des Bulgares.

Enfin, comme pour donner le coup de grâce à une opinion plus séduisante que solide, nous avons le témoignage même d'un ami de Cyrille, d'Anastase le Bibliothécaire. Celui-là certes savait à quoi s'en tenir sur le rôle qu'avaient pu jouer les deux frères en Bulgarie, puisque durant les longs mois de maladie où Cyrille acheva de s'éteindre à Rome, il avait

(ch. x, p. 40). Mais j'incline à croire que la presque totalité de l'ouvrage est empruntée à des *Actes* de Cyrille, que son frère Méthode avait lui-même composés. En tout cas, il y a, au fond de cette *Vie*, le témoignage d'un homme qui connaissait parfaitement le monde byzantin et même le monde romain de ce temps-là. Si ce n'est pas Méthode, comme je le crois, c'est du moins un des Byzantins qui ont accompagné à Rome les deux apôtres.

1. La confusion qui s'y trouve du pape Hadrien II avec le pape Nicolas Ier prouve que l'on n'a pas affaire à un contemporain (v. *Vie de Méthode*, c. vi, ap. Ginzcl, p. 25) ; mais les matériaux en sont excellents et empruntés à des témoignages de premier ordre.

2. Ces éléments sont, à mon avis, tirés d'une œuvre byzantine. Le P. Martinov voudrait y voir le propre récit, aujourd'hui perdu, de Gauderich de Velletri (v. *Revue des questions historiques*, t. XXXVI, p. 110 *sqq.*, et t. XLI, p. 220 *sqq.*). Mais son argumentation me paraît vraiment par trop hypothétique.

3. V. ap. Ginzcl, *Codex*, p. 13.

4. Il est prouvé que cette *Vie de Clément* n'est pas de l'archevêque de Bulgarie Théophylacte (v. Migne, *P. G.*, t. CXXVI, p. 1192). Toutefois, l'allusion finale au sang bulgare alors versé par les Scythes ne se rapporte pas, comme on le pense, aux Hongrois, à qui le nom de Scythes n'a jamais été appliqué, mais aux Russes, qui, de fait, ensanglantèrent la Bulgarie du temps de Nicéphore Phocas et de Tzimiscès. L'ouvrage a été, selon moi, rédigé aux environs des années 967-972.

vécu dans sa familiarité et joui de la faveur de ses entretiens <sup>1</sup>. Or, dans l'exposé qu'il nous a laissé des influences diverses qui auraient, d'après lui, collaboré à la conversion des Bulgares, non seulement Anastase ne dit rien de Cyrille et de Méthode, mais c'est à un prêtre romain du nom de Paul, qu'il rapporte l'honneur d'avoir initié le roi Boris et son peuple aux vérités de la foi chrétienne<sup>2</sup>.

Toutefois, il n'en est pas moins vrai que le souvenir de Cyrille et de Méthode doit rester inséparable de l'histoire religieuse de la Bulgarie. S'il y avait déjà quinze ans au moins que l'Église bulgare était régulièrement établie, lorsqu'elle se ressentit notablement de l'influence des deux illustres missionnaires; si même, comme nous le verrons plus loin, cette influence n'a guère été que posthume, ni Cyrille ni Méthode n'existant plus à cette date, ç'a été là néanmoins un fait considérable, et dont les conséquences seraient longues à calculer. C'est alors, en effet, que la Bulgarie recueillera chez elle, pour la communiquer ensuite à d'innombrables peuples, cette langue sacrée, cette liturgie slavonne dont les deux frères portent en ce moment les premiers essais au pays des Moraves; mais elle la recueillera proscrite de l'Occident, condamnée par un pape, moins propre par conséquent à unir qu'à désunir religieusement les Slaves. C'est alors aussi que, privée de ses chefs, aigrie par d'incessantes luttes avec les Occidentaux, se réfugiera en Bulgarie cette petite mission byzantine, si pleine aujourd'hui d'espérance, et dont il nous reste à raconter la dramatique fortune.

L'ENTRÉE EN MORAVIE. — L'accueil que reçurent les Byzantins à leur arrivée en Moravie n'était pas fait pour les décourager. Des rives du Danube jusque dans les hautes vallées de la Morava, ce fut comme un enchantement et une déli-

1. V. Anastase le Bibliothécaire, *Lettre à Charles le Chauve* (Migne, t. CXXIX, p. 741).

2. Anastase le Bibliothécaire, *Préface au huitième concile œcuménique* (Migne, *P. L.*, t. CXXIX, p. 18). L'histoire de ce peintre-moine du nom de Méthode qui, d'après les historiens du dixième siècle (V. le continuateur de Théophane, *Règne de Michel*, ap. Migne, *P. G.*, t. CIX, p. 177; Syméon Magister, *ibid.*, p. 728), aurait peint un Jugement dernier pour le roi Boris, n'a rien à voir en cette affaire. Si ce n'est pas une pure légende, il s'agit manifestement d'un tout autre personnage que du frère de Cyrille.

vrance. Fatigués des fières allures du clergé germanique, n'ayant guère vu d'autres évêques et d'autres abbés, que ces évêques et ces abbés de Bavière et de Souabe, dont beaucoup sentaient plus le harnais que l'autel, les Moraves se laissaient prendre à la gravité douce de ces Orientaux, à ce vieux christianisme byzantin qui avait eu le temps de mieux plier les âmes aux formes de l'humilité religieuse. Ceux-là du moins ne venaient pas chasser les éperviers des forêts slaves.

Les églises s'élevaient et se remplissaient de fidèles. Car au lieu d'un parler étranger, qu'ils ne comprenaient pas et qui leur était odieux, c'était en slave, dans la chère langue de la patrie, que les Moraves y écoutaient les divins mystères<sup>1</sup>. Au lieu des voix formidables et mal formées des clercs allemands, ils entendaient de suaves mélodies helléniques, telles que les deux frères avaient dû en emprunter à leur ville natale, à cette Thessalonique qui se vantait alors de tenir le sceptre de l'harmonie, et de surpasser dans la pompe de ses cérémonies religieuses, par la perfection de ses chants comme par la richesse de ses vêtements sacrés, tout ce qu'avait connu de plus beau la Grèce antique<sup>2</sup>.

Un moment, cependant, et dès ses débuts, l'œuvre de Cyrille et de Méthode avait couru un grand danger. Le cri de guerre avait subitement retenti dans toute la vallée de la Morava. Conduits par Louis le Germanique en personne, les Allemands venaient de passer sur la rive gauche du Danube, et d'envelopper la grande forteresse morave, la Dowina, qui du haut de sa cime formidable gardait l'entrée de tout le pays. Mais Rastiz, au dire du moins des chroniqueurs germaniques, s'était tiré de ce mauvais pas par une nouvelle promesse de vassalité qu'il ne devait pas plus tenir que les autres<sup>3</sup>. En tout cas, ce ne fut qu'une alerte. Au bout de trois ans et demi, sans que rien ne vint plus les troubler du côté de l'Allemagne, les missionnaires byzantins avaient

1. Le slavon ecclésiastique, qu'employaient Cyrille et Méthode, n'est qu'un dialecte slave aujourd'hui disparu. Mais il paraît bien qu'à cette époque il était aisément compris de tous les Slaves.

2. V. Jean Cameniate, *De excidio Thessalonice*, c. x et xi (Migne, P. G., t. CIX, p. 540-541).

3. V. *Annales de Fulde*, a. 864 (Pertz, SS., t. I, p. 378).



réussi à façonner les Moraves aux idées et aux mœurs chrétiennes. Ils avaient fait plus encore pour l'avenir religieux et politique de la nation. L'emploi de la langue maternelle dans la liturgie comme dans la prédication sacrée, ne rendant plus nécessaire la longue initiation des candidats ecclésiastiques aux langues grecque ou latine, ils avaient pu grouper autour d'eux et former rapidement pour le sacerdoce un grand nombre de jeunes gens du pays, et assurer ainsi le recrutement immédiat d'un clergé national.

Malheureusement Cyrille n'était que prêtre, et Méthode n'était même pas dans les ordres. Il restait donc à décider à quelle source on irait chercher ce sacerdoce et cet épiscopat sans lesquels l'Église morave ne pouvait ni durer, ni même entièrement se constituer. La solution du problème ne manquait pas de gravité. Car il en résulterait nécessairement pour la Moravie, à l'égard de son Église consécrationnaire, certains liens de subordination dont l'effet pourrait s'étendre en dehors même de la sphère des intérêts religieux.

On n'a pas la certitude que Cyrille et son frère aient d'abord songé à Rome plutôt qu'à Byzance, leur Église originelle. On sait seulement qu'ils ne songèrent pas à l'Allemagne, et pour cause. Au sortir de la Moravie, on les voit bien se rendre à Venise avec leur petite troupe des futurs ordinands; mais si Venise était sur la route de Rome, elle n'était pas moins sur la route de Byzance, au cas où, pour s'éviter à nouveau les longues fatigues de la route des Balkans, les deux frères auraient préféré retourner chez eux par mer. Venise n'était pas seulement le port d'embarquement le plus à leur portée, c'était, dans cette région, le mieux fourni de vaisseaux en service régulier avec Constantinople. Pour ma part, j'inclinerais plutôt à cette seconde hypothèse, sans y trouver pourtant plus de solidité qu'il ne convient; je croirais volontiers que les missionnaires attendaient à Venise le premier vaisseau en partance pour l'Orient, ne fût-ce qu'à les voir séjourner dans cette ville, et occuper leurs loisirs à de brillantes passes d'armes théologiques avec le clergé vénitien, pour la défense de leur liturgie slavonne<sup>1</sup>.

1. V. *Vie de Constantin*, c. xvi, p. 43-45.

LE RECOURS A ROME. — Toujours est-il que c'est là que vint les trouver, de la part du Saint-Siège, une invitation qui devait fixer définitivement leur plan, et mettre l'avenir de la jeune Église morave entre les mains des pontifes romains. Le pape Nicolas I<sup>er</sup> exprimait aux missionnaires byzantins le désir de les voir, et les priaait de se rendre auprès de lui. Il est à croire que le pontife avait profité de l'occasion pour informer Cyrille et Méthode que les pays évangélisés par eux relevaient directement du patriarcat occidental, que c'était à Rome par conséquent qu'il appartenait d'organiser et de diriger le nouveau diocèse. Or, les deux frères étaient de cette classe de Byzantins, alors encore très nombreux, qui unissaient à l'amour de leur Église propre, une soumission respectueuse pour le premier siège de la chrétienté. Ils n'hésitèrent donc pas à répondre à l'appel de Nicolas I<sup>er</sup>. Par malheur, arrivait presque aussitôt à Venise la nouvelle que ce grand pape venait de mourir. Il fallut attendre que son successeur fût élu; et ce n'est que dans les derniers jours de décembre de l'année 867, ou dans les commencements du mois de janvier de l'année suivante, que Cyrille et Méthode prirent le chemin de Rome <sup>1</sup>.

Peut-être ne s'étaient-ils pas mis en route sans quelque appréhension; car s'ils n'avaient eu jusque-là aucun scrupule à introduire une langue nouvelle dans la liturgie sacrée, habitués qu'ils étaient à voir les Églises d'Orient faire usage, dans la célébration des divins mystères, des langues les plus diverses, et la messe s'y célébrer en persan comme en grec, en arménien comme en syriaque, en géorgien et en copte, l'expérience de Venise venait de leur apprendre qu'il n'en était pas de même en Occident, qu'il y avait là des *trilingues*, c'est-à-dire des gens persuadés qu'on ne pouvait louer officiellement Dieu qu'en trois langues, les trois langues de l'écrêteau de la croix, le latin, le grec et l'hébreu. Il était à craindre également que la susceptibilité de certains Romains ne s'éveillât à la vue de ces hommes de Byzance, et, dans cette mission poussée si loin hors de ses frontières,

1. V. *Vie de Constantin*, c. xvii, p. 45; *Vie de Méthode*, ap. Ginzel, p. 25; Anastase le Bibliothécaire, *Lettre à Charles le Chauve* (Migne, t. CXXIX, p. 741).

sur un terrain qui ne lui appartenait pas, ne vit guère autre chose qu'une nouvelle usurpation du patriarcat de Constantinople sur les droits du Saint-Siège. Mais, outre la pureté de leurs intentions, Cyrille et Méthode comptaient beaucoup, pour se concilier les esprits, sur l'effet d'un inestimable présent dont ils songeaient dès lors à enrichir la ville éternelle. Ils entreraient dans Rome, portant sur leurs épaules la châsse du pape saint Clément, qui ne les avait pas quittés depuis Cherson, et dont ils avaient fait comme l'auxiliaire et le talisman de leur apostolat.

Au surplus, leur arrivée coïncidait avec un état de choses à certains points de vue très favorable. Le nouveau pape, Hadrien II, était la bienveillance même; son âme, ouverte à toutes les pensées généreuses, ne repousserait certainement pas l'innovation hardie qu'on allait lui demander, pourvu qu'il ne rencontrât pas dans son entourage une opposition trop acharnée. Or, s'il y avait dans cet entourage trop mélangé des hommes disposés à n'obéir qu'à des considérations politiques et même d'un ordre encore plus humain, il y en avait d'autres que préoccupait uniquement l'intérêt religieux des peuples. Auprès de ceux-ci, les grandes vertus, le savoir, l'attachement au Saint-Siège des apôtres byzantins, leur assuraient un plein succès. L'état d'esprit des premiers, joint à la situation politique générale, permit qu'ils devinssent eux-mêmes les partisans de la cause morale, et qu'au premier rang des amis de Cyrille et de Méthode se rangeassent les deux personnages qui, dans des circonstances différentes, auraient été peut-être leurs plus dangereux ennemis.

L'Allemagne jouissait alors de fort peu de crédit à la cour romaine. L'Empire était dans la maison carolingienne d'Italie, et si le pape, en vertu du pacte initial, se trouvait engagé à soutenir l'empereur dans la revendication de tous ses droits, comme il en attendait lui-même la protection de tous les siens, l'obligation ne lui incombait pas d'étendre une égale sollicitude à toutes les parties démembrées de l'Empire. Personnellement, du reste, les princes germaniques n'avaient pas la sympathie générale des Romains. Il y avait là des gens qui leur trouvaient des habitudes trop parcimo-

nienses, la bourse trop serrée. On les comparait, dans ce milieu, au roi de la France occidentale, à ce Charles le Chauve qui savait se faire des créatures en distribuant des largesses jusque dans les familles pontificales<sup>1</sup>. Ce genre de considération ne pouvait affecter, il est vrai, que certains alentours du Saint-Siège; mais le roi Louis, et, avec lui, l'épiscopat germanique, avaient ajouté le tort de mécontenter particulièrement le pape Nicolas I<sup>er</sup>, en le secondant mal dans l'affaire du divorce de Lothaire. Aussi, lorsqu'on envisageait à Rome l'éventualité prochaine du transfert de l'Empire à une autre maison, — l'empereur Louis II n'avait pas d'héritier mâle, — n'était-ce pas à la famille royale de Germanie que l'on songeait. Tout indiquait que le futur empereur serait Charles le Chauve<sup>2</sup>.

Moins que tout autre, l'apocrisiaire du Saint-Siège, le tout-puissant Arsenius, se trouvait alors d'humeur à seconder les vues de l'Allemagne. Il avait encore sur le cœur une assez grosse mésaventure qui lui était dernièrement arrivée par le fait du roi de Germanie, par le fait surtout de certain évêque de Bavière, celui-là précisément qui mènera bientôt la campagne contre les missionnaires byzantins, l'évêque Anno de Freising. L'année précédente, revenant de France en Italie par la Bavière, Arsenius s'était employé, conformément aux instructions qu'il avait reçues du pape Nicolas I<sup>er</sup>, à recueillir les revenus considérables que le Saint-Siège possédait dans ce pays. Pour un homme dont le péché favori était, au dire des contemporains, l'amour du faste et de l'argent, il y avait là une forte tentation; et l'apocrisiaire romain, tout naturellement, s'était laissé aller à son penchant. L'argent destiné au trésor pontifical avait passé dans sa cassette personnelle, et lorsqu'à son retour, le pape lui avait demandé des comptes, l'honnête percepteur avait nié qu'il eût rien perçu. Nicolas I<sup>er</sup>, à ce qu'il semble, s'était plaint à Louis le Germanique, lequel à son tour avait pris des informations et

1. Dans celle de Nicolas I<sup>er</sup> tout au moins. V. *Lettre d'Hadrien II à Charles le Chauve* (Migne, t. CXXII, p. 1319).

2. Hadrien II le désirait (V. *Lettre d'Hadrien II à Charles le Chauve*, ap. Migne, t. CXXII, p. 1320), comme l'avait désiré Nicolas I<sup>er</sup> (V. *Lettre de Jean VIII aux évêques de Bavière*, ap. Migne, t. CXXVI, p. 669).

connu la vérité ; si bien qu'un beau jour arriva d'Allemagne à Rome un messenger du roi qui découvrit au pape tout le mystère<sup>1</sup>. C'était plus qu'il n'en fallait pour indisposer Arsenius contre les Allemands et en particulier Anno de Freising. Il était évident, en effet, que la dénonciation première venait de cet évêque, qui, nous le savons par la correspondance de Jean VIII, avait alors la charge permanente de toucher et d'expédier à Rome les revenus du Saint-Siège<sup>2</sup>, et qui, ayant cette fois versé l'argent dans les mains de l'apocrisiaire, ne tenait pas à passer pour le voleur.

Après un pareil coup, Arsenius eût probablement perdu ses hautes fonctions, si, en fait, celles-ci n'avaient dépendu presque autant de l'empereur que du pape. Nicolas I<sup>er</sup> lui en avait bien tenu quelque rigueur. Un jour même que l'orgueilleux évêque s'était présenté pour une procession du palais, vêtu d'une riche pelisse à la mode juive, le pontife, indigné, lui avait donné l'ordre d'aller s'habiller d'une façon moins exotique<sup>3</sup>. Mais, à l'avènement d'Hadrien II, l'habile apocrisiaire avait repris plus de crédit que jamais, à tel point que son propre fils, le non moins habile bibliothécaire Anastase, se plaignait presque qu'il en eût trop<sup>4</sup>.

Au point de vue du succès de la mission morave, les dispositions d'Arsenius avaient cela de particulièrement avantageux qu'elles entraînaient du même coup les dispositions de son fils, l'homme alors le plus écouté de Rome, dans toutes les questions de science ecclésiastique ou profane, le seul peut-être qui, par sa profonde connaissance de la langue grecque, comme par l'étendue de son érudition, fût tout à fait en mesure de s'aboucher avantageusement avec les doctes byzantins, et de leur servir d'introducteur auprès du Saint-Siège et du monde clérical romain. Aussi, dans presque toutes les occasions où Cyrille et ses compagnons furent

1. V. *Lettre de Nicolas I<sup>er</sup> à Louis le Germanique* (Migne, t. CXIX, p. 1178).

2. V. *Lettres de Jean VIII à Anno de Freising* (Migne, t. CXXVI, ep. 1, p. 651 ; *Neues Archiv.*, t. V, p. 304, n° 22).

3. V. Jean diacre, *Vita Gregorii Magni*, l. IV, c. L (Migne, P. L., t. LXXV, p. 207).

4. V. *Lettre d'Anastase le Bibliothécaire à Adon de Vienne* (Migne, t. CXXIX, p. 742).

conviés à célébrer les divins mystères, à Saint-Pierre, à Sainte-Pétronille, à Saint-André, à Saint-Paul, les voyons-nous assistés de l'évêque Arsenius et d'Anastase le Bibliothécaire<sup>1</sup>.

Sous ce puissant patronage, tout marcha rapidement au gré des deux frères. La nouvelle liturgie slavonne fut immédiatement et hautement approuvée. Hadrien II voulut en déposer lui-même les livres sacrés sur l'autel de l'église Sainte-Marie à la Crèche et jouir de la célébration des divins mystères en cette langue. Le lendemain, il faisait procéder à l'ordination des disciples moraves. Méthode était élevé au sacerdoce avec quelques-uns d'entre eux. Les autres recevaient le diaconat<sup>2</sup>.

Peu s'en fallut cependant que tout ne fût compromis par l'intervention inattendue d'un troisième et non moins puissant personnage. Rome retentissait encore des acclamations dont elle avait salué l'arrivée des missionnaires byzantins et des reliques sacrées du pape saint Clément, que son clergé et sa population se portaient de nouveau hors des murs à la rencontre d'un évêque alors au comble de la renommée. Formose rentrait de Bulgarie avec la gloire d'avoir conquis, lui aussi, une nation slave à l'Église romaine, avec l'auréole d'un apostolat dont on ne voyait encore que l'éclatant succès et les merveilleux fruits<sup>3</sup>. Mais il rentrait malheureusement aussi très échauffé par sa lutte contre les grecs, plus ému que jamais contre le patriarcat de Byzance, contre ce Photius qui venait de l'excommunier avec éclat par des lettres encycliques adressées à tout l'Orient<sup>4</sup>. Dans ces conditions, avec l'outrance naturelle à son caractère, l'évêque de Porto ne pouvait voir que d'un œil défiant ces grecs qui s'étaient arrogé le droit d'évangéliser les Moraves, sans autre délégation ecclésiastique que celle de Photius, et qui, à ce point de vue, ne différaient guère des Byzantins dont il venait de purger si lestement la Bulgarie. Aussi le vit-on prendre aussitôt

1. « Adjuti ab Arsenio episcopo et ab Anastasio bibliothecario. » *Vie de Constantin*, c. xvii, p. 45.

2. V. *Vie de Constantin*, *ibid*; *Vie de Méthode*, c. vi, ap. Ginzel, p. 25.

3. V. *Invectiva in Romam*, ap. Dümmler, *Gesta Berengarii*, p. 137, 147.

4. V. Migne, *P. G.*, t. CII, p. 736.

position parmi les opposants, parmi ces *trilingues* dont il y avait déjà un parti à Rome, comme à Venise. Formose se relâcha-t-il spontanément de ses préjugés, en constatant que Cyrille et son frère avaient du moins le mérite d'être fort attachés au Saint-Siège, et de ne point approuver Photius dans sa révolte, ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, le pape Hadrien II avait-il parlé assez haut et assez net pour plier toute résistance? Le fait est que Formose dut changer d'attitude, et, par une de ces amères dérisions du sort dont sa vie fut remplie, procéder lui-même, en compagnie de l'évêque de Velletri, Gauderich, à l'ordination sacerdotale du grec Méthode et de ses disciples moraves<sup>1</sup>.

Le Saint-Siège ne se dissimulait assurément pas qu'il venait de porter un rude coup à l'influence germanique, en donnant la consécration de sa suprême autorité à l'usage liturgique de la langue slavonne. Il ne pouvait manquer de prévoir que l'introduction de ce rite national amènerait inévitablement dans les pays slaves la disparition du clergé étranger, et qu'ainsi la domination politique de l'Allemagne n'aurait plus son meilleur auxiliaire dans la domination religieuse. Il ne tint même pas au pape Hadrien II, que le coup ne fût tout d'abord plus rude, et l'émancipation plus complète. Les Moraves auraient eu immédiatement leur évêque à eux, indépendant de l'épiscopat allemand, si la mort n'eût brisé trop tôt l'instrument dont voulait se servir la politique pontificale<sup>2</sup>. Cyrille, au bout de quelques semaines

1. Les noms des deux évêques consécrateurs, Formose et Gauderich, sont fournis par la *Vie de Constantin* (c. xvii, p. 45). La *Vie de Méthode* se contente de dire que cette ordination a été confiée « *episcopo cuidam qui eodem morbo (les trilingues) laboraverat* » (c. vi, p. 25). Or, ce n'est assurément pas Gauderich qui a joué ce rôle d'opposant, qui convient au contraire si bien au caractère et à la situation de Formose. Du reste, l'évêque de Velletri se montra si peu défavorable aux apôtres des Slaves, qu'il voulut écrire lui-même la *Vie* de saint Clément et l'invention de ses reliques par Cyrille et Méthode.

2. C'est encore, pour plusieurs, une question de savoir si Cyrille a reçu de fait l'ordination épiscopale. La *Translatio* ou *Légende italique* l'affirme (ap. Ginzler, c. ix, p. 10), et de vieilles traditions sont à l'appui. Mais il reste à l'encontre le silence de la *Vie de Constantin* et celui de la *Vie de Méthode* ou *Légende pannonienne*.

de séjour à Rome, sentit que son âme s'en allait. Le pieux philosophe approchait enfin de cette sagesse divine, de cette éternelle beauté, dont il avait rêvé toute sa vie de pénétrer les mystères. L'agonie, lente et douce, dura jusqu'au quatorzième jour du mois de février de l'année 869. Ce jour-là, couché dans sa robe noire de moine byzantin, entouré de ses frères moraves, et comme paré de leur baiser d'adieu, Cyrille expira paisiblement, dans un dernier souvenir pour cette chère Slavie qu'il avait tant aimée<sup>1</sup>.

Mais, pour avoir été retardé, le plan conçu par le Saint-Siège, d'un diocèse slave indépendant de l'Allemagne, ne devait que mieux s'en exécuter, et dans des proportions autrement considérables. Jusque-là il ne s'agissait que d'affranchir religieusement les États de Rastiz. Sous la pression des événements, Hadrien II allait se trouver conduit à étendre la même faveur à tous les pays slaves plus ou moins dépendants de l'Allemagne, qui des sources de l'Elbe et de la Morava arrivaient jusqu'à la rive gauche de la Save.

Il était inévitable, en effet, qu'une fois implanté dans un coin de la terre slave, l'attrait du nouveau culte national gagnât de proche en proche les tribus environnantes de même race. On eût pu dire en vérité qu'à défaut de mains humaines, le vent des montagnes moraves et les oiseaux des plaines danubiennes auraient emporté partout les semences de la parole libératrice. Déjà, à l'époque de leur voyage à Venise, le prince slave du Balaton, Kozel, avait supplié Cyrille et Méthode de l'initier au rite nouveau, et réussi à leur faire laisser quelques disciples moraves dans ses États<sup>2</sup>. Lorsqu'il sut ce qui se passait à Rome, son désir n'en devint que plus vif de partager les mêmes privilèges que son voisin de Moravie. Méthode, sur qui reposait maintenant tout le fardeau de l'entreprise, avait donc été député par

1. V. *Vita Constantini*, c. xviii, p. 46. D'après Ginzel, Cyrille serait mort un an plus tôt, le 14 février 868 (V. *Geschichte der Slawenapostel*, p. 49, n° 2), et je me suis moi-même autrefois rangé à cet avis (V. *De Anastasio bibliothecario*, p. 214, n° 1). Mais le témoignage de la *Vie de Constantin* a trop de poids pour qu'on l'abandonne, alors surtout que rien ne l'exige.

2. V. *Vie de Constantin*, c. xv, p. 43.



Hadrien II pour s'entendre avec Kozel<sup>1</sup>, et il y avait si bien réussi, qu'à son retour près du Saint-Siège, ce fut une affaire décidée qu'on réunirait en une seule province ecclésiastique, avec Méthode pour premier archevêque, tous les pays compris dans l'ancienne Pannonie romaine, augmentés, à l'est et au nord, des tribus slaves déjà conquises ou à conquérir à la foi chrétienne<sup>2</sup>.

Cette fois ce n'était plus seulement l'évêque de Passau dont les prétentions sur la Moravie se trouvaient ruinées. L'archevêché de Salzburg était atteint plus sensiblement encore. La papauté venait de renverser l'œuvre de Charlemagne qui, usant des procédés impériaux conservés par Byzance, s'était permis d'agrandir le territoire de ce diocèse de tout le pays compris entre le Raab et le Danube<sup>3</sup>. A vrai dire, on avait bien quelque raison, à Salzburg, de trouver la mesure sévère. Ce qu'on enlevait à ce siège, ce n'était pas, comme en Moravie, une chrétienté de fraîche date et édifiée surtout par d'autres mains, c'était le prix de longues années d'apostolat et d'administration ecclésiastique<sup>4</sup>. Dans cette région du lac Balaton, les Bavares, à les en croire du moins, avaient bâti de nombreuses églises, institué des paroisses, et, dans un ordre moins relevé, quoiqu'il ne soit pas toujours le plus indifférent, possédaient de belles redevances et de fructueuses propriétés. Aussi fallait-il s'attendre de leur part à un furieux assaut contre cet archevêque étranger qui venait jeter le trouble dans les intérêts réputés les plus saints, contre ce grec dégénéré qui élevait

1. V. *Lettre d'Hadrien à Rastiz, Swatopluk et Kozel*; ap. Ginzl, *Codex*, p. 45. C'est sans aucun motif sérieux que Ginzl a rejeté l'authenticité de cette lettre (V. Dümmler, dans l'*Archiv* de Pertz, t. XIII, p. 145, *sqq.*). Il n'est pas jusqu'à la formule du début : *Gloria in excelsis*, etc., qui ne milite en faveur de l'authenticité de cette pièce, car on retrouve une formule semblable dans plusieurs autres lettres d'Hadrien II (V. Migne, t. CXXII, *ep.* 4, p. 1263; *ep.* 21, p. 1293).

2. V. *Vie de Méthode*, c. VIII, p. 27; *Lettre de Jean VIII à Montemir* (Jaffé-Ewald, n° 2973).

3. V. *Historia conversionis Carentanorum*; ap. Ginzl, p. 49.

4. V. *Historia convers. Carent.*, *ibid.*, p. 53, *sqq.* Quoiqu'il y ait probablement des exagérations dans ce récit intéressé, la précision des détails est trop grande pour qu'il ne s'y trouve aussi un grand fonds de vérité.

la prétention de soustraire les Slaves à la vassalité pour ainsi dire naturelle de l'Allemagne. Mais, de son côté, Méthode allait leur montrer que toute énergie n'avait pas entièrement disparu de la vieille civilisation hellénique, et qu'un ancien fonctionnaire byzantin pouvait se mesurer sans désavantage avec les barbares fraîchement dégrossis de la Bavière et de la Souabe. La Moravie eût peut-être été sauvée par cet homme, si elle-même ne se fût pas abandonnée.

L'OPPOSITION ALLEMANDE. — Les événements avaient marché en effet dans ce pays, depuis que les deux frères l'avaient quitté. L'étoile de Rastiz avait pâli, et, pour parler le langage de la vieille poésie populaire, la flèche du malheur avait transpercé la poitrine des Slaves.

Presque à l'heure même où les disciples moraves pleuraient autour de Cyrille expirant, la ville royale de Ratisbonne était en fête. Toutes les cloches sonnaient joyeusement, annonçant à l'Allemagne la défaite du plus redouté lieutenant de Rastiz, le Germain Gundekar, qui s'était mis traitreusement au service du roi des Moraves<sup>1</sup>. L'ordination épiscopale de Méthode s'était faite ensuite sous d'assez tristes auspices. Vers ce temps-là, dans l'été de l'année 869, tombait aux mains des Allemands, avec ses trésors longuement accumulés, l'antique forteresse de Velehrad, la gloire et le rempart de la Moravie<sup>2</sup>. Plus désolant encore était le spectacle qui s'offrit au nouvel archevêque lorsqu'il reparut enfin dans la vallée de la Morava, vers le commencement de l'année 870. La division régnait au sein de la famille de Rastiz. Le pouvoir du sage monarque, à qui la Moravie devait sa première grandeur, était sourdement miné par son neveu Swatopluk, un jeune et brillant prince qui plus tard jettera sur son pays le plus merveilleux éclat, mais qui pour le moment ne songeait qu'à le trahir, en livrant son malheureux oncle à la vengeance des Allemands. Méthode ne rentra en Moravie que pour voir Rastiz chargé de chaînes, sa chère chrétienté envahie par les Allemands, et lui-même entraîné, avec le vieux roi, sur la terre odieuse des Souabes<sup>3</sup>.

1. V. *Annales de Fulde*, a. 869, p. 381.

2. *Ibid.* Cf. G. Richter, *Annalen der deutschen Geschichte*, p. 414.

3. V. *Annales de Fulde*, a. 870, p. 382.

Alors commença pour l'illustre apôtre des Slaves un martyre de trois années, dont les tristes péripéties ne nous sont connues que depuis la découverte, au British Museum, des premières lettres du pape Jean VIII. Pour dissimuler la persécution sous une apparence de jugement canonique, une sorte de concile fut tenu en présence de Louis le Germanique, sur le territoire bavarois, tout à la fin de l'année 870<sup>1</sup>. Là s'étaient donné rendez-vous les évêques les plus hostiles à Méthode, Alwin de Salzburg, Anno de Freising et Ermenrich de Passau. C'était, suivant une expression familière aux Slaves, les corbeaux allemands qui s'abattaient sur le faucon de Moravie. Imperturbable, poursuivant ses démonstrations avec la dextérité de sa logique byzantine, Méthode exaspérait ses contradicteurs, qui, moins rompus à ce genre d'escrime, argumentaient à coups de poing et de soufflets<sup>2</sup>. Ermenrich de Passau se montrait particulière-

1. On trouvera peut-être étrange que je fixe avec cette précision la date de la capture et du jugement de Méthode. Voici mes raisons. Écrivant aux environs du 14 mai de l'année 873, le pape Jean VIII dit expressément qu'il y a trois ans que Méthode a été arraché de son siège (V. *Instructions au légat Paul d'Ancône*, ap. Jaffé-Ewald, *Reg.*, n° 2976), ce qui nous reporte, pour l'enlèvement de Méthode, aux environs du 14 mai de l'année 870. Or, c'est précisément à cette date que fut pris Rastiz, et la Moravie envahie par Carloman (V. *Annales de Fulde*, a. 870, p. 382; Bœhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, n° 1436 b.). D'autre part, au témoignage de la *Vie de Méthode*, celui-ci, après son jugement, est resté en prison deux ans et demi (V. *Vie de Méthode*, c. ix, p. 28). Or, sa sortie de prison ayant eu lieu à la suite des démarches tentées en mai 873 par le pape Jean VIII (V. *Vie de Méthode*, *ibid*; Jaffé-Ewald, nos 2975-2980), il s'ensuit que sa condamnation a dû être prononcée en novembre ou en décembre de l'année 870; ce qui du reste s'accorde merveilleusement avec les renseignements pris d'ailleurs, avec les lettres de Jean VIII où l'on voit que Méthode a été condamné en plein hiver, et avec les témoignages combinés de la *Vie de Méthode* et des *Annales de Fulde*, dont l'un nous apprend que le roi de Germanie, l'ennemi du roi de Moravie, était présent au jugement de Méthode (V. *Vie de Méthode*, c. ix, p. 28), et l'autre qu'en novembre 870, un grand plaid fut effectivement tenu sur le territoire bavarois par Louis le Germanique, et qu'on y régla les affaires moraves (V. *Ann. de Fulde*, a. 870, p. 383). Il m'est donc impossible de souscrire à l'opinion du P. Rattinger qui place dans l'automne de l'année 871 le concile où fut jugé Méthode (V. *Stimmen aus Maria-Laach*, t. XXII, p. 400-419).

2. « Colaphis affligentes. » *Instructions du pape Jean VIII à Paul d'Ancône* (Jaffé-Ewald, n° 2976). Cf. *Vie de Méthode*, c. ix, p. 27-28.

ment violent, parce qu'il était plus particulièrement intéressé. Cet hagiographe intermittent était entré dans la salle, en costume de cheval, le fouet à la main. Tout d'un coup on le vit se précipiter vers l'archevêque de Pannonie, cherchant à le cingler au visage. Les assistants n'eurent que le temps d'arrêter cette barbarie<sup>1</sup>.

On était alors au cœur de l'hiver. Sans pitié pour son âge, — Méthode à cette époque ne devait guère avoir moins de soixante ans, — on l'abandonna dans une prison ouverte à tous les vents<sup>2</sup>, peut-être à l'étage supérieur de quelque tour mal close, comme plus tard le Tchèque Jean Hus. Il me souvient du moins, qu'arrivé au haut de la vieille tour de Gottleben, si farouche encore aujourd'hui dans sa gaine de lierre sombre, lorsque je fus en présence de cette terrible cage en bois où vécut enfermé le trop fameux maître de Prague, ma pensée, tout en faisant la différence des personnes et des causes, se reporta invinciblement vers les temps d'Ermenrich de Passau. Par l'ogive ouverte, mon regard cherchait à deviner, au delà du large Rhin, le coin ignoré de la terre de Souabe, où sous le vent et la neige Méthode expia si cruellement le crime d'avoir tenté d'arracher les Slaves à la domination germanique<sup>3</sup>.

On pouvait donc croire que cette fois tout était bien fini. De Rome n'arrivait aucune protestation, parce qu'on ne savait rien. Il semble en effet que le mot d'ordre avait été donné en Allemagne d'empêcher toute nouvelle d'arriver jusqu'au Saint-Siège. Pour y mieux parvenir, il est probable que l'on avait mis la main sur les disciples les plus dévoués de Méthode, spécialement sur les quelques moines grecs qui ne l'avaient pas quitté depuis Byzance. Dans le fait, il y avait déjà plus de deux ans que Méthode était en prison, et l'on

1. « In episcoporum concilium tractum equino flagello percuteres nisi prohiberis ab aliis. » *Lettre de Jean VIII à Ermenrich de Passau* (Neucs Archiv, t. V, p. 303).

2. « Carceralibus penis afficiens et sub divo diutius acerrima bicmis et nimborum immanitate castigans. » *Lettre de Jean VIII à Ermenrich de Passau*; *ibid.*

3. Méthode, d'après la *Légende pannonienne*, aurait été prisonnier « in Suevos » (*Vie de Méthode*, p. 28). Mais alors, comme aujourd'hui, les Slaves donnaient le nom de Souabes à tous les peuples de langue germanique.

n'avait encore dans l'entourage du pape, que de vagues rumeurs sur les derniers événements de Moravie. J'en trouve la preuve dans cette circonstance que l'un des acteurs principaux du drame, l'évêque de Freising, étant venu à Rome pour affaires au commencement du pontificat de Jean VIII, put se permettre de répondre effrontément à ceux qui l'interrogeaient au sujet de Méthode, qu'il ne connaissait même pas le personnage en question<sup>1</sup>.

INTERVENTION DE JEAN VIII. — Ce ne fut qu'au commencement du mois de mai, cette même année 873, que les choses changèrent subitement de face. L'un des prisonniers, probablement le moine Lazare, réussit à s'évader et à arriver jusqu'au pape<sup>2</sup>. Jean VIII, qui n'avait encore que cinq mois de pontificat, n'était pas un ami de la liturgie slavonne. A son jugement, il ne convenait de célébrer les divins mystères qu'en latin et en grec<sup>3</sup>. Peut-être aussi apercevait-il un danger pour la foi dans l'emploi de cette langue inconnue des Romains et se demandait-il si, en diminuant l'influence des Allemands, ce rite étranger ne diminuerait pas en même temps l'action et la surveillance du Saint-Siège sur les églises slaves. Aussi, de ce côté, sa décision fut-elle catégorique. Au légat Paul, évêque d'Ancône, qu'il fit immédiatement partir pour la Bavière, Jean VIII donna l'ordre d'interdire à Méthode l'usage liturgique de la langue slave. Seule, la prédication en cette langue lui restait permise<sup>4</sup>.

Mais, aux yeux du pontife romain, il y avait autre chose dans cette affaire qu'une question liturgique. Il y avait d'abord une condamnation prononcée contre toutes les règles canoniques, un archevêque, comme l'était Méthode, ne pouvant être jugé que par un patriarche, et dans le cas présent par le Saint-Siège. Or, si Jean VIII n'était pas toujours tendre lui-même lorsqu'il avait la conscience d'être juste, il ne tolérerait guère chez les autres le manque d'équité et d'humanité.

1. *Lettre de Jean VIII à Anno de Freising* (Neues Archiv., t. V, p. 304).

2. V. Jaffé-Ewald, *Reg.* n° 2976, p. 380.

3. « Vel in Latina, vel in Græca lingua, sicut Ecclesia Dei toto terrarum orbe diffusa cantat. » *Lettre de Jean VIII à Méthode* (Migne, t. CXXVI, p. 850.)

4. *Ibid.*, et Jaffé-Ewald, n° 2978.

Il y avait là surtout le renversement d'une œuvre édiflée par le pontificat romain, l'usurpation sur un diocèse qui ne devait relever que du Saint-Siège. Jean VIII avait fait faire des recherches dans les archives du Latran, et en avait retiré la conviction qu'autrefois, sur tout le territoire pannonien, le droit d'ordination ressortissait uniquement des pontifes de Rome. Ce qui s'était passé depuis Charlemagne ne le touchait guère, la prescription n'ayant pas atteint le nombre d'années suffisant pour prévaloir sur des droits acquis, encore moins sur les privilèges du Saint-Siège, qui ne peuvent jamais être prescrits<sup>1</sup>.

Les évêques allemands reçurent, par l'entremise du légat Paul d'Ancône, une sommation qui ne manquait ni de clarté ni de fermeté. Ordre leur était donné de s'interdire tout ministère sacré tant qu'ils n'auraient pas remis Méthode dans la condition d'où ils l'avaient fait déchoir. Ordre aussi, au cas où ils voudraient poursuivre la cause, de venir à Rome la plaider contradictoirement<sup>2</sup>. Ils s'en gardèrent bien. Le ton des lettres pontificales, l'émotion indignée qui éclatait à chaque mot et qui fait le plus grand honneur au caractère de Jean VIII, ne leur laissait aucun doute sur l'issue du débat. Ermenrich, traité pour son compte de bête féroce, et particulièrement excommunié, parut comprendre lui-même qu'il convenait de mettre quelque différence entre un cheval allemand et un archevêque des Slaves.

L'énergique justice de Jean VIII n'avait malheureusement sauvé Méthode, que pour le laisser aux prises avec un nouveau péril, d'autant plus redoutable qu'il venait de ceux-là mêmes qui auraient eu tout intérêt à le soutenir.

L'Allemagne, de longtemps, ne serait plus en mesure de nuire. Après s'être servi des Allemands pour supplanter son oncle Rastiz, Swatopluk s'était retourné contre eux, et, par des coups d'éclat sans cesse reproduits, en dépit de revers passagers dont il s'échappait toujours avec une merveilleuse souplesse, ce prince extraordinaire, tantôt hardi comme la foudre, tantôt glissant comme la couleuvre, vrai

1. V. Jaffé-Ewald, nos 2970 et 2975.

2. V. *ibid.*, nos 2975-2980.

type et brillant modèle de sa race, conduisait la Moravie aux plus glorieuses destinées. Méthode, après sa délivrance, s'était rendu auprès de lui, en compagnie du légat du Saint-Siège ; car la suzeraineté de l'Allemagne, qui semblait alors peser plus que jamais sur les États du Balaton, lui interdisait de retourner auprès de Kozel<sup>1</sup>. Laisse à lui-même, Swatopluk n'aurait eu sans doute que des égards pour cet archevêque byzantin aussi patriote qu'aucun des fils de la Moravie. Mais, autour de lui, s'agitaient des intrigants venus de l'étranger, un Vénitien, comme ce prêtre Jean, à qui les serments ne coûtaient rien<sup>2</sup>, un Allemand, comme ce Wiching, dont le nom est resté justement flétri chez les Slaves. Pour ces flatteurs, qui vivaient des vices du prince, l'austère Méthode était l'ennemi ; Méthode, qui n'avait pas peur d'avertir Swatopluk que sa passion pour les femmes le perdrait<sup>3</sup>. Incapables pour le moment d'ébranler son crédit auprès du roi morave, n'osant même pas se déclarer ouvertement contre lui, ils résolurent de le ruiner dans l'esprit du pape Jean VIII, et de lui faire perdre ainsi son plus ferme soutien.

Méthode, comme tous les Byzantins de son temps, se refusait à introduire dans l'énoncé officiel du Symbole la formule *Filioque*, que l'Occident avait adoptée presque partout, pour témoigner expressément que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils. L'omission n'impliquait nécessairement aucune divergence essentielle avec les Latins sur le fond de la doctrine. On le savait, et on le reconnaissait à Rome<sup>4</sup>, mais, aux yeux des Allemands surtout, il y avait là une hérésie formelle à extirper sans ménagements.

Bien plus, convaincu que la disparition de la liturgie slave amènerait la ruine de l'Église morave et le retour des Allemands, l'archevêque de Pannonie n'avait pas cru pouvoir obtempérer aux ordres de Jean VIII. Il continuait à chanter la messe dans la langue nationale des Slaves<sup>5</sup>. On le dé-

1. V. *Vie de Méthode*, c. x, p. 28 ; Jaffé-Ewald, n° 2976.

2. *Annales de Fulde*, a. 874, p. 388.

3. V. *Vie de Clément*, ap. Ginzl, p. 38.

4. V. *Vita Leonis III*, dans le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 46, n° 110.

5. V. *Lettre de Jean VIII à Méthode* (Migne, t. CXXVI, p. 850).

nonça à Rome, en l'année 879, sans se douter qu'on lui préparait un nouveau triomphe, et à la liturgie slavonne une nouvelle et plus décisive consécration.

Tout d'abord, Jean VIII n'avait pas pris les choses par leur meilleur côté. Une lettre très courte, mais très nette, comme il savait si bien en dicter, était partie pour la Moravie, réitérant à l'archevêque la défense qu'il avait autrefois reçue par le légat Paul d'Ancone, et lui enjoignant en outre de venir à Rome s'expliquer sur sa doctrine<sup>1</sup>. Méthode obéit et n'eut pas à s'en repentir. Avec un esprit ouvert et rapide comme l'était celui de Jean VIII, la cause de l'archevêque des Moraves fut vite gagnée. Le pape fit reconnaître et proclamer solennellement son orthodoxie. Il alla plus loin : sans craindre de paraître se contredire, de la même plume qui avait écrit à Méthode, un an auparavant, que le latin et le grec devaient seuls servir à la célébration de la liturgie sacrée, il signifiâ cette fois au roi de Moravie, que rien dans la foi ni dans la saine doctrine ne s'opposait à ce que l'on chantât la messe en slave, Dieu étant l'auteur de cette langue aussi bien que des langues latine, grecque et hébraïque<sup>2</sup>.

Jean VIII eût peut-être de ce fait assuré pour toujours l'avenir de la liturgie slavonne, si, dans le même temps, cédant aux pressantes sollicitations de Swatopluk, il n'avait accordé la consécration épiscopale au prêtre allemand Wiching, et donné à l'archevêque de Moravie, pour collaborateur et suffragant, son plus redoutable adversaire<sup>3</sup>. Sans le vouloir, Jean VIII venait de créer le principal instrument qui détruira plus tard son propre ouvrage; il avait fourni pour ainsi dire le premier fil à l'intrigue subtile dans laquelle son successeur Étienne V se trouvera un jour enveloppé.

(A suivre.)

A. LAPÔTRE.

1. V. *Lettre de Jean VIII à Méthode* (Migne, t. CXXVI, p. 850).

2. « Nec sanæ fidei vel doctrinæ aliquid obstat sive missas in eadem lingua slavonica lingua canere, etc. » *Lettre de Jean VIII à Swatopluk* (Migne, t. CXXVI, p. 906).

3. *Lettre de Jean VIII à Swatopluk, ibid.*, p. 905.



## LES TROIS POÈTES<sup>1</sup>

---

« Nous avons eu dans ce siècle trois grands poètes; ils seront enterrés comme les rois barbares, avec toutes leurs richesses, et le fleuve passera sur ces opulents tombeaux<sup>2</sup>. »

Le fleuve a passé; il passe encore lentement et sûrement, comme le Léthé de Virgile, roulant encore çà et là quelques paillettes et laissant croître sur ses rives les *longa oblivia*. Alfred de Musset, Alphonse de Lamartine, sont déjà des anciens; de ceux qu'on lit peu, au déclin d'un siècle où ils ont fait tant de bruit, remué des foules et des peuples, enthousiasmé ou perverti tant de jeunes âmes, et moissonné de la gloire à l'égal des conquérants. Où sont les neiges d'antan et les belles ardeurs de 1830?

Lamartine, qui fut, au sens du mot de Platon, le plus *divin* des trois, était certainement, de ces trois, le plus oublié, lorsque le centenaire célébré à l'automne de 1890 réveilla, pour quelques semaines, l'opinion, la presse, les orateurs, les poètes, et nous valut au moins un chef-d'œuvre de prose, dans l'oraison funèbre prononcée à Mâcon par Mgr Perraud, de l'Académie française.

Mais voici, en 1891, trois livres nouveaux qui nous parlent de Lamartine, de Musset et de Hugo; tous les trois considèrent, en chacun des poètes, beaucoup moins le poète que l'homme. On y étudie leur vie et leur caractère; on produit des documents inédits ou peu connus; on conte des anecdotes, on redresse des erreurs, on rectifie l'histoire faussée par le

1. *Lamartine inconnu*; notes, lettres et documents inédits; souvenirs de famille, par M. le baron de Chamborant de Périssat. Un volume in-8 de xi-388 p.; Paris, Plon, 1891.

— *Étude et récits sur Alfred de Musset*, par la vicomtesse de Janzé. Un volume in-12 de 282 pages; Paris, Plon, 1891.

— *Victor Hugo après 1830*, par M. Edmond Biré. Deux volumes in-12, de ii-296 et 255 pages; Paris, Perrin, 1891.

2. L. Veuillot, 9 mars 1869. *Mélanges*. 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 329.

mensonge, ou embellie et embrouillée par la légende. Les personnages célèbres, qui pourtant aiment à être vus, à être montrés comme leur maître Horace, *digito prætereuntium*, sont trop souvent enclins par je ne sais quelle faiblesse de leur génie, ou plutôt de leur volonté, à s'entourer de nuages; des admirateurs naïfs ou payés grossissent ces nuages et, soit instinct, soit calcul, ils grandissent l'homme, en lui prêtant une taille de géant et de demi-dieu.

Il est bon que, de temps à autre, une main habile dissipe les vapeurs d'encens et rapetisse l'idole à sa taille humaine. Il n'y a point, dit le proverbe, de grand homme pour son valet de chambre; combien y en a-t-il pour la critique attentive et sincère? Nous ne croyons pas qu'il s'en trouve parmi les trois que nous proposons, ou nous révèlent, avec des vues assez différentes, M. le baron de Chamborant, Mme la vicomtesse de Janzé et M. Edmond Biré.

## I

Commençons par le plus sympathique des trois, qui fut certainement aussi, par le caractère et l'ensemble de la vie, le plus digne. Lamartine, à cet égard, l'emporte de cent coudées sur ses deux rivaux. Il y eut des fautes, de graves illusions et de singuliers caprices dans cette vie si brillante à son midi; mais, avec le soir, le repentir est venu; Lamartine a demandé pardon à Dieu et aux hommes, et la postérité doit moins lui tenir rigueur. Lamartine eut l'esprit chimérique; mais ce fut une âme haute. Si, au Parlement, il eut le malheur de toujours siéger *au plafond*, dans ses vues et ses rêves il sut se maintenir sur des sommets; après de lourdes chutes, il sut se relever et traduire dans sa conduite l'un de ses plus beaux vers :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

M. de Chamborant aime Lamartine avec passion, et, même entre les deux dates 1847-1869, où il circonscrit son livre : *Lamartine inconnu*, il ne le voit que dans son beau, ne le regardant qu'avec les yeux de l'amitié. Le père de M. de Chamborant avait prêté un concours efficace et généreux au

poète harcelé par les créanciers, mais résolu coûte que coûte à payer ses dettes; l'auteur de *Lamartine inconnu* a hérité des sentiments paternels, il appartient à la Société des œuvres de Lamartine, et il emploie son talent d'écrivain et ses documents de famille à démontrer ce qu'il répète tout au long de ses 400 pages, que Lamartine fut et demeure « le grand homme »; associant du reste, en toute justice, aux louanges qu'il prodigue, le nom de Mme de Lamartine et celui de Mme Valentine de Cessia, nièce et en quelque sorte fille adoptive du poète.

Déjà M. Charles Alexandre, secrétaire du *grand homme*, avait réuni dans ses *Souvenirs* tous les faits, tous les traits intimes qu'il savait à l'honneur de son maître. M. de Chamborant surenchérit; mais si l'affection le porte un peu trop souvent à crier merveille, il a droit à tous nos remerciements pour avoir communiqué au public son trésor de lettres et de notes.

Dans ces pièces diverses, quelques détails personnels et nouveaux, mais en petit nombre. M. de Chamborant, même en nous parlant si souvent du *Cours familier de littérature*, ne nous apprend point, comme le fait Gustave Claudin, que Lamartine dictait sa prose, sans jamais chercher un mot, après s'être bourré le nez de tabac et en allumant vingt ou vingt-cinq cigares, dont il n'aspirait que deux ou trois bouffées<sup>1</sup> — un de ses nombreux traits de dissemblance avec V. Hugo, qui ne fumait pas. L'auteur de *Lamartine inconnu* est sobre de menus renseignements. Toutefois on voit, d'après une relation de M. de Chamborant père, écrite pendant le voyage qu'il fit en Orient avec Lamartine, que le poète des *Méditations* n'avait jamais « pu retenir un seul de ses vers », tandis qu'il avait « la mémoire chargée des vers d'autrui, ... même d'une foule de vers bouffons et galants, de toutes les tailles, de tous les calibres et de toutes les sources ». Il retenait aussi avec une fidélité prodigieuse des airs et des passages entiers d'opéras, sans avoir jamais su distinguer une note de l'autre dans une partition. « J'ai, disait-il, une admiration si passionnée pour la belle musique, que je la

1. M. A. de Pontmartin, *Souvenirs d'un vieux critique*. 5<sup>e</sup> série, 1884; page 164.

place au-dessus de tout et que je donnerais tous mes poèmes pour une seule phrase des chefs-d'œuvre de Rossini<sup>1</sup>. » On lit, dans le *Journal des Goncourt*<sup>2</sup>, que Théophile Gautier préférait « le silence à la musique », que « Balzac l'exécrait », que Hugo ne « pouvait la souffrir », que Lamartine, ce « piano à vendre ou à louer, l'avait en horreur ». Du moins en ce qui concerne l'auteur des *Harmonies poétiques*, l'assertion est fausse.

Autre fait plus mémorable, tout à l'honneur de Mme de Lamartine. Quand le poète composait, et il composait toujours d'inspiration, au grand trot de la pensée et de la plume, sa femme « copiait les manuscrits, corrigeait les épreuves, relisant avec soin et scrupule ce qui était sorti parfois trop rapide et trop brûlant de la fournaise de la pensée, et préparant ainsi des corrections plus importantes que les corrections purement matérielles<sup>3</sup> ». En d'autres termes, un nombre assez notable de vers malsonnants, ou d'une moralité douteuse, ont été revus, corrigés, expurgés par Mme de Lamartine. On le savait déjà; mais le témoignage d'un ami intime de la famille est doublement précieux à cet égard.

Il n'en faudrait pas néanmoins conclure trop vite que Lamartine lui-même ne retouchait point ses œuvres; il se livra, pendant ses jeunes années, à cet exercice de goût et de patience, comme le vulgaire des gens de lettres; plus tard, avec la renommée grandissante, l'infatuation grandit aussi et l'empêcha de corriger, dans *Jocelyn*, par exemple, les fautes de grammaire signalées par Sainte-Beuve<sup>4</sup>. Est-ce que les aigles s'occupent des mouches?

On aimerait à rencontrer, sous la plume émue et chrétienne de M. de Chamborant, plus de détails, quand il s'agit du retour de Lamartine aux pratiques de la foi, vers la fin de sa carrière assombrie par la souffrance et la pauvreté. Ce fut l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine et futur martyr de la

1. *Lamartine inconnu*, p. 33 et 34,

2. T. II, année 1862.

3. *Lamartine inconnu*, p. 229.

4. M. Edmond Biré, *Portraits littéraires*, 2<sup>e</sup> édit., 1888, p. 176-177. Voir au même endroit un spécimen des retouches minutieuses que Lamartine, jeune encore, apportait à ses poèmes.

Commune, qui apporta au poète mourant les secours suprêmes de la religion<sup>1</sup>. Ce vénérable prêtre avait, en 1863, assisté Mme de Lamartine ; il vint, en 1869, à Passy, rendre le même service au vieillard qui avait expié, dans le travail et l'isolement, les illusions ambitieuses d'un passé déjà lointain ; grâce à lui, selon le mot solennel de V. de Laprade, « Lamartine a été enseveli dans le Christ, » et

Le Dieu de son berceau fut le Dieu de sa tombe.

Dans le volume publié par M. de Chamborant, je ne trouve guère que trois points importants ou curieux mis en pleine lumière : les idées politiques de Lamartine ; Lamartine propriétaire en Turquie ; Lamartine payant ses dettes.

En politique, a-t-on dit, Lamartine tournait « même en l'absence du vent<sup>2</sup> » ; du moins peut-on se demander s'il sut toujours bien où le vent le poussait et s'il n'improvisait pas ses principes comme ses strophes. Jusqu'en 1830, il fut légitimiste et chanta sur toutes les cordes de la lyre la *Naissance du duc de Bordeaux* et le *Sacre* de Charles X, digne héritier de ces « soixante aïeux »,

Ces princes tour à tour redoutés et chéris,  
Ces LOUIS, ces FRANÇOIS, ces généreux HENRIS.

Sous le gouvernement de Juillet, auquel il adhéra, mais qu'il servit peu, le poète s'improvisa chef d'un parti qui ne compta d'abord que lui-même ; puis, par dépit contre la bourgeoisie régnante, contre le « parti des bornes », il se fit révolutionnaire. Il écrivit, sans aucun souci de l'histoire, au hasard des pensées brillantes et des phrases sonores, cet autre impromptu fougueux en huit tomes, qu'il intitula *Histoire des Girondins*, d'où il voulait faire sortir et rayonner cet axiome tout neuf, que « le sang ne souille pas ». Enfin, emporté par la fièvre girondine et grisé par les banquets réformistes<sup>3</sup>, Lamartine se pose en sauveur des peuples, chante la *Marseillaise de la paix* (Hugo dut rugir de n'avoir pas rencontré cette antithèse), et se forgea pour lui-même, pour la France,

1. *Lamartine inconnu*, p. 283.

2. L. Veuillot, *Mélanges*. 3<sup>e</sup> série, t. III.

3. A. de Pontmartin, *Souvenirs d'un vieux critique*. 5<sup>e</sup> série, p. 40.

pour l'humanité, une félicité qui lui fit verser d'abondantes harangues, en rêvant une république idéale, qu'il définissait : « La moralité du peuple et le règne de Dieu. »

Pour fonder ce bel état de choses, il parla, il agit, il montra du courage, même du sang-froid ; il prouva, malgré son emphase, qu'il aimait son frère le peuple presque autant que lui-même :

Tous leurs maux ont coulé dans le lac (!) de mes pleurs.

Il conquit une popularité superbe, se fit acclamer par trois millions cinq cent mille voix, et déjà « il concevait pour lui, si la destinée l'avait voulu, une haute carrière militaire <sup>1</sup> ». Être Orphée et Mirabeau, Homère et Bonaparte, quel rêve ! Mais le rêve fut court.

En 1850, à l'époque de son second voyage en Orient, Lamartine fit parvenir au comte de Chambord un long document dont M. de Chamborant possède l'autographe. Il y rappelle ses dix-huit années consacrées au service des « rois légitimes », sa haine pour la « servitude de l'Empire et pour l'usurpation » de Juillet ; il déclare ses regrets au prince exilé qu'il aime sans pouvoir le servir, parce que, dit-il, la République m'a « affranchi » (de quoi, poète ?) et qu'elle est « le gouvernement de ma raison, même contre les préjugés les plus honorables de mon cœur <sup>2</sup> ».

Dix ans plus tard, les désillusions sont venues, les remords aussi ; Lamartine se repent de ses équipées révolutionnaires, surtout de cette mauvaise action qui a nom *l'Histoire des Girondins* <sup>3</sup>. Le 18 juin 1860, tandis que « le char de la fortune l'écrase de ses quatre roues à la fois », Lamartine ne croit plus à rien en fait de politique et avoue qu'il n'espère plus rien de la France, « pays d'héroïsme soldatesque et de profonde immoralité civique ». De ce pays, rien désormais à attendre, qu'on le tourne ou retourne comme on voudra, qu'on le façonne « en démocratie, en anarchie, en république ou en empire... Je suis arrivé, pour mon compte, à

1. Ch. de Pomairols, *Lamartine*. 1889 ; p. 287.

2. *Lamartine inconnu*, p. 56 : Curieux document.

3. *Ibid.*, p. 257.

l'athéisme politique le plus complet et je vous en souhaite autant. C'est la sagesse.

« *Nota.* Je ne vous demande pas le secret de mon athéisme politique<sup>1</sup>. »

En somme, comme on le voit, les idées politiques de Lamartine n'étaient pas celles d'un entêté ; elles se modifiaient avec sa fortune ; et nous avons le droit de penser que ses prévisions à l'endroit de la France ne se réaliseront pas de sitôt. Le chantre des *Méditations* annonçait, il y a cinquante ans, que vers la fin de notre siècle, la poésie serait « de la raison chantée » ; preuve de plus, entre mille, qu'il n'était pas prophète.

Et pourtant Lamartine posséda des terres en plein pays de Mahomet ; des terres vastes et fertiles, qu'il tenait en bonne et due forme de Sa Hautesse le Grand Turc. Abdul-Medjid, touché de ses vers et de sa prose en l'honneur de l'Orient, concéda au poète, pendant vingt-cinq ans, une propriété immense, située dans la plaine de Burgaz-Ova, en Asie-Mineure, à quelques lieues de Smyrne. Après son échec pour la présidence de la République française, Lamartine forma le projet de se retirer dans cette région digne des Mille et une Nuits, qui devait lui procurer tout ensemble de l'azur et de la gloire, du repos et de l'argent. Il visita cet Eldorado, en 1850 ; et quelques mois plus tard, il comptait avoir là prochainement « 150 000 ou 100 000 hectares en culture et en troupeau<sup>2</sup> ». Abraham, Jacob, les anciens patriarches et les fils de Job avaient-ils jamais promené leurs tentes dans de plus larges et de plus merveilleux espaces ?

Ne croirait-on pas ouïr un conte fantastique d'Orient, un récit de Schéhérazade, traduit par M. Galland, lorsqu'on rencontre, alignés de la même main qui crayonna le *Lac* et la *Solitude*, ces chiffres étranges et ces projets qui ne le sont pas moins ? Il me faut, dit-il, le 13 avril 1852, trente mille francs, destinés :

1° A payer mon voyage : 4 000 francs ;

2° A acheter deux troupeaux de moutons de plus de mille moutons : 14 000 francs ;

1. *Lamartine inconnu*, p. 200 : lettre à M. de Chamborant.

2. Lettre du 10 juillet 1851.

3° A organiser mes pêches de sangsues dans mes eaux, pouvant, m'assure-t-on là-bas, donner de 30 à 35 000 francs par an : 12 000 francs. Total : 30 000 francs.

Je viens de refuser, à Smyrne, 4 000 francs de la pêche d'un de mes étangs.

Un poète de France qui pêche en Asie-Mineure pour trente-cinq mille francs de sangsues par an, n'est-ce pas à faire rêver ? Mais les revenus de ses étangs et de ses herbages n'auraient jamais suffi à combler l'abîme de ses dettes, creusé par l'insouciance, la générosité, les fantaisies et entreprises hasardeuses, les magnificences fastueuses de grand seigneur. Les châteaux que son imagination bâtissait en Turquie ne le mettaient pas à l'abri d'une légion de créanciers ; il fallut inventer d'autres ressources. Alors Lamartine se prit à exploiter ses capitaux de gloire et le crédit de son génie ; et pendant les derniers quinze ans surtout, se vérifia pour lui le mot si malheureusement vrai de Louis Veillot, que « sa vie apparaît comme un gaspillage immense<sup>1</sup> ». Pendant quinze ans, il jeta « dans un gouffre sans fond — et sans fonds — d'innombrables rames de papier, où le génie écrivait une ligne, la nécessité une page et l'urgence un chapitre<sup>2</sup> ».

Il soutient des journaux, comme le *Civilisateur* et le *Pays* ; il rédige une sorte de revue, à vol de pensée, le *Cours familial de littérature* ; il écrit des sortes de mémoires, ses *Nouvelles Confidences* et son *Nouveau Voyage en Orient* ; il publie des romans, le *Tailleur de pierres de Saint-Point*, *Graziella* ; il entasse une montagne de livres d'histoire, dont les titres seuls prêteraient à rire, quand on songe quel historien allonge ces pages, ou plutôt ces colonnes de dictionnaire : *Histoire de la Turquie*, six volumes ; *Histoire de la Russie*, deux volumes ; *Histoire de la Restauration*, six volumes ; les *grands hommes de l'Orient* ; une *Vie d'Alexandre le Grand*, dont il compose 500 pages en trente jours<sup>3</sup> ; et combien d'autres ! sans compter les commentaires infinis, pénibles,

1. *Mélanges*, 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 327. — Et cependant, même alors, on le vit, poussé par un désintéressement mal entendu, « quêter, en compagnie du pesant Havin, pour élever un monument à Béranger ». (*Ibid.*, p. 330.)

2. A. de Pontmartin, *Souvenirs d'un vieux critique*. 6<sup>e</sup> série (1885), p. 150.

3. Lettre de Mme Valentine de Cessia, 31 octobre 1857.



vaniteux, lucratifs, dont il surcharge ses poèmes. Il roule des monceaux de papier, sans trêve, au hasard, comme Sisyphes roule son rocher.

Mais c'est alors, peut-être, dans ce désarroi littéraire et pécuniaire, que Lamartine se montre le plus grand, parce qu'il lutte vaillamment contre le malheur et qu'il tâche de faire honneur à sa parole. C'est ici surtout que les documents publiés par M. de Chamborant prennent un intérêt tout nouveau et singulier; ils consistent en une quarantaine de lettres, où Lamartine révèle sa détresse, sa force d'âme, ses luttes, les gains qu'il médite, qu'il réalise ou qu'il manque, avec ses écritures et ses vendanges, les essais de souscription et de loteries qui n'aboutissent pas. Nous en détachons seulement de ci et de là quelques lignes, renvoyant pour le reste nos lecteurs au recueil de *Lamartine inconnu*<sup>1</sup>.

21 septembre 1852. Je suis très occupé et très malheureux. Mes récoltes, mon dernier refuge, viennent de s'évanouir en huit jours sous la maladie des vignes. Je ne ferai pas de quoi payer l'impôt, sur quinze cent mille francs de terre.

Le *Civilisateur* est arrêté depuis deux mois; huit ou dix abonnements au plus par jour! Pas un sou pour faire des annonces. Que deviendrai-je dans deux mois, assiégé de créanciers, poursuivi, et sans un acheteur d'un arpent? *O rus! quando ego te linguam?*

La terre m'a tué, il est juste qu'elle m'ensevelisse...

9 novembre 1853. Les journaux me disent malade, je ne le suis que d'affaires. J'ai un peu de grippe, mais elle s'en va. Je suis levé à quatre heures du matin,

Non seulement je n'ai pas fait de récolte avec mes soixante-dix vignes, mais il faut faire vivre cent familles un an.

Résultat : 150 000 francs de différence! Et cependant je tiendrai bon. Gloire à Dieu et reconnaissance aux libraires!

2 décembre 1856. J'ai eu et j'ai encore une sévère et interminable rechute de rhumatisme. Pendant ce temps-là, j'ai écrit 800 pages et payé 250 000 francs. Jugez si je suis à mon aise.

Janvier 1858. L'année 1858 commence pour moi par de rudes épreuves. J'ai bien de la peine à payer 740 000 francs au lieu de

1. Voir aussi le livre XXII<sup>e</sup> des *Mémoires politiques*, § VIII, et la correspondance de Mme de Lamartine. Lamartine avait toujours refusé les avances de Napoléon III, qui lui avait offert jusqu'à deux millions sur sa cassette. En 1867, par une loi votée le 8 mai, l'Empereur lui accorda une pension viagère de 25 000 francs. (*Lamartine inconnu*, p. 278.)

600 000 dont je suis chargé ce mois-ci. Je succombe. Mais si le réabonnement se lève, je me relèverai encore avec lui...

J'ai fait de superbes récoltes, mais combien n'en faut-il pas pour payer mon million en treize mois ! Or, c'est littéralement ce que j'aurai payé dans trois semaines...

Plaignez-moi et faites-moi des *abonnés* ou la *mort*.

11 février 1858. J'arrive achevé, fini, ruiné, anéanti ? Onze cent mille francs payés cette année ; quatre cent mille, perdus sur les vins, empruntés pour payer le million ; trois cent mille manquant à Paris, et six cent mille à payer en 1858, font une masse en déficit de deux millions et plus, sous laquelle je succombe enfin... Vous jugez quelle vie nous menons sur cette croix, dont on ne connaît pas au dehors tous les clous.

9 septembre 1858. Mes vendanges commencent demain et seront superbes ; environ 120 000 francs, je pense. D'ici au 1<sup>er</sup> janvier, j'aurai fait d'autre part juste 900 000 francs. Ainsi, voilà un million d'amélioration en dix mois. Cela me donne l'espoir pour 1859.

1<sup>er</sup> août 1866. J'afficherai, quand on voudra, sur tous les murs de Paris, que j'ai effectivement payé plus de six millions en quatorze ans d'efforts surhumains, sans avoir reçu un sou du gouvernement, excepté l'autorisation accordée à tout le monde d'une loterie qui n'a pas coûté un sou, ni aux contribuables, ni à l'État.

A notre humble avis, Lamartine n'a pas écrit un seul ouvrage en prose qui lui fasse autant d'honneur que ces lettres pleines de chiffres, de larmes et de courage. Cette seconde moitié de la vie, occupée à solder les dettes de l'autre, ces années terribles, passablement stériles pour la postérité, valent bien, devant la conscience, les quinze ou vingt ans pendant lesquels le poète de *Jocelyn* et de la *Chute d'un Ange*, l'historien pindarique des *Girondins*, acclamé et idolâtré des foules, semait à pleines mains des œuvres brillantes et amoncelait de sanglants orages sur son pays.

Le soir fut, pour Lamartine, plus beau, c'est-à-dire plus méritoire, et par suite plus glorieux que le midi.

## II

Dans le *Cours familier de littérature*<sup>1</sup>, l'ouvrage le moins faible de la dernière époque, Lamartine s'occupa de son émule, A. de Musset ; il résumait dans cette phrase signifi-

1. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> Entretiens.

cative ses impressions sur le poète de *Rolla* et des *Nuits*, sur l'homme usé, annihilé, abêti par l'orgie : « Vive la jeunesse ! mais à condition de ne pas durer toute la vie. » A. de Musset essaya de la faire durer jusqu'à la quarante-septième année de son âge ; et quelle jeunesse, grand Dieu !

Est-ce bien à une femme chrétienne et de tout point honorable qu'il appartient d'écrire une *Étude* et des *Récits* sur A. de Musset ? Nous en doutons, même après avoir lu le livre de Mme de Janzé. Quels récits une main délicate peut-elle glaner dans la vie du secrétaire de George Sand, de ce « grand poète fort mal élevé », comme le définit son ancien condisciple, M. A. de Pontmartin<sup>1</sup> ? A quelle étude une plume chaste peut-elle se livrer, en courant à travers les œuvres licencieuses ou grivoises de ce « pauvre enfant qui trébucha et se brisa au sortir du premier festin, moins ivre qu'empoisonné<sup>2</sup> » ? Il faut de l'audace pour aller chercher des perles à travers des pages, étincelantes si l'on veut, parfois mouillées de larmes, mais immorales, sceptiques et salissantes, écrites au réveil de débauches sans frein et sans nom.

De cette audace, nous ne pouvons louer l'auteur des *Souvenirs intimes* de Berryer, qui s'en va semant des fleurs, en treize chapitres, au pied du « saule souffreteux » dont les branches ombragent la tombe du pauvre *enfant du siècle*. Nous ne saurions d'ailleurs mieux faire connaître l'esprit de son livre, qu'en citant ces quelques petites phrases de la page 5 :

Toujours vrai et vivant, il est le poète, l'enchanteur de la jeunesse ; il en a tous les défauts, mais il en a le tempérament et le charme ; il est sceptique, mais si sincèrement qu'on lui pardonne ses doutes. Il n'est pas chaste, mais il est franchement, cordialement amoureux ; il n'est pas toujours de bon ton, mais la jeunesse a ses franchises.

Impossible d'être plus accommodant et d'avoir plus vite réponse à tout, excuse pour tout ; la vérité et la morale seraient plus exigeantes. La morale et les simples convenances exigeraient même qu'on refoulât dans l'ombre et le silence la vie misérable de Musset, ce dévergondage répugnant, scau-

1. *Souvenirs d'un vieux critique*. 5<sup>e</sup> série, p. 39.

2. L. Veuillot, *Mélanges*. 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 527.

daleux même pour des libertins; que l'on dit simplement, comme M. É. Faguet : « A. de Musset n'a pas de biographie<sup>1</sup>. » On a beau jeter sur ces hontes toutes les gazes et les dentelles du style; les hontes restent :

La mer y passerait sans laver la souillure ;  
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

Un jeune écrivain anglais, Cyril Oliphant, qui vient de mourir, après avoir publié un travail intitulé : *Alfred de Musset and his works*, glisse avec une certaine discrétion sur l'existence peu édifiante du poète; Mme de Janzé semble l'en plaindre et s'imagine que M. Oliphant a eu peur de « choquer le *cant* britannique<sup>2</sup> ». Par contre, elle s'indigne de ce que le conseil municipal de Paris ait donné le nom d'Alfred de Musset à une vilaine ruelle d'Auteuil, où l'on rencontre seulement « deux ou trois masures et des terrains servant de dépôts d'immondices<sup>3</sup> ». Si le conseil municipal, qui baptise et débaptise les rues, pouvait être soupçonné d'esprit, on serait tenté de croire que, dans ce choix, il a voulu faire une épigramme : il y en a de pires.

En revanche, Mme de Janzé félicite Pierre Loti d'avoir lu et goûté *Don Paez*, à l'âge de quatorze ans, et elle applaudit la jeunesse de France et de l'étranger qui se forme au goût des belles choses dans les ouvrages de Musset. Espérons, pour le bien de la jeunesse française, que les applaudissements de Mme de Janzé n'auront pas d'écho et que son *Étude* et ses *Récits* ne serviront point de réclame aux œuvres corruptrices de celui que Lissagaray lui-même a eu raison d'appeler « le poète de la débauche ».

Certes, Mme de Janzé n'approuve pas tous les faits et gestes de son héros; elle avoue même que, malgré le génie, le succès, les plaisirs, son héros fut malheureux. Elle blâme, ou plutôt elle regrette la liaison de Musset avec George Sand et avec une légion d'autres personnes aussi peu recommandables. Elle voudrait « oublier » l'ivrognerie; puis elle rejette en bloc tous ces petits défauts sur la névrose, et passe. A peine

1. *Études littéraires sur le dix-neuvième siècle*, p. 259.

2. *Étude et récits*, p. 245.

3. *Ibid.*, p. 259.

indique-t-elle en courant, comme sans y prendre garde, les *stupéfiants*, avec lesquels le poète s'étourdissait jusqu'à l'abrutissement. Mme de Janzé dit « flacons de rhum, d'eau-de-vie et d'absinthe, mélange de bière et d'eau-de-vie<sup>1</sup> », comme on dirait sirop d'orgeat ou sirop de groseilles.

Le portrait dessiné, au mois de mai 1868, par un rédacteur de l'*Indépendance belge*, qui avait jadis rencontré Alfred de Musset au Croisic, est un peu plus haut en couleurs et plus vrai :

... Il se trouvait assis, au milieu du quai, sur un pavé de grès; son corps, incapable de se tenir ferme, oscillait à gauche et à droite; ses bras pendaient, inertes, jusqu'à terre; sa tête roulait d'une épaule à l'autre. On voyait, par l'ouverture de sa chemise déboutonnée, sa poitrine nue; son chapeau gisait à quelques pas de lui; sa redingote, souillée de poussière et de boue, montrait çà et là de larges déchirures. Il était ivre, épouvantablement ivre. La honte même ne le touchait plus.

Parfois il levait sur les passants un œil atone, vitreux et semblable à celui d'un poisson mort. Puis il essayait de se relever; sa bouche s'entr'ouvrait et alors, malgré les hoquets et les défaillances de sa voix, sous l'influence de je ne sais quel rêve affreux, il récitait des vers. Lesquels? Je ne me souviens plus, ceux de *Rolla* peut-être.

Quelle ignominie! Et il y a d'honnêtes gens qui s'obstinent à vouloir faire d'A. de Musset le *poète de la jeunesse!*...

Dans les pages édulcorées de Mme de Janzé, peu de chose à cueillir; quelques notes, tout au plus. Musset disait un jour au comte d'Alton-Shée: « Je parie que vous êtes moins ancien gentilhomme que moi! » Selon Mme de Janzé, Musset remonterait à Jeanne d'Arc; ce fils libertin d'un admirateur fanatique de Jean-Jacques descendrait de Catherine (?) du Lys, nièce de la bonne Lorraine<sup>2</sup>. Mais l'histoire sérieuse est moins explicite; ou plutôt il est certain que Musset ne descendait pas directement de la famille de Jeanne d'Arc.

Musset eut pour condisciple et ami, au collège Henri IV,

1. *Études et récits*, p. 230 et 234.

2. *Ibid.*, p. 57. — Un de ses aïeux, Denis de Musset, avait épousé en 1449 une Marie de Villebresme, *cousine* de François de Villebresme, lequel avait épousé Jeanne du Lys, fille de Pierre d'Arc, chevalier du Lys. Donc l'aïeul de Musset avait seulement épousé une cousine par alliance de Jeanne du Lys, nièce de Jeanne d'Arc. (Note communiquée par M. Pierre Lanéry d'Arc.)

Ferdinand, duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, qui périt dans le triste accident de Neuilly, le 13 juillet 1842; le prince et le poète demeurèrent intimes, même après la sortie du collège, et le poète pleura en strophes touchantes la mort du prince. Il eut aussi pour condisciple, nous l'avons dit, A. de Pontmartin, et fut, avec lui, comme lauréat du concours général, invité à dîner chez M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique; « Musset avait eu le premier prix de philosophie, et, à la suite de Pontmartin, le second prix de dissertation latine<sup>1</sup> ».

Musset essaya tour à tour du droit qui l'ennuya, de la médecine qui le dégoûta, de la peinture où il ne réussit que dans la charge. En 1838, M. de Montalivet le nomma bibliothécaire au ministère de l'intérieur; mais il était si peu assidu à son poste, qu'il fallait chaque mois aller lui porter à domicile ses appointements, et que son chef de division demanda, sans toutefois l'obtenir, une révocation trop justifiée. Sous l'Empire, M. Fourtoul [nomma A. de Musset bibliothécaire au ministère de l'instruction publique; ce qui lui valut ses entrées aux fêtes et réceptions de Compiègne. Néanmoins, à la naissance du prince impérial, il ne put, ou ne voulut répondre au désir qu'on lui exprima, de chanter en vers cet événement<sup>2</sup>. Il se souvenait trop, disait-il, de son ami le duc d'Orléans; et, du reste, il avait chanté la naissance du comte de Paris :

Ce n'est qu'un fils de plus que le ciel t'a donné,  
France...

V. Hugo se trouvait à la soirée de Mme de Girardin, où Musset improvisa les deux premières strophes du *Rhin allemand*. En sortant, V. Hugo prit Musset par le bras et se mit à lui donner des leçons de style et de rimes riches. Musset, impatienté, lui répondit : « Sachez que dans cent ans on dira encore mes vers, alors que les vôtres seront peut-être oubliés. » Sur quoi les deux poètes se séparèrent et ne se virent plus pendant près de dix ans<sup>3</sup>.

1. *Étude et récits*, p. 11.

2. *Ibid.*, p. 98.

3. *Ibid.*, p. 102-103.

Mme de Janzé glisse discrètement sur la fin de cette triste vie; elle se refuse à reconnaître que les excès avaient tué chez A. de Musset l'intelligence et le corps, qu'à travers ses dernières œuvres il ne jaillit presque plus une étincelle. C'était l'extinction morne des facultés noyées dans l'ivresse. Le poète, seconé par de violents accès nerveux, lassé du jeu comme de tout le reste, misanthrope, exaspéré par le moindre bruit, même par la musique qu'il avait tant aimée, pouvait écrire en toute vérité :

J'ai perdu ma force et ma vie,  
Et mes amis et ma santé;  
J'ai perdu jusqu'à ma gaité,  
Qui faisait croire à mon génie;

dans son douloureux désespoir, il pouvait s'écrier :

Le seul bien qui me reste au monde,  
C'est d'avoir quelquefois pleuré.

En effet, si l'on en croit Mme de Janzé, A. de Musset sentit, à diverses reprises, la honte lui monter au cœur; il parut même vouloir rompre ses chaînes et soulever son âme de la boue. Arriva-t-il au repentir et au pardon de Dieu? Devant la tombe païenne qui charge ses restes au Père-Lachaise, un chrétien a-t-il le droit d'espérer? Mme de Janzé (et c'est là vraiment le seul côté utile de son livre) réunit un certain nombre de témoignages qui laissent le champ ouvert à la confiance. Ce ne serait pas en vain que le poète pécheur aurait pleuré. D'autres, dont la vie et les œuvres sont, ou peu s'en faut, aussi lamentables, Béranger, Frédéric Soulié, Baudelaire... ont fait une fin chrétienne; et après tout, ne savons-nous pas du Sauveur lui-même qu'il suffit pour le prodigue de se lever et d'aller à son Père?

A. de Musset avait reçu les leçons d'une mère pieuse, qu'il aimait et vénérât, au milieu même de ses déplorables écarts<sup>1</sup>; il avait grand'peur de la mort<sup>2</sup>; il sut compatir à la misère d'autrui et faire l'aumône<sup>3</sup>. Plus d'une fois, dans ses pages

1. *Étude et récits*, p. 35.

2. *Ibid.*, p. 63.

3. *Ibid.*, p. 228.

libertines et impies, il lui échappe des cris qui ressemblent à des prières; surtout dans ce chant désespéré de l'*Espoir en Dieu* : « Malgré moi, l'infini me tourmente;... je ne puis « regarder le ciel sans m'en inquiéter. »

O Toi que nul n'a pu connaître,  
Et n'a renié sans mentir,  
Réponds-moi, toi qui m'as fait naître,  
Et demain me feras mourir !

N'oublions pas la superbe apostrophe au cynique ennemi de Jésus-Christ :

Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire  
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés ?

Ni les beaux vers sur l'immortalité de l'âme dans l'*Épître à M. de Lamartine* :

Créature d'un jour qui t'agites une heure,  
De quoi viens-tu te plaindre, et qui te fait gémir ?  
Ton âme est inquiète et tu crois qu'elle pleure ;  
Ton âme est immortelle, et tes pleurs vont tarir...  
Ton corps est abattu du mal de ta pensée ;  
Tu sens ton front peser et tes genoux fléchir.  
Tombe, agenouille-toi, créature insensée ;  
Ton âme est immortelle, et la mort va venir.

Après les preuves négatives, il en est de plus concluantes : « En voyage il n'emportait que trois livres : Pascal (?), La Bruyère et l'*Imitation de Jésus-Christ*. » On dit (mais Mme de Janzé se tait sur ce point) que l'on trouva près de son chevet cette *Imitation*, maculée de larmes. Sa gouvernante pendant les dix dernières années affirme « qu'il s'inquiétait toujours de faire remplir les devoirs religieux par les personnes qui dépendaient de lui, se privant pour cela de leurs services<sup>1</sup> ».

Suivant une autre biographe et admiratrice<sup>2</sup>, Musset lisait l'Évangile et n'hésitait pas à prononcer que ce n'est point là une œuvre humaine; puis, quelque temps avant sa mort, il aurait dit à sa gouvernante : « Si vous me jugiez plus souffrant, appelleriez-vous Lacordaire ? »

Pendant sa dernière maladie, il fut assisté, à plusieurs

1. *Étude et récits*, p. 136.

2. Mlle Amélie Ernst.



reprises, par une sœur de Bon-Secours, sœur Marcelline, qui lui inspira de sages réflexions; le poète l'écoula, et, peu de temps avant de mourir, il réclama de nouveau les soins de cette sainte garde-malade. Mais se confessa-t-il?

Nous avons à cet égard, écrit Mme de Janzé, un témoignage irrécusable. Il y a environ dix ans, la Conférence Olivaint, composée d'anciens élèves des Jésuites<sup>1</sup>, avait pris pour sujet d'une de ses soirées la biographie (?) et l'œuvre d'Alfred de Musset. Quand on vint à parler de la fin de sa vie, on se demanda dans quels sentiments il était mort. Un très vieux prêtre, l'abbé de Mauléon, se leva et déclara au milieu de l'émotion générale qu'il pouvait rendre témoignage de la fin chrétienne d'Alfred de Musset, par cette raison péremptoire que c'était lui-même qui l'avait confessé à son lit de mort<sup>2</sup>.

Le tableau a quelque chose de saisissant, et les cheveux blancs de ce très vieux prêtre font une belle antithèse avec ces jeunes têtes d'étudiants qui l'écoutent tout émus, dans un religieux silence. Quel dommage que la scène n'ait pas eu lieu! Tout ému nous-même de ce récit, nous avons consulté les archives de la Conférence Olivaint, et voici ce que nous y avons trouvé. Le 19 mars 1879, à la suite d'une étude de M. Adelstan de Bauchesne, sur A. de Musset, la parole fut donnée à M. G. de Lamarzelle, le futur député du Morbihan; et le compte rendu manuscrit ajoute simplement : « La Conférence reçoit de M. de Lamarzelle l'assurance de la fin pénitente et chrétienne d'A. de Musset. Ce renseignement est accueilli par les marques de la plus vive approbation. » Et c'est tout; point de vieux prêtre ni d'abbé de Mauléon. Force nous a été de recourir à la mémoire et à l'obligeance de M. de Lamarzelle lui-même, qui nous a fait l'honneur de nous répondre en date du 18 juillet 1891 :

... Voici ce que j'ai dit à la séance de la Conférence Olivaint, et ce que je sais sur les derniers moments d'Alfred de Musset. L'abbé Truchon, vicaire à Ménilmontant, me dit, il y a une dizaine d'années : « J'ai la certitude que Musset s'est confessé, et bien confessé. »

Je manifestai alors un certain étonnement : « Oui, me répondit l'abbé Truchon, je suis certain de ce que je dis; j'ai vu le prêtre qui a confessé

1. La conférence Olivaint recrute ses membres parmi tous les étudiants catholiques, anciens élèves des Jésuites, ou non.

2. *Étude et récits*, p. 137 et 138.

Musset, au moment où il sortait de chez le poète mourant; et il m'a dit : *Je suis bien heureux; je viens de réconcilier avec le bon Dieu ce pauvre Musset.*

L'abbé Truchon m'a nommé le confesseur; mais je ne me souviens plus malheureusement de ce nom. Je ne crois pas que ce soit l'abbé de Mauléon. Je ne connais pas du tout l'abbé de Mauléon; je ne me rappelle pas l'avoir vu à la Conférence Olivaint. L'abbé Truchon est mort depuis quelques années.

G. DE LAMARZELLE.

Ce témoignage nous semble consolant; il nous permet d'espérer pour l'âme immortelle du poète qui, lui du moins, ne se fit point de ses vices un titre de gloire, et auquel, grâce à Dieu, il restera éternellement *d'avoir pleuré.*

### III

A. de Musset avait cruellement jugé V. Hugo, dans ces vers que tout le monde a retenus :

Que celui-là rature et barbouille à son aise;  
Il peut, tant qu'il voudra, rimer à tour de bras,  
Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse,  
Et s'en aller ainsi jusqu'au Père-Lachaise,  
Trainant à ses talons tous les sots d'ici-bas.  
Grand homme si l'on veut, mais poète, non pas !

La postérité a déjà retourné le dernier alexandrin, et plus on étudiera V. Hugo, plus on dira : *Poète, si l'on veut, mais grand homme, non pas.* Après avoir lu les trois volumes de M. Edmond Biré sur V. Hugo, qui donc pourrait de bonne foi dire autre chose ?

Personne n'a étudié V. Hugo, de plus près, avec plus de soin, de courage et de talent que M. Edmond Biré. Dans un premier travail, il avait suivi pas à pas *l'enfant sublime*, de 1802 à 1830, des vagissements poétiques, à *Hernani*<sup>1</sup>. Tous les gens sincères et impartiaux remercieront M. Biré d'avoir continué en toute science et conscience sa tâche laborieuse et lumineuse, de 1830 à 1851; d'avoir accompagné V. Hugo à travers toutes les antichambres jusque sur le chemin de

1. *Victor Hugo avant 1830.* Paris, J. Gervais; Nantes, Émile Grimaud; 2<sup>e</sup> édition, 1883.

Bruxelles et de Jersey. Espérons qu'il ira jusqu'au bout; qu'il visitera Marine-Terrace, Hauteville-House, l'avenue d'Eylau; que cet agréable, mais impitoyable justicier ne lâchera pas l'auteur de *l'Ane*, avant la dernière et lugubre mascarade, de l'Arc de Triomphe au Panthéon — et cela, en dépit des clameurs plus ou moins homériques de la meute hugolâtre.

La dernière publication de M. Biré a déjà reçu en effet la plus honorable des récompenses; elle a été saluée des hurlements frénétiques de la presse boulevardière, radicale, opportuniste et pornographique : *Figaro*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, le *Gil Blas*, la *Justice*, l'*Écho de Paris*... On a même entendu naguère le correspondant d'un journal catholique déclarer que si l'on touche à la vie privée ou publique de Hugo, on commet un grand crime, par la raison que Hugo fut inspiré du Saint-Esprit (*sic*).

Quel concert, grands dieux! Le plus petit document authentique, le moindre rayon de vérité, produit sur certaines natures des effets comparables à ceux de la pleine lune sur les mâts de ferme. M. Biré déboulonnait l'idole immense; avec des chiffres, des noms, des dates, de toutes petites phrases, bien simples et bien claires, il réduisait aux proportions de l'humanité, de l'humanité la moins héroïque, celui dont la seule initiale H dépasse les deux tours de Notre-Dame.

Grâce aux révélations de M. Biré, le mont Blanc n'était vraiment pas plus haut que M. Perrichon; un peu moins haut peut-être. Quel scandale! Ne faudrait-il donc plus appeler V. Hugo *le Maître*, *le Père*! ou, avec M. E. Dupuy, *l'Homme-océan*; ou comme V. Hugo lui-même, *Olympio*, ou comme la *Justice* : « le géant »; ou comme le *Rappel* : « la colonne de lumière »; ou comme *Figaro* : « ce Dieu »?

Hélas! non, il faut dire bonnement, comme tout le monde : « Le pauvre homme! »

Jamais mortel n'a été encensé autant que celui-là, par une phalange d'acolytes et par lui-même. *Les Propos de table de V. Hugo*, par M. Richard Lesclide; *V. Hugo chez lui*, par M. Gustave Rivet; *V. Hugo intime*, par M. A. Asseline; *V. Hugo et son temps*, par M. A. Barbou; *V. Hugo raconté*

par un témoin de sa vie, c'est-à-dire par Hugo en personne ; ses *Actes et paroles*, arrangés, embellis et publiés par lui, et combien d'autres écrits, brochures, articles... autant de coups de tam-tam, autant de fanfares étourdissantes. Tout un chacun, y compris le maître, mettait en pratique, selon ses moyens, la maxime du maître : « Il faut admirer le génie comme des brutes. »

Il y avait là quelque exagération. Dans les livres composés par les sujets ou par le maître, il y avait des grossissements énormes, des erreurs voulues, des inexactitudes, et, disons le mot, des mensonges. Jamais, depuis longtemps, depuis Voltaire peut-être, on n'avait tant et si bien menti, dans l'espoir qu'il en resterait quelque chose. Pour bon nombre de points, après le travail de M. Biré, il n'en reste plus rien. Mais nous y gagnons un chef-d'œuvre de rectification historique.

Il y fallait une certaine bravoure, un peu d'audace même, beaucoup de patience, des recherches sans fin, du flair, de la verve, de l'érudition, du bonheur. Rien n'a manqué à l'auteur de *V. Hugo après 1830*. C'est une bibliothèque entière qu'il a dû remuer et feuilleter ; d'abord les *Œuvres* du maître, voire les parodies, comme *Gothon du passage Delorme*, *l'Ogresse Gorgia*, *les Hures graves* et *les Buses graves*, *Cornaro tyran pas doux*, *le Retour du roi d'Yvetot* ;... les livres des amis et des autres ; des correspondances publiées ou inédites ; les revues, les registres de mairie, les archives des théâtres ; les journaux, de 1830 à 1851 : le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, les *Débats*, la *Nationale*, le *Temps*, l'*Avenir*, la *Gazette des tribunaux*, etc.

Parmi les documents inédits ou moins connus qui ont servi à M. Biré, il faut citer en première ligne les *Cartons* de M. Victor Pavie, ancien membre du Cénacle, poète et fervent chrétien, mort à Angers, sa ville natale, en 1886. M. Victor Pavie, ami fidèle de V. Hugo et de Sainte-Beuve, correspondit de longues années avec ces deux frères ennemis ; cette double correspondance éclaire plusieurs points obscurs et met souvent dans le vrai jour le caractère de ces pauvres grands hommes qui, avec leur confident angevin, n'avaient

pas à jouer la comédie. C'est à dater de telle lettre à Victor Pavie, dans laquelle V. Hugo avoue les hontes de sa conduite privée, que l'on voit tout d'un coup éclater son incroyable démenche d'orgueil, et qu'il commence à se poser en rival de Dieu : ... « Je n'ai jamais commis plus de fautes que cette année, et je n'ai jamais été meilleur... Autrefois, j'étais innocent; maintenant, je suis indulgent; c'est un grand progrès, Dieu le sait<sup>1</sup>... »

Que de paragraphes instructifs on pourrait glaner dans les vingt-trois chapitres de M. Biré; par exemple, sous ces titres variés :

1° *V. Hugo et la morale*. Cela servirait de réponse aux éloges cyniques décernés au grand vieillard et à cette digne Mme Drouet, l'ancienne princesse Negroni de *Lucrece Borgia*, qui faisait les honneurs de la maison chez le poète quasi octogénaire. Mais il serait bon de glisser avec discrétion, comme le fait M. Biré, et comme le fit le bon roi Louis-Philippe, pour sauver la réputation du poète pair de France ;

2° *V. Hugo et les libraires*. On verrait là comment V. Hugo traitait ses éditeurs avec un désintéressement, une loyauté, une bonne foi, heureusement assez rares ;

3° *V. Hugo et le tribunal de commerce*; où il serait établi que V. Hugo eut presque autant de procès que Maître Chicaneau et Mme de Pimbesche<sup>2</sup>;

4° *V. Hugo financier*. Personne en effet ne sut mieux faire suer de l'argent au papier, préparer une affaire, attendre ou choisir le moment propice, lancer un volume et une réclame, grossir le nombre des éditions en changeant les couvertures d'un livre qui tourne au rossignol, etc. ;

5° *V. Hugo plagiaire*. Car il le fut; l'homme immense sut emprunter comme il sut vendre. Lui qui accusait A. Dumas, mort et enterré, de lui avoir volé le *Vicomte de Bragelonne*, il avait pris son drame faux et infâme de *Lucrece Borgia* à Shakespeare d'abord, ensuite à Webster<sup>3</sup>; il avait calqué d'un bout à l'autre son *Ruy Blas* sur la *Dame de Lyon* de

1. Lettre du 25 juillet 1833.

2. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 228.

3. *Ibid.*, t. I, p. 86.

Bulwer<sup>1</sup>. Est-ce que le génie n'est pas comme l'aigle qui, emportant vers l'azur une noble proie, couvre son larcin de la magnifique envergure de ses ailes !

6° *V. Hugo reconnaissant*. Ce chapitre, hélas ! serait long et vaste comme la mémoire de V. Hugo, qui était aussi tenace ; Montalembert et Nisard s'en aperçurent, et tant d'autres, parmi lesquels les avocats qui avaient plaidé contre Hugo, ou encore les critiques qui ne l'avaient pas admiré *comme des brutes*.

Une étude plus curieuse à certains égards, et que M. Biré poursuit à travers les cinq cent cinquante pages de ses deux volumes, pourrait s'intituler :

7° *V. Hugo et l'histoire*. Les privautés que V. Hugo s'est données envers le bien d'autrui ne sont que vétilles à côté de celles qu'il a prises avec la vérité historique, — toute vérité historique. Ses drames (soi-disant historiques) ne sont que des travestissements de la réalité : Triboulet devenu un bon père de famille, Marie Tudor transformée en Messaline, tout *Lucrece Borgia*, tout *Ruy Blas*, autant de contresens et de mensonges ; c'est simplement l'histoire au rebours.

Mais ce qui révolte, c'est d'entendre le poète poser partout avec effronterie pour l'exactitude scrupuleuse, la science minutieuse des petites choses. Il l'avait fait notamment pour *Ruy Blas*, prétendant ne s'être trompé, ni dans la citation d'un chiffre, ni dans les détails d'intérieur, de blason, d'étiquette, de biographie. Or, les seules erreurs et faussetés accumulées dans ce même *Ruy Blas* ont fourni à M. Morel-Fatio la matière de soixante-huit pages serrées. Pour son *Angelo*, Hugo avait, dit-il, fouillé tous les documents ; il avait puisé son drame dans les « sombres *statuts de l'inquisition d'État*, code monstrueux... qui rampait (!) dans les ténèbres ». Et ces *statuts* si fidèlement analysés, compulsés, reproduits par V. Hugo, n'ont jamais existé<sup>2</sup> !

L'histoire de *Claude Gueux* est contée avec une sincérité toute semblable ; les crimes de cet assassin et de son com-

1. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 242.

2. *Ibid.*, t. I, p. 153.

plice se métamorphosent chez Hugo en idylle héroïque; déjà le poète se sentait porté d'une tendresse de cœur instinctive, passionnée, pour les monstres et les forçats, le crapaud, l'araignée, la canaille des rues et du baigne.

S'agit-il de se raconter lui-même, V. Hugo et ses compères falsifient des deux mains tout ce qu'ils touchent; le *Moniteur* lui-même, où le maître taille, tranche, retranche, ajoute sans vergogne, se distribuant, comme de juste, des succès fantastiques, des *approbations sur tous les bancs*<sup>1</sup>. Si l'on voulait l'en croire, ses livres et ses drames furent des événements providentiels; ils voient la lumière à une heure solennelle et mystérieuse; ils ont tous à triompher pour le moins d'une émeute populaire: *Notre-Dame de Paris* paraît au jour même du sac de l'archevêché; *Marion Delorme*, vers le temps de l'émeute des chapeliers; *le Roi s'amuse*, juste au moment où l'on apprend qu'un coup de pistolet venait d'être tiré sur le roi... Seulement, pour faire voir ces merveilleuses coïncidences, on a transposé les dates, ou même inventé de toutes pièces les coups de Providence<sup>2</sup>.

On constate parfois, chez des hommes jouissant par ailleurs de leurs facultés, un étrange phénomène psychologique. Pour avoir été les témoins oculaires ou auriculaires d'un événement, ils s'imaginent en avoir été les héros; ils racontent les faits, en se donnant le beau rôle et en prenant la gloire, s'il y en a. V. Hugo est de ce nombre. Ainsi conte-t-il sans sourciller comment, le 2 décembre 1851, traversant en omnibus Paris affolé, il harangua la foule, et cria: « A bas Louis Bonaparte! » Mais le brave qui poussa ce cri audacieux, ce ne fut point Hugo; ce fut Arnaud (de l'Ariège), tandis que V. Hugo, blotti dans l'omnibus, tirait Arnaud par le pan de sa redingote et répétait: « Mais taisez-vous donc! vous allez nous faire massacrer<sup>3</sup>! »

On découvre chez V. Hugo, quand il parle de lui-même (et il en parle toujours), comme un besoin de ne pas dire vrai, et aussi une passion impérieuse de n'être jamais modeste. Avec un sourire de dédain superbe pour l'humana-

1. *Victor Hugo après 1830*, t. II, p. 90.

2. *Ibid.*, t. I, p. 9, 33, 63, etc.

3. *Ibid.*, t. II, p. 225.

nité qui le lira, il affirme que la partie du *voyage*, dans le *Rhin*, a été écrite sans livres, le soir d'une excursion, sur une table d'auberge, au hasard de la plume; et dans la seule lettre xxv<sup>e</sup>, il cite *de mémoire* (!) jusqu'à soixante-deux dates et quatre cent soixante noms propres, des noms allemands, dont les plus doux peut-être sont Falkenstein et Katzenellenbogen<sup>1</sup>.

Le poète antidate ses vers de dix ou de vingt ans, et jure, la main sur sa conscience, que la date mise par lui est juste. Dans ses fragments intitulés *Littérature et philosophie mêlées*, il prie le lecteur de faire grande attention aux dates; or, presque toutes sont falsifiées; il va jusqu'à dater d'avril ou de décembre 1820 des morceaux écrits après 1830<sup>2</sup>. N'a-t-il pas le droit, lui, le maître, de régler le temps sur ses propres fantaisies, et non sur les calendriers vulgaires? Ses faux en écriture poétique, comme les appelle spirituellement M. Biré, ne sont-ils pas légalisés par le génie!

Le génie a sa manière de compter où l'arithmétique n'a rien à voir; il fait des multiplications où les professeurs de calcul ne sauraient atteindre. Ainsi le roman de *Notre-Dame de Paris* eut, pour Victor Hugo, huit éditions en dix-huit mois; mais en réalité, pour le libraire, il en eut deux<sup>3</sup>; selon Victor Hugo, le manuscrit de *Marion Delorme* fut acheté 8000 francs; selon l'éditeur Renduel, qui le paya, 2000<sup>4</sup>; pour le manuscrit du *Roi s'amuse*, « je reçus, écrit Hugo, un bon de vingt mille francs; » la quittance de Renduel dit deux mille; ce n'est qu'un zéro de moins.

Mais une preuve de plus en faveur de cette sincérité que V. Hugo apporte en toutes choses : il se *trompe* même sur le nombre de ses candidatures à l'Académie. Naturellement, il se trompe toujours à son avantage; et ainsi que le remarque M. Biré, la mémoire du grand homme n'est en défaut que lorsque le grand homme le veut bien<sup>5</sup>. Pouvait-il se figurer qu'on oserait un jour soupçonner sa loyauté, con-

1. *Victor Hugo après 1830*, t. II, p. 12.

2. *Ibid.*, t. I, p. 123.

3. *Ibid.*, t. I, p. 14.

4. *Ibid.*, t. I, p. 41.

5. *Ibid.*, t. I, p. 261.



trôler ses chiffres, l'arrêter au beau milieu de chaque alinéa, pour lui dire : « Maître, vous avez menti ? »

Même pour des niaiseries insignifiantes, il ne peut se tenir contre cette douce manie ; par exemple, lorsque, dans les *Misérables*, il revendique la paternité littéraire du mot *gamin*, et affirme que ce mot fut imprimé pour la première fois en 1834, dans son *Claude Gueux*. Or, M. Biré cite une bonne demi-douzaine de dictionnaires imprimés avant 1834, et qui contiennent le mot *gamin*<sup>1</sup>.

La manie devient plus grave quand V. Hugo s'acharne à se créer une histoire plusieurs fois séculaire, à se forger une généalogie, un peu comme le Mulet de La Fontaine, célébrant la noblesse de son illustre mère :

Elle avait fait ceci, puis avait été là.

Du temps qu'il était fervent royaliste, V. Hugo tenait à ses titres nobiliaires ; il signait *vicomte*, pour imiter son modèle Chateaubriand ; il invoquait Pierre d'Hozier, juge d'armes de France ; il énumérait d'une manière sûre les noms et les prouesses de ses ancêtres, les Hugo de Lorraine ; bref, à l'entendre, il était, de tous côtés, issu du sang des dieux, comme les héros de la Guerre de Troie ; s'estimant, « lui, simple vicomte, bien meilleur gentilhomme que les princes en *in* et en *ki* de la Russie<sup>2</sup> ». Dans sa salle à manger, il avait installé un fauteuil gothique, orné de ses armoiries, avec sa devise : *Ego Hugo*. C'était beau comme l'antique. Mais, après avoir troué de part en part le blason d'azur au chef d'argent<sup>3</sup>, chargé de deux merlettes de sable, M. Biré finit par réduire à néant les prétentions du poète au titre de vicomte et même à une noblesse quelconque. Hugo n'est que *Lui!* toujours *Lui!*

Certes, c'était bien quelque chose, et le maître aurait dû s'en contenter. Il est vrai que ce *Lui!* a changé tant de fois

1. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 140.

2. *Ibid.*, t. II, p. 74.

3. M. E. Biré, *Victor Hugo avant 1830*, p. 28, dit : d'azur au chef d'argent ; dans *Victor Hugo après 1830*, t. II, p. 94, il dit : d'azur au chef d'or. M. A. Barbou, ce porte-voix de Victor Hugo, dit : d'azur au chef d'argent. (*Victor Hugo et son temps*, ch. 1.)

qu'on pourrait intituler sa biographie : *Les Métamorphoses de V. Hugo*.

Au bruyant anniversaire du 27 février 1881, tandis que le gouvernement, représenté par M. J. Ferry, célébrait en V. Hugo le patriote surhumain et le très fidèle serviteur de la République, Louis Blanc célébrait « l'unité de sa vie ».

L'unité de sa vie ! Jamais homme n'a varié comme celui-là, sauf dans l'admiration de lui-même. La royauté n'a pas reçu plus de protestations de dévouement d'un vrai serviteur que de ce républicain ; le duc de la Feuillade fut, à l'égard de Louis XIV, un courtisan tiède, si l'on compare son zèle à celui de V. Hugo pour Louis XVIII, pour Charles X, pour Louis-Philippe, pour Louis Bonaparte ; — sans parler de ses effusions à l'égard de S. M. Victoria, de S. M. le roi de Prusse, de S. M. le tsar Nicolas<sup>1</sup>. Ami de tout le monde !

Inutile de rappeler les premières démonstrations royalistes du jeune V. Hugo, qui « avait eu des hymnes pour toutes les douleurs, des chants pour toutes les joies de la famille de Bourbon<sup>2</sup> » ; et auquel, dès 1822, la duchesse de Berri avait fait obtenir une pension de 1 000 francs : joli début pour un enfant de vingt ans. Louis XVIII, l'année suivante, lui accordait une nouvelle pension de 2 000 francs ; aussi avec quel enthousiasme chantait-il en ces temps-là :

Oh ! que la royauté, peuples, est grande et belle !

Avec quelle conviction il s'écriait, la main sur le cœur, en 1829 : « Le roi ne doit attendre de V. Hugo que des preuves de fidélité, de loyauté et de dévouement<sup>3</sup> ».

A peine Charles X est-il tombé, en 1830, que V. Hugo chante, avec le même feu sacré, les « braves », les « fils des géants » qui ont chassé Charles X. Puis, tout en gardant à sa boutonnière le ruban attaché par Charles X, et dans sa bourse la pension octroyée par Louis XVIII, V. Hugo déclare « infâme » le gouvernement de la Restauration ; mais, comme

1. *Victor Hugo avant 1830*, p. 416.

2. *Ibid.*, p. 257.

3. *Ibid.*, p. 488. — Lettre à M. de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur.

le napoléonisme eut alors un regain de popularité, V. Hugo chante aussi l'Empereur<sup>1</sup>.

Patience ! Le roi des Français aura bientôt son tour. Louis-Philippe nomme le poète officier de la Légion d'honneur ; la duchesse d'Orléans dit à l'auteur de *Notre-Dame de Paris* : « J'ai visité *votre* Notre-Dame ; » le duc et la duchesse d'Orléans lui envoient une magnifique toile de Saint-Evre ; le même prince et plusieurs princesses honorent de leur présence la réception de V. Hugo à l'Académie ; alors V. Hugo déborde d'enthousiasme et de lyrisme, même en prose, pour la royauté ; il glorifie avec force antithèses les « trois choses de ce monde les plus rayonnantes après Dieu : la royauté, la beauté et le génie » ; il porte aux nues la famille d'Orléans, « monarchique et populaire à la fois, pleine de passé par son histoire et pleine d'avenir par sa mission<sup>2</sup> ».

A partir de là, point de soirée aux Tuileries, dont V. Hugo ne soit l'ornement ; il devient l'habitué des *Mardis* du pavillon de Marsan et des réunions intimes appelées, du salon où elles se tenaient, la *Cheminée du duc d'Orléans*<sup>3</sup>. Au nom de l'Institut, V. Hugo exprime au roi, en 1842, les condoléances de la patrie : « Sire, votre sang est le sang du pays ; votre famille et la France ont le même cœur. Ce qui frappe l'un, blesse l'autre... Sire, vous vivrez longtemps encore ; car Dieu (!) et la France ont besoin de vous<sup>4</sup>. »

Louis-Philippe et V. Hugo se lient d'amitié tendre ; un soir d'hiver, en 1843, le roi et le poète restèrent si tard à causer ensemble, qu'au départ du poète, toutes les lumières du château se trouvant éteintes, le roi fut obligé d'éclairer le poète dans l'escalier<sup>5</sup>. En 1845, V. Hugo était élevé à la dignité de pair de France, en considération des services par lui rendus à l'État. Aussi, malgré la « sympathie et l'admiration » du nouveau pair pour le roi de Prusse<sup>6</sup>, Louis-Philippe lui sem-

1. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 44 et 51.

2. *Discours de réception à l'Académie française* ; cf. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 211, 213.

3. *Victor Hugo après 1830*, t. II, p. 3.

4. *Moniteur*, 22 juillet, 1842 ; — lib. cit., t. II, p. 21.

5. *Ibid.*, t. II, p. 49.

6. Victor Hugo avait offert *Notre-Dame de Paris* avec sa « sympathie » et

blait « le plus éminent des rois de l'Europe<sup>1</sup>. » Enfin, prodigieuse antithèse, le 24 février, tandis que Lamartine fait proclamer une république provisoire par les émeutiers qui envahissent le palais Bourbon, le royaliste V. Hugo, sur la place de la Bastille, en présence d'une foule d'honnêtes gens, proclame la royauté du comte de Paris et la régence de la duchesse d'Orléans<sup>2</sup>. O poètes !

Quelques semaines plus tard, V. Hugo et tous les siens étaient devenus ardents impérialistes<sup>3</sup>; pendant que Charles Hugo criait : *Arrière !* à Barbès et aux « républicains de l'avant-veille », Auguste Vacquerie répudiait de toutes ses forces la *Marseillaise*, qu'il nommait « ce chant de massacre et de sang » ; le journal de V. Hugo, *l'Événement*, saluait de tous ses vœux et soutenait avec des frémissements de joie la candidature de Louis Bonaparte, futur *sauveur* de la France<sup>4</sup>.

Abrégeons. V. Hugo fut impérialiste, conservateur, réactionnaire; il vota avec ses collègues de la droite, tout le temps qu'il espéra un portefeuille dans le gouvernement de Louis-Napoléon. Mais sifflé par la droite pour un discours trop chaleureux en faveur du prince Président, et par contre, exclu du nouveau cabinet que le prince Président vient de former, V. Hugo se réveille républicain, démocrate, socialiste, Tyrtée du baigneur. La montagne n'était pas venue à lui; il était allé à la montagne.

Dès lors, Napoléon, l'ancien sauveur, n'est plus qu'un bandit. Désormais, V. Hugo, après s'être proscrit lui-même, par prudence, et s'être mis à l'abri du *tyran*, secouera toutes les loques de sa prose, tous les grelots de ses vers, sur l'Empire et sur toute monarchie; il traitera d'imbéciles et de scélérats les ministres que Napoléon lui a préférés. Ce sont des

son « admiration » au roi de Prusse; et ses deux disciples favoris, MM. Paul Meurice et Auguste Vacquerie, avaient dédié leur *Antigone* à S. M. Prussienne, dont ils se déclaraient « les très humbles et très obéissants serviteurs ». (*Victor Hugo après 1830*, t. II, p. 66.)

1. *Ibid.*, t. II, p. 115.

2. *Ibid.*, t. II, p. 120.

3. *Ibid.*, t. II, p. 139.

4. *Ibid.*, t. II, p. 145.

*laquais*, des *cœurs de boue*, des *ours*, des *citrouilles*, et le reste. — Ministre! être ministre! ô rage!... ne pas l'être!

Quelle mémoire et quelles rancunes! Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un poète et tant d'injures dans des alexandrins!

Avec M. Biré, nous nous arrêtons là, aux environs du deux décembre, en répétant au rebours, le vers de Musset :

Poète si l'on veut, mais grand homme, non pas.

V. Hugo demeure sans doute, comme le disait Émile Augier, « le père de la littérature », au dix-neuvième siècle (quoique Chateaubriand et Lamartine soient bien des *pères*, eux aussi); mais il n'est pas tout à fait, comme le veut M. A. Barbou, « le grand-père du genre humain »; autrement il faudrait plaindre le genre humain d'avoir un grand-père qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur.

Grâce à Dieu, l'humanité n'est pas en cause; les petitesesses énormes de V. Hugo ne rapetissent que lui, et les clameurs, les louanges furibondes de ses derniers satellites ne le rehaussent guère, pas plus que les apothéoses fastueuses et ridicules de l'Arc de l'Étoile et du Panthéon. Et qui sait, après tout, si les courtisans posthumes qui exploitent le nom de V. Hugo ne méritent point qu'on leur applique, à eux et à lui, la vigoureuse apostrophe de l'*Expiation*, dans les *Châtiments* :

Ils t'appellent tout haut grand homme, entre eux, ganache!

Parmi les personnages célèbres du dix-neuvième siècle qui ont manqué de vraie dignité, de caractère, de fierté, disons le mot, de cœur, V. Hugo tient le premier rang : *primus inter pares*. S'il mérite, comme poète, la première palme, il ne mérite, comme individu, que le mépris.

C'est ce qu'il fallait démontrer. M. Edmond Biré l'a fait avec autant d'à propos que de succès; son livre n'est pas seulement le travail d'un érudit et d'un lettré, c'est bien l'œuvre d'un justicier. Le critique a surpris V. Hugo et ses compagnons en flagrant délit de fourberies et de falsifications; il a crié : Au voleur! et tenant en main toutes les pièces à conviction, il a bravement traduit tous ces faussaires,

avec leur immense Fra Diavolo, à la barre du bon sens public. Son œuvre durera autant que les plus beaux poèmes de V. Hugo, c'est-à-dire longtemps encore.

Car, pour le répéter en finissant, si V. Hugo n'est pas un grand homme, V. Hugo est un grand poète, le plus merveilleux versificateur de France. Toutefois, les petitesses de l'individu n'ont-elles pas amoindri l'écrivain? Oui, et de beaucoup. Le style, c'est l'homme même. Si les deux tiers au moins des poèmes de V. Hugo sonnent faux, c'est que, dans sa vie, rien ne sonne juste. L'homme et l'auteur ne sont point deux êtres distincts, vivant, agissant, pensant et parlant à part; presque toujours, l'un traduit l'autre et le trahit.

Si, chez les trois poètes qui nous ont occupé, il ne se rencontre rien, ou si peu de chose de complètement beau, d'entièrement achevé, n'est-ce pas que l'esprit faussé et le cœur corrompu ne furent jamais sublimes? Voltaire le croyait, et Voltaire n'avait pas à en chercher bien loin les preuves.

De ces trois poètes, quel est le plus grand? *Grammatici certant*. Ils se ressemblent si peu, qu'il est malaisé de les comparer et de les classer. Victor Hugo eut l'imagination plus puissante, Lamartine plus de souffle, Musset un génie plus sobre et partant plus français. Aucun des trois n'est un grand homme; mais Lamartine eut plus de dignité, avec des vues plus hautes, ou plus généreuses. La palme de l'orgueil, de l'orgueil poussé à la folie, des palinodies, des haines féroces, des vengeances lâches, appartient à Victor Hugo; en cela, il est le maître.

Il ne nous reste, tout en admirant leurs œuvres dignes de louanges, qu'à les plaindre tous trois de n'avoir point mis leur caractère et leur conduite à la hauteur de leurs talents; mais aussi à nous plaindre nous-mêmes. Avec une si prodigieuse somme de génie, quel siècle aurait été le nôtre, si tant de personnages illustres, ou fameux, avaient été des hommes!

V. DELAPORTE.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**La République américaine, États-Unis.** Institutions de l'Union. Institutions d'États. Régime municipal. Système judiciaire. Condition sociale des Indiens. Avec une carte de la formation politique et territoriale des États-Unis, par Auguste CARLIER. 4 vol. in-8 de XIV-588, 619, 597, 244-408 pages. Paris; Guillaumin, 1890. Prix : 36 francs.

L'Europe a les yeux fixés sur l'Amérique. Les États-Unis tiennent autant de place dans nos préoccupations qu'une puissance européenne de premier ordre, et cette importance est sans doute destinée à grandir encore dans une mesure que nul ne peut prévoir. Comme le soleil, la vie semble emportée par une loi mystérieuse du côté de l'Occident. Aussi un livre nouveau sur les États-Unis a-t-il toujours chance d'être accueilli avec faveur. Il y a quarante ans, c'était une rareté. Le défaut de concurrence valut à celui de Tocqueville une vogue qui s'est soutenue longtemps. Beaucoup d'autres sont survenus qui l'ont fait oublier, mais qui n'ont pas eu une fortune aussi durable. Tout marche à la vapeur en Amérique, et il faut souvent retoucher le tableau si l'on veut qu'il soit ressemblant.

Encore parmi les publications sur la grande République américaine qui éclosent tous les jours, les œuvres de valeur ne forment-elles pas un long catalogue; on ne peut pas y faire figurer les souvenirs et impressions des hommes de lettres qui vont faire un voyage de vacances de l'autre côté de l'Atlantique. M. Auguste Carlier n'est pas du nombre de ces écrivains touristes. Il a consacré la moitié d'une vie qui a dépassé les quatre-vingts ans à étudier l'Amérique; il y séjourna même de longues années pour voir de près et par lui-même. Plusieurs écrits sur le *mariage et la famille aux États-Unis*, sur l'*esclavage*, sur l'*histoire du peuple américain*, furent le prélude du grand ouvrage qui lui coûta plus de vingt ans de travail et auquel il n'a pu mettre la dernière main. Si ces quatre gros volumes ont enfin vu le jour, on le doit

à M. Claudio Jannet qui, dans son beau livre sur les *États-Unis contemporains*, a lui-même fait preuve d'une rare connaissance du sujet. Sur la demande de l'auteur, M. Claudio Jannet a écrit les livres douzième et treizième, qui traitent de la religion et de l'instruction publique aux États-Unis.

Essayons de donner une idée des richesses si patiemment rassemblées dans ces 2400 pages.

Le premier volume est pris tout entier par l'histoire de la formation des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, et de leurs développements jusqu'à la guerre de l'indépendance. L'étude des différents types de colonies, simultanément réalisés au dix-septième siècle, est d'un intérêt spécial aujourd'hui que le mouvement colonisateur a de nouveau envahi toutes les nations européennes. On sait que le système des grandes compagnies, avec droits quasi souverains, est à l'heure présente en grande faveur, même chez nous, après avoir été longtemps délaissé. À côté d'avantages sérieux il présente des inconvénients qui ne le sont guère moins, comme on peut le voir par l'exemple de plusieurs des premiers établissements anglais en Amérique.

Deux faits appellent particulièrement l'attention dans ce tableau des origines du peuple américain, parce qu'ils portent avec eux un de ces enseignements qui donnent à l'histoire sa grandeur. Les colonies du Sud établirent chez elles l'esclavage ; pendant près d'un siècle et demi, l'Afrique fut mise à contribution pour fournir des nègres aux planteurs. Ce crime de lèse-humanité devait traîner après soi son châtement. L'esclavage fut comme un virus inoculé aux veines de ce grand organisme politique. Il en résulta un état social et économique dont les intérêts étaient en opposition avec ceux du Nord, et qui devait fatalement amener des conflits. Le différend se vida enfin dans cette effroyable guerre de sécession, dans laquelle deux cent quatre-vingt mille Américains périrent sur le champ de bataille, et qui aboutit à l'émancipation des noirs et à la ruine du Sud. Le problème ne fut pas résolu pour autant. Cette population de huit à dix millions de nègres, placés par la loi sur le pied d'une complète égalité avec les autres citoyens, mais objet d'une antipathie et d'une répulsion invincibles, reste rivée aux flancs de la société américaine, pour lui créer des embarras, des souffrances et des dangers auxquels la politique cherche en vain des remèdes.



L'autre trait saillant dans l'histoire des origines de la République américaine, c'est le caractère, religieux jusqu'au fanatisme, des mœurs et des institutions dans la plupart des jeunes colonies. Les États puritains de la Nouvelle-Angleterre, dont Tocqueville a fait un tableau enchanteur, furent en réalité le pays où le protestantisme déploya tout ce qu'il eut jamais de sombre, d'amer, de tyrannique. C'était Genève sous la férule de Calvin. La vie civile et domestique était réglémentée avec une austérité chagrine, et livrée à l'inquisition la plus ombrageuse. Les catholiques y furent constamment l'objet de la persécution la plus odieuse de la part de leurs compatriotes. La législation de New-York portait que « tout jésuite et tout prêtre catholique venant à fouler le sol de la colonie, seraient considérés comme incendiaires, perturbateurs de la paix publique et ennemis de la vraie religion chrétienne ». M. Carlier, toujours si modéré pourtant, écrit en propres termes : « Le *martyre* des catholiques se prolongea jusqu'à la révolution de 1776. » (T. I, p. 269.)

Ce fut en effet la lutte pour l'indépendance qui obligea les protestants à oublier leurs animosités de sectaires contre les catholiques. Et cette justice tardive ne fut point due « à un sentiment généreux, mais à l'instinct de la peur, le plus déplorable de tous ». (*Ibid.*) Il n'est pas mal à propos de rappeler cette intolérance farouche d'un passé qui ne se perd pas dans la nuit des temps ; c'est la réponse à ceux qui font honneur au protestantisme et au caractère anglo-saxon des mœurs actuelles du peuple américain, si larges, si libérales, si respectueuses des droits de la conscience. Ce n'est pas le seul contraste à relever entre le passé et le présent. Les idées démocratiques et égalitaires, si tranchées aujourd'hui, n'étaient pas celles des premiers colons ; les traditions aristocratiques et féodales importées d'Angleterre ont laissé leur empreinte dans la législation de plusieurs États ; pendant longtemps, par exemple, il fallut être propriétaire du sol pour jouir de ses droits d'électeur. La guerre de l'indépendance marque vraiment une crise dans la vie du peuple américain ; crise qui faillit être mortelle, et qui modifia profondément ses mœurs sociales aussi bien que son état politique.

Comme tous les événements d'où les peuples font dater leur liberté, cette guerre de l'indépendance a eu sa légende. En y regardant à la lumière de l'histoire véridique, on y découvre autre

chose que du patriotisme, de l'enthousiasme et de l'héroïsme. Des intérêts mesquins mirent plus d'une fois en péril la cause de l'émancipation. Les Américains n'étaient pas gens à s'ensevelir jusqu'au dernier sous les ruines d'une patrie encore à naître. La France prodigua assez à l'étourdie ses soldats, ses officiers et son or dans cette lutte contre l'ennemie séculaire. Sans cet appoint, l'Angleterre eût infailliblement réduit ses colons révoltés. La France fut mal payée de sa générosité; dès 1782, les négociateurs américains, Franklin à leur tête, traitaient sans elle des conditions de la paix.

Victorieuses de la métropole, les colonies anglaises d'Amérique devenaient une nation. Cette nation, il fallait l'organiser; c'est l'œuvre de la Convention, que M. Carlier aborde dans son second volume. La constitution qui sortit de ces longues et laborieuses conférences est étudiée avec beaucoup de soin et dans le détail. Certes, il est difficile de trouver un sujet d'un plus haut intérêt au point de vue de la philosophie politique et sociale. L'histoire de l'humanité ne présente pas d'autre exemple d'un peuple ainsi libre de tout engagement traditionnel et créant de toutes pièces son organisme politique. Aussi J. de Maistre posait-il en principe que la vraie constitution d'un peuple ne fut jamais une constitution écrite. Les États-Unis ont vécu un siècle sur celle qu'ils se sont donnée en prenant possession de leur indépendance; et s'il est facile aux hommes qui observent et réfléchissent de signaler les causes qui amèneront fatalement la dissolution de cette œuvre, il ne semble pas jusqu'ici que le peuple américain éprouve la tentation de l'altérer dans ses éléments essentiels.

Les pouvoirs de l'Union, ceux des États, leurs rapports si délicats et si compliqués, la limite qui les sépare, souvent si difficile à définir, les attributions des corps élus, des fonctionnaires de l'ordre politique et administratif, le régime spécial des différentes races, des territoires, du domaine public, sont l'objet d'une série de chapitres très nourris de faits, très riches d'informations, et où pourra puiser en confiance quiconque voudra s'initier au droit public des États-Unis. Il y a beaucoup à apprendre même dans une course rapide à travers ce formidable amas de renseignements techniques. Ce n'est pas, par exemple, sans quel-

que consolation patriotique, que l'on voit par quels tâtonnements ce pays si merveilleusement doué a dû passer, lui aussi, avant d'entrer dans la voie de prospérité qui provoque l'étonnement, pour ne pas dire la jalousie, du vieux monde. Longtemps le Congrès lui-même fut franchement hostile à l'immigration, et cela au temps où l'Union ne comptait pas dix millions d'habitants. Que de fois la législation vint entraver l'esprit d'initiative et briser le courage des *settlers* qui ne demandaient qu'à aller de l'avant !

La République américaine dut sa fortune à l'immense domaine territorial dont elle sut faire un sage emploi. Ce fut l'appât qui détermina le prodigieux afflux d'émigrants qui, en moins d'un siècle, a fait monter le chiffre de ses habitants de 3 à 65 millions d'habitants. C'est ce qui permit l'établissement des innombrables chemins de fer qui sillonnent le pays d'un océan à l'autre, premier outil pour la mise en valeur d'un pays neuf. Or, ce domaine fut principalement agrandi par des achats ; c'est ainsi que Bonaparte, premier consul, vendit en 1803 la Louisiane à l'Union. A cette époque, la Louisiane comprenait, non pas l'État qui porte ce nom aujourd'hui, mais à peu près tout le bassin du Mississipi, plus de 300 millions d'hectares, soit six fois l'étendue de la France ! Quel retour mélancolique il y aurait à faire ici sur le passé ! C'est nous qui étions appelés à porter dans l'Amérique du Nord notre langue, nos institutions, notre foi ; mais depuis quarante ans nous avons perdu l'empire des Indes ; un peu après le Canada nous était arraché. Avec sa philosophie et sa corruption, ce calamiteux dix-huitième siècle était destiné à ruiner la France corps et âme.

Plus de cent pages du troisième volume sont consacrées à l'armée. Comme le soin de ne laisser au gouvernement que le moins de pouvoir possible paraît être la caractéristique de l'organisation politique de l'Union, ainsi dans les institutions militaires se trahit la méfiance traditionnelle des démocraties vis-à-vis de l'armée. Au reste, ce fortuné pays n'a aucune raison de s'épuiser comme les États européens en armements formidables. L'armée permanente de l'Union ne compte pas plus de 25 000 hommes, auxquels il faut ajouter 7 500 marins. Mais à côté de l'armée fédérale, chaque État possède, sous le nom de milice,

une véritable garde nationale. Il y a là des forces toutes prêtes à se mettre en ligne le jour où les querelles éclateront.

Tout citoyen valide doit le service militaire dans la milice de dix-huit à quarante-cinq ans. Cependant les quakers ayant déclaré que la guerre répugne à leurs opinions religieuses, les membres de la secte ont été admis par la législation de la plupart des États à faire leur service dans les hôpitaux. Cet exemple du respect pour les scrupules de conscience chez un peuple si jaloux d'égalité a été invoqué par Mgr Freppel dans la discussion de la loi qui impose le service militaire aux séminaristes. Mais il y a républicains et républicains, comme il y a fagots et fagots.

Autre trait de mœurs, moins à l'honneur des Américains. Il n'y a pas de concours pour l'entrée à l'école militaire ni à l'école navale. La passion de l'égalité n'admet pas une sélection, même basée sur le talent et le savoir, qui constituerait une sorte d'aristocratie. Il en résulte, d'une part, que le choix des candidats est finalement abandonné à la faveur, de l'autre, que le niveau des études est d'une faiblesse déplorable.

Après les institutions de l'Union, M. Carlier passe à celles des États. Comme chacun d'eux garde son autonomie dans les limites fixées par la Constitution fédérale, une étude comparative des lois des quarante-deux États qui composent l'Union serait infinie, et l'on est obligé de s'en tenir aux linéaments communs de leur organisation. Puis, au-dessous de l'État, se présentent les diverses communautés civiles, le comté, la cité, la *township*. La vie municipale est très intense aux États-Unis, comme partout où s'est implantée la race anglo-saxonne. D'ailleurs, l'esprit d'association est assurément l'un des traits saillants du caractère américain. Tandis que, dans nos vieux pays monarchiques, on a accoutumé les peuples à tout attendre du pouvoir, et que la Révolution a exagéré encore cette centralisation de toutes choses aux mains de l'État, les citoyens des États-Unis entendent faire eux-mêmes leurs affaires. On s'associe pour toute sorte de choses, et bien loin de jalouser comme des rivales les associations faites en dehors de lui, le gouvernement se hâte de leur conférer l'*incorporation*, qui les érige en personnes civiles. « Un juge de l'Illinois, dit M. Carlier, siégeant dans une affaire privée, énonça ce fait fort curieux, que la législature de cet État avait, dans une seule session, accordé autant de chartes de corporation

qu'on aurait pu en trouver dans le monde entier au commencement de ce siècle. » (T. III, p. 328.)

Les deux livres suivants, œuvre de M. Claudio Jannet, traitent de la religion et de l'instruction publique. Le savant économiste n'a pu que répéter ici ce qu'il avait écrit ailleurs avec plus de développements. Les rapports de l'Église et de l'État dans la République américaine ne sont pas un idéal à proposer en pays catholique ; mais dans une région où les catholiques ne forment encore qu'une faible minorité par rapport à l'ensemble de la population, ils constituent une situation aussi avantageuse qu'on peut le souhaiter, et bien préférable en somme à celle qui est faite à l'Église, là où des traités d'alliance conclus avec elle servent surtout à l'asservir. Dans la République américaine, ni religion d'État ni concordat. Il y a séparation de l'État et de l'Église, en ce sens que l'État ne se mêle pas des affaires de l'Église ; mais, d'ailleurs, il la respecte et l'encourage. Au fond, l'État est chrétien ; le christianisme fait partie de la *Common law*, et les pouvoirs publics ne croient pas manquer à la neutralité en prononçant le nom de Dieu, en imposant le repos dominical, ni même en appelant par des prières publiques la bénédiction divine sur les assemblées politiques et sur la nation.

Le catholicisme n'a pas eu à se plaindre de ce régime. On sait quels merveilleux progrès l'Église a faits aux États-Unis depuis quatre-vingts ans. On y compte aujourd'hui dix millions de catholiques, grâce, il est vrai, à l'immigration, beaucoup plus qu'à des conquêtes sur les sectes protestantes. Du moins, aucune d'entre elles n'approche à beaucoup près de ce chiffre. L'avenir semble préparer au catholicisme un rôle incomparable dans la société américaine ; nulle autre force n'apparaît pour contenir les ferments de corruption qui la menacent. Malheureusement, on constate depuis quelques années que la passion anticléricale, importée d'Europe aux États-Unis, menace d'y réveiller les vieilles haines que le souffle de la liberté semblait avoir éteintes à jamais. M. Claudio Jannet, qui a étudié à fond la question de la franc-maçonnerie, aurait dû ajouter à ce propos un chapitre sur l'action des Loges dans les États de l'Union ; la matière ne manquait pas.

L'enseignement n'a jamais été regardé en Amérique comme un service d'État ; il est libre à tous les degrés. Mais, comme chez

nous, l'instruction primaire y est gratuite, obligatoire et laïque. D'où il suit que les catholiques, qui se défient justement de l'école entretenue par la commune, sont obligés d'ouvrir des écoles à leurs frais, tout en payant leur part des contributions scolaires. Ils ne cessent de réclamer contre cet état de choses; et leurs revendications ont quelque chance de succès, grâce au sentiment de la vraie liberté, si enraciné chez le peuple américain, grâce surtout à l'appui de nombreux protestants qu'effraye la tendance de plus en plus accentuée à supprimer de l'enseignement toute trace d'idée religieuse. On voit que le mot d'ordre des sectes antichrétiennes est partout le même. L'auteur de cette étude estime pourtant qu'une réaction se fait dans le peuple américain, et que l'école *unsectarian* (non confessionnelle) perd du terrain.

Le quatrième volume a pour objet le système judiciaire; et enfin un supplément de plus de 400 pages est consacré aux Indiens. M. Carlier raconte leur passé, leurs luttes avec les Anglo-Saxons, leur situation présente. Ce n'est pas, on le sait, le plus beau chapitre de l'histoire de la grande République américaine. Longtemps il fut admis que les Indiens n'étaient pas des hommes, et dans les démêlés séculaires entre les civilisés et les pauvres enfants des bois, ce n'est pas toujours du côté des sauvages que se trouve la barbarie.

La jurisprudence américaine s'est donné carrière pour justifier la dépossession systématique des tribus; on a imaginé des doctrines ingénieuses, mais à la base desquelles il est difficile d'apercevoir d'autres droits que le droit du plus fort. Il est juste toutefois de reconnaître que le gouvernement de l'Union ne doit pas être rendu responsable de toutes les iniquités et de toutes les violences commises contre les tribus. Tout un code de lois tutélaires fut édicté en leur faveur, et des indemnités stipulées pour les terres d'où on les évinçait. Mais si le gouvernement de Washington, pour se couvrir contre les réprobations de l'histoire, a pu faire le décompte de sommes énormes dépensées pour l'achat des territoires indiens, il n'a jamais pu prouver que ces millions aient été versés aux mains des vendeurs.

M. Carlier estime que, en 1874, la population indienne des États-Unis s'élevait à un total de 275 000 personnes, malheureux débris de nations disparues. La plupart ont adopté les mœurs et

usages des blancs. Cette assimilation serait complète depuis longtemps, si le gouvernement de l'Union eût favorisé davantage l'action des missionnaires. « L'instruction fécondée par la religion, voilà, conclut M. Carlier, le seul moyen d'élever une race. »

Cette parole si sage et si vraie suffit à indiquer l'esprit dans lequel a été poursuivie cette longue et consciencieuse étude. Les appréciations toujours sobres et modérées dont le respectable auteur a entremêlé un exposé la plupart du temps technique et documentaire, dénotent un homme judicieux, éclairé, sachant mesurer à leur valeur les nouveautés et les hardiesses, faisant la part du bien et du mal sans engouement comme sans parti pris, avec cette fermeté que donnent seules des convictions bien arrêtées en morale et en religion.

J. BURNICHON.

**Cours de physique et de météorologie**, par M. E. DUCLAUX, de l'Académie des sciences, professeur à la Sorbonne. In-8 de 504 pages, avec 175 figures dont 44 en deux couleurs. Paris, Hermann, 1891.

L'ouvrage comprend deux parties : un cours de physique et un cours de météorologie. Dans l'une comme dans l'autre, quoique à des degrés différents, l'auteur se montre intéressant et original. L'indépendance de tout programme lui permet, dans la partie physique, de rompre heureusement avec la banalité et l'uniformité des nombreux — trop nombreux — traités élémentaires réputés classiques, où, sous prétexte de science, on fait de la technique. Ici, point de longues et minutieuses descriptions d'appareils spéciaux ou de procédés de mesure, mais un large exposé d'idées générales qui apprennent quelque chose à l'esprit. Il est vraiment regrettable que nous n'ayons pas de traité de physique écrit avec cette largeur; celui de M. Duclaux, par son but spécial d'introduction à la météorologie, est nécessairement incomplet, et c'est dommage; on sera là-dessus de notre avis si on lit le chapitre de l'Hydrodynamique, qui comprend l'étude de la capillarité, ou le chapitre intitulé : Réflexion, absorption et radiation de la chaleur.

Mais la partie capitale de l'ouvrage est celle qui traite de la météorologie.

C'est une science qui n'est pas encore faite; loin de là. Les phénomènes sont régis par des causes si nombreuses, et celles-ci s'enchevêtrent si bien avec mille répercussions mutuelles de causes et d'effets, qu'il semble téméraire d'espérer en posséder jamais la pleine compréhension. Aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver parfois chez M. Duclaux un certain vague dans l'examen et l'explication des phénomènes, dont on nous fait voir plutôt le sens général que le *processus* réel et entier. Du reste, l'auteur joint à toutes ses autres qualités une simplicité de bonne foi qui fait plaisir; quand il ne sait pas, il ne lui en coûte pas de l'avouer; cela ne vaut-il pas mieux que de se payer de mots... ou de forcer la nature à entrer dans un cadre étroit et tout artificiel?

Le chapitre des *Variations barométriques* est à étudier à fond si l'on veut pouvoir interpréter les oscillations de la colonne mercurielle, et surtout lire un peu plus correctement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les cartes quotidiennes publiées par les bureaux météorologiques. Le régime des vents de nos régions, si net dans son apparente irrégularité, y est tracé de main de maître. Nous y apprenons à suivre le courant supérieur équatorial, soit dans son cours principal, plus ou moins agité de ces redoutables mouvements tourbillonnaires qui constituent les bourrasques et les tempêtes, soit dans les branches dérivées ou de déversement qui amènent si fréquemment les orages et les pluies de nos étés. Il y a dans cet exposé bien des vues nouvelles et qui semblent justifiées. Les régions de haute pression qu'on s'obstine, on ne sait trop pourquoi, à décorer du nom d'anticyclones, sont ramenées à leur vrai caractère : un *îlot de calmes* contourné par le courant équatorial direct, transverse et de retour. M. Duclaux met également bien en lumière le fait dont on ne tient pas toujours assez compte, que haute pression n'est pas toujours synonyme de plus grande hauteur de l'atmosphère; le courant équatorial chaud, humide et rapide, domine en effet l'îlot des calmes qu'il côtoie, et celui-ci est une sorte de cuvette où se déverse latéralement le courant équatorial par ces dérivations que nous rappelions tout à l'heure.

La question si controversée de la nature des mouvements giratoires et de la direction centripète ou centrifuge, ascendante ou descendante, du vent dans ces météores n'est peut-être pas traitée avec l'abondance qu'elle mériterait. L'auteur ne parle guère du



conflit des deux écoles; il mentionne bien les expériences de M. Weyher, dirigées, on le sait, contre M. Faye, mais il leur donne une interprétation restreinte qui a pour but de concilier dans une certaine mesure l'appel de haut en bas et l'appel de bas en haut.

Une chose qui ne laissera pas de surprendre le lecteur, c'est le peu de place que tient l'électricité dans le volume. Il n'en est pas dit un mot dans la partie physique; dans la partie météorologique on n'en trouve qu'une mention sommaire au chapitre des orages. L'électricité joue-t-elle donc un rôle si accessoire qu'il faille n'en pas tenir compte en météorologie? C'est peut-être exagéré.

Ceux, du moins, qui se plaisent à gratifier la lune d'un rôle actif seront à moitié satisfaits; je dis satisfaits, mais seulement à moitié. M. Duclaux trouve qu'Arago a calomnié notre satellite en lui déniaut toute action sur le temps. La lune, par son attraction, a pour effet d'apporter un retard dans la translation en bloc de l'atmosphère avec le globe terrestre; de là le mouvement lent, mais bien constaté, de l'ilot des calmes de l'ouest vers l'est, mouvement qui n'est pas sans influence, naturellement, sur le beau et le mauvais temps. Voilà pour satisfaire les amis de la lune; mais où leur contentement s'amoinde, c'est quand on leur affirme que l'âge de la lune n'a rien à voir en cette affaire.

En résumé, l'ouvrage, bien que peu étendu, est suffisamment complet et rempli de vues et de faits intéressants. Ce qu'on y peut regretter, c'est le défaut trop visible de méthode qui amène ici des répétitions, et là coupe un seul et même sujet en deux ou trois parties souvent fort distantes. Je reprocherai aussi trop de concision en plusieurs endroits; l'esprit s'en trouve arrêté et doit chercher l'explication qu'il n'a pas vue au premier abord.

É. VILLAUME.

**Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV**, par le P. DELAPORTE, S. J. In-8 de 424 p. Paris, Retaux, 1891. Prix : 7 fr. 50.

Cet ouvrage a valu à son auteur, le 5 mai dernier, après une soutenance en Sorbonne, les palmes académiques. Rappeler ce souvenir, c'est nous dispenser de tout éloge désormais superflu.

Notre seul but est de présenter aux lecteurs les conclusions de cette thèse devenue un livre.

Le problème que le P. Delaporte a essayé de résoudre est celui-ci : Comment le dix-septième siècle, ce siècle épris de la raison en littérature comme en philosophie et en toute chose, ce siècle si profondément chrétien qui assura chez nous le triomphe du catholicisme sur la Réforme, a-t-il professé, dans la poésie en général et dans la poésie épique en particulier, la théorie formulée par Boileau :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles,  
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

Et encore : l'épopée

Se soutient par la fable et vit de fiction.

Mais d'abord est-il bien vrai que cette théorie soit l'expression des idées régnantes au dix-septième siècle ? On pourrait répondre affirmativement, sans même consulter un ouvrage de l'époque, et simplement en s'autorisant du fait qu'elle figure dans l'*Art poétique*. Ce code, en effet, comme l'avait déjà démontré ailleurs le P. Delaporte<sup>1</sup>, n'a rien promulgué de neuf ; son rédacteur, salué du titre de *législateur du Parnasse*, bien loin d'inventer quoi que ce soit, s'est contenté d'enregistrer les arrêts rendus avant lui par l'opinion. Ce que Boileau a redit, son temps l'avait dit.

Cependant il n'y eut pas unanimité, et ici l'on est amené à distinguer entre le grand siècle ou siècle de Louis XIV, période littéraire représentée par les écrivains de génie, et le dix-septième siècle pris dans son ensemble, période historique à laquelle appartiennent les mauvais comme les bons auteurs, les Pradon et les Saint-Sorlin aussi bien que Corneille et Racine. C'est dans ces couches inférieures et parmi ces *ratés* du poème épique, qu'il faut aller trouver les défenseurs du merveilleux chrétien. Saint-Sorlin et Carel de Sainte-Garde, Charles Perrault et Frain du Tremblay luttèrent pour cette cause sur le double terrain des principes et de leur application. Défenseurs des principes, ils apportèrent, dans leur querelle avec Despréaux, d'excellentes raisons, les mêmes en partie que Chateaubriand devait faire prévaloir dans son *Génie du christianisme*. Metteurs en œuvre de leur

1. *L'Art poétique de Boileau*. Paris, Desclée, 3 vol. in-8.

doctrine, ils faillirent lourdement à la tâche. La cause était bonne, elle fut mal défendue, et lorsqu'après deux cents ans l'on a paru revenir aux idées saines et au vrai goût, il était trop tard. La seule épopée qui intéresse aujourd'hui est la *Légende des siècles*. Nous sommes curieux de restitutions archaïques ; nous n'avons plus la passion qui émeut et qui charme.

Sans examiner si le règne du grand roi était susceptible de produire son chef-d'œuvre épique, digne pendant de *Polyeucte* ou d'*Athalie*, le P. Delaporte a pris plaisir à nous raconter, par le menu, cette lutte des méchants poètes, mais poètes bien pensants, contre ce païen de Boileau-Despréaux.

Il a été plus loin, et il a cherché dans les contes de fées un merveilleux populaire qui, à l'en croire, aurait été plus vivant, ce que nous lui accordons volontiers, et de plus se serait incarné dans des œuvres de génie, ce qui nous semble surfaire et les *Contes* de Perrault et les *Fables* de Fénelon. D'ailleurs, cette dernière partie de la thèse n'est point neuve. Déjà, M. Duchesne, dans son *Histoire des poèmes épiques français du dix-septième siècle* (1870), avait fait honneur à Perrault d'une de nos « trois vraies épopées », les deux autres étant les *Fables* de La Fontaine et *Télémaque*. « Seules, les fées, au point de vue littéraire, sont vraies et le resteront, conclut le P. Delaporte, parce qu'elles répondent au type de ces êtres fantastiques, type créé par l'imagination gauloise et française ; » et il fait les plus jolies phrases du monde sur ces bonnes personnes gracieuses, spirituelles, généreuses, espiègles, capricieuses, qui vivront tant qu'en France il y aura « des gens d'esprit » (p. 420). J'en demande pardon à l'auteur, qui appartient à cette dernière catégorie de Français ; mais son plaidoyer en faveur du merveilleux féerique ne m'a pas convaincu. Je partage ici le sentiment de ses juges officiels, qui ont vu là un hors-d'œuvre ou au moins une digression. Il ne s'agissait pas d'écrire un chapitre de l'histoire des croyances populaires, mais de nous expliquer cette étrange contradiction de la foi et des mœurs chrétiennes d'une grande époque moderne, se conciliant avec un langage suranné et des formes païennes.

La réponse de l'auteur est celle-ci : tradition. Le dix-septième siècle avait reçu l'héritage de la Renaissance ; il était conservateur ; il le garda. Il n'osa point répudier ce legs de l'antiquité

classique, parce qu'il lui avait été transmis par ses devanciers et qu'il redoutait de rien changer, de rien innover. « C'eût été abandonner le connu pour l'incertain, pour le *nouveau*. On n'avait point de modèles, et l'on n'osa en essayer. » Je laisse à l'auteur la responsabilité de cette théorie, qui paraît tourner au reproche à l'égard d'un siècle aussi *créateur* que celui de Corneille et de Molière.

Peut-être cette crainte de profaner les choses sacrées, invoquée par Boileau, y fut-elle pour autant que les motifs de tradition et d'autorité; et c'est ainsi que ces chrétiens de cœur et d'âme auraient redouté de faire de leur foi un divertissement pour leur esprit et un aliment à leur imagination. C'est par excès de christianisme qu'ils seraient revenus non au sentiment de l'art antique, mais aux amusements de la fable. Innocente parade après tout, et qui ne les travestit guère!

Le P. Delaporte n'a point prétendu envisager sous ses aspects indéfinis ce long duel, qui dure encore, de la mythologie et du christianisme, mais il en a vivement éclairé plusieurs phases, et quiconque étudiera à nouveau le sujet, trouvera dans son livre de nombreux documents, rassemblés avec une rare patience, interprétés avec l'expérience d'un maître et le savoir d'un docteur.

H. CHÈROT.

**Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816)**, publiés avec préface et notes, par C. DE LA CHANONIE. In-8 de xxx-452 pages. Paris, Plon, 1891. Prix : 7 fr. 50.

A la riche collection de Mémoires sur la Révolution française édités dans ces derniers temps, la librairie Plon vient d'ajouter les *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*. Ils n'avaient pas été destinés au public : « Écrits avec toute la sévérité d'un homme impartial et véridique, dit l'auteur, ils déplairaient trop à être connus. »

C'est en effet un juge austère et sans pitié des hommes avec lesquels il a été en contact, et des événements auxquels il a été mêlé.

Ame forte et élevée, caractère d'une sincérité et d'une franchise qui va jusqu'à la rudesse, rien ne saurait ébranler sa fidélité à ses principes, et son dévouement à la cause qu'il défend.

Ennemi des transactions, il s'indigne contre « cette nouvelle morale qui fait que l'on est toujours prêt à s'accommoder aux circonstances ».

Dans une fort belle préface, tout en rendant justice au noble caractère et à la sincérité de l'auteur, M. de la Chanonie tempère la sévérité quelquefois excessive de ses jugements ; des notes nombreuses et savantes accompagnent le texte, pour le compléter et pour le rectifier au besoin.

Après nous avoir raconté la part qu'il prit à la campagne d'Amérique (1772-1783) et plus tard aux guerres de l'émigration, Tercier arrive à l'expédition de Quiberon, au sujet de laquelle il donne les plus intéressants détails. Sur la prise du fort Penthièvre, il révèle même des circonstances ignorées jusqu'ici, et qui aggravent encore la responsabilité dont est chargée la mémoire du comte de Puisaye. La veille de son exécution, M. de Sombreuil fit à ses compagnons de prison, parmi lesquels se trouvait Tercier, cette confidence. Le jour qui précéda la prise du fort Penthièvre, il était allé trouver Puisaye pour le presser de prendre des précautions ; trente-six hommes du régiment d'Hervilly étaient passés à l'ennemi, et ne manqueraient pas de donner aux républicains tous les renseignements. Les ouvrages de défense n'étaient pas achevés, et il savait par expérience que les républicains profitaient des nuits obscures et du mauvais temps pour attaquer, persuadés que l'ennemi ne veillait pas avec assez de soin. La garde du fort était confiée à des soldats du régiment d'Hervilly, sur lesquels il n'y avait nullement à compter, parce que c'étaient des prisonniers français. On pouvait soupçonner avec raison un complot formé entre eux et les républicains, pour livrer les royalistes à l'ennemi. En vain Sombreuil pressa-t-il Puisaye de faire doubler la garde du fort, et d'y envoyer quatre cents hommes sur lesquels on pût compter ; en vain lui conseilla-t-il du moins de faire battre la générale, afin de s'assurer de la diligence et de l'exactitude de ses troupes à se porter au rendez-vous indiqué en cas d'alarme. Voyant toutes ses propositions rejetées, Sombreuil quitte le comte de Puisaye en lui disant : « Général, votre entêtement et votre aveugle confiance vous perdront. »

Tercier ajoute : « On a beaucoup écrit sur Quiberon. Personne n'a encore fait connaître les documents que j'ai été à même de

recueillir, ayant vu et observé jusqu'à la fin une partie des événements, des causes et des fautes. »

Échappé aux exécutions, grâce à un sang-froid extraordinaire, Tercier continua à lutter pour le principe monarchique dans le Maine, et fut enfin détenu une année dans la prison du Temple, comme complice de Cadoudal.

La lecture de ces mémoires n'offre pas seulement un vif intérêt par les récits dramatiques qu'ils renferment : elle élève et fortifie l'âme en nous faisant connaître une mâle figure de royaliste, un type de loyauté et de généreux dévouement à son Dieu et à son prince.

L. BOUTIÉ.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

JUILLET 1891

---

ROME

L'encyclique *Sur la condition des ouvriers* continue à occuper l'attention publique. Parmi les catholiques, les différentes écoles s'efforcent de l'interpréter dans le sens des opinions qui leur sont chères; il fallait s'y attendre. De tous les points du monde les évêques envoient au Saint-Père leur adhésion, leurs félicitations et leurs remerciements. Plusieurs, en communiquant le document pontifical au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, s'appliquent à en préciser le sens et la portée.

Sur l'initiative de la Fédération des Sociétés catholiques italiennes, on commence à préparer le jubilé épiscopal du Souverain Pontife. Les souscriptions recueillies seront consacrées à l'entretien et au développement des œuvres préférées de Léon XIII, et spécialement des écoles catholiques.

Un nouveau deuil a frappé le Sacré-Collège. Le cardinal Louis Haynald, archevêque de Colocza et Bacs, en Hongrie, est mort le 4 juillet, à l'âge de soixante-quinze ans. Le cardinal Simor, primat de Hongrie, est mort également, il y a quelques mois.

FRANCE

La constitution d'un parti politique chrétien, sans autre drapeau que celui de la religion, ne pouvait manquer de soulever beaucoup de critiques. Il n'y en a pas eu de plus violentes ni de plus amères que celles de certains grands journaux monarchistes. Le *Soleil*, le plus considérable de tous, a publié, le 13 juillet, un article-manifeste, tout gonflé du vieux levain de 1830. On y parle du gouvernement des curés, on y fait la distinction hypocrite entre la religion et le cléricalisme; la France n'est point antireligieuse, mais très anticléricale. Les Gambetta et les Ferry ne tiennent pas d'autre langage.

Le 19 juillet, M. d'Haussonville, chef du parti royaliste, a prononcé à Toulouse un discours dans lequel il a donné à entendre les mêmes choses, bien qu'il y ait mis des formes et fait une distinction entre le

programme qui donne son adhésion à la République et celui qui n'en parle pas. Avec de telles inspirations les chrétiens de France auront bien de la peine à réaliser cette union à laquelle le Souverain Pontife les convie, pour défendre avant tout leur foi, leurs libertés et l'âme de leurs enfants.

Le Parlement est parti en vacances le 18 juillet. Ces dernières semaines de la session ordinaire ont été assez laborieuses, surtout à la Chambre des députés, où depuis le commencement du mois on tenait deux séances par jour. Il fallait en finir avec les nouveaux tarifs douaniers, dont il restait à voter plusieurs centaines d'articles. Ce travail a été expédié à la hâte et d'une façon assez incohérente.

L'impression d'ensemble qui se dégage de ces longs débats de plusieurs mois, c'est que l'agriculture n'obtiendra pas satisfaction dans la mesure où elle avait lieu d'abord de l'espérer. Une fois de plus l'homme des champs est sacrifié à l'homme de la ville, industriel, ouvrier, qui fait plus de bruit et sait mieux défendre ses intérêts. Les grands journaux ne sont pas aux mains des paysans ni même des propriétaires ruraux ; ils appartiennent généralement à l'industrie, et surtout à la finance cosmopolite. Aussi ont-ils fait une campagne acharnée contre la tendance protectionniste que les réclamations du pays avaient imposée à la Chambre, et l'on a vu ce phénomène au moins singulier : d'une part, la représentation nationale poussant dans un sens à une énorme majorité, de l'autre, la presse faisant chorus contre elle et la forçant à fléchir. Preuve que l'opinion des grands journaux n'est pas toujours celle du pays.

Les derniers jours ont été marqués par quelques incidents. Le 16, M. Laur demande à interpeller le ministre des Affaires étrangères au sujet de passeports pour l'Alsace-Lorraine, refusés à nos commerçants par l'ambassadeur d'Allemagne. M. Ribot demande que l'interpellation soit ajournée à un mois. Refus de la Chambre, qui fixe l'interpellation au lendemain. Le moment venu, le ministre déclare que rien de nouveau n'est survenu dans l'attitude de l'Allemagne, et en posant la question de confiance, demande que tout débat sur cette affaire soit ajourné indéfiniment. La majorité obéit, mais l'impression est pénible.

Le jour suivant, au moment de partir, menace de crise ministérielle. Sur le refus d'un crédit pour l'École polytechnique, le président du conseil parle de démission. Grand émoi des ministres et des députés. On calme le ministre de la guerre, le décret de prorogation est lu à la tribune et les choses restent en l'état.

Au Sénat, le temps a été pris par la loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les ateliers. Il y a onze ans que cette loi est en discussion ; elle a passé trois fois à la Chambre et elle revient au Sénat pour la troisième fois. L'interdiction du travail de nuit pour les femmes est enfin votée à une forte majorité : 171 voix contre 71. On regrette de voir des hommes respectables et bien inten-



tionnés sans doute s'opposer de toutes leurs forces à une mesure que l'humanité et la morale réclament si impérieusement, et venir demander, par manière de suprême argument, qu'on vote une indemnité aux femmes privées de leur travail. Le jour où un Parlement honnête votera la loi du repos dominical, faudra-t-il aussi indemniser les ouvriers pour le salaire qu'ils gagnent le dimanche ?

Il est puéril d'attribuer, comme on l'a fait, ce résultat à un discours de M. Jules Simon, discours fort joli, mais qui n'apportait pas l'ombre d'un argument nouveau. Au reste, les discours changent bien rarement l'opinion de nos législateurs, leur vote, jamais. Il est arrêté d'avance. On l'a bien vu quand, par voie d'amendement, on a proposé de fixer au dimanche le jour de repos hebdomadaire imposé par la loi. Sur ce point aussi la majorité du Sénat a son siège fait; tout l'esprit de M. Jules Simon, renforcé de toute l'éloquence de M. Chesnelong et des protestations du bon sens, y a échoué. Le dimanche a une odeur cléricale; jamais ces gens-là ne mettront le dimanche dans la loi. L'amendement a été repoussé par 188 voix contre 82.

La question n'est pas épuisée; il faut maintenant que la loi retourne à la Chambre, qui peut-être n'acceptera pas les modifications du Sénat. Dieu sait quand et comment cela finira.

En attendant, l'agitation ouvrière prend des proportions de plus en plus inquiétantes. Dans le monde du travail, la grève est ce qui chôme le moins. Après celle des omnibus, nous avons failli avoir celle des chemins de fer. A la suite du renvoi de deux ouvriers des ateliers de la Compagnie d'Orléans, des meneurs étrangers à la profession sont parvenus à débaucher en quelques jours un certain nombre d'hommes. Comme toujours, des députés et des conseillers municipaux de Paris se sont trouvés à point pour attiser le feu; et on a pu entrevoir un moment la désorganisation des services. Mais le mouvement était factice; la fermeté des administrateurs et le bon sens même de l'immense majorité des ouvriers en ont eu raison.

L'épidémie a gagné le pays tout entier; pas un jour ne se passe sans amener la grève quelque part. Tous les corps de métier, boulangers, coiffeurs, charpentiers, bouchers, etc., organisent leurs syndicats, lesquels organisent la grève. Le syndicat ouvrier, c'est-à-dire, la plupart du temps, la réunion d'un certain nombre d'intrigants, revêtue de la personnalité civile par la loi de 1884, est déjà un instrument de trouble et d'oppression pour les ouvriers eux-mêmes, en attendant de devenir la grande machine de guerre de la révolution sociale. Le citoyen-député Thivrier, l'homme à la blouse, disait, la veille du 14 juillet : « Ouvriers de toutes corporations, syndiquons-nous. Les syndicats sont le chemin de la victoire. Préparons-nous à une grève générale; préparons-nous à nous emparer des pouvoirs publics. Il faut agir vite contre l'ennemi commun, et par les syndicats arriver à créer la révolution sociale contre la bourgeoisie, comme en 1790, la bourgeoisie a fait la révolution contre les aristocrates. »

On étudie le projet de M. Constans sur la caisse des retraites ouvrières, destinée à fournir une rente de 300 francs ou de 600 francs à tous les travailleurs, pour leurs vieux jours. Le projet ne tient pas debout devant l'examen des gens sérieux; mais il vaudra de la popularité à M. Constans pour le jour où s'ouvrira la succession de M. Carnot.

Le 14 juillet a été célébré sans enthousiasme. Cette date porte malheur à la fête de la République, laquelle est surtout la fête des marchands de vin qui abreuvent le pauvre peuple non d'un sang impur, mais de liquides qui ne le sont guère moins. Les ouvriers en ont pour deux jours. Il est vrai qu'ils se rattrapent le dimanche.

A Paris, la solennité a été marquée par l'inauguration d'un lycée, sous le vocable de Voltaire, et de la statue de Danton. On a bien fait de rapprocher ces deux hommes qui symbolisent assez bien la boue et le sang où le régime doit glisser selon la prophétie de Thiers. Les gens qui ont infligé à la France l'apothéose de Danton ont bien essayé de laver sa mémoire des massacres de septembre. Ils n'ont persuadé que ceux qui avaient envie de l'être. La démonstration historique portée à la tribune du Sénat par M. Wallon n'a pas été démentie. On regrette seulement qu'il n'ait pas produit le témoignage suivant de Carnot, qui a fait le tour de la presse :

« Une chose que peu de personnes savent, c'est que j'avais été au Comité de Salut public contre l'arrestation de Danton : non que je ne regardasse *ce chef des septembriseurs* comme *un homme exécrationnel*; mais je disais aux membres du comité : « Sans doute vous êtes assez puissants pour envoyer à la mort celui qu'il vous plaira de désigner; mais si vous frayez une fois le chemin de l'échafaud aux représentants du peuple, nous passerons tous successivement par ce même chemin. »

Le grand-père de M. Carnot, président de la République, appelle Danton un *homme exécrationnel*, le *chef des septembriseurs*, c'est-à-dire d'une bande d'assassins, et les républicains érigent une statue à Danton!

Pendant le mois de juillet, la division cuirassée du Nord, sous le commandement de l'amiral Gervais, a fait un voyage en Danemark, en Suède et en Russie.

A Copenhague et à Stockholm, l'accueil a été des plus sympathiques. A Saint-Pétersbourg et à Cronstadt, on est allé jusqu'à l'enthousiasme. L'intérêt commun rapproche la France et la Russie; leur alliance est le contrepoids naturel de celle que les puissances du centre de l'Europe viennent de conclure à nouveau sous l'hégémonie de l'Allemagne.

La démoralisation, fruit des doctrines d'irréligion et de matérialisme, se traduit par une série de faits lamentables. Le triste procès Turpin-Triponé a prouvé que jusque sous l'uniforme, il y a des hommes prêts à vendre le pays pour de l'argent; on a compté dans le mois quatorze receveurs, percepteurs ou magistrats concussionnaires. Deux jeunes gens, de moins de vingt ans, ont été exécutés le 27, sur la place de la Roquette; ils avaient assassiné une vieille femme pour lui prendre ses économies.

Enfin, symptôme plus significatif que tout autre et plus alarmant, le recensement effectué au mois de mai, établit que la population du pays ne s'accroît plus; en cinq ans, nous n'avons pas gagné deux cent dix mille habitants; dans la même période, le progrès se chiffre en Angleterre et en Allemagne par trois et quatre millions. Il est vrai, au sens brutal du mot et sans métaphore aucune, que l'impiété, imposée à la France par ses gouvernants, menace de la faire mourir.

Le 21 juillet, le nouveau nonce apostolique, Mgr Ferrata, a été reçu en audience par le président de la République, auquel il a remis ses lettres de créance.

Le dimanche 26 juillet, vers dix heures du soir, épouvantable accident de chemin de fer à Saint-Mandé, près de Vincennes. Plus de cinquante personnes tuées sur le coup ou mortes de leurs blessures au bout de quelques jours; le chiffre des blessés dépasse la centaine.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — L'empereur voyage. Les premiers jours du mois il était en Hollande; la semaine suivante en Angleterre. Le peuple anglais a été fort courtois pour le petit-fils de la reine Victoria; les fêtes ont été brillantes et les parades somptueuses. On a voulu voir d'abord dans les politesses de l'Angleterre pour son hôte impérial une adhésion à la triple alliance; ce n'est pas tout à fait cela; l'Angleterre ne veut se compromettre avec personne, et après l'empereur d'Allemagne, c'est l'escadre française qu'elle s'apprête à recevoir.

Guillaume II a déclaré aux Anglais qu'il était extrêmement satisfait de l'accueil qu'il avait trouvé chez eux. Néanmoins, il est parti en grande hâte, sans faire escale à Edimbourg, où il était attendu. De là, il est allé se promener en Norvège, comme un simple touriste.

Des élections municipales ont eu lieu en Alsace-Lorraine; elles prouvent que les populations sont plus que jamais attachées au catholicisme et à la France. A Strasbourg, à Metz, à Colmar, à Mulhouse, les candidats indigènes et catholiques ont triomphé avec de fortes majorités. A Mulhouse surtout, leur succès est remarquable; depuis la Réforme, jamais les catholiques n'avaient eu la majorité au conseil municipal; aujourd'hui, ils y sont les maîtres.

*Belgique.* — Pendant que notre gouvernement lâche toute bride à l'immoralité, qui lui est d'un grand secours dans la lutte contre le cléricalisme, nos voisins avisent à se préserver de la contagion. Le ministre des chemins de fer, M. Van den Peereboom, a interdit l'entrée en Belgique de six journaux français, en tête desquels figure la *Lanterne*. Attaqué pour ce fait par les libéraux, l'honorable ministre a déclaré qu'il ne se croyait point obligé à transporter de la littérature pornographique, le plus pernicieux des poisons. Avec les idées que le libé-

ralisme acclimatées en Belgique, il fallait de l'énergie pour prendre cette attitude. La majorité de la Chambre belge s'est honorée en l'approuvant.

Le cardinal-archevêque de Malines vient d'annoncer qu'un congrès catholique se tiendrait en cette ville du 8 au 13 septembre.

*Hollande.* — Élections terminées par la victoire du chef des catholiques, M. Schaepman. La seconde Chambre se compose maintenant de 54 libéraux, 1 radical, 25 catholiques et 20 antirévolutionnaires.

*Irlande.* — M. Parnell est battu une fois de plus. L'élection de Carlow, où il se croyait sûr du succès, a donné une majorité énorme au candidat de l'épiscopat. Les évêques réunis à Maynooth au commencement du mois avaient renouvelé la déclaration aux termes de laquelle M. Parnell, condamné pour adultère, ne mérite plus d'être chef du parti national. Ce malheureux homme, après avoir mis le sceau à son indignité en épousant sa complice, trouble et déchire maintenant son pays par son obstination à revendiquer un titre que ses concitoyens ne lui reconnaissent plus.

*Italie.* — Le 8 juillet a eu lieu à Venise le lancement du cuirassé *la Sicilia*. La présence du roi Humbert et du commandant du navire anglais *le Brambow* a donné à cette solennité une apparence politique. On a cru voir, une fois de plus, dans les toasts échangés à cette occasion, une preuve de l'accession de l'Angleterre à la triple alliance.

Quelques jours après, le prince de Naples, héritier présomptif de la couronne, est allé à son tour faire un voyage en Angleterre. L'accueil qu'il y a reçu ne dépasse pas les limites des politesses officielles.

*Suisse.* — Le procès des radicaux du Tessin s'est terminé par l'acquittement des quatorze prévenus. Le tribunal fédéral a jugé que l'insurrection est un droit, sinon tout à fait un devoir, quand il s'agit pour les radicaux de renverser leurs adversaires politiques. Cette scandaleuse sentence a soulevé des protestations jusque dans les feuilles libérales. Seul, l'assassin de M. Rossi a été condamné à huit ans de prison.

On vient de voter le *droit d'initiative populaire*. Quand 50 000 citoyens souscriront un projet de loi, le conseil fédéral sera obligé de le proposer au vote du peuple. Les catholiques et les conservateurs approuvent cette innovation; ils y voient un moyen de se défendre contre l'oppression des radicaux qui détiennent le pouvoir.

*Chili.* — La guerre civile se poursuit avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis. Deux mille hommes des troupes du président Balmaceda auraient péri en traversant la chaîne des Andes.

*Etats-Unis.* — On fait toujours grand dans la puissante République. Le receveur général de Philadelphie a été convaincu de détournement

des deniers publics pour la somme de deux millions de dollars (dix millions de francs). A Briceville, dans le Tennessee, des mineurs se sont mis en grève ; on a envoyé des forçats pour les remplacer ; mais devant la résistance des grévistes, il a fallu faire venir la milice avec des mitrailleuses. On a failli avoir une bataille en règle.

*Chine.* — La situation s'aggrave ; plusieurs missions ont été détruites, le mouvement a gagné tout le sud de l'empire : il est dirigé par de puissantes sociétés secrètes, dont le but est, dit-on, de renverser la dynastie tartare. Le gouvernement paraît impuissant à réprimer le désordre.

J. B.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## LIVRAISON DE MAI

Saint Louis de Gonzague étudiant. A propos de son troisième centenaire, par le P. H. CHÉROT . . . . .	5
Les Formes nouvelles du patronage, par le P. J. FORBES . . . . .	39
Le Concile du Vatican (deuxième article), par le P. G. DES-JARDINS . . . . .	64
Causeries sur le Plain-Chant : III. Charlemagne et les écoles françaises, par le P. E. SOULLIER. . . . .	87
Du latin comme instrument de formation intellectuelle, par le P. J.-V. BAINVEL. . . . .	100
La Géométrie non euclidienne, par le P. A. POULAIN . . . . .	120
Bulletin scripturaire, par le P. J. BRUCKER. . . . .	133
Mélanges : Les nouvelles orgues, par le P. E. VILLAUME. . . . .	146
Bibliographie . . . . .	155
<small>LÉON AUBINEAU : Gens d'église, portraits et histoires, P. V. Delaporte. — LE P. RENÉ DE LA BROISE, S. J. : Bossuet et la Bible, P. R.-M. de Bagneaux. — F. SCHRADER, E. PRUDENT et E. ANTHOINE : Atlas de Géographie moderne ; — ÉLISÉE RECLUS : La Terre et les Hommes, XVII, P. J. Brucker.</small>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	164

## LIVRAISON DE JUIN

Lettre encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur la condition des ouvriers. . . . .	177
Une journée historique : le 1 <sup>er</sup> mai 1891, par le P. H. MARTIN. . . . .	238
Saint Louis de Gonzague étudiant. A propos de son troisième centenaire, par le P. H. CHÉROT (suite) . . . . .	263
L'Algérie. Colonisation et assimilation, par le P. J. BURNICHON. . . . .	299

Windthorst et l'union catholique en Allemagne, par le P. J. BRUCKER . . . . .	330
Mélanges.	
Mgr d'Hulst philosophe et apologiste, par le P. B. GAUDEAU . .	347
Louis Veillot, par le P. V. DELAPORTE . . . . .	358
Bibliographie . . . . .	363
L'abbé E. LE CAMUS : Origines du christianisme, l'œuvre des apôtres, <i>P. J. Fontaine</i> . — L'abbé J. LEBARQ : Œuvres oratoires de Bossuet, <i>P. R. de la Broise</i> . — L. SÉCHÉ : Les derniers Jansénistes, <i>P. P. Bliard</i> . — A. VANDAL : Napoléon et Alexandre I <sup>er</sup> , <i>P. W. Tampé</i> . — L'abbé S. BALAN : Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique (1815-1884), <i>P. J. Marquais</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. E. C. . . . .	380

## LIVRAISON DE JUILLET

L'Algérie : colonisation et assimilation. (Deuxième article), par le P. J. BURNICHON . . . . .	385
De la confirmation et de l'âge auquel il convient d'y admettre, par le P. L. DURAND . . . . .	421
Anglais et Portugais dans l'Afrique australe, par le P. J. BRUCKER . . . . .	453
Les Malfaiteurs littéraires : philosophes, par le P. E. CORNUT .	471
Accord de la philosophie et de la théologie; réponse à un rationaliste, par le P. J. PRA . . . . .	496
Bulletin des questions sociales, par le P. P. FRISTOT . . . . .	510
Mélanges : Liturgie. — Un postulat en l'honneur de saint Joseph, par le P. J. BESSON . . . . .	529
Bibliographie . . . . .	541
CAVAGNIS (Mgr F.) : Notions de droit public naturel et ecclésiastique, <i>J. Besson</i> . — OLLÉ-LAPRUNE : La philosophie et le temps présent, <i>Th. de Régnon</i> . — PROFILLET (abbé) : Les saints militaires, <i>H. Chérot</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. J. BR. . . . .	550

## LIVRAISON D'AOUT

L'Encyclique « Rerum novarum ». Léon XIII et le socialisme, par le P. H. MARTIN . . . . .	561
Le R. P. Félix, par le P. E. CORNUT . . . . .	591
Le concile du Vatican (troisième article), par le P. G. DESJARDINS . . . . .	617

Études d'histoire pontificale : le pape Jean VIII (troisième partie), par le P. A. LAPÔTRE . . . . .	648
Les trois poètes, par le P. V. DELAPORTE . . . . .	681
Bibliographie . . . . .	711
<p>CARLIER (Aug.) : La République américaine, États-Unis, <i>J. Burnichon</i>, S. J.          — DUCLAUX (E.) : Cours de physique et de météorologie, <i>E. Villaume</i>. —          DELAPORTE (V.), S. J. : Du merveilleux dans la littérature française, sous le          règne de Louis XIV, <i>II. Chérot</i>. — CHANONIE (C. de la) : Mémoires poli-          tiques et militaires du général Tercier (1770-1816), <i>L. Boutié</i>.</p>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. J. B. . . . .	727
Table du tome LIV . . . . .	734

*Le Gérant* : P.-P. BRUCKER.

FIN DU TOME LIV











F  
20  
P  
t.54

titles

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

